

HISTOIRE DE LOUIS XVI
ET DE MARIE-ANTOINETTE
(1850-1851)

TOME 1

ALEXANDRE DUMAS

Histoire de Louis XVI
et de Marie-Antoinette

Tome 1

LE JOYEUX ROGER
2010

ISBN : 978-2-923523-72-9

Éditions Le Joyeux Roger
Montréal
lejoyeuxroger@gmail.com

Note de l'éditeur

Cet ouvrage historique de Dumas s'insère dans la série historique qu'il a consacrée aux derniers rois de France et connue sous le nom de « Histoire de deux siècles, ou La cour, l'Église et le peuple depuis 1650 jusqu'à nos jours ». L'ensemble comprend :

Louis XIV et son siècle (qui couvre également la dernière partie du règne de Louis XIII et la Fronde) ;

La Régence ;

Louis XV et sa cour ;

Louis XVI et la Révolution ;

Le drame de Quatre-Vingt-Treize ;

Le dernier roi des Français (Histoire de la vie publique et privée de Louis-Philippe).

L'édition que nous offrons ici est basée sur celle publiée sous le même titre que le nôtre en 1852 par Dufour et Mulat, libraires-éditeurs à Paris, en trois volumes ornés de belles gravures hors-texte, et qui combine le contenu de *Louis XVI et la Révolution* et *Le drame de Quatre-Vingt-Treize*. Cette édition comporte l'addition, au chapitre LXXIX, consacré au procès et à l'exécution de Marie-Antoinne, des minutes de son procès, ce qui l'allonge substantiellement.

Nous avons conservé l'orthographe de l'édition Dufour et Mulat, mais nous en avons corrigé celle de Pétion (Péthion), Shakespeare (Shakspeare) et Stendhal (Stendhall), et capitalisé les noms de la Gironde, la Montagne, la Commune, la Convention, l'Assemblée lorsqu'elles ne l'étaient pas. Par contre, nous avons modifié substantiellement la ponctuation et la présentation des citations.

Nous avons numéroté de façon consécutive les chapitres, alors que les trois tomes de l'édition Dufour et Mulat ont chacun une numérotation autonome.

LJR

Chapitre Premier

Louis XVI. – Sa naissance. – Devient dauphin en 1763. – Son caractère. – Ses goûts. – Un mot de madame Adélaïde. – Son précepteur. – Son gouverneur. – Mot de Louis XV. – Son mariage. – Louis le Sévère. – Passion pour la chasse. – Les petits appartements. – Mémoire de Louis XVI. – Justice et honnêteté. – Économie. – Modération au jeu. – Le comte d'Artois et le petit écu. – *Resurrexit*. – La dauphine Marie-Antoinette. – Son éducation. – M. de Rohan. – Les fêtes du mariage. – Question d'étiquette. – Conduite de Louis XV dans l'affaire de mademoiselle de Lorraine. – *Je m'en souviendrai*. – Madame de Noailles. – *Madame l'Étiquette*. – Les Choiseul. – Les trois portraits. – Mort de Louis XV. – Réponse de Louis XVI aux anciens ministres. – Les trois partis. – MM. de Machault et de Maurepas. – Mesdames, tantes du roi. – Le page de la grande écurie. – M. de Maurepas. – Le parlement Maupeou. – Les ministres. – Turgot. – Noël populaires. – Retour des exilés.

Louis XVI était né à Versailles, le 23 août 1754.

C'était le second fils de Louis, dauphin, fils de Louis XV, dont nous avons raconté la mort ainsi que celle de Marie-Joseph de Saxe, sa femme.

En 1763, son frère aîné étant mort, le jeune duc de Berry devint dauphin de France.

Ses deux frères cadets étaient le comte de Provence, qui prenait dès lors le titre de MONSIEUR, et le comte d'Artois.

Occupons-nous d'abord du dauphin. Nous reviendrons plus tard sur les deux jeunes princes.

Tout jeune, le dauphin avait déjà un maintien austère, un caractère sérieux, réservé, parfois brusque ; il n'aimait ni le jeu, ni les spectacles, ni les plaisirs bruyants. Sa seule distraction était de limer du fer et de copier des cartes de géographie.

Du temps où il n'était encore que duc de Berry, son père avait

déjà pour lui un sentiment de prédilection qui excitait la jalousie de ses frères. De son côté aussi, madame Adélaïde l'aimait tendrement et ne cessait de lui dire, attristée qu'elle était de le voir si taciturne et si timide :

— Mais parle donc à ton aise, Berry ; crie, gronde, fais du tintamarre comme ton frère d'Artois. Voyons, casse mes porcelaines, brise mes chinoïseries, et, fût-ce en mal, fais parler de toi.

Malgré toutes ces exhortations, le dauphin devenait de jour en jour plus grave et plus silencieux.

Il avait pour précepteur M. de Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges, homme probe, intègre, simple, mais faible jusqu'à la pusillanimité.

Il avait pour gouverneur le duc de La Vauguyon, moins pur que le prélat, mais homme de probité quoique homme de cour, ayant une grande connaissance du monde, de l'instruction, des lumières ; au reste, livré tout entier aux jésuites, à l'archevêque de Paris, à madame de Marsan, et à tous les dévôts de la cour, ennemi juré de l'Autriche et de M. de Choiseul, pour lequel il inspira au dauphin cette haine profonde que le jeune prince ne se donnait même pas la peine de dissimuler.

Louis XV voyait avec peine cette éducation sévère donnée à son petit-fils. La chasteté de l'un était un reproche à l'immoralité de l'autre ; aussi le duc de La Vauguyon, croyant avoir bien mérité de la reconnaissance du vieux roi, voulut entrer dans l'administration des affaires d'État et demanda la place de président du conseil des finances.

Il fit, en conséquence, la demande de cette place à Louis XV ; mais, au bas de sa lettre, Louis XV écrivit :

Vous m'avez bien servi, je vous ai bien récompensé. La place que vous me demandez dans le gouvernement est inutile TOUT À FAIT.

Cette répulsion s'étendait au jeune prince, que le roi continuait d'appeler Berry, quoiqu'il fût devenu dauphin. Souvent, madame

Adélaïde, que Louis XV aimait tant qu'on l'accusa de l'avoir trop aimée, essaya de l'introduire dans le conseil, afin qu'il prît une teinture des affaires publiques ; mais le roi s'y opposa toujours formellement. Plusieurs fois, de son côté, le jeune prince, tout timide qu'il était, prit sur lui d'interroger son grand-père sur les affaires d'État. Mais chaque fois qu'il se hasardait ainsi, le roi lui imposait laconiquement silence. On eût dit qu'il prévoyait d'avance les malheurs amassés par lui sur la tête de son successeur, et qu'il se réjouissait au bruit lointain de cet orage à venir.

— Quand je n'y serai plus, disait-il parfois avec un rire sinistre, je voudrais bien savoir comment Berry s'en tirera.

Une fois dauphin de France, les trois sentiments qui faisaient le fond du caractère de Louis XVI, c'est-à-dire la timidité, la bienfaisance et la modestie, apparurent encore plus clairement. Autant il était gêné et presque défiant avec son grand-père, ses tantes, ses frères et les princes du sang, autant il était communicatif avec les inférieurs. Si les malheureux ne venaient point à lui, il allait à eux, se faisait raconter les chagrins qu'ils le priaient de soulager jusqu'à ce qu'il fût entré dans leurs moindres détails. Rencontrait-il des ouvriers dans les cours et dans les jardins, oh ! alors il était à son aise : il causait pavage, jardinage, charpente, chaux et mortier, se mettait à l'œuvre pour écarter une poutre embarrassante ou soulever une lourde pierre. À force de limer et de forger, il devint serrurier habile et mécanicien passable, et la dauphine, en le voyant venir à elle, à elle si propre, si élégante, si aristocratique, si soignée, avec ses mains noires, disait en riant :

— Ah ! voilà mon dieu Vulcain.

Souvent on lui demandait, en lui rappelant les différents surnoms des rois de France, comment il désirait être nommé, lui.

— Louis le Sévère, répondait-il.

La seule passion réelle du dauphin était la chasse. En montant l'escalier qui conduisait aux petits appartements de son roi, le peuple put voir à Versailles, après le 10 août, six tableaux qui

représentaient l'état des chasses de Sa Majesté. Ces tableaux portaient le nombre, l'espèce et la qualité du gibier à chaque partie de chasse, avec des récapitulations pour chaque mois, chaque saison et chaque année de règne.

Ces petits appartements peuvent donner une idée de celui qui les habitait.

En voici la description. Le théâtre avant les personnages.

Un salon orné de dorures présentait une espèce d'exposition des gravures faites sous son règne et qui lui avaient été dédiées, des dessins des canaux qu'il avait fait creuser, du relief de celui de Bourgogne et des plans des cônes employés aux travaux du port de Cherbourg.

Une salle renfermant un magasin de cartes géographiques, des sphères, des globes, des cartes faites par lui, les unes achevées, les autres commencées seulement, toutes lavées avec une grande habileté.

Une salle de menuiserie contenant, outre un tour, une foule d'instruments ingénieux pour travailler le bois ; il avait hérité tous ces instruments de Louis XV, dont les deux fantaisies excentriques étaient, l'une de faire la cuisine, l'autre de tourner. C'était Louis XVI qui faisait lui-même le ménage de cette chambre et qui maintenait ces divers ustensiles propres et luisants.

Au-dessus était la bibliothèque des livres publiés sous son règne. La bibliothèque de Louis XV, les Heures et les livres manuscrits d'Anne de Bretagne, de François I^{er}, de Charles IX, de Henri III, de Louis XIV et du dauphin formaient la grande bibliothèque héréditaire du château. Deux cabinets séparés, mais qui communiquaient l'un à l'autre, contenaient, entre autres éditions remarquables, une édition complète de Didot en vélin, dont chaque volume était renfermé dans un étui de maroquin. Un de ses orgueils, et les orgueils du pauvre roi étaient rares, était à l'endroit des frères Didot, qui, disait-il, avaient, de son temps, porté l'imprimerie au plus haut degré de perfection où elle pût atteindre. Cette

bibliothèque renfermait, en outre, beaucoup d'ouvrages anglais que le roi lisait dans la langue originale, et entre autres la collection des débats du Parlement britannique et une histoire manuscrite de tous les projets de descente médités contre l'Angleterre. L'Angleterre et l'Autriche étaient les deux haines de Louis XVI.

Aussi une des armoires de ce cabinet était-elle pleine de papiers relatifs à la maison d'Autriche, avec cette étiquette écrite de sa main :

PAPIERS SECRETS DE MA FAMILLE SUR LA MAISON D'AUTRICHE.

PAPIERS SECRETS DE MA FAMILLE SUR LES MAISONS DE STUART ET
DE HANOVRE.

Dans une autre armoire voisine de celle-ci étaient renfermés les papiers relatifs à la Russie. Au nombre de ces papiers était un paquet cacheté du petit sceau de Louis XVI et qui contenait un recueil des anecdotes scandaleuses de Catherine II.

Au-dessus de la bibliothèque particulière était placé son *retrait* de prédilection, comme eût dit Louis XI. C'était un atelier où se trouvaient une forge, deux enclumes, toutes sortes d'outils en fer, différents genres de serrures, toutes parfaitement achevées. C'est là que Gamain, le même qui plus tard accusa Louis XVI de l'avoir empoisonné, donnait au roi ces leçons de serrurerie dont l'héritier de Louis XIV profita si bien, et pendant lesquelles le maître traitait son royal élève en simple apprenti.

Enfin, au-dessous des enclumes du roi et de Gamain était un belvédère établi sur une plate-forme couverte de plomb. C'est de ce belvédère, qu'assis dans un bon fauteuil et l'œil fixé au verre d'un immense télescope, le roi observait ce qui se passait dans les cours de Versailles, dans l'avenue qui conduisait à Paris et dans les jardins de la ville que ce belvédère dominait. Un domestique nommé Duret faisait d'habitude à lui seul tout le service particulier du roi. C'était lui qui l'aidait à nettoyer la chambre du tour ; c'était lui qui affilait ses outils, qui nettoyait l'enclume, collait les

cartes ; c'était lui enfin qui, connaissant le point de vue du roi, qui était myope, préparait les lunettes et les télescopes qui livraient parfois à Louis XVI des secrets non moins curieux que ceux qu'Asmodée révélait à son jeune compagnon.

Né avec une santé faible, les travaux manuels et les exercices de corps auxquels le roi se livrait assidûment fortifièrent sa santé au point qu'il était devenu d'un tempérament très-robuste, et qu'on citait de lui des traits de force qui eussent fait honneur aux princes de la maison de Saxe, dont il descendait par sa mère.

Le roi avait une mémoire merveilleuse. Dans cette mémoire était classée une infinité de noms et de localités. Les chiffres surtout et leur emploi demeuraient fixés dans son cerveau d'une manière remarquable. Un jour, on lui présenta un compte-rendu dans lequel se trouvait, à l'article dépense, un objet porté dans le compte de l'autre année.

— Voici un double emploi, dit le roi. Apportez-moi le compte de l'année dernière, et je vous montrerai qu'il s'y trouve.

On lui apporta le compte, et, en effet, le double emploi fut constaté.

Louis XVI avait des notions très-exactes de justice et d'honnêteté : quand il avait affaire à un prévaricateur ou à un malhonnête homme, il devenait dur jusqu'à la brutalité. Alors il voulait être obéi sur-le-champ, élevait la voix, frappait du pied et entraînait dans une colère toute bourgeoise.

Le roi avait certains registres de dépenses écrits tout entiers de sa main et dans lesquels étaient insérés des articles de dix et quinze sous ; ses chiffres et ses caractères étaient d'ordinaire lisibles. Les lettres de cette écriture étaient même parfois mignonnes et bien formées. Mais parfois aussi, quand le roi était pressé ou impatient, cette écriture devenait indéchiffrable. Une de ses économies familiales était celle du papier. Suivant la longueur de ce qu'il avait à écrire, il en subdivisait une feuille en quatre, six, huit, dix morceaux. Sa préoccupation pendant qu'il écrivait semblait être de

perdre le moins de papier possible. Au fur et à mesure qu'il s'avancait vers la fin de la page, il serrait les lettres, supprimait les interlignes, gagnait sur les marges, les derniers mots s'écornaient d'eux-mêmes à la coupure du papier, et, comme s'il avait eu regret de commencer une page, il ne retournait celle qu'il avait sous la plume que lorsqu'il lui était matériellement impossible d'y trouver le moindre point blanc. Son esprit était plein de méthode et d'analyse. Il écrivait parfois, et lorsqu'il écrivait, il divisait ses compositions en sections, en paragraphes, en chapitres. Des œuvres de Fénelon et de Nicolle, ses auteurs de prédilection, il avait tiré trois ou quatre cents phrases concises et sentencieuses, qu'il avait classées par ordre de matières et auxquelles il avait donné le titre de monarchie tempérée, avec des chapitres intitulés : de la Personne du Prince ; de l'Autorité des Corps dans l'État ; du caractère de l'Exécution dans la monarchie. Son intention bien positive était d'appliquer à la réalité tout ce qu'il avait remarqué de bon dans les utopistes, mais il n'était pas en harmonie avec son époque. Il eut les événements et les hommes contre lui. Dieu ne l'avait pas fait pour la lutte, il succomba.

Rien ne lui était douloureux comme une fausse accusation, qu'elle portât sur un vivant ou sur un mort. Il crut que la postérité avait été injuste pour Richard III, et traduisit lui-même, de Walpole, la défense de Richard III.

Nous avons parlé de l'économie de Louis XVI. Ses projets sur ce point étaient superbes. Il comprenait que le grand malheur de l'époque c'était la pauvreté du peuple et les besoins de la royauté. Aussi, dans ses dépenses sur le château de Rambouillet, qu'il avait acheté du duc de Penthièvre, lisait-on des articles comme celui-ci :

Je retirerai tant de la vente du bois de charpente, devenu inutile.

Et plus bas :

Les décombres doivent être vendus telle somme à peu près.

Le prix de ces décombres et de ces bois montait à un total de cent louis que le roi destinait à ouvrir une avenue.

Le comte d'Artois était joueur et jouait gros jeu. Souvent il essayait de tenter son frère.

— Voulez-vous parier mille doubles louis ? demanda-t-il un jour.

— Un écu, si vous voulez, répondit le roi, je ne joue pas davantage.

Et comme le comte d'Artois souriait de la parcimonie royale :

— Mon frère, ajouta Louis XVI, vous êtes trop riche pour jouer avec moi.

Un jour, M. d'Angevilliers, pendant un voyage du roi, fit réparer une des pièces obscures des petits appartements. La réparation coûta trente mille francs. Lorsqu'on mit sous les yeux du roi cette dépense inattendue, il poussa de grands cris, parcourant ses galeries, disant à chacun :

— Comprenez-vous d'Angevilliers, qui me dépense inutilement trente mille livres ! Avec cette somme, j'aurais fait trente familles heureuses.

Louis XVI ne faisait aucune attention aux femmes ; non-seulement son tempérament, mais encore une infirmité naturelle, qui ne disparut qu'à la suite d'une opération à laquelle il se décida en 1777, l'éloignait de tous rapports physiques avec elles. S'il en aima une entre toutes, ce fut la sienne. Cependant l'influence que prit Marie-Antoinette sur lui fut toute morale.

Le désir de connaître la vérité était si grand chez Louis XVI que, le lendemain de la mort de son aïeul, il fit mettre à la porte du château une boîte où chaque passant pouvait déposer sa prière ou consigner ses réclamations. Mais ce n'était point là l'affaire des ministres ; ils encombrèrent la boîte d'épigrammes et de libelles ; de sorte qu'au bout d'un mois, Louis XVI ne retirant que dégoût de cette correspondance anonyme, la boîte fut supprimée.

Nous avons dit que le titre qu'eût préféré le roi était celui de

Louis le Sévère ; mais le peuple ne fit pas droit à son vœu et, dans son impatience d'être débarrassé de Louis XV, l'appela *Louis le Désiré*. Aussi, à la mort du roi, le peuple crut-il avoir tout gagné, et entre autres expressions de son contentement grava-t-il le mot RESURREXIT sur le piédestal de la statue de Henri IV.

La chose fut rapportée au jeune roi, qu'elle rendit fort joyeux.

— Oh ! s'écria-t-il, le beau mot que celui-là, s'il était vrai ! Tacite n'eût rien écrit de plus laconique et de si beau.

Malheureusement, quinze jours après, au-dessous du mot, on lisait ce distique :

*Resurrexit, j'approuve fort ce mot ;
Mais, pour y croire, il faut la poule au pot.*

L'année suivante, comme la fameuse poule au pot ne venait pas, le mot latin changea de place et passa du piédestal de Henri IV à celui de Louis XV. Louis XVI le sut ; la réaction était navrante. Le roi se retira dans ses appartements, tout en fièvre et en pleurs, et ce jour-là on ne put le déterminer ni à *dîner*, ni à se promener, ni à *souper*.

Ce n'est pas sans raison que nous soulignons les mots *dîner* et *souper* ; comme tous les Bourbons, Louis XVI mangeait énormément, et d'ordinaire les plus grandes douleurs n'avaient aucune influence sur son appétit. Au Dix Août, conduit à l'Assemblée nationale où il allait chercher protection contre la colère du peuple, il demanda quelque chose à manger ; on lui apporta du pain, un poulet et une bouteille de vin ; il dévora le poulet jusqu'à la carcasse, mangea le pain jusqu'à la dernière miette et but le vin jusqu'à la dernière goutte.

Le roi, nous l'avons dit, haïssait l'Autriche et M. de Choiseul ; l'Autriche, qu'il regardait comme la cause de nos désastres politiques ; M. de Choiseul, qu'il regardait comme l'empoisonneur de son père : son mariage avec Marie-Antoinette se présenta donc à lui accompagné d'un certain sentiment de répugnance.

De son côté, la jeune princesse, dès son entrée en France, fut frappée de pressentiments fatals qui furent suivis de cruelles contrariétés que les femmes oublient moins facilement que de véritables malheurs.

La dauphine avait été élevée par sa mère pour être un jour reine de France. Un instant on avait eu l'idée de la faire épouser à Louis XV, lequel avait eu la sagesse de la laisser à son petit-fils. À Vienne, elle avait d'avance connu nos modes, notre étiquette, notre cérémonial. C'était, à l'époque où elle apparut au peuple français, une charmante enfant de treize à quatorze ans, ayant une physionomie gracieuse, un teint éclatant, des couleurs vives, fraîches, solides, des traits réguliers et la taille svelte ; seulement, ses yeux, très-beaux, qui lançaient, selon l'état de son âme, ou les plus doux rayons ou les plus terribles éclairs, étaient sujets à des fluxions ; sa bouche aussi avait une légère défectuosité qui d'ailleurs, chez les princes de la maison d'Autriche, était un titre de noblesse : la lèvre inférieure avançait et faisait ce que les enfants appellent la *lippe* ; au reste, d'un caractère caressant et enjoué ; instruite, parlant le latin, l'allemand, le français et l'italien : ce qui n'avait pas empêché le prince Louis de Rohan, depuis cardinal, pendant son ambassade à Vienne, d'envoyer, dans une dépêche en chiffres adressée à Louis XV, un *rendu-compte* de la jeune princesse peu agréable pour son double amour-propre physique et moral. Une indiscretion mit une copie de cette lettre *déchiffrée* sous les yeux de la dauphine, qui ne la pardonna jamais à M. de Rohan et qui dut à cette rancune une des aventures les plus désagréables de son règne : l'aventure du collier.

Marie-Thérèse, en envoyant sa fille en France, croyait avoir tout prévu, grandes et petites choses, et cependant, malgré sa connaissance de la cour de Versailles, elle commit la faute de faire demander *diplomatiquement* par M. de Mercy, son ambassadeur, que mademoiselle de Lorraine, sa parente, et M. le prince de Lambesc prissent rang immédiatement après les princes du sang de la

maison de Bourbon dans les fêtes du mariage de la jeune archiduchesse avec le dauphin de France.

C'était une grande affaire que cette prétention ; aussi Louis XV, qui ne se dissimulait pas la difficulté de la mener à bien, et qui cependant voulait plaire à sa bonne amie Marie-Thérèse et à sa petite fille Marie-Antoinette, écrivit-il aux princes du sang une lettre dans laquelle il pria au lieu de commander.

Les princes, qui n'eussent pas obéi au commandement, obéirent bien moins encore à la prière, et, opposant une résistance invincible au désir de Louis XV, se refusèrent à laisser danser mademoiselle de Lorraine immédiatement après les princesses.

Il résulta de cette demi-mesure du roi que tout le monde fut mécontent : princes français, princes étrangers ; la dauphine surtout fut profondément blessée de ce qu'elle regardait comme une offense personnelle à sa maison.

Elle prit cette lettre du roi, qui se bornait à la prière et qui n'avait obtenu qu'un refus, écrivit au-dessous : *Je m'en souviendrai*, et l'enferma dans sa cassette particulière.

De pareils détails peuvent paraître puérils ; mais quand les trônes penchent sur la pente rapide des révolutions, les moindres impulsions qui précipitent leur course doivent être inscrites par l'historien afin d'être rendues visibles et de devenir un enseignement.

En effet, de ce premier échec à ses prétentions impériales date la haine de Marie-Antoinette pour les princes de la maison de France. La fille des Césars ne peut pardonner à de simples duchesses de barrer le chemin, le jour même de son mariage, à ses proches parents à elle. Madame de Noailles eut beau lui répéter vingt fois, avec la plus respectueuse révérence : « Altesse, c'est l'étiquette, » madame de Noailles n'y gagna que le sobriquet de *Madame l'Étiquette* que la dauphine lui donna et que lui maintint la cour.

Ce n'était pas d'ailleurs la seule désillusion qu'elle dût éprouver.

L'impératrice Marie-Thérèse lui avait recommandé M. de Choiseul comme un ami particulier à elle, comme le négociateur de son mariage, et quelques mois après le mariage *accompli*, sinon *consummé*, elle avait été témoin de la chute de ce ministre, renversé par la faction Richelieu et du Barry ; puis de la chute du Parlement, qui avait suivi celle de M. de Choiseul ; puis enfin de l'élévation de M. d'Aguillon, qui avait suivi la chute du Parlement.

Toutes ces humiliations avaient été au plus profond du cœur de la dauphine un écho qu'elle avait dû assourdir. Cette Vaubernier, cette demoiselle Lange, cette fille du trottoir devenue comtesse, favorite, toute-puissante, il lui fallait, elle, la fille de la plus vieille maison régnante d'Europe, il lui fallait compter avec elle, la traiter en égale, la recevoir à sa table, lui toucher la main, l'embrasser !

— Quelle est donc la fonction de madame du Barry à la cour ? demanda naïvement la dauphine à madame de Noailles lorsque Louis XV lui présenta la comtesse.

— Elle aime le roi, répondit madame de Noailles.

— En ce cas, je veux être sa rivale, répondit la princesse.

Et, en effet, à partir de ce moment, la fière archiduchesse assouplit son caractère, comprima sa jalousie, sourit à la comtesse, sourit au roi ; mais le jour où elle fut reine, elle inaugura sa royauté par la lettre de cachet qui exilait la favorite.

Elle avait à venger quatre ans d'éclipse et de dissimulation.

Mais, en éloignant madame du Barry, inoffensive rivale, la reine gardait à la cour ses plus cruelles ennemies, les princesses.

D'abord, Mesdames, tantes du roi, qui, depuis la mort de la reine, avaient fait les honneurs de la cour, et qui se trouvaient rejetées au second rang par l'avènement au trône de leur nièce, et qui se retirèrent à Bellevue et à Meudon dans leur orgueil de princesses et dans leur isolement de vieilles filles.

Madame, comtesse de Provence, qui avait trouvé le soir de ses noces un mari plus impuissant encore que le roi, et qui ne pouvait oublier qu'avant de passer à M. de Provence elle avait été destinée

à devenir la femme de Louis XVI, projet qui se fût accompli si M. de Choiseul ne l'eût, par le choix qu'il fit d'une archiduchesse, éloignée du trône de France, qu'elle ne savait pas encore, à cette époque, être le premier degré de l'échafaud.

Madame la comtesse d'Artois, Marie-Thérèse de Savoie, s'était, de son côté, déclarée contre la princesse d'Autriche, dont la maison, vieille ennemie de sa maison, était toujours avec elle en jalousie de terres et de noblesse.

Il en résultait que les cinq princesses, les trois tantes et les deux belles-sœurs étaient déclarées contre la reine et la détestaient si passionnément que ce fut de cette petite camarilla que sortirent peu à peu, les unes après les autres, les médisances et même les calomnies qui pesèrent sur la vie privée de Marie-Antoinette.

De son côté, la reine rendait haine pour haine, fiel pour fiel, injure pour injure. La première, elle renvoya les soupçons dont on avait voulu la flétrir à madame de Provence et à la comtesse d'Artois. Ce qu'elle ne pouvait faire par la médisance, elle le faisait par la moquerie ; quand elle ne mordait pas, elle raillait, ce qui parfois était bien pis. Il en résulta que, devenue reine, séparée de ses deux belles-sœurs et de ses trois tantes, jeune et sans expérience, elle se fit une cour jeune, folle et légère comme elle, tout occupée de plaisirs frivoles et de modes exagérées.

Au nombre de ces modes il faut mettre celle des plumes et des hautes coiffures.

La mode des plumes prit la première, imposée qu'elle fut par la reine. Mesdames, qui ne pouvaient se résoudre à porter des panaches d'un pied de hauteur qui les rendaient parfaitement ridicules, appelaient cette mode la mode des chevaux. Louis XVI se plaignit mais inutilement de ce goût fantasque qu'il désapprouvait ; mais Marie-Antoinette n'en tint compte, elle fit faire son portrait dans cette étrange parure et l'envoya à Marie-Thérèse, laquelle lui répondit en le lui renvoyant :

J'eusse bien volontiers accepté le portrait de la reine de France ; mais

comme vous vous êtes trompée et m'avez envoyé celui de quelque comédienne, je vous le retourne par le même courrier.

Cette réponse fit réfléchir la reine. Elle abandonna les plumes, mais pour adopter à leur place ces fameuses coiffures qui représentaient des parterres, des forêts, des montagnes, des jardins anglais, et que le coiffeur ne pouvait dresser littéralement qu'à l'aide d'une échelle.

Ce fut un nouveau désespoir pour Louis XVI, qui prit le parti de faire cadeau à la reine des diamants qu'il avait comme dauphin, en lui disant qu'il désirait qu'elle s'en tînt à cette parure-là qui, du moins, étant achetée, ne coûterait plus rien.

Au reste, il existe à Versailles trois portraits de Marie-Antoinette, portraits curieux à étudier, non-seulement du point de vue de l'art, mais sous l'aspect physiologique.

Le premier appartient à l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire à son avènement au trône. La reine est vêtue de satin blanc : son visage est doux et charmant, avec une légère teinte de coquetterie.

C'est l'époque où elle est aimée.

Le second est un peu postérieur au collier. La reine est vêtue d'une robe de velours rouge ornée de fourrures ; ses enfants l'entourent, sa fille, Madame Royale, s'appuie sur elle : le visage est dédaigneux, hautain, presque menaçant.

C'est l'époque où on la raille.

Le troisième est de 1788. La reine est vêtue de bleu ; elle est seule, elle tient un livre à la main, elle ne lit pas, elle pense : le regard est sombre, fixe, plein de terreur.

C'est l'époque où on la hait.

Le 11 mai 1774, Louis XVI se réveilla roi de France et de Navarre, c'est-à-dire ayant au front la plus belle et la plus lourde couronne du monde.

Vers l'heure où le roi se réveillait, les ministres s'assemblaient. Les ministres, qui sentaient leur disgrâce prochaine, résolurent de

s'assurer immédiatement des dispositions du roi à leur égard, en lui adressant une série de questions auxquelles il était supplié de répondre.

Ce travail existe encore aujourd'hui aux Archives du royaume ; il est écrit par le roi, à Versailles, le 11 mai 1774. Il a pour pendant le testament du captif, écrit au Temple le 25 décembre 1792.

Voici les questions et les réponses. Les réponses sont tracées de la main du roi.

D. 1°. L'intention de Sa Majesté est-elle qu'on se conforme à ce qui s'est pratiqué à la mort de Louis XIV, par rapport aux cours souveraines, à la ville de Paris, aux gouverneurs des provinces, aux évêques et aux intendants, pour leur donner avis de la mort du feu roi et leur ordonner de continuer leurs fonctions ?

R. *Oui.*

D. 2° La volonté du roi est-elle que l'on commande aux évêques, aux gouverneurs de province et intendants de se rendre chacun au lieu de leur résidence ?

R. *Après que je les aurai vus.*

D. 3° Les ministres, ayant vu le feu roi, peuvent-ils se présenter devant Sa Majesté avant les quatre jours ? Il paraîtrait nécessaire qu'en prenant les plus grandes précautions et après avoir changé toute espèce de vêtements, ils pussent approcher de la personne de Sa Majesté.

R. *Après les neuf jours.*

D. 4° Tous les grands officiers et les chefs du corps de la Maison du roi étant dans le même cas, pourront-ils recevoir les ordres de Sa Majesté ou les leur fera-t-elle passer ?

R. *De même.*

D. 5° Tous les ministres ayant vu le feu roi, Sa Majesté assemblera-t-elle son Conseil ?

R. *Quand j'aurai vu les ministres.*

D. 6° Sa Majesté ordonne-t-elle de prendre les clefs des bureaux, cassettes et armoires qui sont dans l'intérieur de l'appartement du roi, où il peut y avoir des papiers importants pour l'État et des effets précieux ?

R. *Je crois que ma tante m'a fait demander si je voulais qu'elle les*

prît et j'ai répondu OUI ; mais s'il en restait encore, OUI, il faudrait mettre les scellés.

D. 7° La famille royale quittera Versailles ; en ce cas, où Sa Majesté jugera-t-elle à propos d'aller ?

R. *Je vais à Choisy.*

D. 8° Mesdames, ayant été chez le roi pendant toute sa maladie, iront-elles dans le même endroit que Sa Majesté ?

R. *Au petit château.*

D. 9° Les expéditions ou commandements seront-ils signés *Louis* seulement, ou *Louis-Auguste* ?

R. *Louis.*

D. 10° Si Sa Majesté ne voit pas ses ministres, comme il y a lieu de le supposer, ne jugerait-elle pas à propos d'ordonner qu'il s'assemblent, soit pour affaires du dehors, soit pour celles de l'intérieur du royaume. On cachetterait ensuite les délibérations, qui seraient remises aux mains de Sa Majesté.

R. *S'il y avait quelque affaire importante, on cachetterait les délibérations et j'y répondrais.*

Il était impossible de formuler des réponses plus nettes, plus précises et présageant mieux un changement de ministère.

Comme le roi l'avait dit, il se retira à l'instant même à Choisy, et les princesses ses tantes au petit château.

Il y avait trois partis à la cour.

Le parti de Mesdames, tantes du roi ; elles étaient pour M. de Maurepas.

Le parti de la reine ; elle était pour M. de Choiseul.

Enfin le parti du roi ; il était pour M. de Machault.

Le roi, arrivé à Choisy, écrivit aussitôt à M. de Machault la lettre suivante :

Choisy, 11 mai 1774.

Dans la juste douleur qui m'accable et que je partage avec tout le royaume, j'ai de grands devoirs à remplir : je suis roi, et ce mot renferme toutes mes obligations ; mais je n'ai que vingt ans et je n'ai pas toutes les connaissances qui me sont nécessaires. De plus, je ne puis

voir aucun ministre, tous ayant vu le roi dans sa dernière maladie. La certitude que j'ai de votre probité et de votre connaissance profonde des affaires m'engage à vous prier de m'aider de vos conseils ; venez donc le plus tôt qu'il vous sera possible, et vous me ferez le plus grand plaisir.

Louis.

La lettre écrite, le roi mit l'adresse : *À M. de Machault, en sa terre d'Arnouville*, appela un page de la petite écurie et lui ordonna de porter la lettre.

M. de Machault était un homme grave, intègre, sévère ; tout le monde le craignait à la cour, surtout Mesdames, qui protégeaient M. de Maurepas. M. de Maurepas, en effet, était bien autrement amusant que M. de Machault ; il avait, pendant son exil, fait un recueil de tous les noëls scandaleux du règne de Louis XV ; il appelait cela ses Mémoires. Si M. de Maurepas rentrait à la cour, la gaieté rentrerait avec lui. Quoi de plus charmant qu'un ministre qui, au lieu d'un sombre portefeuille, apporte un gai recueil de chansons !

Mesdames étaient donc à l'affût ; il y avait défense pour elles d'entrer chez le roi ; mais par tous les moyens, depuis son entrée à Choisy où elles l'avaient devancé, elles le circonvenaient.

Le roi n'entendait que ces paroles : « M. de Maurepas, M. de Maurepas, rendez-nous M. de Maurepas. »

Les vieilles princesses étaient bonnes filles ; le roi ne voulait pas les trop mécontenter. Il y avait une demi-heure qu'il avait dit au page de partir à l'instant même : son ordre avait été exécuté sans doute, et le page était déjà bien loin.

— Eh bien, dit le roi, fatigué des sollicitations dont on l'accablait, c'est bon : si le page n'est point parti, ou si vous le rattrapez, changez l'adresse ; mettez : « M. de Maurepas à Pontchartrain, » au lieu de : « M. de Machault à Arnouville, » et soyez satisfaites.

Le messager se précipita par les degrés et courut porter cette

bonne nouvelle à Mesdames, qui ordonnèrent qu'un petit courrier partît après le page et le rattrapât, dût-il crever dix chevaux.

Le hasard avait décidé qu'on ne crèverait rien du tout. En descendant l'escalier du perron, le page avait accroché son éperon à une marche et avait brisé son éperon.

Le moyen d'aller ventre à terre avec un seul éperon !

D'ailleurs, le chevalier d'Abzac est chef de la grande écurie ; c'est lui qui passe l'inspection des courriers, et il ne laissera pas monter un courrier à cheval si le courrier doit partir d'une manière qui ne fasse pas honneur aux écuries de Sa Majesté.

Le page ne partira donc qu'avec deux éperons.

Il en résulta que le messenger de Mesdames, au lieu de prendre la peine de rattraper le page du roi courant à franc-étrier sur la route d'Arnouville, le rejoignit dans la grande cour, rattachant son éperon, un pied à terre, l'autre sur une borne.

Mesdames se firent rendre le pli, laissèrent le texte, tout aussi bon pour l'un que pour l'autre, puisque le nom de l'un ni de l'autre ne se trouvait dans le corps de la lettre.

Seulement, au lieu de laisser l'adresse qui portait : « À M. de Machault, en sa terre d'Arnouville, » elles en mirent une autre qui portait : « À M. le comte de Maurepas, à Pontchartrain. »

L'honneur de l'écurie royale était sauvé, mais la monarchie était bien malade.

Quant à M. de Choiseul, au premier mot qu'en avait dit la reine, elle avait été repoussée avec perte.

C'étaient M. de Richelieu et M. d'Aiguillon qui avaient mené toute cette négociation.

M. d'Aiguillon était neveu de M. de Maurepas.

Le plus chétif des trois candidats était celui qui avait obtenu la place.

Les antécédents de M. de Maurepas n'étaient pas heureux, quoique, au lieu d'un ministère tout entier qu'il allait avoir à conduire, il n'eût jamais eu qu'une section de ministère.

Cette section de ministère qu'il avait conduite était la marine, et justement, pendant qu'il conduisait cette marine, les Anglais l'avaient détruite. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis seize ans, M. de Maurepas était passé de la vieillesse à la décrépitude. C'était, comme le disait madame du Barry, « un... *triste* commencement de règne. »

Nous verrons, à la mort de M. de Maurepas, c'est-à-dire en 1781, quelle fut son influence sur les affaires publiques.

En effet, au moment où il fut nommé premier ministre, M. de Maurepas avait près de quatre-vingts ans, et à cet âge il avait conservé cette même frivolité qui l'avait fait renvoyer par Louis XV. Ce n'était pas que ce fût un homme tout à fait sans valeur, il avait même de l'expérience, du discernement et une certaine habileté dans les affaires. Ce qui lui manquait, c'était moins le talent que le cœur et le caractère ; la chose fatale était surtout qu'il fût soumis à madame de Maurepas, femme vaine et ambitieuse qui disposait de lui comme les femmes adroites font des enfants et des vieillards. Au reste, pourvu que son crédit ne souffrît point d'atteinte, pourvu que sa place, à laquelle il tenait plus qu'à la vie, lui restât, il était prêt à faire tout ce qu'on demandait de lui. Plutôt passager complaisant que ferme pilote sur le vaisseau où s'embarquait le nouveau règne, il devait se laisser aller au gré des événements et de l'opinion, qu'il était de son devoir de diriger.

Pendant qu'on allait lui chercher un ministre, Louis XVI résolut d'utiliser son temps en se faisant inoculer, ainsi que la reine. L'opération réussit complètement, et tandis que Mesdames tombaient malades de la petite vérole qu'elles avaient gagnée par dévouement, Louis XVI guérissait de la petite vérole qu'il s'était fait communiquer par précaution.

M. de Maurepas arriva. Le roi, quoiqu'il eût mieux aimé M. de Machault, ne laissa pas de lui faire bon accueil. Homme de cour avant tout, ayant commencé sa carrière à seize ans sous le régent, un coup d'œil lui suffit pour comprendre le nouveau roi. Il le

reconnut d'un caractère timide, réservé, secret, tel enfin qu'il convient à un premier ministre qui désire régner. Il aimait les sciences et les arts ; il captiva l'esprit du roi par ce côté qui était sympathique à Louis XVI ; puis, avec des anecdotes sentimentales sur le grand-dauphin son père, pour lequel le roi était pénétré d'admiration, il gagna son cœur. Pris à la fois par le cœur et par l'esprit, le roi appartint complètement à M. de Maurepas.

Il en résulta pour M. de Maurepas une si grande faveur que le roi donna au ministre un appartement porte à porte avec le sien, afin de l'avoir sans cesse sous la main.

La première chose que M. de Maurepas comprit, ce fut qu'il fallait achever d'écraser M. de Choiseul. Il continua donc de maintenir le roi dans cette croyance que c'était M. de Choiseul qui avait empoisonné le grand-dauphin. En outre, pour le tenir par un autre sentiment qui avait aussi de profondes racines dans le cœur du roi, c'est-à-dire par l'économie, il dressa un état des grâces accordées à toutes les maisons qui portaient le nom de Choiseul, et démontra qu'aucune autre famille en France, si illustre qu'elle fût, ne coûtait le quart de ce que coûtait la famille Choiseul. De cette façon, la reine avait beau miner de son côté, partout où son désir attaquait le roi sur ce point qui était pour elle un point de conscience, elle trouvait le roi de granit.

De là les premières animosités de Marie-Antoinette contre M. de Maurepas.

Cependant, à part la reine et la faction Choiseul, M. de Maurepas avait bien pris en cour. Il était d'un accès facile, disait des bons mots à chacun de ceux qui étaient près de lui en intimité. Avec les autres sa parole était cauteleuse, mais toujours polie. Son exil l'avait habitué à la simplicité et surtout à la retraite. Cette retraite et surtout cette simplicité l'accompagnèrent à la cour. La faveur ne changea rien à ses manières. Il se contenta d'honoraires fort modestes, ce qui ravit le roi, se livra à l'étude de son caractère, et lorsqu'il eut reconnu que le fonds en était une profonde

faiblesse, s'attacha à cacher cette faiblesse à tous les yeux. Puis, entendant crier au rappel des Parlements ; voulant se délivrer de Maupeou, homme ferme, esprit vigoureux, qui pouvait le renverser ; désirant finir en paix sa longue carrière ; se croyant engagé vis-à-vis de l'aristocratie parlementaire comme petit-fils de chancelier, poussé d'ailleurs par sa femme, qui était Philippeaux comme lui, il commença de tout disposer pour la réaction qu'il préparait.

Comme cette réaction fut la grande affaire de l'avènement au trône de Louis XVI, nous allons en finir avec elle.

On sait qu'à l'endroit des Parlements, comme en toute chose d'ailleurs de cette époque, il y avait à la cour deux partis :

Le parti du Parlement, de la cour et des pairs de France, qui était celui de l'ancien Parlement ;

Et le parti de la nouvelle magistrature, que par dérision on appelait le parlement Maupeou.

PARTI DES PARLEMENTS ANÉANTIS
ET EXILÉS PAR LOUIS XV EN 1771.

La reine ;
Le comte d'Artois ;
Le duc d'Orléans ;
Le duc de Chartres ;
Le prince de Conti ;
La majorité des pairs du royaume ;
Le duc de Choiseul et sa faction ;
Le comte de Maurepas ;
La majorité janséniste du clergé ;
Les évêques philosophes ;
Une portion des gens de lettres ;

PARTI DES PARLEMENTS ÉTABLIS
PAR M. DE MAUPEOU EN 1771.

Louis XVI ;
Monsieur ;
Les trois tantes de Louis XVI ;
Madame Louise, religieuse à Saint-Denis ;
Le duc de Penthièvre ;
Le chancelier de France ;
La minorité des pairs du royaume ;
MM. d'Aiguillon et Richelieu ;
Les restes de l'ancien ministère de Louis XV, et spécialement l'abbé Terray, le duc de La Vrillière, Bertin de Boynes, les comtes de Mercy et Vergennes ;
La majorité du clergé ;
Les jésuites ;
M. de Beaumont, archevêque de

Paris ;
Enfin les dévôts de la cour, ayant à
leur tête madame de Marsan.

La reine avait pris parti pour les vieux Parlements comme étant les soutiens de M. de Choiseul, par conséquent de la politique autrichienne.

Le comte d'Artois avait pris parti pour les vieux Parlements parce qu'il s'était attaché à la reine, qu'il était de sa société particulière et en toutes choses se présentait comme son défenseur.

Le duc d'Orléans et le duc de Chartres avaient pris parti pour les vieux Parlements parce qu'ils n'avaient point oublié que les Parlements avaient ôté la régence au duc du Maine pour la donner à leur grand-père et aïeul.

Enfin le prince de Conti avait pris parti pour les vieux Parlements, par théorie et afin de conserver intactes les anciennes traditions monarchiques.

Tout au contraire,

M. de Provende avait pris le parti du nouveau Parlement par la seule raison que la reine, dont il s'était constitué l'ennemi personnel, avait pris le parti de l'ancien.

Les trois tantes du roi, parce qu'en réalité elles avaient un profond amour pour leur père Louis XV, et que le retour des anciens Parlements était un cruel soufflet donné à la mémoire du roi mort.

Enfin Madame Louise, parce que l'ancien Parlement avait constamment persécuté le clergé, qu'elle appartenait à l'ordre religieux des Carmélites, et qu'elle était amie de M. de Beaumont, archevêque de Paris.

M. de Maurepas connaissait donc parfaitement, à l'heure de commencer la guerre, quelles étaient ses forces, quelles étaient les forces du parti contraire, quels étaient ses alliés, quels étaient ses ennemis.

D'abord, il résolut de se faire un appui de M. de Vergennes.

Nous avons raconté comment M. de Vergennes avait été disgra-

cié par M. de Choiseul pour avoir soutenu à Constantinople les intérêts de la France contre Catherine II.

M. de Vergennes, disciple de M. de Chavigny, avait été nourri dans les principes de l'ancienne diplomatie, c'est-à-dire dans la haine de l'Autriche. Disgracié comme M. de Maurepas, exilé comme lui, une liaison étroite s'était établie entre ces deux hommes, qui voyaient une même fin à leur disgrâce et à leur exil.

Au reste, M. de Maurepas n'eut pas besoin de rappeler M. de Vergennes au souvenir du roi ; c'était déjà chose faite par Madame Adélaïde, et le roi lui-même appela l'ancien ministre disgracié au ministère des affaires étrangères.

M. de Vergennes était à Stockholm, et il lui fallait le temps d'arriver.

Cette haine de M. de Vergennes nous expliquera plus tard sa surveillance à l'endroit de la maison d'Autriche et sa lutte patente, ouverte, déclarée avec la reine, lutte dans laquelle il se sentait si bien soutenu par le roi qu'à la mort de M. de Maurepas, menacé de perdre sa faveur, grâce aux intrigues de Marie-Antoinette, il répondit en riant à celui qui lui donnait avis de ces intrigues :

— Mais la reine ne sait donc pas que j'ai fait vœu de mourir ministre en place ?

De son côté, M. de Maurepas proposait pour la guerre M. le comte de Mui.

Cela tombait à merveille. M. de Mui, homme intègre qui n'avait rien voulu accepter sous les favorites du dernier règne, était dans la pensée et dans le cœur de Louis XVI, qui, sans attendre même l'arrivée de M. de Maurepas, lui avait écrit de se rendre à la cour.

Par ces deux nominations, le cabinet du duc d'Aiguillon se trouvait entamé dans sa base. Le duc comprit l'impossibilité de sa position et donna sa démission.

Restaient :

M. de Boynes, à la marine ;

L'abbé Terray, aux finances ;

M. de Maupeou, aux sceaux ;

Enfin, La Vrillière, ministre au département de Paris.

Il s'en fallait beaucoup que ces messieurs fussent populaires.

Voici quelques épigrammes qui font foi de l'estime où on les tenait. Commençons par cette épigramme collective, puis nous passerons aux autres :

Amis, connaissez-vous l'enseigne ridicule
Qu'un peintre de Saint-Luc fait pour les parfumeurs ?
Il met dans un flacon, en forme de pilule,
Boynes-Maupeou-Terray, sous leurs propres couleurs ;
Il y joint d'Aiguillon, et puis il l'intitule :
Vinaigre des quatre voleurs !

Maintenant, passons au détail.

Voici pour M. Bourgeois de Boynes :

Pour toi, Bourgeois, fameux par cent traits de démence,
Qui fais rire l'Anglais et fais gémir la France,
Pour te mettre en la place où tu peux être bon,
Il convient que tu sois ministre à Charenton.

Voici pour l'abbé Terray :

Pour vous, monsieur l'abbé, digne de plus d'éclat,
Entre tous ces messieurs si chers à la patrie,
Vous fûtes le moins sot et le plus scélérat.
Montfaucon doit payer votre rare génie.

Voici pour le duc de La Vrillière :

Ministre sans talent et sujet sans vertu,
Homme plus avili qu'un mortel ne peut être,
Pour te retirer, dis, réponds donc, qu'attends-tu ?
Je le vois, qu'on te jette enfin par la fenêtre.

Au reste, on regardait si bien M. de La Vrillière comme jeté par la fenêtre et tué du coup qu'on avait fait son épitaphe ; la voici :

Ci-gît dans ce petit tombeau
Le petit monsieur Philippeau,
Qui fut, malgré sa taille ronde,
Compté parmi les grands du monde,
Parce qu'il était, ce dit-on,
Petit génie et grand fripon !

Puis, comme on ne voyait pas encore venir cette fameuse poule
au pot promise par Henri IV, on ajoutait :

Enfin la poule au pot sera donc bientôt mise !
On doit, du moins, le présumer ;
Car depuis deux cents ans qu'on nous l'avait promise,
On n'a cessé de la plumer.

Au reste, au milieu de tout cela, en attendant la chute des
anciens ministres et le retour des anciens Parlements, on espérait
dans le nouveau roi.

Voici une chanson de Collé, qui fait foi de cette espérance.
Elle se chantait sur l'air des *Pendus* :

Or, écoutez, petits et grands,
L'histoire d'un roi de vingt ans,
Qui va nous ramener en France
Les bonnes mœurs et l'abondance.
D'après ce plan, que deviendront
Et les catins et les fripons ?

S'il veut de l'honneur et des mœurs,
Que deviendront nos grands seigneurs ?
S'il aime les honnêtes femmes,
Que deviendront nos grandes dames ?
S'il bannit les gens déréglés,
Que feront nos riches abbés ?

S'il dédaigne un frivole encens,
Que deviendront les courtisans ?
Que feront les amis du prince,
Autrement nommés en province ?

Que deviendront les partisans
Si ses sujets sont ses enfants ?

S'il veut qu'un prélat soit chrétien,
Un magistrat homme de bien,
Combien de juges mercenaires,
D'évêques et de grands vicaires
Vont changer de conduite ? *Amen.*
Domine, salvum fac regem.

Le roi et M. de Maurepas se sentaient donc soutenus par l'opinion publique, laquelle, on le voit, se manifestait hautement.

La question n'était donc pas de renvoyer Boynes, Terray et Maupeou, le renvoi est toujours chose facile, mais de savoir qui l'on mettrait en leur place.

M. de Boynes donna sa démission de ministre de la marine.

Il fallait pourvoir à son remplacement.

On jeta les yeux sur M. Turgot.

Turgot était déjà une réputation, et même une réputation que nul ne contestait. C'était à la fois un économiste, un écrivain et presque un poète. Enfant, il avait été très-timide et très-gauche, et avait beaucoup conservé de cette gaucherie et de cette timidité. Jamais il n'avait pu faire la révérence de bonne grâce, et, quand arrivait une visite chez ses parents, il se fourrait où il pouvait, souvent derrière un rideau, parfois sous un canapé, et restait là, si mal à l'aise qu'il fût, tout le temps que durait la visite.

Destiné à l'Église, sa première éducation fut toute théologique ; mais peu porté vers les idées religieuses, il avait déclaré, vers l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans, qu'il lui était impossible *de se vouer toute sa vie à porter un masque sur le visage* ; ce qui lui avait valu de très-grands éloges des encyclopédistes, dont alors il était devenu l'enfant chéri.

À dix-huit ans, il avait écrit une lettre à Buffon sur les erreurs qu'il avait faites dans sa théorie de la terre ; à vingt-deux ans, il avait adressé à l'abbé de Ciré une dissertation sur les inconvé-

nients du papier-monnaie ; puis il se mit à étudier la chimie avec Ruelle, à traduire de l'hébreu le Cantique des cantiques, du grec les commencements de l'*Iliade*, du latin une multitude de fragments de Sénèque, de Virgile, d'Ovide ; de l'anglais des morceaux de Shakespeare, de Pope et d'Addison ; de l'italien plusieurs scènes du *Pastor fido* ; de l'allemand les idylles de Gessner et la *Messiade* de Klopstock ; tout cela avec un mot à mot qu'on lui reprochait à cette époque, laquelle cherchait toujours à effacer le caractère original des choses pour substituer à son originalité la facture française du dix-huitième siècle.

C'est de Turgot, ces deux vers sur le conseiller Pasquier, le même que nous avons vu poursuivre le comte de Lally :

Ces yeux où la férocité
Prête de l'âme à la stupidité.

C'est de lui, l'épigraphe du portrait de Franklin :

Eripuit cælo fulmen sceptrumque tyrannis.

C'est de lui les vers sur Frédéric le Grand, que nous avons déjà cités ailleurs :

Hâi du dieu d'amour, cher au dieu des combats,
Il inonda de sang l'Europe et sa patrie ;
Cent mille hommes par lui reçurent le trépas,
Et pas un n'en reçut la vie.

C'est de lui, enfin, cet axiome sur les colonies, axiome qui contient en même temps une prédiction qu'il vit se réaliser :

Les colonies sont comme les fruits qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à leur maturité. Devenues suffisantes, elles font ce que fit autrefois Carthage et ce que fera un jour l'Amérique.

Plus tard, il s'était livré presque exclusivement à l'économie politique. Ami des deux plus grands économistes du temps, Quesnay, qui plaçait dans les produits agricoles la source de toutes les

richesses et qui bornait la science gouvernementale à favoriser l'agriculture, et de Gournay, qui voyait dans le travail manufacturier la seule richesse de l'État ; il avait entreprise de concilier les deux systèmes. Aussi, entré le 20 juillet 1774 à la marine, n'y resta-t-il qu'un mois ; mais, pendant ce mois, il eut le temps de laisser deux bons souvenirs. Il fit payer aux ouvriers de Brest une année et demie d'arrérages qui leur étaient dus, et donner une gratification de cinq mille livres à Euler pour le récompenser de son excellent ouvrage sur la construction et la manœuvre des vaisseaux.

Aussi la nomination de Turgot au contrôle des finances, nomination qui eut lieu le 24 août 1774, fut-elle parfaitement accueillie ; toute l'encyclopédie battit des mains, et Voltaire s'en émut au point de faire ce quatrain qui, comme la plupart des choses que faisait Voltaire, peut être aussi bien une épigramme qu'une louange.

Je crois en Turgot fermement ;
Je ne sais pas ce qu'il veut faire ;
Mais je sais que c'est le contraire
De ce qu'on fit jusqu'à présent.

Après le remplacement de M. d'Aiguillon, de M. de Boynes et de M. Terray, il était difficile que le chancelier Maupeou restât en place. M. de Maurepas fit venir M. Hue de Miromesnil, magistrat distingué qu'on rappelait comme les autres de l'exil, et, s'étant assuré de sa coopération, il lui donna les sceaux.

Ce fut M. La Vrillière, l'éternel chasseur de ministres, qui fut chargé d'aller porter à M. de Maupeou la lettre de cachet qui lui enlevait les sceaux. Maupeou s'attendait de minute en minute à cette disgrâce. Aussi reçut-il le messenger du haut de sa grandeur.

— Voilà les sceaux, dit-il au petit duc. Un roi me les a donnés, un roi peut me les ôter. Quant à ma dignité de chancelier de France, je la garde, attendu qu'elle ne peut m'être retirée que par un procès, suivant les lois constitutives de l'État.

Puis il congédia La Vrillière en observant vis-à-vis de lui le cérémonial d'un chancelier de France en place ou en crédit, qui ne se levait pas de son bureau, même quand il arrivait un ministre de la part du roi.

La disgrâce du chancelier causa une joie universelle et mit en verve les vaudevillistes. Le soir même où elle fut connue, on brûla le chancelier et le contrôleur général en effigie sur la plupart des places de Paris ; et le lendemain, comme il se retirait à sa maison de campagne de Chatou, il entendit tout le long du chemin chanter ce couplet sur l'air de l'*Amitié* :

Sur la route de Chatou
Le peuple s'achemine,
Pour voir la f..... mine
Du chancelier Maupeou ;
Sur la rou...
Sur la rou...
Sur la route de Chatou.

De son côté, M. de Miromesnil ne fut pas épargné : le lendemain du jour où il entra en fonctions, il reçut les vers suivants, dans lesquels on reconnaîtra une légère allusion à sa femme, qu'il avait été forcé de faire enfermer à cause de ses dérèglements :

COMMANDEMENTS DE LOUIS XVI
À M. DE MIROMESNIL, GARDE DES SCEAUX.

Ton seul prince tu serviras
Après les lois premièrement.

Jamais ne te parjureras
Comme Maupeou vilainement.

Les sceaux de ton mieux garderas
En les appliquant justement.

Le Parlement rétabliras
Pour exister plus longuement.

Charges point ne supprimeras
Qu'en remboursant loyalement.
Toujours la vérité diras
Sans crainte aucune absolument.
Paillard honteux toujours seras,
Puisque ne peux être autrement.
Mais avec ta femme vivras
Pour bon exemple seulement.
Tous ses travers excuseras
Pour qu'on t'excuse également.
Ainsi glorieux tu seras
Dans l'histoire éternellement.

M. de Sartine, en prenant la marine que venait d'abandonner M. Turgot, compléta le nouveau cabinet, qui conserva le duc de La Vrillière, seul débris échappé à ce grand naufrage.

Comme cette révolution ministérielle s'accomplit le 24 août, on appela ce cataclysme politique la Saint-Barthélemy des ministres.

— En tout cas, dit le comte d'Aranda, ce n'est point le massacre des Innocents.

En attendant, le roi, comme attiré en sens contraire par deux forces égales, restait immobile et ne décidait rien à l'endroit de la dissolution du nouveau Parlement et de l'exil de l'ancien. Les menaces politiques de Monsieur, qui ne voulait point qu'on touchât à l'œuvre de Louis XV, l'effrayaient ; les prophéties de madame Louise, qui faisait parler l'extase et qui voyait la chute prochaine de la monarchie dans ce triomphe de la vieille magistrature, balançaient les instances de M. le duc d'Orléans et les désirs hautement exprimés du peuple. Il remettait les avis de tout le monde sur cette grande affaire et classait avec le plus grand soin tous les papiers qu'il recevait à ce sujet : il avait dans son cabinet deux portefeuilles contenant, l'un : *Les opinions favorables au retour des anciens Parlements* ; contenant, l'autre : *Les opinions*

favorables au gouvernement actuel.

Enfin, le 21 octobre 1774, le roi signa la circulaire qui fixait aux exilés l'époque de leur retour. M. de Maupeou, qui n'était point facile à effrayer, s'effraya cependant et fit à Louis XVI des représentations sur les bruits qui se répandaient de la ruine prochaine d'un Parlement qui s'était dévoué au roi corps et âme et qui n'avait accepté de lui les différentes charges qu'il avait remplies que pour lui obéir.

Le roi se contenta de répondre qu'il était étonné que la chambre des vacations lui fît des remontrances sur des bruits populaires ; qu'au reste, il la prévenait qu'il lui ferait savoir ses intentions.

Cette réponse n'était point rassurante, aussi la chambre des vacations prit-elle un arrêté par lequel elle invoquait les principes de la monarchie ébranlée, déclarait l'autorité royale en danger et annonçait sa chute.

Enfin, au mépris de toute reconnaissance, les anciens Parlements furent rétablis et les nouveaux cassés. C'était le triomphe de toutes les opinions proscrites depuis trois ans et la chute de toutes celles que l'on avait jugées nécessaires à la conservation de la monarchie.

Chapitre II

La cour et la ville. – Levée des scellés chez Louis XV. – Testament du feu roi. – Le grand Trianon. – Le *petit Vienne*. – L’Autrichienne. – Haines contre la reine. – Mesdames, tantes du roi. – Les deux belles-sœurs. – M. le comte de Provence. – Portrait de ce prince. – L’éventail. – Le comte d’Artois et le duc de Chartres. – Le luxe de M. de Provence. – Portrait et mœurs du comte d’Artois. – Le duc d’Orléans et son fils. – La duchesse d’Orléans. – Madame de Montesson. – M. de Lamballe. – Les orgies de Monceaux. – L’anglomanie. – Les clubs. – Le jardin du Palais-Royal. – *J’aime mieux un écu que l’estime publique*. – Mademoiselle de Penthièvre. – Position de la jeune reine. – Ses favorites. – Mesdames de Pecquigny, de Saint-Mégrin, de Cossé, de Mailly, le beau Dillon. – Gluck. – Mademoiselle Arnoult. – Le prince d’Hénin. – Clément XIV et Carlo Bertinazzi. – Le pape et Arlequin. – Carlin et son spectateur. – Soulèvements dans les provinces. – Dijon, Pontoise, Versailles. – Le roi au balcon. – Le pain à *deux sous*. – Pillage des boulangeries de Paris. – Lille, Amiens, Auxerre. – Le sacre de Louis XVI. – Les pièces d’or et les soldats. – M. de Malesherbes. – M. de la Vrillière. – MM. de Mui et de Saint-Germain.

Détournons un peu nos regards de tous ces grands événements politiques, et voyons ce qui se passait de nouveau à la cour et à la ville.

Les scellés mis, comme nous l’avons vu, par l’ordre du roi, avaient été levés le 8. Il avait assisté à cette formalité ; et l’on avait en sa présence trouvé dans la chambre du roi dix-sept mille louis en or et vingt-deux millions de divers effets en papier.

Le testament du roi, daté de 1766, contenait entre autres dispositions pieuses celle de procéder à ses funérailles avec la plus grande simplicité. Un article léguait ses entrailles au chapitre de Notre-Dame, mais, cet article eût-il été connu à temps, la putréfaction qui s’était emparée du roi même avant sa mort se fût opposée à l’accomplissement de cette volonté.

Louis XV laissait deux cent mille livres de rentes à chacune de ses filles, avec recommandation de partager entre les deux autres le lot de la première qui mourrait. Un legs de cinq cent mille livres une fois payé était spécifié en faveur de chacun de ses enfants naturels ; on assure que l'on en compta soixante et que trente millions passèrent à cette seule disposition.

Le roi, qui tenait tête obstinément à Marie-Antoinette à l'endroit de M. de Choiseul, voulut au moins la dédommager sous un autre rapport de ce qu'en politique il refusait de se rendre à sa volonté. Elle avait exprimé, étant dauphine, le désir d'avoir une maison de plaisance, où *elle pût faire ce qu'elle voudrait*.

— Madame, lui dit le roi, quinze jours après son avènement au trône, je suis à même maintenant de satisfaire votre goût. Je vous donne, pour votre usage particulier et pour y faire ce que vous voudrez, le Grand et le Petit-Trianon. Ces beaux lieux ont toujours été la demeure des favorites des rois de France et par conséquent doivent être la vôtre.

La reine trouva le Grand-Trianon trop important pour elle et accepta le Petit, à la condition, dit-elle en riant, que le roi n'y viendrait que lorsqu'il serait invité.

Le lendemain, le Petit-Trianon avait changé de nom et s'appelait *le petit Vienne*.

Cette religion à ses souvenirs d'enfance fut mal interprétée. On reprocha à Marie-Antoinette de transporter sans cesse l'Autriche en France, et le nom de l'*Autrichienne* commença d'être murmuré à son oreille comme le premier écho d'un orage lointain.

Et ici force nous est d'entrer profondément dans la vie privée de la reine, la vie privée de la pauvre Marie-Antoinette ayant plus contribué peut-être encore que sa vie publique à lui attirer la haine de la France et à la conduire à l'échafaud.

Seulement, commençons par dire qu'entourée d'antipathies, n'ayant pour soutien dans toute la famille de son époux que le comte d'Artois, qu'on accusa bientôt de soutenir la reine par un

sentiment plus tendre que celui qui convient à un beau-frère, Marie-Antoinette, dans cette France qui n'était point sa patrie, trouva une calomnie à chaque pas, comme dans certains pays inconnus on trouve un scorpion ou une vipère sous chaque touffe d'herbe.

Nous avons dit la haine de Mesdames pour leur nièce ; nous avons dit l'antipathie de Monsieur, de madame de Provence et de la comtesse d'Artois pour leur belle-sœur ; nous avons dit enfin la fausse interprétation donnée à l'amitié du comte d'Artois pour la reine. Revenons un peu sur toutes les médisances ou les calomnies de famille qui naquirent de ces haines et de cette amitié, et qui eurent une si fatale influence sur la destinée de Marie-Antoinette.

Monsieur, que les hommes de notre génération ont vu rentrer aux Tuileries avec le titre de roi et sous le nom de Louis XVIII, était à cette époque un jeune homme de dix-neuf ans, gras, court, rose, impuissant, plein de pédantisme, tout confit de sornioiserie et de mauvais vouloir ; jaloux de toute beauté, envieux de toute force, haut, vain, dur, politique, sachant tout ou plutôt se souvenant de tout, grâce à une prodigieuse mémoire, n'approfondissant rien parce qu'il manquait à la fois de profondeur dans l'esprit et de conviction dans le cœur, persévérant au mal seulement parce que le mal était dans ses instincts ; s'enfermant dans son cabinet pour avoir l'air de donner une partie du jour à l'étude, et au lieu d'étudier s'amusant à rédiger un journal critique des événements de la ville et de la cour ; galant avant son mariage, et même empressé près des femmes par le besoin qu'il avait de faire croire à sa virilité ; méprisant et grossier envers elles depuis son mariage, qui avait révélé son impuissance ; ennemi secret de son frère ; ennemi déclaré de sa belle-sœur, de laquelle il tentait parfois de se rapprocher en empruntant à Lemierre et en signant de son nom des vers tels que ceux-ci :

À LA REINE,

EN LUI ENVOYANT UN ÉVENTAIL.

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
J'aurai soin près de vous d'amener les zéphirs ;
Les amours y viendront d'eux-mêmes.

C'était sur ces amours, qui d'eux-mêmes devaient faire cortège à la reine, que M. de Provence comptait pour la déshonorer.

Quand la reine recevait à Trianon, quand le comte d'Artois et le duc de Chartres couraient, déguisés, les bals et les tripots de Paris, cherchant aventure, bonne ou mauvaise, M. de Provence, les pieds sur les chenets, près de Marie-Louis-Joséphine de Savoie, sa femme, princesse maigre, noire et envieuse, M. de Provence récitait des odes d'Horace, composait madrigaux, épigrammes, petits articles pour le *Mercure de France*, sortant de ses traductions ou de ses compositions pour chicaner sur des mots avec sa femme, laquelle n'avait jamais pu pardonner à Louis XVI d'avoir dit qu'il ne la trouvait pas jolie, et qui répondait, quand on lui parlait de madame du Terrage et de madame de Balbi, qui furent tour à tour, et avec grande affectation, les maîtresses déclarées de M. de Provence :

— Oh ! mon Dieu ! ne lui reprochons pas ces dames, ce sont les seuls objets de luxe que se permette mon mari.

Tout au contraire de son frère aîné, le comte d'Artois était un charmant prince, vif, étourdi, bruyant, dépensier, galant, indiscret, compromettant au possible, gracieux de mouvement, agréable de figure, quoique sa lèvre inférieure, tombant sur le menton, lui donnât souvent un air niais qui faisait d'autant mieux ressortir les mots spirituels, et surtout éminemment français, qui sortaient souvent de sa bouche. Aimant les femmes autant que son frère les haïssait, toute autre société que la leur lui était insupportable. Parcourant comme une échelle tous les degrés de la société, il passait

de Trianon à l'Opéra, et de l'Opéra dans les plus mauvais lieux de Paris. Aussi le prince d'Hénin, son capitaine des gardes, surintendant en même temps des maison et finances de mademoiselle Sophie Arnoult, remplissait-il auprès de lui toutes sortes d'emplois, parmi lesquels il en était un que les gens du peuple et même les gens de la cour désignent par un mot assez grossier. Malgré tout cela, et peut-être même à cause de tout cela, le comte d'Artois jouissait d'une certaine popularité que n'avait jamais pu conquérir et que ne conquit jamais M. de Provence.

Sa femme est, comme madame de Provence, une fille de Savoie ; envieuse comme elle, mais basement bête, mais froidement débauchée. Elle est plutôt laide que belle ; son long nez offre un trait ridicule aux caricatures, qu'on ne lui épargne pas ; son mari lui-même rit des légèretés de sa femme et va s'en consoler au Palais-Royal avec mademoiselle Duthé, ce qui fait dire aux plaisants de la galerie que M. le comte d'Artois, ayant eu une indigestion de gâteau de *Savoie* à Versailles, est venu prendre *Duthé* à Paris.

Après ces deux princes venaient le duc d'Orléans et le duc de Chartres.

Le duc d'Orléans, petit-fils du régent, prince sérieux, ayant dans le sang ces principes d'opposition naturels à la famille, mais ne les ayant jamais mis en dehors. D'abord marié à Louise-Henriette de Conti et éperdument amoureux de sa femme, il avait vu celle-ci se livrer à tous les désordres de la vie la plus scandaleuse, cherchant des plaisirs partout ; elle avait réalisé ces rêves que la satire de Juvénal semble avoir attribués à la femme de Claude ; et comme celle-ci, plus d'une fois Lycisca moderne, elle avait été accusée d'avoir été dans les jardins du Palais-Royal demander aux premiers venus des jouissances anonymes qui pouvaient, comme la Messaline antique, la fatiguer, mais ne la rassasiaient pas. Maintenant, tout entier plongé dans les douceurs de la vie privée, laissant madame de Montesson, aux mains de laquelle il avait remis son bonheur, s'acquitter de cette douce tâche, il vivait en

particulier dans sa maison de Raincy ou dans son château de Villers-Cotterets, riche de quatre millions de revenus, sur lesquels, sans économie outrée, il en mettait à part un ou deux par an, tout en subvenant aux dépenses de son fils le duc de Chartres.

Quant à celui-ci, qui osa un jour, pour nier sa qualité de prince, invoquer l'authentique impudicité de sa mère, c'était à cette époque déjà un homme dont la débauche faisait éclat. Il était entré dans le monde à seize ans, sous les auspices de son gouverneur, M. Pons de Saint-Maurice, homme d'un génie commun, mais honnête homme, et bien loin d'être à la fois corrompu et corrupteur comme était l'abbé Dubois. Le compagnon de ses plaisirs était à cette époque le prince de Lamballe, dont la santé, moins forte que celle du duc de Chartres, ne put résister à cette vie de basse luxure, et resta tuée dans un mauvais lieu. À cette époque, on accusa le duc de Chartres non-seulement de débauche, mais de calcul : il avait séduit, prostitué, empoisonné le prince de Lamballe, disaient ses ennemis, pour réunir sur la seule tête de mademoiselle de Penthièvre, qu'il devait épouser, la colossale fortune de sa maison et l'expectative de la charge de grand amiral possédée par le duc de Penthièvre. Lorsque la pauvre princesse de Lamballe fut assassinée à son tour, ces accusations se renouvelèrent plus cruelles encore. Mais nous, qui ne nous faisons les interprètes que des accusations reposant sur preuves, nous protesterons ici contre ces deux infamies, qui sont de celles que, pour l'honneur de l'humanité, l'historien doit traiter de mensonge.

Il y a d'ailleurs assez de choses à dire sur ce pauvre prince qui a payé ses fautes comme on paie des crimes. Ces choses, nous les dirons.

Le duc de Chartres était débauché à la façon du régent ; comme son aïeul, qui avait fait du Palais-Royal un lieu de prostitution, le duc de Chartres fit de Monceaux le théâtre des plus folles orgies. En veut-on avoir quelque idée, qu'on lise le pamphlet de M. de V., publié en 1784, et auquel nous nous contenterons d'emprunter ces

quelques lignes. M. de V. était non-seulement témoin oculaire, mais encore acteur : il n'est donc pas récusable.

Un jour, dit-il, je me trouvais à une des parties fines de M. le duc de Chartres ; nous étions tous nus comme la main, ainsi que notre chef ; cela n'empêcha point de faire honneur au repas. Lorsqu'il fut terminé, le prince donna le signal pour que chacun prît ses plaisirs à sa guise. Tabourets, chaises, fauteuils, bergères, sofas, ottomanes, dans un instant furent occupés, et monseigneur, se promenant de long en large, gémissait de pitié sur la faiblesse de la pauvre humanité !

Au reste, pour ranimer cette faiblesse sur laquelle le prince gémissait, l'art était venu au secours de la nature. Un habile mécanicien avait, sur l'ordre de Son Altesse, fait des figures de grandeur nature, lesquelles, non-seulement, comme l'automate de Vaucanson, mangeaient et digéraient, mais se livraient encore à tous les exercices que venaient interrompre parfois la faiblesse, l'alanguissement du prince et de ses convives.

Mais le duc de Chartres avait au moins la franchise de ses vices, et peu se souciait-t-il que l'on connût ou que l'on ignorât les anecdotes scandaleuses que nous citons d'après les auteurs contemporains. Un jour, il paria à Versailles, où il se trouvait, qu'il retournerait tout nu au Palais-Royal, où il était attendu. Les paris furent engagés, et le duc de Chartres gagna les paris.

L'anglomanie, qui commençait à faire invasion dans nos mœurs, était tout entière l'œuvre de M. le duc de Chartres. Les jockeys lui durent la faveur dont ils jouirent¹. Les clubs peuvent se vanter de l'avoir eu sinon pour fondateur, au moins pour naturalisateur. Cette manie d'imiter nos voisins d'outre-mer, peu aimés en France, on le sait, jointe à la fameuse spéculation du Palais-Royal, acheva de dépopulariser le pauvre prince, qui ne reprit jamais, même aux jours de la Révolution, qu'une popularité factice et sans racines.

Un mot sur cette spéculation, que nos lecteurs ignorent peut-être

1. C'était à Londres qu'on allait chercher les chevaux de course et la réputation de beau cavalier.

et qui laisserait une de nos phrases obscure pour eux.

Le jardin du Palais-Royal n'a pas toujours possédé les belles galeries qui l'enserrent aujourd'hui. À l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire vers 1765, il était à découvert, de sorte que les fenêtres des maisons voisines y plongeaient et tiraient une grande valeur de cette belle vue. M. le duc de Chartres s'aperçut de cet avantage qu'il livrait à ses voisins et résolut de l'utiliser à son bénéfice. De là cette grande opération des galeries du Palais-Royal qui masquèrent les maisons voisines ; de là le procès qu'il soutint contre les propriétaires environnants, procès qu'il gagna ; de là, enfin, ce reproche de son père :

— Monsieur, tenant, après le roi, le premier rang dans la monarchie, il est surprenant que vous vous conduisiez d'une façon si peu en harmonie avec votre auguste personne.

Reproche auquel le duc de Chartres répondit par cet axiome aussi pur que significatif :

— J'aime mieux un écu que l'estime publique.

Au reste, bien fait de sa personne, brave, aventureux, aimant les exercices violents. Il descendit, un jour qu'il voyageait en Basse-Bretagne, dans des mines de cinq cents pieds de profondeur, et un autre jour monta en ballon et fit avec un aéronaute une course à travers les airs.

Sa femme, tout au contraire, mademoiselle de Penthièvre, était un modèle de vertus, de patience et de fidélité conjugale. Restée en France pendant les Cent-Jours, l'Empereur lui fit une visite et, avec l'assurance de son profond respect, lui annonça que tous ses biens et toutes ses pensions lui étaient conservés.

Comme les autres princes prirent peu de part aux événements qui précédèrent la Révolution, nous nous occuperons d'eux en temps voulu, et nous essaierons de les faire connaître au public au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera.

C'était donc entre les haines de M. de Provence, de sa femme et des tantes du roi, d'un côté, et entre l'amitié du comte d'Artois et

du duc de Chartres, presque aussi dangereuse que ces haines, de l'autre, que Marie-Antoinette, maîtresse absolue du Petit-Trianon, débarrassée de la surveillance de son mari, continuait sa carrière comme femme et commençait sa carrière comme reine.

Elle était bien jeune, hélas ! et c'était pour ses dix-neuf ans un poids bien lourd que de porter cette double responsabilité.

L'impuissance physique du roi, motivée, comme nous l'avons dit, par un défaut de conformation, était de notoriété publique : tous les yeux étaient donc fixés sur cette jeune et belle reine condamnée à demeurer vierge si son mari n'en appelait un jour ou l'autre à son chirurgien ; aussi toutes ses amitiés étaient-elles passées au crible de la médisance. Ce fut par ses favorites que l'on commença à attaquer Marie-Antoinette ; ce fut sur ses amants qu'on l'attaqua ensuite. La princesse de Lamballe paya de sa tête son titre de favorite ; M. de Fersen faillit payer de sa tête son titre d'amant : et Dieu sait cependant aujourd'hui ce qu'il y a de vrai dans cette double accusation.

Mais, nous l'avons dit, il y avait, outre la conspiration des événements qui précipitaient les monarchies à leur chute, il y avait la conspiration des hommes qui poussaient les monarques au mépris et à la mort.

Le premier reproche que l'on fit à Marie-Antoinette fut donc celui que l'on faisait à mademoiselle Arnoult et à mademoiselle Raucourt : on scruta l'intimité de la reine, on lui fit tantôt un crime de la variabilité, tantôt un crime de la constance de ses affections.

On enregistra au nombre des favorites royales :

D'abord, madame de Pecquigny, qui avait gagné sa faveur en raillant à tout propos madame du Barry, à qui la reine faisait bon visage en public, mais qu'en réalité elle détestait au fond du cœur.

Puis la duchesse de Saint-Mégrin, bru du duc de La Vauguyon, l'une des plus belles et des plus spirituelles femmes de la cour.

Puis madame la duchesse de Cossé, qui, à l'exclusion de madame de Saint-Mégrin, fut nommée première dame d'atours sur la

demande spéciale de la reine.

Puis la marquise de Mailly, qui fut bientôt de toutes les parties, de tous les comités.

C'était madame de Mailly qui régnait à l'époque où nous sommes arrivés, et, s'il faut en croire la chronique scandaleuse du temps, elle était prête à se voir dépossédée de cette faveur au profit du beau Dillon, ancien page du roi, qui revenait de voyager à l'étranger.

Au reste, un des favoris les plus constants de la reine, mais pour lequel son amitié était tout à honneur, c'était le chevalier Gluck. Non-seulement elle ne permit pas qu'il quittât la France, non-seulement elle lui fit accorder six mille livres de pension annuelle et une gratification de pareille somme à chaque opéra qu'il ferait jouer, mais encore elle le couvrit de sa protection dans une circonstance où cette protection lui était plus que nécessaire.

Voici le fait :

M. le chevalier Gluck était chez mademoiselle Arnoult, occupé à lui faire répéter quelques morceaux d'une partition nouvelle, lorsque M. le prince d'Hénin, capitaine des gardes de M. le comte d'Artois et amant de mademoiselle Arnoult, arriva.

Comme, outre le chevalier Gluck, il y avait encore chez la chanteuse trois ou quatre musiciens, le prince trouva mauvais de voir tant de monde et fit rejaillir sa mauvaise humeur non-seulement sur la musique, mais encore sur le musicien. Gluck avait l'amour-propre de l'homme qui connaît sa valeur, il savait d'avance quelle différence ferait la postérité entre lui, homme de génie, et un prince imbécile ; aussi demeura-t-il sur sa chaise sans faire aucune attention à M. le capitaine des gardes de Son Altesse Royale, lequel, blessé au delà de toute expression par cette prétendue impertinence, s'avança vers Gluck et lui dit d'une voix tremblante de colère :

— Il me semble, Monsieur, que l'usage est en France, lorsque quelqu'un, et surtout une personne de considération, entre, que

ceux qui sont dans la chambre se lèvent.

— Cela existe peut-être en France, répondit Gluck d'une voix parfaitement calme ; mais, en Allemagne, on n'a l'habitude de se lever que pour les gens qu'on estime.

Puis, se retournant vers mademoiselle Arnoult :

— Mademoiselle, lui dit-il, puisque vous n'êtes pas maîtresse chez vous, je vous quitte et ne reviendrai plus.

Le prince d'Hénin sortit furieux derrière Gluck ; mais, nous l'avons dit, la main de la reine s'étendit sur l'homme de génie et le protégea.

Vers ce temps, la Comédie italienne fit un relâche qui préoccupa singulièrement le public.

Il était motivé par la mort de Clément XIV.

Quel rapport Clément XIV avait-il avec la Comédie italienne ?

Le voici :

Carlin et Clément XIV étaient camarades de collège et amis. Seulement, ils avaient suivi une carrière différente. Charles-Antoine Bertinazzi, surnommé CARLIN, était devenu arlequin, et Laurent Ganganelli, surnommé CLÉMENT XIV, était devenu pape.

Si loin l'un de l'autre qu'ils fussent par la position sociale que chacun d'eux occupait, ils avaient conservé, l'un sur le Théâtre italien, l'autre sur le trône pontifical, les relations de leur jeunesse. L'acteur écrivait chaque semaine au pape pour lui faire part de ses joies de famille et de ses chagrins de coulisses. Le pape écrivait chaque semaine à l'acteur pour lui faire part de ses soucis politiques ou de ses tribulations religieuses. Cette correspondance, charmante des deux parts, a été publiée par un troisième homme d'esprit qu'on appelait M. de Stendhal.

Voilà pourquoi la Comédie italienne avait fait relâche, c'est que Clément XIV était mort.

Le bruit courut qu'il était mort d'une maladie étrange : d'avoir supprimé les jésuites.

Cette mort avait eu lieu le 22 septembre 1774.

Nous avons dit que Carlin était un homme d'esprit ; prouvons-le.

Un jour, le Théâtre italien, assez peu couru malgré le talent de Bertinazzi, fut forcé de jouer pour deux spectateurs ; encore l'un de ces deux spectateurs sortit-il du théâtre avant la fin de la soirée.

La pièce achevée, comme il était d'habitude à cette époque d'annoncer au théâtre même la pièce que l'on jouerait le lendemain, Carlin, faisant signe au seul spectateur qui était resté de s'approcher :

— Monsieur, lui dit-il, une grâce, s'il vous plaît !

— Laquelle, Monsieur ? répondit le spectateur en se rapprochant du théâtre.

— Monsieur, reprit Carlin, si vous rencontrez par hasard quelqu'un en sortant de notre salle, faites-moi le plaisir de dire à ce quelqu'un là que nous jouons demain *les Vingt-six infortunes d'Arlequin*.

Pendant que la reine s'amuse à Trianon, tandis que le roi renouvelle ses ministres à Versailles, tandis que Paris attend la poule au pot et se console de ne pas la voir venir en écrivant sur les murailles :

Grâce au bon roi qui règne en France,
Nous allons voir la poule au pot ;
Cette poule, c'est la finance,
Que plumera le bon Turgot.
Pour cuire cette chair maudite
Il faut la Grève pour marmite,
Et l'abbé Terray pour fagot.

Pendant tout cela, la province s'émeut et se soulève.

À quel propos ? Nous allons le dire.

Le 17 septembre 1774, le roi, comprenant tout ce qu'avait perdu de dignité et gagné de haine, en faisant le commerce des grains, le gouvernement auquel il succédait, avait proclamé la liberté de ce commerce. Or, cette liberté, c'était la ruine du monopole, et rien

n'a la vie dure et la défense terrible comme le monopole.

Les monopoliseurs se défendirent. Les partisans de M. Turgot, dont la devise était : liberté, liberté tout entière, crièrent haro sur eux.

L'émeute commença le 20 avril 1775 et se manifesta dans les environs de Dijon. Les paysans débutèrent par abattre un moulin qui appartenait à un monopoliseur et s'en allèrent de là chez un autre monopoliseur, conseiller au parlement Maupeou, où ils brisèrent et saccagèrent tout.

Tout ce grand bruit avait commencé par ces humbles plaintes comme en pousse le peuple quand il ne connaît pas encore sa force ; mais à ces plaintes M. de la Tour du Pin, commandant de la ville, avait répondu :

— Allez brouter l'herbe, elle commence à pousser.

En effet, comme nous l'avons dit, on était aux premiers jours d'avril.

De Dijon, l'émeute gagna Pontoise, et de Pontoise, où elle éclata le 1^{er} mai, elle gagna Versailles.

Le roi parut à son balcon mais ne put se faire écouter. Aussitôt le prince de Beauvau, capitaine des gardes, et le prince de Poix, gouverneur, montèrent à cheval avec les gardes-du-corps et proposèrent de faire partir le roi pour Chambord.

Mais le roi refusa, déclarant qu'il avait un moyen plus sûr que la fuite : c'était de publier le pain à *deux sous*.

Cette publication fut faite, et à Versailles, du moins, l'émeute se calma.

Les agitateurs, car il était bien évident que tout ce bruit n'était pas produit par le véritable peuple, les agitateurs menaçaient Paris, et, en effet, malgré les gardes suisses, les gardes françaises et les mousquetaires, malgré le guet lui-même, ils entrèrent à Paris par différentes portes, où ils se présentèrent à la même heure, et se mirent incontinent à piller les boutiques des boulangers.

Il est vrai que le roi avait défendu de faire feu sur ces hommes ;

aussi les mousquetaires et les autres troupes, ne sachant quels moyens de répression employer, causaient-ils avec eux au lieu de les sabrer, ce qui leur donnait grande confiance. M. Turgot écrivait au roi que l'intendant, au lieu de chercher à pacifier ces troubles, les animait, et à cette dépêche il joignait une lettre de M. de Saint-Sauveur, son ami, laquelle disait que MM. Lenoir et de Sartine préparaient pour le lendemain des troubles à Paris.

En effet, le 3, dès sept heures du matin, le pillage des boulangers recommença ; à onze heures, le pillage fut achevé ; à midi, M. de Biron s'empara des carrefours et des différents postes à l'aide desquels on pouvait combattre l'émeute ; à une heure, on la chercha partout sans pouvoir la rencontrer.

Le 4, le prix du pain fut rétabli comme il était avant la diminution royale. On rassura les boulangers, et on leur donna des factionnaires pour garder leurs boutiques.

Puis les mousquetaires furent envoyés pour couvrir la route de Versailles. Les émeutiers reçurent les soldats du roi à coups de pierres ; ceux-ci répondirent à coups de fusil : vingt-trois paysans restèrent sur le champ de bataille.

Les bourgeois de Paris, qui ne savaient pas encore ce que c'était qu'une véritable émeute, ne prirent pas celle-là au sérieux et en plaisantèrent. La mode s'empara de la circonstance, on porta des bonnets à *la révolte*.

Disparue à Paris, où elle ne laissait d'autres souvenirs que les bonnets portant son nom, l'émeute continua dans les provinces, à Lille, à Amiens, à Auxerre ; puis, ainsi qu'un orage qui gronde, elle s'éteignit dans l'éloignement.

L'avis qu'on avait donné à M. Turgot à l'endroit de M. Lenoir ne fut pas perdu. Le ministre déclara à Louis XVI qu'il ne répondait de rien si on laissait M. Lenoir à la police, et l'ordonnance que ce lieutenant fit afficher le 3 mai, et qui laissait aux boulangers la faculté de vendre selon le taux du blé, fut le dernier acte signé de ce fonctionnaire.

Le fameux économiste Albert lui succéda.

M. de Biron, qui avait été chargé de disperser les émeutiers, y attrapa un pont-neuf.

Le voici :

Biron, tes glorieux travaux,
En dépit des cabales,
Te font passer pour un héros
Sous le pilier des halles.
De rue en rue, au petit trot,
Tu chasses la famine ;
Général digne de Turgot,
Tu n'es qu'un *Jean farine*.

Ce fut à propos de cette émeute que le nom de Necker apparut pour la première fois dans les affaires politiques de la France. M. Necker, dont nous parlerons plus longuement ailleurs, fit paraître, en opposition avec le système de M. Turgot, un livre sur le commerce des blés. Ce livre, écrit avec la touche sentimentale et les ornements de style familiers à son auteur et surtout à sa célèbre fille, fut énormément lu par la cour et par la ville, et même par les femmes de la ville et de la cour. M. Turgot avait voulu s'opposer à la publication de ce livre, et le livre n'en avait paru qu'avec plus d'éclat.

À dater de ce jour, M. Turgot et M. Necker furent ennemis jurés.

Une commission prévôtale avait été instituée pour juger les pillards. Deux payèrent pour tous, un perruquier et un gazier : ils furent pendus à une potence de quarante pieds de haut.

L'émeute éteinte, Biron chansonné, le perruquier et le gazier pendus, on s'occupait de l'affaire importante à tout nouveau roi, du sacre.

C'était une grande affaire que le sacre dans la situation où l'on se trouvait, c'est-à-dire avec un ministère philosophe et économiste.

En attendant que l'on dît que les rois tenaient leurs droits de la nation, on commençait à dire qu'ils les tenaient d'eux-mêmes ; or, s'ils les tenaient d'eux-mêmes, à quoi bon cet hommage rendu à l'Église ? Puis, après la question philosophique, comme nous avons dit, venait la question économiste : c'étaient à la fois des dépenses énormes et inutiles que celles que cette cérémonie allait occasionner : d'ailleurs, il y avait dans cette cérémonie du sacre, disaient toujours les nouveaux conseillers, beaucoup de choses odieuses ou ridicules. Parmi les choses odieuses était le serment d'exterminer les hérétiques ; parmi les choses ridicules était le roi couché à terre à côté de l'archevêque ; enfin, les pairs portant les mains à la couronne du roi, comme si les pairs étaient aussi puissants en 1775 pour soutenir cette couronne qu'ils avaient donnée à Hugues Capet en 987.

Malheureusement, dans certaines circonstances, le roi avait cet entêtement sourd contre lequel il n'y a point à se rebeller : le roi déclara qu'il ne se croirait véritablement roi que lorsqu'il serait sacré.

Alors M. Turgot batailla pour qu'au moins la cérémonie se fît à Paris. La cérémonie n'offrait-elle pas une majesté plus grande accomplie dans la capitale que dans ce coin de la France incommode, éloigné ? Mais ici, Louis XVI fit encore une nouvelle objection : depuis Philippe-Auguste, tous les rois, excepté Henri IV, avaient été sacrés à Reims ; il désirait donc, à cet endroit encore, ne faire aucune innovation.

Il fut donc décidé que le roi serait sacré, et que ce sacre se ferait à Reims.

La dépense fut énorme ! tous les travaux faits à Reims furent exécutés sous les ordres des intendants des Menus, qui firent venir de Paris non-seulement les ouvriers, mais encore les matériaux.

La reine avait décidé qu'elle assisterait à la cérémonie, et comme la cérémonie devait être longue, il lui fut construit un appartement complet ; si complet, dit *l'Espion anglais* dans sa correspondance,

qu'il y avait jusqu'à une salle des gardes, un boudoir et des lieux à l'anglaise.

Toute la route, ponts et chaussées, avaient été réparés à neuf : il est vrai que cette réparation s'était faite par corvées ; or, dans quel moment exigeait-on ces corvées du peuple ? au moment où ses travaux l'appelaient aux champs ; aussi les malheureux travailleurs, qui mouraient de faim, demandaient-ils l'aumône à tous les voyageurs qui passaient.

À Soissons, on fut obligé d'abattre une porte et d'en construire une autre ; celle qui existait était trop basse pour le carrosse, qui avait dix-huit pieds de haut.

La couronne que l'archevêque de Reims devait poser sur la tête du roi avait été faite par le bijoutier Aubert, où l'on pouvait la voir exposée : elle portait *le Régent* et *le Sacy*, et était évaluée à dix-huit millions.

Ce fut cette couronne qui, par sa lourdeur sans doute, blessa le roi au moment où l'archevêque la lui posa sur la tête.

Voici la proclamation que la police fit crier dans les rues à ce sujet :

La cérémonie étant censée commencer au départ de Versailles, Sa Majesté en partira en grand appareil avec la reine, les princes ses frères, les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les seigneurs et les dames de la cour, et les ministres.

» Sa Majesté sera reçue dans tous les lieux où elle passera au son des cloches, au bruit de l'artillerie, *aux acclamations du peuple*, et sera complimentée par les magistrats.

M. le duc de Bourbon, gouverneur de Champagne, présentera à Sa Majesté les clés de la ville à son arrivée.

Sa Majesté, après tout le cérémonial de son entrée et de sa marche, se mettra à genoux à la porte de l'église métropolitaine, et y baisera le livre de l'Évangile ; elle offrira à Dieu un calice d'or, dont elle fera présent à l'église de Reims, et qu'elle posera sur l'autel.

Il n'y a, de toute la magistrature, que les conseillers d'État et maîtres des requêtes invités à la fête qui s'y trouveront, et six secrétaires du roi,

députés de leur compagnie.

Au sacre, *Monsieur*, frère du roi, représentera le duc de Bourgogne ; *M. le comte d'Artois*, le duc de Normandie ; *le duc d'Orléans*, le duc d'Aquitaine ; *le duc de Chartres*, le comte de Toulouse ; *le prince de Condé*, le comte de Flandre ; et *le duc de Bourbon*, le comte de Champagne.

Les pairs ecclésiastiques ont tous les honneurs ; ils sont assis à la droite de l'autel. Ce sont deux d'entre eux qui vont chercher le monarque, et qui, après avoir vainement demandé deux fois le prince à la porte, disent pour la troisième : — Nous demandons Louis XVI, que Dieu nous a donné pour roi.

L'archevêque de Reims commence par faire une requête pour toutes les églises de France sujettes du roi, qui fait alors ce qu'on nomme le *serment du royaume*, qu'il prête entre les mains dudit prélat ; après celui-ci il prête le troisième comme chef et souverain et grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit.

Du reste, le jour du sacre avait, même pour les philosophes, son beau côté.

C'était le jour de la clémence.

Presque toujours un condamné à mort était gracié, trois ou quatre forçats sortaient du bagne, et tous les prisonniers pour dettes étaient libres sous la caution du roi.

Au reste, au sacre de Louis XV, il n'y avait eu que cinq cents placets de demande en grâce.

Au sacre de Louis XVI, il y en eut quinze cents.

Mais, comme toute chose devait tourner à mal au pauvre roi, une des grâces qu'il accorda produisit l'effet le plus fatal.

Ce fut celle accordée à un sieur de *Villeraze*, dit *Castelnau*, qui, à la table de M. de Goyon, commandant à Béziers, avait assassiné d'un coup de couteau M. de France, son ennemi.

En effet, on trouva mauvais, et c'était chose convenable, on le comprend, que Louis XVI, au moment où il faisait serment de ne pas déroger à l'édit rendu par Louis XIV à l'égard des duels, permit à un homme condamné à être rompu vif pour un crime atroce

de rentrer en France, à l'heure justement où la femme de sa victime, qui jusqu'à ce moment avait vécu dans le deuil et les larmes, partait pour Toulouse pour empêcher l'entérinement de ces lettres de grâce, qui furent entérinées malgré ses prières.

Le roi partit le 5 juin pour Compiègne et y séjourna jusqu'au 8 ; il alla coucher à Fismes, et le 9 il arriva à Reims.

Le programme des jours suivants était réglé ainsi qu'il suit :

Le 10, les premières vêpres ;

Le 11, le sacre ;

Le 12, la cérémonie de réception du roi comme grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit ;

Le 13, repos ;

Le 14, cavalcade à l'abbaye de Saint-Remy ;

Le même jour le roi touchera les écrouelles ;

Le 15, procession de la Fête-Dieu ;

Le 16, retour à Compiègne ;

Le 19, retour à Versailles.

M. de Choiseul, invité comme les autres ducs et pairs, se trouvait à la cérémonie. Il était le même qu'au pouvoir : spirituel, l'air ouvert et audacieux, et le nez au vent, comme au temps où les chansonniers de la cour faisaient contre lui ce Noël :

Rempli de son mérite,
Entrant le nez au vent,
Choiseul parut ensuite,
Et d'un ton turbulent
Dit sans aucun égard : Changeons cette cabane,
Je veux culbuter tout ceci ;
Je réforme le bœuf aussi,
Et ne garde que l'âne.

L'habitude était, lorsqu'on recevait les rois à Reims, de tapisser les portes comme au jour de la Fête-Dieu. Ce fut la seule coutume à laquelle le roi porta atteinte.

— Je ne veux rien, dit-il, qui m'empêche de voir mon peuple et

qui empêche mon peuple de me voir.

En conséquence, les rues ne furent point tapissées.

Lorsqu'au moment du sacre on fit, comme d'habitude, pleuvoir des pièces d'or, on put voir une chose remarquable : c'est que pas un soldat ne se baissa pour les ramasser, et que ceux sur les vêtements desquels des pièces d'or s'étaient arrêtées secouèrent leurs vêtements.

On remarqua encore ceci : c'est qu'au moment où l'archevêque posa la couronne sur la tête du roi, il porta vivement la main à sa tête en disant :

— Elle me blesse !

Au même instant, la reine se trouva mal, et l'on fut obligé de la faire sortir pour qu'elle pût reprendre connaissance.

Le surlendemain, le roi toucha deux mille quatre cents malades des écrouelles, qui, cependant, dit la narration, ne furent pas tous guéris.

Aussitôt le sacre terminé, aussitôt le roi de retour, on s'occupa d'une affaire non moins importante que celle qui venait de s'accomplir : c'était de faire entrer M. de Malesherbes au ministère et d'en faire sortir M. de La Vrillière, le seul qui fût resté après la dissolution de l'ancienne combinaison.

Il est vrai que, par sa femme, M. de Maurepas était beau-frère du duc de La Vrillière, et que, soutenu par cette sœur qui avait le plus grand empire sur le premier ministre, M. de La Vrillière était resté, non pas en faveur, mais en place. Il est vrai encore que M. de La Vrillière, ayant cinquante-cinq ans de ministère, quatre ans de moins seulement que Louis XV avait de royauté, il y avait pitié de ne pas laisser mourir le pauvre duc à son poste. Du reste, c'était moins lui qui s'y cramponnait que sa maîtresse, la marquise de Langeac, femme altière et affamée d'or, principale cause de l'exécution dans laquelle était tombé le duc. Néanmoins, Louis XVI et Turgot s'étaient prononcés, et tout ce qu'avait pu obtenir le duc, c'était de rester jusqu'au sacre ; et encore, de tout son ministère ne

lui avait-on conservé que les lettres de cachet ; ce qui était égal au roi, avait-il dit, attendu qu'il comptait bien n'en pas signer.

Cette marquise de Langeac, dont nous venons de prononcer le nom, a fait tant de bruit pendant la seconde moitié du siècle dernier, et a été pour une si généreuse part dans les lettres de cachet qui ont été distribuées, qu'il faut bien que nous en disions quelque chose.

C'était la femme ou la maîtresse de l'envoyé de Modène, le fait n'a jamais été parfaitement éclairci ; et comme cet envoyé s'appelait Sabbatini, les mauvais plaisants avaient jugé à propos de franciser son nom et de l'appeler madame Sabbatin. C'était une femme d'une grande taille, au port majestueux, au regard dur qu'elle adoucissait sans doute pour celui qu'elle voulait séduire, et qu'elle adoucissait pour M. Philippeaux Saint-Forentin de La Vrillière ; car le duc portait ces trois noms, ainsi que le constate cette seconde épitaphe ; car on avait, comme nous l'avons dit, si grande hâte de voir le duc mort que les épitaphes pleuvaient sur lui comme grêle :

Ci-gît un petit homme à l'air assez commun,
Ayant porté trois noms et n'en laissant aucun.

Ainsi donc, madame Sabbatin avait séduit le petit saint ; c'était ainsi qu'on appelait M. de La Vrillière à la cour, non pas à cause de sa sainteté, mais parce qu'on trouvait plus court et plus drôle de l'appeler *le petit saint* que de l'appeler M. de Saint-Florentin.

Malheureusement pour les deux amants, mariés déjà chacun de son côté, madame Sabbatin était très-féconde et le duc de La Vrillière très-prolifique : il résulta donc de cette union une foule d'enfants auxquels leur qualité d'enfants doublement adultérins ne promettait pas un avenir facile. Il fallait être Louis XIV pour légitimer les enfants de madame de Montespan, et encore, on a vu que cette légitimation eut, pour M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse, sa couronne d'épines.

Il fallut donc chercher un terme moyen. On obtint du mari qu'il ne réclamerait pas sa femme, qu'il ne se souciait du reste nullement de réclamer, et, comme le premier mariage s'était fait à l'étranger, on déclara qu'il ne compterait pas, et l'on procéda à un second.

Il se trouva un gentilhomme nommé M. de Langeac, ou plutôt de Lespinasse, car la famille de Langeac le renia ; il se trouva un gentilhomme, disons-nous, qui consentit à épouser la femme de M. Sabbatini et à reconnaître les enfants de la maîtresse de M. de La Vrillière.

Aussi y eut-il procès, comme nous l'avons dit, entre la famille de Langeac et cette greffe impure qui voulait s'enter sur son arbre généalogique. Il fut reconnu que la marquise pouvait porter le nom de Langeac, possédant la terre de ce nom, mais qu'elle avait la terre sans être de la maison.

Trois enfants étaient issus de cette complication : un marquis de Langeac, colonel et chevalier de Saint-Louis sans avoir vu le feu et connu seulement dans le monde par une querelle assez peu honorable, et dont nous avons déjà dit un mot, avec M. Guérin, chirurgien entremetteur du prince de Conti.

Le second était entré dans l'Église, et tout en aspirant aux dignités de l'ordre, cultivait les muses, comme on disait agréablement à cette époque ; il avait même été couronné par l'Académie, ce qui avait paru si scandaleux que l'on avait fait ce distique :

De par le roi ! qu'on trouve ces vers beaux.
Signé *Louis*, et plus bas *Philippeaux*.

L'Académie, qui a toujours été fort complaisante sur ces sortes de choix, allait même faire M. l'abbé de Langeac immortel, quand la défaveur de son père lui ferma les portes de l'illustre cénacle.

Enfin, il y avait une fille qui, mariée depuis un an à un homme de qualité, M. le marquis de Chambonnas, plaidait, à l'époque où nous sommes arrivés, en séparation.

Au reste, le mépris de la haute noblesse pour tout ce *philippotage* était si grand que, madame la marquise de Chambonnas et son fils étant allés annoncer cette alliance au maréchal de Biron, qui les avait parfaitement reçus jusque-là, celui-ci les laissa aller jusqu'au bout, et quand ils eurent fini, appelant son suisse :

— Vous voyez bien monsieur et madame ? dit-il.

Le suisse regarda les visiteurs.

— Oui, Monseigneur, répondit-il.

— Eh bien, continua le maréchal, désormais, quand ils se présenteront pour me voir, vous leur direz que je n'y suis pas.

En 1770, le bruit avait couru que M. de Saint-Florentin, devenu veuf et fait duc de La Vrillière, avait voulu épouser mademoiselle de Polignac afin d'avoir des descendants auxquels il pût transmettre cette dignité.

Alors une épigramme avait couru :

Des cafés de Paris l'engeance fablière,
Qui raisonne de tout et *ab hoc* et *ab hac*,
Sur ses prédictions rédigeant l'Almanach,
Donne pour femme à La Vrillière
La fille du beau Polignac.
Ah ! si l'ingrat avait eu cette idée,
S'écria Sabbatin, se frappant l'estomac,
J'étranglerais, comme une autre Médée,
Tous ces Philippotins se disant des Langeac.

En somme, c'était, comme on le voit, plus qu'il n'en fallait pour qu'un homme aussi sévère que l'était, sur les mœurs, le roi Louis XVI se débarrassât d'un ministre, eût-il cinquante-cinq ans de ministère et fût-il cousin et beau-frère de M. de Maurepas.

L'exécution eut lieu le 18 juillet 1775, et, le 20, les provisions de M. de Lamoignon de Malesherbes furent signées comme ministre du département de Paris.

Disons quelques mots du physique et du moral de M. de Malesherbes.

Au physique, c'était un homme d'un aspect vulgaire, trapu et rondet. Heureusement, ce feu qui brûle toujours au fond d'un grand cœur jaillissait par ses yeux et rehaussait sa physionomie, sur laquelle, au reste, la bonté était peinte ; tout ceci, joint à un vêtement noir uni et accompagné d'une perruque magistrale, eut constamment le privilège de faire rire les courtisans, ce qui, au reste, en sa qualité de philosophe, était bien égal à M. de Malesherbes.

En outre, M. de Malesherbes avait une fantaisie qui indiquait la naïveté de ses mœurs : il avait l'habitude de faire des camouflets et y prenait grand plaisir. Or, comme tout le monde ne sait pas ce que c'est qu'un camouflet, expliquons ce grand plaisir de M. de Malesherbes.

On entend, dans ce pays-ci, par un *camouflet*, dit un auteur contemporain, une plaisanterie innocente. Elle consiste à allumer un morceau de papier et à le présenter légèrement sous le nez de quelqu'un qui dort ou qui est préoccupé sérieusement de quelque chose au point de ne pas faire attention à ce qui se passe.

Or, ce bon M. de Malhesherbes que l'histoire, cette étrange prude que depuis vingt ans nous essayons d'humaniser, nous a présenté comme un magistrat grave et sévère, M. de Malesherbes était si loin d'être tel que nous l'a représenté l'histoire qu'il ne pouvait rester deux heures sans faire un camouflet, ce qui l'entraînait parfois à d'étranges inconvenances.

Nous n'en citerons qu'une seule.

Un jour, un plaideur vint solliciter M. de Malesherbes, alors premier président de la cour des aides. Il l'instruisait de son procès, long, compliqué, délicat, et M. de Malesherbes l'écoutait ou paraissait l'écouter avec la plus grande attention, quand tout à coup ledit M. de Malesherbes fouille à sa poche, en tire un chiffon, l'allume à la bougie et le met tout fumant sous le nez du narrateur, qui s'arrête court et le regarde.

— Eh ! Monsieur, lui dit alors le juge, je vous demande mille

pardons ; mais je n'ai pas pu y résister. Croyez que je n'en ai pas moins écouté tout ce que vous dit, et, pour preuve, vous allez voir.

Aussitôt, en effet, M. de Malesherbes reprend le récit que lui a fait le plaideur, résume ce récit avec une parfaite lucidité et rapporte le procès dans la même journée.

Un autre jour, et comme il était à l'audience, M. de Malesherbes interrompit brusquement un avocat au milieu de son plaidoyer :

— Ah ! morbleu ! maître un tel, s'écria-t-il, je voudrais bien savoir une chose.

— Laquelle ? demanda l'avocat étonné.

— C'est quand vous aurez fini de m'ennuyer.

— Monsieur le premier président, répondit l'orateur, j'en suis fâché, mais je remplis mon ministère. Remplissez le vôtre en m'écoutant sans vous impatienter, dussiez-vous mourir en bâillant ; vous êtes fait pour cela.

M. de Malesherbes s'inclina comme un homme qui reconnaît la vérité d'une réplique, et se tut.

Un tel homme, on le comprend bien, n'était pas ambitieux le moins du monde ; aussi ce ne fut pas chose facile que de le décider à entrer au ministère. Il comprenait lui-même qu'il allait faire à la cour une singulière figure. Il savait être d'une sincérité et d'une naïveté étrangère à son siècle. Dans ses discours, il n'avait pas même la nuance des faussetés tolérées dans la société. On voyait, pour ainsi dire, sa pensée se développer, comme à travers un cristal on verrait se développer le travail simple et ingénieux d'une mécanique ; parfois aussi, il faut le dire, cette naïveté se changeait en énergie puissante et passionnée, et cette énergie éclatait surtout quand il était question de bienfaisance, de liberté et de progrès.

Cet amour du progrès, M. de Malesherbes le poussait si loin qu'il voulut monter avec Montgolfier dans un des premiers ballons qu'il lança.

Aussi, à la cour, l'appelait-on *le Bonhomme*, et le titre était mérité, car il était incapable d'aucune des méchancetés si natu-

relles au sol de ce pays-là. Il disait la vérité à tout le monde, et aux grands avec plus de conscience encore qu'aux petits. Il avait surtout un demi-sourire avec lequel il répondait aux demandes des personnes qui sollicitaient quelque chose d'injuste, lequel demi-sourire était fort connu de ses amis et des personnes de considération qu'il fréquentait comme la seule malice dont il fût capable envers les hommes dont les principes étaient opposés aux siens, et même qu'il méprisait. Son visage différait alors de celui de son ami Turgot, qui prenait, en pareille circonstance, une expression dédaigneuse ; de celui de l'abbé Terray, qui dissimulait si profondément qu'il était impossible de rien voir de ce qui se passait dans son cœur ; de celui de M. de Calonne, qui faisait semblant de ne pas comprendre ; de celui de M. Necker, qui se redressait en fronçant les sourcils ; enfin, de celui de M. d'Aranda, cet homme d'esprit qui avait dit que la Saint-Barthélemy des ministres n'était pas le Massacre des Innocents, qui alors entamait d'un ton persuasif un long discours dont il terminait toutes les périodes par ces mots :

— Vous comprenez bien, vous entendez bien.

Sous le règne de Louis XV, M. de Malesherbes avait été directeur de la librairie ; comme tel, il avait protégé la philosophie, et, au lieu de les poursuivre, comme c'était peut-être son devoir, il avait encouragé les gens de lettres qui écrivaient contre la royauté et la religion, tandis qu'à l'égard des écrivains religieux il observait à la rigueur lois, édits et ordonnances. Ce fut donc grâce à M. de Malesherbes, que Turgot appelait au pouvoir comme son indispensable auxiliaire, que parut, avec permission tacite ou verbale, cette nuée d'ouvrages qui donnèrent à si juste titre au clergé ces vives inquiétudes que nous avons dites et qu'il manifesta par ses remontrances.

En entrant au ministère, M. de Malesherbes ne changea point d'avis. Chose rare chez un haut fonctionnaire à l'endroit des gens de lettres ! son intention était de faire de Paris la capitale de l'intelligence : il y attirait les étrangers lettrés de tous les pays, et

ceux-ci, comme dans une Thèbes nouvelle, apportaient par ses cent portes le tribut intellectuel qui devait être la source où tous les autres peuples devaient boire la civilisation.

La première visite de M. de Malesherbes, une fois au ministère, fut pour la Bastille, dont il fit sortir sept prisonniers. Pourquoi pas davantage ? Hélas ! il le dit lui-même dans son mémoire au roi.

Écoutez ceci, messieurs les ministres de tous les temps, philanthropiques architectes de prisons cellulaires qui tonnez contre la Bastille et qui portez pendues à votre ceinture les clés de Saint-Michel ou de Doullens :

J'ai trouvé à la Bastille et à Vincennes plus de la moitié de ceux qui y étaient enfermés depuis plus de quinze ans ; ils étaient tombés en démence et dans un tel degré de frénésie, qu'il n'a plus été possible de leur rendre la liberté ! »

Ainsi, ajoute le successeur de l'homme qui avait fait tous ces insensés :

J'ai frémi lorsqu'à mon avènement au ministère je me suis trouvé assis dans mon bureau, vis-à-vis d'un seul commis, et lorsque j'ai été le maître absolu de prononcer arbitrairement de terribles condamnations.

Aussi Malesherbes, effrayé, comme il le dit lui-même, du mal qu'il pouvait faire dans un moment de distraction, de surprise ou de folie, supplia-t-il le roi de trouver bon qu'il ne se chargeât des lettres de cachet qu'à la condition qu'il n'en donnerait aucune que les motifs de leurs demandes n'eussent été portés, agités, discutés et jugés valables en plein conseil.

Le roi comprit cette défiance et accorda.

Il demanda, en outre, que personne autre que lui dans son département ne pût en délivrer, pas même le lieutenant général de police, sauf à permettre à celui-ci, dans les cas extrêmement urgents, de faire arrêter l'accusé sur un ordre de sa main, mais à la charge que cet accusé serait interrogé dans les vingt-quatre heures, et que le lieutenant de police en rendrait compte sur-le-champ.

De même que M. Turgot était entré d'abord à la marine, puis était passé de là au contrôle général, de même M. de Malesherbes entra d'abord au ministère de Paris, avec promesse de passer à la justice.

La marine avait été donnée à M. de Sartine.

Ainsi le nouveau ministère se trouva momentanément au complet :

M. de Maurepas, premier ministre ;

M. de Vergennes, aux affaires étrangères ;

M. Hue de Miromesnil, aux sceaux ;

M. de Mui, à la guerre ;

M. Turgot, aux finances ;

M. de Sartine, à la marine ;

Et M. de Malesherbes, au département de Paris.

Cette unité fut bientôt rompue, au reste, par la mort de M. de Mui.

M. de Mui était une des personnes que M. le dauphin avait recommandées à son fils.

M. le dauphin aimait fort M. de Mui, qui avait été son menin. On avait trouvé dans ses papiers, après sa mort, une longue prière à Dieu dans laquelle il demandait au Seigneur de longs jours pour M. de Mui, afin que M. de Mui pût l'aider de ses conseils si jamais lui, M. le dauphin, montait sur le trône. M. de Mui, de son côté, dans cette conviction où il était d'être appelé un jour à jouer un grand rôle, s'y était préparé par des voyages et des études. Ainsi avait-il visité les différentes provinces, avait-il étudié les besoins locaux et les différents modes d'administration qui pouvaient être appliqués à ces besoins. En outre, comme officier général, il était fort respecté dans l'armée. Le seul reproche que l'on pût faire à M. de Mui était de suivre d'une façon un peu trop puérile les pratiques les plus outrées de la religion. Avec tout cela, M. de Mui était un homme extrêmement sévère en matière de discipline. Il avait présidé le fameux conseil tenu à Lille le 12

juillet 1772, où trente-trois officiers du régiment Royal-Comtois avaient été cassés et condamnés à des détentions plus ou moins longues, pour cause d'insubordination envers deux chefs, MM. de La Motte-Geffard, lieutenant-colonel, et M. de Chesnault, major ; et au moment même où nous sommes arrivés, un déserteur ayant été condamné à mort à Cambrai, M. de Muy poursuivait l'exécution de la sentence, malgré les prières de l'archevêque et la bonne volonté que paraissait avoir le roi de faire grâce.

M. de Muy était menacé de la pierre. Sentant depuis plusieurs mois les douleurs devenir plus fréquentes, il consulta un feillant très-renommé pour la taille, nommé frère Côme, et se fit sonder par lui.

Il fut reconnu qu'effectivement M. de Muy avait une pierre, mais non adhérente, et quoique cette pierre n'empêchât point et ne pût point encore empêcher de longtemps le ministre de monter à cheval et surtout d'aller en voiture, M. de Muy, en véritable général d'armée, ne voulut pas permettre à un ennemi, si tolérant qu'il fût, de prendre chez lui une semblable position. Il déclara donc à frère Côme qu'il voulait se faire opérer sur-le-champ. En effet, le voyage de Fontainebleau approchait, et, voulant suivre le roi et demeurer journellement à ses ordres, M. de Muy n'avait pas de temps à perdre.

En conséquence, sa résolution prise, le maréchal écrivit au roi qu'il allait se faire opérer, et que dans trois semaines il serait à son service ou dans le tombeau.

Quant à frère Côme, le maréchal prit rendez-vous avec lui pour le 9 du mois d'octobre, jour de la Saint-Denis.

Le matin du jour indiqué, frère Côme se rendit chez le maréchal avec un médecin de ses amis qui d'habitude l'assistait dans ses opérations. À son grand étonnement, il rencontra dans le corridor M. le maréchal de Muy en grand costume de cour et cordon bleu en sautoir.

— Pardon, Monseigneur, dit frère Côme, mais vous avez donc

changé d'avis ?

— Non, mon père, répondit le maréchal ; mais je vais à la messe, et après la messe je suis à vos ordres. Attendez-moi au lieu que je vous ai indiqué. Prenez garde que madame la maréchale ne vous voie, et dans une heure je suis à vous.

En effet, au retour de la messe, M. de Muy se déshabilla et, se couchant, s'apprêta à subir l'opération.

Elle fut cruelle et dura sept minutes, la pierre étant friable et s'étant brisée en huit morceaux. Pendant ce temps inouï, le maréchal ne jeta pas un cri, ne poussa pas même une plainte, ne parlant que pour dire à l'opérateur : « Courage, ne vous lassez pas ; je sais souffrir. »

Pendant, ce temps, une scène terrible se passait dans les antichambres : madame de Muy, qui n'était point instruite de la résolution de son mari, et que celui-ci avait même visitée en allant à l'église, madame de Muy, sachant qu'il était rentré, avait, mue par un de ces pressentiments du cœur dont on ne peut se rendre compte, demandé à le voir ; puis, dans la réponse qui lui avait été faite, croyant remarquer quelque hésitation, elle s'était acheminée vers la chambre de son mari. Mais, dans le salon qui séparait ses appartements de ceux du maréchal, elle avait trouvé deux domestiques de garde qui l'avaient arrêtée : le hasard avait fait justement que, dans ce salon même, l'opérateur avait laissé son manteau de moine. Par ce manteau, madame de Muy reconnut que frère Côté était là ; elle devina le but dans lequel le feuillant avait été appelé et poussa de tels cris qu'ils furent entendus de la chambre où se faisait l'opération. Le maréchal, le pansement achevé, la fit entrer aussitôt, et alors, avec la fermeté qu'il avait constamment montrée, il lui annonça l'état dangereux où il se trouvait et l'urgence qu'il y avait en tout cas pour lui à recevoir les sacrements.

Le maréchal fut donc administré le même soir ; le lendemain, il était mort.

C'était une grande affaire que le remplacement de M. de Muy

au département de la guerre ; nul ne savait qui on allait nommer, et le roi disait lui-même : « Cette nomination surprendra beaucoup de monde, car le futur ministre sera un homme auquel on ne songe nullement. »

Ce qu'il y avait de curieux, c'est que ce futur ministre, non-seulement n'avait pas sollicité le ministère, mais ignorait parfaitement lui-même la faveur qui l'attendait : aussi, presque à la même époque, écrivait-il à l'abbé Dubois, aumônier du cardinal de Rohan :

Cernay, en Alsace, 24 décembre 1774.

J'ai l'honneur de vous écrire sur du mauvais papier, parce que la pauvreté m'accable et qu'il ne me reste pas de quoi en avoir de meilleur. J'ai essuyé une banqueroute de plus de cent mille écus, et je me vois, dans toute l'étendue du terme, le plus pauvre des ermites. M. de Blouet, ministre du roi à Copenhague, m'a jeté dans cet abîme. J'ai malheureusement pris confiance dans un homme qu'il m'avait très-singulièrement recommandé, et au frère duquel j'avais fait la fortune. Enfin, la Providence l'a voulu, ses jugements sont justes, et je mets toute ma confiance en elle. J'ai commencé par acquitter tout ce que je dois ; tout sera payé dans le courant de janvier ou au commencement de février. Ensuite j'ai payé et renvoyé mes domestiques ; mais alors, quel spectacle douloureux et respectable ! tous voulaient rester à mon service pour rien : ç'a été là mon plus grand déchirement de cœur. Heureusement ma pauvre femme supporte ce désastre avec une patience et une résignation héroïques : et qu'elle est respectable à mes yeux et devant Dieu ! Le digne major me propose de prier M. le cardinal de Bernis d'écrire au cardinal de Rohan. Vous connaissez les grands et les gens en place... Je réfléchirai sur tout cela quand ma tête sera un peu tranquille. Vous voyez que j'avais bien des raisons de ne pas aller à Saverne ; mon malheur s'annonçait depuis l'été, il doit m'excuser auprès du cardinal. Je lui écris une lettre de nouvelle année, et j'y touche légèrement cet article ; mais faites-le valoir convenablement. Mille compliments à votre frère. Je lui écrirai dès que je pourrai. Je vous souhaite à l'un et à l'autre mille bonheurs et ce que vous pouvez désirer. Qu'est-ce que la vie de l'homme sur cette malheureuse terre ?

peines et malheurs ! La religion seule et la vertu peuvent y adoucir nos maux. Vous connaissez la sincérité de tous les sentiments tendres et distingués que je vous ai voués pour la vie.

Pourrez-vous procurer une bonne condition à la femme de chambre de ma femme ? elle a un petit garçon de sept à huit ans qu'il faudrait aussi nourrir. C'est une très-digne femme ; je lui donnais par année deux cent vingt livres, et je nourrissais son enfant. Si vous pouvez l'aider, vous ferez une grande charité et m'obligerez infiniment.

Le comte DE SAINT-GERMAIN.

Ce nouveau ministre de la guerre, ce successeur de M. de MUY, cet homme auquel on ne songeait nullement, comme disait Louis XVI, c'était donc M. le comte de Saint-Germain.

En effet, comment le roi avait-il pu songer à cet ancien militaire presque oublié, retiré à Cernay en Alsace, n'ayant pas un ami en cour ?

Nous allons vous le dire.

Comme le dit le comte de Saint-Germain dans sa lettre, après avoir quitté le service du Danemark, qu'il avait pris de l'agrément de la France, après avoir converti les bienfaits de Sa Majesté Danoise en une somme de cent mille écus, le comte de Saint-Germain avait placé cette somme sur un banquier de Hambourg, lequel avait semblé n'avoir attendu ce dernier versement que pour faire banqueroute. Le banquier avait donc failli et laissé le comte de Saint-Germain dans l'état où sa lettre nous le montre. Alors il était arrivé une de ces choses qu'on ne rencontre que dans la fraternité des camps : les officiers du régiment Royal-Alsace, compatriotes de M. de Saint-Germain, s'étaient réunis pour lui faire un sort ; mais alors le ministre de la guerre, ce même M. de MUY qui venait de mourir, prétendit qu'il ne pouvait permettre l'effet d'une pareille générosité, attendu qu'elle était injurieuse au roi, qui aurait l'air en la tolérant de laisser mourir de faim ses anciens serviteurs : ce qui était vrai, mais ne devait pas être constaté. Il réprimanda donc ces braves gens d'une action qui eût certes mérité les éloges d'un homme moins sévère que M. de MUY, et leur annonça que M.

le comte de Saint-Germain n'avait plus besoin de rien, jouissant désormais et à toujours d'une pension de dix mille livres que venait de lui accorder Sa Majesté. Mais Sa Majesté, tout au contraire de son ministre, avait le cœur bon et facile : cette action de vieux soldats l'avait profondément touchée ; elle avait jugé que l'homme qui en était l'objet était digne, non-seulement des dix mille francs qu'elle lui avait accordés, mais encore d'une attention toute particulière ; et comme, dans sa reconnaissance, le comte de Saint-Germain avait adressé au maréchal de Mury des mémoires sur la guerre, que celui-ci avait mis sous les yeux de Sa Majesté, Sa Majesté avait, dans l'honnêteté de son cœur et dans la droiture de son esprit, songé à M. le comte de Saint-Germain et en avait écrit à M. de Maurepas, qui se trouvait à Fontainebleau. M. de Maurepas était arrivé à Paris ; il avait pensé que l'affaire ferait du bruit d'un bon côté. On en avait délibéré en conseil ; l'unanimité des voix ministérielles s'était rangée à l'avis du roi, et M. de Saint-Germain, dans sa retraite, avait reçu tout à coup, au moment où il s'en doutait le moins, l'avis qu'il était ministre au département de la guerre.

Ce choix, qui eut des suites assez graves par les réformes que le comte de Saint-Germain tenta d'introduire et qui n'étaient pas toutes d'un philanthrope, témoin l'adoption de la *schlague* dans l'armée et la suppression des invalides, causa en effet l'étonnement promis par le roi et le bruit attendu par M. de Maurepas.

Au reste, voici en deux mots ce qu'était M. le comte de Saint-Germain.

Né à Salins, en Franche-Comté ; homme de condition, mais de simple famille ; noble sans illustration historique aucune, le comte de Saint-Germain était ce que l'on appelait dans ce temps de pittoresques expressions un gentilhomme à simple tonsure. Dans sa jeunesse, il avait professé, de sorte qu'il ne manquait pas de littérature, surtout pour un homme de guerre. Vers 1733, il quitta l'ordre pour être lieutenant, puis capitaine dans un bataillon de

milices que son père commandait alors. La difficulté de l'avancement avec la discipline française le fit passer au service de l'électeur palatin, et de là à celui de l'empereur Charles VI, qu'il quitta aussi à son tour pour prendre du service chez l'électeur de Bavière, où le maréchal de Saxe le recruta en 1745.

Ce fut sous l'illustre capitaine dont nous venons de rappeler le nom, si souvent ressuscité par notre plume, que M. le comte de Saint-Germain conquist ses différents grades, devint lieutenant général à la promotion de 1748, puis grand-cordon de Saint-Louis.

En 1750, il était en Allemagne, employé aux armées des maréchaux d'Estrées et de Richelieu. En 1757, il était à Rosbach, et, par une manœuvre hardie, avait sauvé l'arrière-garde.

Enfin, en 1758, il était à Crevelot, servant sous le comte de Clermont, qu'on appelait le général des Bénédictins parce qu'en même temps que général il était abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés ; et, chargé de l'arrière-garde après la bataille de Minden, il renouvela avec autant de bonheur qu'à Rosbach les manœuvres d'une retraite qui lui fit le plus grand honneur.

Il en fut de même à l'affaire de Corbach, en 1760, où M. de Broglie, ayant donné avec sa division sans attendre M. le comte de Saint-Germain, fut battu et ne dut son salut et celui de l'armée qu'au moderne Xénophon chargé de soutenir la retraite et de commander toutes les arrières-gardes. Malheureusement, le mérite d'avoir sauvé l'armée ne compensa point sa faute de l'avoir compromise ; on reprocha au comte de Saint-Germain d'être arrivé trop tard, et on prétendit qu'il pouvait arriver plus tôt.

Les deux Broglie, qui n'étaient point fâchés de rejeter sur un autre la responsabilité de ce désastre, accréditèrent ce bruit. C'était une injustice ; et le comte de Saint-Germain écrivit à ce propos une lettre désespérée au maréchal. Dans cette lettre, il demandait la permission de se retirer, et, malgré la satisfaction que lui donna le maréchal, sans attendre les ordres du ministère, il se retira à Aix-la-Chapelle, d'où il donna la démission de ses emplois, renvoya

son cordon rouge et fit son traité avec le roi de Danemark.

Nous avons vu qu'au service de ce prince, plus reconnaissant que le roi de France, il avait amassé une somme de cent mille écus que lui avait emportée un banquier de Hambourg.

Lorsque la faveur du roi était venue chercher M. de Saint-Germain, on le trouva se promenant dans son jardin en redingote et en bonnet fourré.

L'étonnement du vieux militaire fut grand.

— Ah ! dit-il, on pense donc encore à moi !

Et, sans trop se fier à cette fortune qu'il avait connue sous de bons et de mauvais côtés, il partit pour aller prendre son poste à Versailles, où nous le retrouverons dans les chapitres suivants.

Puisque nous en sommes à la guerre, consignons ici la nomination des sept maréchaux qui fut faite au commencement de mars 1775.

Ce furent MM. le duc d'Harcourt, le duc de Noailles, le comte de Nicolai, le duc de Fitz-James, le comte de Noailles, le comte de Mui et le duc de Duras.

On appela cette promotion celle des sept péchés capitaux.

Le duc d'Harcourt représentant *la Paresse* ; le duc de Noailles, *l'Avarice* ; le comte de Nicolai, *la Gourmandise* ; le duc de Fitz-James, *l'Envie* ; le comte de Noailles, *l'Orgueil* ; le comte de Mui, *la Colère* ; le duc de Duras, *la Luxure*.

Cette promotion attira à Sa Majesté le quatrain suivant :

Réjouissez-vous, ô Français !

Ne craignez de longtemps les horreurs de la guerre ;

Les prudents maréchaux que Louis vient de faire

Promettent à vos vœux une profonde paix.

En outre, un de ces maréchaux, le duc de Duras, le même qui représentait *la Luxure*, fut promu vers le même temps à l'Académie ; comme d'ordinaire, le choix des immortels parut étrange ; on chercha par quelle porte le général y était entré, et l'on expliqua ses titres au bâton et au fauteuil par les vers suivants :

Duras invoquait à la fois
Le dieu des vers et le dieu de la guerre ;
Il réclamait le prix de ses vaillants exploits
Et de son savoir littéraire.
Tous deux, par un suffrage égal
Ont satisfait sa noble envie ;
Phœbus lui dit : « Je te fais maréchal. »
Mars lui donna place à l'Académie.

Quant à l'Académie elle-même, on profita de la circonstance pour remarquer que M. Dangevilliers, directeur et ordonnateur général des bâtiments, venait de semer en gazon toute l'esplanade du Louvre, entre le palais et Saint-Germain-l'Auxerrois. La précaution parut bonne, et, un matin, l'Académie reçut le quatrain suivant à son adresse :

Des favoris de la Muse française
Dangevilliers a le sort assuré ;
Devant leur porte il a fait croître un pré
Pour que chacun y pût paître à son aise.

Autant que nous pouvons nous le rappeler, M. de Duras succédait à de Belloy, l'auteur de *Bayard* et du *Siège de Calais*.

Quelque temps auparavant, un de ces types que le dix-huitième siècle a légués au dix-neuvième, M. l'abbé de Lattaignant, était mort en chantant, comme il avait vécu. Voici ses derniers vers. On appelait cela autrefois le chant du cygne. Pauvres cygnes, comme on les a calomniés !

J'aurai bientôt quatre-vingts ans ;
Je crois qu'à cet âge il est temps
De dédaigner la vie :
Aussi je la perds sans regret,
Et je fais gaîment mon paquet :
Bonsoir la compagnie !

Lorsque d'ici je partirai,
Je ne sais pas trop où j'irai ;

Mais en Dieu je me fie :
Il ne peut me mener que bien ;
Aussi, je n'appréhende rien.
Bonsoir la compagnie !

J'ai goûté de tous les plaisirs,
J'ai perdu jusques aux désirs :
À présent je m'ennuie.
Lorsque l'on n'est plus bon à rien
On se retire et l'on fait bien.
Bonsoir la compagnie !

Au reste, *le Taureau blanc*, de Voltaire, et *le Barbier de Séville*, de Beaumarchais, avec les vers que nous venons de citer, avaient été les événements littéraires des deux premières années du règne de Louis XVI.

Chapitre III

Le ministère Turgot. – Les Parlements. – Le monopole. – Abolition des corvées. – Les six actes de législation. – Lit de justice. – Couplets. – Chute de Turgot. – Louis XVI. – Madame de Canini. – M. de Pezay. – Son mot à Dorat. – Les campagnes de Maillebois. – La première lettre de Louis XVI. – Le mouchoir à l'élévation. – M. de Pezay connu du roi. – La présentation à M. de Maurepas. – Le renvoi de l'abbé Terray. – M. Necker. – Effet de la chute de Turgot. – Les rêves bucoliques. – M. Bertin. – Lettre de Maurepas. – Réponse de Turgot. – Mot de Louis XVI. – Portrait de Necker. – Madame Necker. – Sa fille. – M. Clugny de Nuis. – L'anagramme. – Le clergé et M. de Maurepas. – La cour de Louis XVI. – La reine. – Son entourage. – Mot du roi. – Le bal de l'Opéra. – Le masque et la reine. – Mesdames de Polignac et de Lamballe. – Le roi époux sans être mari. – La grille du château. – La grossesse de la reine. – Effet qu'elle produit à la cour. – Les pamphlets. – Les Coigny. – Louis XVI. – Les Maurepas. – La reine. – Madame Campan et la *reine de France*. – Influence de Marie-Antoinette. – Le mot de Monsieur, frère du roi. – Les goûts champêtres. – *Les saturnales*. – Les deux millions au comte d'Artois. – Les cadeaux faits à la reine. – Le comte d'Artois et le duc de Bourbon. – Le duel. – Les Vaudreuil. – Les Polignac. – Deuxième grossesse de la reine. – Naissance du dauphin. – Le comte de Provence pamphlétaire.

Cependant le ministère Turgot durait depuis deux ans, et l'on était loin de s'apercevoir le moins du monde de ces améliorations tant promises par les économistes et les philosophes. Au lieu d'embrasser d'un coup d'œil quelque grand projet financier, M. Turgot s'était arrêté à des expériences de détail et à des réformes minutieuses qui avaient jeté le ridicule à pleines mains sur son administration : au lieu de profiter de l'enthousiasme que le roi manifestait hautement, et à l'aide de cet enthousiasme d'opérer sur les grands corps de l'État, il avait fait des exposés de plans qu'on avait combattus et fondé des voitures publiques qu'on avait appe-

lées des *Turgotines*.

Mais les principaux ennemis de M. Turgot furent les Parlements.

M. Turgot avait été de la chambre royale, en 1753, en qualité de maître des requêtes ; ce dont le Parlement se souvint quand son frère le président à mortier voulut lui céder sa charge ; le Parlement alors s'opposa à cette cession, et M. Turgot ne put obtenir d'être nommé. À son tour, il garda rancune au Parlement de cette exclusion, et ayant, à son avènement au ministère, trouvé dans les papiers secrets du contrôle général les notes des sommes et grâces répandues dans le Parlement par ses prédécesseurs pour faire passer divers édits, il avait mis ces notes sous les yeux du roi et lui avait indiqué aussi à l'aide de quels moyens ingénieux on faisait taire les chefs d'émeute.

Nous avons vu le bruit qu'avait fait l'abolition du monopole. Ce bruit redoubla lorsque le contrôleur général, sans chercher par quel impôt il remplacerait celui qu'il allait abolir, supprima les corvées. À peine cette suppression fut-elle ordonnée, en effet, que les ingénieurs des ponts et chaussées représentèrent que les chemins privés de réparations allaient dépérir, et pour être remis en état plus tard exigeraient une dépense énorme. Or, comme les Parlements gardaient rancune à M. Turgot sur les six actes de législation proposés par lui,

1° Édit de suppression des corvées et remplacement d'icelles ;

2° Suppression de la caisse de Poissy, conversion et modération des droits ;

3° Suppression des jurandes et des communautés des arts et métiers ;

4° Suppression des offices sur les ports, quais, halles, marchés et chantiers de la ville de Paris ;

5° Déclaration qui supprime tous les droits établis dans la ville de Paris sur les blés, méteils, seigles, farines, pois, fèves, lentilles, riz, etc., etc., et modère les droits qui subsistent sur les autres

grains et grenailles ;

6° Lettres-patentes, enfin, portant conversion et modération des droits sur les suifs.

Or, comme, disons-nous, les Parlements, gardant rancune à M. Turgot, n'avaient, de tous ces édits, laissé passer, et cela encore avec beaucoup de difficultés, que celui contenant la suppression de la caisse de Poissy, enregistré le 9 février 1776, M. Turgot avait eu recours à un lit de justice, ce moyen extrême qui, d'ordinaire, conciliait tout quand il ne brouillait pas tout.

Le lit de justice avait eu lieu le 12 du mois de mars 1776.

Au reste, s'il avait brouillé le Parlement avec le roi, il n'en avait pas été de même du peuple.

Ces couplets qui coururent la ville en font foi :

Enfin j'ons vu les édits
Du roi Louis seize ;
En les lisant à Paris,
J'ons cru mourir d'aise.
Nos malheurs sont à leur fin,
Ça chantons, le verre en main :
Vive Louis seize,
Ô gué !
Vive Louis seize !

Je n'irons plus au chemin,
Comme à la galère,
Travailler soir et matin
Sans aucun salaire.
Le roi, je ne vous mens pas,
A mis la corvée à bas :
Ô la bonne affaire,
Ô gué !
Ô la bonne affaire !

On dit que le Parlement,
D'un avis contraire,
Au vœu d'un roi bienfaisant

Était réfractaire.
Du peuple pauvre et souffrant
Il se dit père pourtant.
Le beau fichu père,
Ô gué !
Le beau fichu père !

Du très-roturier vassal
Le très-noble gendre
En vain a fait bacchanal
Pour se faire entendre.
À son substitut Moreau
Il reste à peine un cordeau
Pour se faire pendre,
Ô gué !
Pour se faire pendre.

Qu'à son âge notre roi
Paraît déjà brave !
Il veut que chacun chez soi
Vive sans entrave,
Et que j'ayons tous bientôt
Lard et poule à notre pot,
Et du vin en cave,
Ô gué !
Et du vin en cave !

Il ne tient qu'à nous demain,
En toute franchise,
D'aller vendre bière et vin
Tout à notre guise.
Chacun peut, de son métier,
Vivre aujourd'hui sans payer
Juré ni maîtrise
Ô gué !
Juré ni maîtrise !

Je suis tout émerveillé,
De ceci, compère ;

C'est un double jubilé
Que nous allons faire.
Mais celui que notre roi
Nous donne vaut bien, ma foi,
Celui du saint père,
Ô gué !
Celui du saint père.

Le ministère de M. Turgot paraissait donc des mieux assurés, lorsque tout à coup le ministère tomba.

Disons un mot des causes de cette chute, qui parut incompréhensible après la faveur et même l'engouement où M. Turgot avait été un instant près du jeune roi.

Louis XVI avait toujours, dès sa plus tendre jeunesse, cherché deux choses : la solitude et la vérité. Dauphin, la solitude lui fut permise et même quelquefois imposée ; roi, nous avons vu ce qu'il fit, ayant perdu la solitude, pour conserver la vérité.

Pour arriver à ce but, nous avons vu l'invention de la boîte aux lettres, supprimée depuis ; le rapprochement du roi vers les philosophes ; sa curiosité pour les journaux étrangers, et son aptitude à la langue anglaise pour lire immédiatement tout ce qui venait d'Angleterre.

En outre, Louis XVI avait des correspondances particulières.

Il y avait à Paris une madame de Canini, qui outre le nom honorable qu'elle portait, passait pour avoir et avait, en effet, beaucoup d'esprit, tous les genres d'esprit même, et surtout l'esprit d'intrigue. Elle voyait la meilleure société de Paris et avait voulu être présentée à la cour vers la fin du règne de Louis XV ; mais le vieux roi avait secoué la tête et avait dit :

— Nous n'avons déjà ici que trop d'intrigants ; madame de Canini ne sera pas présentée.

Madame de Canini avait un frère plus jeune qu'elle, connu dans le monde sous le nom de marquis de Pezay ; c'était un homme de bonne éducation, nourri du monde comme sa sœur, spirituel et

intrigant comme elle. Il faisait des vers que lui corrigeait Dorat, des épîtres, des héroïdes, des madrigaux écrits du ton dont, à cette époque, on écrivait toutes ces choses, et de temps en temps il disait à Dorat, lorsque celui-ci lui rendait quelque nouveau chef-d'œuvre corrigé de sa main :

— Je parie, Dorat, que, si tu le veux, tout en faisant des vers, nous gouvernerons un jour la France et l'Europe.

En attendant, tourmenté par son ambition, le jeune homme, c'était la mode à cette époque, écrivait à tous les rois de l'Europe sur la constitution, l'administration, l'industrie et le commerce de leurs États.

Aussi Frédéric, qui était devenu vieux et rageur, Frédéric lui répondit-il :

— Il sied bien à un jeune homme comme vous de vouloir donner des leçons à un vieux roi !

Les autres souverains ne firent pas même au marquis de Pezay l'honneur de lui répondre.

Tout cela ne rebuta point notre ambitieux. M. de Maillebois était l'amant de sa sœur ; il eut recours à lui. M. de Maillebois lui ouvrit ses portefeuilles. Dans ces portefeuilles, il trouva les mémoires de la guerre de 1741 en Italie, les plans et les dessins des sièges, des campements et des marches de l'armée française, et de tous ces documents il composa un livre intitulé les *Campagnes de Maillebois*, que le roi fit imprimer plus tard avec un superbe atlas.

Dans ces circonstances, Louis XV mourut, et Louis XVI, cet espoir de tous, monta sur le trône.

Alors M. de Pezay, qui n'avait pas renoncé à son espoir de gouverner la France, M. de Pezay conçut le projet d'une correspondance particulière avec Louis XVI et obtint d'un garçon des petits appartements de placer ses dépêches dans une chambre consacrée par le roi à ses lectures.

Dans sa première lettre, non signée, le marquis s'annonça au roi comme étant lié aux gens de lettres de la capitale et aux banquiers

les plus riches. Il y avait du vrai dans tout cela, surtout à l'endroit des banquiers, étant un des familiers de M. Necker. En outre, il accusait des relations avec les femmes à la mode et les Anglais de la haute fashion ; mais, de l'aveu même de l'auteur anonyme, son principal mérite était de s'être constamment occupé de sciences et d'art. Puis, ce prospectus posé, il offrait au roi ses services, lui demandait la permission de lui transmettre périodiquement le résultat de ses observations hebdomadaires sur les affaires de l'Europe, sur les affaires générales de la France, et même sur les affaires particulières dignes d'attirer l'attention d'un roi ; au reste, renonçant d'avance, avec un désintéressement qui, pareil aux ailes d'Icare, fondit plus tard au soleil, renonçant à toute récompense, à tout emploi, et demandant, pour toute rémunération des services qu'il pourrait rendre, la permission de servir *son maître* avec toute franchise et toute probité.

À cette lettre, qui n'était qu'un envoi, était joint le premier numéro de la correspondance promise. M. de Pezay déposait ce premier numéro aux pieds du roi, le priant, si cet envoi lui était agréable, d'avoir, le dimanche suivant, à la messe, son mouchoir à la main pendant l'élévation de l'hostie, et de le quitter après l'élévation du calice.

Cette première missive était très-adroitement faite et d'un homme qui connaissait à merveille le caractère de celui auquel il s'adressait. Il louait le roi de ce qu'on lui reprochait généralement, c'est-à-dire d'être modeste, timide et naïf ; mais, tout en le louant de cette modestie et de cette timidité, il lui reprochait d'abandonner l'État aux ministres, disant que les Français aimaient à être gouvernés directement par leur souverain, à sentir la main de leur roi s'étendre sur eux, surtout quand cette main était franche et loyale comme celle de Henri IV ; que lui, Louis XVI, était appelé à de grandes choses, et par les vertus qu'il tenait de la maison de Bourbon et par les talents qui lui avaient été transmis par son auguste mère. Dans ce cas alors de volonté directe en politique et en admi-

nistration, les Français béniraient même les erreurs de leur roi, dont ils connaissaient la bonne volonté et le bon cœur.

Puis, en manière de *post-scriptum*, M. de Pezay annonçait des correspondances périodiques sur les rois régnants, sur les princes contemporains, sur les grands de l'État, sur les prélats, les Parlements, les ministres, les généraux et les gens de lettres, promettant ainsi à Sa Majesté une grande lanterne magique portative qui, toutes les semaines, serait mise sous ses yeux sans qu'il eût même besoin de se déranger.

Cette lettre plut au roi, qui tint son mouchoir à sa main pendant l'élévation et qui, après l'élévation, le remit dans sa poche.

M. de Pezay fut au comble de la joie ; ses services anonymes étaient agréés.

Non-seulement les services du marquis de Pezay étaient agréés, mais encore le roi, qui voulait savoir de qui lui venait cette intéressante correspondance, ordonna à M. de Sartine de lui en découvrir l'auteur et de le lui faire connaître.

L'investigation du lieutenant de police embrassa d'abord un cercle immense, puis, se rétrécissant peu à peu, finit par envelopper cinq ou six personnes seulement.

Au nombre de ces cinq ou six personnes était le marquis de Pezay, qui, pareil à tous les auteurs anonymes, ne demandait pas mieux que de se nommer, et qui se nomma en effet à la première violence.

Dès lors, l'espoir du correspondant fut sans bornes. Pourquoi Louis XVI l'eût-il fait chercher ainsi, si ce n'eût été pour faire de lui un favori, un conseiller, un ministre ?

Ainsi donc, toute la société de madame de Canini, et particulièrement M. Necker, l'aîné de cette société, triomphaient de l'indifférence du feu roi à leur égard, et ils allaient être vengés de cette indifférence par le nouveau roi qui ouvrait un si grand avenir à M. de Pezay et à ses amis.

Alors se continua cette correspondance mystérieuse du marquis

de Pezay avec Louis XVI ; seulement, le marquis de Pezay ignorait qu'une autre correspondance, pareille à la sienne et dont il faisait le contre-poids, existât entre le roi et M. de Vergennes.

Une fois connu, cependant, M. de Pezay, ne recevant aucune marque particulière du roi, sollicita de lui une seconde faveur plus directe que celle du mouchoir. Il supplia le prince de s'arrêter dans la galerie au retour de sa chapelle et devant une travée qu'il désigna, et où il annonça qu'il se trouverait lui-même pour voir passer Sa Majesté.

Louis XVI accepta et, curieux de connaître personnellement l'auteur des lettres qu'il lisait avec tant de plaisir, l'accueillit, l'introduisant dans son cabinet, et le présenta à M. de Maurepas comme un jeune homme auquel il portait un grand intérêt et dont il voulait faire la fortune. Alors M. de Maurepas, qui ignorait tout, avoua tout stupéfait au roi que non-seulement M. de Pezay ne lui était pas inconnu, mais encore était son filleul. Or, ce n'était pas la première fois que M. de Maurepas faisait de semblables découvertes ; il sentait de temps en temps le roi tiré par des fils inconnus dont l'origine lui échappait. Il rattacha tout ce que le roi avait dit ou fait depuis un an à ce qu'il crut devoir venir des instigations de M. de Pezay, et vit que le jeune homme avait eu en effet une grande influence directe sur Sa Majesté. Il n'en caressa pas moins le cher filleul, ne pouvant toutefois s'empêcher de s'écrier de temps en temps :

— Comment, vous, mon cher Pezay, vous en relation directe avec le roi ? Je vous en fais mon compliment bien sincère !

Toutes choses qui voulaient dire :

— Ah ! mon cher filleul, vous vous êtes introduit sans me consulter dans la confiance d'un homme qui nous appartient, à ma femme et à moi ! Vous me le paierez !

En attendant, M. de Pezay s'était attaché à éloigner M. l'abbé Terray du ministère, et il y avait réussi, quoiqu'on ne puisse pas dire dans quelle mesure il avait pris part à cette expulsion. Main-

tenant il manœuvrait pour approcher de ce même ministère Necker, son protecteur, son ami. Dans chaque nouvelle lettre, il trouvait moyen de mettre non-seulement le nom, mais encore les théories du banquier génevois sous les yeux de Louis XVI. Ennemi de Turgot à mesure qu'il vantait son rival, il saisissait toutes les occasions de nuire au chef des économistes. *Plus d'une fois*, dit M. de Meillan dans ses Mémoires, *le superbe Necker, enveloppé d'une redingote, est venu attendre chez M. de Pezay, au fond d'une remise, le moment où le favori devait venir à Versailles, pour savoir ce qu'il avait fait en sa faveur.*

Enfin, un jour il lui annonça que l'heure était venue, que la faveur du roi passait des économistes aux banquiers, et qu'il était contrôleur général des finances.

Ce fut un grand événement que la chute de M. Turgot, honnête homme par excellence. Louis XVI éprouvait une grande sympathie pour le premier ministre véritablement honnête homme qu'il eût connu. D'ailleurs, M. Turgot, ce n'était pas un homme, c'était tout un principe, avec ses doctrines, ses philosophes, ses poètes ; on voulait tout ramener au simple, au pur, au patriarcal. Voltaire vantait M. Turgot à toute l'Europe ; Condorcet l'appuyait à l'Académie des sciences et dans ses brochures ; le marquis de Mirabeau, dur et fier caractère, frondeur éternel, s'adoucissait pour lui, avouant que M. Turgot, comme lui, voulait non-seulement le bien, mais encore la perfection de l'humanité ; l'économie politique était partout, même dans la littérature, même dans les vaudevilles. Au théâtre, on représentait les *Moissonneurs et les Amours d'Été*, Saint-Lambert faisait son poème des *Saisons*, Delille traduisait ses *Géorgiques*, tout célébrait le bonheur de l'homme des champs, et, au défaut de cette poule au pot dont il était tant parlé, on avait la houlette et le tambourin, ces deux emblèmes du bonheur champêtre.

La chute de M. Turgot entraînait avec elle tous ces beaux rêves bucoliques.

M. Turgot n'avait pas prévu cette chute ; comme tout ministre, il se croyait indispensable au roi, qui venait de signer les provisions de son successeur. Il était à son bureau et travaillait, lorsque M. Bertin vint, au nom du roi, lui redemander son portefeuille, lui apportant en même temps une lettre de M. de Maurepas, lequel, Turgot était loin de l'ignorer, était depuis longtemps son ennemi.

Cette lettre était plutôt une raillerie qu'un compliment de condoléance.

La voici :

Je m'empresse, Monsieur, de vous témoigner la part que madame de Maurepas et moi avons prise à l'événement qui vous est arrivé.

J'ai l'honneur d'être, etc.

M. Turgot répondit :

Je ne doute pas, Monsieur, de la part que madame de Maurepas et vous avez prise à l'événement qui vient de m'arriver ; mais quand on a servi son maître avec fidélité, qu'on a fait profession de ne lui cacher aucune vérité utile, et qu'on n'a à se reprocher ni faiblesse, ni fausseté, ni dissimulation, on se retire sans honte, sans crainte et sans remords.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments que je vous dois, etc.

M. de Turgot se retira donc, entraînant avec lui M. de Malesherbes : c'était l'élément profondément honnête du ministère. En recevant son portefeuille que lui rapportait Bertin, le roi murmura :

— Et cependant il n'y a que Turgot et moi qui aimions véritablement le peuple.

Le nouveau ministre, M. Necker, était envoyé de la république de Genève près Louis XVI. C'était un gros homme dont la physionomie toute particulière et sans analogue dans les autres physionomies était plus singulière que spirituelle ; sa coiffure elle-même ajoutait encore à l'originalité de la tête qu'elle était chargée de faire valoir : elle se composait d'un toupet fort relevé et de deux grosses boucles qui se dirigeaient de haut en bas. Comme les traits de sa figure, l'ensemble général du visage accusait l'orgueil, et ses

moindres paroles étaient en harmonie avec le reste ; ses manières étaient plus graves que nobles, plus magistrales qu'imposantes ; l'emphase ruisselait de son style, la phrase de ses lèvres ; c'était, sous ce rapport, une espèce de calque affaibli de M. de Buffon. En somme, esprit étendu, mais ambition plus vaste encore, prétendant non-seulement gouverner la France, mais la réformer, mais l'éclairer. Comme tous les hommes véritablement spéciaux, c'était sa spécialité, c'est-à-dire ses connaissances en finances, qu'il dédaignait le plus. D'ailleurs, homme moral, honnête dans ses relations privées, mais que l'on eût été disposé à croire plus vertueux s'il n'avait constamment vanté la vertu.

Madame Necker, qui, de son côté, n'a pas été sans influence sur les affaires du temps, et qui, par conséquent, mérite une mention historique, madame Necker était une grande femme qui avait eu de la beauté, beauté qu'elle commençait à perdre à l'époque où nous arrivons. Elle était maigre et ressentait les premières atteintes d'une maladie nerveuse qui la conduisit à un si triste état qu'au bout de quelques années elle en arriva à ne plus pouvoir rester cinq minutes dans la même position ; aussi, au théâtre, par exemple, était-elle forcée de se tenir au fond de la loge, se balançant d'une jambe sur l'autre. Elle avait beaucoup de littérature et d'esprit, des manières réservées plutôt que nobles, une vertu sans conteste, une bienfaisance inépuisable qui dépensait en bonne œuvres une partie des sommes immenses que son mari gagnait dans sa banque. Dans la société intime, elle était aimable et gaie, disait-on ; mais, dans le monde, elle était si préoccupée des succès de M. Necker que toutes ses facultés en étaient absorbées.

Au reste, plus vive que tendre, plus exaltée que passionnée, plus enthousiaste que sensible, son goût était presque toujours gâté par sa disposition à l'engouement.

Sa fille, âgée de dix ans à cette époque, devait être, dix ans plus tard, la fameuse madame de Staël.

Mais, entre M. Turgot et M. Necker, un ministre intérimaire

passa, dont il est bon que nous disions un mot ; car ce ne fut point d'emblée que M. Necker entra au contrôle des finances.

Ce ministre était M. Clugny de Nuis, dans le nom duquel les Brestois, dont il avait été l'intendant de marine, avaient découvert cet anagramme :

Indignus Luce.

Si ce n'était pas un homme indigne de la lumière que M. Clugny de Nuis, comme disaient MM. les Brestois, c'était au moins un homme fort dissolu, comme disait tout le monde à Bordeaux, où il avait été intendant. Il avait vécu publiquement avec les trois sœurs. Cela, pouvait-on dire, était arrivé au roi avec les trois demoiselles de Mailly. *Ma* si veut le roi si veut la loi. Ce qui était une excuse d'omnipotence pour Louis XV n'en était donc pas une pour M. de Clugny.

Aussi, quand il s'était agi de se mettre bien avec le roi, dont la moralité répugnait aux alliances avec les hommes dissolus, M. de Clugny avait pensé qu'il serait bien fait de flatter une des manies du roi. Le roi avait, comme nous avons dit, un serrurier ; M. de Clugny en fit venir deux d'Allemagne et parut se livrer avec passion à l'art de la serrurerie.

M. de Clugny fut donc d'abord nommé contrôleur général, et M. Necker appelé à la direction du trésor. M. Necker était chargé en outre de la partie importante, c'est-à-dire du crédit et des emprunts par la Banque.

Mais M. Necker nagea bientôt en plein pouvoir, M. de Clugny mourut d'un excès de femmes le 18 octobre 1770.

Alors M. Necker n'eut plus de compétiteur : le contrôle général lui fut assuré. Il s'entendit avec les banquiers ses confrères, fit par lui-même une trentaine de millions, et en un instant, magicien à la baguette d'or, il sembla avoir retrouvé et faire couler par mille sources les trésors enfouis au fond de la terre et que gardent les gnômes et les salamandres.

Le clergé, il est vrai, protesta contre ce ministre calviniste qui succédait à un ministre philosophe ; mais, tout ébloui des millions qu'on venait de lui faire voir, M. de Maurepas répondit au clergé :

— Donnez-nous l'argent que nous donne M. Necker, et les évêques nommeront eux-mêmes un contrôleur des finances.

En effet, on avait besoin d'argent. Il est vrai que le système de M. Necker était effrayant pour les yeux qui voyaient au delà de l'horizon. Le système de M. Necker, c'était quelque chose comme le système de Law, c'était la fondation d'une grande banque : c'était l'annihilation de la richesse foncière. M. Turgot prédisait la ruine ; Condorcet, plus clairvoyant, entrevoyait la République ; en tout cas, c'était la vieille lutte sourde des masses contre les propriétaires ; changée en guerre ouverte, c'était le peuple disant pour la première fois : Prenez garde, il y a ici quelqu'un, et ce quelqu'un, c'est moi.

On avait besoin d'argent, avons-nous dit. Oui, et plus que jamais, car on allait faire la guerre à l'Angleterre, et la guerre à l'Angleterre se fait encore plus avec de l'intrigue et de l'or qu'avec des hommes et avec du fer.

Disons un peu ce que c'était que la cour de Louis XVI, au moment où on allait faire cette guerre. C'est le dernier coup d'œil joyeux que nous aurons à jeter sur elle.

La cour de Louis XVI, à la fin de 1777, c'était d'abord et avant tout la reine, la reine radieuse de jeunesse, de puissance et de beauté.

Autour d'elle, pléiade charmante, radieux cortège d'étoiles resplendissantes, la princesse de Poix, la marquise de Coigny, la comtesse de Châlons, la princesse d'Hénin, la comtesse de Blot, la comtesse de Tessé, la comtesse de Montesson, la princesse de Beauvau, la comtesse de Brienne, la duchesse de Grammont, la duchesse de Polignac, la comtesse de Vaudreuil et la princesse de Lamballe.

En hommes, c'étaient M. le comte d'Artois, M. de Coigny, M.

de Vaudreuil, M. de Dillon, M. de La Fayette, M. de Biron, les Lameth, les Grammont, les Polignac, tout ce qui restait encore en France de grands noms, sinon de grands esprits. Tout cela, à part quelques idées philosophiques qui germaient déjà dans les cœurs et raidissaient les visages, tout cela était jeune, aimait le plaisir, les promenades, la chasse, l'été ; les bals, les traîneaux, l'Opéra, l'hiver.

Le roi seul bâillait à toutes ces distractions qu'il ne comprenait pas. Un soir, aux Bouffes, il bâilla si fort que la reine lui demanda s'il n'était point malade.

— Non, pas le moins du monde, répondit naïvement le roi ; mais je ne me suis jamais tant ennuyé.

Mais la reine, oh ! comme c'était autre chose, et comme elle s'amusait, elle, sans s'inquiéter ni des accidents, ni même du scandale ! Un jour, l'écuyer qui conduisait son traîneau tomba et les chevaux s'emportèrent ; mais elle, habile comme l'Aurore qui conduit ses coursiers au Soleil, elle ressaisit les rênes, et comme ils commençaient à l'emporter, elle les comprima de ses mains blanches mais nerveuses comme eût fait le plus habile cocher. On eut grand'peur autour de la reine ; elle seule ne crut pas à son danger et demeura tranquille et le visage souriant.

Une autre fois, au bal de l'Opéra, elle fut apostrophée par un masque déguisé en poissarde qui l'entreprit, l'appelant *Antoinette* tout court, lui reprochant de courir les redoutes au lieu d'être près de son mari, couché et ronflant. Malgré cette familiarité, ce masque eut le don de plaire à la reine, qui, pour mieux entendre ce qu'il lui disait et pour mieux y répondre, se penchait vers lui au point de lui faire presque toucher sa gorge. Après une demi-heure de propos, dont quelques-uns étaient plus que légers, la reine quitta ce masque, avouant qu'elle ne s'était jamais tant amusée. Lui s'amusait aussi, car il lui reprocha de s'en aller, et elle lui promit de revenir.

En effet, ce fut ce que fit la reine, au grand étonnement de tout

le monde. Au prochain bal, elle revint ; le second entretien fut aussi long et aussi animé que le premier, plus animé même, car, cette fois, la reine, en le quittant, lui donna sa main à baiser.

Et tout cela était répandu, colporté dans les journaux à la main, tout cela devenait des sources de calomnie. Car, tandis que la reine passait ces longues nuits baignées dans le plaisir, le roi demeurait à Versailles, se couchait à onze heures, se levait à cinq, travaillait même l'hiver sans feu jusqu'à sept heures, heure à laquelle son valet de chambre entraînait dans la balustrade de son lit, de son lit qu'il trouvait toujours vide.

Il y avait, comme on voit, une grande différence entre la vie de la reine et la vie du roi. Aussi continuait-on d'enregistrer les étourderies de la pauvre femme et les lui attribuait-on à crime. On lui reprochait ses familiarités avec mademoiselle Bertin, sa marchande de modes qui, comme les ministres disent : « J'ai travaillé avec le roi, » disait : « J'ai travaillé avec la reine. » On lui reprochait ses intimités avec Michu, chanteur de la Comédie italienne qui lui donnait des leçons de théâtre, car la reine jouait l'opéra-comique, et avec mesdames Montansier et Raucourt, qui lui montaient ses spectacles. On lui reprochait ses amitiés féminines, amitiés, il est vrai, poussées à l'excès, tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre, et en ce moment pour madame Jules de Polignac, avec laquelle elle restait enfermée des journées tout entières, qu'elle faisait six lieues pour aller voir, et dont elle prit la rougeole non-seulement sans se plaindre, mais même avec joie. Et tout cela, tandis que madame de Lamballe, nommée *Dame du lit de la reine*, c'est-à-dire chargée d'ouvrir et de fermer ses rideaux, prenait à elle seule toute la portion de la journée qui n'appartenait pas à madame de Polignac et une portion de la nuit qui eût dû appartenir au roi.

Il est vrai que le roi ne se souciait point de réclamer ses droits. Il était époux depuis sept ans sans être encore mari. On disait que la reine s'était plainte de cet étrange veuvage à sa mère, et que celle-ci lui avait fait une étrange réponse que Marie-Antoinette

suivait à la lettre¹.

À tous ces rapports qu'on lui faisait, le roi, qui sentait qu'il avait, le premier, les plus grands torts, le roi n'osait gronder, mais il boudait. Une fois la reine habituée à ne rentrer que fort tard, souvent même au jour, une fois, le roi ordonna qu'on ne laissât, après minuit, pénétrer aucun carrosse dans la cour d'honneur, attendu que cela le réveillait, lui qui se levait à cinq heures du matin. La consigne fut suivie. La reine eut beau se nommer, elle resta à la grille, et il lui fallut faire un long tour, gagner une autre porte et rentrer tremblante et furtive comme une adultère dans ses appartements.

Et cependant, tout à coup et dans les premiers mois de l'année 1778, le bruit de la grossesse de la reine se répandit, et madame Campan comprit ce qu'avait voulu lui dire Marie-Antoinette un matin qu'elle l'avait saluée de ces mots :

— Embrassez-moi, ma chère ; je suis enfin reine de France !

Certes, celui que cette grossesse surprit le plus, ce fut Monsieur.

Il nous faut pourtant aborder ce sujet délicat de la grossesse de la reine et dire ce qu'on dit à cette époque, non pas dans le peuple, qui se réjouissait de voir cesser cette désolante stérilité, mais dans la propre famille de Marie-Antoinette.

Et il faut aborder ce sujet, si scandaleux qu'il soit, parce que ce sont toutes ces calomnies qui ont aiguisé pour Marie-Antoinette le couteau de la guillotine. Il faut l'aborder pour que l'on comprenne cet abandon de la noblesse, cette haine du peuple, cette indifférence de la postérité.

Il faut aborder ce sujet, et cependant nous aimons mieux copier qu'écrire. Notre plume se refuse à se faire l'interprète de toutes ces fausses accusations. Nous prenons au hasard un des ouvrages du temps retrouvé à la Bastille parmi les livres saisis et confisqués. C'est un des moins malveillants pour la femme et pour la reine. Il est intitulé :

1. Voir aux pièces justificatives.

ESSAI HISTORIQUE
SUR LA VIE DE MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE,
Reine de France.

Enfin le succès couronna les vœux d'Antoinette. Elle avait longtemps donné le change sur ses goûts et sur ses passions, elle croyait par ce moyen avoir masqué la dominante. Elle devint grosse ; matière aux observations. Toute la cour se crut intéressée à cet événement. M. et madame de Provence, M. et madame la comtesse d'Artois ne trouvèrent pas le fait plaisant. Chacun eut donc son cercle, et chaque parti déchira à belles dents la pauvre Antoinette.

Cette grossesse avait pris époque pendant les bals et les fêtes que la reine donna à son frère l'archiduc, qui fit en France, pendant son séjour, autant de sottises que de démarches. Vain sans valeur, haut sans décence, il montra la grossièreté allemande dans tout son jour. Il n'est pas de mon plan de parler de son impolitesse ni de ses prétentions chimériques envers nos princes. Il parut à la cour pour s'y faire juger et mépriser ; et si Sartine et le duc de Choiseul n'eussent fêté ce petit prince, il eût passé en France comme ces charlatans qui ne sont remarqués que les premiers jours qu'ils font rire.

Chacun raisonna sur cette grossesse ; les femmes qu'elle avait eues et qui l'avaient crue uniquement attachée à son sexe ne lui pardonnerent pas d'avoir eu un amant : c'est l'usage des dames de cette religion. On chercha le héros. Il fut aisé à trouver. On nomma le duc de Coigny, et toutes les conjectures se réunirent en sa faveur. Ce seigneur aimable, d'une belle figure, ayant les mœurs les plus douces et la tournure la plus satisfaisante, des yeux qui parlent beaucoup, et une santé en tout point différente de l'expirant Dillon, avait depuis quelque temps fixé les regards de la reine. Il s'était conduit avec la plus grande circonspection, et l'aurait ménagée si elle n'eût pas elle-même cherché la publicité par ses imprudences. On calcula l'heure, le moment et le lieu où la grossesse s'était opérée ; on rappela un bal de l'Opéra où la reine s'était masquée en capote grise et avait fait masquer de même plusieurs femmes de sa suite. Le duc était seul dans une loge aux secondes. À la faveur du déguisement, Antoinette se perd parmi ses compagnes, se glisse dans la foule et vole à la loge. Quelques minutes après, la suite inquiète cherche la princesse : on la trouve sortant de la loge, et si

agitée de l'acte qu'elle venait de faire qu'elle tomba presque évanouie sur l'escalier. Une femme marqua cet instant sur ses tablettes : elles circulèrent, et presque toutes les femmes de la cour l'eurent sur les leurs écrit en lettres d'or. Madame de Guéménée, dont l'outrage était le plus récent, fut celle qui se contenta le moins dans ses propos : elle fut disgraciée avec dureté, renvoyée à la cour et remplacée dans sa charge de gouvernante par madame de Marsan, malgré son sermon si infructueusement et si maladroitement fait.

La reine regardait sans doute ses intrigues avec les hommes ou comme une nécessité, ou comme un goût de passage que les filles appellent des caprices. Elle ne pouvait d'ailleurs éteindre ses bouillants désirs dans les suites d'une intrigue qui ne lui fournissait pas des moyens d'être sans cesse avec l'objet qui les inspirait. C'est ce qui la détermina à conserver toujours une femme avec laquelle elle était dans la plus étroite liaison. Madame la princesse de Lamballe, depuis longtemps l'amie d'Antoinette, ne fut initiée dans les grands mystères de l'intimité qu'après madame de Guéménée. On avait tout fait pour madame de Lamballe : madame de Noailles avait commencé son service auprès de la dauphine par lui déplaire souverainement, et cela n'est pas difficile à présumer. Elle éprouva de la part de sa maîtresse tous les désagréments et toutes les rebufades imaginables ; mais les Noailles se rebutent-ils ? Rien ne leur coûte, rien ne les mortifie, rien ne les arrête quand leur intérêt y est pour quelque chose. Madame Étiquette, en suivant ce système, ne voulait pas se retirer, et il n'était pas décent de la chasser sans qu'elle le méritât positivement. Un ami des Noailles conseilla à la reine de créer une charge dans sa maison qui réduisait à rien celle de madame de Noailles, tant par rapport aux émoluments qu'aux prérogatives. On imagina la charge de surintendante de la maison ; et pour écraser davantage la première dame d'honneur, il fut question de donner cette charge à une personne dont le rang et la naissance l'éclipseraient. La princesse de Lamballe fut choisie. Jeune, aimable, séduisante par sa taille et sa figure, tendre et sans passions, elle en avait inspiré. Ce moyen la rapprochait ; elle était la favorite par excellence. Il fallait tout faire pour elle.

La reine proposa cette augmentation de dépense dans sa maison à M. Turgot, qui eut la maladresse de la refuser, et ce fut sa perte ; les mécontentements de la souveraine semblèrent autoriser les plaintes de

toutes les femmes de la cour, même des femmes de chambre, qui formaient un parti nombreux contre un ministre qui joignait à beaucoup d'autres défauts celui de ne pas aimer le beau sexe. Les autres ennemis de M. Turgot et les gens qui par essence autant que par intérêt ne peuvent souffrir les ministres trop longtemps en place se joignirent à cette cabale. La reine se servit de l'autorité qu'elle avait sur son auguste époux ; M. Turgot fut renvoyé et madame la princesse de Lamballe fut nommée surintendante de la maison de la reine, avec quatre cent mille livres d'appointements. Le règne de cette favorite dura jusqu'après les couches de la reine, pendant lesquelles elle ne la quitta pas. La faveur des Coigny éclipsa la princesse, qui se retira prudemment de cette grande intimité. Elle n'en fut pas moins humiliée, surtout quand elle se vit sur le point d'être éclipsée par un Polastron. Comptant un peu trop sur son crédit, elle porta ses plaintes au roi sur le mépris que la reine lui faisait éprouver ; le roi ne fit qu'en rire, ne répondit rien, et courut en dandinant à sa forge finir un cadenas qu'il avait commencé la veille et qui était très-pressé. La fière Savoyarde ne s'en tint pas là ; elle s'adressa à son beau-père : ce cafard, sensible comme un dévot, courut au curé de Saint-Eustache : le pasteur promit d'en parler au roi à la première confession, et en attendant on résolut de tenir ferme. Comme le secret de la confession du roi au curé n'est qu'entre trois, on l'ignore, mais on a vu le froid de la reine continuer contre madame de Lamballe, qui, sans y avoir égard, a continué l'exercice de son emploi avec autant de fierté que d'audace et de dignité.

La grossesse de la reine avançait ; malgré la certitude que l'on donnait sur le faiseur, on donnait encore plusieurs autres pères à cet enfant si désiré. Le roi seul de sa cour était dans l'erreur et se l'attribuait. Le plus doux des maris, le seigneur du château de Versailles se complaisait dans sa progéniture prochaine, et tous les courtisans, au fait du secret, applaudissaient à la sottise du prétendu papa. MADAME, experte en intrigues, et qui connaissait à fond celle de sa belle-sœur, n'était pas dupe du fait. Elle en avait instruit son mari, qui avait inscrit ces détails curieux dans la collection qu'il fait des annales savantes du règne de son illustre frère ; de ce qui se passe dans son intérieur, même dans sa forge qui n'est pas celle de Vulcain, car il n'y fabrique pas des liens pour y enfermer les amants de sa femme et les prendre sur le fait. Cet ouvrage érudit, du plus érudit des princes de son siècle, sera un jour

l'ornement de sa bibliothèque, comme il fait actuellement l'éloge de son esprit et de ses connaissances.

L'accouchement de la reine fut long et pénible, elle fut même quelques moments en danger. Vermont, son accoucheur, qui passe pour ignorant, la sauva par une saignée qu'il ordonna contre l'opinion de la Faculté. Les amants et les maîtresses pendant ce moment étaient déroutés. Le Dillon était loin, Coigny ne se montrait qu'à peine ; Laval avait été éconduit. Ces trois courtisans étaient même excédés d'un bonheur qui pouvait avoir pour eux les suites les plus funestes. Le duc de Coigny surtout, à qui le public accordait l'honneur de la paternité, avait plus d'une fois pâli à la vue des élancements de joie ridicule que le roi avait montrés en prenant des mains de Vermont et tenant dans ses bras l'enfant qui venait de naître ; puis voulant imiter Henri IV, ce héros à jamais chéri, qu'il croit son patron et auquel il dit qu'il ressemble, parce que le sot public qui gâte tout, dans un moment de démente et d'adulation a fait une aussi étrange comparaison, il le montrait à l'assemblée avec l'air de la plus grande satisfaction ; et adressant la parole à M. d'Aligre, premier président du Parlement.

— Voyez-moi, Monsieur, et dites bien que cette fille est de moi.

Maintenant, on se demandera sans doute comment le roi, qui n'avait aucune relation avec sa femme, fut si joyeux de cette paternité.

Le même libelle se charge de nous le dire.

Lorsque la reine s'aperçut qu'elle était enceinte (et que l'on remarque bien que c'est lui qui parle et non pas nous), lorsque la reine s'aperçut qu'elle était enceinte, elle courut chez M. de Maurepas, quoique depuis longtemps M. de Maurepas et sa femme fussent déclarés contre elle ; mais elle avait compris qu'elle avait moins à craindre de ses ennemis déclarés que de certains faux amis qui l'entouraient.

En voyant entrer sa souveraine, madame de Maurepas voulut se retirer ; mais la reine, comprenant combien en pareille occasion le secours d'une femme était efficace, ne voulut point permettre qu'elle sortît. Ce fut donc en présence de M. de Maurepas et de sa femme qu'elle avoua tout.

En effet, M. de Maurepas était le seul qui pût tirer la reine d'embarras. Le roi, nous l'avons dit, n'était impuissant qu'accidentellement¹. Une légère et courte opération chirurgicale pouvait lui rendre des facultés qu'un tempérament froid ne le pressait pas de conquérir. M. de Maurepas pouvait faire valoir aux yeux du roi la raison d'État et obtenir de lui que, pour assurer la couronne, non pas seulement dans sa famille, mais dans sa postérité, il se fit faire cette opération. C'était ce que la reine voulait de lui ; c'était cette démarche près du roi qu'elle demanda et qu'elle obtint.

Le vieux ministre devait triompher dans une pareille négociation : aussi son éloquence près de Louis XVI eut-elle un succès complet : le roi se décida à se faire couper *le frein*.

L'opération faite, dit toujours le libelle, tout se serait passé selon les désirs de Marie-Antoinette, et la reine aurait pu bientôt publier comme une gloire cette grossesse qui, sans l'intervention de M. de Maurepas, devenait sa honte.

Ce serait quelques jours après cette opération que la reine aurait pu dire à madame Campan entrant chez elle :

— Embrassez-moi, ma chère, je suis enfin reine de France !

Et, en effet, à partir de ce moment date l'influence prise par la reine sur son époux. Ainsi, le siècle des femmes s'accomplissait ; Louis XIV était mort miné depuis trente ans par madame de Maintenon ; Louis XV avait vu s'écouler cinquante-cinq ans de règne sous la triple domination de madame de Châteauroux, de madame de Pompadour et de madame du Barry ; enfin, Louis XVI, après avoir pendant quatre ans échappé à l'influence des femmes pour subir celle de M. de Maurepas, Louis XVI venait de tomber sous celle de Marie-Antoinette, qu'il ne devait plus secouer et qui, pareille à un guide fatal, devait le conduire à l'échafaud.

Au reste, tout ce que nous venons de rapporter de la grossesse de la reine, calomnie ou médisance, était tellement répandu dans le

1. Pièces justificatives. Anecdote racontée devant l'auteur par le roi Louis-Philippe.

public que dans une église, en face des fonts baptismaux, M. de Provence, frère du roi, crut pouvoir faire allusion à la douteuse paternité du roi.

M. de Provence tenait Madame Royale sur les fonts de baptême ; il représentait le roi d'Espagne. Le grand aumônier lui demanda alors quel nom il voulait donner à la petite princesse.

— Mais, monsieur l'aumônier, dit le comte de Provence, il me semble que vous intervertissez les articles du Rituel, et que vous devez demander d'abord si l'enfant que nous présentons est *filie légitime* du roi et de la reine.

L'aumônier se rendit à l'observation, fit la question qu'il avait cru pouvoir se dispenser de faire, et M. de Provence, avec ce sourire qui n'appartient qu'à lui et par un léger signe de tête, répondit :

— Oui.

Que n'était-il pas permis au public de dire, quand le beau-frère de la reine risquait en présence de tous une pareille infamie !

Oh ! c'est qu'aussi, pauvre reine, elle continuait à tout faire pour donner des armes à ses ennemis. La naissance de Madame Royale avait attristé la France, qui attendait un garçon ; mais elle n'attrista point la cour. Un second enfant était certes d'un espoir plus facile que le premier ; et à peine la reine fut-elle sur pied que Versailles et Trianon reprirent toute leur folle joie interrompue un instant : seulement, ce ne furent plus le jeu et les bals qui occupèrent les soirées et les nuits, non : nous l'avons dit, les goûts avaient tourné au champêtre. Ce furent les soirées sur la terrasse et les promenades nocturnes. La reine était accouchée au mois de décembre, et sa convalescence avait duré jusqu'à la fin de janvier ; mais dès les premiers jours on s'assembla le soir, à l'entrée de la nuit, sur la terrasse du château, au parterre du midi. Au reste, rien de caché ; au contraire. Tout Versailles s'y rendait : là, on causait, on riait, on se promenait. Bientôt, pour plus grande liberté, on se déguisa ; M. le comte d'Artois, M. de Coigny, M. de Vaudreuil,

MM. de Fitz-James, de Biron, de Polignac s'enveloppaient d'immenses pardessus ; les femmes mettaient des capotes. Alors toute liberté était donnée ; on se perdait, on se retrouvait. C'était un grand bal masqué sans masques.

Pendant ce temps, la musique des gardes françaises jouait sous les fenêtres du château.

Tant que dura l'été, *ces saturnales*, comme on les appelait alors, durèrent, et avec elles les calomnies continuèrent de se répandre ; puis l'hiver vint, et avec l'hiver le jeu, les spectacles et les bals. Ce fut un hiver brillant que celui de 1779. M. Necker fournissait tant d'argent que l'on pouvait croire qu'il avait retrouvé la source inconnue du Pactole. Louis XVI, dans l'enivrement d'un amour inconnu et d'une possession si longtemps retardée, accordait à Marie-Antoinette tout ce qu'elle demandait. Ce fut pendant cet hiver qu'il racheta les bijoux de Madame Henriette d'Angleterre, joyaux précieux que Van-Dyck avait répandus en rivière autour de son cou, noués en bracelets autour de ses mains, tendus en spirales autour de ses cheveux. Mais, économe au fond de sa prodigalité, Louis XVI achetait à terme et prenait sept ans pour payer ; puis, s'affectionnant au comte d'Artois de toute la répulsion que lui inspirait M. de Provence, il donnait au jeune prince deux millions pour payer ses dettes. Seulement, le prince gardait ses dettes et employait ses deux millions à embellir Bagatelle, cette bonbonnière d'or, de nacre et d'ivoire où il donnait une fête où le roi, chose miraculeuse, avoua s'être amusé.

Il est vrai qu'au milieu de tous ces plaisirs arrivait bien de temps en temps quelque aventure qui faisait le désespoir du roi et la joie de la cour.

Un soir, au bal masqué de l'Opéra, M. le comte d'Artois donnait le bras à une femme charmante, un peu légère comme l'étaient les dames de cette époque. On l'appelait madame de Canillac. D'abord attachée à madame de Bourbon, certaine liaison dont le bruit avait été jusqu'au scandale l'avait forcée de quitter la maison

de la princesse. Ce soir-là, madame de Canillac avait soupé avec le comte d'Artois, et le comte d'Artois, dans un moment d'enthousiasme pour les beaux yeux de madame de Canillac, que le champagne rendait plus pétillants encore ce soir-là, le comte d'Artois, abrité lui-même sous le masque, avait promis à sa belle convive de la venger des mauvais propos tenus contre elle par madame la duchesse de Bourbon ; l'occasion de tenir sa parole ne tarda point à se présenter. À peine entré au bal, Son Altesse reconnut madame de Bourbon au bras d'un masque ; il alla droit à elle, et, s'adressant au cavalier qui l'accompagnait, il traita la princesse à peu près comme si elle eût été une fille de joie. Alors madame de Bourbon, furieuse et voulant connaître quel était ce masque qui avait l'audace de s'attaquer à elle, madame de Bourbon arracha le masque du comte et le reconnut.

C'était ce que voulait le comte.

Le dimanche 15 mars, il fit savoir à M. le duc de Bourbon, tout ému lui-même de cette scène que sa femme, au retour du bal, lui avait racontée, il fit, disons-nous, savoir au duc qu'il se promènerait le lundi matin au bois de Boulogne.

Aussi, dès huit heures, le duc de Bourbon y était-il. En se rencontrant, les deux princes se saluèrent ; puis, comme tout était arrêté d'avance, ils s'écartèrent du chemin, entrèrent dans le fourré, jetèrent bas leurs habits et mirent l'épée à la main. Pendant cinq minutes ils ferraillèrent ; puis arriva M. de Choiseul qui, de la part du roi, leur ordonna de se séparer.

Les deux princes s'embrassèrent, puis, dans l'après-midi, M. le comte d'Artois alla faire une visite à madame la duchesse de Bourbon, et le lendemain, exilés par le roi, le comte d'Artois se rendit à Choisy, et le duc de Bourbon à Chantilly.

L'hiver passé, les fêtes de nuit recommencèrent ; seulement, on proscrivit les étrangers. Les soirées de la Terrasse avaient fait leur temps. D'ailleurs, le bruit courait que tous ceux que la reine avait honorés de ses entretiens n'avaient pas toujours gardé vis-à-vis

d'elle le respect qui lui était dû. On changea donc ces plaisirs en un nouveau jeu qui avait pour titre : le *Décampativos*. Les jardins de Versailles ou de Trianon étaient illuminés. Dans l'endroit où convoaient tous les feux s'élevait un trône de bruyères : on élisait un roi, qui s'asseyait sur le trône, donnait ses audiences, tenait sa cour, rendait la justice et écoutait les plaintes et les vœux de ses sujets. Or, c'était une collection des plaintes les plus étranges et des vœux les plus inouïs. Le roi faisait de son mieux pour contenter tout le monde, chacun s'approchait par couple et s'éloignait par couple. Puis, toutes les plaintes faites, tous les vœux exprimés, le roi, satisfait de sa journée comme Titus, prononçait le mot sacramentel, le fameux *Décampativos*.

Aussitôt ce mot prononcé, chaque couple s'enfuyait à toutes jambes vers le bosquet qui lui convenait le mieux, et il y avait amende pour quiconque se représentait avant deux heures devant le trône royal.

Aussi, lorsque la seconde grossesse de la reine fut annoncée, M. de Provence eut-il beau jeu, et les calomnies recommencèrent-elles de nouveau. Seulement, l'amant favorisé n'était déjà plus M. de Coigny : c'était M. de Vaudreuil. M. de Coigny n'avait donné le jour qu'à des filles, tandis que M. de Vaudreuil, au contraire, ne faisait que des garçons, témoin le dernier enfant de madame de Polignac.

Aussi promettait-on un garçon à la reine !

En effet, comme nous l'avons dit, madames Jules de Polignac était accouchée à Paris tout simplement dans l'appartement de M. de Vaudreuil, où les douleurs l'avaient prise. À propos de ce grand événement, et pour rapprocher la reine de son amie, la cour était venue passer huit jours à la Muette ; de là, la reine, toujours extrême dans ses amitiés, était plus à portée de rendre des soins à la comtesse. En effet, la reine ne quittait pas le chevet de son lit et lui servait en quelque sorte de garde ; puis, pour faciliter sa convalescence, elle lui donna une layette de quatre-vingt mille francs à

laquelle le roi ajouta une somme égale en argent. Il était bien question de donner aussi le duché de Mayenne à l'accouchée, ce qui était une petite affaire de un million quatre cent mille livres. M. Necker s'y refusa ; seulement, à la mine que lui fit la reine après ce refus, il comprit qu'il en serait de lui comme de Turgot avant six mois s'il ne faisait pas bien vite la paix, et il fut le premier à proposer à Marie-Antoinette un don de trois millions de francs en argent au lieu de ce maudit duché.

Mais madame de Polignac ne se tint point pour battue. Elle n'avait pu avoir le duché, elle exigea du moins que son mari eût le titre. M. de Polignac fut fait duc ; puis, à propos du mariage de sa fille avec le fils de la duchesse de Grammont, les présents redoublèrent. Le jeune homme, à son tour, fut créé duc et obtint une compagnie de gardes. À partir de ce moment, tout fut pour les Polignac et les Grammont : charges, évêchés, bénéfices, emplois, ils disposèrent de tout, gaspillèrent tout, vendirent tout. Malheureusement, l'influence ne s'arrêtait pas là, elle s'étendait à la politique. Madame de Polignac avait ses petits appartements où la reine allait passer tout son temps, où il n'y avait d'introduits que ceux et celles qui étaient destinés à former une cour, et où le roi lui-même n'était admis qu'après avoir sollicité son admission ; encore, parfois, cette sollicitation, si ardente qu'elle fût, n'attirait-elle qu'un refus au royal solliciteur.

C'était dans ces conciliabules, hélas ! que l'on délibérait des affaires les plus importantes. La paix et la guerre, la politique et la finance, le renvoi des ministres, le degré de faveur, la somme de crédit qu'on devait leur accorder, tout se décidait là.

Et l'on ne faisait entrer le roi que pour ratifier les décrets de l'Assemblée ; parfois les projets étaient si étranges que le roi s'en effrayait. Alors il passait chez le vieux comte ; mais, comme la reine était redevenue son amie, il soutenait la reine, et Louis XVI, voyant son premier ministre, ce vieil adversaire de Marie-Antoinette, du même avis qu'elle, le roi se rendait à cette unanimité qui

paraissait lui offrir toute garantie.

Ce fut sur ces entrefaites, comme nous avons dit, que la reine devint grosse pour la deuxième fois. Le bruit de cette grossesse se répandit dans les premiers mois de l'année 1781.

La reine accoucha, le 22 octobre, du premier dauphin.

Il faut que cette naissance ait, au milieu de la joie générale qu'elle occasionna, soulevé de bien affreux noëls, de bien atroces vaudevilles, puisque nous lisons dans le journal de Bachaumont :

19 avril 1782.

Actuellement que la fermentation qu'ont occasionnée les noëls abominables qui ont couru Paris cet hiver est rassise, ils sont moins rares, et on se les communique par cet attrait pour la nouveauté, quelque exécrable qu'elle soit. Il y a vingt couplets ; ils semblent être faits à l'occasion de la naissance du dauphin. L'auteur, qui n'épargne pas ce qu'il y a de plus sacré, après avoir plaisanté la Divinité même, après avoir, dans ses calomnies atroces, enveloppé toute la famille royale, excepté madame la comtesse d'Artois et Mesdames, tombe sur les hommes et les femmes de la cour. Entre ces derniers, figurent le duc d'Orléans, le duc de Chartres, M. de Maurepas, M. Amelot, M. de Castries, M. de Miromesnil, M. de Monteynard, M. de Puyseques ; le premier médecin Lassone ; M. le duc de Coigny, en faveur duquel on renouvelle les soupçons détestables répandus dans les pamphlets venus de chez l'étranger. La princesse de Lamballe, madame la duchesse Jules, la comtesse Diane, madame de Fleury, madame d'Ossun, la vieille maréchale de Luxembourg, madame de Fougères, enfin la princesse d'Hénin qui ferme la marche, sont les femmes nommées de la manière et avec les anecdotes les plus diffamantes. Le jugement qu'on en a porté comme ouvrage de littérature est très-juste ; il n'y en a aucun qui ne soit d'une méchanceté noire, et peu où il n'y ait quelque sel, quelque tournure qui puisse annoncer de l'esprit dans son auteur. Du reste, ils sont assez corrects, et d'un homme qui a l'habitude du couplet.

Pendant quelque temps, on s'étonna que l'auteur de cette œuvre abominable ne fût point poursuivi ; mais, bientôt, on ne s'étonna plus.

Le bruit se répandit, et nul ne vint le contredire, pas même celui auquel on les attribuait, que ces couplets étaient du comte de Provence lui-même.

Chapitre IV

Coup d'œil en arrière. – Voltaire. – Rousseau. – Les derniers travaux de Voltaire. – L'avocat des morts. – Le marquis de Villette. – Joseph II et le seigneur de Ferney. – *Irène*. – Voltaire à Paris. – M. d'Argental. – La visite des comédiens. – Turgot chez Voltaire. – Vernet le peintre. – Franklin et son fils. – *God and Liberty*. – Madame Denis. – L'Académie. – Répétitions d'*Irène*. – Le curé de Saint-Sulpice. – La visite de l'abbé Gauthier. – La confession publique. – L'archevêque de Paris. – La confession. – Murmures des philosophes. – Voltaire maçon à la loge des *Neuf-Sœurs*. – Le journal de Bachaumont. – L'acteur Molé. – Les princes au théâtre. – Madame de Villemenne.

L'obligation que nous nous sommes imposée de développer les causes de la haine populaire contre Marie-Antoinette nous a mis dans la nécessité de suivre la reine jusqu'à l'accouchement du dauphin et de laisser en arrière quelques événements de la plus haute importance.

Ces événements sont la mort de Voltaire, la mort de Rousseau, la déclaration d'indépendance de l'Amérique et la retraite de M. Necker.

Il y a deux hommes qui passèrent sur le dix-huitième siècle : unis pour le but, désunis dans les moyens. Flambeaux ou torches, l'avenir en décidera : l'un avait pour mission de renverser le trône, l'autre avait pour mission de renverser l'autel. L'un écrivait l'*Émile*, le *Contrat social*, l'*Origine de l'inégalité parmi les hommes*, la *Profession de foi du vicaire Savoyard* ; l'autre écrivait le *Dictionnaire philosophique*, la *Pucelle*, les *Lettres sur les miracles* et le *Testament du curé Meslier*. Tous deux minaient la vieille société : l'un avec la douce conviction qu'il était un architecte, l'autre avec la satisfaction satanique de savoir qu'il était un destructeur. Ces deux hommes, qui s'étaient haï toute leur vie, peut-être parce qu'ils avaient la conviction que la postérité ne séparerait

ni leurs œuvres ni leurs noms ; ces deux hommes, enfin, qui devaient mourir à trois mois de distance l'un de l'autre, ces deux hommes étaient Jean-Jacques Rousseau et Arouet de Voltaire.

Jean-Jacques, l'homme d'instinct plutôt que de prévoyance, n'avait pas deviné toute l'influence que son œuvre devait avoir sur l'avenir. Hardi théoricien, mais âme tendre et timide, il eût, certes, reculé devant la mise en pratique de ses utopies, surtout s'il eût été forcé de les appliquer lui-même. Robespierre et Saint-Just, ces deux vivantes personnifications de ses rêves, l'eussent à coup sûr épouventé s'il eût pu les voir apparaissant au seuil de cette terrible année 1793 que la main du Dieu vengeur avait d'avance écrite à l'encre rouge sur le livre fatal du destin.

Voltaire, au contraire, avait tout prévu, tout deviné. Voltaire avait mesuré la profondeur de chaque coup qu'il avait porté, et, le coup porté, il avait longuement prêté l'oreille au retentissement qu'il produisait ; de sorte que, dans son ardent amour de la destruction, il n'avait qu'un regret : c'était de ne pas pouvoir assister, comme Samson, à la chute du temple, dût-il, comme Samson, être écrasé sous ses débris.

Voltaire, le premier, alla rendre compte de sa mission à Dieu. Depuis quelque temps, si l'on peut s'exprimer ainsi, il avait l'inquiétude de la mort. Il y avait quarante ans déjà que Voltaire parlait de son agonie et plaisantait agréablement en vers et en prose sur son trépas prochain. Cette fois, la sommation du destin se faisait instante et périlleuse. Absent depuis vingt ans de Paris, il touchait à sa quatre-vingtième année. Sa décrépitude était complète, et il ressemblait, personnifiant en lui-même l'œuvre accomplie par lui, à la statue de la Destruction. Depuis quelque temps, il occupait ses loisirs à deux choses : à réhabiliter les morts, lutte honorable et qui est le beau côté de la philosophie de Voltaire, et à marier les vivants. Comme avocat des morts, Voltaire s'était fait le défenseur de Calas, de Sirven, de La Barre, de Montbally et du général Lally-Tollendal, dont nous avons raconté le supplice en

Grève. Comme faiseur de mariages, entre toutes les jeunes filles dont il se déclarait de temps en temps le parrain, il venait de conduire à l'autel la fille de son ami, mademoiselle Renée de Varsicourt, à laquelle il avait donné le nom de *Belle et Bonne* que la postérité lui conserva et sous lequel elle n'est pas moins connue que sous celui de Marquise de Villette que lui apporta son mari.

Au milieu de toutes ses œuvres philanthropiques et patriarcales, l'orgueil du philosophe de Ferney, cet orgueil qu'il tenait en droite ligne de Satan, son aïeul, avait reçu une rude atteinte que n'avaient pu adoucir ni l'ambassade de Catherine ni les lettres de Frédéric : Joseph II était venu à Genève et avait passé à un quart de lieue du philosophe sans lui faire la moindre visite ; c'était dur.

D'autant plus dur que Voltaire s'était fait autrefois l'avocat de la maison d'Autriche et avait essayé de la faire relever de cette accusation, répandue à tort ou à raison, d'avoir des empoisonneurs à gages.

Ce qui était un échec pour Voltaire était partie gagnée pour le clergé français.

L'impression fut si forte sur Voltaire que, de rage, il se mit au travail et fit ce jour-là, dit son historien, un acte tout entier de sa tragédie d'*Irène*. La vengeance était d'autant plus cruelle que ce n'était point sur l'empereur qu'elle devait retomber.

Irène finie, Voltaire l'envoya à Paris, avec une autre tragédie, oubliée encore un peu plus qu'elle aujourd'hui, avec *Agathocle*.

Puis, cédant tout à coup aux différentes voix qui l'appelaient, à celle de la marquise de Villette peut-être, à celle de son cœur certainement, il partit tout à coup pour Paris au milieu de l'hiver le plus rude, risquant ce reste de vie qui semblait le tourmenter et qu'il voulait voir s'éteindre non pas dans la solitude de Ferney, mais dans le tumulte et dans le scandale parisien. Il fallait plus qu'un lit pour que Voltaire mourût à sa guise, il fallait un théâtre.

À peine descendu, Voltaire court à pied chez M. d'Argental, qu'il n'avait pas vu depuis quarante ans. Il pouvait prendre une

voiture ; mais le grand homme était pétri de petites vanités, et il avait celle des octogénaires qui prétendent marcher comme des jeunes gens. Il courut donc chez M. d'Argental, ce qui d'ailleurs lui donnait le temps de préparer, pour son entrée, un mot à effet.

— J'ai interrompu mon agonie pour venir vous embrasser, dit-il.

Et il se jeta dans ses bras.

Le lendemain de son arrivée, les comédiens français allèrent lui rendre leurs hommages.

— Messieurs, leur dit Voltaire, je ne vis que par vous et pour vous.

Au reste, l'adoration était telle pour l'auteur d'*Irène* et d'*Agathocle* qu'en l'abordant mademoiselle Clairon se mit à genoux.

Le même jour, Turgot, perclus de goutte et de rhumatismes, soutenu par deux laquais qui l'aidaient à marcher, se présenta chez Voltaire. En l'apercevant, Voltaire courut à lui, et le prenant par la main :

— Permettez, Monsieur, dit-il, que je baise cette main qui avait signé le salut de la France ; vos pieds sont d'argile, mais votre tête est d'or.

Deux heures après, c'était le tour de Vernet, le peintre de marine. Dans son enthousiasme, il voulait absolument baiser les mains de Voltaire.

— Que faites-vous, Monsieur ? s'écria celui-ci ; si vous me baisez les mains, songez-y, je serai forcé de vous baiser les pieds.

Le lendemain parut Franklin, le fondateur de la liberté américaine, lui amenant son petit-fils.

— Mon enfant, dit Franklin, mettez-vous à genoux devant ce grand homme et demandez sa bénédiction.

Le jeune homme obéit, et Voltaire abaissa la main sur sa tête en disant :

— *God and Liberty.*

— Mais, dit madame Denis, M. Franklin parle français ; expri-

mez-vous en français afin que nous puissions prendre part à la conversation.

— Ma nièce, répondit Voltaire, excusez-moi ; je n'ai pu résister au plaisir de parler la langue de la liberté à l'homme qui l'a fondée en Amérique.

L'Académie envoya une députation et suivit en corps ses députés. Il est vrai que c'était le prince de Beauvau qui portait la parole.

Bientôt, l'arrivée de Voltaire à Paris fut la nouvelle de tout Paris ; on ne parlait partout que de cette arrivée. Dans les cafés, dans les promenades, dans les spectacles, les hommes s'abordaient et se demandaient : Savez-vous où on peut le voir ? Comment se porte-t-il ?

Hélas ! le grand homme se portait assez mal.

Les répétitions d'*Irène*, qu'il suivait avec une assez grande exactitude, attendu que la première représentation de cette pièce devait être pour lui un prétexte de triomphe, le fatiguaient horriblement : pendant une des répétitions, Voltaire se brisa un vaisseau dans la poitrine.

D'abondants crachements de sang se firent jour aussitôt, et l'on rapporta Voltaire chez lui.

Une demi-heure après l'accident, le curé de Saint-Sulpice, jeune homme nommé Tessac, se présenta chez Voltaire, demandant à le catéchiser.

On annonça la visite à Voltaire, qui ordonna de le faire entrer.

— Monsieur le curé, dit-il en apercevant l'ecclésiastique, vous me faites honneur. J'ai du plaisir à voir un prêtre qui instruit ses paroissiens en apôtre, qui soulage ses pauvres en père et qui les occupe en homme d'État.

Puis il lui donna cinquante louis pour les pauvres.

Le curé Tessac se retira en annonçant la visite de l'abbé Gauthier.

C'était autre chose cette fois ; l'abbé Gauthier venait pour con-

fesser Voltaire, et Voltaire n'était point facile à confesser.

Il commença par se mettre à genoux et en prière devant le lit de son pénitent. Mais Voltaire le releva aussitôt.

— Vous venez, dit-il, pour que je me confesse, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Je ne demande pas mieux, mais je veux me confesser publiquement.

Ce n'était point l'affaire de l'abbé Gauthier, qui flairait quelque scandale, voire même quelque sacrilège, sous cette confession publique : il refusa, étendant ce refus même à la confession particulière, si elle n'était pas précédée d'une déclaration de sentiments religieux.

Voltaire, qui par hasard était de bonne foi, fit cette déclaration.

— Bien, dit l'abbé Gauthier, possesseur du précieux billet ; maintenant, il faut que j'en confère avec l'archevêque.

— Allez, dit Voltaire, et je désire que la conférence vous vaille un bon bénéfice.

L'abbé Gauthier courut à l'archevêché. L'archevêque assembla son conseil, et la déclaration de Voltaire fut trouvée insuffisante.

L'archevêque exigeait une déclaration devant notaire et formulait lui-même les termes de cette déclaration, qui commence par ces mots :

Nous confessons avoir malicieusement blasphémé la divinité de Jésus-Christ.

En lisant ce début, qui était celui que la sainte Inquisition dictait aux hérétiques repentants, Voltaire bondit de terreur :

— Ah çà ! dit-il, mais votre archevêque veut donc me faire brûler ?

Et comme l'abbé insistait :

— Assez pour aujourd'hui, dit Voltaire, assez ; n'ensanglantons pas la scène.

Il faisait allusion à ses crachements de sang, qui avaient cessé

et que pouvait lui rendre une émotion trop forte. L'abbé Gauthier revint le lendemain, reçut la déclaration demandée et confessa Voltaire.

Cette résignation du patriarche de Ferney étonna fort tout le monde. Toute la secte philosophique fut en émoi ; quelques murmures se firent même entendre contre le grand-prêtre de l'impiété.

Ces murmures furent rapportés à Voltaire.

— Qu'ils aillent se promener, dit-il ; si j'étais au bord du Gange, je mourrais une queue de vache à la main.

Pendant quelques jours, on ne parla à Paris que du confesseur et du confessé, et force chansons furent faites sur cette confession inattendue.

Le lendemain, on reprit les répétitions d'*Irène*.

Une grande solennité se préparait d'un autre côté : il s'agissait de recevoir Voltaire maçon à la loge des *Neuf-Sœurs*.

Voltaire se prépara à cette double apothéose littéraire et maçonnique en s'habillant en grand costume de cour ; ce qu'il n'avait pas fait depuis longtemps, ne quittant sa robe de chambre que le plus rarement possible. Enfin, le jeudi 23 mars, il fit toilette entière.

M. de Voltaire était un si grand événement pour Paris que Bachaumont nous conserve tous les détails de cette toilette.

M. de Voltaire, dit-il, s'est habillé jeudi pour la première fois, depuis son séjour ici. Il avait un habit rouge doublé d'hermine, une grande perruque à la Louis XIV, noire, sans poudre, et dans laquelle sa grande figure amaigrie était tellement enterrée qu'on ne découvrait que ses deux yeux brillants comme des escarboucles.

Sa tête était surmontée d'un bonnet carré rouge en forme de couronne, qui ne semblait que posé ; il avait à la main une petite canne à bec à corbin, et le public de Paris, qui n'est pas accoutumé à le voir dans cet accoutrement, a beaucoup ri. Ce personnage singulier ne veut sans doute rien avoir de commun avec la société ordinaire.

Cependant la représentation d'*Irène* approchait, et les exigences de l'auteur commençaient à se manifester d'une façon étrange.

Furieux contre le roi, le seul homme en France qui ne se fût pas ému le moins du monde de l'arrivée de Voltaire dans la capitale, il voulait, au lieu de la formule d'usage : *Les Comédiens français ordinaires du roi donneront aujourd'hui*, etc., que l'on mit simplement : *Le Théâtre Français donnera*.

Molé vint de la part de la troupe représenter au moribond que le changement ne dépendait pas d'elle. Mais Voltaire, sachant le but de sa visite, ne voulut pas même le recevoir.

Il n'y eut que sa nièce, madame Denis, qui pût lui faire entendre raison à ce sujet.

Voltaire, nous l'avons dit, était l'objet de toutes les conversations. Les journaux consignaient les plus petits détails ayant rapport au grand homme. Le 15 mars, on s'occupait d'une discussion qu'il avait eue avec son marchand de literie, qu'il avait fait venir d'une lieue afin de lui acheter une couverture pour sa garde ; mais le marchand et le poète ne purent s'entendre : le marchand voulait dix-sept francs de sa couverture, et Voltaire s'était butté à n'en donner que quinze. Il en résulta que le marchand sortit furieux et ameuta par ses cris, à la ladrerie ! tout le quai à sa porte.

Voltaire, on le sait, était millionnaire.

Le lendemain, c'était une aventure plus gaie et surtout plus graveleuse qui faisait les frais de la conversation parisienne.

Madame de Villemenne, vieille amie de M. de Voltaire, était venue le voir, et comme il était déjà en pleine convalescence, elle avait obtenu la faveur de pénétrer jusqu'à lui. Demeurée coquette malgré ses cinquante ans, madame de Villemenne, qui même à Voltaire n'en avouait que trente-neuf, s'était vêtue d'une robe fort décolletée et qui laissait sa gorge tellement à découvert que cette nudité attira peut-être malgré lui le regard de Voltaire. Madame de Villemenne saisit le regard au passage, et essayant de rougir :

— Oh ! monsieur le philosophe, dit-elle, est-ce que vous songeriez-encore à ces petits coquins-là ?

— Ah ! Madame, fit Voltaire avec un soupir auquel toute autre

qu'une coquette ne se fût point trompée.

— Eh bien ! qu'en dites-vous ?

— Hélas ! Madame, je dis que ces petits coquins-là sont devenus de bien grands pendants.

Chapitre V

La première représentation d'*Irène*. – La déclaration de foi. – L'épigramme. – L'Académie et le théâtre. – Le couplet. – Compte-rendu. – La loge maçonnique. – Voltaire, son confesseur et son curé. – Quelques anecdotes sur Voltaire. – Voltaire amoureux. – Émilie de Breteuil, marquise du Châtelet. – Madame du Maine. – Madame du Châtelet à la cour. – La perte au jeu. – Le propos. – Voltaire à Sceaux. – La comédie et la science. – Le roi Stanislas. – Saint-Lambert. – Madame de Boufflers, Émilie de Saint-Lambert. – Madame du Châtelet devient mère. – Le mot de madame de Boufflers. – Mort d'Émilie. – Douleur de Voltaire. – Le secrétaire du seigneur de Ferney.

Au milieu de tous ces honneurs, au milieu de toutes ces disputes, au milieu de tous ces bons mots, la première représentation d'*Irène* arriva. Huit jours avant la représentation, il n'y avait plus dans la salle une seule place à louer : on s'attendait à ce que l'auteur assisterait à cette ovation ; seulement, on ignorait quelle place il choisirait : les uns lui votaient un trône sur le théâtre même ; les autres le voyaient dans un fauteuil à l'orchestre. Ceux qui se croyaient les mieux informés disaient tout bas qu'il serait dans la propre loge de la reine.

Sans doute Voltaire était-il trop malade, car il ne fut nulle part, ou fut-il désappointé par l'événement du jour qui occupait Paris presque autant que la représentation d'*Irène* ?

Cet événement, c'était la rencontre de M. le comte d'Artois et de M. le duc de Bourbon, qui avait eu lieu justement ce même lundi et dont tout Paris s'occupait.

La sympathie générale était pour madame de Bourbon, si singulièrement insultée par M. le comte d'Artois. Depuis cette insulte, elle avait fermé sa porte, ne voulant voir personne, et avait registre chez son suisse. Sa porte ne se rouvrit que pour les excuses qu'alla lui faire M. le comte d'Artois ; et comme on savait qu'en deman-

dant justice au roi, elle l'avait demandée non pas comme princesse, mais comme femme et comme *citoyenne*, ce mot citoyenne avait fait à l'auguste insultée une popularité universelle. Aussi, à peine eut-elle paru dans la loge qu'elle fut accueillie de battements de mains si bruyants et si prolongés qu'à cette marque de sympathie générale elle fondit en larmes.

Quelques minutes après, la reine entra avec Madame. Mais comme on savait que son amitié pour M. le comte d'Artois l'avait empêchée de prendre le parti de madame de Bourbon, et qu'elle avait déclaré vouloir rester neutre dans cette grande querelle, à peine fut-elle applaudie.

Le duc de Bourbon et le prince de Condé parurent à leur tour ; mais à peine eurent-ils paru derrière la loge de madame la duchesse de Bourbon que les bravos éclatèrent de nouveau et comblèrent le père et le fils.

Puis vint Monsieur, qui fit peu de sensation.

Puis, enfin, le comte d'Artois, qui, dit Bachaumont, ne recueillit que des battements de mains de décence et dont le plus grand nombre, ne provenant que du parterre, semblait mendié.

La reine parut de fort mauvaise humeur pendant toute la représentation.

Tous les petits détails que nous venons de rapporter avaient occupé le public avant le lever du rideau ; mais, le rideau levé, il fallut bien en revenir à la pièce.

Les deux premiers actes furent reçus à grand renfort d'applaudissements ; mais, au troisième acte, les plus fanatiques se lassèrent, et les deux derniers ne durent leur succès qu'au respect profond qu'inspirait l'auteur.

Dès ce second acte, un courrier avait été envoyé à M. de Voltaire, lui annonçant que les choses allaient à merveille. Après le quatrième, vint un second messenger ; celui-là avait pour mission de pallier le froid qui s'était abaissé dans la salle depuis la moitié du troisième. À la fin du cinquième, M. Dupuy, le mari de made-

moiselle Corneille, que Voltaire avait adoptée, accourut à son tour et annonça un succès complet.

Voltaire était dans le délire.

Quelqu'un entra après M. Dupuy et trouva Voltaire tout enflé des éloges qu'il venait de recevoir et mettant en ordre *Agathocle* pour la faire jouer tout de suite. Le philosophe affecta un grand calme au milieu du triomphe.

— Hélas ! répondit-il à ceux qui le félicitaient, ce que vous me dites là me console, mais ne me guérit pas.

Ce ne fut pas tout, il voulut savoir quels endroits et quelles tirades avaient été applaudies plus particulièrement, et, lorsqu'on lui cita comme ayant été reçus plus favorablement encore que les autres ses morceaux contre le clergé, il fut enchanté ; car il espéra que ces vers compenseraient le mauvais effet qu'avait fait la confession dans le monde philosophique.

En effet, deux pièces qui faisaient le plus grand tort à M. de Voltaire couraient le monde à la fois. L'une était sa Déclaration de bon Catholique, signée et déposée par lui entre les mains de l'abbé Gauthier. L'autre était une épigramme contre lui et contre l'abbé de Lattaissant, dont nous avons raconté la mort anacréontique.

Voici la déclaration de foi de Voltaire :

Je soussigné déclare qu'étant attaqué depuis quatre jours d'un vomissement à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et n'ayant pu me traîner jusqu'à l'église, M. le curé de Saint-Sulpice ayant bien voulu ajouter à ses bonnes œuvres celle de m'envoyer M. l'abbé Gauthier, prêtre, je me suis confessé à lui, et que si Dieu dispose de moi, je meurs dans la sainte religion catholique où je suis né, espérant de la miséricorde divine qu'elle daignera pardonner toutes mes fautes, et que si j'avais scandalisé l'Église j'en demande pardon à Dieu.

Signé : VOLTAIRE.

Le 2 mars 1778, dans la maison de M. le marquis de Villette, en présence de M. l'abbé Mignok, mon neveu, et de M. de Villevieille, mon ami.

Maintenant voici l'épigramme :

Voltaire et Lattaignant, d'humeur encor gentille,
 Au même confesseur ont fait le même aveu.
 En tel cas il importe peu.
 Que ce soit à Gauthier, que ce soit à Garguille ;
 Mons Gauthier cependant nous semble bien trouvé.
 L'honneur de deux cures semblables
 À bon droit était réservé
 Au chapelain des incurables.

Revenons à *Irène*.

Si froidement reçue qu'avait été la pièce par le public, ce fut un prétexte de triomphe pour son auteur. Il y avait un tel besoin d'opposition à cette époque que les grands seigneurs eux-mêmes étaient atteints de cette manie. Plus de trente cordons bleus vinrent chez M. de Voltaire pour le féliciter ; l'illusion du succès fut donc immense pour le malade, qui put d'autant moins être tiré de cette erreur *que les journalistes*, dit Bachaumont, *ont reçu défense de parler de lui et de sa tragédie, à moins que ce ne soit pour la louer*. Aussi, depuis ce moment, le moribond ne rêva-t-il plus que tragédies. Outre son *Agathocle* qu'il achevait, ou plutôt qu'il corrigeait, il promit de se mettre incessamment à un autre ouvrage. De plus, il chargea ses émissaires *de répandre* dans le public sa satisfaction, de l'assurer de toute sa reconnaissance et de la disposition sincère à venir lui-même faire ses remerciements au parterre dès que sa santé le lui permettrait.

Au reste, à la seconde représentation, la tragédie se releva un peu, et l'on demanda des nouvelles du poète. L'acteur qui annonçait le spectacle tranquillisa le public en disant qu'il était en pleine convalescence et que l'on espérait même qu'il assisterait à la troisième représentation.

Aussi, à la troisième représentation, la salle fut-elle comble ; même déception, mais pareille annonce ; de sorte que la quatrième représentation fit encore une recette folle. La Comédie eût voulu

que M. de Voltaire tardât ainsi jusqu'à la cinquantième ; mais M. de Voltaire annonça que c'était décidément la sixième représentation qui aurait l'honneur de son auguste présence.

Le 25 mars, Voltaire, ranimé par son triomphe, se trouva en état de monter en voiture, et, sous prétexte d'aller voir la place Louis XV, il se montra aux Parisiens. Les chevaux allaient au pas. Il était dans un carrosse bleu tout parsemé d'étoiles d'or et jouissait du triomphe que lui faisait un cortège de plus de cinq cents personnes.

En rentrant chez lui, Voltaire trouva une députation de la loge des *Neuf-Sœurs*, qui, sur une proposition du marquis de Villette faite le 10 mars, venait demander à M. de Voltaire d'assister, en sa qualité de franc-maçon, à l'une de ses séances. La promenade avait égayé et surtout fortifié Voltaire. Il affecta donc d'avoir oublié les formules de la franc-maçonnerie et réclama une inscription et une réception nouvelles. Alors il signa les constitutions comme si effectivement il se faisait recevoir et s'engagea vis-à-vis M. de La Lande, le vénérable, à aller en loge.

Derrière la députation, la mauvaise humeur revint. Le malade s'était engagé à louer l'appartement voisin ; mais il n'eut point de tranquillité que madame Denis n'eût retiré sa parole. Puis il trouva que sa garde était trop jeune et que leur pudeur commune pouvait être offensée quand elle lui passait les culottes. On renvoya, en conséquence, la jeune fille, et on lui donna une garde de quarante ans.

Cette mauvaise humeur venait d'un mot qu'on avait rapporté au philosophe. Un charlatan faisait des tours de cartes aux Champs-Élysées et vendait de petits livres où ses tours étaient expliqués. En annonçant un de ces tours, il le fit précéder de ce petit prologue :

— Quant au tour que nous allons exécuter, Messieurs, je l'ai appris de ce grand homme qui a fait tant de bruit ici, de cet illustre Voltaire, notre maître à tous.

Le *notre maître à tous* avait paru injurieux au philosophe.

C'était au 1^{er} avril 1778 que Voltaire avait fixé sa double visite à l'Académie et au théâtre. Il sortit donc de chez lui à deux heures de l'après-midi dans son carrosse bleu parsemé d'étoiles et se dirigea vers l'Académie, qui tenait ce jour-là une assemblée particulière.

Cette assemblée de vingt-deux membres, qui ne représentait que la moitié plus deux de la totalité de l'illustre corps, se trouvait ainsi réduite par l'absence des prélats, des abbés, de tous les immortels, enfin, tenant d'une façon quelconque à l'Église, lesquels sous aucun prétexte n'avaient voulu assister à cette glorification du représentant de l'impiété.

Les seuls abbés de Boismont et Millot, dit Bachaumont, se détachèrent des autres, l'un comme un roué de la cour n'ayant que l'extérieur de son état, l'autre comme un cuistre n'ayant aucune grâce à espérer, soit de la cour, soit de l'Église.

Nous empruntons aux *Mémoires secrets* le compte-rendu de cette séance et de la cérémonie qui s'ensuivit à la Comédie française, cérémonie connue communément sous le nom d'*Apothéose de Voltaire* :

L'Académie est allée au-devant de M. de Voltaire pour le recevoir. Il a été conduit au siège du directeur, que cet officier et l'Académie l'ont prié d'accepter. On avait placé son portrait au-dessus de son fauteuil. La compagnie, sans tirer au sort, suivant l'usage, a commencé son travail en le nommant par acclamation directeur du trimestre d'avril. Le vieillard, étant en train, allait causer beaucoup, lorsqu'on lui a dit qu'on s'intéressait trop à sa santé pour l'écouter, qu'on voulait le réduire au silence. En effet, M. d'Alembert a rempli la séance par la lecture de l'éloge de Despréaux, dont il avait déjà fait part dans une cérémonie publique, et où il avait inséré des choses flatteuses pour le philosophe présent.

M. de Voltaire a désiré monter ensuite chez le secrétaire de l'Académie, dont le logement est au-dessus. Il est resté quelque temps chez lui et s'est enfin mis en route pour se rendre à la Comédie française. La cour, quelque vaste qu'elle soit, était remplie de monde qui l'attendait :

dès que sa voiture unique a paru, on s'est écrié : *Le voilà !* Les Savoyards, les marchands de pommes, toute la canaille du quartier, s'étaient rendus là, et les acclamations *vive Voltaire !* ont retenti pour ne plus finir. Le marquis de Villette, arrivé d'avance, l'est venu prendre à la descente de son carrosse, dans lequel il était avec le procureur Clause. Tous deux lui ont donné le bras, et ont eu peine à l'arracher à la foule. À son entrée à la Comédie, un monde plus élégant et saisi du véritable enthousiasme du génie l'a entouré ; les femmes surtout se jetaient sur son passage et l'arrêtaient afin de le mieux contempler. On en a vu s'empresse à toucher ses vêtements, et quelques-uns arracher du poil de sa fourrure. M. le duc de Chartres, n'osant avancer de trop près, quoique de loin n'a pas montré moins de curiosité que les autres.

Le saint, ou plutôt le dieu du jour, devait occuper la loge des gentils-hommes de la chambre, en face de celle du comte d'Artois ; madame Denis, madame de Villette étaient déjà placées, et le parterre était dans des convulsions de joie, attendant le moment où le poète paraîtrait. On n'a pas eu de cesse qu'il ne se fût mis au premier rang auprès des dames. Alors on a crié : *La couronne !* et le comédien Brizard est venu la lui mettre sur la tête. « Ah Dieu ! vous voulez donc me faire mourir ! » s'est écrié M. de Voltaire, pleurant de joie et se refusant à cet honneur. Il a pris cette couronne à la main et l'a présentée à Belle et Bonne. Celle-ci disputait, lorsque le prince de Beauvau, saisissant le laurier, l'a remis sur la tête du Sophocle, qui n'a pu résister cette fois.

On a joué la pièce, plus applaudie que de coutume, mais pas autant qu'il l'aurait fallu pour répondre à ce triomphe. Cependant les comédiens étaient fort intrigués de ce qu'ils feraient ; et pendant qu'ils délibéraient, la tragédie a fini, la toile est tombée, et le tumulte du parterre était extrême lorsqu'elle s'est relevée : et l'on a vu un spectacle pareil à celui de la centenaire. Le buste de M. de Voltaire, placé depuis peu dans le foyer de la Comédie française, avait été apporté au théâtre, et élevé sur un piédestal. Tous les comédiens l'entouraient en demi-cercle, des palmes et des guirlandes à la main.

Une couronne était déjà sur le buste ; le bruit des fanfares, des tambours, des trompettes, avait annoncé la cérémonie, et madame Vestris tenait un papier, qu'on a su bientôt être des vers que venait de composer M. le marquis de Saint-Marc : elle les a déclamés avec une emphase proportionnée à l'extravagance de la scène ; les voici :

Aux yeux de Paris enchanté,
Reçois en ce jour un hommage
Que confirmera d'âge en âge
La sévère postérité.
Non, tu n'as pas besoin d'atteindre au noir rivage
Pour jouir des honneurs de l'immortalité ;
Voltaire, reçois la couronne
Que l'on vient de te présenter :
Il est beau de la mériter
Quand c'est la France qui la donne !

On a crié *bis*, et l'actrice a recommencé. Après, chacun est allé poser sa guirlande autour du buste. Mademoiselle Fanier, dans une extase fanatique, l'a baisé, et tous les autres comédiens ont suivi.

Cette cérémonie fort longue, accompagnée de vivats qui ne cessaient point, la toile s'est encore baissée, et quand on l'a relevée pour jouer *Nanine*, comédie de M. de Voltaire, on a vu son buste à la droite du théâtre, qui est resté durant toute la représentation.

M. le comte d'Artois n'a pas osé se montrer trop ouvertement ; mais instruit, suivant l'ordre qu'il en avait donné, dès que M. de Voltaire serait à la Comédie, il s'y est rendu incognito, et l'on croit que dans un moment où le vieillard est sorti et passé quelque part, sous prétexte d'un besoin, il a eu l'honneur de voir de plus près cette Altesse Royale et de lui faire sa cour.

Nanine jouée, nouveaux brouhahas, autre embarras pour la modestie du philosophe ; il était déjà dans son carrosse, et l'on ne voulait pas le laisser partir ; on se jetait sur les chevaux, on les baisait, on a entendu même de jeunes poètes s'écrier qu'il fallait les dételer et se mettre à leur place pour reconduire l'Apollon moderne. Malheureusement il ne s'est pas trouvé assez d'enthousiastes de bonne volonté, et il a enfin eu la liberté de partir, non sans des vivats, qu'il a pu entendre encore du pont Royal et même de son hôtel.

Tel a été l'apothéose de M. de Voltaire, dont mademoiselle Clairon avait donné chez elle un échantillon il y a quelques années, mais devenue un délire plus violent et plus général.

M. de Voltaire, rentré chez lui, a pleuré de nouveau et a protesté modestement que s'il avait prévu qu'on eût fait tant de folies il n'aurait

pas été à la Comédie.

Le lendemain, ç'a été chez lui une procession de monde qui est venu successivement lui renouveler en détail les éloges et les faveurs qu'il avait reçus en chorus la veille. Il n'a pu résister à tant d'empressement, de bienveillance et de gloire, et il s'est décidé sur-le-champ à acheter une maison.

Il restait pour Voltaire à acquitter une autre promesse ; c'était celle faite à la loge des *Neuf-Sœurs*.

Le lundi 10 avril, le convalescent, ravivé par l'élixir de la louange, s'était senti assez vigoureux pour aller à pied de chez lui à l'Académie ; ce qui avait fait courir six cents personnes après lui.

Le lendemain mardi 11, il se rendit à la loge des *Neuf-Sœurs*, et il fut procédé à la réception comme si le néophyte n'était point déjà maçon depuis longtemps.

Seulement, au lieu de lui bander les yeux, on étendit deux rideaux entre lui et le vénérable ; mais, après quelques questions faites par celui-ci et auxquelles répondit le récipiendaire, on se hâta de tirer les rideaux, attendu que la nuit dans laquelle il se trouvait attristait le malade, auquel elle semblait donner avant-goût du tombeau ; les rideaux tirés, au contraire, le nouveau frère se trouva tout à coup inondé d'une si splendide lumière qu'il en demeura comme aveuglé. Alors commencèrent non pas les épreuves, mais le triomphe, triomphe qui fut tel que Voltaire, perdant la tête, s'écria :

— Ah ! je crois que ce triomphe-là vaut bien celui du Naza-réen.

Cependant, lors de sa visite à l'Académie, Voltaire avait proposé un nouveau travail qui avait été accepté avec enthousiasme malgré la réputation que les illustres membres avaient dès cette époque de ne point être des travailleurs. C'était la confection d'un dictionnaire, et pour donner le bon exemple, lui-même s'était chargé de la lettre A.

À peine de retour chez lui, avec cette hâte d'exécution qui for-

mait le caractère particulier de son génie, Voltaire se mit à la besogne, et, selon son habitude, pour se donner la force de la fièvre au lieu de la force de la santé, il prit une telle quantité de café qu'il en arriva non-seulement à ressentir de nouveau les accidents d'une vieille maladie qui ne l'avait jamais quitté entièrement, mais encore à être affecté d'une insomnie complète. Sur ces entrefaites, M. de Richelieu, son vieil ami, vint lui faire une visite, et comme Voltaire se plaignait de cette absence de sommeil, il lui offrit des pilules dont il usait lui-même et dont, assurait-il, il se trouvait à merveille. Il y avait deux ans de différence entre les deux vieillards : l'un était de 1694, l'autre de 1696 ; ce qui était bon pour l'un devait être bon pour l'autre. Voltaire accepta les pilules du duc ; mais, toujours impatient, au lieu de suivre la progression recommandée par l'ordonnance, il en prit deux au lieu d'une, quatre au lieu de deux, six au lieu de trois ; l'opium dont elles se composaient en grande partie agit violemment sur le corps décrépité du vieillard ; l'insomnie fit place à la somnolence, et la somnolence à la léthargie.

À partir de ce moment, on n'eut plus aucun espoir de le conserver.

Il était déjà mourant lorsqu'on lui apprit que M. de Lally-Tollendal, pour la réhabilitation duquel il s'était employé, venait d'obtenir cette réhabilitation. Cette nouvelle l'arracha un instant à sa léthargie, et, se soulevant à demi, il s'écria :

— Le règne de la justice commence, je meurs content.

Puis il retomba et se rendormit.

L'assoupissement était entier et continu. Le moribond ne parlait plus et semblait ne plus entendre. Tersac, son curé, et Gauthier, confesseur, demandèrent à le voir. Ils furent admis dans sa chambre en présence de madame Denis, sa nièce, de ses neveux et de ses amis.

Le curé Tersac s'approcha du chevet de Voltaire et, se penchant vers lui, lui demanda s'il croyait à la divinité de Jésus-Christ.

Soit qu'il eût entendu ou qu'il fût la sourde oreille, Voltaire ne

bougea point.

Alors M. de Villevieille s'approcha à son tour, et, croyant à une surdité complète :

— Mon ami, lui cria-t-il à l'oreille, c'est l'abbé Gauthier, votre confesseur.

— Mon confesseur ! répondit Voltaire sans se retourner, faites-lui mes compliments.

Alors, voyant qu'il entendait, on lui annonça à son tour M. Tersac.

— Mon curé ! dit-il, honneur à mon curé !

Ces mots étaient accentués d'un ton qui voulait dire :

— Vous me rendrez bien service en me laissant tranquille.

Mais le curé Tersac, soit qu'il eût compris ou non, emporté par son zèle, ne tint aucun compte de l'accent, et s'approchant de son lit :

— Monsieur, lui demanda-t-il, reconnaissez-vous la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ?

— Laissez-moi mourir en paix, Monsieur, répondit Voltaire.

Mais le curé ne se tint pas pour battu, et, malgré la fermeté de la voix du mourant, il renouvela sa question.

Alors le philosophe rassembla toutes ses forces, et, se redressant, l'œil ardent, la bouche écumante, le poing levé :

— Au nom de Dieu, s'écria-t-il, ne me parlez jamais de cet homme-là !

Puis, d'un coup de poing, il repoussa le curé.

Ce furent ses dernières paroles, ce fut son dernier geste : il retomba et mourut.

Toute la philosophie fut enchantée ; cette fois, elle n'en avait pas eu le démenti, et Voltaire, ce roi du néant, était bien mort comme il devait mourir.

Quant au curé, il sortit avec son coup de poing, suivi par l'abbé Gauthier et criant tout haut qu'il n'enterrerait pas Voltaire.

La plupart des curés de Paris blâmèrent leur confrère de s'être

laissé aller à cet excès de zèle.

— Ce n'était pas une conversion à faire, dit le curé de Saint-Roch, c'était une conversion à escamoter.

Les curés de Saint-Roch ont toujours eu de l'esprit.

Quoi qu'il en soit et quoique la famille pût forcer le curé à inhumer l'illustre mort, aucune censure ne le séparant du giron de l'Église, on craignit le scandale que demandait le clergé, et l'on prévint le zèle des prêtres. On embauma donc le corps, on le fit sortir à la dérobée, et on alla l'enterrer à Sellières, dont le neveu de Voltaire était abbé.

Nous verrons un arrêté de l'Assemblée nationale aller chercher ce pauvre cadavre exilé pour lui faire, douze ans plus tard, les honneurs du Panthéon.

Un instant, il avait été question de brûler le corps de Voltaire et de conserver ses cendres dans une urne à la manière antique. Cette urne eût été pour toute la secte une manière d'étendard éternellement déployé contre le fanatisme.

L'avis fut rejeté, et Voltaire, comme nous l'avons dit, fut enterré à Sellières.

Maintenant que nous avons vu vivre et mourir le philosophe et le poète, disons un mot de l'homme privé. Après le dieu, l'idole ; après la statue, la momie.

Voltaire conserva jusqu'à la fin de sa vie cette pétulance de jeune homme qui, chez le vieillard, fut plus d'une fois une ridicule excentricité, même à l'endroit des rois et des reines. Si tout hommage ne lui était pas rendu, Voltaire s'irritait comme un enfant.

— Pardonnez-moi, disait-il en revenant d'une de ces colères : ce n'est pas du sang qui coule dans mes veines, c'est du vitriol ; mes entrailles sont des serpents.

C'était en ces moments-là que le philosophe descendait au-dessous de l'homme, prenait le journal de Fréron, le déchirait à belles dents ; prenait le portrait de Richelieu et le brisait en mille pièces ; prenait la réputation de Frédéric et la foulait sous ses

pieds.

Cependant, au milieu de ces folies de l'homme insensé, il avait de ces retours d'homme d'esprit qui n'appartenaient qu'à lui.

Il s'emporte contre un domestique et lui jette un encrier de plomb à la tête ; il le manque, saisit sa canne et court après lui.

Le domestique se sauve en criant :

— Ah ! Monsieur, il faut que vous ayez le diable au corps.

Alors Voltaire s'arrête, et parfaitement calme, presque mélancolique :

— Hélas ! mon ami, dit-il, j'ai bien pis que le diable au corps. J'ai dans la tête un tyran abominable, appelé *Polyphonte*, lequel veut de force épouser une princesse très-honnête qu'on appelle *Mérope* ! Je veux le poignarder et n'en puis venir à bout. C'est ce qui me met en fureur.

Dans un moment de mauvaise humeur, il reçoit une lettre des religieuses de Beaune, lesquelles commencent par lui dire qu'elles se feraient pulvériser pour sa gloire et finissent par lui demander un prologue pour allonger la *Mort de César*, qu'elles vont représenter.

— Mordieu ! s'écrie Voltaire en déchirant la lettre, c'est bien à de saintes filles comme ces drôlesses-là de vouloir représenter une conjuration de ces fiers républicains ; le sac de leur couvent leur conviendrait mieux et leur ferait certainement plus de plaisir.

Puis, reprenant :

— Au bout du compte, ajoute-t-il, ce sont de bonnes filles ; elles ne sont pas raisonnables de vouloir un prologue pour cette tragédie, mais je suis bien moins raisonnable encore, moi, de me fâcher parce qu'elles le demandent.

Voltaire était un assemblage de passions opposées. Prodigue comme le marquis de Brunoy, avare comme Harpagon, nous l'avons vu se fâcher avec un marchand de couvertures à propos de quarante sous. Une autre fois, il apprend qu'un honnête homme est dans l'embarras :

— Prenez-une voiture, vingt-cinq louis, et courez vite chez M. Pilot. C'est un homme de lettres malheureux. – Faire le bien, c'est jouir : – jouissons !

Tout cela est maniéré, tout cela est fait pour qu'on le répète, tout cela est panaché d'un bon mot ; mais, au bout du compte, l'action est derrière, et l'action est bonne.

Les nombreux créanciers du père de M. d'Estaing font saisir ses terres et en poursuivent la vente. Voltaire, à qui il est dû quarante mille livres, non-seulement refuse de se joindre à eux, mais encore rachète toutes les créances, puis il se présente chez M. d'Estaing.

— Monsieur, lui dit-il, vous n'avez plus qu'un seul créancier, qui vous prie de jouir paisiblement de vos biens, et ce créancier, c'est moi.

Un jeune officier passe quelques jours à Fernay et, faute d'argent, ne sait plus comment rejoindre son régiment. Voltaire apprend son embarras.

— Monsieur, lui dit-il, j'ai dans mon écurie un cheval jeune et qui a besoin d'être formé. Faites-moi le plaisir de le prendre pour faire votre route.

Puis, lui mettant une bourse dans la main :

— En même temps, ajoute-t-il, je vous charge de sa nourriture.

C'étaient surtout les amis que Voltaire craignait. Chacun voulait être l'ami de l'homme illustre, non pas pour lui, mais pour soi. Aussi, la plupart du temps, était-il compromis ou ridiculisé par ses amis ; alors il s'écriait avec ce désespoir comique que sa figure de singe rendait si bien :

— Seigneur, mon Dieu ! délivrez-moi de mes amis ; – quant à mes ennemis, je m'en charge.

Un des sentiments que l'on devait croire le plus étranger à l'organisation de Voltaire, c'est l'amour. Cependant Voltaire fut sérieusement amoureux une fois dans sa vie. L'objet de son amour était la fameuse Émilie de Breteuil, dame du Châtelet.

Ils commencèrent par être amis et finirent par être amant et maî-

tresse ; pendant vingt ans ils furent inséparables. Tout, jusqu'à leurs querelles, qui avaient pris par leur régularité même place dans leur vie, les rendait nécessaires l'un à l'autre. Émilie pardonnait à Voltaire ses emportements ; de son côté, Voltaire pardonnait à Émilie ses caprices, et, dans toute l'extension du mot, Émilie avait des caprices. Émilie aimait l'étude, Émilie ambitionnait la célébrité ; mais les deux passions réelles d'Émilie, c'était le jeu d'abord, et l'amour ensuite. Pour le jeu, cela allait encore : en réunissant les deux bourses, on faisait honneur aux engagements ; mais, pour l'amour, Voltaire ne suffisait pas, et de temps en temps Émilie lui adjoignait soit le comte de Chabot, soit le savant Clairault, soit le poète Saint-Lambert, soit tout autre ; nous comptons, nous, mais elle ne comptait pas.

Voltaire était très-lié avec madame du Maine ; c'est caché chez elle qu'il fit *Zadig* et *Memnon*.

Voici à quelle occasion il avait sollicité cette retraite, qu'il appelait le plus charmant effet de la plus mauvaise des causes.

La cour était à Fontainebleau. Madame du Châtelet, qui avait tabouret chez la reine, avait suivi la cour, et Voltaire avait suivi Émilie. Le jour même de leur arrivée, Émilie perdit dix mille francs : c'est tout ce qu'elle avait apporté ; le lendemain, elle rejoua et perdit mille écus à Voltaire : c'est tout ce qu'il avait apporté ; le surlendemain, elle joua encore et perdit quatre-vingt mille francs. Voltaire arriva sur la fin de la partie, apprit ce qui se passait, observa les joueurs, et, se penchant vers Émilie, il lui dit à l'oreille et en anglais :

— Vous êtes si distraite que vous ne vous apercevez point que vous jouez avec des fripons.

Si bas qu'il ait été tenu, et quoiqu'il eût été tenu en anglais, le propos fut entendu et compris. Grand tumulte aussitôt dans la société, qui se lève menaçante. Émilie entraîne Voltaire, fait mettre les chevaux à sa voiture, et tous deux quittent Fontainebleau à l'instant même.

À la hauteur de Sceaux, la voiture s'arrête pour laisser descendre Voltaire, qui gagne à pied le village, tandis que la voiture continue sa route vers Paris.

Arrivé à Sceaux, Voltaire fait passer par un commissionnaire une lettre à madame la duchesse du Maine, qui lui ouvre à l'instant les portes du château, où il resta caché deux mois.

Seul et enfermé tout le jour, Voltaire travaillait ; mais, chaque nuit à deux heures, la princesse retirée et ses femmes couchées, la princesse, qui ne dormait presque pas, faisait venir Voltaire, qui soupa dans sa ruelle et qui lui lisait ce qu'il avait écrit pendant la journée.

De son côté, Émilie, rentrée à Paris, prenait des arrangements avec ses créanciers et apaisait les ressentiments grondant contre Voltaire. Ces arrangements pris et ces ressentiments apaisés, elle vint le rejoindre à Sceaux, et alors commencèrent des fêtes et des divertissements dont Voltaire fut l'âme.

Il y eut comédie, tragédie, opéra.

Hélas ! dans la plupart des pièces que faisait représenter la gentille duchesse, Émilie jouait les rôles d'amoureuse et s'en acquittait avec une rare intelligence. Or, c'était surtout lorsque la pièce représentée lui donnait pour amant le comte de Chabot que cette intelligence se développait. Voltaire s'en aperçut, et, ramenant Émilie à Paris, il lui donna le conseil, pour calmer cette ardeur de la comédie qui était passée en elle, de mettre la dernière main à son commentaire sur Newton. Émilie lui donna cette satisfaction, et Clairault, un des hommes les plus savants qu'il y eût en astronomie, fut invité à revoir l'ouvrage.

Si forte que fût Uranie en astronomie, il y avait en effet bien des choses à revoir dans son ouvrage. Clairault s'y adonna de cœur et d'âme ; Voltaire travaillait de son côté ; Émilie et Clairault travaillaient et dînaient ensemble, Voltaire ne dînant jamais ; puis tous trois soupaient le soir et trouvaient cette vie divisée ainsi on ne peut plus agréable.

Un jour que Voltaire était souffrant, il fit prévenir nos deux géomètres qu'il désirait souper une heure plus tôt ; mais, plongés dans leurs calculs, ils oublièrent le changement d'heure, ils oublièrent même qu'ils étaient servis. Ce que Voltaire n'oubliant pas, lui, il monta, et, trouvant la porte fermée, il l'enfonça d'un coup de pied. Aux cris de fureur que poussa Voltaire, on put croire que ce qu'il avait vu ressemblait beaucoup à une conjonction inattendue dans les genres de celle de Mars et Vénus par exemple ; mais tout resta à l'état de conjecture : seulement, Émilie finit seule, et momentanément sans autre conseils que ceux de Voltaire, son commentaire sur Newton.

Sur ces entrefaites, Voltaire et Émilie furent invités par le roi Stanislas à le venir voir à Commercy. C'était là qu'il tenait sa petite cour, présidée par madame de Boufflers, sa maîtresse en titre, qui elle-même avait pour amant de cœur Saint-Lambert, capitaine au régiment des gardes du roi et auteur du poème des *Saisons*.

Saint-Lambert n'était point invité, lui, à venir à la cour, attendu que Stanislas se doutait de quelque chose à l'endroit de madame de Boufflers et en était jaloux. Mais lui, s'inquiétant peu de l'invitation, était venu incognito à Commercy et logeait chez le curé, dont le presbytère communiquait par une petite porte avec l'orangerie du château. C'était par cette porte, dont madame de Boufflers lui avait fait passer la clé, que sans être vu il entrait dans les appartements, où il ne se montrait au reste qu'après la retraite du roi. Avant de s'y rendre, il passait d'habitude la soirée chez Voltaire, qui l'appelait son fils. Les jours où Voltaire travaillait, et Voltaire travaillait souvent, c'était Émilie qui recevait Saint-Lambert, puis, à l'heure du souper, Voltaire descendait, emmenait Émilie au château et laissait Saint-Lambert seul, en attendant que son tour à lui vînt d'y aller.

Un soir, Voltaire descend plus tôt que d'habitude ; encore plus imprudente que du temps de Clairault, cette fois-là Émilie avait laissé la porte ouverte, de sorte que Voltaire n'eut pas même

besoin de l'enfoncer.

Il y a des choses que l'on voit et que l'on revoit sans pouvoir s'y habituer. Voltaire vit ou plutôt revit une de ces choses-là ; et, se fâchant, il insulte Saint-Lambert, lequel impose silence au philosophe et lui déclare que, le lendemain, il aura lui-même à lui rendre raison de sa grossièreté.

Voltaire, furieux, mais craignant au fond Saint-Lambert, monte chez lui, appelle son secrétaire, lui ordonne d'aller acheter une voiture, d'y faire mettre des chevaux de poste et de la lui amener.

Mais, au lieu d'obéir ponctuellement à Voltaire, le secrétaire descend chez madame du Châtelet et lui demande ce qu'il doit faire.

— Restez tranquillement ici, dit Émilie, et remontez dans une heure auprès de lui en lui disant qu'il vous a été impossible de trouver une seule voiture.

À une heure du matin, le secrétaire, avec l'apparence d'un homme éreinté par les courses qu'il vient de faire, rentre chez son maître, qu'il trouve plus furieux que lorsqu'il l'a quitté, et que la nouvelle qu'il apporte exaspère encore.

— Point de voiture ! s'écrie Voltaire ; prenez la poste, courez à Nancy, achetez-en une, ne marchandez pas ; servez votre maître, Monsieur, c'est votre ami, et cet ami est outragé.

Le secrétaire sort de chez Voltaire et rentre chez Émilie, que Saint-Lambert continuait de consoler.

— Eh bien ? demande celle-ci.

— Il veut partir.

— Encore ?

— Oui.

— Absolument ?

— Absolument.

— Alors, j'y vais moi-même.

Et madame du Châtelet entre à son tour chez Voltaire, apparaît au milieu d'un geste frénétique qu'elle suspend par son apparition,

appelle en anglais le philosophe d'un doux nom qu'elle lui donnait d'habitude et cherche à s'excuser.

— Eh quoi ! s'écrie Voltaire l'interrompant, vous voulez que je doute, après ce que j'ai vu !

— Vraiment, vous avez vu ? dit Émilie.

— Vu, de mes deux yeux, vu !

— Alors, c'est autre chose.

— Vous avouez donc ?

— J'avoue.

— Après tout ce que j'ai fait pour vous ! après vous avoir tant aimée, me tromper !

— Je ne vous trompe pas, mon ami, et je vous aime plus que jamais.

— Oh ! par exemple !

— Et la preuve, c'est que vous êtes souffrant et que je ménage votre santé. Voyons, dans ce cas, ne vaut-il pas mieux que j'aie affaire à un ami qu'à un étranger ?

Voltaire réfléchit un instant ; puis, avec un soupir :

— Ah ! Madame, dit-il, puisqu'il faut que les choses soient ainsi, faites au moins que je ne les voie pas.

Le lendemain, Saint-Lambert entre chez Voltaire à son tour. Il vient pour s'excuser de la vivacité de la veille et trouve le philosophe résigné : Voltaire l'embrasse avec un soupir.

— Mon fils, lui dit-il, j'ai tout oublié, c'est moi qui ai tort. Vous êtes dans l'âge heureux où l'on plaît, jouissez de ces instants. Un vieillard, un malade comme je suis, n'est plus propre au plaisir.

Cependant, au milieu de tous ces démêlés, la belle Émilie se trouva grosse. Quatre personnes devaient être affectées de cet événement, et surtout madame de Boufflers, maîtresse de Saint-Lambert, et Voltaire, amant d'Émilie. Mais, entre gens d'esprit, tout s'arrange. Voltaire avait déjà pris son parti, madame de Boufflers prit le sien ; le seul embarras qui restât était de donner un père à l'enfant.

— Bon ! fit Voltaire, nous le mettrons parmi les œuvres mêlées de madame du Châtelet.

Au nombre des personnes que devait préoccuper cet événement, il en est une que nous avons oubliée : c'est le mari d'Émilie, M. du Châtelet, qui, depuis quinze ans, n'avait plus aucune relation avec sa femme. Émilie se chargea de l'affaire, attira son mari à Cérey et trouva moyen de le forcer à partager son lit.

— Quelle singulière envie a donc eue Émilie de coucher avec son mari après quinze ans de séparation ? dit-on à la cour du roi Stanislas.

— Envie de femme grosse, répondit madame de Boufflers.

En somme, la pauvre Émilie devait être punie par où elle avait péché. Six jours après son accouchement, Émilie était morte.

Voltaire fut au désespoir. Il s'élança hors de sa chambre, et, arrivé au bas de l'escalier, il se laissa choir tout de son long, frappant les dalles avec sa tête. Saint-Lambert vint à son secours.

— Ah ! mon ami, c'est vous qui l'avez tuée, s'écria Voltaire en continuant de se cogner le front contre la pierre.

Puis, se relevant tout à coup :

— Mordieu, Monsieur, s'écria-t-il, de quoi vous avisez-vous aussi de lui faire un enfant ?

M. du Châtelet arriva sur ces entrefaites et se désolait avec les autres. De toute la succession, Voltaire ne réclamait qu'une bague à secret dans laquelle devait être enfermé son portrait. M. du Châtelet connaissait cette bague, c'était lui qui l'avait donnée à sa femme le jour de ses noces avec un portrait qui le représentait lui-même. Enfin, on retrouva la bague, on l'ouvrit avec empressement, et on y trouva le portrait de Saint-Lambert.

— Hélas ! s'écria notre philosophe, ainsi vont les choses de ce monde. Richelieu vous en avait chassé, j'en avais chassé Richelieu, et Saint-Lambert m'en chasse.

Et comme M. du Châtelet voulait faire du bruit :

— Croyez-moi, lui dit Voltaire, c'est une affaire dont nous

n'avons à nous vanter ni vous ni moi.

Voltaire pensa mourir de cette mort d'Émilie. Il voulait d'abord se retirer à Senones et y vivre dans une cellule de moine, puis aller trouver son ami Bolingbroke, retiré à quarante lieues de Paris. En attendant, c'est à Paris qu'il revient, c'est à Paris qu'il se lamente, qu'il pleure, qu'il maigrit, ce que l'on croyait chose impossible et dont il fait une chose patente et reconnue.

Une nuit qu'il courait, selon son habitude, en chemise et par un froid de quatre ou cinq degrés au-dessous de zéro, par les différentes chambres de son appartement, appelant Émilie d'une voix aussi lamentable qu'Orphée appelait Eurydice, il rencontre dans sa salle à manger une pile d'in-folio contre laquelle il trébuche et tombe. Ne pouvant se relever, il appelle ; mais d'abord son secrétaire ne l'entend point : ce n'est qu'après une heure de plaintes et de gémissements qu'il paraît enfin, vient lui-même s'embarrasser dans les jambes de Voltaire, et trébuche et tombe à son tour. Alors il se relève, relève Voltaire et l'emporte tout gelé dans son lit, où l'on ne le ranime qu'à grand renfort de serviettes chaudes. Mais, à peine la voix est-elle revenue à Voltaire qu'il continue de se lamenter et de se plaindre.

— Ah ! ma foi, s'écrie le secrétaire impatienté, vous êtes bien bon de vous désespérer ainsi pour une femme qui ne vous aimait pas !

— Comment, Monsieur ! s'écrie Voltaire en faisant un bond sur son lit ; elle ne m'aimait pas !

— Eh non, parbleu.

— Vous me prouverez ce que vous venez d'avancer là, Monsieur, ou vous sortirez de chez moi.

— Oh ! bien facilement. Tenez.

Et le secrétaire lui donne trois lettres de la belle Émilie que lui aussi avait trouvées en cherchant la fameuse bague, lettres dans lesquelles Émilie se moquait singulièrement du philosophe.

La lecture de ces lettres plongeait Voltaire dans une stupeur pro-

fonde ; mais elle le guérit et de son amour pour la belle Émilie, et de tous les autres amours.

Nous venons de voir Voltaire dans la vie privée ; nous avons vu Voltaire à son lit de mort, nous verrons plus tard Voltaire au Panthéon.

Passons à la seconde colonne du temple, à Jean-Jacques Rousseau.

VI

Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville. – Sa lettre à un ami. – Vie de Rousseau chez M. de Girardin. – Mort de Rousseau. – Deux versions sur sa mort. – Son entretien avec sa femme. – Thérèse chez M. de Girardin. – Paroles de Rousseau à madame de Girardin et à sa femme. – Procès-verbal des deux chirurgiens. – Le corps de Rousseau embau-mé. – Son tombeau dans l'île. – Son épitaphe.

Ce fut à Ermenonville que mourut Jean-Jacques. Déjà depuis quelque mois il vivait dans une détresse profonde : il faisait une auréole à son orgueil. Ne pouvant plus copier de musique, à cause de l'affaiblissement de sa vue, il avait été forcé, au mois de février 1777, de remettre un mémoire entièrement écrit de sa main à un horloger qui avait sa confiance intime. C'était une plainte profonde et continue tirée du plus profond de son cœur, et dont, comme un écho affaibli, nous nous contenterons de répéter quelques gémisséments.

Ma femme, disait Rousseau, est malade depuis longtemps, et le progrès de son mal, qui la met hors d'état de soigner son petit ménage, lui rend les soins d'autrui nécessaires à elle-même quand elle est forcée de garder son lit.

La vieillesse ne me permet plus le même service. Je l'ai jusqu'ici soignée ou gardée dans toutes ses maladies. Le ménage, tout petit qu'il est, ne se fait pas tout seul ; il faut se pourvoir, au dehors, de choses nécessaires à la subsistance, et les préparer ; il faut maintenir la propreté dans la maison. Ne pouvant remplir seul tous ces soins, j'ai été forcé, pour y pourvoir, d'essayer de donner une servante à ma femme. Dix mois d'expérience m'ont fait sentir l'insuffisance et les inconvénients inévitables, intolérables de cette ressource, dans une position semblable à la nôtre. Réduits à vivre absolument seuls, et néanmoins hors d'état de nous passer du service d'autrui, il ne nous reste, dans les infirmités et l'abandon, qu'un seul moyen de soutenir nos vieux jours : c'est de trouver quelque asile où nous puissions subsister à nos frais, mais

exempts d'un travail qui désormais passe nos forces, et de détails et soins dont nous ne sommes plus capables. Du reste, de quelque façon que l'on me traite, que l'on me tienne en clôture formelle ou apparente liberté, dans un hôpital ou dans un désert, avec des gens doux ou durs, faux ou francs, si de ceux-ci il en est encore, je consens à tout pourvu que l'on rende à ma femme les soins que son état exige, et qu'on me donne le couvert, le vêtement le plus simple et la nourriture la plus sobre jusqu'à la fin de mes jours, sans que je sois plus obligé de me mêler de rien : nous donnerons pour cela tout ce que nous pouvons avoir d'argent, d'effets et de rentes ; et j'ai lieu d'espérer que cela pourra suffire dans les provinces où les denrées sont à bon marché, et dans les maisons destinées à cet usage et où les ressources de l'économie sont connues et pratiquées, surtout en me soumettant comme je fais de bon cœur à un régime proportionné à mes moyens.

Remarquez que, quinze mois avant qu'il écrivît cette lettre, Rousseau refusait dans tous les journaux les droits d'auteur de son drame lyrique de *Pygmalion*.

Rousseau, comme Voltaire, avait besoin du bruit qui se faisait autour de lui. Rousseau se plaignait de ne pouvoir sortir sans être suivi, et il s'habillait en Arménien pour se faire un cortège double de celui qu'il eût eu en adoptant un costume ordinaire.

Quoi qu'il en soit, orgueil ou pauvreté réelle, cynisme ou humilité, Rousseau se trouvait dans la plus profonde misère quand il écrivit cette lettre. La position était difficile. Bon nombre de gens distingués et de seigneurs de la cour offraient un asile à Rousseau, mais Rousseau ne voulait pas être à leur charge. D'un autre côté, les gens qui eussent vu une affaire dans l'introduction de Rousseau chez eux trouvaient l'affaire médiocre et ne se pressaient pas de se mettre en avant ; de sorte que Rousseau attendait toujours et attendait inutilement l'effet de son prospectus.

Sur ces entrefaites, Voltaire arriva à Paris. Le bruit que fit le philosophe de Ferney en arrivant dans la capitale fut le dernier coup porté à l'orgueil du citoyen de Genève. Rousseau eut beau fermer les yeux, Rousseau eut beau se boucher les oreilles, il vit

et entendit ; et dès lors, Rousseau, sacrifiant toutes ses susceptibilités au désir de quitter la capitale, Rousseau accepta l'asile que lui offrait M. de Girardin dans sa belle retraite d'Ermenonville.

Rousseau s'installait donc *au désert* juste au moment où en mourant, le 30 mai 1778, à onze heures et un quart du soir, Voltaire faisait son dernier bruit.

La vie de Rousseau à Ermenonville était fort simple. Il habitait une petite maison séparée du château par de grands arbres et attenant à un bosquet dans lequel Rousseau allait cueillir des plantes dont il composait un herbier.

Au reste, mieux que tout autre, M. de Girardin, grand seigneur philosophe, convenait à Rousseau par la simplicité de ses manières. Aussi Rousseau s'apprivoisa-t-il jusqu'à aller faire de la musique dans sa famille, et, choisissant dans cette famille un enfant de dix ans, déclara-t-il vouloir se charger de son éducation et en faire son élève.

Malheureusement, le 2 juillet 1778, le bruit se répandit tout à coup que Rousseau était mort subitement.

Le bruit était vrai. Rousseau était encore à l'âge de soixante-six ans moins quelques jours, étant né le 28 juillet 1712.

Seulement, comment Rousseau était-il mort ?

Les uns disent que Rousseau était mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante ; les autres qu'il s'était tué d'un coup de pistolet.

Exposons les deux versions :

Les partisans de la mort naturelle racontent cette mort ainsi et dans tous ses détails. Pas une des dernières paroles du célèbre philosophe n'y manque.

Écoutons.

Rousseau se leva le jeudi 2 juillet¹, à cinq heures du matin : c'était l'heure de son lever ordinaire en été. Il jouissait en appa-

1. On n'est pas même d'accord sur le jour de la mort de Rousseau. Les uns disent qu'il mourut le 1^{er}, les autres, le 2, les autres, le 3.

rence de la santé la plus parfaite et alla se promener avec son élève, qu'il pria plusieurs fois de s'asseoir dans le cours de cette promenade. Il revint seul à la maison vers sept heures et demanda à Thérèse si le déjeuner était préparé.

— Non, mon bon ami, répondit madame Rousseau, il ne l'est pas encore.

— Eh bien, répondit Rousseau, je vais dans ce bosquet ; je ne m'éloignerai pas, appelez-moi quand il faudra déjeuner.

L'heure venue, madame Rousseau l'appela.

Rousseau revint, prit une tasse de café au lait, sortit de nouveau et rentra peu de moments après.

Huit heures sonnaient.

— Pourquoi n'avez-vous pas payé le compte du serrurier ? demanda Rousseau.

— C'est, répondit Thérèse, que j'ai voulu vous le faire voir, attendu que je crois qu'il y a quelque chose à rabattre.

— Non, fit Rousseau, je crois ce serrurier honnête homme ; son compte doit être juste, prenez de l'argent et payez-le.

Thérèse prit aussitôt de l'argent et descendit ; mais, à peine fut-elle au bas de l'escalier, qu'elle entendit Rousseau se plaindre. Elle remonta aussitôt, elle le trouva assis sur une chaise de paille, ayant le visage défait et tenant son coude appuyé sur une commode.

Le changement qui s'était opéré dans celui qu'elle venait de quitter cinq minutes auparavant était si grand qu'elle recula effrayée.

— Qu'avez-vous, mon ami ? s'écria-t-elle ; vous trouvez-vous incommode ?

— Oui, dit Rousseau.

— Qu'éprouvez-vous donc ?

— Une grande anxiété et des douleurs d'entrailles.

Aussitôt Thérèse, feignant d'aller chercher un médicament quelconque, courut chez le concierge, qu'elle pria d'aller dire au château que M. Rousseau se trouvait mal.

Madame de Girardin, à peine prévenue, accourt elle-même, et,

prenant un prétexte pour ne pas effrayer Rousseau, dont le visage allait toujours se décomposant, elle lui demanda si lui et sa femme n'avaient point été incommodés la nuit précédente par le bruit de la musique que l'on avait faite au château.

Rousseau comprit la délicatesse du procédé.

— Madame, dit-il en faisant un effort sur lui-même pour cacher la violence de sa douleur, vous ne venez pas pour la musique. Je suis très-sensible à vos bontés, mais je me sens très-mal et vous prie de m'accorder la grâce de me laisser seul avec ma femme, à qui j'ai beaucoup de choses à dire.

Madame de Girardin comprit à l'accent de Rousseau qu'il n'y avait point à insister et se retira à l'instant même.

Alors Rousseau dit à sa femme de fermer la porte à clé et de venir s'asseoir près de lui.

Thérèse fit selon la recommandation de son mari, puis, lui prenant la main :

— Vous êtes obéi, mon bon ami, lui dit-elle, me voilà ; comment vous trouvez-vous ?

— J'ai un frisson par tout le corps ; donnez-moi votre autre main et tâchez de me réchauffer.

Thérèse fit ce que demandait son mari.

— Oh ! dit-il, comme cette chaleur m'est agréable !

— Eh bien, mon ami ?

— Vous me réchauffez, mais je sens augmenter mes douleurs d'entrailles ; elles sont bien vives.

— Voulez-vous prendre quelque chose ?

— Ma chère femme, faites-moi le plaisir d'ouvrir les fenêtres, que je voie une dernière fois la verdure. Oh ! comme elle est fraîche, comme elle est belle ! Que ce jour est pur, que la nature est grande !

— Mon Dieu ! Pourquoi donc me dites-vous tout cela ? répliqua Thérèse.

— Ma chère femme, répondit tranquillement Rousseau, j'avais

toujours demandé à Dieu de me faire mourir avant vous : mes vœux sont exaucés.

— Que voulez-vous dire ?

— Voyez le soleil, dont il me semble que les rayons m'attirent ; voyez cette lumière immense, voilà Dieu, voilà Dieu lui-même, Dieu qui m'ouvre son sein, Dieu qui m'invite à goûter cette paix éternelle et inaltérable que j'avais tant désirée ! Ma chère femme, ne pleurez pas, vous avez toujours désiré me voir heureux : je vais l'être.

Thérèse fit un mouvement pour se lever.

— Oh ! ne me quittez pas, continua Rousseau ; je veux que vous restiez avec moi ; je veux que seule vous me fermiez les yeux.

— Mon ami, mon bon ami ! s'écria Thérèse, laissez-moi me lever, laissez-moi vous donner quelque chose. J'espère que ceci ne sera qu'une indisposition.

Mais Rousseau la retint.

— Non, non, dit-il, je sens dans ma poitrine des épingles aiguës qui me causent des douleurs très-violentes. Chère Thérèse, si jamais je vous causai quelque chagrin, si en vous attachant à moi je vous exposai à des malheurs que vous n'eussiez jamais connus sans cela, je vous en demande bien sincèrement pardon.

— C'est moi, mon bon ami, c'est moi, au contraire, s'écria celle-ci, qui dois vous demander pardon de moments d'ennui que je vous ai causés.

Mais Rousseau ne l'écoutait plus ; il était tout entier à un autre ordre d'idées.

— Oh ! Thérèse, murmura-t-il, qu'on est heureux de mourir quand on n'a rien à se reprocher ! Être Éternel, l'âme que je vais te rendre en ce moment est aussi pure qu'elle l'était lorsqu'elle sortit de ton sein ! Mon Dieu ! fais-la jouir de ta félicité.

Puis, redescendant aux choses de la terre :

— Ma femme, ajouta-t-il, j'avais trouvé en M. et madame de Girardin un père et une mère des plus tendres ; dites-leur que j'ho-

norais leurs vertus et que je les remercie de toutes les bontés dont ils m'ont comblé. Vous ferez ouvrir mon corps après ma mort par les gens de l'art, et vous ferez dresser un procès-verbal de l'état dans lequel on le trouvera. Dites à M. et à madame de Girardin que je les prie de permettre que l'on m'enterre dans leur jardin, et que je n'ai point de choix pour la place.

— En vérité, je suis désolée, s'écria madame Rousseau, que vous ne vouliez rien faire. Mon bon ami, au nom de l'amitié que vous avez pour moi, prenez quelque chose.

— Ce que vous voudrez, Thérèse, pour vous faire plaisir.

Puis, tout à coup :

— Oh ! s'écria-t-il, je sens dans ma tête un coup affreux ; des tenailles qui me déchirent. Être des êtres ! Dieu !

Il resta longtemps les yeux fixés sur le ciel !

Puis, reprenant :

— Ma chère femme, dit-il, embrassons-nous ; et maintenant aidez-moi à marcher.

Il voulut se lever, mais sa faiblesse était telle qu'il chancela.

— Menez-moi vers mon lit, continua-t-il.

Il y parvint à grand'peine, se coucha un instant, voulut se relever presque aussitôt, fit deux pas dans la chambre, puis tomba, heurtant de son front l'angle de la cheminée et entraînant sa femme dans sa chute.

Thérèse voulut le relever ; mais, le trouvant sans parole et sans force, elle appela au secours.

On accourut, on enfonça la porte et on releva Rousseau.

Sa femme alors lui prit la main. Rousseau serra cette main une dernière fois, exhala un soupir et mourut.

Onze heures du matin sonnaient à l'horloge d'Ermenonville.

Voici la version des amis de Rousseau, de ceux qui soutiennent sa mort naturelle.

Selon ses ennemis, nous l'avons dit, Rousseau se serait tué.

Voilà comment ceux-là racontent sa mort :

Rousseau avait écrit ses *Confessions*, lesquelles compromettaient beaucoup de gens, mais sa volonté était que ses *Confessions* ne fussent imprimées qu'en 1800. En attendant, le prince royal de Suède, étant à Paris sous le nom de comte de Haga, désira entendre des fragments de ses *Confessions*. On parla de ce désir à Rousseau, dont l'amour-propre fut doucement caressé à cette idée et qui consentit à ce qu'on désirait de lui. La lecture eut lieu chez le marquis de Pezay, dont nous avons parlé. Dorat assistait à cette lecture, et l'on a conservé le jugement qu'il en portait dans l'*Espion Anglais* (1^{er} vol., page 318, édition de 1809).

L'effet de cette lecture fut immense, et il ne fut plus question dans Paris que des *Confessions* de Jean-Jacques. Dès lors, Rousseau fut tranquille. Il laissait un héritage à Thérèse Levasseur.

Un jour donc qu'elle paraissait épouvantée de l'avenir, il alla vers une armoire, et y prenant le manuscrit de ses *Confessions* :

— Thérèse, lui dit-il, voilà qui vous assure un sort après moi. Moi mort, ce manuscrit authentique, tout entier de moi et signé de ma main, vous sera payé fort cher. Demeurez donc tranquille sur votre avenir. Dès ce moment, vous l'avez entre les mains.

On connaît le caractère cupide de cette femme. Voilà donc, au dire de ceux qui prétendent que Rousseau s'est tué, voilà donc les circonstances qui auraient amené le suicide.

Thérèse se serait laissé tenter par les offres qui lui auraient été faites, et, Rousseau vivant, sa femme aurait vendu à un libraire le manuscrit, qui ne devait être imprimé qu'après sa mort.

En effet, au mois de juin, la préface avait paru, Rousseau s'était effarouché, avait demandé à voir cette préface, tout prêt qu'il était à la démentir ; mais, se l'étant procurée, il avait reconnu que c'était bien celle de ses *Confessions*.

Quelques jours après, dit toujours la même version, le lieutenant de police aurait fait venir Rousseau et l'aurait interrogé. Celui-ci aurait juré n'avoir eu aucune part à l'impression de l'ouvrage ; mais, malgré son serment, les menaces du magistrat auraient été

telles que Rousseau aurait perdu l'espoir et aurait cherché dans la mort, et dans une mort volontaire, un refuge contre la persécution.

En conséquence, il serait mort, non pas d'une apoplexie, mais se serait tué d'un coup de pistolet.

Un trou au front que l'on aurait remarqué sur le premier masque d'Houdon, et qui ne disparut que lorsque la marque eut été faite, aurait accrédité ce bruit.

En tout cas, un procès-verbal fut fait constatant la mort naturelle ; le voici :

EXTRAIT des minutes du greffe du bailliage d'Ermenonville, daté du vendredi 3 juillet, qui porte que : Sur le réquisitoire du procureur fiscal, M. Louis Blondel, lieutenant du bailliage, assisté du procureur fiscal et d'un huissier, s'est transporté en la demeure du sieur Jean-Jacques Rousseau, pour y constater son genre de mort ; qu'à cet effet, il a fait comparaître les personnes des sieurs Gilles Casimir Chenu, maître en chirurgie, demeurant à Ermenonville, et Simon Bouret, aussi maître en chirurgie, demeurant à Montagny, et après avoir reçu d'eux le serment en tel cas requis, sous lequel ils ont juré de bien et fidèlement se comporter en la visite dont il s'agit, après visite faite du corps, et l'avoir vu et examiné dans son entier, qu'ils ont tous deux rapporté d'une commune voix que ledit sieur Rousseau est mort d'une apoplexie séreuse, ce qu'ils ont affirmé être véritable, etc., etc.

Le marquis de Girardin fit embaumer le corps et le fit enfermer dans une double caisse de bois de chêne ; en cet état, et accompagné de plusieurs amis et de deux Génévois ses compatriotes, il fut porté le samedi 4 juillet, à minuit, dans l'*Île des Peupliers*, que l'on appelait alors l'*Élysée*. M. de Girardin y resta lui-même jusqu'à trois heures du matin pour y faire bâtir à chaud et à sable un fort massif sur lequel devait être élevé le mausolée.

La forme et l'étendue de l'île dans laquelle fut enterré Rousseau est un ovale de cinquante pieds de long sur trente-cinq de large ; le petit lac qui l'entoure est environné de coteaux, boisés d'un côté, couverts de saules de l'autre ; le sol de l'île est un sable fin et

couvert de gazons n'ayant pour arbres que des peupliers, et pour fleurs que des roses.

Jean-Jacques y fut déposé, la face tournée vers l'orient, et le mausolée, une fois bâti, reçut cette inscription :

CI-GÎT
J.-J. ROUSSEAU
L'HOMME DE LA NATURE ET DE LA VÉRITÉ.

Sur l'autre face on grava sa devise :

Vitam impendere vero.

Nous verrons les hommages de la Convention poursuivre les cendres du philosophe jusque dans cet asile, d'où elles furent enlevées, malgré les vives représentations de M. de Girardin, le 11 octobre 1794, pour être transportées au Panthéon.

Ainsi ces deux hommes, ennemis, rivaux, séparés pendant toute leur vie, devaient, quinze ans après leur mort, être réunis dans le même temple par le peuple qu'ils avaient fait libre.

Chapitre VII

Rupture entre l'Angleterre et l'Amérique. – Situation de cette dernière. – Étendue ; population blanche et noire. – Industrie des habitants de l'Amérique du Nord. – Commerce. – Anciennes possessions transatlantiques de l'Angleterre. – Accroissement de puissance coloniale. – L'impôt du timbre. – *Insurrection de Boston*. – Retrait de l'impôt. – Les garnisaires. – New York. – Boston. – Soulèvement général. – Congrès. – Craintes de l'Angleterre. – Transaction proposée. – Franklin. – Son portrait. – Bachaumont et le duc de Lévis. – Encouragement de la France. – Intérêts du commerce. – Opinion du roi. – Traité d'alliance. – Joie en Amérique. – L'Angleterre attaque nos navires et nos possessions dans l'Inde. – Escadres françaises : le comte d'Estaing, M. d'Orvilliers. – Les amiraux anglais Byron, Howe et Keppel. – Combat de la *Belle-Poule*. – M. de la Clochetterie. – Fuite de Keppel. – Combat d'Ouessant. – Le duc de Chartres. – La reine. – Paris. – L'Opéra. – Quatrain. – Vaudeville. – Lettre de Louis XVI. – Washington. – Howe. – Bourgoyne. – Revers et succès. – La France. – La Fayette. – Lameth. – Kosciusko. – Rochambeau. – Défaite de Cornwallis. – M. Necker. – M. de Maurepas. – Démission de Necker. – Mort de M. Maurepas et de M. Turgot.

Au moment où nous sommes arrivés, c'est-à-dire à l'époque de la rupture entre l'Angleterre et l'Amérique, tel était l'état de l'Amérique :

Les terres occupées avaient cent cinquante milles de moyenne profondeur, sur environ huit cents milles d'étendue, ou cent vingt mille milles carrés, c'est-à-dire quinze mille de plus que la surface réunie des trois royaumes.

Ces cent vingt mille milles carrés qui s'étendaient du 31^e au 40^e degré de latitude à peu près, étaient occupés par trois millions deux cent cinquante mille Blancs et par sept cent cinquante mille Noirs, ce qui faisait pour chaque Blanc une moyenne de douze acres à peu près.

Le froid que l'on éprouvait généralement l'hiver à Boston était de 10 degrés plus élevé que celui que l'on éprouvait à Londres : aussi une partie des habitants de la haute Amérique du Nord, au lieu de s'adonner à l'agriculture, s'adonnait-elle à la pêche, laquelle rapportait, année commune, deux cent cinquante mille livres sterling.

Le commerce des pelleteries, autrefois si productif, était considérablement tombé et ne rapportait plus guère que trente-cinq mille livres, exercé qu'il était par cinq mille chasseurs indiens seulement.

Le produit des colonies, sans y comprendre leur consommation, était pour la Grande-Bretagne de un million cinq cent mille livres.

Comment et en combien de temps l'Amérique était-elle devenue une colonie de cette importance ?

Nous allons le dire.

L'Angleterre a toujours eu une idée qu'elle a poursuivie avec une implacable persévérance, celle de son accroissement colonial.

Il y a cent ans, la Grande-Bretagne ne comptait que cinq comptoirs dans l'Inde, Bombay, Bejapour, Madras, Calcutta et Chandernagor ;

Dans l'Amérique du Nord, que Terre-Neuve et cette bande de littoral qui s'étend comme une frange de l'Acadie aux Florides ;

Au banc de Bahama, que les îles Lucayes ;

Aux petites Antilles, que la Barbade ;

Dans le golfe américain, que la Jamaïque ;

Et dans l'océan Atlantique équinoxial, qu'un seul point de station, Sainte-Hélène, de meurtrière mémoire.

Après le traité de Paris de 1763, que Louis XV signa en disant : « Quand on ne sait pas faire la guerre il faut en savoir payer les frais, » l'Angleterre, comme une gigantesque araignée des mers, a accroché sa toile aux cinq parties du monde.

Elle a enlevé à la France l'Acadie, le Canada, le cap Breton, les rives du Saint-Laurent, la Louisiane, et pas un peuple du continent ne l'a eue pour alliée ou pour ennemie sans qu'il lui en coûtât, soit

comme frais de guerre, soit comme acte d'alliance, une de ses colonies, ou un point important sur la carte du monde.

Le système colonial suivi jusqu'au moment où l'on signa le traité de Paris avait obtenu de magnifiques résultats. La métropole agissait en mère prudente, en tutrice pleine d'amour et de bienveillance ; franchise des ports, impôts faciles à payer et levés avec douceur et modération, tout contribuait à favoriser le développement de l'industrie coloniale. La Grande-Bretagne, momentanément heureuse dans ses guerres continentales, n'avait pas eu besoin de recourir à ses colonies, ou plutôt n'avait pas voulu s'engager dans cette voie, qu'elle redoutait instinctivement. Jusqu'au moment de la rupture, la mère-patrie s'était imposé des sacrifices d'argent et de soldats. Les colonies semblaient, aux yeux des hommes politiques de l'Angleterre, une sorte d'arche-sainte à laquelle il était dangereux de toucher : aussi, quand la maison de Hanovre voulut les soumettre au régime commun de l'impôt et leur retirer leurs privilèges, les habitants des possessions anglaises de l'Amérique du Nord rompirent-ils violemment avec la métropole.

Les possessions anglaises de l'Amérique du Nord s'étendaient donc du Saint-Laurent au Mississipi dans leur largeur, et dans leur profondeur à la mer ; aux monts Alléghanis, le Canada du nord, et les Florides au sud venaient d'être ajoutées par l'Angleterre à cette puissance naissante destinée à devenir sa rivale, comme si au moment de la guerre elle avait voulu lui fournir contre elle-même de nouvelles forces et de nouvelles armes.

Turgot avait prédit l'émancipation de l'Amérique, et sans doute cette émancipation couvait déjà dans le cœur des Américains, lorsque la Grande-Bretagne, épuisée par la guerre de Sept ans, après avoir mis, à la suite du traité de 1763, des taxes sur les maisons, les fenêtres, l'argenterie, le vin, la bière et toutes les boissons dont le peuple anglais fait usage, eut recours à ses colonies et rendit un bill qui défendait d'admettre en justice tout titre qui ne serait pas écrit sur papier timbré et vendu au profit du fisc. Cet

acte portait la plus grave atteinte aux lois coloniales : aussi souleva-t-il de nombreuses réclamations et devint-il le prétexte de la révolte connue sous le nom d'*Insurrection de Boston*. Cette insurrection se répandit bientôt de la capitale dans les provinces ; les villes de second ordre envoyèrent à Boston des députés qui composèrent une assemblée générale, laquelle, malgré le bill parlementaire, déclara que tout Américain avait le droit de contracter sur papier timbré et non timbré. Cette décision amena l'année suivante la révocation de l'édit du timbre. Mais, moitié vengeance, moitié nécessité, le Parlement, voulant faire peser sur le budget des colonies une partie des dépenses que les troupes occasionnaient, le Parlement, disons-nous, enjoignit aux Américains non-seulement de recevoir les soldats qui leur seraient envoyés par la métropole, mais encore de leur donner gratuitement le logement, le chauffage, la bière et d'autres menues nourritures.

New-York protesta, et Boston courut aux armes.

Au double appel des deux villes, toute l'Amérique se souleva, décida qu'il fallait opposer à la métropole une résistance acharnée et convoquer un congrès général.

Cette décision fut prise avec une unanimité, une énergie et un calme qui effraya l'Angleterre : il s'agissait de reculer une seconde fois ou de commencer une guerre civile.

Dans cette alternative, le gouvernement anglais proposa un bill de transaction qui accordait aux Américains le droit de s'imposer eux-mêmes, à la condition de reconnaître la suprématie du Parlement.

Cet acte ne produisit aucun résultat.

Cependant un des plus illustres Américains était arrivé en France et y avait excité une curiosité qui avait tourné en sympathie pour l'Amérique.

Voici ce qu'écrivait sur lui Bachaumont, le 4 février 1777 :

Le docteur Franklin, arrivé depuis peu des colonies anglaises dans ce pays, est très-couru et très-fêté des savants. Il a une belle physio-

nomie, peu de cheveux et un bonnet de peau qu'il porte constamment sur la tête. Il est fort réservé en public sur les nouvelles de son pays, qu'il vante beaucoup. Il dit que le ciel, jaloux de sa beauté, lui a envoyé le fléau de la guerre. Nos esprits forts l'ont adroitement sondé sur sa religion, et ils ont cru entrevoir qu'il était de la leur, c'est-à-dire qu'il n'en avait point.

Maintenant, écoutons le duc de Lévis :

J'étais bien jeune, lorsque je vis l'illustre Franklin ; mais sa figure pleine de candeur et de noblesse, ainsi que ses beaux cheveux blancs, ne sortiront jamais de ma mémoire. Je ne puis rien citer de remarquable que j'aie entendu de sa bouche, mais je raconterai un trait que je tiens du célèbre docteur Priestley, qui avait été fort lié avec lui.

« Nous étions, me dit-il, ensemble à une réunion où se trouvaient plusieurs membres de la Société royale de Londres ; la conversation s'établit sur le progrès des arts et sur les découvertes utiles à l'humanité qui restaient à faire. Franklin regrettait que l'on n'eût pas encore trouvé le moyen de filer deux fils de coton ou de laine à la fois. Chacun de nous se récria, regardant ce projet ou plutôt ce désir comme inexécutable ; mais Franklin insista, et dit que non-seulement la chose était possible, mais qu'elle se ferait incessamment.

» Il a vécu assez longtemps, ajouta Priestley, non-seulement pour voir réaliser cette espérance, mais il a pu voir filer jusqu'à quarante fils à la fois. Aujourd'hui une femme, aidée d'un enfant, en file jusqu'à cent. »

En se rappelant tout ce que Franklin a fait dans les sciences, dans les arts et dans la politique, on demeure convaincu qu'il n'a jamais existé un génie plus universel, plus capable de grandes conceptions et d'applications ingénieuses. Il descendait de ces hautes pensées qui lui avaient soumis la foudre, pour s'occuper des détails de l'économie domestique et pour perfectionner les cheminées, comme il passait de la conduite de son imprimerie à celle des négociations avec la France et l'Espagne, qui devaient amener la liberté de sa patrie.

Tout le monde, en France, avait donc été de l'avis de Bachaumont et de M. le duc de Lévis, et un engouement égal s'était élevé en faveur de l'illustre Américain et de l'Amérique.

D'ailleurs la France avait tout à gagner à l'émancipation du Nouveau-Monde, et depuis l'insurrection elle avait déjà réalisé de grands bénéfices, l'abolition des actes prohibitifs qui entravaient son commerce et que devait amener le triomphe de la liberté américaine, promettant une nouvelle ère commerciale. La guerre ne l'inquiétait pas, protégées qu'étaient ses riches cargaisons par la réunion de ses forces navales à celles d'Espagne. Le roi lui-même, ennemi presque public des Anglais, voyait avec un sentiment de joie, bien naturel à un prince né au milieu de la guerre qui avait amené le fatal traité de 1763, la position critique où se trouvait la Grande-Bretagne ; mais il en coûtait à sa prudence de se jeter dans les hasards d'une guerre personnelle. Tout ce que purent donc obtenir de lui les partisans de cette guerre, ce fut son consentement à un traité d'alliance et de commerce, qui fut passé le 6 février 1778 entre les insurgés et la France, traité qui, au reste, ne devait avoir d'effet offensif et défensif qu'en cas de rupture de la France et de l'Angleterre.

La connaissance de la signature de ce traité causa des transports de joie en Amérique. La colonie révoltée en mesurait toute l'importance, la forte épée de la France était tirée à moitié du fourreau.

De son côté, l'Angleterre ne s'y trompa point et résolut de commencer la lutte. Les soins que Louis XVI donnait particulièrement à nos ports et à notre marine l'inquiétaient, et, selon son habitude, sans déclaration de guerre, elle s'était décidée à commencer la lutte. Depuis quelque temps, en effet, la France pouvait s'apercevoir que les bâtiments de guerre anglais ne laissaient pas échapper une seule occasion d'humilier notre commerce. Leurs capitaines visitaient à main armée les navires marchands, les saisisaient à leur profit, jetaient leurs commandants en prison ; quelques cargaisons, malgré la régularité des papiers, avaient été pillées et vendues au profit des officiers anglais. Des notes très-vives avaient été, à la suite de ces procédés iniques, échangées entre les deux nations, et déjà l'irritation était grande entre les

deux puissances, lorsque l'on apprit que l'Angleterre avait ordonné au gouverneur de l'Inde d'attaquer les établissements français et à ses officiers de courir sus au commerce ; et, par suite de cet ordre, deux frégates et une vingtaine de navires marchands tombèrent en son pouvoir.

De ce moment, la guerre était inévitable. La France prépara deux expéditions importantes. Nous avions deux escadres que l'on mit au complet, l'une à Toulon, l'autre à Brest. Celle de Toulon avait ordre de partir immédiatement pour l'Amérique, d'entrer à l'improviste dans les eaux de la Delaware et d'y surprendre l'escadre de l'amiral Howe, très-inférieure à la nôtre.

C'était un coup de partie pour l'Amérique, car, cette escadre prise ou détruite, l'armée anglaise, pressée d'un côté par Washington, de l'autre par notre flotte, mettait bas les armes ou en était réduite à une retraite désespérée.

Ce projet, s'il eût réussi, terminait probablement la guerre d'un seul coup.

Pendant que l'escadre de Toulon marchait à pleines voiles vers l'Amérique, l'escadre de Brest, beaucoup plus considérable, cinglait vers les côtes d'Angleterre, sur lesquelles elle était en mesure de jeter quatre-vingt mille hommes. Cinq ou six frégates détachées de la flotte devaient, en outre, intercepter en croisant dans l'Atlantique les convois venant des deux Indes.

Tout s'acheminait donc vers une rupture ouverte. Elle eut lieu le 24 mars 1778.

Le comte d'Estaing commandait la flotte de Toulon. Il avait à son bord le représentant américain et le chargé d'affaires français en Amérique.

Il partit le 13 avril avec douze vaisseaux, quatre frégates et plusieurs transports. La flotte traversa le détroit et se trouva dans l'Atlantique avec un vent favorable, tandis que, quoique prévenu, l'amiral Byron, notre ennemi, ne put appareiller que le 1^{er} juin.

À Brest, la flotte française fait ses apprêts. Elle était commandée

par le comte d'Orvilliers, marin brave, expérimenté et brûlant du désir de venger les derniers désastres de la France. Il allait avoir à combattre l'amiral anglais Keppel, tandis que Byron, de son côté, hâtait l'armement de douze vaisseaux pour aller traverser les projets de d'Estaing en Amérique.

Keppel était une vieille réputation.

Plein d'expérience comme marin, il entourait sa vieille gloire des gloires plus modernes de Hartland, de Palliser et de Campbell, lesquels commandaient les trois divisions de son armée.

Le 13 juin, la flotte anglaise, sortie la veille de ses ports, rencontra deux frégates françaises, la *Licorne* et la *Belle-Poule*. Keppel ordonna aussitôt la chasse. Entre quatre et cinq heures du soir, le *Milfort* atteignit la *Licorne* et la somma de se rendre à la poupe de l'amiral anglais. Le premier mouvement du commandant français fut de refuser ; mais un coup de canon tiré de l'*Hector* lui montra qu'elle était prise entre deux feux et que toute résistance était impossible. En conséquence, le commandant de la *Licorne* amena son pavillon¹.

La *Belle-Poule*, de son côté, était chassée par le capitaine Marshall, de l'*Aréthuse* ; les deux bâtiments, vers six heures du soir, se trouvèrent à portée de commencer le feu. L'*Aréthuse* somma la *Belle-Poule* de se rendre ; mais le commandant de celle-ci, M. de La Clochetterie, ne répondit qu'en ordonnant le branle-bas du combat. En entendant la réponse énergique du tambour français, l'*Aréthuse* fit feu sur la frégate française.

La frégate française répondit par toute sa volée. Cette fois, les hostilités étaient bien commencées, et les deux vieilles rivales allaient de nouveau se déchirer à belles dents.

C'était dans les longs jours de l'année. Le combat avait commencé à six heures, on y voyait clair jusqu'à neuf. C'était autant de temps qu'il en fallait pour que plus d'un brave allât, comme dit

1. Ces détails et les détails suivants sont empruntés à l'excellent ouvrage de M. le comte de La Peyrouse Bonfils sur la marine française.

Léonidas, souper chez Pluton. À huit heures, l'*Aréthuse*, dégrée, ralentit son feu. Pendant deux heures, la lutte avait été acharnée des deux parts ; mais, à cette marque de faiblesse de son ennemi, la *Belle-Poule* reprit toute sa vigueur : d'assaillie qu'elle était, elle devient assaillante. Tout ce qui reste debout sur la frégate française pousse d'une seule voix un même cri : « À l'abordage ! » Le capitaine Marshall comprend qu'il va être enlevé. Il gouverne sur la flotte anglaise, qui est sous le vent. Les vaisseaux le *Vaillant* et le *Monarch*, voyant l'*Aréthuse* se mettre en retraite, accourent pour la protéger. Poursuivre un succès si inespéré était une imprudence impardonnable ; M. de La Clochetterie serre le vent, envoie une dernière bordée à l'ennemi, qui fuit et s'éloigne.

En même temps, le lougre français le *Coureur*, capitaine Rouly, était contraint de se rendre, mais ne se rendait qu'après une merveilleuse résistance.

Presque tous les officiers de la *Belle-Poule* furent blessés, et, entre autres, MM. de La Clochetterie, de Saint-Marceau, de la Roche-Kevandraon et Bouvet ; mais qu'importait ce sang, si brave et si noble qu'il fût ! la victoire était au pavillon blanc.

Cette nouvelle fut une joie pour toute la France, où les souvenirs de la dernière guerre étaient encore saignants. La reine surtout se montra Française et bonne Française : la mode dirigée par elle s'empara de l'événement ; tout fut à la *Belle-Poule*, même les coiffures : on vit des femmes avec une frégate dans leurs cheveux.

M. de La Clochetterie, reçu à Versailles, complimenté par le roi, fut nommé capitaine de vaisseau, et des pensions furent accordées aux veuves et aux enfants des morts.

Cependant l'amiral Keppel, en explorant les papiers trouvés à bord de la *Licorne*, venait d'apprendre que trente vaisseaux de ligne et quelques frégates se trouvaient dans le port de Brest. La flotte française allait évidemment venir à sa rencontre. Un seul jour pouvait voir détruire toutes les forces navales de l'Angleterre. Une immense responsabilité pesait donc sur lui s'il acceptait le

combat.

Mais aussi, refuser le combat au début de la guerre, fuir devant les Français, quelle honte pour l'Angleterre ! N'importe. Pour l'amiral anglais, dix vaisseaux de plus dans l'escadre du comte d'Orvilliers, les côtes de France en vue, les côtes d'Angleterre trop éloignées furent les motifs supérieurs aux désirs qu'il avait d'en venir aux mains. Il mit le cap sur l'Angleterre et rentra à Portsmouth le 27 juin.

Une véritable tempête d'outrages s'éleva de toute l'Angleterre contre le prudent amiral. Keppel la laissa passer comme il eût laissé passer un grain ; puis, secondé par l'amirauté qui approuva sa retraite, fort de dix nouveaux vaisseaux, il reprend la mer le 9 juillet et se dirige sur les côtes de France.

De son côté, le comte d'Orvilliers achevait son appareillage dans le port de Brest, et, sans instructions précises, mal appuyé sur un ministère encore effrayé de nos derniers désastres, voulant habituer ses hommes à la mer avant d'en arriver à une action décisive, il cingla vers les parages d'Ouessant. Mais Keppel, cette fois, était aussi téméraire à l'attaque qu'il avait été prudent à la retraite. Il se mit à la recherche de la flotte française. Le *Lively*, frégate anglaise capturée par nous, donne à notre flotte cette nouvelle que les Anglais nous cherchent. D'Orvilliers prend à l'instant même la résolution de risquer le combat ; il met à l'ordre du jour la nouvelle importante qu'il vient d'apprendre, des cris de joie s'élèvent de tous les vaisseaux, l'enthousiasme est au comble ; on attendra l'ennemi.

Le 23 juillet, par un temps brumeux à la suite d'un vent d'ouest nord-ouest très-frais, vers trois heures de l'après-midi, dans une éclaircie qui semble se faire exprès, on aperçoit un grand nombre de voiles qui restent dans le sud-ouest. En ce moment, à la suite de divers grains qui s'étaient succédé avec rapidité, l'armée française était à la cape, à l'ouest nord-ouest d'Ouessant, à trente lieues environ des îles Sorlingues, ces dernières restant dans le nord,

quart nord-est du compas.

L'ordre du combat est signalé à l'instant même, tribord-amures dans l'ordre de bataille naturel ; le comte Duchaffault, à l'avant-garde, commande l'escadre blanche et bleue ; le comte d'Orvilliers, corps de bataille, commande l'escadre blanche ; le duc de Chartres, arrière-garde, ayant pour second La Mothe Piquet, chef d'escadre, commande l'escadre bleue.

La flotte française se compose en tout de trente vaisseaux portant mille neuf cent quarante-quatre canons.

Ces voiles signalées, c'était la flotte anglaise, forte de son côté, comme la nôtre, de trente vaisseaux, dont six à trois ponts armés de deux mille cent quatre-vingt-huit canons.

Le vice-amiral Hartland tient l'avant-garde, Keppel le corps de bataille, et le contre-amiral Palliser l'arrière-garde.

C'est vers quatre heures du soir que, les vents ayant fraîchi de l'ouest, et l'amiral d'Orvilliers ayant fait signal à sa flotte de revirer de bord par la contre-marche, on put voir distinctement les vaisseaux anglais manœuvrer et prendre l'ordre de bataille que nous venons de décrire.

En apercevant de son côté la flotte française, l'armée navale d'Angleterre vira de bord pour lui gagner au vent ; mais l'amiral d'Orvilliers avait prévu la manœuvre. Il fit prendre les ris aux huniers et ordonna à son armée de revirer et de courir en échiquier avec les basses voiles. La nuit promettait d'être orageuse. Les vaisseaux, en effet, eurent grand'peine à tenir leur poste sous les grains qui se succédaient sans relâche.

À travers la brume du matin, les deux armées, qui s'étaient tenues à égale distance, se trouvèrent et se reconnurent. Seulement, chacune était dans le plus grand désordre. Deux vaisseaux français étaient hors de vue, et on les cherchait inutilement : c'étaient le *Bourgogne* et l'*Alexandre*.

Le vent avait beaucoup calmé. L'amiral d'Orvilliers fit gouverner sur l'ennemi.

En ce moment, le duc de Chartres, commandant le *Saint-Esprit*, et le comte Duchaffaut, commandant la *Couronne*, se transportèrent à bord du vaisseau amiral la *Bretagne*. Le but de cette visite était de supplier le comte d'Orvilliers de se rendre aux vœux de l'armée en engageant le combat.

L'amiral répondit en montrant ses instructions, qui lui prescrivaient la plus grande réserve. Alors le duc de Chartres, assuré-t-on, insista de toutes ses forces, disant que c'en était fait de l'honneur de la marine française si au commencement de la guerre on évitait un combat qui se présentait dans des conditions qui le rendaient presque nécessaire.

C'était aussi l'avis de l'amiral d'en venir aux mains ; le prince n'eut donc pas de peine à le convaincre ; mais, dans la crainte que le vent variât, il fit faire double signal de virer par la contre-marche et de ranger l'armée en bataille tribord-amures.

Les manœuvres usèrent trois journées entières, chaque amiral voulant avoir l'avantage du vent. Mais le comte d'Orvilliers l'avait et le conserva.

Le 27, à quatre heures du matin, le vent se fixa.

Les deux armées se tenaient à deux lieues de distance à peu près ; à neuf heures, l'amiral Keppel éleva son arrière-garde au vent. Aussitôt le comte d'Orvilliers fit revirer lof pour lof par la contre-marche.

Presque en même temps, l'amiral anglais, qui devinait la manœuvre, vira de son côté vent devant, par la contre-marche. Visiblement l'intention de l'amiral anglais était d'envelopper notre arrière-garde en combattant au même bord.

Aussitôt un signal partit du vaisseau amiral pour que toute la flotte virât à la fois dans l'ordre renversé, l'arrière-garde formant avant-garde.

Par cette manœuvre, l'amiral d'Orvilliers prenait sur son ennemi l'avantage que celui-ci avait cru prendre sur lui.

La brise était uniforme et s'était franchement décidée : elle

venait de l'ouest.

Grâce à l'habile manœuvre que venait d'exécuter l'amiral français, Keppel ne pouvait plus espérer de couper ou de traverser notre flotte ; il se résigna donc à la prolonger sous le vent pour la combattre.

La canonnade commença vers dix heures du matin, et, grandissant à mesure que les deux lignes avançaient, fut dans toute sa force vers midi. À trois heures, l'arrière-garde ennemie, que les divers mouvements ordonnés par Keppel avaient séparée de son corps de bataille, étant demeurée plus d'une heure et demie exposée au feu d'une quinzaine de nos vaisseaux, se trouva désarmée et tomba sous le vent.

Alors le comte d'Orvilliers, d'un coup d'œil rapide, jugea la position, fit signal à l'arrière-garde devenue l'avant-garde d'avancer, et à toute l'armée de se former en ordre de bataille tribord-amures.

Cette arrière-garde, devenue avant-garde par la dernière manœuvre, était, on se le rappelle, commandée par M. le duc de Chartres, qui montait le *Saint-Esprit*, vaisseau de 80.

Si ce signal eût été exécuté, il faisait tomber l'arrière-garde anglaise au milieu de notre armée et permettait à nos vaisseaux, qui, dès lors, continuaient le combat sous le vent, de se servir de leur batterie basse que la mer, grossissant, les forçait parfois de fermer.

Mais, quoique ces signaux flottassent au haut des mâts de la *Bretagne*, ces signaux n'étaient point exécutés, et l'avant-garde, comme si elle n'eût rien vu, restait immobile.

Que faisait le *Saint-Esprit* ? à quoi songeait le duc de Chartres ? Nous verrons quelle influence la non-exécution de ce signal eut sur la vie du prince.

La Mothe-Piquet et le duc prirent pour excuse la fumée qui couvrait comme un vaste dais les vaisseaux anglais et français, et qui les avait empêchés de distinguer les signaux.

D'Orvilliers, dans sa colère de voir la victoire lui échapper, prononça le mot : *Indiscipline*.

La reine, dans sa haine naissante pour le duc de Chartres, laissa tomber l'accusation de *lâcheté*.

Cette immobilité de l'avant-garde fut longue. Enfin, après une heure d'indécision, elle arriva ; mais, par malheur, il n'était plus temps de couper la ligne anglaise. La division Palliser avait compris le danger que courait la division Hartland, avait viré de bord et était venue à son secours.

Alors le comte d'Orvilliers perdait l'espoir d'envelopper une portion de la ligne ennemie ; prolongeant donc sous le vent la flotte anglaise, il se rangea en bataille tribord-amures.

Keppel accepta le défi et ordonna aussitôt à ses vaisseaux de reformer leurs rangs tribord-amures aussi ; mais alors ce fut au tour de Palliser de mal comprendre ou même de ne pas comprendre du tout ; car il ne répéta point le signal, et les autres bâtiments, l'ayant mal interprété, manœuvrèrent pour prendre poste près de leurs chefs respectés, ce qui les mit dans un état de désordre tel qu'ils ne purent accepter le combat que nous leur offrions.

Enfin, à cinq heures du soir, quand il était encore à peine quatre heures de jour, Keppel, voyant que, malgré ses signaux répétés, ses vaisseaux ne se rangeaient point en ligne, envoya la frégate le *Fox* répéter ses ordres à la voix ; mais pas plus à la voix qu'aux signaux les vaisseaux n'obéirent.

Alors, désespéré, pleurant de rage, ayant onze vaisseaux horriblement maltraités, il abandonne le champ de bataille à l'amiral français, qui, tout victorieux qu'il était, déplorait de son côté sa victoire incomplète.

La nouvelle de ce combat fit une impression bien différente en France et en Angleterre. En France, ce fut une joie universelle : on exalta la victoire du comte d'Orvilliers ; tandis qu'en Angleterre, on faisait le procès de Keppel et de Palliser, qui, au reste, furent acquittés.

Après le combat que nous venons de décrire et sur lequel nous nous sommes étendu, à propos de l'influence qu'il eut, comme nous l'avons dit, sur la vie de Philippe Égalité, les deux armées rentrèrent dans les ports de leurs nations respectives et n'en sortirent pour reprendre la mer que le mois suivant. Seulement, la flotte anglaise resta sur la défensive, tandis que le comte d'Orvilliers, maître de la Manche, alla jusqu'en vue des terres anglaises.

Quoi qu'il en soit, le retour de M. le duc de Chartres à Paris fut un triomphe. Il débarqua à Versailles le 2 août, à cinq heures. Tout le palais était rempli de courtisans qui l'attendaient. Le prince eut peine à monter à cause de la foule, et, le même soir, il se rendit à l'Opéra. Mais, avant que de s'y rendre, il fut forcé de se montrer à son balcon avec la duchesse.

À son entrée au spectacle, tout le monde se leva, et pendant plus de vingt minutes il fut applaudi. L'orchestre alors se joignit aux clameurs de l'assemblée et exécuta une fanfare triomphale. Quelques fanatiques voulaient lui offrir une couronne, mais l'on n'osa pas, et l'on se contenta d'un laurier.

L'acteur qui l'offrait au prince se tourna de son côté et dit ces vers :

Jeune et brave guerrier, c'est à votre valeur
Que nous devons cet avantage.
Recevez ce laurier, il est votre partage :
Ce fut toujours le prix qu'on accorde au vainqueur.

Un vaudeville, auquel on soupçonna M. de Maurepas de n'être point étranger, répondit à ce quatrain.

Il était sur l'air : *des Revenants*.

Le voici :

Vous faites rentrer notre armée ;
L'Angleterre, très-alarmée,
Vous en louera ;
Et vous joindrez à ce suffrage
Les lauriers et le digne hommage

De l'Opéra.

Quoi ! vous avez vu la fumée,
Quel prodige ! La renommée
Le publiera.
Revenez vite, il est bien juste
D'offrir votre personne auguste
À l'Opéra.

Tel cherchant la Toison fameuse,
Jason, sur la mer orageuse,
Se hasarda.
Il n'en eut qu'une ; et pour vos peines,
Je vous en promets deux douzaines
À l'Opéra.

Chers badauds, courez à la fête ;
Parmi vous, criez à tue-tête :
Bravo ! brava !
Cette grande action de guerre
Est telle qu'il ne s'en voit guère
Qu'à l'Opéra.

Grand prince, poursuis ta carrière
Franchis noblement la barrière
De l'Opéra.
Par de si rares entreprises
À jamais tu t'immortalises
À l'Opéra.

Malgré tout cet engouement des Parisiens pour le duc, engouement qui présageait sa future popularité, l'accusation terrible subsista : le rapport de La Mothe-Piquet eut beau montrer le jeune prince donnant lui-même le signal du combat et demeurant sans habit au milieu du feu, son cordon bleu sur la poitrine, pareille à cette voix de l'esclave qui se mêlait au triomphe antique, l'accusation tombée de la bouche de la reine demeura vivante, s'attachant à lui et le poursuivant partout.

Pendant l'hiver qui suivit la bataille, le duc de Chartres, entrant au bal de l'Opéra, dans cette même salle où il avait eu une ovation, rencontra un masque qu'il crut reconnaître :

— Beauté passée, dit-il à deux jeunes gens qui l'accompagnaient.

— Comme votre gloire, Monseigneur, répondit le masque.

Le combat d'Ouessant n'avait été que glorieux, mais en somme était demeuré sans résultat ; néanmoins, M. d'Orvilliers avait reçu de Louis XVI une de ces lettres comme le roi savait les écrire quand il était satisfait.

La voici :

Versailles, 1^{er} août 1776.

J'ai reçu, Monsieur, avec bien du plaisir les nouvelles du combat que vous avez soutenu contre la flotte anglaise. Vous avez bien justifié le choix que j'ai fait de vous par votre conduite et les bonnes manœuvres que vous avez faites. Je suis très-content de Messieurs les officiers de toute la marine ; je vous charge de le leur témoigner. Je suis bien fâché de la blessure de M. Duchaffault ; j'espère qu'elle ne sera pas fâcheuse, et qu'il sera bientôt rétabli et en état de continuer ses bons services. J'ai ordonné qu'on prît le plus grand soin du blessé. Témoignez aux veuves et aux parents de morts combien je suis sensible à la perte qu'ils ont faite. M. de Sartine vous fera passer mes ordres ultérieurs. Je suis assuré du succès de la manière dont ils seront exécutés.

Signé : LOUIS.

En effet, M. Duchaffault avait été blessé assez dangereusement, et comme la flotte devait se remettre en mer le plus tôt possible, Luc Urbain de Bouexie, comte de Guichen, avait été nommé chef d'escadre à sa place.

M. de Guichen arbora son pavillon sur le vaisseau la *Ville de Paris*.

Revenons à la guerre de l'Indépendance, et voyons où l'Amérique en était à l'époque où nous sommes arrivés nous-mêmes, c'est-à-dire à la fin de l'année 1781.

Aucun fait important n'avait signalé le commencement de l'insurrection américaine. La guerre était tombée dans des affaires d'escarmouches et de rencontres sans grande importance dans lesquelles les Américains avaient perdu peu à peu de cette première confiance qui les faisait courir aux armes dans les premiers jours de l'insurrection.

Le grand malheur de l'insurrection, c'est que, disséminée sur un territoire immense, elle semblait manquer de centre ; toute l'armée du congrès, composée de trois mille hommes à peine, un instant exaltée par le combat de Lexington et par l'expédition du Canada, était retombée dans le doute, sinon dans le découragement, par la défaite de Washington près de New-York. Cette défaite avait été suivie d'une soumission presque entière. La contre-révolution marchait à grand pas, Washington seul continuait d'espérer, soutenu qu'il était par le congrès, qui, au milieu de la stupeur générale, n'hésita pas à proclamer l'indépendance de l'Amérique.

Tout à coup, on apprend que par un coup de main d'une incroyable hardiesse Washington vient d'enlever trois régiments allemands. Cette nouvelle décide le général anglais Howe à marcher droit au cœur de l'Union et à pénétrer jusqu'à Philadelphie. D'un autre côté, Burgoyne débouche du Canada pour faire sa jonction avec les forces laissées dans New-York. Le résultat de ce plan décisif devait être d'isoler les provinces de l'est, de livrer celles de l'ouest, de dissoudre le congrès, d'éteindre la rébellion. C'est alors qu'on apprend à la fois la prise de Philadelphie et celle de Ticondéronga, la clé du nord. Dès lors, tout paraît décidé contre l'indépendance américaine. L'Angleterre, joyeuse, se félicite d'une rébellion qui change sa colonie en conquête. On suit sur la carte la marche triomphante de Burgoyne, quand tout à coup on apprend que Burgoyne, de la marche duquel on attend des merveilles, s'est engagé dans les défilés de l'Hudson et, tombé dans une embuscade dressée par le général américain Gates, a été forcé de mettre bas les armes avec son armée forte de six mille hommes.

Les Américains prennent leurs quartiers d'hiver à Valley-Forge.

C'est pendant ces quartiers d'hiver que la guerre de l'Amérique prend son véritable caractère. Là se renouvelle tout ce que l'histoire peut nous offrir d'admirable en faveur de la patrie. Les faibles restes de l'armée américaine viennent, au moment le plus rigoureux de la saison, camper dans le désert, à cinq lieues de l'armée anglaise, abondamment pourvue dans Philadelphie. Ce que les défenseurs de la république naissante ont à souffrir ne saurait se décrire. Sans armes, sans pain, plusieurs périssent de froid, de faim et de misère : l'excès de tant de maux en fait quitter un bon nombre, le dégoût, la défection gagnent jusqu'aux officiers même, une poignée seule demeure, et la patrie reconnaissante leur doit des autels. À leur tête se voit l'immortel Washington, qui présente en ce moment de crise ses plus beaux titres à la gloire. Tout semble se réunir pour l'accabler ; les intrigues et la calomnie s'en mêlent ; l'esprit de vertige saisit la multitude, on blâme sa conduite, on accuse sa capacité, on s'agite pour le remplacer, un parti s'élève au sein même du congrès ; mais le héros, le citoyen, le sage reste impassible, et l'Amérique est sauvée.

Sauvée, car la France reconnaît l'indépendance de l'Amérique, car l'enthousiasme de la liberté, chose étrange, gagne jusqu'à la jeune noblesse ; car les La Fayette, les Lameth, les Kosciusko traversent la mer et vont porter au Nouveau-Monde, non-seulement le secours de leur épée, mais l'influence de leur nom ; car Rochambeau arrive avec son armée auxiliaire, et à partir de ce moment les Anglais se bornent à des expéditions partielles sur des points éloignés, jusqu'au moment où Cornwallis, avec sept mille hommes, dépose les armes à York-Town le 19 octobre 1781.

Pendant que mouraient Voltaire et Rousseau, pendant que s'affermissait l'indépendance de l'Amérique reconnue par la France, la faveur de M. Necker baissait de jour en jour sous les efforts de l'opposition qui s'organisait contre lui.

Jetons un coup d'œil sur les causes de cette opposition, et

voyons-la grandir et s'étendre à chaque nouvelle mesure adoptée par le banquier genevois.

En novembre 1776, M. Necker est nommé directeur des finances de France et adjoint à M. Taboureaux.

Opposition des amis de M. Turgot et des économistes.

Il supprime les intendants des finances, les fermiers généraux et les trésoriers généraux.

Opposition de la haute finance.

Il réduit les quarante-huit receveurs généraux à douze et opère plusieurs autres réformes dans les bureaux.

Opposition de la finance subalterne.

Il réduit la puissance des intendants, il substitue les assemblées provinciales, il abolit les intendants de commerce.

Opposition de la haute administration.

Il supprime les revenus de domaines, réduit les administrateurs de la loterie et résilie le bail des postes.

Opposition de l'administration secondaire.

Extension du vingtième sur un ordre ministériel.

Opposition des propriétaires privilégiés.

Il ordonne des recherches sur les domaines du roi engagés autrefois en faveur des courtisans.

Opposition des anciens favoris des rois, devenus propriétaires.

Il fait rechercher les dons et pensions, supprime quatre cent six charges chez le roi et la reine, et crée un seul receveur général pour la dépense de la cour.

Opposition des grands de l'État, des courtisans, des officiers des maisons du roi et de la reine.

Il publie un mémoire sur les administrations provinciales dans lequel les cours se prétendent injuriées.

Opposition des Parlements.

Il ordonne que les projets de dépenses des ministres lui seront soumis, et il inspecte les trésoriers des départements.

Opposition des ministres.

Il publie le compte-rendu en opposition aux pamphlets favorisés par M. de Maurepas.

Opposition de M. de Maurepas.

Enfin, il laisse faire par M. de Vergennes à Louis XVI deux rapports sur le compte-rendu et sur les principes.

Opposition du roi.

Au mois de mai 1781, M. Necker avait donc à peu près perdu tous les appuis qui peuvent soutenir un ministre.

Que lui restait-il ?

Deux mots qui commençaient à être presque aussi puissants que toutes ces puissances liguées contre lui ; deux mots qui le ramenèrent au pouvoir sept ans après qu'il en fut descendu : *L'opinion publique*.

En attendant, des murmures contre M. Necker on passait aux menaces ; les pamphlets se multipliaient et chaque jour redoublaient d'acharnement et d'aigreur. Enfin, dans les cercles de la haute finance, on ne parlait de rien moins que de le mettre en jugement.

Dans cette circonstance, M. Necker résolut de sonder la situation d'un seul coup ; il demanda au roi d'être fait *ministre d'État*.

Cette position de ministre d'État lui donnait le droit d'assister au conseil et la faculté de combattre en face ses ennemis.

Sur cette demande, M. de Maurepas déclara au roi que tous les ministres, M. de Castries excepté, tenaient leur démission prête s'il leur donnait M. Necker pour collègue.

La guerre ainsi déclarée et M. de Maurepas ayant dit tout haut : « On verra si cette fois *l'opinion publique* triomphera, » les suppositions de part et d'autre n'avaient plus de terme et allaient jusqu'à la folie.

On répétait tout bas que M. Necker voulait se retirer en Suisse, mais que M. de Maurepas avait pris toute précaution contre une évasion nocturne et était résolu de remettre en vigueur une ancienne mesure qui voulait que l'on n'accordât des chevaux de poste

aux étrangers, administrateurs des finances, que sur un ordre du roi.

De son côté, M. de Sartine reprochait tout haut à M. Necker ses liaisons avec l'ambassadeur anglais, M. Sthormond, et la façon dont le directeur des finances déclamait contre l'indépendance américaine.

Il allait jusqu'à dire que M. Necker n'était autre chose, en France, que l'agent de la cour de Londres.

Le roi, effrayé de cette opposition qui gagne toutes les classes de la société, moins le peuple – lion encore endormi et qu'on n'entend pas rugir –, le roi déclare au conseil qu'il est décidé à ne pas faire droit à la demande de M. Necker.

Le même jour où le roi fait cette déclaration, M. de Maurepas se fait le plaisir de raconter lui-même à M. Necker l'échec qu'il vient d'éprouver.

Ce refus d'admission au conseil est pour M. Necker un affront qu'il ne peut subir impunément, et, le 19 mai 1781, Louis XVI reçoit de son directeur de finances le billet suivant, sans titre ni vedette, écrit sur un papier de trois pouces et demi de haut sur deux et demi de large :

La conversation que j'ai eue avec M. de Maurepas ne me permet plus de différer de remettre entre les mains du roi ma démission. J'en ai l'âme navrée. J'ose espérer que Sa Majesté gardera quelque souvenir des années de travaux heureux mais pénibles, et surtout du zèle sans bornes avec lequel je m'étais voué à le servir.

19 mai.

NECKER.

Le roi fut très-piqué de cette cavalière épître et accepta la démission.

Au reste, M. Necker quittait le ministère au moment où les fonds étaient assurés pour une année entière ; il le quittait au moment où il y avait au trésor royal plus d'argent comptant et plus d'effets exigibles qu'il n'y en avait eu depuis quatre-vingts années ; au

moment, enfin, où la confiance publique entièrement ranimée s'était relevée et atteignait le plus haut degré.

En travaillant pour le bonheur de la France, dit Soulavie, M. Necker nous précipita dans un gouffre de maux. Son premier ministère prépara la révolution, le second l'a consommée.

M. Necker se retira à sa maison de Saint-Ouen.

Six mois après la retraite de M. Necker, le conseil perdait son chef, M. de Maurepas.

Jusqu'au dernier moment, il conseilla le roi, dans les bras duquel il mourut pour ainsi dire.

Le roi l'aimait fort, et, la veille de sa mort, étant venu le voir, il était resté un quart d'heure avec lui.

Le lendemain, il mourut. C'était le 14 novembre 1781.

Turgot était mort dès le 20 mars de la même année.

Chapitre VIII

Voyage de Joseph II en France. – L'empereur est peu goûté. – Mort de l'électeur de Bavière. – Projets de l'empereur. – Craintes des puissances de l'Europe. – Le roi de Prusse. – Traité entre la Prusse et l'empereur, conclu à Teschen. – L'archiduc Maximilien installé à Cologne. – La conduite de Joseph II vis-à-vis de la France excite la haine contre sa sœur Marie-Antoinette. – Paix de Versailles. – Statue de Louis XVI à Philadelphie.

Tandis que la France, sur les côtes de Bretagne, sur le littoral de l'Amérique et dans l'Inde, élevait, grâce aux victoires de d'Orvilliers, de d'Estaing et du bailli de Suffren, sa marine à la hauteur de la marine anglaise, ce qui était chose nouvelle et inattendue pour toute l'Europe, l'Autriche, *notre amie*, essayait de gagner quelque chose à cette guerre maritime qui laissait entre ses mains, ou à peu près, la puissance continentale. Joseph II commença par venir sonder le terrain lui-même en 1777. Il vint faire une visite à sa sœur Marie-Antoinette. On le sait, l'amour de la famille et surtout l'amour de la patrie avaient toujours été choses puissantes sur le cœur de la reine, dans lequel, au reste, ces deux sentiments avaient constamment été froissés par Louis XVI, qui haïssait M. de Choiseul et se défiait de Marie-Thérèse. Dès le jour de son mariage, la dauphine avait pu voir que la noblesse française avait des prérogatives qu'essaieraient en vain de briser les prétentions autrichiennes.

C'était une leçon pour Joseph II. Il en profita et résolut de visiter la cour de France avec une humilité toute philosophique. En conséquence, il traversa nos provinces et arriva à Paris sous le nom du comte de Falkenstein. Mais, si rapide qu'eût été sa course, si inattendue que fût sa visite, il trouva Louis XVI préparé par M. de Vergennes et prêt à répondre sur tous les points.

Jamais, au reste, une clarté bien réelle ne pénétra jusqu'au fond

des conférences que Louis XVI eut avec son beau-frère Joseph II. On prétendit que le roi de France lui laissa voir le prix qu'il mettait à son amitié, pendant la guerre qu'il allait faire à l'Angleterre, et que ce prix était l'ouverture de l'Escaut et l'établissement d'un archiduc à Cologne. De son côté, l'archiduc abattait les forteresses des Pays-Bas, Ostende et quelques autres exceptées.

Mais c'était autre chose encore que convoitait l'empereur, c'était la Bavière, dont l'électeur s'en allait mourant.

En effet, le voyage de l'empereur en France, en éveillant sa vieille jalousie, lui avait fait faire une triste comparaison entre les matières hétérogènes qui composaient son empire et l'homogénéité de la France. Comment, en effet, non-seulement ses regrets, mais encore son ressentiment, n'eussent-ils point été excités par la vue au midi de l'Espagne et des plus beaux royaumes du monde, et du Roussillon, une des plus belles provinces de l'Autriche, enlevés par nous à l'empire ! En venant de Vienne à Paris, n'avait-il pas laissé presque sur son passage les Pays-Bas, les deux Bourgognes, l'Alsace, la Lorraine, tous membres arrachés aux vieux corps impérial et soudés à la monarchie française ? Au lieu de ses États à lui, composés de lambeaux et de pièces rapportées, n'avait-il pas sous les yeux la France tout arrondie, sans solution de continuité aucune, et dont les esprits provinciaux eux-mêmes commençaient à se fondre dans la centralisation parisienne ?

Aussi le peuple, avec ce profond instinct qui fait ses sympathies et ses antipathies, le peuple qui avait si bien reçu le czar Pierre, le peuple fut-il froid et presque hostile à Joseph II.

C'était un Autrichien, et six ans ne devaient pas s'écouler sans que l'on appelât *l'Autrichienne* cette charmante dauphine qui, le jour de son entrée à l'Hôtel-de-Ville, avait autour d'elle, au dire de M. de Brissac, deux cent mille amoureux.

Entré en France comme observateur, Joseph II en sortit en prince dépité, et surtout en empereur ambitieux.

Sur ces entrefaites, l'électeur de Bavière mourut. C'était le

moment qu'attendait Joseph, qui, sachant la France occupée avec l'Angleterre, résolut d'envahir l'électorat que sa famille convoitait depuis si longtemps.

En effet, la Bavière était le pan qui manquait au manteau impérial. La Bavière offrait à Joseph II des communications utiles avec ses possessions du midi et du couchant. Une fois cousue à l'empire, le Danube, de sa source à son embouchure, ne cessait pas d'arroser les possessions autrichiennes ; puis c'était un premier pas fait. Si on le lui laissait faire, il en tentait un second non moins utile à sa politique et à sa puissance que le premier. Un jour, il avalait d'une bouchée le duché de Wurtemberg, et, arrivant jusqu'au Rhin, il remettait, en cas de guerre, la main sur l'Alsace et sur la Lorraine, antique possession de ses aïeux.

Mais ce projet, profitable à l'empire, blessait trop de susceptibilités et surtout trop d'intérêts pour que les autres puissances continentales le lui laissassent tranquillement accomplir. Son vieil ennemi, Frédéric II, veillait ; il dénonça à l'Europe les projets ambitieux de l'empereur. Il montra Joseph II maître de la Bavière et tombant d'un côté sur Turin, de l'autre sur la France : et, à cette dénonciation, toutes les puissances s'émurent.

La Russie, qui ne voyait pas sans inquiétude l'accroissement des forces de l'empire, malheureusement, la Russie n'était pas en mesure de parler haut ; ses finances étaient dérangées à la fois par le faste de Catherine et par la guerre contre les Turcs, guerre suscitée par l'Autriche, qui voulait l'empêcher de s'occuper des affaires de Bavière.

Le roi de Sardaigne, de son côté, s'effrayait de voir l'Autriche s'approcher de ses frontières du nord, embarrassé qu'il était déjà à l'orient et au midi : il poussait donc de grands cris d'appel pour faire tourner la tête à la France, à la Prusse et à la Russie.

La Saxe, inquiétée, réclamait, comme la Sardaigne, l'intervention des grandes puissances.

Le duc des Deux-Ponts, successeur légitime de l'électeur pala-

tin, réclamait de son côté la Bavière, qui lui avait été enlevée par le traité de Munich.

Ainsi l'Europe qui, sans dire un mot, parce que l'intérêt et l'honneur de la France étaient seuls compromis dans ce partage, l'Europe qui n'avait pas dit un mot du partage de la Pologne, l'Europe se soulevait à l'idée de l'envahissement de la Bavière.

Il n'y avait pas jusqu'à Marie-Thérèse qui ne s'effrayât de cette disposition envahissante de son fils, quoiqu'elle fût trop bon politique pour ne pas reconnaître les avantages qui en résulteraient pour l'Autriche. Mais Marie-Thérèse était bien changée de ce qu'elle était autrefois ; elle vieillissait aux mains d'un confesseur et entourée de casuistes et de prêtres. Ces prêtres et ces casuistes parlaient au nom de l'humanité. Pour arrondir ses États, l'empereur allait certainement soulever une guerre générale ; et, au milieu de cette générale, il faut le dire, son ennemi particulier, Frédéric, celui dont elle avait pu, en d'autres temps, apprécier la ténacité et la force, Frédéric l'inquiétait tout particulièrement.

Et elle avait raison, car Frédéric, après s'être assuré de la neutralité de la Russie et de la France, jeta soixante mille hommes en Bohême, au nom de la liberté et de l'indépendance du corps germanique.

Le baron de Thugut fut alors envoyé par l'empereur auprès de Frédéric II pour lui offrir des principautés insignifiantes et des dédommagements qui ne furent pas acceptés. Pendant ce temps, M. de Vergennes, si puissant à Constantinople, négociait la paix entre la Porte et la Russie, et, comme dans le moment Frédéric consentait à l'indépendance du Kan des Tartares, la Russie délivrée de son ennemi se trouvait en mesure d'élever la voix et signifiait à Marie-Thérèse et à l'empereur de donner satisfaction aux princes de l'empire, faute de quoi elle se réunirait au roi de Prusse.

Tous ces grands mouvements et toutes ces pompeuses menaces eurent le dénouement qu'elles devaient avoir. Le baron de Breteuil,

Marie-Thérèse et Catherine intervinrent, et un traité fut signé entre la Prusse et l'empereur.

On le nomma le traité de Teschen.

Ce traité statuait :

Que l'impératrice-reine ne s'opposerait jamais à ce que les principautés d'Anspach et de Bayreuth, en cas d'extinction de la maison de Brandebourg, fussent réunies à la Prusse.

Que l'électeur palatin rentrerait dans tous les districts que la maison d'Autriche avait occupés, tant en Bavière que dans le haut Palatinat.

Enfin, que l'impératrice renoncerait à toutes les prétentions qu'elle pouvait avoir sur la succession du feu électeur de Bavière.

Battu sur ce point, l'empereur tenta une autre conquête, qui lui réussit mieux. Profitant du moment où la France réunissait toutes ses forces contre l'Angleterre, il élevait l'archiduc Maximilien à l'électorat de Cologne.

Tous les intérêts de la France s'opposaient à cette élection qui établissait en toute souveraineté un frère de l'empereur à nos portes, à côté du territoire français, dans un poste qui permettait à l'empereur de faire camper une armée dans une position à la fois excellente pour l'attaque et pour la défense. Enfin, c'était un vice-roi riche, armé et tout dévoué à l'empire que l'on substituait à un prince ecclésiastique naturellement neutre.

Aussi, en peu de temps, l'archiduc Maximilien se trouva-t-il grand-maître de l'ordre Teutonique, archevêque, électeur de Cologne, évêque de Munster, etc., etc.

Le roi de Prusse, moins intéressé dans cette question que dans celle de la Bavière, laissa faire l'empereur.

Catherine II se contenta de menacer quelques chapitres électeurs de sa colère s'ils continuaient à être si prodigues de mitres en faveur de l'archiduc Maximilien.

Quant à la France, force lui fut de laisser faire, tout occupée qu'elle était de sa guerre avec l'Angleterre.

C'était un prince fort remuant que l'empereur Joseph II. Il avait tenté d'envahir la Bavière. Il avait réussi à installer son frère à Cologne, il voulait essayer d'enlever le Frioul aux Vénitiens. Il avait étendu ses domaines au nord, au préjudice de Stanislas I^{er}. Il avait offert au roi don Carlos, pour le détacher de notre alliance, de lui faire rendre Gibraltar par l'Angleterre. Enfin, il recherchait l'union de Catherine pour démembrer avec elle l'empire ottoman.

Or, non-seulement Louis XVI, mais encore la France remarquait une chose : c'est que cet allié, qui, à tout propos, nous vantait son alliance, embrassait tous les partis qui se manifestaient en Europe contre nous.

Les Turcs étaient nos alliés naturels.

Il était de notre intérêt de les soutenir, et Joseph concourait à démembrer l'empire ottoman.

Nous étions en guerre avec les Anglais. L'alliance de l'Europe nous était plus précieuse que jamais, et l'empereur essayait de nous enlever l'alliance de l'Espagne. Enfin, nous avions toujours maintenu l'indépendance de la Bavière, et Joseph avait commencé par mordre à belles dents dans l'électorat, et il est probable que sans Frédéric II il emportait le morceau.

De là cet accroissement journalier de haine de la France contre l'Autriche, représentée en France par la pauvre Marie-Antoinette.

Pendant tout ce temps, l'Amérique, comme nous l'avons dit, avait marché à son indépendance, et la capitulation de Cornwallis et de ses sept mille hommes avait rendu impossible pour l'Angleterre un plus long refus de reconnaître son indépendance.

Le traité qui faisait de l'Amérique une nation libre fut signé le 3 septembre 1783 et reçut le nom de paix de Versailles.

Il contenait non-seulement le traité de paix entre l'Angleterre et les États-Unis, mais encore le traité de paix entre la France et l'Angleterre, entre l'Espagne et l'Angleterre, et entre l'Angleterre et la Hollande.

L'Amérique se souvint éternellement de ce qu'elle devait à Louis

XVI, son noble et généreux allié. Et le congrès décida qu'une statue serait élevée au roi de France sur la grande place de Philadelphie.

Ainsi, chose étrange, l'établissement de la République américaine hissa la statue de Louis XVI sur un piédestal, et l'établissement de la République en France le fit monter sur l'échafaud.

Chapitre IX

La société en souffrance. – Aspiration vers l'inconnu. – Les mystérieuses découvertes. – Les miracles négligés pour les sortilèges. – Double existence de la société en France. – Pressentiments d'une révolution. – Le duc d'Orléans. – Lavater. – Son école. – Succès qu'elle obtient. – Cazotte. – Son origine, ses débuts dans le monde. – Ses grandes tristesses. – Une soirée chez madame de Vaudreuil. – Mesmer. – Le magnétisme animal. – Les cures de Mesmer. – MM. Bergasse, d'Espréménil, de La Fayette, le marquis de Puységur. – Un extrait des *Nouvelles à la main*. – Le Père Hervier à Bordeaux. – Cagliostro. – La pierre philosophale. – La maison de la rue Saint-Claude. – Althotas. – Lorenza Feliciani. – Les sociétés secrètes. – L. P. D. – Montgolfier. – Anciennes recherches sur les aérostats. – Expériences. – Le chevalier d'Eon. – Sa dispute avec Beaumarchais sur le *Mariage de Figaro*.

Il y a dans la vie des peuples certains moments de découragement et de lassitude où la société tout entière éprouve le besoin de se jeter d'un monde réel, où elle est mal à l'aise, dans un monde imaginaire qui sourit d'autant plus à son imagination qu'il lui est inconnu. Alors il semble à cette société que l'atmosphère qu'elle respire jusqu'au jour où l'on est arrivé commence à devenir trop pesante pour les poumons ; elle aspire au surnaturel, à l'inouï, à l'impossible. Alors viennent les hommes mystérieux et les découvertes étranges. Alors viennent Lavater, Cazotte, Mesmer, Cagliostro, Montgolfier, la chevalière d'Eon ; c'est-à-dire la divination par la physionomie, les relations mystérieuses avec le monde des génies, le magnétisme, les aérostats, l'élixir de vie, l'hermaphrodisme : comme on a perdu la foi, on se rattache à l'espérance ; comme on a oublié la religion, on tombe dans le mysticisme. Alors tout est renversé dans l'ordre humain et céleste ; on ne croit plus aux miracles de Dieu, mais on croit aux sortilèges des hommes, comme à cette époque où Rome allait se transformer

et, en se transformant, transformer le monde. Il y a deux existences bien réelles en France : l'existence au grand jour, l'existence des salons, des bals, des promenades, des spectacles ; puis, au-dessous de celle-là, qui est la surface visible à l'œil insouciant et affaibli, il y a la vie mystérieuse, la vie des clubs, de la franc-maçonnerie, des sociétés secrètes, des apparitions et prophéties. Au milieu de ce monde étrange, les hommes positifs et qui doivent avoir l'influence positive sur l'avenir commencent à poindre ou demeurent à leur place. Beaumarchais, après avoir fait jouer le *Barbier de Séville*, fait jouer le *Mariage de Figaro*. Mirabeau, après avoir été mis au château d'If, est emprisonné au château de Vincennes. Condorcet, après avoir refusé à M. de Maurepas de faire, à l'Académie, l'éloge du duc de la Vrillière, fait ceux de d'Alembert, de Buffon, d'Euler, de Franklin, de Linnée et de Vaucanson. Tout marche vers une révolution que chacun pressent, que chacun devine, que chacun prédit, mais que l'anglomanie qui s'empare de tous les esprits indique d'avance comme devant être calquée sur la révolution anglaise de 1688, révolution dont le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans par la mort de son père, sera le Guillaume III.

Un mot sur chacun de ceux que nous avons nommés. Un mot sur les changements et les innovations qu'ils appelaient dans la société.

Jean-Gaspar Lavater était né à Zurich le 15 novembre 1741. À vingt-six ans, il fit paraître ses *Chansons helvétiques* ; à vingt-sept ans, ses *Vues sur l'Éternité* ou ses *Considérations sur l'état de la vie future*. Un profond instinct d'observation créa pour lui une science particulière dans l'étude des signes de la physionomie. Le visage fut pour lui la carte du cœur, les yeux le miroir de l'âme : lui-même dessinait les types sur lesquels reposait la science de son art.

Bientôt, sans que Lavater eût fait un pas pour la répandre, eût élevé la voix pour la publier, la réputation du pasteur de Zurich

devint européenne : c'est qu'à la bonhomie apparente, Lavater joignait une grande finesse réelle. Chez les hommes distingués et considérables, il exaltait les lignes merveilleuses de la physionomie. Chez les philosophes, il trouvait ce pli profond, sillon que trace aux fronts sublimes le soc de la pensée ; pour les hommes médiocres eux-mêmes, il avait quelque insignifiante flatterie qui faisait que même cet homme médiocre proclamait sa supériorité. Aussi tout le monde était-il de l'école de Lavater, chacun s'était fait physionomiste ; toutes les relations de la vie à venir semblaient devoir être soumises aux lignes du visage.

Jacques Cazotte était né au commencement du siècle, sous la Régence, en 1720, à Dijon, où son père était greffier des États de Bourgogne ; une partie de sa jeunesse s'était passée aux colonies, sous le ciel bleu et pur des tropiques. Poète facile, il avait commencé à chanter comme les oiseaux, sans travail, sans efforts, sans études ; ses chansons étaient un ramage, ses contes des rêves. De retour des colonies, il s'était établi à Pierry, près d'Épernay, dans une campagne que son frère lui avait laissée. Son esprit conteur, sa verve charmante firent de Cazotte, venant passer six mois à Paris, l'âme des meilleurs salons. Religieux jusqu'au mysticisme, l'Évangile était sa règle, même dans les détails les plus minutieux de sa vie. Apte à saisir tous les présages, l'œil habitué à prédire et à suivre les grandes tempêtes, il voyait poindre et grossir la révolution. Aussi de grandes tristesses le prenaient-elles parfois, dont lui seul savait la cause et qui, pour les autres, étaient sans motifs. Un soir, ou plutôt une nuit, Cazotte était chez madame de Vaudreuil ; on avait dansé, et l'on était à ce moment de bien-être et de joie qui suit un bon repas dans des appartements bien chauffés et bien éclairés. Tout ce qui portait un beau nom était là : fleurs de noblesse, de jeunesse et de beauté ; les Rohan, les Montmorency, les Polignac étaient là ; chaque visage était épanoui, chaque bouche souriait, chaque œil lançait une flamme. Seul, assis dans un coin, Cazotte était sombre, immobile, muet. On entourait le vieil-

lard.

— Qu’avez-vous, Cazotte, que voyez-vous ?

— Hélas ! répondit Cazotte, ne me demandez pas ce que je vois.

— Ce sont donc des choses bien tristes ?

— Ce sont des événements lugubres.

— Auxquels nous prendrons part ?

— Qui vous entraîneront avec eux.

— Moi ! s’écria madame de Montmorency ?

— Vous.

— Moi aussi ! s’écria madame de Chevreuse ?

— Vous aussi.

— Moi aussi ! répéta madame de Chabot ?

— Vous aussi.

— Que nous arrivera-t-il donc ? firent les trois femmes à la fois.

— Ne me le demandez pas.

— Nous voulons le savoir.

— Je vois une prison, une charrette, une grande place, une machine étrange qui ressemble à un échafaud.

— Mais cette prison, cette charrette, cette machine, ce n’est pas pour nous ?

— C’est pour vous.

— Pour nous l’échafaud ?

— Pour vous l’échafaud.

— Vous êtes fou, Cazotte !

— Je le désire.

— Alors nous mourrons de la main du bourreau ?

— Oui.

Les femmes frissonnèrent. Si peu probable que fût une pareille prophétie, elle n’en était pas moins effrayante.

Madame de Polignac s’approcha.

— Mais le roi ? dit-elle.

Cazotte hocha la tête de haut en bas avec une fixité de regard effrayante.

— Le roi aussi, dit-il.

— Mais la reine ? répéta madame de Polignac.

— La reine aussi.

— Oh ! dit madame de Montmorency, vous avez parlé de charrette, mon cher monsieur Cazotte. On nous permettra bien d'aller à l'échafaud en carrosse.

Cazotte fit une espèce d'effort pour voir à travers le voile de l'avenir.

— Le roi, dit-il, sera le dernier auquel cette faveur sera accordée.

Tout le monde frissonna.

— Mais vous, lui demanda-t-on ?

— Moi ! fit-il en tressaillant. Moi !

Il garda un instant le silence.

— Moi, dit-il, je suis comme cet homme dont parle l'historien Josèphe et qui tournait autour des murs de Jérusalem en disant : *malheur à Jérusalem*. Il tourna trois jours ainsi en répétant les mêmes paroles. Le quatrième jour, au lieu de dire : *Malheur à Jérusalem*, il dit : *Malheur à moi-même !* Au même instant, une pierre lancée par une machine l'atteignit et le tua.

Et, ayant poussé un soupir, Cazotte prit sa canne, son chapeau et sortit.

La prophétie s'était répandue, et comme on tenait Cazotte pour à moitié sorcier, on n'en riait que du bout des lèvres.

Puis venait Mesmer, l'homme à la mode, l'homme dont tout Paris s'occupait, qui révélait tout un monde nouveau et inconnu, qui faisait courir grands et petits à ses soirées de la place Vendôme ; Mesmer, né à Mergsbourg-en-Souabe, qui avait débuté par sa thèse de *l'Influence des planètes*, et qui venait de publier son histoire du *Magnétisme animal* ; Mesmer, dont on publiait les cures merveilleuses, qui guérissait, comme le Christ, les aveugles

et les paralytiques par la seule imposition des mains. De même que que l'on cherchait des guérisons inconnues, on souffrait de maladies inconnues. Cette société sans foi, sans croyance, lasse des discussions religieuses et des dissertations philosophiques, souffrait nerveusement et venait guérir chez Mesmer ses langoureuses souffrances. Là, autour d'une table couverte de longs tapis, se rangeaient hommes et femmes, tous gens de qualité, éclairés par un demi-jour dont les pâles rayons se jouaient sur de riches étoffes ; sous leurs pieds était une grande cuve de métal, baquet sympathique au centre duquel chacun communiquait par des cordons qui liaient le voisin à la voisine ; puis, à un moment donné, on établissait *le rapport*, et les yeux s'endormaient voluptueusement pour rêver à haute voix. Les autres entraient dans des crises qui n'étaient pas sans analogie avec celles du bienheureux Pâris. Enfin, tout le monde y trouvait plaisir ou guérison, car les malades affluaient et chacun prenait parti pour ou contre ; beaucoup prenaient parti pour.

C'était le célèbre avocat Bergasse ; le parlementaire d'Espréménil ; le marquis de La Fayette, si beau, si brave, si estimé des hommes, si couru des femmes, arrivant d'Amérique, âgé de vingt-six ans à peine, et avec des épaulettes de brigadier des armées du roi ; le marquis de Puységur, qui devait faire faire un si grand pas à la science dont il n'avait d'abord été que le simple promoteur, et dont les *Nouvelles à la main* disaient :

26 avril 1785.

C'est en effet M. le marquis de Puységur qui prétend avoir rencontré par hasard dans certains procédés du magnétisme animal les effets merveilleux qu'il obtient aujourd'hui. Il appelle cela *mettre en rapport*. Il commence par faire entrer en crise une fille, qui tombe ensuite en léthargie et devient somnambule. Alors elle ne peut plus la quitter, elle exécute tous ses volontés ; elle les devine sans qu'il parle. On assure, cependant, que si elles étaient malhonnêtes, elle ne les exécuterait pas. Cette affection, cette servitude et cette espèce d'identification ne dure, au surplus, qu'autant que la léthargie. Quand la somnambule se réveil-

le, elle n'est pas plus habile qu'auparavant ; elle recommence à méconnaître celui qu'on a mis en rapport avec elle, autant que si elle ne l'avait jamais vu..

Et que l'on ne croie pas que la science nouvelle se circoncrive dans les murailles de Paris et s'arrête aux gens du monde.

Non. Voyez ce que nous racontent les mémoires secrets. La nouvelle vient de Bordeaux.

12 avril.

Je ne puis vous dire si ce sont des merveilles ou des prestiges ; mais il est certain que le Père Hervier est fort étonnant. Voici ce qui me frappe le plus par les circonstances.

Il prêche dans la paroisse destinée au plus célèbre orateur, parce que c'est l'église de la cour. Il y a ce que l'on appelle le banc du Parlement. Un jour qu'il était en chaire, une femme de l'auditoire se trouve mal, a des convulsions, et ressemble beaucoup à une épileptique. Cet événement cause une grande rumeur, on s'effraie ; le prédicateur est obligé de s'arrêter ; il descend, il s'approche de la malade, il dit qu'on ne s'inquiète point : il la magnétise et la remet dans son état naturel, puis remonte en chaire et continue son discours. Les uns le prônent comme un saint homme, un faiseur de miracles ; les malveillants disent que c'est un sorcier. Les grands-vicaires, qui régissent le diocèse pour l'archevêque absent, instruits du fait, interdisent provisoirement le Père Hervier. Il jette les hauts cris, il demande ce qu'est donc la charité, l'humanité, la bienfaisance ; depuis quand on convertit en crime des actes de cette espèce, des secours que l'on donne à son prochain, en un mot l'art de guérir. Il invoque tous les témoins de la cure, il les somme d'articuler s'il s'est rien passé de malhonnête ou d'indécent dans son opération ; il supplie surtout les magistrats de le juger et de le justifier. Ceux-ci prennent fait et cause pour lui, ils agissent auprès des grands-vicaires, qui sont obligés de rendre la parole à l'interdit, mais à condition qu'il ne magnétisera plus les femmes.

Le Père Hervier est remonté en chaire et a pris son texte de l'exemple de Jésus-Christ guérissant les malades, pour en faire son apologie et la satire des grands-vicaires, mais d'une façon adroite, de sorte que ceux-ci sont devenus la risée de la ville pour leur imbécilité.

Celui qui dispute à Mesmer le privilège de la mode, c'est le successeur du comte de Saint-Germain, le faiseur d'or, Cagliostro. Le comte de Saint-Germain n'avait trouvé que l'élixir de vie. Cagliostro a trouvé la pierre philosophale : ce qui est bien autrement précieux. Quel âge a-t-il ? où est-il né ? quelle est sa position sociale ? Peu importe, il est riche à millions, l'or ruisselle de ses poches, les diamants, les rubis et les émeraudes étincellent à ses doigts. On dit vaguement qu'il est né à Palerme et qu'il se nomme Joseph Balsamo. Toute sa science lui a été révélée en Égypte par un vieillard centenaire que personne ne voit, qu'il tient enfermé en voyage dans une voiture qui renferme tout un appartement ; à Paris, dans une chambre inconnue de sa maison de la rue Saint-Claude. Il a vu tous les pays ; il parle toutes les langues. À Naples, il a épousé une femme adorable et d'une des premières maisons d'Italie. Seulement, on ne la voit guère plus que le vieillard. Ce qu'on sait, c'est que le vieillard s'appelle Althotas, et la femme Lorenza Feliciani. Avant de venir en France, Cagliostro est resté longtemps à Strasbourg, où il a connu le cardinal de Rohan, qui va bientôt jouer un si grand rôle dans l'affaire du collier. Là, il s'est affilié aux sociétés d'Allemagne, auxquelles il a apporté sa nouvelle religion à lui. Car c'est non-seulement un savant, un sorcier, c'est un prêtre, presque un dieu ; c'est le grand Cophte. Quel est le but de ces sociétés secrètes, de cette franc-maçonnerie épurée qui couvre le monde comme un réseau ? On le dit tout bas, c'est la destruction des trônes. Quelle est la devise des affiliés ? trois lettres : L. P. D. Que veulent dire ces trois lettres, on n'en sait rien encore. On le saura plus tard. *Lilia pedibus destrue*. Brisez les lis sous vos pieds. En attendant, on fait partout grande fête au faiseur d'or qui, dans ses moments perdus, prédit comme Cazotte et magnétise comme Mesmer.

Mais ce n'est pas le tout que de faire de l'or, que de guérir par l'imposition des mains, que de prophétiser comme Ézéchiël et comme Élie, que de lire dans les lignes de la physionomie les bons et

les mauvais instincts de l'âme. Voilà Montgolfier qui a trouvé le moyen de voyager en l'air, de traverser l'espace qui jusqu'alors n'a appartenu qu'à la foudre, aux nuages et aux oiseaux. Voilà Mongolfier qui crée l'aérostat, qui invente le ballon.

Ce n'est pas d'hier que l'on cherche ce que vient de trouver Montgolfier. De tout temps l'homme a été tourmenté du désir de commander à l'espace. En 1280, Albert le Grand indique dans ses traités une machine des plus ingénieuses qui a pour but de s'élever dans les airs ; au dixième siècle, Mendoza en indiqua une autre ; vers le milieu du dix-septième, Schott conçoit dans sa magie universelle la possibilité de s'élever en renfermant dans un vaisseau quelconque un air plus subtil et plus léger que celui dans lequel nous vivons. En 1670, le Père Lassa croit avoir résolu le problème au moyen de quatre globes de cuivre dans lesquels on aurait fait le vide. En 1676, le *Journal des Savants* explique un appareil du même genre, imaginé par un nommé Besnier. En 1679, l'Italien Borelli présente à la reine Christine un ouvrage dans lequel il prétend avoir trouvé le secret de la navigation aérienne. En 1729, le jésuite Gusman prouve par ses calculs que cette navigation est praticable. En 1772, Desforges, chanoine d'Étampes, annonce dans les gazettes qu'il a trouvé un cabriolet volant. Enfin, en 1779, Blanchard essaie de s'enlever de terre par le seul secours de la mécanique, mais il ne peut obtenir une ascension de plus de vingt pieds, ce qui ne l'empêche pas de construire, en 1780, une immense machine à laquelle il donne le nom de vaisseau volant, mais dont il n'ose pas même se servir.

C'est à Montgolfier qu'est réservé l'honneur de l'invention des aérostats. Architecte et fabricant de papier en grand, il a lu le livre de Priestley sur les différentes espèces d'air, et il est à son tour frappé de la possibilité de rendre l'air navigable à l'aide d'un gaz plus léger que l'air atmosphérique. Montgolfier a un frère : les deux frères se réunissent en novembre 1782 ; ils font leur première expérience à Avignon : elle est simple et sans frais. Ils brûlent des

allumettes soufrées a l'orifice d'une calotte sphérique en papier, et la calotte monte à l'instant : le secret est découvert, le mystère approfondi. Le 5 juin 1783, ils feront un essai public de leur découverte en présence des députés des États du Vivarais et de toute la ville d'Annonay. Cette fois, ce n'est plus une calotte en papier, c'est un appareil en toile monté sur bois et sur fil de fer, ayant trente-cinq pieds de diamètre et pesant cinq cents livres. En dix minutes, à l'aide d'une douzaine de bottes de paille mouillée que l'on brûle sous l'orifice du ballon, il monte, aux applaudissements et aux bravos des assistants, à la hauteur de mille toises. Maintenant, c'est à Paris, c'est en présence du roi et de la reine qu'il faut que l'expérience se renouvelle. Un ballon de la taille du premier est lancé, emportant un mouton, un canard et un coq ; il monte à deux cents toises, s'y soutient vingt-sept secondes et va tomber dans le bois de Vaucresson.

L'expérience a si bien réussi et a produit une telle impression qu'une médaille est frappée à l'effigie des deux frères.

Enfin, en 1784, ce n'est plus un mouton, un canard et un coq exposé dans le voyage aérien, c'est Montgolfier lui-même qui se hasarde dans un aérostat de cent deux pieds de diamètre sur cent vingt-six de hauteur.

Le troisième élément est soumis ; quarante ans plus tard, la vapeur domptera le quatrième.

Que dirons-nous du chevalier ou de la chevalière d'Éon ? Rien, sinon qu'après avoir servi le roi et la France comme ambassadeur et comme capitaine, un secret d'État qui ne fut jamais approfondi donna l'ordre à l'un des plus habiles diplomates et des plus hardis chevaliers du temps de se métamorphoser en femme. Dès ce moment, le chevalier devint la chevalière d'Éon et se montra partout, à la ville et à la cour, avec des habits de femme ; une querelle qu'il ou qu'elle eut sous ce costume à l'Opéra le fit envoyer au château de Dijon, qu'il ne quitta que pour retourner à Londres. C'est là où il est à l'époque où nous sommes arrivés, et sa dispute

avec Beaumarchais occupe Paris.

C'est que Beaumarchais va faire jouer le *Mariage de Figaro*, qui doit être un nouveau scandale ajouté aux scandales nombreux dont s'émaille la vie de l'auteur.

Voulez-vous voir comment on parle de l'auteur et de la pièce dans Paris ?

Écoutez ce qu'on en dit avant la représentation :

12 juin 1783.

Depuis qu'on a parlé du projet de Beaumarchais, de faire jouer à la cour la *farce* du *Mariage de Figaro*, suite du *Barbier de Séville*, il s'en est fait dix ou douze répétitions aux Menus, et c'est sur le théâtre de cet hôtel que la représentation doit en avoir lieu demain par les Comédiens français. Tous les grands, tous les princes, tous les ministres, toutes les jolies femmes sont averties par des billets avec une figure gravée de Figaro dans son costume, et l'auteur se flatte que la reine même honorerait le spectacle de sa présence. Du reste, il est si attaché à son ouvrage, qu'il n'en veut rien retrancher, qu'il veut y conserver toutes les ordures les plus grossières dont il est rempli ; elles doivent à son gré en faire le succès, et au jugement des connaisseurs impartiaux elles fatigueront enfin par la longueur excessive de la pièce dont la représentation sera de trois heures au moins.

13 juin.

Ce matin, jour auquel on devait exécuter le *Mariage de Figaro*, M. le duc de Villequier a fait signifier à tous les acteurs de la pièce qu'ils eussent à s'abstenir d'y jouer, conformément à un ordre du roi, qui défend à tous les comédiens, soit français, soit italiens, d'exécuter cette pièce en aucun lieu, et pour qui que ce soit, à peine d'*encourir l'indignation de Sa Majesté* !

14 juin.

Le sieur de Beaumarchais est d'autant plus sot de se voir frustré des applaudissements qu'il attendait, que le roi paraît s'être fait un plaisir de ne faire connaître ses intentions qu'au moment même où la pièce allait être jouée. Sa Majesté s'en était réservé le secret au point que M. le comte d'Artois s'était mis en route pour voir le *Mariage de Figaro*,

dans la plus parfaite confiance, et n'a appris la défense qu'à son arrivée à Paris.

Ceux qui ont vu les répétitions assurent qu'il y a non-seulement beaucoup d'ordures, mais encore des tirades indécentes contre différents corps, contre la magistrature, contre les ambassadeurs. Ils ajoutent que cette pièce, encore plus farce que le *Barbier de Séville*, aurait fait dire dans quelques endroits, mais le plus souvent aurait ennuyé ; qu'elle est pleine de choses de mauvais goût, d'expressions forgées, de propos burlesques, de proverbes retournés, en un mot que c'est un amphigouri si jamais il en fut.

Un an s'écoule : à force de démarches, de sollicitations, et surtout d'intrigues, Beaumarchais surmonte tous les obstacles et obtient la levée de l'interdit ; on est arrivé au jour de la représentation. Paris est bouleversé de cet événement. Voyons ce que disent les journaux du temps.

27 avril 1784.

Ç'a sans doute été aujourd'hui pour le sieur de Beaumarchais, qui aime le bruit et le scandale, une grande satisfactions de traîner à sa suite non-seulement ses amateurs et curieux ordinaires, mais toute la cour, mais les princes du sang, mais les princes de la famille royale, de recevoir quarante lettres en une heure, de gens de toute espèce qui le sollicitaient pour recevoir des billets d'auteur et lui servir de *battoirs* ; de voir madame la duchesse de Bourbon envoyer dès onze heures des valets de pied au guichet attendre la distribution des billets indiquée pour quatre heures seulement ; de voir des cordons bleus confondus dans la foule, se coudoyant, se pressant avec les Savoyards afin d'en avoir ; de voir les femmes de qualité, oubliant toute décence et toute pudeur, s'enfermer dans les loges des actrices dès le matin, y dîner, et se mettre sous leur protection dans l'espoir d'entrer les premières ; de voir enfin la garde dispersée, les portes enfoncées, des grilles de fer même, n'y pouvant résister, se briser sous les efforts des assaillants.

Mais le triomphe véritable pour lui, ç'a été de faire lever une défense du roi de jouer sa pièce, donnée par écrit il y a un an, et signifiée avec une solennité qui semblait en faire et caractériser une affaire d'État. Et dans quelle circonstance ?

Lorsque l'auteur le plus honnête n'aurait osé proposer une pareille pièce, par la crainte d'allusion aux bruits qui ont affligé l'année dernière la famille royale, et qui pouvaient rappeler une calomnie atroce ; lorsque du moins aucun censeur n'aurait pris sur lui de laisser subsister un incident prêtant si fort à la malignité du spectateur.

Quoi qu'il en soit, on juge bien qu'avec cet empressement général la salle a été remplie de bonne heure. À ces séances tumultueuses il arrive toujours quelque distraction qui occupe le public. C'est ainsi que M. le bailli de Suffren ayant paru, il a été applaudi avec les mêmes transports qu'hier à l'Opéra. Mais ce qui a beaucoup diminué le mérite de cet enthousiasme et indiqué les vrais patriotes, ç'a été de voir la dame Dugazon, qui, rétablie de sa honteuse maladie, ne s'était pas encore montrée au spectacle, occasionner les mêmes transports que le héros.

Quant à la comédie, le plus grand nombre des spectateurs s'attendait bien qu'elle serait mauvaise, mais non aussi longue, puisque les comédiens n'avaient pas annoncé de petite pièce. On ne s'imaginait pas qu'elle serait prolongée depuis cinq heures et demie jusqu'à dix heures. Et pourquoi faire ? Pour nous peindre un grand seigneur au milieu de sa valetaille qui le dupe, le joue, et le bafoue durant tout ce temps. La seule présomption d'occuper le public français pendant plus de quatre heures avec une farce aussi dégoûtante méritait d'être sifflée. Il y a bien eu des huées, des sifflets même, mais très-modérés quoique fréquents, et l'on ne sait ce qui a dominé le plus, ou de l'impudence du sieur Beaumarchais, ou de la patience des spectateurs.

Monsieur a paru s'ennuyer beaucoup de cette *folle journée*. Quant au comte d'Artois, on sait qu'il s'était déjà opposé à la représentation, en disant au roi que c'était une vilenie et une infamie.

Malgré cela, comme la pièce, encore bien inférieure au *Barbier de Séville*, n'a pas éprouvé à beaucoup près les mêmes contrariétés, on ne serait pas surpris qu'à la faveur surtout des accessoires, du chant, de la danse et des décorations, de la satire vive, des obscénités du flagorneur pour le parterre, dont cette nouvelle facétie comique est mêlée, elle allât loin et eût beaucoup de représentations.

Trois jours s'écoulent et passent sur la représentation. Ouvrons le même journal, et voyons si la haine est calmée.

1^{er} mai.

Les comédiens, pour satisfaire l'avidité du public, ont joué, jeudi et vendredi, le *Mariage de Figaro*. Tout le monde veut voir cette pièce, et il n'est personne qui n'en dise du mal en sortant. Les plus modérés s'en tiennent à la trouver excessivement longue, cependant elle est raccourcie d'environ une demi-heure. L'intrigue n'en est pas plus claire ; elle est tellement compliquée, qu'aucun spectateur ne peut s'en rendre compte, et qu'il n'est point de journaliste qui ait osé l'entreprendre. Du reste, elle se passe, comme on l'a observé, entre des personnages si bas et si méprisables, qu'elle ne peut exciter aucun intérêt, même de curiosité, surtout pendant un espace de temps qui embrasse le double de la durée d'une comédie ordinaire.

Le comte *Almaviva*, qui sent de bouche la fiancée de *Figaro*, femme de chambre de la comtesse ; la comtesse, qui veut séduire un jeune page, et le jeune page qui veut troussez les cotillons à toutes celles qu'il rencontre ; et pour comble de turpitude, *Figaro* qui se trouve avoir couché avec une vieille sorcière de *Marceline*, qu'il découvre être sa mère : tel est le canevas de la pièce, dont les incidents, quelquefois ingénieux et piquants, s'ils étaient neufs, sont empruntés de sept ou huit comédies, entre autres, de la *Gageure imprévue* de M. Sedaine, et du *Barbier de Séville* lui-même. Tout ce fond est couvert d'une infinité de détails, où certaines gens trouvent beaucoup d'esprit, mais où les connaisseurs les plus exercés et plus difficiles ne remarquent qu'un abus continuel d'esprit. Quant au style, il est tout à fait vicieux et détestable. L'auteur, suivant qu'il lui convient, rajeunit de vieux mots ou en forge de nouveaux, mêle des expressions d'un persiflage fin et délicat avec les propos grossiers et triviaux des halles, d'où il résulte une bigarrure vraiment originale et qui n'appartient qu'à lui.

En un mot, dans cette pièce, tenant beaucoup de la vieille comédie bouffonne et non gaie, satirique et non critique, où l'on prêche le vice loin de chercher à en corriger, le poète paraît avoir eu pour but véritable d'insulter à la fois au goût, à la raison et à l'honnêteté publique, et en cela il a parfaitement réussi.

Beaumarchais n'était pas au bout. À la cinquième représentation, une surprise l'attendait. Tout à coup, au moment où on va lever le rideau, il se détache des quatrièmes loges des imprimés qui

volent par toute la salle. Grande rumeur, c'est à qui en aura. Le parterre ondule comme une mer, les spectateurs des premières sortent à moitié des loges ; ceux des galeries risquent de se précipiter pour attraper quelques-uns de ces imprimés.

Qu'on se rassure, tout le monde aura le sien, Beaumarchais lui-même.

Voici ce qu'on y lit :

Je vis hier du fond d'une coulisse
L'extravagante nouveauté
Qui, triomphant de la police,
Profane des Français le spectacle enchanté.
Dans ce drame honteux, chaque acteur est un vice
Bien personnifié dans toute son horreur ;
 Bartolo nous peint l'avarice ;
 Almaviva, le suborneur ;
 Sa tendre moitié, l'adultère ;
 Le *Doublemain*, un plat voleur ;
 Marceline est une mégère ;
 Basile, un calomniateur ;
Fanchette... l'innocente est trop apprivoisée ;
Et tout brûlant d'amour, tel qu'un vrai *Chérubin*,
Le page est, pour bien dire – un affreux libertin,
Protégé par *Suzon*, fille plus que rusée.
Greluchon de la femme et mignon du mari.
Quel bon ton ! – quelles mœurs cette intrigue rassemble !
Pour l'esprit de l'ouvrage... il est chez *Brid'oison* ;
Et quant à *Figaro*... le drôle à son patron
 Si scandaleusement ressemble,
 Il est si frappant qu'il fait peur.
Mais pour voir à la fin tous les vices ensemble,
Le parterre, en *chorus*, a demandé l'auteur.

Ayez donc un grand talent, presque du génie ; faites donc une comédie qui restera comme un modèle d'intrigue et d'originalité, voici le fruit que vous en recueillerez.

Il est juste aussi de dire que l'auteur s'appelait M. Caron de Beaumarchais.

De l'homme de talent, passons à l'homme de génie.

Chapitre X

Mirabeau.

Nous avons nommé Mirabeau comme un des hommes dont s'occupe cette époque si occupée.

Mirabeau est en prison à Vincennes.

C'est déjà une célébrité que Mirabeau, célébrité étrange, scandaleuse, dans lequel nul n'entrevoit encore le tribun de 89, le législateur de 91, mais dans lequel tout le monde devine quelque chose d'immense qui éclatera un jour.

Arrêtons-nous donc un instant à Mirabeau. Cinq ans écoulés, nous le retrouverons, et ce que nous aurons dit ici sera besogne faite.

Honoré-Riquetti-Gabriel, comte de Mirabeau, est né le 9 mars 1749.

Il a trente-cinq ans.

Pour bien connaître cet homme étrange, ce n'est pas Mirabeau lui-même qu'il faut lire, ce sont les lettres merveilleuses de son père et de son oncle. C'est un beau travail publié sur le grand orateur par un grand poète.

La mère de Mirabeau manque de perdre la vie en le mettant au monde.

Pourquoi ?

Demandez au médecin. La tête de l'enfant était trop grosse ; d'ailleurs il naît avec un pied tordu, cet homme qui du pied ébranlera le trône.

Il naît avec le filet, cet orateur qui remuera tout un peuple avec sa parole.

Il faut lui remettre le pied, il faut lui couper le filet ; il naît, non comme Henri IV, avec deux incisives, mais avec deux molaires.

On lui donne pour nourrice une maîtresse femme, une verte et

robuste maréchale qui a essayé de deux maris, mais dont les maris n'ont pu durer, dit le marquis de Mirabeau, et qui, malgré sa viduité, continue de tenir sa forge et bat l'enclume par passe-temps et pour s'allonger les bras.

Le 10 février 1750, le marquis de Mirabeau père, père de notre bambin, écrit au bailli, son frère.

Je n'ai rien à te dire de mon énorme fils, sinon qu'il bat sa nourrice, qui le lui rend ; ils se gourment à qui mieux mieux, ce sont deux bonnes têtes ensemble.

À l'âge de trois ans, Gabriel, c'est le nom que lui donne son père, a la petite vérole confluyente maligne, aussi désastreuse qu'elle peut être : elle laboure, troue, creuse la figure de l'enfant ; sa mère étend sur tout ce ravage un collyre de son invention, qui stéréotype la laideur sur ses joues sillonnées, cicatrisées et comme brûlées par la foudre.

Il descend de cette race de Titans qui a essayé d'escalader l'Olympe.

Aussi le père écrit-il à l'oncle :

Ton neveu est laid comme Satan.

Tout hideux qu'il soit, on lui donne un précepteur, comme on doit faire pour un fils de bonne maison. Un jour, le professeur, avec l'impertinente confiance d'un pédagogue, dit à son élève, âgé de cinq ans, d'écrire ce qui lui passera par la tête.

L'enfant prend un papier, trempe la plume dans l'encre et écrit ces préceptes à son propre usage :

Monsieur moi,

Je vous prie de prendre attention à votre écriture et de ne pas faire de pâtes sur votre exemple, d'être attentif à ce qu'on fait, d'obéir à son père, à son maître et à sa mère, ne point contrarier, point de détours, de l'honneur surtout ; n'attaquez personne hors qu'on vous attaque, défendez votre patrie, ne soyez point méchant avec les domestiques, ne vous familiarisez pas avec eux, cacher les défauts de son prochain, parce que

cela peut arriver à soi-même.

Le père fait mettre l'exemple dans un cadre afin, dit-il, que le petit, devenu grand, se souvienne qu'à l'âge de cinq ans il ne savait que de bonnes choses.

À sept ans, il reçoit la confirmation.

Au repas qui suit la cérémonie, on lui explique que Dieu ne peut pas faire les contradictoires.

C'est-à-dire un bâton qui n'ait pas deux bouts.

Le nouveau confirmé réfléchit un instant.

— Qu'est-ce donc qu'un miracle, alors ? répondit-il.

— Comment, qu'est-ce qu'un miracle ?

— Oui, si ce n'est un bâton qui n'a qu'un bout.

Sa grand'mère ne lui pardonna jamais cette réponse et, dès lors, prédit qu'il finirait mal.

Ce n'était point chose facile à faire que l'éducation d'un enfant qui jetait au nez de ses rhéteurs de pareilles reparties.

Aussi maître Poisson, gouverneur du jeune Gabriel, tomba-t-il malade à la peine.

Cette maladie désespère le marquis.

— Poisson mourra, dit-il, et je m'acheminerais, traînant mon fils à la ceinture, sans savoir à quelle rivière je le jetterai.

Poisson ne meurt pas. Un an après, *Monsieur le comte*, à qui on n'ose plus donner le nom de Gabriel, le nom d'un ange, Monsieur le comte continue à croître, à enlaidir et à riposter.

Le 24 septembre 1758, le marquis de Mirabeau écrit à la comtesse de Rochefort :

Mon fils, dont le corps croît, dont le babil s'accroît et dont la figure s'enlaidit à merveille, est de plus laid en plus laid avec recherche et prédilection, et en outre, périssant à perte de vue. Sa mère lui faisait avant-hier quelque anti-déclaration de la part de sa femme future. Il lui répondit qu'il espérait qu'elle ne le considérerait pas au visage.

— Et où veux-tu donc qu'elle te regarde ? demanda ingénument sa mère.

Et tous de rire.
 Le dessous aidera le dessus, répondit le bambin.
 Et nous de rire de plus belle.

Sa mère est battue ; elle lui reproche de faire de l'esprit.

— Maman, dit l'enfant, l'esprit est comme la main : qu'elle soit belle ou laide, elle est faite pour s'en servir et non pour la montrer. Au reste, il est doux et facile, mais ne dévie pas de son chemin ; on dirait qu'à son âge, il s'est tracé un plan. Sa devise est celle du philosophe grec : *Frappe, mais écoute*.

Quoique turbulent, dit le marquis, qui semble deviner par tous les détails qu'il nous donne sur lui que son fils sera un jour un grand homme, quoique turbulent, il est doux et facile, mais d'une facilité qui verse à l'ignavie. Comme il ressemble pas mal à Polichinelle, étant tout ventre et tout d'or, il me paraît très-apte à faire la manœuvre de la tortue : il présente l'écaille et se laisse frapper.

À onze ans, le petit, devenu plus grand et plus fort, mais toujours demeuré aussi laid, prend part à une course que donne le duc de Nivernais et gagne le prix de la course.

Ce prix est un chapeau. Mirabeau prend le chapeau d'une main, ôte son bonnet de l'autre, et, coiffant de ce bonnet presque neuf un enfant qui se trouve près de lui et qui n'a ni bonnet ni chapeau :

— Tiens, dit-il, je n'ai pas deux têtes.

Résumons dix lettres du marquis, et voyons ce que devient Mirabeau en grandissant.

Cet enfant promet, en vérité, un fort joli sujet, cela ne fait que de naître, et l'extravasement est déjà marqué. C'est un esprit de travers, fantasque, fougueux, incommode, penchant vers le mal avant de le connaître et d'en être capable.

C'est un cœur haut, sous une jaquette de bambin, cela a un étrange instinct d'orgueil, noble pourtant : c'est un embryon de matamore ébou-riffé qui veut avaler tout le monde avant d'avoir douze ans.

C'est un type profondément inouï de bassesse, platitude, absolu, et la qualité de chenille raboteuse et crottée qui ne se déchenillera pas.

C'est une intelligence, une mémoire, une capacité qui saisissent, ébahissent, épouvantent.

Puis, avec cela, un rien enjolivé de fadaïses qui donnera de la poudre aux yeux des caillettes, mais ne sera jamais un quart d'homme, si par aventure il est quelque chose.

En somme, cela peut s'appeler en bon français un enfant mal né, qui me paraît, du moins jusqu'à ce temps, ne devoir être qu'un fou presque invinciblement maniaque en sus de toutes les qualités viles de sa souche maternelle. Comme il va maintenant chez nombre de maîtres choisis et que, depuis le confesseur jusqu'au camarade, tout est autant de correspondants qui m'informent, je vois le naturel de la bête, et je ne crois pas qu'on en fasse jamais rien de bon.

Ceci est écrit de 1761 à 1763. Mirabeau a quatorze ans.

Il a eu contre lui jusque-là :

Son professeur, Poisson, sa belle-mère, madame de Pailly, plus un vieux domestique nommé Grevin qui le charge en toute chose, on ne sait pourquoi.

Ainsi la lutte prendra cet homme au berceau et ne le quittera qu'à sa tombe ; lutte croissant sans cesse, car, après la lutte de l'enfance, viendra celle de la jeunesse, puis enfin celle de l'âge mur.

Jusque-là, au reste, il a pris patience ; une main l'a soutenu, celle de son père.

Mais peu à peu cette main se retire de lui.

Poisson le manque, il en est dépassé ; il ne le peut lâcher ni le tenir davantage. Au milieu de mes perplexités, j'ai pris un parti mitoyen ; j'ai déterminé l'honnête Sigrais (ancien officier supérieur retiré), dont tu connais l'encolure, à m'aider ; il en tirera le parti le plus avantageux que son étoffe le comporte, car il a, comme certaines soieries, un quartier pierreux et l'autre mou.

Mais ce n'était point assez pour les ennemis de l'enfant. Mirabeau enfant a des ennemis comme Hercule. On persuade au marquis que le régime est trop doux, que son fils mérite la maison de

correction ; plus tard on hasarda le château d'If.

Le 2 juin 1764, le père écrit à l'oncle :

Tu connais l'âme noble et presque romanesque de Sigrais. Il se laisse prendre au naturel entrant et dévorant de ce maraud ; il est saisi, il est fasciné ; il vante cette mémoire qui absorbe tout, sans vouloir comprendre aussi que le sable reçoit toutes les empreintes, et qu'il ne s'agit pas de recevoir mais de retenir et garder. Il magnifie sa bonté de cœur, il loue son esprit de perroquet ; enfin il me l'achève, et j'y vais pourvoir.

Quelques semaines après, le marquis est débarrassé du comte. Il respire :

Ah ! mon rude fils est enfin en résidence bien appropriée à ses mérites. J'ai voulu lui donner la dernière façon par l'éducation publique. Je l'ai mis chez l'abbé Choquart (pension militaire).

Cet homme est raide et force les punitions dans le besoin : je lui ai dit de ne pas les épargner. Ce dernier essai fait et rempli, s'il n'y a pas d'amendement, comme je n'en espère point, je le dépayserai à forfait.

Au reste, je n'ai pas voulu qu'un nom habillé de quelque lustre fût traîné sur les bancs d'une école de correction, j'ai fait inscrire l'insensé sous le nom de Pierre Buffière ; ce Monsieur a récalcitré, pleuré, ratiociné en pure perte : je lui ai dit de gagner mon nom, que je ne le lui rendrai qu'à bon escient.

Voilà M. le comte de Mirabeau qui n'est plus que Pierre Buffière. On a forcé l'aristocrate de donner sa démission de noble, on le fait peuple, soit ; en temps utile, il se souviendra qu'il l'a été.

Le prince de Conti va visiter la pension militaire où se trouve Mirabeau. On lui présente Pierre Buffière ; il l'interroge, lui trouve à son égard une hauteur qui l'étonne.

— Mais que ferais-tu donc si je te donnais un soufflet ? dit le prince au jeune homme.

— Cette question eût été embarrassante avant l'invention des pistolets à deux coups, répond le jeune homme au prince.

Mirabeau grandit, il va avoir dix-huit ans. Le marquis décide qu'il en fera un homme d'épée, et il écrit au comte du Saillant :

Votre beau-frère va changer de lisière ; il va entrer dans une école un peu rude que le marquis de Beuvron m'a indiquée.

C'est dans Berry-cavalerie, sous le jeune marquis de Lambert, qui est un homme rare, redouté pour son exactitude ; il les prend comme volontaires et les met sous main forte.

En effet, le 19 juillet 1767, Mirabeau est incorporé dans le régiment du marquis de Lambert ; il va sans dire que c'est toujours sous le nom de Pierre Buffière.

Au reste, cet état lui plaît ; il écrit à madame du Saillant, sa sœur :

Ce que je suis né, ou je me trompe fort, c'est homme de guerre, parce que là seulement je suis froid, calme, gai, sans impétuosité, et je sens moi-même que je grandis beaucoup.

Tout va bien. Malheureusement, l'homme de guerre joue et perd quarante louis au jeu.

— Ah ! le voilà bien moulé sur le type de sa race maternelle, s'écrie son père, qui mangerait vingt-héritages et douze royaumes si on les lui mettait sous la main. Mais je n'endurerai qu'autant que je voudrai, et une geôle bien fraîche et bien close va modérer son appétit et amincir sa toilette.

Voyez-vous se dessiner à l'horizon la silhouette du château d'If !

En attendant, c'est à l'île de Ré qu'on l'envoie. On proposait bien les colonies hollandaises, Surinam, d'où l'on ne revient pas, et où on a du moins la sûreté de ne jamais voir reparaître sur l'horizon un malheureux né pour faire le chagrin de ses parents et la honte de sa race, dit le marquis.

M. de Choiseul s'oppose à cet exil, qui lui paraît bien grave pour un jeune homme. Il propose de charger Pierre Buffière de porter un ordre au maréchal de Senneterre, à La Rochelle, lequel maréchal de Senneterre le fera arrêter et conduire à l'île de Ré.

Cromwell aussi veut un soir partir pour la Jamaïque. Le roi Charles I^{er} s'y opposa.

Laissez partir Cromwell pour la Jamaïque et Mirabeau pour

Surinam, et tâchez de nous dire ce que leur absence du long Parlement et de la Constituante amènera de changements dans l'histoire d'Angleterre et dans celle de France.

Qu'a-t-il donc fait pour être enfermé à l'île de Ré ?

Il a perdu quarante louis au jeu.

Il a été le rival d'amour de son colonel, qui a refusé de lui rendre raison.

Enfin, poussé à bout par une caricature grossière que le marquis de Lambert a faite ou fait faire contre lui, il a quitté son poste, étant de garde, et est revenu à Paris.

— Au reste, c'est le sang de Mirabeau, dit le père qui de temps en temps se sent repris pour ce jeune débauché de ce qu'il appelle une faiblesse.

Je connais ma tempestive race, écrit-il au comte du Saillant, j'ai vu en quelque sorte la jeunesse du bailli, qui, pendant trois ou quatre ans, ne passait pas quatre jours de l'année hors de sa prison, et de là, tomber sur le corps de tout ce qu'il trouvait en son chemin, jusqu'à ce qu'on l'abatît et le portât en prison. Mais avec cela, il avait de l'honneur à l'excès, et ses chefs, gens expérimentés alors, promettaient toujours à la mère qu'il serait un jour excellent.

Mais, une fois en prison, tout le monde subit l'influence de Mirabeau, le bailli d'Aulon lui-même. Il donne à Pierre Buffière la permission de se promener dans la citadelle, et à cette époque Mirabeau écrit à sa mère :

Mes affaires ont pris un ton plus favorable : le bailli d'Aulon, gouverneur de l'île, sollicite la révocation de ma lettre de cachet ; il paraît décidé que je passerai sous peu de temps en Corse.

Il sort effectivement et rencontre un officier qui s'est fait casser pour cause avilissante. L'officier, qui l'avait connu avant son procès, lui tend la main ; Mirabeau retire la sienne. Il s'ensuit un duel et un coup d'épée pour l'officier.

Cette nouvelle exaspère le marquis. Il écrit, selon son habitude,

au bailli :

Le misérable Pierre Buffière est sorti du château de Ré pire qu'il n'y est entré. Il s'est battu à La Rochelle, où il n'a été que deux heures, et il va sacrant, blessant, battant et vomissant une telle scélératesse qu'il ne s'est jamais rien vu de semblable. Ce misérable échapperait au diable. Il en a douze dans le corps.

Enfin, il arrive à Toulon.

Il s'embarquera, dit son père, le 16 avril sur la plaine qui se sillonne d'elle-même. Dieu veuille qu'il n'y rame pas quelque jour.

La campagne lui profite cependant dans l'esprit du marquis. Le 12 avril 1770, il écrit à son frère :

Il a montré une valeur et une intelligence distinguée. Il aime son corps, ses chefs et a beaucoup d'amis. Quant au talent et à l'esprit, une tête active et huit heures de cabinet par jour ; mais Dieu sait quelle tête nous verrons.

Ainsi, de temps en temps, des lueurs à l'aide desquelles le marquis entrevoit l'avenir.

Au milieu de tout cela, Mirabeau, enragé de cette manie d'écrire qui tient sa famille, lance les premières pages qui soient sorties de sa plume : un *Éloge du grand Condé*, comparé à Scipion l'Africain.

Puis il est en train d'écrire, sur les lieux, un ouvrage sur la *Domination génoise et les malheurs de la Corse*.

Pendant ce temps, la mère de Bonaparte berce sur ses genoux le futur conquérant du monde, qui vient de naître le 15 août 1769.

Le 8 mai, Mirabeau est de retour à Toulon. Son père ne veut pas le voir, mais lui permet d'aller baiser la main de son oncle.

Le bailli, qui ignore la permission, refuse d'abord ; mais Mirabeau insiste.

Hier au soir, 14 mai 1770, écrit le bailli, je fus tout surpris. Un soldat m'apporte un billet de M. Pierre Buffière, qui me demandait une heure

pour me voir. Je lui fis réponse de venir. J'ai été enchanté de le voir, mon cœur s'élargit beaucoup en le voyant. Je le trouvai laid, mais point mauvaise physionomie. Il a, derrière ses coutures de petite vérole et des traits qui se sont beaucoup changés, du fin, du gracieux et du noble. S'il n'est pas pire que Néron, il sera meilleur que Marc-Aurèle.

En somme, au lieu d'une heure, il passe trois mois chez son oncle, qu'il regagne entièrement.

Le marquis est tout dépité.

Le bon bailli l'a gardé plusieurs jours, écrit-il, et le romanesque qui parfume ce vaurien du haut en bas a monté à la tête pourtant bonne et forte de son oncle. Il en a été absorbé, ce sont ses termes, il en est enchanté ; le drôle a joué ses grandes marionnettes. Qu'il gagne son oncle, soit, il ne regagnera pas son père à si bon marché.

Le vieux gentilhomme mit son honneur à tenir parole.

Un an après, M. de Monteynard écrivait au marquis de Mira-beau :

Le viens de mettre sous les yeux du roi les représentations faites au sujet de M. votre fils, qui a rang de sous-lieutenant dans la légion de Lorraine. Sa Majesté a bien voulu écouter favorablement le compte que je lui ai rendu de son zèle, de sa bravoure et de son application, et elle lui a accordé le grade de capitaine. Il sera attaché, en cette qualité, au corps de dragons.

Mais le marquis s'effraie de cette sinécure. Depuis la paix de 63, il n'y a pas de guerre.

— Contre qui se battra-t-il ? demande le marquis. Qu'il me dise où sont les armées de merluches et de harengs contre lesquelles il va tirer l'épée. Croit-il que j'aie assez de fonds pour lui donner des batailles comme Arlequin et Scaramouche ?

Le marquis ne veut donc pas d'un général dans sa famille. Il veut un économiste.

Dis à ton neveu *L'Ouragan*, écrit le marquis, que je ne veux pas de rêveries romanesques, de voyages dans les planètes et d'amusements

infructueux ; c'est le travail et son succès qui font plaisir. Les cinq sens de nature nous furent donnés pour aider au travail : la vue, le tact et le goût, pour discerner les objets ; l'ouïe, pour correspondre ; et le plaisir, qui n'est qu'une virgule dans toute cette phrase-là, ne peut aller qu'après le besoin.

Au reste, prends-y garde. Une bouteille ficelée depuis vingt ans ne peut pas être tout à coup et pleinement débouchée, car tout s'en irait.

Le premier travail que le marquis indique à son fils, c'est un travail sur la terre de Mirabeau. Le jeune homme obéissant se met à la besogne.

Monsieur le comte *La Bourrasque*, répond le bailli, travaille comme un forçat à se mettre la terre de Mirabeau dans la tête ; le drôle y mord bien, il fait des plans de campagne contre la Durance ; c'est l'écrivain le plus abondant, le plus rapide : il m'a usé en huit jours ma provision de papier de huit mois.

Au bout de trois mois de séjour chez son oncle, le père de Mirabeau consent enfin à le voir.

Je l'ai reçu, dit le père, avec bonté et même avec attendrissement ; je l'ai averti qu'il était temps de détendre ses veines enflées de bien-être et de bonne chère, quoique sa mine grotesque émoussât souvent mon éloquence. Je l'ai fait pérorer sur toute chose en sérieux tantôt doux, tantôt sévère. Je fais succéder l'un à l'autre pour manier la bouche de cet animal fougueux ; je ne connais que l'impératrice de Russie avec laquelle cet homme peut être bon encore à marier.

En effet, il s'apprivoise, et, le 8 octobre 1770, il autorise Pierre Buffière à reprendre son nom de Mirabeau.

Après une pareille faveur, Mirabeau n'a plus rien à refuser à son père : il se livre à l'étude des lois, à l'administration rurale.

C'est le démon de la chose impossible, dit son père ; il est à quatre heures du matin à cheval, sur les montagnes, dans les fondrières ; il est penché à minuit sur des règlements inextricables de comptes ; *il réduirait le diable*, et fait au bout du compte de la bonne besogne.

Il fait si bien sa besogne que le marquis se décide à le conduire à Paris et à le présenter à la cour.

Le voilà lancé dans les présentations, écrit le père : Dieu sait comme il s'y démène ; il est trois jours par semaine à Versailles ; il n'usurpe rien et atteint tout. Au fond, puisque c'est un homme à qui l'action est nécessaire, autant qu'il se remue là-bas qu'ici ; il est très-propre, son allure étant respectueuse, et point familière ; on l'a prévenu pour la chasse, les carrosses, le souper ; tout le monde est son parent ; les Guennerie, les Carignan, les Noailles ; ils trouvent qu'il a plus d'esprit qu'eux tous, ce qui n'est pas habile de sa part. Je n'ai pas du tout l'intention qu'il vive à la cour, qu'il y fasse comme les autres le métier d'arracher ou de dérober sa substance au roi, de patrouiller dans les fanges de l'intrigue, de patiner sur les glaces de la faveur ; mais il faut pour mon but qu'il voie ce dont il s'agit. Du reste, quand on me dit, à moi qui n'ai jamais voulu m'*enversailer*, pourquoi je l'y laisse aller si jeune, je réponds qu'il est d'une autre argile que moi, oiseau hagar dont le nid fut entre quatre tourelles ; que là il n'extravaguera qu'en bonne compagnie. Soi-disant, tant que je l'ai vu à gauche je l'ai caché, sitôt que je l'ai trouvé à droite il a son droit ; qu'au reste, comme depuis cinq cents ans on a toujours souffert des Mirabeau qui n'ont jamais été faits comme les autres, on souffrira encore celui-ci, qui, je promets, ne descendra pas le nom.

Mirabeau revient en province après trois ou quatre mois de séjour à Versailles ; son père est convalescent d'une dangereuse maladie ; cette convalescence mérite bien une fête, il la conçoit et la dirige, son père l'en remercie dans une lettre au bailli :

La Providence s'est moquée de moi, dit-il, en me faisant progéniteur d'un poussin d'abord et longtemps oiseau de proie, qui à présent se fait canard privé de basse-cour qui barbotte, jabotte, crie et nage après les mouches. Cet animal s'est institué artisan de fêtes : aujourd'hui même, il m'amène à une grand'messe à travers les escopetades ; et au moment où je vous écris, toute la paroisse mange dans la cour sans fourchette.

Un an après, il est question de marier le neveu *L'Ouragan*.
Son père écrit :

L'incrûsté museau de mon fils, avec toutes ses grâces tant naturelles qu'acquises, a trouvé en province, où je l'avais envoyé pour faire peur à des vassaux insolents, à se faire accepter, désirer, et enfin rechercher en mariage.

Le 22 juin 1772, il épouse Marie-Émilie de Coact de Navignane.

Brune et même un peu maricaude, dit le marquis, ce grand faiseur de portraits ; de beaux yeux, de beaux cheveux, des dents pas belles, mais un joli rire continuel.

La femme avait cinq mille livres de rente, le mari trois mille : ces deux revenus réunis firent cent mille francs de dettes au bout d'un an ; alors la haine un instant amortie de son père aiguise de nouveau ses dents et mord de plus belle.

Mirabeau est interdit et envoyé en exil à Manosque.

Là, il se prend de jalousie, et cela non sans quelque raison, pour le chevalier de Gassaud. La jalousie de Mirabeau, comprenez-vous ce que c'est, c'est un duel à mort. L'épée de Mirabeau avait une certaine réputation en province. Le père du chevalier accourt, prie, supplie Mirabeau ; il lui confie qu'une esclandre rompra un mariage avantageux sur le point d'être traité entre le chevalier de Gassaud et la fille du marquis de La Tourette. Mirabeau est l'homme des extrêmes : non-seulement il ne nuira pas au mariage, mais il le nouera ; il est l'ami du marquis de La Tourette, il oublie ou ne veut plus se souvenir qu'un lien légal le retient ; il monte à cheval, fait vingt lieues en quatre heures, obtient la promesse du marquis de La Tourette et revient comme Régulus chercher son tonneau de clous.

Malheureusement, sur la route il rencontre le baron de Villeneuve-Moans, se prend de querelle avec lui, se trouve insulté, lui demande satisfaction, n'obtient qu'un refus, et, voyant que l'épée est inutile avec un pareil homme, lui casse sa canne sur le dos.

Il y avait des témoins, il y eut procès ; les témoins déclarent qu'ils ont vu M. de Mirabeau battant M. de Villeneuve-Moans à

Grasse. Si Mirabeau a battu M. de Villeneuve-Moans à Grasse, c'est qu'il a quitté Manosque, où il est exilé. Il a rompu son ban, il mérite punition.

La punition ne se fit pas attendre. Mirabeau, pour ces sortes de choses, avait une chance extraordinaire. La scène a eu lieu le 26 juin 1774 ; le 23 août, il est arrêté et conduit au château d'If.

Cette fois, comme toujours, Mirabeau trouve un défenseur dans son oncle.

Quoi donc de si extraordinaire, écrit le bailli, que le petit-neveu de nos oncles et le petit-fils de nos pères se soit donné le soin de vergeter avec un bâton l'habit d'un insolent gentilhomme soi-disant, lequel avait son habit sur le dos, et jugea à propos d'instruire MM. les maréchaux de France des frais faits pour sa toilette par M. le comte La Bourrasque.

Au reste, le marquis a été au moins pour moitié dans l'incarcération de son fils. Ce n'est jamais qu'à contre-cœur qu'il revient à lui, et c'est toujours à cœur-joie qu'il s'en éloigne. C'est lui qui demande pour son fils la privation de toute nouvelle, la rupture de toute communication du dehors.

Malgré cela, Mirabeau a reçu des lettres. Le marquis, furieux, apprend cette infraction à ses ordres ; il cherche, il interroge, il veut savoir à toute force comment ces lettres sont parvenues ; il l'apprend enfin.

En demandant la clôture de cet homme, écrit-il au bailli, j'ai demandé qu'on lui ôtât toute correspondance. Tu sais combien à bon droit je l'avais resserré sur sa correspondance au château d'If ; eh bien, c'était dans les guêtres de quelque vilain qu'on mettait les lettres, et les réponses entre les guêtres et la jambe.

Au reste, à partir de ce moment, Mirabeau ne revoit plus sa femme ; elle lui écrit cependant le 13 septembre 1774.

Mon beau-père, dit-elle, a voulu exiger ma parole que je ne me chargerais plus d'aucune lettre. Je l'ai refusé net, en disant que je ne pouvais pas la tenir, ne pouvant ni ne voulant rien te refuser.

Mais, au bout de six mois de captivité, l'ascendant de Mirabeau fait son effet. Le commandant du château d'If est devenu son ami, comme le commandant de l'île de Ré, comme l'abbé Choquart. Cet homme prend tous les cœurs et les pétrit à sa guise, à l'exception du cœur de son père.

Le marquis sollicite de tous côtés pour rendre la liberté au prisonnier, dit que son élargissement dépend du rapport que fera sur lui le marquis d'Aligre. Le 19 mai 1775, le marquis d'Aligre écrit :

Recevez l'attestation la plus authentique, que depuis que M. le comte de Mirabeau est détenu au château d'If, il ne m'a jamais donné ni à personne le moindre sujet de plaintes, qu'il s'est toujours parfaitement bien conduit, qu'il a soutenu avec toute la modération possible toutes les altercations que je lui ai parfois suscitées pour exciter sa fougue, et qu'il emportera avec lui l'estime, l'amitié et la considération de toute la place.

Le marquis tient parole. Mirabeau sort du château d'If, mais pour être conduit au fort de Joux.

Mirabeau a commencé, dans son exil de Manosque, son *Essai sur le Despotisme*. Il aura le temps de l'achever.

Il arrive le 25 mai au château de Joux.

Dans ce nid de hiboux égayé par des invalides, dans cette résidence dont les vieux murs sont couverts de neige, qui, aux plus beaux jours, est fréquemment enveloppée par les nuages, lesquels viennent se déchirer dans les aiguilles des rochers qui l'entourent.

Louis XVI est sacré. On solemnise par toute la France ce grand événement. Le gouverneur de Pontarlier apprend du commandant du château qu'il possède un prisonnier qui passe sa journée à barbouiller du papier. Il lui faut un historiographe de la fête locale, cela lui donnera de l'importance à Versailles. Mirabeau sortira sur parole et verra la fête de Pontarlier.

Il en résulte une mauvaise brochure en quatorze pages, imprimée à Genève en 1776.

C'est qu'il est difficile de faire à la fois l'*Essai sur le Despo-*

tisme et la *Description du sacre*.

C'est qu'aussi il a vu, à cette fête du sacre, une apparition qui doit brûler le reste de sa vie.

Il a vu Marie-Thérèse Richard de Ruffey, marquise de Monnier ; celle qu'il immortalisera sous le nom de Sophie, en la déshonorant sous le nom de sa maîtresse.

Mirabeau comprend tout ce qu'il va y avoir de malheur pour lui et pour cette femme dans l'amour qui bouillonne déjà au fond de son cœur. Il demande madame de Mirabeau, il l'appelle sinon de tous ses désirs, du moins de tous ses cris ; on la lui refuse, et il se livre à sa passion pour Sophie par impuissance de s'y dérober.

M. de Saint-Mauris, qui aime madame Monnier, s'aperçoit de cet amour de Mirabeau. M. de Saint-Mauris, qui a quarante ans de plus que son rival et qui sent qu'il ne peut lutter avec lui, donne l'ordre de ramener Mirabeau au fort de Joux.

Mirabeau se laisse reconduire pour se dégager de sa parole, et, le 16 janvier, il s'évade.

D'abord, pour dérouter ceux qui le poursuivent, il gagne la Suisse, puis revient se cacher à Pontarlier. Sa vie, depuis le 13 décembre, est attachée à celle de Sophie, il ne sait plus la quitter.

Mais, persécutée par son mari, à qui toute révélation en a été faite, Sophie est forcée de fuir. Le 25 janvier 1776, elle arrive à Dijon et redemande sa place au foyer de la famille.

Mirabeau l'y suit ; mais, à peine arrivé, il est dénoncé par la mère de Sophie, arrêté et conduit au château de Dijon.

Le 25 mai, il se sauve du château de Dijon comme il s'est sauvé du château de Joux et regagne la Suisse pour la seconde fois.

Pendant son emprisonnement, Sophie avait été reconduite à Pontarlier.

Cette fois, c'est à Sophie de suivre Mirabeau, comme Mirabeau l'a suivie la nuit du 23 août 1776 ; elle escalade les murs du jardin à l'aide d'une échelle et va rejoindre Mirabeau aux Verriers.

Le 17 septembre suivant, ils partent pour la Hollande, car le

marquis a obtenu un ordre d'incarcération au fort Saint-Michel, qui lui paraît assez sûr, quoique Montgomery s'en soit sauvé.

Le 26, ils arrivent à Rotterdam. Le 7 octobre, ils s'arrêtent à Amsterdam et descendent chez un tailleur.

Il faut vivre, et vivre de cette plume qui, au dire du bailli, dévore le papier. Heureusement, l'*Essai sur le Despotisme* a été imprimé à Neuchâtel. Mirabeau n'est pas tout à fait inconnu en Hollande.

En travaillant depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, Mirabeau arrive enfin à gagner un louis par jour.

Pendant ce temps, une procédure s'instruisait contre Mirabeau et contre madame de Monnier.

Le 10 mai 1777, un jugement du bailliage de Pontarlier déclare Mirabeau atteint et convaincu de rapt et de séduction, le condamne à avoir la tête tranchée, ce qui sera exécuté par effigie sur un tableau ; le condamne en outre à cinq livres d'amende envers le roi et à quarante mille livres pour réparations civiles, dommages et intérêts envers le marquis de Monnier.

Quant à Sophie, elle est condamnée à être enfermée sa vie durant dans la maison de refuge de Besançon et à y être rasée et flétrie comme les filles de la communauté.

Le 14 mai 1777, Mirabeau et Sophie sont arrêtés. C'est la troisième personne de sa famille qu'incarcère le marquis : les recherches de la police, il le dit lui-même, lui ont coûté vingt mille livres.

Alors il est content, heureux, satisfait. Il écrit au bailli :

Tant que santé et volonté me dureront, je serai Rhadamante, parce que Dieu m'y a condamné. Il y a quatre jours que je rencontrai Montpesat, que je n'avais pas vu depuis vingt ans. — Votre procès avec madame la marquise, me demanda-t-il, est-il fini ? — Je l'ai gagné. — Et où est-elle ? — Au couvent. — Et mademoiselle votre fille, où est-elle ? — Au couvent. — Et monsieur votre fils, où est-il ? — Au couvent. — Vous avez donc entrepris de peupler les couvents ? — Oui, Monsieur ; et si vous étiez mon fils, il y a longtemps que vous y seriez.

Sophie est conduite à Paris dans une maison de discipline, rue de Charonne.

Mirabeau est enfermé au donjon de Vincennes.

Le 18 novembre 1778, il demande à M. de Maurepas d'aller faire la guerre en Amérique.

Cette demande n'obtient pas même de réponse.

Pendant sa captivité, Mirabeau perd à la fois le fils qu'il a de sa femme et la fille qu'il a de Sophie.

Enfin, le 13 décembre 1780, après trois ans de captivité, Mirabeau, sur les instances de sa mère, sur les démarches de sa sœur, sort de Vincennes. Dans cet intervalle, il a écrit et publié :

Les Lettres à Sophie.

L'Erotica Biblion.

Ma conversion.

Le Rubicon.

Le Liberté de qualité.

Les Lettres de cachet.

Les Prisons d'État.

Reste à solliciter les *lettres d'abolition*.

— Ce sera chose facile, dit le marquis. Tous les cabinets sont de beurre, et les puissances de carton.

Malheureusement, pour l'abolition de ces lettres il faut le concours de Mirabeau, et Mirabeau s'y refuse absolument. Sophie sera absoute avec lui ou il restera sous le coup de jugement.

Cela était d'autant plus beau de la part de l'ex-prisonnier qu'il croyait avoir quelques reproches à faire à Sophie après ses deux premières années de réclusion au couvent de Sainte-Claire, à Gien.

Madame de Monnier avait été autorisée à recevoir quelques personnes ; elle avait alors reçu un M. de Rancourt, qui avait singulièrement éveillé la jalousie de Mirabeau.

Mirabeau avait, en conséquence, fort insisté pour que les visites cessassent, et les visites n'avaient pas cessé.

Aussi, une fois sorti de Vincennes, Mirabeau veut une explica-

tion. Il arrive à franc-étrier à Nogent-sur-Vernisson, y prend les vêtements et la botte d'un colporteur et, sous ce déguisement, entre dans le pavillon d'un jardin isolé où l'attend Sophie.

Là, une explication a lieu, explication orageuse à la suite de laquelle les deux amants, qui doivent tant de malheurs à leur amour, s'aperçoivent que leur amour est éteint.

Au mois de mars suivant, M. de Monnier meurt, et Sophie est libre.

Pendant ce temps, Mirabeau est à Londres, où il publie ses *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus* et ses *Doutes sur la liberté de l'Escaut*.

Mirabeau avait quitté Paris plein de griefs contre sa femme et contre le gouvernement.

Ses griefs contre sa femme, nous les trouvons consignés dans cet article des Mémoires secrets :

20 Avril.

On ne peut se dissimuler que le mémoire de madame de Mirabeau, signé d'elle seulement, et auquel était jointe la consultation de six avocats, publié à Aix le 6 avril 1783, ne contienne des griefs puissants s'ils étaient prouvés.

Elle y propose la vie entière de son mari comme un moyen de séparation.

Il n'a jamais connu de devoirs, s'est joué de la bonne foi, de l'honneur, de la vertu ; il n'a respecté ni les liens du sang ni ceux de la nature.

Il a attenté à la propriété d'autrui et son caractère féroce a menacé la société.

Flétri par des décrets, par des procédures, par des sentences infamantes, il a toujours été dans des maisons de force ou sous la main de la justice ; il a souscrit une transaction flétrissante qui exclut toute idée d'absolution.

Il a été mauvais fils, mauvais époux, mauvais père, mauvais citoyen, sujet dangereux.

Mauvais fils, il a attenté à l'honneur de son père par d'infâmes libelles.

Mauvais mari, il a accablé sa femme de soupçons et de coups, et profané la sainteté du mariage par des crimes.

Mauvais père, des exemples funestes, un nom vil et dégradé, voilà ce qu'il préparait à son fils.

Mauvais citoyen, sujet dangereux, il est infâme et flétri.

Enfin, la consultation dit qu'un homme qui rassemble tous les vices, qui ne respecte rien et qui, couvert d'opprobre et d'infamie, les ferait partager à sa femme, n'a pas le droit de la réclamer.

Le mémoire n'est pas doux, comme on le voit.

Il est vrai, comme dit la note, que six avocats se sont réunis pour le rédiger.

Ô sombre, sombre avenir que nul, nul humain ne peut sonder, il eût bien étonné ces six avocats du barreau d'Aix, un des barreaux les plus renommés de la France ; il eût bien étonné ces six avocats, celui qui leur eût dit que huit ans plus tard l'enthousiasme de la France inventerait le Panthéon comme le seul sépulcre digne de renfermer le cadavre de ce mauvais fils, de ce mauvais époux, de ce mauvais père, de ce sujet dangereux.

Maintenant, voilà où Mirabeau en était avec le gouvernement :

13 Mai.

M. le comte de Mirabeau n'ayant pu obtenir la permission de distribuer son mémoire, mémoire dont plus de deux mille exemplaires ont été saisis, en a porté ses plaintes à M. le garde des sceaux, avec lequel il a eu une conversation très-vivante à ce sujet. N'ayant pu faire revenir ce chef de la justice, M. le comte de Mirabeau a pris le parti d'écrire une lettre très-forte au roi, où il se plaint du déni de justice de M. de Miroménil. Il est en même temps parti pour le pays étranger, où il va faire réimprimer son mémoire, précédé de sa conversation avec le garde des sceaux, auquel il joindra sans doute d'autres anecdotes.

Soyez tranquille, Mirabeau n'est pas pour longtemps en pays étranger, et, à la première lueur des éclairs révolutionnaires, nous le verrons reparaitre.

Chapitre XI

Froid terrible. – Feux allumés devant les hôtels. – M. Lenoir, lieutenant de police. – Distributions de secours. – Le roi et la reine. – Le comte de Sanois. – Craintes de disette. – M. de Caumartin. – Obélisques et colonnes élevés avec de la neige. – MM. de Boufflers et Ducis. – Mise en liberté de Latude. – Un mot du docteur Quesnay. – Latude arrive à Paris. – Madame de Pompadour. – La lettre à la favorite. – Entrevue. – Effet de la lettre. – Latude arrêté. – M. Berryer. – Latude à Vincennes. – Première évasion. – Mémoire au roi. – Latude repris. – Un quatrain. – Cochar. – D’Alègre. – Tentative d’évasion. – Récit de Latude. – Le dictionnaire. – Quatorze cents pieds de corde. – L’évasion. – Le fossé de la Bastille. – M. Silhouette. – Voyage de d’Alègre et de Latude.

Un grand ennemi public, d’autant plus terrible qu’il était inattendu, avait ouvert les portes de cette fameuse année 1784 où nous venons de constater tant d’apparitions nouvelles et inattendues.

C’est le froid.

Le 5 décembre 1783, cet immense vautour aux ailes blanches s’abattit sur la France et se cramponna à Paris.

Du 5 décembre au 20 janvier, on s’étonne : la rivière est prise, les charrettes le plus lourdement chargées y passent, la glace s’amoncelle dans les ruisseaux, la neige encombre les rues ; mais on a déjà vu tout cela. Il y a des souvenirs de vieillards qui racontent des calamités semblables.

À la fin de janvier, on cesse de s’étonner, on s’inquiète.

À la date du 31 janvier, les Mémoires secrets sèment l’alarme :

Depuis longtemps, disent-ils, on n’avait eu à Paris un hiver aussi rigoureux, surtout par la durée. Il gèle depuis deux mois presque constamment, et une neige abondante couvre les toits et les rues. Il est d’usage que les princes devant leurs palais et les grands seigneurs devant leurs hôtels fassent allumer des feux pour chauffer les porte-

faix, les Savoyards, les fiacres, tous les malheureux qui, par leur état ou les circonstances, sont obligés de rester dehors. À ces secours trop faibles M. Lenoir en a joint d'autres, qu'il a sollicités du ministère.

On a averti tous les manœuvres et journaliers qui sont sans ouvrage de se présenter à l'hôtel de la police avec confiance, et qu'ils y trouveront du travail et du salaire.

On a établi dans de vastes salles des Célestins et des Capucins du faubourg Saint-Jacques et des Grands-Augustins des poêles toujours allumés où l'on emploie à des ouvrages moins durs les femmes, les enfants, les vieillards et les infirmes.

Enfin, on a distribué à MM. les curés et commissaires de police des sommes d'argent pour fournir du bois, du charbon, du pain aux pauvres honteux et autres qui se présenteront.

On doit rendre justice à l'excellence du cœur du roi, qui, de sa main, écrivant au contrôleur général, lui exposait les demandes du lieutenant de police, autorisait le ministre des finances à donner tous les secours qui seraient nécessaires pour secourir les pauvres, et lui a dit de vive voix qu'il n'y avait aucune dépense qui ne dût être retranchée s'il le fallait pour celle-là.

La reine, de son côté, a envoyé à M. Lenoir cinq cents louis pris sur les fonds de sa cassette, en déclarant que jamais dépense ne fut plus agréable à son cœur.

Au 7 février, le froid redouble, et nous lisons ceci :

Le froid et la neige continuent, ce qui redouble les embarras et la vigilance de M. le lieutenant général de police. À peine se réserve-t-il cinq ou six heures de sommeil par nuit. On ne se rappelle point avoir vu un hiver de cette espèce. Il est bien à craindre que le bois ne vienne à manquer. Le mardi 3 février, il n'y en avait plus que soixante-dix mille voies. Ce jour-là, six mille ont été enlevées, et il a été mis des gardes dans les chantiers pour y empêcher les trop grandes levées à la fois. Beaucoup de gens commencent à faire usage du charbon de terre, au moins mélangé avec le bois.

La propreté des voies publiques est regardée aujourd'hui comme impossible. On calcule qu'il y a sur la surface de la capitale quarante-huit lieues de rues à nettoyer ; on voit qu'il en résulterait une multitude

de bras et de chevaux effrayante seulement pour l'imagination, et une dépense qui ferait tort aux objets de charité plus pressants. Ce sont tous ces soins qui occupent M. Lenoir et rendent cette époque de son administration la plus difficile qui eût encore existé sous aucun de ses prédécesseurs, et sans doute occasionnent le bruit que pour récompense il aura bientôt un autre département.

Dans les campagnes les seigneurs de paroisse ont été invités à seconder autant qu'il serait en eux la bienfaisance du souverain. Quelques-uns n'ont pas attendu cette invitation et l'ont prévenue. Celui de Pantin (M. le comte de Sanois) a fait publier au prône et afficher que tous les infirmes, malades, vieillards ou autres qui manqueraient de bois eussent à s'adresser à M. le curé, qui leur administrerait de sa part des *bons* pour le boucher, le boulanger, le marchand de vins, etc.

MM. les bénédictins de Saint-Denis, renommés pour la bonne chère qu'ils faisaient en poisson, ont arrêté de le retrancher de leur table, de se contenter de légumes et de consacrer l'argent de cette économie à secourir les malheureux.

Peut-être pourrait-on croire, en voyant le sacrifice des dignes bénédictins, que Paris en était arrivé à son dernier degré de misère ; on se tromperait. Vers le 8 février, une apparence de dégel avait donné quelque espoir, mais, le 10, la gelée recommença avec une recrudescence d'intensité. Cet adoucissement dans l'atmosphère n'avait pas duré assez longtemps pour que l'on pût dégager les rues et les toits. La neige durcie et entassée le long des maisons formait comme des murs qui rétrécissaient les rues et redoublaient le froid à l'intérieur et à l'extérieur. Dans les campagnes, c'était pis encore, et les voitures ne pouvaient arriver à Paris : il en résultait que le foin et la paille augmentaient de prix tous les jours, les légumes et les autres comestibles manquaient ou ne pouvaient plus être achetés que par les riches ; le bois surtout devenait tellement rare qu'une ordonnance parut pour qu'on n'en délivrât pas plus d'une demi-voie à chaque acheteur ; les boulangers seuls étaient exceptés de cette législation.

Quelque temps on eut recours au charbon de terre, mais le

charbon de terre manqua à son tour.

Tout cela retombait en imprécations sur M. de Caumartin, le prévôt des marchands. On lui reprochait de ne s'être pas éclairé à la disette de bois qui avait déjà eu lieu l'année précédente. Il essayait de s'excuser en rappelant combien peu de temps la rivière était navigable ; mais tout Paris répondait que justement on lui reprochait de n'avoir pas profité de ce peu de temps-là.

Les plaintes firent tant de bruit que le Parlement voulut se rendre compte de l'état des choses ; il apprit alors que deux cent mille cordes de bois étaient arrêtées à dix lieues à peine de la capitale. On s'attendait à ce qu'il mandât près de lui le prévôt pour le réprimander de son imprévoyance ; mais il n'en fit rien, ce qui fit que la moitié des murmures qui poursuivaient M. de Caumartin retomba sur le Parlement.

M. Lenoir, tout au contraire, déployait une grande activité, voyant tout par lui-même, s'inquiétant auprès de tous les hommes intelligents des moyens qu'il y aurait de soulager la misère publique et s'entendant, pour la distribution des bienfaits du roi et de la reine, avec les hommes les plus honorables de chaque quartier.

Le 18 février, la disette de bois devint telle que le roi rassembla le conseil et que l'on y proposa l'avis de renvoyer dans les provinces les abbés, les évêques, les moines, les intendants, les gouverneurs, les magistrats et autres qui y sont attachés ; mais le moyen parut trop insuffisant et trop lent, et l'on en revint à celui plus efficace de faire venir par terre trente mille voies de bois qui était à peu de distance de Paris. Deux cent mille francs étaient nécessaires à l'accomplissement de cette mesure ; le roi en fit l'avance et rentra dans cette avance par un impôt de six livres mis sur chaque voie de bois qui se délivrerait pendant la quinzaine.

Enfin, le 21 février, après soixante-seize jours d'une température sibérienne, le dégel commença à se manifester, et cette fois sérieusement ; au reste, le caractère parisien, qui tourne tout en spectacle, n'avait pas failli à son habitude en cette occasion ; dans

presque tous les carrefours, on avait utilisé la neige, et on avait fait des obélisques chargés d'inscriptions à la louange du roi et de la reine, qui en cette occasion avaient pris une part réelle à une misère qu'ils avaient fait tout au monde pour soulager.

Voici une de ces inscriptions :

AU ROI.

Ce faible monument aura faible existence ;
Tes bontés, ô mon Roi ! dans ces temps de rigueur,
Bien mieux que sur l'airain ont mis au fond du cœur
Un monument certain : c'est la Reconnaissance.

À LA REINE.

Reine, dont la bonté surpasse les appas,
Près d'un Roi bienfaisant occupe ici la place.
Si ce monument frêle est de neige et de glace,
Nos cœurs, pour toi, ne le sont pas.

À TOUS DEUX.

De ce monument sans exemple,
Couple auguste, l'aspect bien doux pour votre cœur
Sans doute vous plaira plus qu'un palais, qu'un temple
Que vous élèverait un peuple adulateur.

Au milieu de ces glaçons fermant les maisons, malgré cette température qui descendit jusqu'à douze degrés au-dessous de zéro, on s'occupait de littérature et on allait au spectacle. M. de Boufflers, qui représentait la poésie légère de l'époque, faisait des chansons qui avaient un succès immense, et Ducis donnait des tragédies qui tombaient.

Voici comment les critiques du temps faisaient la part de chacun :

Commençons par la tragédie. On doit des égards au malheur :

13 Janvier.

Le *Macbeth* de M. Ducis, attendu depuis deux mois, a enfin été joué

hier. Cet auteur, encouragé par ses succès inouïs, a cru pouvoir faire passer désormais toutes les folies, toutes les absurdités, toutes les barbaries du poète anglais qu'il paraît avoir entrepris de transporter successivement sur notre scène, tant qu'on voudra bien l'y souffrir. On sait que cet étranger est Shakespeare, c'est-à-dire le plus sublime, le plus bas, le plus hardi, le plus extravagant de tous les tragiques. À en juger par le peu d'accueil que *Macbeth* a reçu hier, on serait tenté de croire que l'on commence à se lasser de tant d'horreurs puériles et dégoûtantes. On assure qu'à la répétition du dimanche, M. Ducis, effrayé lui-même de l'amas de monstruosités et de platitudes dont son ouvrage est rempli, avait en quelque sorte perdu la tête, et était devenu fou avec son héros, de remords d'avoir si cruellement outragé le goût, la raison et le bon sens ; cependant, comme certains morceaux ont été fort applaudis et que le parterre n'a pas témoigné son indignation d'une façon marquée, qu'il n'y a eu que de la froideur de sa part, son amour-propre lui a persuadé qu'avec des corrections, des retranchements et des mutilations, et surtout à l'aide d'une forte cabale, il pourrait faire aller la pièce et peut-être lui procurer le triomphe.

En conséquence, la seconde représentation est remise à samedi : il faut voir ce qui en résultera.

Maintenant, voyez comme le critique s'adoucit et comme il est tout miel pour M. de Boufflers. Il est vrai que M. de Boufflers n'a pas commis une tragédie en cinq actes imitée de ce barbare Shakespeare.

22 Février.

Il court une très-singulière chanson intitulée *Rêve de M. de Boufflers, sur l'air Jeune Iris, pourriez-vous croire*. – On connaît l'originalité de ce poète charmant, et cette production est plus qu'une autre marquée à son coin.

Pourquoi ne puis-je pas le croire ?
 Oh ! que n'est-ce la vérité,
 Ce que tous deux, dans l'ombre noire,
 Tour à tour nous avons été.
 Morphée, en fermant ma paupière,
 Fit de moi l'acier le plus doux ;

D'aimant vous étiez une pierre,
Et vous m'entraîniez près de vous.

Ce dieu, par un beau stratagème,
De cet aimant fit un écho ;
J'étais complet, je disais : J'aime,
Et vous me répétiez ce mot.
Par un caprice plus insigne
Je me trouvais petit poisson ;
À mes yeux vous parûtes ligne,
Et je mordis à l'hameçon.

Le bon Morphée, à ma prière,
M'ayant fait voyager par eau,
Vous devîntes une rivière,
Et je vous fis porter bateau.
Le froid prit : vous voilà de glace.
Pour tirer parti de ce tour,
Sur deux semelles je pris place,
Et je patinai jusqu'au jour.

Pour dernière métamorphose,
Devenu nectar le plus doux,
J'étais dans un vase de rose,
Iris, et je coulais pour vous.
Une goutte sur vous s'attache,
Vous étiez alors tout satin,
À mon réveil j'ai vu la tache ;
Mais j'ai cherché l'étoffe en vain.

Il va sans dire que Shakespeare et Ducis restèrent écrasés sous cette nouvelle production de M. de Boufflers.

Mais, vers le même temps, une tragédie vivante, presque aussi terrible que la plus terrible invention du poète anglais, attira l'attention des Parisiens.

Nous voulons parler de la mise en liberté de Latude après trente ans de captivité.

Nous avons parlé de l'illustre économiste Quesnay : il était le

médecin de Louis XV et de madame de Pompadour. Un jour, le roi entra chez la favorite pendant qu'il y était. Quesnay chancelle, se trouble et sort.

— Qu'avez-vous donc ? lui demanda madame Duhaussset, cette spirituelle femme de chambre qui a laissé des Mémoires de grande dame.

— J'ai, dit Quesnay, j'ai que, quand je vois le roi, je me dis : Voilà un homme qui peut me faire couper la tête si c'est son plaisir.

— Oh ! répondit madame Duhaussset, il n'y a rien à craindre, le roi est trop bon.

Oui certainement le roi était trop bon pour faire couper par plaisir la tête d'un homme qui n'avait rien fait, mais par fantaisie il pouvait l'envoyer à la Bastille.

Et il l'y envoyait. — Témoin Latude.

Nous avons passé rapidement sur cette entrée de Latude à la Bastille.

Nous savions le retrouver à la sortie de Bicêtre.

C'était, quand il vint à Paris, en 1649, un beau jeune homme de vingt-quatre ans plein d'avenir et surtout d'ambition. Il espérait aller loin. Mais, pour faire route sûre, il lui fallait des protecteurs.

Ces protecteurs, un jour Latude se promenait aux Tuileries, cherchant où il les pourrait trouver, quand, en passant derrière un banc, il entendit deux hommes se livrer contre madame de Pompadour aux plus vives attaques. Latude était homme d'imagination. Cette haine contre la favorite, dont ces deux hommes, au reste, n'étaient que l'écho, lui inspira une idée, idée fatale. C'était de se faire une protectrice de la favorite elle-même en lui faisant croire qu'il lui avait rendu un grand service.

Il prit une pincée de sel blanc, la mit dans une lettre, mit sur cette lettre l'adresse de madame de Pompadour et jeta cette lettre à la poste.

Puis il courut à Versailles afin de devancer son envoi ; il fit

demander, pour affaires de la plus haute importance, dit-il, une audience à madame de Pompadour. L'audience lui fut accordée, et, admis en sa présence, il lui raconta, avec une émotion qu'il n'avait pas besoin de feindre, qu'il avait entendu aux Tuileries deux hommes menaçant sa vie ; qu'un de ces hommes avait dit à l'autre qu'il était possesseur d'une poudre si subtile que le moindre atome de cette poudre qui volerait sur les lèvres, qui serait respiré par le nez ou qui entrerait dans l'œil pourrait donner la mort ; qu'à la suite de cette conversation, cet homme, avec toutes les précautions que pouvait inspirer la crainte d'un si terrible poison, avait mis une pincée de cette poudre dans une lettre et avait jeté cette lettre à la poste après y avoir mis l'adresse de la marquise.

Madame de Pompadour savait à quel point elle était exécrée : le fait ne lui parut donc pas impossible. Elle remercia Latude avec beaucoup d'expansion, lui offrit une bourse pleine d'or, qu'il refusa, et, dans le but de lui faire accorder une récompense plus digne d'un gentilhomme, elle lui demanda son adresse.

Latude, enchanté, car toute chose lui paraissait se dérouler selon ses désirs, Latude prit une plume et écrivit d'une main tremblante sur une feuille de papier parfumé ces quelques mots :

« Henri Mazers de Latude, hôtel garni du Cul-de-Sac-du-Coq. »

Puis il prit congé de la marquise et revint chez lui, rêvant la plus haute destinée.

La lettre arriva. La marquise la décacheta avec toutes sortes de précautions. Elle contenait en effet une pincée de poudre blanche ayant l'aspect d'une pincée d'arsenic.

Le premier sentiment de la marquise fut celui d'une profonde terreur.

Puis elle ordonna que l'on fît l'essai de cette poudre sur différents animaux.

La pincée de matière blanche fut divisée en trois parts, enfermée dans des boulettes de mie de pain, lesquelles furent données à un chien, à un chat et à une poule.

Les trois animaux n'en éprouvèrent aucun malaise. Nous avons dit que cette poudre n'était autre chose que du sel.

Madame de Pompadour crut à une mystification, mais elle ne soupçonnait pas encore le pauvre Latude d'être le mystificateur, quand, près de l'adresse de la lettre qui contenait cette poudre inoffensive, elle aperçut l'adresse de Latude. La similitude des deux écritures la frappa. Elle devina, sans comprendre le motif qui l'avait fait agir, que c'était ce jeune homme qui avait envoyé la lettre que lui-même venait dénoncer. Elle donna des ordres en conséquence, et, le 1^{er} mai suivant, tandis que Latude se livrait aux rêves les plus brillants, un exempt nommé Saint-Marc entra chez lui et l'invita à le suivre à la Bastille.

C'était M. Berryer qui était alors lieutenant de police. Il vint interroger le prisonnier le lendemain de son entrée.

Ce que Latude avait de mieux à faire, c'était de tout raconter. Ce fut ce qu'il fit. La naïveté de l'aveu toucha M. Berryer. Il part pour Versailles, ne doutant pas que madame de Pompadour ne fasse grâce en lui racontant tout ; mais, à son grand étonnement, madame de Pompadour fut inexorable.

C'était une triste nouvelle à reporter au prisonnier, auquel cependant M. de Berryer n'ôta pas toute espérance.

Trois mois après, Latude fut transporté à Vincennes.

Ce fut là que Latude commença à croire à la gravité de sa situation et que cet homme dans lequel Dieu avait mis le génie des évasions eut la première idée de se procurer par ruse ou par force cette liberté qu'on ne voulait pas lui rendre.

Puis il faut dire une chose, si étrange qu'elle soit, c'est que dans la solitude de sa prison cet homme était devenu amoureux de celle qui le persécutait et que son désir d'être libre était encore aiguillonné par son désir de la revoir.

Il se mit donc à songer à son évasion.

Il voyait tous les jours un ecclésiastique de cinquante-cinq à soixante ans se promener dans un jardin qui faisait partie du don-

jon. Il s'informa et apprit qu'il était enfermé depuis quinze ans pour crime de jansénisme.

Comme le crime n'était pas capital, l'abbé de Saint-Sauveur, fils d'un ancien lieutenant du roi à Vincennes, avait la liberté de venir causer avec lui dans le jardin, et il en profitait souvent. Le janséniste d'ailleurs enseignait à lire et à écrire aux enfants du porte-clés, de sorte que l'abbé et les enfants allaient et venaient sans qu'on fît grande attention à eux. L'heure à laquelle ils faisaient ces promenades était à peu près celle à laquelle, de son côté, on mettait Latude dans un jardin voisin situé lui-même dans l'enclos du donjon. M. Berryer avait ordonné qu'on lui laissât deux heures par jour pour se promener. Les porte-clés venaient le prendre et le conduisaient ; quelquefois le plus âgé allait l'attendre au jardin, et le plus jeune ouvrait seul la porte de la prison. Il l'habitua peu à peu à lui voir descendre les escaliers plus vite que lui et aller rejoindre sans l'attendre son camarade au jardin. Cinq minutes après Latude, le porte-clés arrivait et le trouvait près de son compagnon. Il s'habitua au désir du prisonnier de respirer l'air du ciel cinq minutes de plus qu'il n'eût fait s'il l'eût attendu.

Un jour, Latude attendit l'heure de l'ouverture de son cachot avec la résolution de s'échapper ce jour-là à quelque prix que ce fût. Aussi, à peine la porte fut-elle ouverte, qu'il s'élança sur l'escalier. Il était en bas avant que le porte-clés eût songé à le suivre. Une porte était en bas. Pour interrompre toute communication entre les deux porte-clés, Latude commença par fermer cette porte aux verrous. Il avait quatre sentinelles à tromper. La première était à une porte qui conduisait hors du donjon et qui était toujours fermée. Latude frappe, elle s'ouvre.

— Avez-vous vu l'abbé de Saint-Sauveur ? demande Latude à la sentinelle.

— Non, répond celle-ci.

— C'est incroyable, répond Latude, voilà deux heures que notre prêtre l'attend au jardin. Je cours après lui de tous les côtés

sans pouvoir le rencontrer. Mais, morbleu, il me paiera ma course.

Et, en disant ces mots, il continue à marcher sans que la sentinelle songe à l'arrêter.

Au bout de la voûte qui est au-dessous de l'horloge, il trouve la seconde sentinelle.

— Y a-t-il longtemps que l'abbé de Saint-Sauveur est sorti ? demande Latude.

— Ma foi, je n'en sais rien, répond la sentinelle.

Et Latude continue son chemin.

Même question à la troisième sentinelle qui est à l'autre côté du pont-levis.

Même réponse.

— En tout cas, dit Latude, je l'aurai bientôt trouvé ; et, courant, sautant, appelant l'abbé de Saint-Sauveur, il arrive devant la quatrième sentinelle, qui, bien loin de soupçonner que ce soit un prisonnier qui vienne à elle, ne trouve pas étonnant que l'on coure après l'abbé de Saint-Sauveur et laisse passer Latude comme ont fait les trois autres.

C'est le 25 juin 1750, après treize mois de captivité dont quatre à la Bastille et neuf à Vincennes, que le prisonnier s'échappait.

Il prit tout à travers champs, rentra dans Paris et courut prendre une chambre en un hôtel garni.

Le premier moment fut tout à la joie d'être libre ; mais avec la réflexion vint l'inquiétude. Ce fut alors, comme dit le malheureux Latude lui-même, que consultant, non pas son esprit, mais son cœur, et jugeant madame de Pompadour d'après lui-même, il rédigea un mémoire qu'il adressa au roi et dans lequel, traitant madame de Pompadour avec le plus grand respect, il faisait l'aveu de sa faute, demandant grâce et priant ceux qu'il avait offensés sans le vouloir de se contenter comme expiation de la peine qu'il avait déjà subie.

Latude avait connu au château de Vincennes ce fameux docteur Quesnay qui avait eu si peur, un jour que le roi était entré à l'im-

proviste chez madame de Pompadour ; il lui avait alors témoigné quelque intérêt et offert ses services. Il alla le trouver, lui confia son mémoire et le pria de le remettre au roi. Le docteur s'y engagea, et Mazers, plus tranquille, revint à son nouvel hôtel garni dont il avait dans sa naïve confiance donné l'adresse.

Le lendemain du jour où le mémoire avait été remis au roi par le docteur Quesnay, Latude était arrêté de nouveau et reconduit à la Bastille.

Il est vrai qu'on lui dit qu'on ne l'arrêta que pour savoir de lui-même par quel moyen il s'était enfui ; la raison était d'autant plus plausible que l'on ajoutait qu'il importait d'enlever aux autres prisonniers les moyens de l'imiter. Latude était plein de confiance ; il suivit tranquillement les agents et raconta tous les détails de sa fuite avec d'autant plus de sincérité que, Latude s'étant enfui tout seul, les détails de cette fuite ne pouvaient compromettre personne.

Latude raconta donc, avec cette étrange ingénuité que l'on retrouve sans cesse en lui, sa délivrance dans tous les détails que nous avons racontés nous-même. Le récit fini, il s'attendait à être relâché, comme on le lui avait promis. Mais, tout au contraire, on le reconduisit dans son cachot, où M. Berryer vint le visiter le lendemain, lui promettant cette fois comme l'autre qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour adoucir sa captivité ; il ordonna même qu'on laissât au prisonnier de l'encre, des plumes, des livres et du papier.

Latude y trouva d'abord une distraction ; mais, au bout de six mois, il éprouva ce qu'il avait déjà ressenti lors de sa première captivité : les atteintes du désespoir.

Dans un moment de rage, il écrivit sur la marge d'un des livres qui lui étaient accordés pour sa distraction le quatrain suivant :

Sans esprit et sans agrément,
Sans être ni belle ni neuve,
En France on peut avoir le premier des amants :
Et Pompadour en est la preuve.

Un porte-clés trouva le livre, lut le quatrain et le fit passer à

madame de Pompadour.

Madame de Pompadour envoya chercher M. Berryer, lui montra le livre et, bégayant de colère :

— Connaissez enfin votre protégé, dit-elle, et osez encore solliciter ma clémence.

Condamné dès lors à une réclusion dont M. Berryer lui-même n’entrevoyait plus la fin, Latude sollicita un compagnon. M. Berryer invita le gouverneur de la Bastille à se rendre à ce désir, et, un matin, un prisonnier entra dans la chambre de Latude.

C’était un nommé Cochar, natif de Rosny.

Un instant, Latude crut trouver une distraction dans cette société. Mais le pauvre diable était encore plus inconsolable de la perte de sa liberté que n’était Latude : il pleurait et se désespérait jour et nuit ; bientôt il tomba malade et mourut.

À son dernier soupir seulement, on l’enleva de la chambre de Latude.

Cette situation que Cochar n’avait pu soutenir trois mois, Latude la supporta trente-cinq ans.

Après Cochar vint d’Alègre.

C’était un jeune homme natif de Carpentras et qui, depuis trois ans, était à la Bastille.

D’Alègre, ainsi que Cochar, se laissait abattre par la douleur ; mais, en voyant cette douleur se laissant écraser près de lui, Latude reprit des forces et demanda à son désespoir même le courage et l’énergie dont il avait besoin pour fixer son esprit sur un mode d’évasion.

S’évader de la Bastille, comprenez-vous cela ! c’était presque une folie que d’y songer.

Latude y songea pourtant.

Laissons raconter à Latude lui-même cette périlleuse entreprise dont la réussite lui vaudra parmi les prisonniers futurs une éternelle renommée.

Il ne fallait pas songer à s’évader de la Bastille par les portes, comme

j'avais fait au donjon de Vincennes ; toutes les impossibilités physiques se réunissaient pour rendre cette voie impraticable : restait donc la ressource des airs.

Nous avions bien dans notre chambre une cheminée dont le tuyau aboutissait au haut de la tour ; mais, comme toutes celles de la Bastille, elle était pleine de grilles, de barreaux, qui, en plusieurs endroits, laissaient à peine un passage à la fumée.

Fussions-nous arrivés au sommet de la tour, nous avions sous les pas un abîme de près de deux cents pieds de hauteur ; au bas, un fossé dominé par un mur très-élevé, qu'il fallait encore franchir ; nous étions seuls, sans outils, sans matériaux, épiés à chaque instant du jour et de la nuit, surveillés d'ailleurs par une multitude de sentinelles qui entouraient la Bastille et qui semblaient l'investir.

Tant d'obstacles, tant de dangers ne me rebutèrent pas. Je voulus communiquer mon projet à mon camarade ; il me regarda comme un insensé, et retomba dans son engourdissement. Il fallut donc s'occuper seul de ce dessein, le méditer, prévoir la foule épouvantable d'inconvénients qui s'opposaient à son exécution, et trouver les moyens de les lever tous. Pour y parvenir, il fallait grimper au haut de la cheminée, malgré les grilles de fer qui nous en empêchaient. Il fallait, pour descendre de la tour dans le fossé, une échelle de deux cents pieds au moins ; une seconde, nécessairement de bois, pour en sortir. Il fallait, dans le cas où je me procurerais des matériaux, les dérober à tous les regards, travailler sans bruit, tromper la foule de mes surveillants, enchaîner tous leurs sens, et, pendant plusieurs mois entiers, les empêcher de voir et d'entendre. Que sais-je ? Il fallait prévoir et arrêter la foule d'obstacles sans cesse renaissants qui devaient tous les jours et à chaque instant du jour se succéder, naître les uns des autres, arrêter et traverser l'exécution de ce plan, un des plus hardis peut-être que l'imagination ait pu concevoir, et l'industrie humaine conduire à sa fin. Lecteur, voilà ce que j'ai fait ; encore une fois je le jure, je ne vous dis que la plus exacte vérité. Entrons dans le détail de toutes mes opérations.

Le premier objet dont il fallait s'occuper était de découvrir un lieu où nous puissions soustraire à tous les regards nos outils et nos matériaux, dans le cas où nous serions assez adroits pour nous en procurer. À force de rêver, je m'arrêtai à une idée qui me parut fort heureuse.

J'avais habité plusieurs chambres à la Bastille, et toutes les fois que celles qui se trouvaient au-dessus ou au-dessous de moi étaient occupées, j'avais parfaitement distingué le bruit que l'on faisait dans l'une ou dans l'autre. Pour cette fois, j'entendais tous les mouvements du prisonnier qui était au-dessus, et rien absolument de celui qui était au-dessous : j'étais sûr cependant qu'il y en avait un.

À force de calculs, je crus entrevoir qu'il pourrait bien y avoir un second plancher, séparé peut-être par quelque intervalle ; voici le moyen dont j'usai pour m'en convaincre :

Il y avait à la Bastille une chapelle où tous les jours on disait une messe, et le dimanche trois. Dans cette chapelle étaient situés quatre petits cabinets, disposés de manière que le prêtre ne pouvait jamais voir aucun prisonnier, et ceux-ci, à leur tour, au moyen d'un rideau qu'on n'ouvrait qu'à l'élévation, ne voyaient jamais le prêtre en face. La permission d'assister à la messe était une faveur spéciale que l'on n'accordait que très-difficilement.

M. Berryer nous en faisait jouir, ainsi que le prisonnier qui occupait la chambre n° 3, c'est-à-dire celle au-dessous de la nôtre.

Je résolus de profiter, au sortir de la messe, d'un moment où celui-ci ne serait pas encore renfermé pour jeter un coup d'œil sur sa chambre. J'indiquai à d'Alègre un moyen de me faciliter cette visite. Je lui dis de mettre son étui dans son mouchoir, et quand nous serions au second étage, de tirer son mouchoir, de faire en sorte que l'étui tombât le long des degrés, et de dire au porte-clés d'aller le ramasser. Cet homme se nomme *Daragon* et il vit encore. Tout ce petit manège se pratiqua à merveille. Pendant que Daragon courait après son étui, je monte vite au n° 3, je tire le verrou de la porte, je regarde la hauteur du plancher, je remarque qu'il n'avait pas plus de dix pieds de hauteur, je referme la porte, et de cette chambre à la nôtre je compte trente-deux degrés ; je mesure la hauteur de l'un d'eux, et par le résultat de mon calcul je trouve qu'il y avait entre le plancher de notre chambre et le plafond de celle au-dessous un intervalle de cinq pieds et demi. Il ne pouvait être comblé ni par des pierres ni par du bois, le poids aurait été énorme ; j'en conclus qu'il devait y avoir un tambour, c'est-à-dire un vide de quatre pieds entre les deux planchers.

On nous renferme, on tire les verrous, je saute au cou de d'Alègre ; ivre de confiance et d'espoir, je l'embrasse avec transport.

— Mon ami, lui dis-je, de la patience et du courage, et nous sommes sauvés. Je lui fais part de mes calculs et de mes observations.

— Nous pouvons cacher nos cordes et nos matériaux : c'est tout ce qu'il me fallait, continuai-je, nous sommes sauvés.

— Quoi ! me dit-il, vous n'avez donc pas encore abandonné vos rêveries ! Des cordes, des matériaux, où sont-ils ? où nous en procurerons-nous ?

— Des cordes ! nous en avons plus qu'il ne nous en faut. Cette malle, en lui montrant la mienne, en contient plus de mille pieds.

Je lui parlais avec feu ; plein de mon idée, du transport que me donnaient mes nouvelles espérances, je lui paraissais inspiré ; il me regarde fixement, et, avec le ton le plus touchant et du plus tendre intérêt, il me dit :

— Rappelez vos sens, tâchez de calmer le délire qui vous agite. Votre malle, dites-vous, renferme plus de mille pieds de corde ! je sais comme vous qu'il n'y en a pas un seul pouce.

— Eh quoi ! n'ai-je pas une grande quantité de linge ! treize douzaines et demie de chemises, beaucoup de serviettes, de bas, de coiffes et autres choses ; ne pourront-elles pas nous en fournir ? nous les enfilons et nous aurons des cordes.

D'Alègre, frappé comme d'un coup de foudre, saisit sur-le-champ l'ensemble de mon plan et de mes idées ; l'espérance et l'amour de la liberté ne meurent jamais dans le cœur d'un homme, et ils n'étaient qu'engourdis dans le sien. Bientôt je l'échauffais, je l'embrassais du même feu ; mais il n'était pas si avancé que moi : il fallut combattre la foule de ses objections et guérir toutes ses craintes.

— Avec quoi, se disait-il, arracherons-nous toutes ces grilles de fer qui garnissent nos cheminées ? où prendrons-nous des matériaux pour l'échelle de bois qui nous sera nécessaire ? où prendrons-nous des outils pour faire toutes ces opérations ? Nous ne possédons pas l'art heureux de créer.

— Mon ami, lui dis-je, c'est le génie qui crée, et nous avons celui que donne la vengeance ; il dirigera nos mains ; encore une fois, nous serons sauvés.

Nous avions une table pliante, soutenue par deux fiches de fer. Nous leur fîmes un taillant en les repassant sur un carreau du plancher ; d'un

briquet nous fabriquâmes, en moins de deux heures, un bon canif avec lequel nous fîmes deux manches à ces fiches, dont le principal usage devait être d'arracher toutes les grilles de fer de notre cheminée.

Le soir, après que toutes les visites de la journée furent faites, nous levâmes, au moyen de nos fiches, un carreau du plancher et nous nous mîmes à creuser de telle sorte, qu'en moins de six heures de temps, nous l'eûmes percé ; nous vîmes alors que toutes mes conjectures étaient fondées, et nous trouvâmes entre les deux planchers un vide de quatre pieds : nous remîmes le carreau, qui ne paraissait pas avoir été levé.

Ces premières opérations faites, nous décousîmes deux chemises et leurs ourlets, nous en tirâmes les fils l'un après l'autre ; nous les nouâmes tous, et nous en fîmes un certain nombre de pelotons que nous remîmes ensuite en deux grosses pelotes : chacune avait cinquante filets de soixante pieds de longueur ; nous les tressâmes, ce qui nous donna une corde de cinquante-cinq pieds environ, avec laquelle nous fîmes une échelle de vingt pieds, qui devait nous servir à nous soutenir en l'air pendant que nous arracherions dans la cheminée toutes les barres et les pointes de fer dont elle était armée. Cette besogne était la plus pénible et la plus embarrassante. Elle nous demanda six mois d'un travail dont l'idée fait frémir.

Nous ne pouvions y travailler qu'en pliant le corps et en le torturant par les postures les plus gênantes ; nous ne pouvions résister plus d'une heure à cette situation, et nous ne descendions jamais que les mains ensanglantées.

Ces barres de fer étaient clouées dans un ciment extrêmement dur, que nous ne pouvions amollir qu'en soufflant de l'eau avec notre bouche dans les trous que nous avions pratiqués.

Qu'on juge de tout ce que cette besogne avait de pénible en apprenant que nous étions satisfaits quand, dans une nuit entière, nous avions enlevé l'épaisseur d'une ligne de ce ciment. À mesure que nous arrachions une barre de fer, il fallait la replacer dans son trou pour que, dans les fréquentes visites que nous essayions, on ne s'aperçût de rien et de manière à pouvoir les enlever toutes au moment où nous serions dans le cas de sortir.

Après six mois de ce travail opiniâtre et cruel, nous nous occupâmes de l'échelle de bois qui nous était nécessaire pour monter du fossé sur

le parapet, et de ce parapet dans le jardin du gouverneur. – Il lui fallait vingt à vingt-cinq pieds de longueur. – Nous y consacrâmes les bois qu'on nous donnait pour nous chauffer. C'étaient des bûches de dix-huit à vingt pouces. – Il nous fallait aussi des moufles et beaucoup d'autres choses pour lesquelles il était indispensable de nous procurer une scie : j'en fis une avec un chandelier de fer, au moyen de la seconde partie du briquet dont j'avais transformé la première en canif ou petit couteau.

Avec ce morceau de briquet, cette scie et ces fiches, nous dégrossissions nos bûches, nous leur faisions des charnières et des tiroirs pour les emboîter les unes dans les autres, avec deux trous à chaque charnière et à son tenon pour y passer un échelon, et deux chevilles pour les empêcher de vaciller.

Nous ne fîmes à cette échelle qu'un bras et nous n'y fîmes que vingt échelons de quinze pouces chacun. Le bras avait trois pouces de diamètre, par conséquent chaque échelon excédait un bras de dix pouces de chaque côté.

À chaque morceau de cette échelle nous avons attaché son échelon à sa cheville avec une ficelle, de manière à pouvoir la monter facilement pendant la nuit.

À mesure que nous avons achevé et perfectionné un de ces morceaux, nous le cachions entre les deux planchers.

C'est avec ces outils que nous garnîmes notre atelier ; nous nous procurâmes compas, équerre, règles, dévidoirs, moufles, échelons, etc. Tout cela, comme on le conçoit, toujours soigneusement caché dans notre magasin.

Il y avait un danger qu'il avait fallu prévoir, auquel nous ne pouvions nous soustraire qu'avec les précautions les plus attentives. J'ai déjà prévenu qu'indépendamment des visites très-fréquentes que faisaient les porte-clés et les officiers de la Bastille au moment où on s'y attendait le moins, un de leurs usages était d'épier les actions et les discours des prisonniers.

Nous ne pouvions nous soustraire aux regards qu'en ne faisant que la nuit nos principaux ouvrages, et en évitant avec soin d'en laisser apercevoir la moindre trace ; car un copeau, le moindre débris pouvait nous trahir. Mais il fallait tromper aussi les oreilles de nos espions. Nous nous entretenions sans cesse nécessairement de notre objet : il

fallait donc éviter de donner des soupçons, ou les détourner du moins, en confondant les idées de ceux qui nous auraient entendus. Pour cela nous nous fîmes un dictionnaire particulier, en donnant un nom à tous les objets dont nous nous servions. Nous appelions la scie *Faune*, le dévidoir *Anubis*, les fiches *Tubalcaïn*, du nom du premier homme qui trouva l'art de se servir du fer ; le trou que nous avions fait à notre plancher pour cacher nos matériaux dans le tambour, *Polyphème*, par allusion à l'antre de ce fameux cyclope ; l'échelle de bois *Jacob*, ce qui rappelait l'idée de celle dont l'Écriture fait mention ; les échelons *rejetons*, les cordes des *colombes*, à cause de leur blancheur ; un peloton de fil le *petit frère*, le canif le *toutou*. Si quelqu'un entraînait dans notre chambre et que l'un de nous aperçût quelque chose qui ne fût pas serré, il en prononçait le nom, *Faune*, *Anubis*, *Jacob* ; l'autre jetait dessus un mouchoir, une serviette, et faisait disparaître cet objet.

Nous étions sans cesse sur nos gardes, et nous fûmes assez heureux pour tromper la surveillance de nos argus.

Les premières opérations, dont j'ai parlé plus haut, étant achevées, nous nous occupâmes de la grande échelle ; elle devait avoir au moins cent quatre-vingts pieds de longueur. Nous nous mîmes à enfiler tout notre linge : chemises, serviettes, bas, coiffes, caleçons, mouchoirs, tout ce qui pouvait nous fournir du fil ou de la soie. À mesure que nous avions fait un peloton, nous le cachions dans *Polyphème*, et lorsque nous en eûmes une quantité suffisante, nous employâmes une nuit entière à tresser cette corde. Je défierais le cordier le plus adroit d'en tresser une avec plus d'art.

Autour de la Bastille, à la partie supérieure, était un bord saillant de trois ou quatre pieds, ce qui nécessairement devait faire flotter et vaciller notre échelle, pendant que nous descendrions. C'était plus qu'il n'eût fallu pour troubler et bouleverser la tête la mieux organisée. Pour obvier à cet inconvénient et prévenir qu'un de nous tombât et s'écrasât en descendant, nous fîmes une seconde corde d'environ trois cent soixante pieds de longueur. Cette corde devait être passée dans une moufle, c'est-à-dire dans une espèce de poulie sans roue, pour éviter que cette corde ne s'engrenât entre la roue et les côtés de la poulie, et que celui qui descendrait ne se trouvât suspendu en l'air sans pouvoir descendre davantage. Après ces deux cordes, nous en fîmes plusieurs autres de moindre longueur, pour attacher notre échelle à un canon, et

pour d'autres besoins imprévus.

Quant toutes ces cordes furent faites, nous les mesurâmes. Il y en avait quatorze cents pieds. Nous fîmes ensuite deux cent huit échelons tant pour l'échelle de corde que pour celle de bois.

Un autre mouvement qu'il fallait prévoir était le bruit que ferait le frottement des échelons sur la muraille, au moment où nous descendrions. Nous leur fîmes à tous un fourreau avec les doublures de nos robes de chambre, de nos vestes et de nos gilets.

Nous employâmes dix-huit mois entiers d'un travail continu pour ces préparatifs. Mais ce n'était pas tout encore : nous avions bien pourvu au moyen d'arriver au haut de la tour et de descendre dans le fossé. Pour en sortir, nous avions deux moyens, l'un de monter sur le parapet, et de ce parapet dans le jardin du gouverneur, et de là descendre dans le fossé de la porte Saint-Antoine. Mais ce parapet qu'il nous fallait traverser était toujours garni de sentinelles. Nous pouvions choisir une nuit très-obscur et pluvieuse ; alors les sentinelles ne se promenant pas, nous serions parvenus à leur échapper. Mais il pouvait pleuvoir à l'instant où nous monterions dans notre cheminée, et le temps devenir calme et serein au moment où nous arriverions sur le parapet. Nous pouvions nous rencontrer avec les rondes-majors, qui à chaque instant le visitent ; il nous eût été impossible de nous cacher, à cause des lumières qu'elles ont toujours, et nous étions perdus à jamais.

L'autre parti augmentait les difficultés, mais il était moins dange-reux ; il consistait à nous faire un passage à travers la muraille qui sépare le fossé de la Bastille de celui de la porte Saint-Antoine. Je réfléchis que dans la multitude des débordements de la Seine, l'eau avait dû dissoudre le sel contenu dans le mortier et le rendre moins difficile à briser ; que, par ce moyen, nous pourrions parvenir à percer la muraille. Pour cela, il nous fallait une virole au moyen de laquelle nous ferions des trous dans ce mortier, pour engrener les pointes des deux barres de fer que nous pourrions prendre dans notre cheminée ; avec ces deux barres nous pouvions arracher des pierres et nous faire un passage. Il fut décidé que nous préférierions ce parti. Nous fîmes donc une virole avec la fiche d'un de nos lits, à laquelle nous attachâmes un manche en forme de croix.

Le lecteur qui nous a suivis dans le détail de ces intéressantes opérations partage sans doute tous les sentiments qui nous agitaient.

Oppressé comme nous par la crainte et l'espérance, il hâta l'instant où nous pourrions enfin tenter notre fuite. – Nous la fixâmes au mercredi 25 février 1756, veille du jeudi gras : alors la rivière étant débordée, il y avait quatre pieds d'eau dans le fossé de la Bastille et dans celui de la porte Saint-Antoine, où nous devions chercher notre délivrance. Je remplis un porte-manteau de cuir que j'avais, d'un habillement complet pour chacun de nous, afin de pouvoir nous changer si nous étions assez heureux pour nous sauver.

À peine nous eut-on servi notre dîner que nous montâmes notre grande échelle de corde, c'est-à-dire, que nous y mîmes les échelons ; nous la cachâmes sous nos lits, afin que le porte-clés ne pût l'apercevoir dans les visites qu'il devait nous rendre pendant la journée ; nous accommodâmes ensuite nos échelles de bois en trois morceaux ; nous mîmes nos barres de fer, nécessaires pour percer la muraille, dans leur fourreau, pour empêcher qu'elles ne fissent du bruit ; nous nous munîmes d'une bouteille de subac, pour nous réchauffer et nous rendre des forces quand nous aurions à travailler dans l'eau jusqu'au cou pendant plus de neuf heures.

Toutes ces précautions prises, nous attendîmes l'instant où on nous aurait apporté notre souper : il arriva enfin.

Je montai le premier dans la cheminée : j'avais un rhumatisme au bras gauche, mais j'écoutai peu cette douleur.

J'en éprouvai bientôt une autre plus aiguë : je n'avais employé aucune des précautions que prennent les ramoneurs ; je faillis à être étouffé par la poussière de la suie. Ils garantissent leurs coudes et leurs genoux par des défensives de cuir ; je n'en avais pas pris : je fus écorché jusqu'au vif dans tous ces membres, le sang ruisselait sur mes mains et sur mes jambes : c'est dans cet état que j'arrivai au haut de la cheminée ; dès que j'y fus parvenu, je fis couler une pelote de ficelle dont je m'étais muni. D'Alègre attacha à l'extrémité le bout d'une corde à laquelle mon porte-manteau était attaché ; je le tirai à moi, je le déliai et le jetai sur la plate-forme de la Bastille. Nous montâmes de la même manière l'échelle de bois, les deux barres de fer et tous nos autres paquets, en finissant par l'échelle de corde, dont je laissai descendre une extrémité pour aider d'Alègre à monter pendant que je soutenais le reste au moyen d'une grosse cheville que nous avions préparée exprès. – Je la fis passer dans la corde et la posai en croix sur le

tuyau de la cheminée. Par ce moyen, mon compagnon évita de se mettre en sang comme moi. – Cela fini, je descendis du haut de la cheminée, où je me trouvais dans une posture fort gênante, et nous nous trouvâmes tous les deux sur la plate-forme de la Bastille.

Arrivés là, nous disposâmes tous nos effets : nous commençâmes par faire un rouleau de notre échelle de cordes, ce qui fit une passe de quatre pieds de diamètre et d'un pied d'épaisseur. – Nous la fîmes rouler sur la tour appelée la *Tour du Trésor*, qui nous avait paru la plus favorable pour faire notre descente ; nous attachâmes un des bouts de l'échelle à une pièce de canon, et nous la fîmes couler doucement le long de la tour ; ensuite nous attachâmes notre moufle et nous y passâmes la corde qui avait trois cent soixante pieds de longueur. Je m'attachai autour du corps la corde passée dans la moufle, d'Alègre la lâchait à mesure que je descendais ; malgré cette précaution, je voltais dans l'air à chaque mouvement que je faisais ; qu'on juge de ma situation d'après le sentiment que cette idée seule fait éprouver.

Enfin, j'arrivai sans aucun accident dans le fossé ; sur-le-champ d'Alègre me descendit mon porte-manteau et les autres objets ; je trouvai heureusement une petite éminence qui dominait l'eau dont le fossé était rempli, et je les y plaçai ; ensuite, mon compagnon fit la même chose que moi ; mais il eut un avantage de plus : je tins de toutes mes forces le bout de l'échelle, ce qui l'empêcha de vaciller autant ; arrivés tous deux au bas, nous ne pûmes nous défendre d'un léger regret d'être hors d'état d'emporter notre corde et les matériaux dont nous nous étions servis, monuments rares et précieux de l'industrie humaine et des vertus peut-être auxquelles peut conduire l'amour de la liberté.

Il ne pleuvait pas : nous entendions la sentinelle qui se promenait à six toises au plus de nous ; il fallait donc renoncer à monter sur le parapet et à nous sauver par le jardin du gouverneur. Nous prîmes le parti de nous servir de nos barres de fer et de tenter le second moyen que j'ai indiqué plus haut.

Nous allâmes droit à la muraille qui sépare le fossé de la Bastille de la porte Saint-Antoine, et sans relâche nous nous mîmes au travail.

Dans cet endroit précisément était un petit fossé d'une toise de longueur et d'un pied et demi de profondeur, ce qui augmentait la hauteur de l'eau. Partout ailleurs nous en aurions eu jusqu'au milieu du corps, là nous en avions jusqu'aux aisselles. Il dégelait seulement depuis quel-

ques jours, en sorte que l'eau était encore pleine de glaçons : nous y restâmes pendant neuf heures entières, le corps épuisé par un travail excessivement difficile et les membres engourdis par le froid.

À peine avions-nous commencé que je vis venir, à douze pieds au-dessus de nos têtes, une ronde d'état-major dont le fallot éclairait parfaitement le lieu où nous étions ; nous n'eûmes pas d'autre ressource, pour éviter d'être découverts, que de faire le plongeon. Il fallut recommencer cette manœuvre toutes les fois que nous reçûmes cette visite, ce qui arriva à plusieurs reprises pendant la nuit.

Une sentinelle qui se promenait à très-peu de distance de nous sur le parapet vint jusqu'à l'endroit où nous étions, et s'arrêta tout court au-dessus de ma tête : je crus que nous étions découverts et j'éprouvai un saisissement affreux ; mais bientôt j'entendis qu'elle ne s'était arrêtée que pour lâcher de l'eau, ou plutôt je le sentis, car je n'en perdis pas une goutte sur la tête et sur le visage.

Enfin, après neuf heures de travail et d'effroi, après avoir arraché les pierres les unes après les autres avec une peine que l'on ne peut concevoir, nous parvînmes à faire dans une muraille de quatre pieds et demi d'épaisseur un trou assez large pour pouvoir passer ; nous nous traînâmes tous deux à travers. Déjà notre âme commençait à s'ouvrir à la joie, lorsque nous courûmes un danger que nous n'avions pas prévu, et auquel nous faillîmes succomber. Nous traversions le fossé Saint-Antoine pour gagner le chemin de Bercy ; à peine eûmes-nous fait vingt-cinq pas, que nous tombâmes dans l'aqueduc qui est au milieu, ayant dix pieds d'eau au-dessus de nos têtes et deux pieds de vase qui nous empêchaient de marcher pour gagner le bord.

D'Alègre se jeta sur moi, et faillit me faire tomber.

Me sentant saisi, je lui donnai un coup de poing violent qui lui fit lâcher prise. Je m'élançai et parvins à sortir de l'aqueduc. Je saisis alors d'Alègre par les cheveux et le tirai à moi. Bientôt nous fûmes hors du fossé, et au moment où cinq heures sonnaient nous nous trouvâmes sur le grand chemin.

Transportés du même sentiment, nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre, nous nous tîmes étroitement serrés, et tous deux nous nous prosternâmes pour exprimer à Dieu, qui venait de nous arracher à tant de périls, notre vive reconnaissance.

Ce dernier devoir rempli, nous pensâmes à changer de vêtements.

Chacun de nous était hors d'état de s'habiller et de se déshabiller lui-même. Nous nous rendîmes mutuellement ce service. Nous nous mîmes dans un fiacre et nous nous fîmes conduire chez M. Silhouette, chancelier de M. le duc d'Orléans. Je le connaissais beaucoup et j'étais bien sûr d'en être très-bien reçu. Malheureusement, il était à Versailles ; nous nous réfugiâmes chez un honnête homme, que je connaissais également, à l'abbaye Saint-Germain. Il se nommait Rouit, marchand tailleur, de la ville de Digne.

C'était trop pour la marquise de Pompadour de perdre à la fois deux victimes ; elle dut ressentir une vive colère en apprenant notre fuite. Elle devait craindre les effets de notre ressentiment.

Instruits de ses craintes et des précautions ordinaires qu'elle prenait pour les calmer, nous ne doutâmes pas qu'elle ne mît tous ses soins à nous découvrir. Après un mois de retraite chez le bon Rouit, nous nous décidâmes à partir séparément, d'Alègre et moi.

D'Alègre partit le premier, déguisé en paysan, et se rendit à Bruxelles, où il eut le bonheur d'arriver sans accident ; il me l'apprit de la manière dont nous étions convenus. Je pris pour aller le rejoindre l'extrait de baptême de mon hôte, qui était à peu près de mon âge ; je me munis des mémoires imprimés et des pièces d'un vieux procès, je m'habillai en domestique, je sortis la nuit de Paris et fus attendre à quelques lieues la diligence de Valenciennes. Il y avait encore une place ; je la pris. Plusieurs fois je fus interrogé, fouillé par des cavaliers de la maréchaussée : j'annonçais que j'allais à Amsterdam porter au frère de mon maître, dont j'avais emprunté le nom, les pièces dont je m'étais muni, et au moyen de ces précautions j'échappai à la surveillance.

À Cambrai, le brigadier qui m'interrogea me demanda de quel pays j'étais ; il avait habité dix ans la ville de Digne, en Provence, d'où mon extrait de baptême provenait. Il entama une série de questions, et mon embarras me fit penser à la fable du Singe et du Dauphin. Je parus chercher dans ma mémoire. — De quel temps me parlez-vous ? lui dis-je. — De dix-huit ans, répondit-il. Ce mot me mit à mon aise. Après quelques mots échangés, je pris congé de mon homme et remontai en voiture.

Arrivé à Valenciennes je pris le carrosse de Bruxelles. Entre cette première ville et Mons, il y a sur le grand chemin un poteau où sont

d'un côté les armes de France et de l'autre celles de l'Autriche ; c'est la limite des États. J'étais à pied quand nous y passâmes. Je ne pus résister au mouvement qui me précipita sur cette terre, que je baisai avec transport.

Le lendemain au soir, j'arrivai enfin à Bruxelles. J'avais passé, en 1747, un quartier d'hiver dans cette ville ; je la connaissais déjà. Je fus descendre au Coffi, place de l'Hôtel-de-Ville où d'Alègre m'avait donné rendez-vous ; je le demandai à l'aubergiste, qui me dit ne pas savoir ce qu'il était devenu. Je conçus qu'il était arrivé à mon malheureux compagnon quelque catastrophe ; je demandai une chambre d'un air tranquille, j'annonçai mon retour vers dix heures du soir et quittai la ville.

Les réponses de l'aubergiste m'indiquaient que d'Alègre avait été découvert. J'allai retenir une place à la barque d'Anvers, et fis connaissance d'un Savoyard qui se rendait à Amsterdam. Mon habit de domestique me permit de faire connaissance avec cet homme. Il m'offrit de me servir d'interprète et de guide en Hollande. Pendant la route, il me raconta l'aventure dont je venais d'être le héros ; il m'apprit que deux prisonniers s'étaient échappés de la Bastille ; que l'un d'eux, arrivé à Bruxelles sous des habits de paysan, n'avait pas tardé à manger avec des militaires et des gens de marque ; qu'un officier de justice nommé le *Laman*, ayant reçu l'ordre de l'arrêter, l'avait attiré chez lui sous un prétexte, et que là on l'avait surpris, conduit à Lille et remis à un exempt français.

Le Savoyard tenait ces détails du domestique du *Laman* qui était son ami.

— On guette attentivement le second prisonnier, ajouta-t-il.

Ému tour à tour de compassion pour le pauvre d'Alègre et de terreur pour moi, j'étais anéanti par la foule de réflexions qui m'absorbaient ; j'avais nécessairement été reconnu par l'aubergiste du Coffi. Notre impitoyable persécutrice ayant pu faire arrêter d'Alègre en pays étranger, je courais le même danger : je devais donc changer de route.

Pour détourner les soupçons de mon Savoyard, je feignis d'avoir à toucher une lettre de change à Berg-op-Zoom, où notre barque ne passait pas. Arrivé à Anvers, je pris congé de mon compagnon de route, qui, pour reconnaître le cadeau que je lui faisais de mes provisions de

pain, de jambon et d'eau-de-vie, voulut, en attendant qu'on se rembarquât, me mettre dans le chemin de Berg-op-Zoom.

Chapitre XII

Latude découvert à Amsterdam. – Il est arrêté. – Retour à la Bastille. – Rapport du chirurgien à M. de Sartines. – Latude changé de cachot. – Mémoire de Latude à Louis XV. – Ses projets. – Son industrie. – Il fait de l'encre. – Les blanchisseuses. – L'écriteau : madame de Pompadour est morte. – Joie de Latude. – Latude transféré à Vincennes. – Seconde évasion de Vincennes. – Il est repris. – Il va de Charenton à Bicêtre. – Le Mémoire. – Le concierge ivre. – Madame Legros trouve le mémoire. – Dévouement de madame Legros. – Ses démarches. – L'entrevue avec M. Lenoir. – Le prix de vertu. – Latude est libre. – Le bailli de Suffren. – Instructions données par Louis XVI. – Portrait du bailli. – Ses victoires. – Son retour. – La médaille des états de Ravenne.

Le pauvre Latude se croyait bien en sûreté à Amsterdam, quand il y fut découvert par les agents du gouvernement français.

Il avait écrit à son père pour lui demander de l'argent. Une lettre à l'adresse de M. Mazers de Latude père était une chose trop curieuse pour M. de Sartine pour que cette lettre ne fût pas ouverte. On l'ouvrit donc, puis après l'avoir ouverte on la recacheta et on la fit parvenir à son adresse.

Latude donnait dans cette lettre son adresse à Amsterdam. On attendit la réponse du père, tout en sollicitant du gouvernement hollandais un ordre d'extradition ; moitié par intimidation, moitié par menace, l'ambassadeur français obtint cet ordre.

Aussi, lorsque Mazers, possesseur de la lettre de son père, laquelle contenait un effet payable chez M. Marc Fraissinet, banquier à Amsterdam, se présenta le 1^{er} juin 1756 chez ce banquier, il fut arrêté, garrotté, traîné au milieu de la populace qui voulait prendre sa défense, et à laquelle on cria qu'il était un voleur et un assassin, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où l'un des hommes qui l'avaient arrêté lui donna un si violent coup de bâton sur la tête

qu'il tomba sans connaissance.

Lorsqu'il revint à lui, il était sur un peu de paille dans un cachot obscur.

Ce fut la première fois, au dire de Latude, qu'il éprouva un véritable désespoir.

Vers neuf heures du soir, il reçut la visite de celui qui l'avait arrêté : c'était ce même Saint-Marc qui semblait, comme un démon, être attaché à sa personne.

Latude fut ramené par lui à la Bastille, réintégré par lui, non pas dans son ancien cachot, mais dans le cachot le plus profond et le plus sourd que l'on put trouver. Là, on lui donna pour gardes ceux dont il avait trompé la surveillance et qui avaient été punis de trois mois de cachot pour n'avoir pas empêché son évasion. Ce cachot ne tirait d'air et de jour que par deux meurtrières pratiquées dans l'épaisseur du mur et qui allaient toujours en se rétrécissant de l'intérieur à l'extérieur ; de sorte qu'à leur orifice elles n'avaient que quatre à cinq pouces de largeur ; pour tout meuble et pour tout lit, il eut quelques poignées de paille ; sa nourriture fut au-dessous de celle qu'on eût donnée à un porc ou à un chien ; enfin, au bout de quarante mois qu'il habitait cet affreux cloaque, l'état auquel l'avait réduit cette captivité était tel que M. de Sartine, prévenu par les geôliers que le prisonnier leur donnait de vives inquiétudes, envoya son propre chirurgien pour constater la situation dans laquelle il se trouvait.

On tenait à ne pas laisser mourir Latude, il coûtait assez cher pour cela.

Deux cent dix-sept mille francs avaient été dépensés par l'État pour donner à madame de Pompadour le petit plaisir de savoir que l'homme qui avait fait un quatrain contre elle buvait goutte à goutte cet infernal poison de la captivité, d'autant plus terrible qu'il n'est pas mortel.

Cependant, si Latude n'était pas mort, il ne s'en fallut guère, témoin ce procès-verbal du chirurgien de M. de Sartine.

Nous citons textuellement ; nous raconterions, que l'on ne nous croirait pas.

Le rapport est, comme nous l'avons dit, adressé à M. de Sartine. Le voici :

Monsieur,

Par vos ordres, j'ai été voir plusieurs fois un prisonnier à la Bastille. Après avoir examiné ses yeux et bien réfléchi sur ce que le prisonnier m'a dit, je ne trouve pas extraordinaire qu'il ait perdu la vue. Il a été quarante mois, les fers au pieds et aux mains dans un cachot. Il est impossible de pouvoir éviter de pleurer dans de si grands maux. Si une trop grande salivation altère la poitrine et même tout le corps, il n'est pas douteux qu'une si grande abondance de larmes n'ait contribué à épuiser la vue de ce prisonnier.

L'hiver de 1756 et 1757 fut extrêmement rude. La Seine fut gelée comme l'hiver dernier ; précisément dans ce temps-là, ce prisonnier était au cachot, les fers aux pieds et aux mains, couché sur de la paille, sans couverture. Dans son cachot il y avait deux meurtrières, sans vitres ni panneaux pour les fermer. Jour et nuit le froid et le vent lui donnaient sur le visage ; il n'y a rien de si nuisible à la vue qu'un vent glacé, surtout quand on dort. La roupie lui fit fendre la lèvre supérieure jusqu'au-dessous du nez : alors ses dents se trouvèrent découvertes ; le froid les lui fit fendre toutes, la racine des poils de sa moustache fut brûlée, il devint tout chauve. Or il n'est pas douteux que ses yeux, qui sont encore plus sensibles que les quatre parties dont j'ai parlé, n'aient souffert de plus grands maux. À la fenêtre de ce prisonnier, il y a quatre grilles de fer ; les barreaux en sont fort épais, croisés de manière que quand on veut regarder un seul objet, on en voit trente de même ; à la longue cela divise les rayons visuels et perd la vue.

Ce prisonnier, ne pouvant supporter ses maux, résolut de mourir ; pour cet effet, il resta cent trente-trois heures sans manger ni boire ; on lui ouvrit la bouche avec des clés, et on lui fit avaler la nourriture de force. Se voyant rappeler à la vie malgré lui, il prit un morceau de verre et se coupa les quatre veines ; pendant la nuit il perdit tout son sang : il n'en resta peut-être pas six onces dans tout son corps. Il demeura plusieurs jours sans connaissance.

Ce prisonnier se plaint encore des rhumatismes qu'il a contractés

dans le cachot, et d'autres infirmités. Il se plaint que sa vue est fort trouble et diminue toujours. Cet homme n'est plus jeune, il a passé plus de la moitié de l'âge, quarante-deux ans ; il a passé par de rudes épreuves, voilà quinze années qu'il souffre sans relâche, sept ans qu'il est privé de feu, de lumière, d'air et de soleil. En outre il a été cinquante-huit mois au cachot, et, comme je l'ai dit, quarante mois les fers aux pieds et aux mains, couché sur de la paille, sans couverture.

Ce sont des positions où la nature s'épuise à force de pleurer et de souffrir. Quand ce prisonnier baisse la tête sur le devant, ou qu'il est à lire ou à écrire, il sent des secousses à la partie supérieure du cerveau, comme si on lui donnait de grands coups de poing, et en même temps il perd la vue pendant une ou deux minutes.

J'ai cru, Monsieur, qu'il était nécessaire de vous donner cette relation, parce qu'il est inutile de faire dépenser de l'argent au roi pour des remèdes et pour mes visites, attendu qu'il n'y a uniquement que la cessation des maux, le plein air, et un grand exercice qui puissent conserver le peu de vie qui reste à ce prisonnier.

Signé : DEJEAN.

Y a-t-il croyance qu'un homme ait supporté de pareilles douleurs !

Latude fut changé de cachot. On le tira de son sépulcre et on le transporta dans la première comté. Chambre sans cheminée.

Et pourquoi fut-il transporté là ? Devinez ! Est-ce parce que la gelée lui avait ouvert la lèvre supérieure ? Est-ce parce que le froid lui avait fait fendre les dents ? Est-ce parce que la main glacée de l'humidité lui avait arraché les cheveux ? Est-ce parce qu'il avait perdu la vue à regarder ses barreaux ? Est-ce parce que, résolu à mourir de faim, il était resté cent trente-trois heures sans manger ni boire ? Est-ce parce que, avec un morceau de verre, il se coupa les quatre veines dans une nuit ? Est-ce parce qu'il a souffert quinze années sans relâche ? Est-ce parce qu'il a été sept ans privé d'air, de feu, de lumière et de soleil ? Est-ce parce qu'il est demeuré cinquante-huit mois au cachot ? Est-ce parce qu'il est resté quarante mois avec les fers aux pieds et aux mains, couché sur la

paille et sans couverture ?

Non. C'est parce que, la rivière ayant débordé et empli d'eau son cachot, le geôlier s'est plain de marcher dans l'eau chaque fois qu'il apportait sa nourriture au prisonnier.

Ô madame de Pompadour ! quel terrible compte vous avez dû avoir à rendre à Dieu !

Ô monsieur Dabadie et monsieur de Sartine ! quel terrible compte vous aurez un jour à rendre aux hommes !

Monsieur le gouverneur de la Bastille, dites à M. Delaunay, votre successeur, qui paiera pour vous, de prendre garde au 14 juillet 1789 !

Monsieur le lieutenant général de police, dites à votre fils, qui paiera pour vous, de prendre garde au 17 juin 1794 !

Eh bien ! c'est dans cet état que, cadavre vivant, Latude travaille et invente quelque chose de nouveau. De quoi croyez-vous que va s'occuper le malheureux, couturé, perclus, exténué ? Il s'occupe à rédiger un projet qui donnera vingt mille soldats de plus aux armées françaises, et vingt mille soldats qui un jour de bataille décideront peut-être de la victoire. Comment cela ? C'est chose bien simple : en mettant, au lieu d'une pique parfaitement inutile, un mousquet aux mains de vingt mille sous-officiers que l'on compte dans les rangs de notre armée. Malheureusement, pour mettre ce projet sous les yeux du roi, Latude n'a ni plume, ni encre, ni papier. Mais qu'est-ce que cela pour un homme qui s'est fait une échelle avec des chemises, une scie avec un chandelier, un canif avec un briquet et des ciseaux avec les fiches d'une table ?

Latude se remit à l'œuvre, il fit des tables avec de la mie de pain, une plume avec l'arête du ventre d'une carpe, de l'encre avec son sang, et par l'entremise du Père Griffet, confesseur de la Bastille, Louis XV reçut le mémoire de Latude le 14 avril 1758.

À l'instant même, le projet fut mis à exécution.

Latude attendit trois mois le prix de son bon conseil ; car, sachant que son conseil avait été suivi, il ne doutait pas d'en rece-

voir le prix. Mais, au bout de trois mois, ne voyant rien venir, il se remet à l'œuvre et invente un projet destiné à produire des pensions pour les veuves des soldats ou des officiers tués sur les champs de bataille.

C'était un impôt de trois deniers de plus à recevoir sur les ports de lettres.

Ce projet, comme l'autre, fut adopté par le gouvernement, mais il fut adopté au seul profit du gouvernement : les ports de lettres furent augmentés de trois deniers, mais aucune pension ne fut accordée ni aux veuves ni aux orphelins.

Faut-il continuer ? Oui, car l'histoire de ces hommes, c'est la condamnation de la monarchie, c'est le jugement du siècle. Pourquoi ne mettrait-on pas toute une époque au pilori comme on y met un homme ?

Continuons donc :

Latude voit qu'on adopte tous ses projets et qu'aucune récompense n'arrive. Latude juge qu'il est inutile de travailler pour des ingrats. Mais si aucune récompense n'arrive, c'est sans doute parce que la favorite, cette femme infernale, se met entre lui et la clémence du roi.

Alors sa haine pour madame de Pompadour renaît plus terrible et plus envenimée ; il lui écrit une dernière lettre dans laquelle il calcule que depuis *cent mille heures* il languit et meurt dans une effroyable captivité. Si, à cette lettre suppliante, douloureuse, pleine de déchirements, la favorite ne répond pas, eh bien, Latude écrira tout ce qu'il sait sur la favorite, et il sait des choses terribles, atroces, inouïes, des choses qui ruineront l'amour du roi pour elle, des choses qui la flétriront dans l'opinion publique.

Seulement, ces choses, il faut les écrire, et les doigts du malheureux, presque gangrenés à force de piqûres, ne fournissent plus de sang ; mais il a jeté de dépit cette plume faite avec une arête de carpe, et, depuis qu'on sait l'usage qu'il fait des arêtes, on ne lui sert plus de poisson.

Latude escamote un peu d'amadou au sergent qui le garde dans ses promenades sur la plate-forme.

Latude feint d'avoir des coliques et demande de l'huile,
 Latude fait une mèche avec les fils de ses draps,
 Latude arrache deux morceaux de bois sec à l'affût d'un canon,
 Puis il frotte ses deux morceaux de bois et les allume,
 Verse son huile dans un pot à pommade,
 Place dans ce pot la mèche qu'il a préparée,
 Met le feu à son lampion,
 Fixe au-dessus de ce lampion une assiette vernissée,
 Pendant que la suie s'y amasse, se fabrique une plume avec une
 pièce de deux liards qu'il aplatit,

Délaie cette suie dans du sirop pour s'en faire de l'encre,
 Enfin, à la lueur de ce lampion, à l'aide de cette plume, avec
 cette encre, il écrit son implacable mémoire sur les marges d'un
 livre qu'on lui a prêté.

Puis, son mémoire écrit, il se fait l'ami de deux jeunes blanchisseuses qui travaillent dans une maison voisine de la Bastille, leur fait comprendre qu'il a quelque chose à leur remettre, attire l'une d'elles au pied des murailles, et quand elle est là, il laisse tomber à quatre pas d'elle un paquet qu'elle s'empresse d'aller porter à M. Labeaumelle, à qui il est adressé.

Ce paquet est le mémoire de Latude contre madame de Pompadour.

Quelques jours après, Latude voit un écriteau à la fenêtre des jeunes filles. Sa vue est bien affaiblie, mais n'importe, à force de volonté il lit ces mots :

La marquise de Pompadour est morte hier 17 avril 1764.

Morte ! morte ! la marquise est morte ! Latude va donc être libre. C'est pour en devenir fou de joie.

Latude attend : chaque jour qui se lève est bien certainement le dernier jour que Latude passera en prison.

Le temps s'écoule, et aucun ordre ne vient d'élargir le prisonnier de sa prison. C'est qu'en mourant madame de Pompadour a légué sa haine à son bon ami M. de Sartine.

Au lieu de recevoir l'ordre de mettre en liberté Latude, M. de Saint-Florentin, ministre de Paris, reçut la lettre suivante de M. de Sartine :

Plus *Damy* continue d'être prisonnier plus il augmente en méchanceté et en férocité.

Il donne à connaître qu'il est entreprenant plus qu'on ne saurait dire, gêne beaucoup le service de la Bastille. Il serait à propos de le transporter au donjon de Vincennes, *et de l'y oublier*.

Damy, c'était Latude. Une habitude de la Bastille était de changer les noms des prisonniers ou de donner aux prisonniers le numéro de leur cachot.

En conséquence de la lettre de M. de Sartine, *Damy Latude* fut transféré à Vincennes.

Le mouvement avait ranimé Latude ; l'air lui avait rendu des forces. À peine à Vincennes, Latude songe à sa première évasion. Il savait comment on sortait de Vincennes par les portes ; il résolut cette fois de ne pas faire de frais d'imagination.

Le 23 novembre 1765, à quatre heures du soir, en revenant de sa promenade, par un brouillard très-épais, il culbute ses deux gardiens, passe près des deux sentinelles qui lui crient inutilement *arrête*. Latude, à chaque cri, court plus fort. Parvenu au pont-levis, il se trouve en face du factionnaire qui croise la baïonnette sur lui. Latude le connaissait ; il s'arrête, puis s'approchant doucement :

— Ah ! Chenu, lui dit-il, votre consigne est de m'arrêter, n'est-ce pas, mais non de me tuer.

Et comme, en disant ces mots, il se trouve près de Chenu, il saisit le fusil, le lui arrache des mains, le jette à dix pas, et, tandis que la sentinelle court après son fusil, il passe ; deux heures après, il allait trouver les deux jeunes blanchisseuses de la Bastille qui

avaient eu si grande pitié de lui, et qui le cachèrent au risque de ce qui pouvait arriver.

Malheureusement, Latude, qui savait si bien fuir une fois sorti de prison, semblait avoir hâte d'y rentrer. Il écrivit à M. de Choiseul, se fia à la parole du ministre, livra le secret de sa cachette et fut reconduit à Vincennes.

Réintégré à Vincennes, il y connut le comte Tiercelin de La Roche du Maine ; c'était un vieillard pauvre et de noblesse, comme on voit, à qui l'on avait pris sa fille âgée de quinze ans pour la prostituer à Louis XV. Le vieillard réclama son enfant ; mais mademoiselle de La Roche du Maine, qui préférait le séjour du Parc-aux-Cerfs à celui de sa gentilhommière, demanda au duc de La Vrillière, à ce bon petit duc que vous connaissez, une lettre de cachet pour faire enfermer son père dans les prisons de Rouen. Puis, comme à la faveur d'une émeute de détenus le vieillard s'était mis lui-même en liberté et se cachait chez un ami, cette excellente fille obtint une seconde lettre de cachet et le fit écrouer à Saint-Lazare, d'où on le transféra à Vincennes.

Outre Louis XV, la jeune fille avait un amant ; cet amant était un jésuite. J'ai oublié à propos de quel objet la brouille se mit entre eux ; mais ce jésuite dénonça la jeune fille comme entretenant des correspondances avec la Prusse. Mademoiselle de La Roche du Maine fut mise à son tour à la Bastille ; elle prouva son innocence et la fausse accusation du prêtre.

Le prêtre se sauva. Mademoiselle de La Roche du Maine sortit de la Bastille ; mais le père resta à Vincennes.

Sortons de ce cloaque d'iniquités ; mieux vaut le sang de la révolution que la boue de la monarchie.

On craignait de laisser Latude à Vincennes, d'où il s'était déjà échappé deux fois. On le transporta à Charenton, puis à Bicêtre.

On l'installa dans des cachots où il regretta le cachot de la Bastille, celui où sa lèvre s'était ouverte, où ses dents s'étaient fendues, où sa vue s'était éteinte, où ses cheveux étaient tombés.

Il était donc là, couché demi-nu, hurlant la faim sur une paille infecte, rongé de vermine et d'humidité, lorsqu'il parvint, avec quoi ? Dieu le sait, à corrompre un guichetier.

Latude écrit alors un mémoire, et le guichetier se charge de le porter à l'adresse qu'il lui désigne. Malheureusement ou heureusement, pour se donner du courage, le guichetier se grise ; à moitié mort d'ivresse, il laisse tomber le mémoire dans la boue et, en cherchant à le ramasser, tombe à côté du mémoire.

Une pauvre femme passe, voit un papier, croit distinguer une adresse, ouvre le paquet et lit.

Latude va être sauvé par cette pauvre femme.

C'était pourtant l'époque des philosophes et des philanthropes. C'était l'époque de M. Turgot, de M. de Malesherbes, de M. de Mirabeau, l'ami des hommes.

Madame de Pompadour était morte ; Louis XV était mort.

Louis XVI régnait, et Latude n'en continuait pas moins de mourir sur son fumier.

Tout ce monde-là avait entendu parler de Latude et avait été sollicité pour lui.

Il n'y avait pas jusqu'au cardinal de Rohan, brave homme, un peu niais comme on le verra bientôt, qui n'ait versé des larmes sur le sort du prisonnier.

Rousseau avait mis les larmes à la mode. Tout le monde versait des larmes dans cette belle époque de philanthropie.

La pauvre femme qui avait trouvé le mémoire de Latude ne pleura point ; mais elle fit mieux ! elle agit.

Elle s'appelait madame Legros ; c'était une petite mercière vivant de son travail, cousant dans sa boutique ; son mari était répétiteur de latin et courait le cachet. Elle lit à son mari, en rentrant chez elle, le mémoire du malheureux Latude ; le mari s'apitoie comme la femme, et voilà que Dieu va donner au monde le plus beau spectacle qu'il soit donné à l'humanité de contempler : celui de deux âmes charitables luttant contre une société tout entière-

re corrompue de sa base à son sommet.

Mais, d'abord, il faut que madame Legros voie Latude ; elle va à Bicêtre, se le fait montrer, ne se dégoûte ni de ses haillons, ni de sa saleté, ni de sa maigreur ; elle a vu, elle pourra dire ce qu'elle a vu.

D'abord, ce qu'elle a d'argent, ce qu'elle a de linge, elle l'envoie à son protégé.

Puis elle s'occupe de lui obtenir sa grâce.

Trois ans elle poursuit son but ; il semble que cette route qu'elle a prise soit bordée de malheurs : son père meurt, sa mère meurt, son commerce souffre des démarches qu'elle est obligé de faire, et elle perd son commerce ; elle passe dans sa famille pour être la maîtresse du prisonnier, la maîtresse de cette ombre, de ce cadavre, de cette proie vivante de tous les insectes immondes que Dieu a envoyés en fléau à l'humanité.

Peu lui importe, à la noble créature ! c'est son calvaire à elle, et elle sait que le ciel est au bout : elle frappe à la porte de tous les hôtels, elle supplie les valets, ne pouvant arriver jusqu'aux maîtres ; elle va à Versailles et en revient à pitié.

Une fois, elle fait le voyage en plein hiver et enceinte de sept mois.

Dieu lui donne la force, Dieu lui envoie la charité qui la soutient par-dessous les bras.

Que va-t-elle faire à Versailles, pauvre fille du peuple qu'elle est ?

Elle va chercher madame Duchesne, une des femmes de chambre de MADAME, qu'elle connaît ; en allant la chercher, elle se donne une entorse et continue son chemin en boitant. Que peut faire madame Duchesne ! pleurer comme a pleuré M. de Rohan, comme a pleuré M. de Malesherbes, comme a pleuré M. Turgot.

Cependant elle se risque. Elle fait passer le mémoire à l'audience de la reine. La reine commence à lire, elle s'intéresse au sort de ce malheureux. Un courtisan passe, Latude ne dit pas lequel, il y en

avait tant ! il raille le mémoire ; il dit que ce mémoire est un tissu de mensonges, que celui qui l'a écrit est un misérable et un scélérat digne des galères. Le mémoire tombe des mains de la reine, et il n'en est plus question.

Ce n'est pas le tout. Qu'est-ce donc que cette femme qui s'intéresse à un homme condamné par la vengeance des grands ? quel intérêt a-t-elle à ce que Latude sorte de prison ?

Quel intérêt ? Demandez à Dieu qui l'inspire et qui la soutient !

La police, qui n'a rien de commun avec les vertus théologiques, s'inquiète de cette insistance. M. Lenoir mande chez lui madame Legros.

La pauvre femme, toute tremblante, entre dans la salle d'audience. M. Lenoir l'aperçoit, va droit à elle, lui donne la main et la conduit dans son cabinet.

Écoutez l'interrogatoire.

M. LENOIR. L'homme pour lequel vous vous intéressez, Madame, est fou, et vous courez de grands risques en cherchant à lui faire rendre la liberté.

MADAME LEGROS. Non, Monsieur, il n'est pas fou, et je ne dois courir aucun risque en cherchant à délivrer un honnête homme.

M. LENOIR. Le connaissez-vous ?

MADAME LEGROS. Depuis deux ans, Monsieur, je m'occupe du soin de briser ses fers. Je n'ai entrepris de le défendre qu'après m'être convaincue, par toutes sortes d'informations, qu'il n'était coupable d'aucun crime ; je ne crois pas en commettre un en protégeant un innocent.

M. LENOIR. Mais, Madame, la preuve qu'il est fou, c'est qu'il s'est échappé de Vincennes.

MADAME LEGROS. Deux fois, il est vrai ; mais je n'aurais pas cru que ce fussent là des traits de folie.

M. LENOIR. On ne doit jamais s'échapper d'une prison.

MADAME LEGROS. Je crois cependant qu'à sa place, Monsieur, vous vous seriez cru heureux de l'imiter.

M. LENOIR. Cet homme n'avait rien quand on l'a pris.

MADAME LEGROS. Je ne croyais pas que ce fût un crime. Pauvreté n'est pas vice. Mais, au surplus, son évasion de la Bastille ne prouve pas qu'il fût dénué de tout. À coup sûr, on ne lui a pas fourni dans cette prison le linge avec lequel il a fait ses quinze cents pieds de corde dont il s'est servi pour s'échapper. Je ne pense pas que ce travail soit une preuve de folie bien convaincante.

M. LENOIR. Il est faux qu'il se soit jamais échappé de la Bastille.

MADAME LEGROS. Il s'en est échappé, Monsieur ; daignez faire visiter les registres de la Bastille et vous verrez que je ne vous en impose pas.

M. LENOIR. Je vous dis, Madame, qu'il ne s'est pas échappé de la Bastille.

MADAME LEGROS. J'ai l'honneur de vous assurer, Monsieur, qu'il s'en est échappé. Cet homme ne m'a jamais dit un mot qui ne fût exact et n'a pu me tromper sur ce fait.

M. LENOIR. Eh bien, Madame, puisque vous êtes si obstinée, il faut vous prouver qu'il ne s'est pas échappé de la Bastille.

MADAME LEGROS. Volontiers, Monsieur.

Il sonne et se fait apporter par un secrétaire le paquet de pièces ; il lit ; la dame Legros s'approche pour lire aussi. La première qui lui tombe sous la main porte : *Notes de ses évasions* ; et, plus bas : *Évasions de Vincennes* ; au-dessous, *Évasion de la Bastille*. Il n'alla pas plus loin. Il se tourne vers madame Legros ; d'un ton très-radouci, il lui dit : Madame, vous avez raison, mais que ferez-vous de cet homme si je lui accorde sa liberté ? Il n'a point de fortune.

MADAME LEGROS. Je n'avais qu'un fils tendrement chéri ; j'ai eu la douleur de le voir mourir il y a peu de temps. Il me consolera de sa perte, il le remplacera.

M. LENOIR. Vous avez donc une fortune pour prendre une charge aussi considérable ?

MADAME LEGROS. Non, Monsieur, je ne possède rien.

M. LENOIR. Quel est votre état ?

MADAME LEGROS. Mon mari fait des éducations particulières. Nous vivons deux ; si vous m'accordez ce que je vous demande, nous vivrons trois.

M. LENOIR. Mais l'état de votre mari n'est pas assez lucratif pour soutenir cet homme-là ?

MADAME LEGROS. Il est vrai, Monsieur, que l'état de mon mari est borné, mais je n'ai jamais rien demandé à personne, et j'espère faire toujours de même.

M. LENOIR. Je lui ai fait rendre sa liberté en 1777, et à vingt-deux lieues d'ici on a été obligé de le faire arrêter ; il n'avait cessé de faire des extravagances le long du chemin.

MADAME LEGROS. Vous êtes mal instruit, Monsieur ; il a été arrêté à quarante-trois lieues de Paris, en sortant du coche d'Auxerre. Et sans doute on avait deviné qu'il ferait des extravagances, car, pendant qu'il voyageait sur l'eau, on envoyait de Paris, en poste, l'exempt qui l'arrêta à l'arrivée du coche et le conduisit à Bicêtre, où il est au cachot, au pain et à l'eau, sans que jamais on lui ait appris les motifs d'un traitement si rigoureux. S'il est fou, un cachot n'est pas sa place ; il y a des maisons destinées à servir d'asile aux malheureux qui sont dans cet état.

M. LENOIR. Comment avez-vous pu lui procurer tous ces protecteurs ?

MADAME LEGROS. Avec du courage et de la fermeté, Monsieur, on vient à bout de tout.

M. LENOIR. Comment l'avez-vous connu ? Comment avez-vous eu ses papiers ?

MADAME LEGROS. Vous me permettez, Monsieur, de garder le silence sur ces objets ; ils sont étrangers à celui qui m'amène vers vous.

M. LENOIR. Je vous le dis encore, prenez garde ; si je lui rends sa liberté, il fera des extravagances. Vous courrez de gros risques.

MADAME LEGROS. Je vous demande en grâce, Monsieur, de me

les laisser courir.

M. LENOIR. Pourquoi a-t-on toujours craint de venir ici ? c'était à moi qu'il fallait s'adresser.

MADAME LEGROS. C'est aussi, Monsieur, la première chose que j'ai faite : je n'ai pas eu de crainte ; on ne doit pas en avoir quand on fait le bien. M. le vicomte de la Tour-du-Pin a eu la bonté de vous en parler deux fois, et vous avez répondu qu'il y avait un ordre du roi et que vous ne pouviez rien faire.

M. LENOIR. M. de La Tour-du-Pin ne m'en a jamais parlé.

MADAME LEGROS. Il me l'avait annoncé, et je l'ai cru. M. de Lamoignon, au moins, est venu une multitude de fois vous demander la liberté de ce malheureux, que vous avez eu la bonté de lui promette.

M. LENOIR. Je n'ai jamais vu M. de Lamoignon.

MADAME LEGROS. Il est bien étonnant qu'un président à mortier en ait imposé ainsi à une femme sans fortune et sans nom. S'il n'eût pas voulu secourir cet infortuné, il pouvait d'un mot se délivrer de mes longues importunités. Sûrement, Monsieur, vous avez oublié ses pressantes sollicitations.

M. LENOIR. Enfin, Madame, vous voulez la liberté de cet homme ; prenez garde.

MADAME LEGROS. Monsieur, c'est la plus grande faveur que vous puissiez me faire.

M. LENOIR. Puisque vous le voulez, il faut vous satisfaire ; mais il faut que j'en parle à M. Amelot.

MADAME LEGROS. M. Amelot ne s'y opposera pas, si on ne le prévient pas contre ce prisonnier. Je sais que dès l'année dernière il consentait qu'on lui rendît sa liberté.

M. LENOIR. Revenez la semaine prochaine, je vous ferai part de sa réponse.

Avez-vous vu un interrogatoire plus simple et plus ferme à la fois ? C'est quelque chose comme celui de Jeanne d'Arc.

Enfin, on finit par arriver jusqu'au roi. M. de Rohan, qui n'est

pas encore tout à fait dépopularisé, lui parle trois fois de Latude. Trois fois Louis XVI refuse de se mêler de cette affaire. – N'est-ce pas déshonorer M. de Sartine ? – N'est-ce pas le livrer à ses ennemis ? Louis XVI est si bon qu'il aimera mieux laisser mourir Latude sur la paille que de désobliger un ancien ministre auquel il a déjà ôté son ministère.

Puis la Bastille ! – Il était important pour la monarchie de ne point trop dépopulariser la Bastille.

Mais madame Legros n'a pas toutes ces craintes, elle ; elle s'est fait recommander à M. de Villette, à Dupaty, à Condorcet, à madame Necker, à la duchesse d'Orléans, aux Condé, toujours prêts à faire de l'opposition : quelque chose la soulève jusqu'à tous ces grands noms qui lui furent si longtemps inconnus. – Ce quelque chose, c'est l'opinion.

Le gouvernement comprend tout cela sourdement ; il y a une menace au fond de cette persévérance suppliante de madame Legros, le peuple commence à s'obstiner et veut au bout du compte que l'on fasse justice.

On redouble de rigueur envers Latude. On espère qu'il mourra à la peine.

On redouble de brutalités envers madame Legros. On espère qu'elle se lassera de solliciter.

Mais Latude s'obstine à vivre.

Mais madame Legros s'obstine à le délivrer.

M. de Maurepas meurt, M. Lenoir fait place à M. de Crosne, M. de Sartine perd peu à peu sa puissance ; M. de Breteuil arrive, il entend parler de madame Legros, de sa persistance, de son dévouement.

Il autorise l'Académie à donner le prix de vertu à madame Legros, mais à une condition.

Laquelle ? – Devinez.

C'est qu'on ne dira point comment elle a mérité le prix de vertu.

Enfin, on arrache à Louis XVI l'ordre de la mise en liberté de

Latude.

Mais l'ordre *traîne six semaines* dans les bureaux, et ce n'est que le 22 mars 1784, c'est-à-dire trente-cinq ans après être entré en prison, que Latude en sort, et, comme il le dit lui-même, *renaît à une nouvelle vie*.

Nous nous sommes longuement étendu sur cette triste histoire, c'est qu'elle a quelque chose de consolant pour l'humanité. – C'est qu'il est beau de voir jusqu'où peut aller la persistance de la vertu humble et cachée luttant contre le vice riche et triomphant. Ainsi, pauvre, ignorée, inconnue, isolée, la femme Legros est parvenue à défaire l'œuvre de très-haute et très-puissante dame Antoinette Poisson-Lenormand d'Étioles, marquise de Pompadour, et de très-haut et très-puissant seigneur Gabriel de Sartine ; ainsi, pour la première fois peut-être depuis que le siècle s'était levé sur la vieillesse de Louis XIV, il voyait résoudre le problème du faible ayant raison devant le fort, à une époque où la faiblesse était l'esclavage et la force le despotisme.

Parachevons ce long chapitre par quelques mots sur un homme dont la présence à Paris produisit une grande sensation.

Nous voulons parler du bailli de Suffren.

Pierre-André de Suffren-Saint-Tropez était né au château de Saint-Cannat, en Provence, en l'année 1726 ; en 1743, il était entré dans les gardes de la marine ; en 1747, il était parvenu au grade d'enseigne. Enfin, étant entré dans l'ordre de Malte à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, il avait servi dans cet ordre jusqu'en 1756, c'est-à-dire jusqu'à la reprise des hostilités. Il prit alors, comme lieutenant de vaisseau, part à la prise de Mahon.

Lors de la guerre d'Amérique, qui nous brouille avec l'Angleterre, le bailli de Suffren est élevé au grade d'amiral. Ses instructions lui sont données par Louis XVI lui-même.

Les voici :

Contenir les flottes de l'Angleterre.

Soulever dans l'Inde les populations indigènes.

Protéger les établissements des Hollandais nos alliés, que l'Angleterre menace simultanément avec nos propres colonies.

Au moment où le bailli de Suffren appareille, les Anglais, toujours hâtifs dans l'attaque, se sont emparés de Karikal et de Gondelour, dans la presqu'île du Gange. Ces deux comptoirs leur ont été disputés à peine. – Nos soldats ignoraient qu'on fût en guerre. Le marquis de Bellecombe, prévenu à temps, leur a donné plus de mal avec Pondichéry, qu'il n'a rendu qu'à la dernière extrémité.

C'est le bailli de Suffren qui réparera ces premiers échecs.

C'est un véritable marin et un franc Provençal que le bailli de Suffren ; gros de corps, rude de visage, un peu empâté de tournure, il parle avec ce vigoureux accent qui résonne de Mornas à Marseille et de Toulon à Montpellier. – Il a hâte de voir les Anglais, de les joindre, de se prendre corps à corps avec eux, de les déchirer à belles dents. – C'est un ennemi implacable, un adversaire acharné ; le pavillon britannique fait monter le sang à son front basané, et alors il ne sait plus que deux mots de la langue : *En avant ! et Feu !*

Arrivé à la hauteur de Madère, il se sépare de l'escadre du comte de Grasse avec cinq vaisseaux de 70 à 80 canons. Tout à coup, en cinglant vers le cap de Bonne-Espérance, il aperçoit dans la baie de Praya sept à huit vaisseaux ennemis. C'est l'amiral Johnston, parti de Plymouth dans le but d'occuper le cap de Bonne-Espérance et cette île de Ceylan depuis si longtemps convoitée par les Anglais. – À peine Suffren a-t-il reconnu l'ennemi que l'ordre de bataille est arrêté. – Le bailli de Suffren monte le *Héros*. Après avoir examiné la position de l'ennemi, il forme le dessein de passer entre les deux premiers vaisseaux et de mouiller au vent à eux et de le canonner à son gré, tandis que ses quatre autres vaisseaux – l'*Annibal*, capitaine de Trémignon, l'*Artésien*, capitaine de Caradillac, le *Sphinx*, capitaine Duchilleau, et le *Vengeur*, capitaine de Forbin – mouilleront près de lui et dans l'endroit où chacun

d'eux pourra faire feu avec plus d'avantage.

Cet ordre de bataille indiqué, le bailli de Suffren s'avance à portée de pistolet des vaisseaux anglais le *Montmouth* et le *Jupiter* ; le *Héros* passe devant la frégate la *Diane*, la bombarde la *Terror* et le brûlot l'*Infernal*, arbore le pavillon blanc, envoie deux boulets à l'*Iris*, puis, mouillant par le travers du *Montmouth*, il fait feu sur les vaisseaux anglais, dont les batteries commencent à jouer de leur côté.

Les autres bâtiments manœuvraient pour prendre leur poste de combat mais avec moins de bonheur ; l'*Annibal* alla jeter l'ancre par le travers du vaisseau le *Héros* ; l'*Artésien* essaya de prendre poste auprès de l'*Annibal* au moment où celui-ci abordait lui-même le *Jupiter* ; mais, juste au moment où le capitaine criait à ses hommes : « Allons, enfants, à l'abordage ! » un biscaïen lui troua la poitrine et le coucha mort sur son banc de quart. Aussitôt le timonier effrayé change sans ordre la barre du gouvernail ; l'*Artésien* prolonge le *Jupiter*, et, bientôt pris par les courants, il dérive au large avec un navire de la compagnie anglaise qu'il a abordé.

De leur côté, le *Vengeur* et le *Sphinx* ont mal calculé la force des courants, sont entraînés sous le vent et se couvrent de voiles pour reprendre le poste de combat.

Favorisés par ces diverses circonstances, les vaisseaux anglais attaquent par le travers, par l'arrière et par l'avant le *Héros* et l'*Annibal*, qui étaient entièrement enveloppés par eux. Pour comble de malheur, M. de Cuverville, capitaine de l'*Annibal*, qui ne s'attendait point à cette attaque, avait fait monter sur le pont et dans ses batteries les pièces à eau et les palans destinés à mettre les embarcations à la mer. Ses canons étaient donc à la serre quand retentirent les premières volées de M. de Suffren. C'était une faute, mais qui fut réparée par une effrayante bravoure. Quoique ne pouvant répondre au feu des ennemis avant que son pont et ses batteries fussent dégagés, M. de Cuverville vint prendre son poste

de combat, et, comme nous l'avons dit, pendant un quart d'heure avait essuyé le feu sans pouvoir y répondre. Quant à Suffren, voyant un de ses vaisseaux si malheureusement engagé et les autres allant à la dérive, il voulait se faire couler ; mais, chef de commandement, il ne pouvait agir en simple capitaine. Après s'être assuré que l'*Annibal* coupait ses câbles, il ordonna donc la même manœuvre et s'éloigna pour rallier ses vaisseaux qui, de leur côté, faisaient les plus grands efforts pour se rapprocher de lui. À peine les deux bâtiments étaient-ils hors de portée du canon anglais que l'*Annibal* démâta de tous ses mâts et resta rasé comme un ponton.

Le *Sphinx* vint le prendre à la remorque, la division française se réunit et gouverna sous sa petite voile pour prendre le large.

En même temps, le commodore Johnston appareillait et se mettait à la poursuite du bailli de Suffren. Mais, au lieu de prendre chasse, celui-ci signala à sa division la ligne de bataille bâbord amures ; ce que voyant l'amiral anglais, il n'osa attaquer, serra le vent et courut des bordées toute la nuit.

— Quoi ! Johnston me laisse ainsi ! s'écria le bailli étonné. Eh bien ! profitons de sa complaisance. — En route ! et qu'on allume les feux de poupe pour qu'il me voie plus longtemps.

On alluma les feux de poupe. Mais Johnston, au lieu de suivre la division française, retourna à Praya, tandis que celle-ci continuait sa navigation vers le Cap, où elle arrivait le 21 juin, ayant deux capitaines, MM. de Trémignon et de Cardaillac, et quatre-vingt-dix-sept matelots et soldats tués.

Le bailli de Suffren se ravitailla au Cap, mit à la voile le 26 août 1781 et fit route pour l'Île de France, où, vers la fin de novembre, il rejoignit le comte d'Orvès avec quelques vaisseaux.

Comme le plus ancien, le comte d'Orvès prit le commandement de toutes les forces françaises dans les mers de l'Inde.

Mais, à peine l'eut-il pris, qu'il mourut et que le bailli de Suffren se trouva seul maître, non-seulement de sa division, mais de

celle de son collègue.

C'est avec cette unité de forces qu'il attaque les Anglais et bat l'amiral Hugues le 17 février, l'attaque de nouveau le 12 avril et l'intimide au point que, sans le battre, il n'ose accepter la bataille le lendemain ; le retrouve à Negapatnam, où le succès de la journée nous reste entièrement ; prend Trinquemale, livre en vue de la côte un troisième combat à l'amiral Hugues et, cette fois encore, reste maître du champ de bataille ; le joint une quatrième fois le 20 juin et le bat encore ; conduit le 4 juillet les Français à l'attaque du camp anglais devant Gondelour et s'apprête à continuer sur la terre ferme ses victoires de l'Océan, lorsque la *Surveillante*, arrivant d'Europe, annonce la cessation des hostilités entre la France et l'Angleterre.

Le retour de M. de Suffren en France fut un véritable triomphe.

Les États de Provence lui remirent une médaille qu'ils lui avaient décernée. D'un côté, elle représentait son portrait avec ses noms et ses titres : « Pierre-André de Suffren-Saint-Tropez, chevalier des ordres du roi, grand'croix de Saint-Jean de Jérusalem, vice-amiral de France. »

Au revers, elle offrait une couronne de laurier fermée avec les armes de la Provence et contenant cette inscription :

« Le Cap protégé. Trinquemale pris. Gondelour délivré. L'Inde défendue. Six combats glorieux. Les États de Provence ont décerné cette médaille : M. D. CC. LXXXIV. »

Chapitre XIII

État de la cour de France en 1785. – Phases de la vie de la reine. – M. de Maurepas. – Coalition contre la reine. – MM. de Dillon et de Coigny. – Mesdames Bertin, Guimard, Renaudet, Gentil. – Les Polignac. – Leur faveur. – Mesdames Jules et Diane. – Le garde du corps à Trianon. – Le duc de Chartres. – Ouessant. – Le *filz de Coigny*. – Les francs-maçons. – M. de Calonne aux finances. – Les abus. – Les achats. – Le collier. – Bøhmer et Bassange. – Jeanne de Saint-Remy Valois, comtesse de Lamotte. – Le cardinal de Rohan. – La comtesse chez les joailliers. – M. de Rohan trompé. – Il achète le collier à conditions. – La reine. – M. de Rohan rentre en grâce. – M. de Calonne. – Économie du roi. – Le collier rendu. – Jeanne de Lamotte garde le collier. – Le cardinal compromis. – Mademoiselle Oliva. – Le rendez-vous aux bains d'Apollon. – M. de Breteuil. – Le roi. – La reine. – Le jour de l'Assomption. – L'entrevue à Versailles. – Le cardinal arrêté. – M. de Crosne. – Arrestation de madame de Lamotte. – Cagliostro. – Lettres-patentes du roi. – Le jugement.

Faisons une halte au seuil de l'année 1785, qui va, en quelque sorte, ouvrir une nouvelle période et constatons où en sont le roi, la reine, les ministres, les grands et le peuple.

M. de Maurepas vient de mourir après un ministère de sept ans, et sous ce ministère il a vu s'accomplir trois grands événements : le rappel du Parlement, l'établissement de la philosophie au pouvoir dans la personne de Turgot et de Malesherbes, et la reconnaissance de l'indépendance américaine.

D'un autre côté, en mourant, M. de Maurepas, ce vieil ennemi de la reine, qui dans les derniers temps semble cependant s'être rapproché d'elle, M. de Maurepas a laissé le champ libre à l'épouse devenue femme et à la femme devenue mère.

La vie de Marie-Antoinette peut se diviser en quatre époques bien différentes.

La première appartient à la dauphine et embrasse les années 70-71-72-73-74.

Pendant tout ce temps, elle est sans influence et sans crédit. C'est une enfant capricieuse à qui on passe ses fantaisies, mais dont on ne fait pas les volontés. Sa conduite est sage, presque timide ; elle dissimule avec madame du Barry, dont elle supporte le faste presque royal, et s'efface même chaque fois qu'elle se trouve en contact avec la favorite.

La seconde période commence à son avènement au trône et finit à l'accouchement du premier dauphin ; c'est celle que nous venons de décrire. À peine au pouvoir, Marie-Antoinette cesse de dissimuler ; elle chasse madame du Barry ; elle insiste pour le rappel de M. de Choiseul. Ne pouvant obtenir sa rentrée, elle obtient du moins l'exil de M. d'Aiguillon, le rappel de madame de Grammont, la révocation de la lettre de cachet de MM. de Choiseul et de Praslin.

Avec le retour de ces illustres personnages commence la formation de deux partis, aussi contraires, aussi opposés qu'on les a vus sous Louis XV lorsque M. le dauphin s'offrait d'un côté à la vénération et de l'autre madame de Pompadour au scandale de la France.

C'est alors que le vieux Maurepas appelle à son aide toute sa ruse de courtisan pour faire face à l'influence de cette reine jeune et jolie ; c'est alors qu'il ligue contre elle madame Louise, que les modes insensées de la reine scandalisent, Mesdames sœurs du roi, mécontentes que leur influence diminue, madame de Provence, qui en veut à la reine par ambition, madame d'Artois, qui la hait par bêtise.

La reine sent la coalition ; elle veut se faire une force de résistance supérieure, s'il est possible, à la force d'agression. C'est alors qu'elle attire à elle le comte d'Artois, dont on suspecte l'amitié ; le duc de Chartres, qui dit tout haut que sans être un Joseph il a trouvé une madame Putiphar et qui explique à qui veut l'en-

tendre que, s'il a laissé son manteau entre ses mains, c'est qu'il a craint que les preuves de son amour se traduisissent par un héritier dont la venue l'éloignerait du trône. C'est alors que le beau Dillon et M. de Coigny passent pour être ses amants ; c'est alors que mesdemoiselles Bertin, Guimard, Renaudet, Gentil passent pour être ses maîtresses ; c'est alors qu'éclate cette merveilleuse amitié pour les Polignac et pour les Vaudreuil ; pour les Polignac surtout, ou plutôt pour les Châlançon, car il n'y a plus de Polignac ; pour les Polignac qui, en 1774, gémissent encore dans la médiocrité de fortune qui s'élève à peine à sept ou huit mille livres de rentes ; pour madame Jules de Polignac qui sort tout à coup de cette ombre pour s'éclairer aux rayons de l'amitié de la reine. Presque aussitôt, le comte Jules, son mari, est fait premier écuyer de la reine en survivance de M. de Tessé et duc héréditaire en 1780. Le comte de Grammont demande mademoiselle Jules de Polignac en mariage. En faveur de ce mariage, il est créé duc de Guiche à brevet et capitaine des gardes. Ce n'est pas tout ; madame de Rohan Guémené a la charge de gouvernante des enfants de France, qui, jusqu'en juin 1778, est une sinécure. La reine la lui ôte et la donne à sa chère duchesse. La place de directeur des postes et des haras vient à vaquer : c'est pour le duc.

Ce n'est pas le tout ; la duchesse Jules gouverne la reine, mais la duchesse Jules est gouvernée elle-même par la comtesse Diane. La comtesse Diane, c'est la sœur de M. de Polignac ; elle est aussi laide que sa sœur est jolie, elle est aussi méchante que laide ; malgré cette laideur, elle donne chaque année un nouveau citoyen ou une citoyenne à l'État ; aussi obtient-elle un brevet de chanoinesse, de dame de compagnie chez la comtesse d'Artois. Madame Diane est devenue dame d'honneur chez madame Élisabeth, bientôt elle est la maîtresse de la maison : madame Élisabeth s'en fut à Saint-Cyr. Le roi, qui lui-même a peur de madame Élisabeth, court après elle et la prie de revenir, de patienter, de souffrir la comtesse Diane, attendu que la reine ne peut se passer de ses services. Ce

pauvre roi, il a peur de tout le monde. À la moindre velléité d'économie qu'il a – et ces sortes de velléités, il faut l'avouer, le prennent souvent –, à la moindre velléité d'économie qu'il a, tout le monde le boude ; on supprime à M. de Coigny un de ses quatre ou cinq traitements : il fait une scène à Louis XVI et s'emporte. Le roi fait le gros dos et ne dit rien ; ce n'est que le soir qu'il parle, mais pour avouer qu'il est dans son tort.

— Vraiment, dit-il, il m'aurait battu que je l'eusse laissé faire.

Nous avons dit l'histoire des cadeaux, des layettes, des duchés ; nous avons tout dit hors l'impudence de ce garde du corps qui, sur la terrasse de Trianon, suit la reine et lui dit :

— Ou vous avoir, Madame, ou mourir.

— Ni l'un ni l'autre, Monsieur, répond la reine.

Et elle le fait envoyer à l'armée, où la protection du roi le suit.

C'est dans cette période que commence son inimitié pour le duc de Chartres, qui va devenir duc d'Orléans. D'où vient cette inimitié pour ce prince ? A-t-il eu cette ambitieuse prudence de repousser la reine ? A-t-il menti quand il a dit que la reine le recherchait ? En tout cas, à l'amitié que lui portait Marie-Antoinette succède une haine bien cordiale, bien franche, bien publique. Le duc de Chartres arrive d'Ouessant à Versailles. La reine, au lieu de faire chanter le *Te Deum* pour la victoire, le fait chanter pour sa grossesse. Le rapport officiel dit que le duc a bravement combattu, habit bas, cordon bleu sur la poitrine, appelant sur lui par cette distinction le feu de l'ennemi ; la reine dit qu'il a pris la fuite. On fait à l'Opéra des vers à la louange du duc de Chartres ; la reine fait faire des chansons contre lui.

Aussi, à cette époque, le duc de Chartres est son ennemi.

— Je vois bien, s'écrie-t-il tout haut au milieu de ses courtisans, qu'elle est aussi mauvaise Française que mauvaise reine ; mais, aussi vrai que je n'ai pas dégénéré de ma race à Ouessant, *le fils de Coigny ne sera jamais mon roi*.

Aussi, à partir de cette époque, que fait le duc de Chartres ?

Tous les moyens lui sont bons, pourvu qu'ils servent son ambition et sa vengeance ; il demandera des armes contre la reine à tout le monde, même aux sorciers, même aux magiciens, même aux charlatans.

Écoutez ce que lui-même raconte, et reliez le récit à ce que nous vous avons dit des illuminés, des francs-maçons et de Cagliostro.

Un jour, en entrant dans mon cabinet, j'y trouve un homme d'une figure extraordinaire et austère, qui me dit que si je veux, il m'apprendra des choses ineffables. Il me dit que si je le voulais, il porterait le zèle pour moi au point de me montrer le diable, et que je tirerais de lui telles connaissances de choses futures que je voudrais. J'acceptai cette offre. — Mais, ajouta-t-il, il faut avoir, Monseigneur, le courage d'être seul avec moi, de vous écarter des routes frayées, dans une grande plaine sans chemin, dans la plaine, par exemple, de Villeneuve-Saint-Georges. J'y consentis encore. — Ce n'est pas tout, me dit-il encore, il faut avoir le courage de venir à minuit, de laisser votre suite à Villeneuve, et de vous abandonner à moi pour guide. Je pris encore cet engagement. Nous partons. Je laisse ma suite ; j'entre dans la plaine : la nuit était profonde. Je compte l'effroi que m'inspirent les spectres que je rencontre ; j'écoute leurs avis, leurs prophéties ; je promets d'accueillir mon conducteur toutes les fois qu'il reviendra, et je reçois un anneau. — Gardez bien cet anneau, me dit l'ombre infernale ; tant que vous l'aurez, il sera pour vous un témoignage de votre prospérité et du bonheur de votre carrière ; mais aussitôt qu'on vous l'ôtera, vous serez un homme perdu. Le même guide, de retour chez moi, refusa cinq cents louis que je lui offris, en prit cinquante, me promit de revenir, m'a tenu parole, et il continue avec le même zèle de me donner des instructions salutaires.

Et, quand il a raconté cette histoire, le duc d'Orléans ouvre son habit et montre cet anneau qu'il porte sur la poitrine.

C'est sur ces entrefaites que la reine devient enceinte et accouche successivement d'une fille et de deux garçons. Alors commence son influence sur Louis XVI, influence qu'elle exerce sur toute chose, excepté sur le rappel de M. de Choiseul, qu'elle

demande tous les jours et que tous les jours le roi lui refuse.

Ainsi, à l'époque où nous sommes arrivés, la reine va entrer dans sa troisième période, période qui s'ouvrira par la fatale affaire du collier.

Ainsi, de la part de la France, pendant la première période, c'est-à-dire de 1770 à 1774, amour et vénération pour la dauphine.

Dans la seconde période, c'est-à-dire de 1774 à 1784, refroidissement, soupçons, impopularité.

Dans la troisième période, c'est-à-dire de 1784 à 1793, accusations, haine, insultes, emprisonnement, supplice.

Après la mort de M. de Maurepas, il n'y eut plus de premier ministre. M. de Calonne fut appelé aux finances ; c'était le poste difficile : on y avait usé Turgot en moins de deux ans ; Necker, qui était plus dur, étant Genevois, banquier et protestant, n'y avait duré que cinq.

M. de Calonne, disons-nous, fut appelé aux finances.

Dans l'intervalle du départ de Necker à l'arrivée de Calonne, les caisses, laissées pleines par Necker, s'étaient vidées.

M. de Calonne examina le vide ; il eût effrayé tout autre.

— C'est bien, dit M. de Calonne ; on verra à les remplir.

— Mais quel moyen nous reste-t-il pour arriver à cela ? demanda Louis XVI.

— Les abus, répondit bravement Calonne.

C'était non-seulement un joli mot, comme il en disait de temps en temps, mais c'était un mot profond, caractéristique et qui peignait à merveille la situation.

En effet, grâce aux abus, M. de Calonne remplit les caisses vidées par les abus.

La reine lui annonce en hésitant qu'elle a quelque chose à lui demander.

— Si c'est possible, c'est fait, répond le ministre ; si c'est impossible, cela se fera.

Alors tout le monde se laisse aller à dépenser ; la reine achète

Saint-Cloud, le roi achète Rambouillet ; alors a lieu la monstrueuse affaire de Puy-Paulin de Fenestrange. On porte à chaque instant quelque nouvelle ordonnance à signer au roi, et le roi signe, tristement, c'est vrai, mais il signe.

Et, pendant ce temps, que fait le peuple ? Comme Job et comme Latude, il est couché sur son fumier.

Comme Latude, il dit : Ô mon roi ! Comme Job, il dit : Ô mon Dieu !

C'est au milieu de toutes ces dépenses des grands et de toute cette misère des petits qu'il prend l'envie à la reine d'acheter un collier de un million six cent mille francs.

Racontons cette histoire en peu de mots ; ceux qui voudront la connaître dans tous ses détails recourront à notre roman du *Collier de la Reine*¹, dans lequel nous croyons ne nous être pas un instant écarté de la vérité.

Un magnifique collier avait été commandé par Louis XV à MM. Bœhmer et Bassange, joailliers de la couronne.

Ce collier était destiné par le vieux roi à madame du Barry. Le roi mourut avant que le collier fût achevé, et le merveilleux bijou resta aux mains des deux marchands.

On le fit voir à la reine, la reine l'examina, le roula autour de son bras, autour de son cou, autour de sa taille, puis elle le rendit avec un soupir.

Elle avait demandé tant d'argent à M. de Calonne, et M. de Calonne en avait tant demandé pour elle au roi qu'elle n'osait plus se passer, ostensiblement du moins, cette petite fantaisie de seize cent mille livres.

Il existait alors à Paris, rue Saint-Claude, au Marais, logeant chez Cagliostro, une jeune femme nommée Jeanne de Saint-Remy-Valois, comtesse de Lamotte.

Un jour, la marquise de Boulainvilliers, femme du prévôt de Paris, trouva dans un village de Bourgogne une petite fille qui lui

1. 10^e vol. *Écho des Feuilletons*.

dit en lui tendant la main :

— Pour l’amour de Dieu, ma belle dame, faites l’aumône à une descendante des rois de France.

Cette manière de demander l’aumône étonna la marquise, qui arrêta sa voiture et demanda à l’enfant de quel roi de France elle descendait.

L’enfant, à qui on avait appris sa généalogie par cœur, répondit qu’elle descendait au septième degré de Henri de Saint-Remy, fils naturel de Henri II et de Nicole de Savigny.

Madame de Boulainvilliers emmena l’enfant, fit examiner sa généalogie, et il fut reconnu par le juge d’armes d’Hozier de Savigny que la petite Jeanne de Saint-Remy de Valois, son frère et sa sœur étaient bien, au septième degré, les descendants de Henri de Saint-Remy et avaient en conséquence le droit de s’armer *d’argent à la face d’azur chargé de trois fleurs de lys d’or*.

Un mémoire fut présenté à la reine et à M. de Maurepas par M. de Cereste-Brancas, et sur ce mémoire trois brevets de pensions furent accordés au fils aux deux filles de Jacques de Saint-Remy-Valois, mort à l’Hôtel-Dieu de Paris.

Le jeune homme fut fait enseigne, puis lieutenant de vaisseau, sous le nom de baron de Saint-Remy de Valois.

Il mourut revêtu de ce grade.

Jeanne épousa, en 1780, le comte de Lamotte, qui servait dans la gendarmerie de France et qui fut placé dans les gardes de monseigneur le comte d’Artois.

Les appointements du comte de Lamotte comme gendarme n’ayant pas apporté une grande aisance dans la famille, Jeanne de Lamotte se vit bientôt dans la nécessité, non pas de demander comme autrefois l’aumône sur la grande route, mais de solliciter une augmentation de pension.

Ce fut alors qu’elle fut présentée à M. de Rohan.

Louis-René-Édouard, prince de Rohan, cardinal-évêque de Strasbourg, était, malgré ses cinquante ans, un beau et élégant

prélat, libertin, niais et ruiné. Au fond de cela, il y avait un bon cœur honnête et droit. On l'a vu à propos de la captivité de Latude, auquel il s'était si franchement intéressé.

Il reçut madame de Lamotte comme il recevait tous les malheureux, un peu mieux peut-être, madame de Lamotte étant jeune et jolie. Il lui donna même quelques secours ; mais madame de Lamotte ambitionnait mieux que cela, elle voulait être présentée à la reine.

Sur ce point, le cardinal se refusa ; il était en pleine disgrâce.

Le cardinal de Rohan, ambassadeur à Vienne, entretenait avec Louis XV une correspondance secrète. Quand il avait été question du mariage du vieux roi avec une archiduchesse, le cardinal avait raconté sur Marie-Thérèse des anecdotes et avait donné sur Marie-Antoinette des détails qui n'étaient pas à la louange ni de la moralité de l'un ni de la beauté de l'autre. Louis XV avait eu l'imprudence de montrer ces lettres à madame du Barry, laquelle ne s'était aucunement gênée pour raconter les anecdotes sur la mère et donner les détails sur la fille. Le tout avait été rapporté à Marie-Antoinette, laquelle avait partagé sa haine entre madame du Barry, qui, à l'avènement au trône de Marie-Antoinette, fut, comme nous l'avons dit, envoyée en exil, et le cardinal de Rohan, qui, comme nous le disons, tomba en disgrâce.

M. de Rohan déclara donc à madame de Lamotte que sous ce rapport il ne pouvait rien pour elle, et il laissa même entrevoir sur cette disgrâce où il était tombé des regrets dont la violence semblait venir autant d'un amour malheureux que d'une ambition déçue.

Comment madame de Lamotte parvint-elle auprès de la reine, c'est ce qui ne fut jamais bien éclairci ; à quel titre devint-elle une de ses familières, c'est ce que tous les pamphlets du temps se chargeraient de nous apprendre si nous n'étions prémunis nous-même et si nous n'avions prémunis nos lecteurs contre les haines qui commençaient d'entourer la pauvre femme.

Qu'on se souviennne seulement que madame de Lamotte logeait rue Saint-Claude, au Marais, chez ce même comte de Cagliostro qui, chef d'une secte d'illuminés, adoré sous le titre de Grand Cophte, avait pris pour devise ces trois initiales *L. P. D.* des trois mots *Lilia pedibus destrue*.

La reine exprima un jour le regret de n'avoir pu acheter le collier de MM. Bœhmer et Bassange, et cela devant sa favorite Jeanne de Lamotte.

Depuis longtemps, Jeanne avait formé la résolution de rapprocher de Marie-Antoinette son protecteur, le cardinal de Rohan.

Elle crut le moment arrivé.

Depuis que Jeanne de Lamotte avait été présentée à la reine, elle avait souvent prononcé devant Marie-Antoinette le nom de M. de Rohan comme celui, non-seulement d'un homme repentant, mais de l'adorateur le plus soumis et le plus respectueux. La reine avait commencé par écouter ce nom avec dédain, puis avec indifférence, puis, à ce nom enfin elle avait souri, tant est puissante sur la femme, fût-elle princesse ou reine, la flatterie contenue dans ces trois mots : *Il vous aime*.

Il va sans dire qu'à chaque progrès que Jeanne de Valois faisait ou croyait faire dans l'esprit de la reine à l'endroit du cardinal de Rohan, elle venait en rendre compte au prince, qui, tout rempli d'ailleurs de son propre mérite, se laissait aller doucement à cette idée de jouer un jour le rôle qu'avaient joué près de Louis XIII et d'Anne d'Autriche les cardinaux de Richelieu et de Mazarin.

À cette ouverture des regrets de la reine, elle forma un plan.

L'esprit d'intrigue qui était dans cette femme dévoila-t-il ce plan d'un bout à l'autre, c'est-à-dire du faux jusqu'au vol, ou bien, à tout hasard, se jeta-t-elle dans le champ ouvert, voyant seulement quelques billets de caisse à y moissonner ? c'est ce que Jeanne de Valois eût pu dire, et c'est ce qu'elle ne dit pas.

Maintenant, voilà ce qui fut officiel.

La comtesse de Lamotte se présenta un matin chez les joailliers

Bœhmer et Bassange, leur annonçant que la reine s'était ravisée à l'endroit du collier. La reine achèterait ce collier, mais à des termes fixes ; en même temps, elle demandait le plus grand secret possible.

Les joailliers répondirent à madame de Lamotte qu'ils étaient heureux du changement qui s'était opéré dans l'esprit de la reine, et qu'ils étaient prêts à livrer le collier contre un mot de Sa Majesté, qui fixerait elle-même les époques du paiement, ou sur la caution de quelque grand seigneur de la cour.

C'est ce que désirait madame de Lamotte.

Elle courut chez M. le cardinal de Rohan et lui annonça comme un grand bonheur qu'il pouvait rendre un éminent service à la reine.

M. de Rohan se mit corps et âme à la disposition de Sa Majesté.

Madame de Lamotte fit alors comprendre au cardinal dans quelle excellente position il se mettrait s'il arrivait à être créancier de la reine.

Pour un homme ambitieux ou amoureux comme était le prélat, cette position était en effet la meilleure que l'on pût lui faire. Il accepta donc, se rendit à l'instant même chez les joailliers et déclara acheter pour son compte le collier de diamants.

Deux cent cinquante mille francs devaient être payés comptant, et les quatorze cents autres mille francs réglés par des billets de trois cent cinquante mille francs chacun, payables en quatre paiements égaux, séparés de trois mois en trois mois.

Les cinquante mille francs étaient destinés à faire le compte des intérêts.

Seulement, le cardinal demanda huit jours pour réunir les deux cent cinquante premiers mille francs.

On savait le cardinal ruiné, mais on lui savait aussi un revenu inaliénable de six ou huit cent mille livres ; de plus, on le connaissait honnête homme : les joailliers acceptèrent.

Jeanne courut aussitôt chez la reine ; elle lui renouvela la pro-

testation de M. de Rohan et lui annonça que, sur la seule transmission du désir de Sa Majesté de devenir propriétaire du collier, M. de Rohan l'avait acheté, avait donné deux cent mille francs comptant, et s'était engagé, pour les quatorze cent mille francs restant, à les éteindre en quatre paiements.

De cette façon, tout devenait facile : la reine remboursait à son plaisir les deux cent cinquante mille francs avancés par le cardinal ; puis, tous les trois mois, sur ses économies, elle payait les cinq cent mille francs.

La reine désirait ardemment ce collier ; elle désirait à la fois comme désire une femme, comme désire une reine.

Elle accepta.

Voilà, selon toute probabilité et d'après ma conviction personnelle, comment s'emmancha cette fatale affaire du collier.

La reine avait deux cent cinquante mille francs : elle les envoya à M. de Rohan, en le remerciant et lui disant de ne point s'inquiéter des autres paiements, attendu qu'elle y pourvoirait.

En même temps, elle autorisait M. de Rohan à se présenter devant elle.

M. de Rohan, ivre de joie, et trop grand seigneur d'ailleurs pour avoir jamais eu l'impertinence de vouloir faire un cadeau à la reine, M. de Rohan courut chez les joailliers, leur donna les deux cent cinquante mille francs et leur fit ses billets.

Les joailliers remirent le collier à M. de Rohan, qui le remit à Jeanne.

Jeanne courut à Versailles et remit à son tour le collier à la reine en lui annonçant la visite du cardinal pour le lendemain.

Le lendemain, le cardinal vint en effet ; tout se passa avec une délicatesse parfaite. Le collier était en évidence sur un meuble. La reine fit au cardinal quelques remerciements détournés que seul il put comprendre, et Jeanne ramena le cardinal à Paris avec cette conviction qu'il était le plus heureux des hommes.

Trois mois s'écoulèrent, la reine jouissant de son magnifique

collier, M. de Rohan jouissant de la présence de la reine. Huit jours avant le paiement, la reine s'assura de M. de Calonne : elle avait besoin à jour fixe de cinq cent mille francs ; pour M. de Calonne, c'était une véritable bagatelle. Il la lui promit.

Il ne s'agissait que de faire ordonnancer ces cinq cent mille francs au roi.

Malheureusement, Louis XVI, ce jour-là, arriva au conseil de mauvaise humeur ; il éplucha les comptes les uns après les autres, et, trouvant ce paiement trop rapproché du dernier qu'il avait fait, il le biffa.

M. de Calonne, désespéré, annonça ce mauvais résultat à Marie-Antonette.

La reine se résolut à un grand sacrifice.

Elle rendit le collier à Jeanne en lui disant de le porter aux joailliers, attendu qu'elle ne pouvait faire honneur aux engagements. Ils devaient garder les deux cent cinquante mille francs reçus à titre de dédommagement.

Jeanne avait-elle prévu ce résultat, ou l'idée fatale lui vint-elle seulement lorsqu'elle eut le collier entre les mains ?

Quoi qu'il en soit, voici où l'œuvre infernale commence.

Cette fois encore, nous sommes obligé de procéder par induction et de nous appuyer sur des probabilités.

Madame de Lamotte résolut de s'approprier le collier.

En conséquence, elle alla chez un ancien gendarme, espèce de pamphlétaire nommé Marc-Antoine Reteaux de Villette, et elle le détermina à écrire, au nom de la reine, à MM. Bœhmer et Bas-sange une reconnaissance dans laquelle la reine leur disait que, n'ayant point d'argent, elle leur demandait du temps, mais que, pour leur ôter toute crainte, elle prenait la dette en son nom personnel.

Cette reconnaissance était signée *Marie-Antoinette de France*.

Les joailliers, ignorant que la reine de France signe simplement soit *la Reine*, soit son nom de baptême, ayant d'ailleurs vu M. de

Rohan se présenter chez eux, ne firent aucune difficulté, contre l'engagement de la reine, de rendre à madame de Lamotte les billets de M. de Rohan.

Madame de Lamotte reporta en conséquence les billets au cardinal en lui disant que la reine s'était engagée personnellement.

De cette façon, elle gardait le collier.

Mais ce n'était pas le tout de garder le collier, il fallait compromettre le cardinal et la reine de telle façon que, le jour où l'un ou l'autre s'apercevrait du vol, ni l'un ni l'autre n'osât s'en plaindre.

Elle fabriqua de fausses lettres de la reine dans lesquelles celle-ci disait au cardinal qu'on avait remarqué ses assiduités à Versailles, et qu'elle le priait, en conséquence, d'interrompre ses visites. La reine laissait soupçonner que si le cardinal obéissait comme doit faire un sujet à sa reine, et surtout un chevalier à sa dame, il n'aurait point à se repentir de cette circonspection.

Le cardinal obéit en demandant quel serait ce dédommagement que lui promettait la reine.

Ce dédommagement, madame de Lamotte était en train de le préparer comme elle avait préparé le reste.

Voici ce qui arriva :

Madame de Lamotte avait rencontré au Palais-Royal une espèce de fille assise sur un banc et ayant près d'elle un enfant de quatre à cinq ans.

Elle s'était arrêtée stupéfaite en face de cette fille, tant sa ressemblance avec la reine l'avait frappée.

À partir de ce moment, son plan fut fait.

Elle préparait petit à petit le cardinal à recevoir un rendez-vous de la reine.

À ce rendez-vous, ce ne fut pas la reine, mais mademoiselle Oliva qui s'y trouva.

Il faisait nuit, c'était dans les bains d'Apollon.

La femme était voilée, le cardinal s'y trompa.

Cette femme donna une rose.

Le cardinal la reçut à genoux et se crut le plus heureux des hommes.

Pendant ce temps, le mari de madame de Lamotte partait pour l'Angleterre et vendait le collier.

Cependant ce premier rendez-vous ne suffisait point aux désirs de l'ambitieux prélat ; il tourmentait madame de Lamotte pour en obtenir un autre ; madame de Lamotte gagnait du temps en mettant en œuvre toutes les ressources. Enfin, poussée à bout, elle dit au cardinal que la reine, inquiète pour sa santé qui s'altérait, venait de lui envoyer dans une petite boîte trois mille francs en billets de la caisse d'escompte et cent louis en or, en l'invitant à aller passer quelques jours à la campagne.

Le même soir, elle partit.

C'était le 10 ou le 11 du mois d'août.

Cependant un homme veillait, qui suivait tous les détails de cette affaire comme un limier suit une piste ; cet homme, c'était M. le baron de Breteuil.

Louis-Auguste Letonnellier de Breteuil était l'homme de la reine. Ambassadeur à Vienne, il avait figuré au congrès de Teschen en 1778. Revenu en France en 1783, il avait été fait ministre d'État, et, enfin, au mois d'octobre de la même année, il avait été, en remplacement de M. Amelot, appelé au département de la maison du roi et de Paris. Comme ministre au département de Paris, M. de Breteuil avait ses espions, et ses espions, tout en lui faisant une vérité à leur manière, ne lui avaient pas laissé ignorer l'affaire du collier.

Un jour, M. de Breteuil s'ouvrit à la reine des bruits qui couraient ; la reine, forte de son innocence, la reine qui avait renvoyé le collier et qui avait, en renvoyant ce collier, donné ou plutôt cru donner un large dédommagement, la reine nia tout, même avoir eu un instant le collier en sa possession.

Ce fut là sa faute.

Quant au rendez-vous nocturne que M. de Rohan aurait, disait-on, obtenu d'elle, la dénégation de ce dernier fait fut bien autrement ferme encore que celle du collier.

Dès lors, M. de Breteuil, ennemi public du cardinal, ayant contre lui depuis dix ans une inimitié politique parfaitement affichée, dès lors, M. de Breteuil résolut de perdre le cardinal.

Pour y parvenir, il eut d'abord avec la reine un entretien secret dans lequel il lui révéla tous les bruits qui couraient sur elle, sur le cardinal et sur madame de Lamotte, et dans lequel il la supplia de lui dire franchement si elle avait quelque chose à craindre à un éclat.

La reine, forte de son innocence, répondit en appelant le grand jour sur son innocence, et comme reine et comme femme.

C'était tout ce que demandait M. de Breteuil.

De son côté, le roi, instruit à demi, interrogea M. de Breteuil. M. de Breteuil répéta au roi les paroles de Marie-Antoinette. Louis XVI alors fit appeler la reine et lui demanda s'il était vrai qu'elle fût hors de cause.

— Je n'ai rien à démêler dans cette sale intrigue, répondit la reine, et j'accepte d'avance toutes les conséquences de la publicité.

Toutes les mesures furent donc prises par M. de Breteuil pour que cette publicité demandée ne manquât point.

Le 15 août, jour de l'Assomption, le cardinal, comme grand aumônier, arriva à Versailles pour dire la messe. Il était revêtu de la pourpre romaine ; il portait le cordon du Saint-Esprit.

À midi, un huissier s'approcha de lui.

— Monseigneur, lui dit l'huissier, le roi vous fait appeler dans son cabinet.

Le cardinal s'empressa de se rendre à cette invitation.

Il y trouva la reine, le roi et M. de Breteuil.

Leurs Majestés semblaient fort irritées.

— Monsieur, lui dit le roi sans préparation aucune, vous avez acheté des diamants à Bœhmer ?

- Oui, Sire, répondit le cardinal.
- Qu'en avez-vous fait ?
- Moi ?
- Oui, vous.
- Je croyais, Sire, que les diamants avaient été remis à la reine.

La reine voulut répondre, mais Louis XVI fit un signe de commandement et continua.

- Qui vous avait chargé de cet achat ?
- Une dame de condition, madame la comtesse de Lamotte-Valois, qui est venue chez moi de la part de la reine.
- De la reine ?
- Oui, et j'avais cru faire ma cour à Sa Majesté en me chargeant de cette négociation.

— Oh ! s'écria la reine, comment avez-vous pu croire, Monsieur, vous que j'ai vu à peine depuis huit jours, que je vous eusse choisi pour conduire cette négociation, comme vous dites, et par l'entremise d'une femme d'un pareil ordre !

Le cardinal comprit tout : ou la reine était innocente, ou à tout prix voulait le paraître.

Il n'y avait pas à lutter contre elle.

— Je vois bien, lui répondit le cardinal en courbant la tête, que j'ai été cruellement trompé. Le désir que j'avais de plaire à Sa Majesté m'a fasciné les yeux ; je n'ai vu nulle supercherie dans ce que l'on me proposait, et je suis fâché d'avoir été si aveugle.

— Soit, dit le roi ; mais, en attendant, expliquez-moi ce que signifient toutes ces démarches auprès de Bœhmer, ces assurances et ces billets.

Le cardinal pâissait visiblement, et comme il sentait ses genoux fléchir, il fit trois pas en arrière et s'appuya contre une table.

— Sire, dit-il, sentant ses forces l'abandonner, je suis en vérité trop troublé en ce moment pour répondre à Votre Majesté d'une manière convenable.

— Remettez-vous, monsieur le cardinal, reprenez vos sens, dit le roi, et si notre présence vous trouble, passez dans ce cabinet, vous y trouverez du papier, des plumes et de l'encre. Écrivez ce que vous avez à me dire pour votre justification.

Le cardinal passa dans le cabinet, et, un quart d'heure après, il présenta ce qu'il avait écrit.

C'étaient quelques lignes aussi embrouillées et aussi confuses que possible.

Le roi essaya de les lire, mais n'y comprenait rien, et voyant dans ces lignes, non pas une preuve de dévouement, mais de culpabilité :

— Retirez-vous, Monsieur, lui dit Louis XVI, et que l'on avertisse M. de Villeroy.

M. de Villeroy n'y était pas ; ce fut M. de Jouffroy, lieutenant aux gardes, qui exécuta l'ordre du roi.

Mais, dans l'intervalle, M. de Rohan avait eu le temps d'expédier son valet de chambre à son secrétaire en lui donnant l'ordre de brûler tous les papiers, et particulièrement ceux où se trouverait le nom de la reine.

Deux gardes du corps étaient assis sur le siège de la voiture qui ramena M. de Rohan à Paris.

Ceux qui le faisaient arrêter et ramener ainsi devaient un jour, eux aussi, rentrer à Paris avec deux gardes du corps sur le siège de leur voiture.

Une fois arrivé à Paris, M. d'Agoult, chef de brigade, reçut l'ordre de ne plus quitter M. de Rohan et de coucher dans sa chambre.

M. de Crosne, lieutenant de police, vint le même jour mettre les scellés sur les papiers de M. de Rohan ; mais, nous l'avons dit, il était trop tard. Les scellés furent mis en même temps à la maison du cardinal à Couvray, et l'ordre fut donné de les mettre à Strasbourg, et dans le palais épiscopal, et dans le palais de Saverne.

Le soir, M. le cardinal de Rohan, prisonnier chez lui, fit demander au roi la permission de voir M. le prince de Soubise et M. de

Maisan.

Le cardinal coucha chez lui les deux nuits suivantes ; dans l'après-dînée, il affecta de se montrer à ses fenêtres donnant sur le jardin de Soubise et de jouer avec son singe.

Le soir, M. le marquis de Launay, capitaine et gouverneur de la Bastille, vint prendre Son Éminence pour la constituer prisonnière à la Bastille. Le cardinal désira s'y rendre à pied, ce qui lui fut accordé.

Le lendemain de l'arrestation du cardinal à Paris, madame de Lamotte fut arrêtée à Bar-sur-Aube. Elle nia d'abord hardiment s'être mêlée de l'affaire pour laquelle on l'arrêtait ; mais elle déclara que l'on pouvait tirer de grandes lumières du comte de Cagliostro, sans l'avis duquel le cardinal n'entreprenait jamais rien.

Le comte fut arrêté au moment où il s'apprêtait à partir pour aller établir à Lyon une loge égyptienne.

Dans le mois de septembre suivant, le roi envoya les lettres-patentes pour instruire l'affaire du cardinal ; ces lettres respiration le plus profond mécontentement.

On comprend le bruit que fit un pareil procès ; toute la noblesse y était intéressée : c'était le pendant du procès du comte de Horn.

Les lettres-patentes seules étaient déjà une accusation terrible.
Les voici :

Louis XVI, etc., ayant été informé que les nommés Bœhmer et Bassange auraient vendu au cardinal de Rohan un collier en brillants ; que ledit cardinal, à l'insu de la reine, notre très-chère épouse et compagne, leur aurait dit être autorisé par elle à en faire l'acquisition moyennant le prix de un million six cent mille livres, payables en différents temps : il leur aurait fait voir à cet effet de prétendues propositions qu'il leur aurait exhibées comme approuvées et signées par la reine ; que ledit collier ayant été livré par lesdits Bœhmer et Bassange audit cardinal, et le premier paiement convenu entre eux n'ayant pas été effectué, ils auraient eu recours à la reine. Nous n'avons pas pu voir sans une juste indignation que l'on ait osé emprunter un nom auguste et qui nous est

cher à tant de titres, et violer, avec une témérité aussi inouïe, le respect dû à la majesté royale.

Nous avons pensé qu'il était de notre justice de mander devant nous ledit cardinal, et sur la déclaration qu'il nous a faite qu'il avait été trompé par une femme nommée Lamotte de Valois, nous avons jugé qu'il était indispensable de nous assurer de sa personne et de ladite Lamotte de Valois, et de prendre les mesures que notre sagesse nous a suggérées pour découvrir tous ceux qui auraient pu être auteurs ou complices d'un attentat de cette nature, et nous avons jugé à propos de vous en attribuer la connaissance, pour être le procès par vous instruit et jugé, la grande chambre assemblée.

À ces causes, etc., etc., attendu que la matière requiert célérité, pour ne pas laisser perdre les preuves qui pourraient dépérir par le retardement, nous vous mandons et ordonnons d'informer lesdits faits ci-dessus, circonstances et dépendances à la requête de notre procureur général, et à cet effet de commettre tels d'entre vous que vous aviserez, pour procéder à l'audition des témoins qui seraient nommés par notre procureur général, et faire tous autres actes tendant à constater lesdits faits et délits, lesquels nous avons autorisés à procéder auxdites instructions, même en temps de vacations, pour, lesdites informations et autres procédures rapportées devant la grande chambre assemblée, après la rentrée de notre Parlement, y être par vous statué ainsi qu'il appartiendra.

Copions dans les *Nouvelles à la main* le procès-verbal de ce qui s'est passé depuis le rapport du procès du cardinal de Rohan.

Du lundi 22 au matin. On a commencé la lecture de toutes les pièces du procès, et l'on a suivi cette lecture constamment durant toute la semaine, matin et soir.

Du lundi 29. Il ne restait plus que la lecture du procès-verbal des experts, qui a été finie le matin. La nuit du 29 au mardi 30, le sieur Sergent, huissier du Parlement, a transféré tous les prisonniers de la Bastille à la Conciergerie : Madame de Lamotte, mademoiselle Oliva, son poupon, qu'elle nourrit, et sa remueuse, à la cour des femmes, dans deux chambres séparées ;

Les sieurs Villette et Cagliostro, à la cour des hommes ;

Le cardinal, dans le cabinet du greffier en chef, sous la garde du lieutenant de roi de la Bastille.

Les conclusions du procureur général ont été ouvertes au commencement de la séance : elles étaient sévères contre le cardinal ; elles portaient, en général, qu'il serait tenu de déclarer à la chambre, en présence du procureur général, que, témérairement, il s'est mêlé de la négociation du collier, sous le nom de la reine ; que, plus témérairement, il a cru à un rendez-vous nocturne à lui donné par la reine ; qu'il demande pardon au roi et à la reine en présence de la justice.

Tenu de donner sous un temps déterminé la démission de sa charge de grand aumônier.

Tenu de s'abstenir d'approcher à une certaine distance des maisons royales et des lieux où serait la cour.

Tenu de garder prison jusqu'à l'exécution pleine et entière de l'arrêt.
– *Nota* : c'est ce qu'on appelle une amende sèche, c'est-à-dire qui n'emporte aucune infamie.

Les interrogatoires ont duré depuis six heures du matin jusqu'à quatre heures et demie du soir.

Tous les accusés ont été interrogés durant cet intervalle, à l'exception du sieur comte de Cagliostro.

Le soir on a vu repartir le cardinal avec le gouverneur de la Bastille et un autre officier. C'est M. de Launay qui a donné l'ordre du départ, et qui a dit : *À l'hôtel*, au lieu du mot *Bastille*, ce qui a fait croire au peuple que le cardinal rentrait chez lui : on a beaucoup applaudi ; alors le cardinal a baissé le store, en saluant tout le monde ; on a remarqué qu'il avait les larmes aux yeux. Il était revêtu de son cordon bleu, il avait sa calotte rouge ; on a jugé par là qu'il n'avait point été mis sur la sellette.

En effet, on a su qu'il n'avait été interrogé que derrière le barreau, et que les juges mêmes l'avaient fait asseoir par honnêteté.

Le sieur Cagliostro est aussi retourné séparément à la Bastille.

Les autres co-accusés ont couché à la Conciergerie.

Le mercredi 31, Messieurs étaient en place à cinq heures trois quarts du matin.

M. le premier président s'étant plaint que la famille de Rohan ne se soit pas présentée, suivant l'usage, pour saluer les juges à leur passage, elle s'est rendue au Palais ce même matin, à cinq heures, et a satisfait

au cérémonial. Elle était au nombre de dix-neuf personnes, parmi lesquelles plusieurs dames : le prince de Soubise, étant incommode à cause de l'heure, n'a pu s'y rendre.

La grande salle a été inondée de curieux de bonne heure ; le bruit des conclusions s'est répandu, ce qui a alarmé les partisans du cardinal ; mais on a dit que M. Séguier en avait fait de vifs reproches au procureur général, et lui avait ajouté qu'il se déshonorait sur le bord de sa tombe ; sur quoi les malins ont observé que M. Séguier n'avait pas attendu si tard.

Le sieur Cagliostro ayant été interrogé, on a recueilli les opinions sur les différents objets, et à dix heures et demie du matin, tous les abbés ont quitté, attendu qu'il a été ouvert une opinion à peine afflictive. – *Nota* : soixante-deux juges, sur quoi treize abbés retirés, restaient quarante-neuf votans.

À deux heures, Messieurs ont interrompu le travail pour dîner à une table de quarante couverts, que M. le premier président avait fait mettre dans la salle Saint-Louis ; plusieurs des convives ont mangé debout, et l'on était remis en place et la besogne reprise à trois heures et demie.

Enfin, à neuf heures et demie du soir, est sorti le dispositif de l'arrêt, tel qu'il suit :

1° La pièce base du procès, les approuvés et signatures en marge de l'écrit en question, déclarés frauduleusement apposés sur icelui, et fausement attribués à la reine ;

2° Lamotte, contumace, condamné aux galères à perpétuité ;

3° Madame de Lamotte, fouettée, marquée sur les deux épaules de la lettre V, la corde au cou, et enfermée à l'hôpital à perpétuité ;

4° Villette (Retaux de Villette), banni à perpétuité, sans fouet ni marqué.

5° La demoiselle Oliva, hors de cour.

6° Le sieur de Cagliostro, déchargé de l'accusation.

7° Le cardinal, déchargé de toute espèce d'accusation.

Les termes injurieux contre lui répandus dans les mémoires de la dame de Lamotte supprimés.

Permis au cardinal de faire imprimer l'arrêt.

À six heures du soir, le sieur de Cagliostro a été reconduit à la Bastille.

On présume que le cardinal y a été reconduit sur les dix heures.

Mademoiselle Oliva, sortie de la Conciergerie, passa quelques jours à Paris chez un tuteur, puis elle se retira à Passy sous prétexte d'y rétablir sa santé.

Retaux de Villette, toujours à la Conciergerie et au secret, y jouait du violon toute la journée.

Quant à madame de Lamotte, elle ignora son jugement jusqu'au 22 juin.

Le mardi soir on la prévint qu'elle sortirait le lendemain, et qu'elle eût à se tenir prête et habillée pour six heures.

— Comment dois-je être habillée ? demanda-t-elle.

— Simplement, lui répondit-on.

Le lendemain à l'heure dite, elle était prête ; mais à peine eut-elle mis le pied dans la cour de la Conciergerie, qu'elle se vit entourée de gardes qui la conduisirent au pied du grand escalier, où on lui fit la lecture de son arrêt.

En apprenant la peine à laquelle elle était condamnée, elle jeta des hurlements de rage, criant qu'on la mettrait plutôt en morceaux que de la fouetter et de la marquer ; mais cinq ou six bourreaux se tenaient prêts, et s'élançant sur elle la renversèrent. Cinq la maintinrent tandis que le bourreau de Paris la fouettait, puis, après l'avoir fouettée, la marquait sur les deux épaules. Après quoi, on la jeta dans un fiacre et on la conduisit à l'hôpital.

L'exécution eut lieu dans la cour de la Conciergerie, parce que l'on craignait ses cris, et surtout ses accusations contre la reine, accusations auxquelles le peuple n'était que trop disposé à croire.

Le lendemain de l'arrêt rendu, ces vers avaient couru Paris :

À la moderne Valois
Qui contestera ses droits ?
La Cour des pairs elle-même,
Quoiqu'en termes peu polis,
Lui fait, par arrêt suprême,
Endosser les fleurs de lys.

L'endroit où l'on avait conduit madame de Lamotte était la Salpêtrière.

Quelque temps après, un soldat placé en sentinelle devant la croisée

de madame de Lamotte, lui ayant fait passer de la part *d'une* personne qui s'intéressait à elle *une redingote en lévite bleu de roi, un gilet et des culottes noires, des brodequins, un chapeau rond à haute forme, une badine et des gants de peau*, elle parvint à l'aide de ce déguisement à sortir de la Salpêtrière et à rejoindre son mari à Londres, où elle mourut le 23 août 1791, les uns disent à la suite d'une fièvre bilieuse, les autres disent d'une chute qu'elle aurait faite en se jetant du haut d'une fenêtre sur le pavé.

Il y a une troisième version qui, faisant de Jeanne de Valois une autre Marion de Lorme, affirme qu'elle n'est morte qu'en 1838, en France, dans une petite ville d'Auvergne.

Les curieux qui avaient été désappointés de ne pas voir son exécution furent dédommagés par celle du fameux Poulaillet, qui fut pendu le 3 juillet à la porte Saint-Antoine.

Chapitre XIV

Influence du procès du collier sur l'existence de la reine. – Progrès de l'esprit révolutionnaire. – Théorie de M. de Calonne. – Il demande la convocation des notables. – Mort de M. de Vergennes, de Frédéric II, de Marie-Thérèse. – Mot de Louis XVI. – Les notables convoqués. – Caricatures et chansons. – M. de Calonne reconnaît son erreur. – Sa chute. – Couplets. – M. Loménie de Brienne. – Travaux de l'Assemblée. – Exil du Parlement. – Cour plénière. – Troubles. – Chute de Brienne. – Joie dans Paris. – Les deux mannequins. – Lutte armée contre le guet. – La peste *Brienne*. – Résumé de la situation. – Les gilets et les chapeaux. – Le comte d'Albon. – Necker. – La grêle. – Le froid. – Dons du roi et des princes. – Les *Folies*. – Le comte d'Entraigues. – M. de Kersaint. – Le docteur Guillotin. – Premier club. – Les états généraux. – Les trois ordres. – Affaire Réveillon. – Enquête. – La voix de Dieu.

Nous avons raconté les différentes condamnations énoncées au jugement du collier, mais la personne vraiment condamnée, la femme véritablement flétrie, ce fut la reine.

La reine, tout absente qu'elle fût aux débats, était réellement présente au procès ; son nom planait sur toute cette fatale affaire, sa réputation était assise au banc des accusés, au milieu des femmes galantes et des escrocs, entre mademoiselle Oliva, fille publique, et madame de Lamotte, intrigante et voleuse.

Quant à Louis XVI, jamais l'impuissance de son autorité n'avait été plus patente : il avait voulu un arrêt contre le cardinal, et le cardinal était acquitté ; il avait voulu un arrêt contre mademoiselle Oliva, et mademoiselle Oliva était acquittée.

Bien plus, on avait fait à M. de Rohan et à Cagliostro une ovation telle que la police avait été obligée de faire éteindre ces mêmes lampions qu'elle était forcée de faire allumer à la fête du roi et surtout à celle de la reine.

M. Retaux de Villette, il est vrai, avait été condamné au bannissement et madame de Lamotte à la flétrissure.

Étrange peine que celle du bannissement pour un faussaire ayant contrefait la signature de la reine de France !

Quant à madame de Lamotte, elle avait été flétrie, c'est vrai, mais où ? mais comment ? Dans une cour fermée, au pied d'un escalier, à huis clos. Pourquoi cette faveur, ou plutôt ce surcroît de peine ? Sans doute on avait craint ses cris, ses dénonciations, ses aveux.

Il est vrai que le cardinal, acquitté par le Parlement, avait été exilé dans son abbaye.

Il est vrai que Cagliostro, mis hors de cause, était chassé de France.

Mais ces deux exécutions étaient des vengeances du roi, des actes émanant de l'autorité royale.

Ces actes popularisaient d'autant plus ces innocents dont le roi faisait deux victimes.

À la suite de ce procès, l'esprit révolutionnaire fit un pas immense. Les ennemis des trônes – et, nous l'avons dit, leur nombre était grand –, les ennemis des trônes rugirent de joie : la moitié de la France croyait que la reine, que la fille d'un César, que l'épouse d'un Bourbon, avait volé un collier comme eût fait une chambrière.

C'était un abîme creusé tout à coup aux pieds de la reine, un abîme à donner le vertige.

Au milieu de tout cela, les dépenses continuaient. M. de Calonne avait avancé ce paradoxe que *l'immensité des dépenses animant la circulation était le véritable principe du crédit*.

En conséquence, outre Rambouillet acheté quatorze millions, outre Saint-Cloud acheté quinze, outre l'acquisition de Fenestrange, du Chaumoulin, du comté de Sancerre, outre l'entreprise du port de Cherbourg, qui au moins était une œuvre d'une grande utilité, on bâtissait des loges de commis à l'architecture étrange

que nous voyons aujourd'hui à chaque barrière et qui coûtèrent plus de douze millions.

Il est vrai que, pour faire face à ces dépenses, on avait la refonte des monnaies et l'extension frauduleuse des emprunts, qui s'élevèrent à plus de sept cents millions. On avait surtout l'imperturbable aplomb de M. de Calonne qui, tout en avouant un déficit de cent millions tous les ans, promettait dans six mois un plan qui devait combler ce déficit et ramener l'abondance en France.

Voici ce mémoire.

Je ne retracerai pas, Sire, l'affreuse situation où étaient les finances quand Votre Majesté a daigné me les confier. On ne peut se rappeler sans frémir qu'il n'y avait alors ni argent ni crédit ; que les dettes exigibles étaient immenses, les revenus mangés d'avance, les ressources anéanties, les effets publics sans valeur, le numéraire appauvri et sans circulation, la caisse d'escompte en faillite, la ferme générale prête à manquer au paiement de ses billets, et le trésor royal réduit à deux sacs de douze cent mille livres.

Je suis bien éloigné de me prévaloir du succès des opérations, qui, par le soutien suivi que Votre Majesté leur a donné, ont rétabli rapidement l'abondance du numéraire, l'exactitude des paiements, la confiance du public prouvée par la hausse de tous les effets, et le plus haut degré de crédit tant au dehors qu'au dedans. Je ne dirai pas combien d'obstacles physiques et moraux j'ai eu à vaincre, combien l'intempérie des saisons a augmenté les dépenses, combien de secours et de soulagements Votre Majesté a accordés à ses peuples, combien la prodigieuse activité qui se manifeste dans toutes les branches du commerce donne d'espérance pour l'avenir ; mais je dois rappeler vivement à Votre Majesté l'importance du moment actuel : c'est le terrible embarras qu'il cache sous l'apparence de la plus heureuse tranquillité, c'est la nécessité de prendre bientôt un parti qui fixe le sort de l'État.

Il faut avouer, Sire, que la France ne se soutient en ce moment que par une espèce d'artifice. Si l'illusion qui supplée à la réalité était détruite, si la confiance, inséparable, quant à présent, du personnel, venait tout à coup à manquer, que deviendrait-on avec un déficit de cent millions tous les ans ! sans doute il faut se hâter de combler, s'il

est possible, un vide aussi énorme ; ce ne peut être que par de grands moyens ; et pour qu'ils ne répugnent pas au cœur de Votre Majesté, il faut qu'ils n'augmentent pas le fardeau des impositions, il est même nécessaire de les diminuer, et le plan que j'ai formé me paraît être le seul qui puisse résoudre un problème aussi difficile. J'ose croire qu'on n'en a pas conçu de plus vaste, de plus digne d'illustrer votre règne, et d'assurer le bonheur de sa vie entière, en même temps que la prospérité de son empire. Uniquement occupé de ce grand objet qui exige un travail énorme, et pour l'exécution duquel je sacrifierai mon existence, je ne demande à Votre Majesté que de m'accorder, jusqu'à ce que je l'aie conduit à son terme, autant d'appui et d'apparence de faveur que j'en ai besoin pour avoir la force d'y parvenir. Ce sera peut-être l'affaire de six mois ou d'un an tout au plus ; après cela Votre Majesté fera de moi ce qu'elle voudra, j'aurai suivi les mouvements du zèle le plus animé pour votre gloire ; je pourrai dire : *Nunc dimitis servum tuum, Domine*.

Ce grand objet dont était préoccupé M. de Calonne, et pour lequel il demandait l'appui du roi, c'était la convocation des notables.

L'assemblée des notables avait pour but d'obtenir sous le nom d'impôt territorial un impôt payable sans distinction par tous les propriétaires des terres privilégiées du clergé et de la noblesse comme par les roturiers.

C'était cette même proposition qui avait renversé M. le Duc, qui avait animé les deux ordres supérieurs contre tout ministre ayant voulu la renouveler depuis qui avait enfin perdu M. Turgot, et qui devait à son tour perdre M. de Calonne.

Sur ces entrefaites, M. de Vergennes mourut, dévoré de la crainte du présent et du chagrin de l'avenir.

Le roi de Prusse était mort – ce vieux Frédéric II qui maintenait l'Europe centrale en équilibre –, et le nouveau roi contrariait nos liaisons avec les patriotes hollandais.

Marie-Thérèse était morte, et Joseph II nous jalousait et ne se donnait plus la peine de nous le cacher.

L'Angleterre, à laquelle nous venions de briser le plus beau fleuron de sa couronne coloniale, n'avait pour nous qu'une amitié simulée.

Le déficit avoué par M. de Calonne, qui montait à vingt-sept millions à la fin de 1776, s'était élevé, depuis cette époque, à douze cent cinquante millions.

Les intrigues de M. Necker pour rentrer au ministère et la popularité croissante qui l'y poussait.

La prévision d'une catastrophe terrible qui bouleverserait la société : tout cela accéléra la mort de M. de Vergennes, qui, quelque temps avant de mourir, jugea à propos de dévoiler à Louis XVI le danger de sa position.

Le roi avait la plus grande confiance dans M. de Vergennes, qu'il aimait personnellement, et sans doute il croyait à ses terribles prédictions ; car on l'entendit en pleurant dire sur sa tombe : « Ô mon ami, que je serais heureux de reposer près de vous ! »

L'assemblée des notables fut convoquée.

Elle se composait en tout de cent trente-quatre personnes.

Voici la liste proposée par M. de Calonne.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

LE ROI.

Monsieur.

Monseigneur le comte d'Artois.

M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon, M. le prince de Conti, M. le duc de Penthièvre.

M. le garde des sceaux, M. le maréchal de Castries, M. le maréchal de Ségur, M. le comte de Vergennes, M. le baron de Breteuil, M. le contrôleur général.

CLERGÉ.

Les archevêques de Paris, de Reims, de Narbonne, de Toulouse, d'Aix, de Bordeaux ; les évêques du Puy, de Langres, de Blois, de Nevers, de Rodez, d'Alais.

NOBLESSE.

Les maréchaux d'Aubeterre, Devaux, de Mouchy, de Broglie, de Stainville, de Mailly ; le comte d'Egmont ; les ducs d'Harcourt, de La Rochefoucauld, de Charost, de Nivernais, de Croï, de Clermont-Tonnerre, du Châtelet, d'Havré, de Montmorency ; les comtes de Périgord, de Montmorin, le prince d'Estaing, les marquis de La Fayette et de Vintimille, les comtes de Puységur et de Durfort, les marquis de Navailles et de Barbançon, le comte de Grave ; les marquis de Vogué, de Croï et de Vaudreuil.

CONSEIL.

Les conseillers d'État, MM. de Sauvigny, Fourqueux, Boutin, Lenoir, Vidault de Latour, Lambert, Bacquencourt, La Galaisière, les maîtres de requêtes intendants, Bertièrre Esmengart, de Villedeuil, de Neuville.

MAGISTRATS DES COURS.

Les présidents et quelques autres des plus anciens du parlement de Paris, et le procureur général.

Les présidents et le procureur général de chacun des douze autres parlements.

Les présidents et le procureur général de la chambre des comptes de Paris.

Le premier président et le procureur général des conseils souverains d'Alsace et de Roussillon (en tout trente-six magistrats).

DÉPUTÉS DES PAYS D'ÉTATS.

Qui ont l'honneur exclusif de présenter des cahiers de doléances au roi. Les députés des États du Languedoc, de Bretagne, de Bourgogne, d'Artois et de Cambresis.

TIERS ÉTAT.

Représenté par le chef municipal de chacune des grandes villes du royaume, savoir : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Toulouse, Strasbourg, Lille, Nantes, Metz, Nancy, Reims, Bourges, Limoges, Orléans, Tours, Montpellier, Moulins, Montauban, Caen, Amiens, Bayonne, Châlons, Valenciennes, Clermont.

Cette ouverture amena tout d'abord une caricature et deux chansons.

La caricature représentait M. de Calonne à un comptoir placé à la porte d'un restaurant ; le ministre était vêtu en cuisinier.

Au-dessus de sa tête flottait une enseigne portant ces mots :

BUFFET DE LA COUR. — CALONNE, CUISINIER.

Devant lui, de l'autre côté du buffet, étaient groupés des oies, des dindons, des poulets et des canards.

Il s'établissait un dialogue entre le cuisinier et la volaille.

Nous copions ce dialogue :

LE CUISINIER.

Mes chers administrés, je vous ai réunis pour savoir à quelle sauce vous voulez être mangés.

LA VOLAILLE.

Mais nous ne voulons pas être mangés du tout.

LE CUISINIER.

Vous sortez de la question.

Calonne avait proposé les notables à cause de la haine que la cour avait contre le Parlement, haine qui s'était encore augmentée depuis l'affaire du collier, et par la peur qu'elle avait des états généraux.

On ne dissimulait pas que les états généraux, c'était le peuple.

Aussi, tandis que les notables se réunissaient, chantait-on publiquement cette chanson dans les rues de Paris :

Un grand voulut prouver que
La France est à Versailles ;
Qu'il faut faire la banque
Route, et que le Tiers n'est que
Canaille.
Canaille.

Canaille.

Monsieur rit, et répliqua :
Si le Tiers est canaille,
Pour fierté nous n'avons qu'à
Payer tout pour lui jusqu'à
La taille.
La taille.
La taille.

Oui, ménageons ce Tiers-là,
Répond un des notables ;
Sinon, chez nous il viendra
Se chauffer et dîner à
Nos tables.
Nos tables.
Nos tables.

Les notables se rassemblèrent, mais Calonne s'aperçut qu'il avait eu tort de compter sur eux. Une assemblée de privilégiés est mal disposée aux sacrifices.

Il fallut lever devant elle le voile qui couvrait ce tonneau des Danaïdes.

L'abîme était sans fond.

Les emprunts s'étaient, en réalité, élevés à un milliard six cent quarante-six millions, au lieu de un milliard deux cents millions.

Le déficit annuel était de cent quarante millions au lieu de cent.

Le vertige prit à Calonne ; il tomba dans le gouffre.

Sa chute donna naissance à une autre chanson : on chantait presque autant que du temps de la Fronde ; seulement, on ne payait pas.

Voici cette chanson :

À monseigneur
Le contrôleur,
Salut, paix et retraite.
Quand on le prit

Pour son esprit,
Bien chère en fut l'emplète.
On sait qu'il n'aime pas pour peu
La table, le lit et le jeu.
Un jour viendra
Qu'il variera
Ses passe-temps aimables,
Et l'on verra qu'il sautera
Pour messieurs les notables.
Pour d'Artois il a financé,
Pour Lebrun il s'est trémoussé.
Gorgé d'écus,
Il n'aura plus
L'attitude de pénurie
Qu'il va laisser à la patrie.

Ce fut son épitaphe.

Loémie de Brienne lui succéda ; il avait été, dans l'Assemblée, l'adversaire acharné de M. de Calonne ; il se crut plus fort que lui pour l'avoir renversé : d'ailleurs, les Brienne étaient famille de ministres.

Celui-là était archevêque de Toulouse, protégé de l'abbé de Vermond, le lecteur de la reine : c'était le grand homme d'une petite coterie.

Ce fut dans l'Assemblée même, qu'il comptait diriger, que Brienne trouva sa première résistance.

Le 25 mai 1787, l'Assemblée se sépara.

Elle avait approuvé l'établissement des assemblées provinciales.

Elle avait fait un règlement sur le commerce des blés.

Elle avait aboli les corvées.

Elle avait mis un nouvel impôt sur le timbre.

C'était, comme on voit, un assez maigre résultat pour un si grand bruit.

Mais ce qu'elle fit en conscience, ou plutôt ce que firent ses membres une fois séparés, ce fut de dire ce qu'elle avait vu :

Les besoins du trône ;
 Une misère sans ressources ;
 Une banqueroute imminente.

Ce n'était pas le tout que d'avoir l'édit, il fallait que le Parlement l'enregistrât.

Le Parlement résista et fut exilé.

Brienne fit enregistrer, dans un lit de justice, l'édit dont il avait besoin pour obtenir quatre cent quarante millions.

Brienne, à partir de ce moment, comprit que c'était une guerre à mort entre lui et le Parlement, et qu'il serait tué par lui s'il ne le tuait pas ; il s'adjoignit son garde des sceaux, M. de Lamoignon, pour frapper un grand coup.

Le garde des sceaux, par une ordonnance, dépouilla le Parlement de Paris de ses attributions politiques.

Il en investit une cour plénière.

Mais le Châtelet protesta.

Mais les provinces protestèrent.

Mais la cour plénière ne put ni se constituer ni agir.

Mais des troubles s'élevèrent de la Bretagne au Dauphiné, du Béarn à la Flandre.

Le 25 août 1788, Brienne succomba sous ce *tolle* général, entraînant avec lui son garde des sceaux, M. de Lamoignon.

Il ne laissait en tombant d'autre ressource à la cour que les états généraux.

Sa chute causa une grande joie, si grande que la jeunesse de Paris demanda au lieutenant de police la permission de s'amuser un peu à ce propos.

Le lieutenant de police, qui détestait M. de Brienne, n'y vit aucun inconvénient et accorda la permission.

La députation, voyant le lieutenant de police de si bonne humeur, lui demanda la faculté de comprendre M. de Lamoignon dans le même divertissement.

La chose allait de source ; il n'en coûtait pas plus au lieutenant

de police pour un que pour deux.

Le chef de la députation était un ouvrier bijoutier nommé Carle ; il se chargea de M. de Brienne.

Un de ses amis, espèce de géant de six pieds de haut, se chargea de M. de Lamoignon.

Un mannequin fut fait, revêtu d'une robe épiscopale, mi-partie de satin, mi-partie de papier : c'était l'effigie du pauvre archevêque.

Le mannequin fut conduit, au bruit des casseroles et des chaudrons, sur la place Dauphine.

Là, il fut jugé et condamné au feu.

Au moment où l'on achevait de lire la sentence, un abbé passa.

— Ah ! crièrent plusieurs voix, il ne faut pas qu'un archevêque meure sans confession.

On prit l'abbé ; on le baptisa du nom de l'abbé de Vermond, pour que rien ne manquât à la fête, et on voulut lui faire confesser le mannequin.

L'abbé était homme d'esprit.

— Si je le confesse, répondit-il, il aura tant de péchés à me dire que vous ne pourrez pas le brûler ce soir.

La raison parut péremptoire : on cria *vive l'abbé !* Peu s'en fallut qu'on ne le nommât archevêque à la place de celui qu'on allait brûler.

Il se déroba à grand'peine à son triomphe, et Brienne fut brûlé sans confession.

Pendant ce temps-là, le procès de M. de Lamoignon s'instruisait à peu près de la même façon.

Le géant, toujours précédé d'un grand remue-ménage de pelles, de pincettes et d'instruments de cuivre, prit un enfant à califourchon sur ses épaules.

L'enfant tenait un placard.

La procession s'arrêta sur la place de Grève.

Là, l'enfant lut à haute et intelligible voix :

Arrêt de la cour qui condamne M. de Lamoignon à faire amende honorable, à avoir les poings coupés et à être traîné dans le ruisseau.

Ce qui fut exécuté sur un mannequin aux cris de *Vive Henri IV ! Au diable Lamoignon !*

Ce qu'il y eut de curieux, c'est qu'un instant la plate-forme de la Bastille fut illuminée.

Le lendemain, on voulut recommencer, mais probablement le lieutenant de police avait reçu ses instructions. Le commandant du guet, qui se nommait Dubois, chargea la foule sur les quais et dans les rues adjacentes ; mais le peuple commençait déjà à ne plus se laisser charger impunément. Le poste du Pont-Neuf fut surpris, désarmé et brûlé ; on se porta chez le commandant, qui s'enfuit par une porte de derrière après avoir tenu un instant.

La victoire resta donc au peuple, qui, le soir, se promena dans les rues en criant : « Dubois ! nous voulons Dubois ! qui nous donne Dubois pour brûler ceux qui trahissent notre bon roi ! »

Ajoutons ceci que, sur ces entrefaites, une maladie épidémique se déclara ; on reconnut que c'était une espèce de peste ; seulement, elle n'appartenait à aucune espèce connue encore.

Les médecins ne savaient quel nom lui donner.

Le peuple l'appela *la Brienne*.

Ainsi, voilà où en étaient les choses en 1788 :

Le peuple nu, affamé, mourant de la peste ;

Le clergé gros, gras, n'ayant d'autres impositions que le don gratuit ;

La noblesse ruinée et à la charge de la royauté ;

La reine dépopularisée, accusée de vol dans l'affaire du collier, de trahison dans les affaires de l'État, appelée *madame Déficit* ;

Le roi encore plaint, encore aimé, encore estimé surtout, mais admonesté à tout propos ;

Les ministres brûlés en effigie.

Les héros du jour sont :

La Fayette, le libérateur du Nouveau-Monde ;

D'Estaing, le vainqueur de Grenade.

Les élégants portent des gilets avec les portraits de La Fayette et de d'Estaing semés sans nombre sur l'étoffe comme les fleurs de lys sur l'écu de Châteaubriand.

Cela s'appelle des gilets aux grands hommes du jour.

Les élégantes portent des chapeaux à la caisse d'escompte.

Il y a six ans que le comte Camille d'Albon a planté à Francville les arbres de la liberté en l'honneur de la révolution américaine.

L'arbre pousse, que c'est merveille.

L'État est sans ministre.

La voix publique rappelle M. Necker.

La reine, qui ne l'appelle d'ordinaire que le Genévois ou le charlatan, se charge de lui apprendre elle-même son rappel.

Jamais triomphateur ne fut reçu comme Necker. Quatorze médailles sont frappées en son honneur ; son portrait est à toutes les devantures de marchands d'estampes, on l'encadre sur les tabatières, on le moule sur les boutons, on baptise une rue qui s'appelle la rue Necker ; on crie : *vive le roi ! vive le Parlement ! vive Necker !*

Toute cette joie est d'autant plus remarquable qu'elle arrive au milieu d'affreux malheurs. À la peste dont nous avons parlé et qui s'appelle *la Brienne* succède, le 13 juillet 1788, une grêle affreuse qui ruine la France. Le *Journal de Paris* annonce que la Touraine, la Picardie, le Valois et le Foretz meurent de faim ; que les semences manqueront pour l'année suivante ; que les théâtres jouent à bénéfices.

Ce fut bien pis quand vint l'hiver : l'hiver continuait les désastres de l'été ; le thermomètre marqua dix-sept degrés de froid ! En avant de Calais, la mer gela sur une superficie de deux lieues. Des enfants et des vieillards furent trouvés morts de froid dans leur lit ; on invoqua sur le Pont-Neuf la statue de Henri IV comme on invoque celle d'un saint. On forçait ceux qui passaient à se découvrir,

les princes comme les autres.

Le roi fit abattre les bois qu'il avait autour de Paris et en fit faire des distributions au peuple. Il portait des souliers percés, dit Proyard, et ne jouait plus qu'un écu au tric-trac.

De son côté, le duc d'Orléans augmentait sa popularité, et sa popularité venait surtout de la haine que lui portait Marie-Antoinette. Le duc d'Orléans augmentait sa popularité en faisant distribuer du pain et des viandes aux pauvres et en faisant allumer du feu sur les places publiques. Ses remises du Palais-Royal, transformées en cuisines, étaient ouvertes à quiconque avait faim. On estimait à quinze cents livres de pain et à huit cents livres de viande ses distributions quotidiennes.

Au reste, les dépenses et l'égoïsme des grands seigneurs faisaient un contraste avec la misère du peuple. C'était l'époque où il était de mode de bâtir des maisons de caprice ; ces maisons s'appelaient *folies*. La folie Beaujon, la folie d'Artois, la folie Méricourt, la folie Saint-James et la folie Genlis datent de ce temps. Cette glace, cette neige qui tuaient les pauvres gens fournissaient des parties de plaisir à l'aristocratie. On faisait des courses en traîneau sur le milieu des boulevards, tandis qu'aux deux côtés les élégants de second ordre, ensevelis dans des houpelandes fourrées, les mains perdues dans d'immenses manchons, regardaient glisser ces légères machines au cou d'oiseau qui emportaient avec la vitesse des visions des volées de jolies femmes.

Entre la noblesse qui s'amusait, entre le peuple qui agonisait, les philosophes continuaient leur œuvre révolutionnaire.

D'ailleurs, c'était une maladie : tout le monde avait contribué au mouvement. Chacun voulait de la révolution plus ou moins : le roi la veut jusqu'aux plans de Fénelon ; la reine et le comte d'Artois la veulent jusqu'à Figaro ; M. Necker la veut jusqu'aux États ; La Fayette la veut jusqu'à une constitution ; le comte d'Entraigues la veut jusqu'à une république.

Ce dernier publie un mémoire.

Il y prend l'homme depuis l'état de nature jusqu'à l'année 1778.
Son épigraphe est l'ancien appel des Cortès aux rois d'Aragon :

Nous qui valons autant que vous, et qui tous ensemble sommes plus puissants que vous, nous promettons d'obéir à votre gouvernement, si vous maintenez nos droits et nos privilèges ; SINON, NON.

Voulez-vous avoir une idée de l'esprit dans lequel était écrit ce livre, lisez-en la première phrase.

La voici :

Ce fut sans doute pour donner aux plus héroïques vertus une patrie digne d'elles, que le ciel voulut qu'il existât des républiques, et peut-être pour punir l'ambition des hommes, il permit qu'il existât des grands empires, des rois et des maîtres.

Nous citons cette brochure, nous pourrions en citer cinquante.
M. de Kersaint publie le *Bon Sens* ;
Mably, les *Observations sur l'histoire de France* ;
Condorcet, les fonctions des états généraux ;
Le docteur Guillotin, la pétition des citoyens domiciliés à Paris.
Le premier club s'est ouvert en se déguisant sous un autre nom.
C'est au cirque du Palais-Royal, où le cercle social tient ses séances.

Ses habitués s'appellent les *Francs-Frères*.

Son journal se nomme la *Bouche de fer*.

Tout cela n'empêche pas le carnaval d'être superbe et Long-champs magnifique. On y porte, les hommes des redingotes à deux collets, des habits à doublure de couleur.

Les femmes portent des caracos de satin ou des souliers à la chinoise, des coiffures immenses.

Les voitures à la mode sont des wiskys.

La famine, de son côté, va son train.

Quand le fouet des rois ne suffit pas, le fouet de Dieu siffle à son tour dans l'air et fait marcher les peuples.

Les moins clairvoyants comprenaient que cela ne pouvait aller

ainsi avec cette insouciance et cette prodigalité en haut, cette misère et cette disette en bas.

Tout le monde, sans savoir pourquoi, espérait dans les états généraux.

Ils étaient fixés au 27 avril.

Quelques mots sur la façon dont ils devaient être composés.

La seconde assemblée des notables, en se séparant, avait décrété que le nombre des membres serait au moins de mille.

Le 27 décembre, sur la proposition que Monsieur en avait faite quinze jours auparavant, il fut décidé que le nombre des députés du tiers état serait en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis.

Le 24 janvier, le roi adressa des lettres aux bailliages ; ces lettres portaient convocation des états généraux au 27 avril, comme nous l'avons dit.

Seulement, cette convocation était établie sur une base plus étendue qu'aucune autre ne l'avait jamais été.

Tous les imposés âgés de plus de vingt-cinq ans devaient nommer des électeurs qui, eux-mêmes, nommeraient les députés.

C'était un appel à toute la nation, moins l'armée et les domestiques.

Aussi, ce fut quelque chose d'inouï, quelque chose comme une commotion qui ébranla la société de son faite à sa base, quand on sut que, pour la première fois, tous les Français étaient appelés à jouir de leurs droits politiques.

Cinq millions d'hommes prirent part à l'élection.

Cependant cette élection des membres du tiers état à un nombre égal aux membres de la noblesse et du clergé réunis, tout en paraissant au premier coup d'œil leur donner l'avantage, était illusoire au fond. On n'admettait pas le vote *par tête*, qui eût, selon toutes probabilités, donné la majorité au tiers, attendu qu'une centaine de curés, le tiers état de l'Église, eussent voté avec la bourgeoisie et, secondés par quelques nobles d'une opinion avan-

cée, eussent certainement donné la majorité au tiers.

On n'admettait donc le vote que par ordre.

Or, comme les deux ordres privilégiés avaient des intérêts opposés à ceux du peuple, ils maintenaient la majorité de leur côté.

Tout cela était calculé par le roi, par la reine, par M. Necker lui-même, qui ne comprit jamais bien la gravité de la mesure qu'il avait conseillée. Necker, homme de banque bien plutôt qu'homme politique, voyait dans tout une question de finances ou de chiffres ; du peuple, il ne s'en défie nullement, rassure au contraire ceux qui s'en défient. Il est d'une petite république où l'aristocratie fait faire au peuple tout ce qu'elle veut. Le peuple est brave homme ; avec de belles paroles et un bout de concession on le mènera où on voudra.

D'ailleurs, à part les curés, comme nous l'avons dit, dont l'esprit démocratique troublait le clergé, à part quelques nobles, on était sûr de l'esprit des deux ordres : on était donc convaincu que le tiers serait écrasé comme toujours, et une caricature le représentait écrasé de fatigue sous le poids d'un œuf énorme qu'il porte sur son dos et dans lequel le clergé et la noblesse trempent chacun une mouillette.

Qu'est-ce que le peuple, disait-on, privé depuis si longtemps de la nourriture de l'âme et du corps ? une sorte de mannequin idéal et mourant de faim.

C'était mieux que cela, c'était un cadavre ; mais vient un temps où Dieu dit à Lazare : « Lève-toi et marche. »

Aussi, contre l'attente de la cour, le résultat des élections fut :

Pour le clergé, quarante-quatre prélats, cinquante-deux abbés, chanoines, vicaires généraux, professeurs, deux cent cinq curés, sept moines ou chanoines réguliers.

Total : trois cent huit.

La noblesse donna :

Deux cent soixante-six gentilshommes d'épée, dix-neuf magistrats de cours supérieures.

Total : deux cent quatre-vingt-cinq.

Enfin, le tiers état envoya :

Quatre prêtres, quinze nobles ou administrateurs militaires, vingt-neuf maires ou magistrats municipaux, deux magistrats de cours supérieures, deux cent quatorze hommes de loi ou notaires, cent soixante-dix-neuf propriétaires, négociants, bourgeois, cultivateurs, douze médecins, cinq hommes de finance et quatre hommes de lettres.

Total, égal à celui des deux autres ordres : cinq cent quatre-vingt-treize.

Pendant tout ce temps, un comité révolutionnaire se tenait chez M. de Polignac ; c'est là qu'étaient discutées et adoptées toutes les mesures qui pouvaient annihiler la puissance du tiers. Là, le costume et l'étiquette furent discutés. Là, d'Éprémèsnil, qui avait vingt ans d'opposition ; là, d'Entraigues, l'auteur de la fameuse brochure dont nous avons parlé, furent gagnés, séduits, acquis à la cour ; là, enfin, plus tard, furent, à la suite des mesures de corruption, prises toutes les résolutions de force.

Le clergé, premier ordre, avait son costume ordinaire.

La noblesse, qui venait ensuite, portait la culotte courte, les bas de soie, le soulier à boucle, la veste de satin, l'habit à la Louis XV, le manteau à la Louis XIII et le chapeau à la Henri IV.

Enfin, le tiers état portait le costume noir, costume sombre et sévère comme le rôle qui lui était confié.

Au milieu de ces onze cent quatre-vingt-six députés, un seul fit disparate. Ce fut un cultivateur, député de Saint-Martin de Rennes, qui garda les cheveux longs et sans poudre, l'habit, le gilet, la ceinture et les guêtres du Bas-Breton.

Il se nommait Michel Girard.

Toutes ces élections avaient pris plus de temps que l'on ne croyait.

Le 27 avril, jour où l'Assemblée devait s'ouvrir, l'élection se faisait, à Paris, au milieu des patrouilles qui sillonnaient les rues

et des soldats qui stationnaient à la porte de tous les lieux d'élection et qui chargeaient leur fusil à la vue de la foule.

Malgré ce déploiement de forces, et peut-être même à cause de lui, les élections furent, dès le premier moment, d'une âpreté populaire qui indiqua leur résultat avant même qu'on ne pût le connaître officiellement.

Sur soixante districts, cinquante-sept substituèrent un président de leur choix à celui qui avait été nommé par le roi.

Les trois autres districts renommèrent les mêmes présidents, à la condition, cependant, qu'ils déclareraient qu'ils tenaient leurs pouvoirs, non du roi, mais du peuple.

Au milieu de l'agitation qu'occasionnaient les élections et le déploiement de forces dont on avait cru devoir les accompagner, on apprit tout à coup qu'un groupe considérable d'ouvriers se portait vers la manufacture du papetier Réveillon, qui avait dit, à ce qu'on assurait, qu'il allait abaisser la journée des ouvriers à quinze sous. Un bruit absurde s'était en outre répandu, c'est que, pour le récompenser sans doute de cette motion, la cour lui avait envoyé le cordon de Saint-Michel.

Cette foule portait un mannequin décoré du susdit cordon et marchait en criant : « À mort, Réveillon ! À la corde, à la corde ! »

M. du Châtelet, colonel des gardes françaises, qui venait d'être nommé huit jours auparavant à cet emploi, fut averti de ce qui se passait.

Il envoya un sergent et trente hommes pour garder la maison. Ce détachement ne put rien contre la foule immense qui assiégeait le magasin ; il fut obligé d'assister, l'arme au pied, au pillage de la maison. Tout fut brisé, tout fut jeté par les fenêtres : meubles, glaces, papiers.

Un abbé, disait-on, avait excité toute cette foule.

Cinq cents louis furent volés dans une caisse ; les caves furent vidées ; quelques-uns des pillards moururent pour avoir bu des couleurs de la fabrique, qu'ils prenaient pour du vin.

Tout le monde semblait endormi : le lieutenant de police, le prévôt des marchands Flesselles, l'intendant Berthier.

Tout, jusqu'aux canons de la Bastille, qui semblaient passer leurs longs cous à travers les embrasures pour mieux regarder dans le faubourg.

La foule, qui avait pris grand plaisir à tout ce tapage, se promit de revenir le lendemain et tint parole.

Aux premières nouvelles de cette seconde attaque, M. du Châtelet courut chez le baron de Bezenval, lieutenant-colonel des gardes suisses, mais faisant pour ce moment l'intérim du colonel, M. d'Affry. On n'avait aucun ordre de la cour. Tous deux coururent à la police.

La police ne put rien leur dire autre chose, sinon que de minute en minute le tumulte augmentait et que la foule était si considérable que les agents de police ne pouvaient pénétrer jusqu'à la maison attaquée.

M. du Châtelet vit alors que la chose était plus grave qu'il ne l'avait cru au premier abord. Il fit marcher plusieurs compagnies avec ordre de faire feu. Ces compagnies arrivèrent au pas de charge et exécutèrent fidèlement leur consigne ; mais elles ne purent disperser les pillards, qui montèrent sur les toits et firent pleuvoir sur les soldats une grêle de tuiles.

Les gens de police qui revenaient annonçaient que le tumulte, au lieu de se calmer, augmentait.

La résistance, contre toute attente, semblait s'organiser ; des hommes, disaient-ils, distribuaient publiquement de l'argent pour exciter le tumulte et augmenter le désordre.

La nuit s'avancait, on craignait le feu. Le baron de Bezenval prit sur lui d'envoyer sur le champ de bataille – le faubourg Saint-Antoine pouvait s'appeler ainsi – un bataillon des gardes suisses, auquel il joignit deux pièces de canon ; les instructions des canoniers étaient de charger les pièces à la vue de la multitude et, si elle ne se dispersait pas, de faire feu.

La seule vue du canon fit ce que n'avait pu faire la fusillade. Toute cette bande de pillards battit en retraite et disparut.

Il fut impossible de connaître jamais la cause réelle de ces deux journées de troubles, toujours désavouées par le peuple. Bezenval l'attribue à l'Angleterre, M. de Coigny au duc d'Orléans.

Le Parlement ouvrit une enquête, mais l'enquête n'eut pas de suite. Le roi, dit-on, fit défense au Parlement d'aller plus loin.

Le 29 avril, tout était tranquille, et les élections parisiennes avaient repris leur cours ; elles durèrent jusqu'au 20 mai, c'est-à-dire seize jours au delà des états généraux.

Le dernier député nommé fut Siéyès, qui devait ouvrir et fermer la révolution.

L'attention publique un moment détournée par ces scènes du faubourg Saint-Antoine, ces scènes apaisées, revint tout entière aux États.

On commençait à comprendre leur importance en les voyant monter comme une marée. On sentait, comme nous l'avons dit, que le peuple était un océan, et qu'il fallait la voix de Dieu pour lui dire : « Tu n'iras pas plus loin. »

Chapitre XV

Ouverture des états généraux. – Procession. – Sentiment qui agitait les masses. – Ordre de marche. – Mirabeau. – La noblesse de Provence. – Mirabeau *marchand de draps*. – Vive le roi ! – Vive le duc d'Orléans ! – Bailly. – Le tiers se couvre. – Les trois discours. – Les curés. – Vérification des pouvoirs. – Le comte d'Artois. – MONSIEUR. – La noblesse. – Famine. – Robespierre. – Les motions. – *Assemblée nationale*. – La salle du tiers. – Bailly. – Le Jeu de Paume. – Le clergé. – Discours du roi. – Le tiers ne veut pas se séparer. – M. de Dreux-Brézé. – L'inviolabilité des députés. – Mort du dauphin. – Ses funérailles.

L'ouverture des États était fixée au 4 mai.

Le 3, le roi, la reine et les onze cent quatre-vingt-six députés entendirent à Versailles la messe du Saint-Esprit.

De l'église Notre-Dame, où se disait la messe, on devait se rendre à l'église Saint-Louis. – C'était toute la ville à traverser.

Versailles semble une ville faite pour les cérémonies de ce genre. Le jour de ces fêtes, elle s'éveille, se met à la fenêtre, regarde passer ce qui passe, referme sa fenêtre et se rendort.

Ce jour-là, ses immenses rues étaient garnies, sur toute la route que devait suivre le cortège, de gardes françaises et de gardes suisses ; derrière cette haie de gardes françaises et de gardes suisses, pendaient, comme au jour de la Fête-Dieu, et les tapisseries de la couronne, et les plus belles tapisseries particulières que l'on avait pu trouver. À toutes les fenêtres, se tenaient les femmes de la cour ; entre les tapisseries et les gardes françaises, le peuple de Paris.

Tout cela était agité, tumultueux, bouillant, et pourtant plein de respect.

On sentait que quelque chose d'inconnu, d'inouï, d'étrange, quelque chose venant du passé et allant vers l'avenir, s'approchait.

C'était la révolution.

Et cependant, il faut le dire : pour tous les cœurs elle s'approchait douce, fraternelle et sainte. Tous rêvaient un embrassement universel ; aucun, excepté Siéyès, le dernier nommé des députés de Paris, ne songeait peut-être à une guerre générale.

Trois ordres, avait-il dit, non trois nations !

Le cortège s'ouvrait par le tiers, nombreux à lui seul comme les deux autres ordres, placé en avant des deux autres ordres par la pensée et par les désirs comme il l'était par le fait.

Puis venait la noblesse, contrastant avec le nuage sombre qui la précédait, la noblesse avec ses parements d'or, ses culottes de soie, ses chapeaux tout chatoyant de plumes.

Enfin, s'avavançait le clergé, ses prélats en tête avec leurs rochets, leurs robes violettes, leurs figures sereines ; puis, séparés en deux par des musiciens, les deux cent cinq curés en robes noires, qui eussent semblé bien mieux placés avec l'humble tiers état qu'avec les princes de l'Église.

Il est vrai qu'ils marchaient derrière ces derniers.

Ce tiers état était tout entier inconnu, à l'exception d'un seul homme.

Cet homme, nous l'avons déjà nommé, nous nous sommes déjà arrêté à lui.

Cet homme, c'était Mirabeau.

Nous l'avons vu se retirer en Angleterre pour y publier ses Mémoires ; à son retour, il demande de l'emploi, et M. de Calonne l'envoie à Berlin : il y prépare son ouvrage de la *Monarchie prussienne* ; puis, à son retour, il fait paraître ses *Conseils à un jeune prince qui veut refaire son éducation*, sa *Dénonciation sur l'agiotage*, ses *Observations sur Bicêtre*, son *Avis aux Bataves*, et son *Histoire secrète de la cour de Berlin*.

Enfin, en 1788, il se présente à l'assemblée de la noblesse de Provence pour y délibérer avec ses pairs. Il est repoussé, passe à Marseille, loue un magasin et écrit sur sa porte :

MIRABEAU, MARCHAND DE DRAPS.

Alors, Aix et Marseille se le disputent et le nomment en même temps.

Voilà pourquoi Mirabeau, qu'on n'appelle plus que le comte plébéien, est avec le tiers. – Voilà pourquoi tous les regards se portent sur sa tête de lion à l'épaisse crinière et sur sa figure marquée d'une si puissante laideur. – On sent qu'il y a tout un avenir de paroles tonnantes dans cet homme dont la vie n'a été qu'un éternel orage.

Cet homme, en effet, ce n'est point un individu.

C'est une assemblée tout entière.

C'est une armée.

C'est un chiffre.

La Constituante se résumera en lui, et il remplira l'année 1791, comme Danton l'année 1792, comme Robespierre l'année 1793.

Voilà pourquoi, un instant, nous avons arrêté cette procession des trois ordres pour faire encore une fois le tour du colosse.

Au moment venu, nous examinerons de la même façon Danton et Robespierre.

Le cortège se rendait à Saint-Louis pour y entendre la messe d'ouverture. Quand on aperçut le roi, on cria : *Vive le roi !* Quand on vit la reine, on cria : *Vive le duc d'Orléans !*

On savait que c'était la frapper au cœur ; elle chancela et pensa s'évanouir.

C'est qu'on imputait à la reine le maintien de toutes ces distinctions de costumes qui rendaient les états de 1788 pareils à ceux de 1614 ; c'est qu'on l'accusait d'avoir exhumé le détail humiliant du cérémonial gothique auquel on avait essayé de soumettre les députés la veille.

En effet, quand, la veille, les députés s'étaient présentés chez le roi, au lieu de les recevoir par provinces, il les avait fait entrer par ordres : le clergé d'abord, puis la noblesse, puis enfin, à trois heures de distance, le tiers.

Autrefois, dans le vieux cérémonial, le président haranguait à

genoux : on parla de faire revivre cette coutume. Bailly s'éleva contre cette prétention.

— Mais, cependant, si le roi le veut, dit le maître des cérémonies.

— Que m'importe que le roi le veuille, dit Bailly, si cinq millions d'hommes ne le veulent pas.

On trancha la difficulté en décidant que le président du tiers ne ferait point de harangue.

La séance du 5 devait avoir lieu, non pas au château, mais aux Menus. C'était un immense bâtiment qui pouvait contenir les douze cents députés, plus quatre mille auditeurs.

Au moment de l'ouverture de la séance, le roi se couvrit, le clergé et la noblesse se couvrirent ; c'était leur droit.

Ce n'était pas celui du tiers, mais il le prit.

Ce que voyant le roi, il ôta son chapeau ; de sorte que tout le monde fut obligé de se découvrir.

C'était, dans un si grand moment, une bien petite, bien pauvre, bien misérable lutte ; d'autant plus triste pour la royauté que la royauté y succombait sans cesse.

On attendit alors les paroles du roi.

Trois discours furent prononcés, qui ne satisfirent personne, pas même celui de M. Necker.

Les trois discours prononcés, on se sépara.

L'attitude du tiers, son refus de parler à genoux, son unanimité à se couvrir devant le roi quand les deux autres corps s'étaient couverts avaient étonné tout le monde. On commençait de comprendre que là serait la force.

Aussi la caricature de l'œuf reparaît, mais modifiée. L'œuf est sur un coquetier : clergé, noblesse et tiers y trempent leurs mouillettes en frères : seulement, la mouillette du tiers est bien plus grosse que celle des deux autres ordres.

Le 6 mai, chacun des trois ordres prend possession du local qui lui est destiné.

Le tiers, de son immense salle ;

La noblesse et le clergé, de leurs deux chambres.

Aussitôt noblesse et clergé prennent les devants pour résoudre une question capitale. Tous deux décident que les pouvoirs de chaque ordre seront vérifiés par l'ordre lui-même.

La noblesse se dessine par une majorité imposante. Le clergé n'a qu'une majorité faible et incertaine. Les curés penchent pour le tiers. On sent qu'à la première occasion ils se détacheront des prélats et iront selon leurs sympathies.

Or, fils du peuple, leurs sympathies sont toutes populaires.

Le tiers, au contraire, en opposition avec les deux autres ordres, dès la première question qui se présente, le tiers déclare que la vérification des pouvoirs doit se faire en commun et qu'il attend les deux autres ordres pour procéder à cette vérification.

Sans cette vérification préalable, les représentants de la nation n'auront aucune caractère reconnu.

L'intelligence publique comprend à l'instant même que la question de l'avenir est là. Triomphe pour le tiers, c'est-à-dire pour le peuple, s'il y a réunion ; triomphe pour la noblesse, c'est-à-dire pour la cour, s'il y a séparation.

Puis, comme si ce n'était point assez de la raison, le tiers s'appuie sur des exemples.

Depuis la première convocation des états généraux, qui avait eu lieu en 1302 à propos des prétentions temporelles de Boniface VIII sur la France, et dans laquelle le tiers état parut pour la première fois, jusqu'aux états tenus à Orléans en octobre 1560 et qui rendirent l'ordonnance servant de base jusqu'à la révolution de 1789 à la jurisprudence commerciale, les trois ordres avaient toujours voté réunis, avaient toujours présenté un seul cahier, avaient toujours nommé un seul président, avaient toujours parlé par la voix d'un seul orateur.

En 1560 seulement, les ordres avaient voté séparément, et cela, sur la demande du tiers. Alors le clergé avait fortement réclamé ;

mais un grand intérêt avait prévalu : 1560 était l'époque des guerres de religion, l'époque du fanatisme, l'époque de l'intolérance ; il pouvait y avoir séparation entre les mandataires de la France, puisqu'il y avait séparation entre les Français.

Le tiers décide donc qu'il attendra patiemment la réunion à lui de la noblesse et du clergé.

En attendant, ses salles sont ouvertes, aucune barrière ne le sépare du peuple de la campagne, de Versailles et de Paris. Mirabeau explique comment la cour a suspendu son journal des états généraux, mais comment il n'en a pas tenu compte et y supplée avec les lettres à ses commettants. À chaque instant, on fraternise, à chaque instant, on encourage le tiers à tenir bon ; il a contre lui le roi, la reine, la noblesse et une partie du clergé, mais il a derrière lui toute la France.

Le 15 mai, le comte d'Artois fait prévenir la noblesse que les ordres du roi lui interdisent de siéger sur les bancs de la noblesse, sans doute parce qu'il doit y rencontrer le duc d'Orléans et La Fayette, les deux seuls hommes populaires de cet ordre privilégié ; mais il donne la pleine et entière assurance que le sang de son aïeul Henri IV lui a été transmis dans toute sa pureté, et que, tant qu'il lui en restera une goutte dans les veines, il saura prouver à l'univers entier qu'il est digne d'être gentilhomme français.

M. le comte de Provence reste muet. On se rappelle que seul, à la cour, il a émis le vœu que le tiers ait des représentants en nombre égal à celui des deux autres ordres. M. de Provence commence à jouer ce jeu de bascule qui l'illustrera.

Pendant ce temps, un événement qui semble sans importance au milieu des grands événements dont le bruit retentit de tout côté prend modestement sa date au 7 mai.

L'assemblée des électeurs de Paris apprend qu'un arrêt du conseil a supprimé le journal de Mirabeau. Elle s'arrête au milieu de la rédaction de ses cahiers pour protester unanimement contre l'arrêt du conseil.

La cour s'effraie et permet la continuation du journal.

La grande question de la liberté de la presse est jugée en faveur du peuple. À partir du 7 mai, le peuple aura l'arme de la pensée à opposer aux canons, l'arme du roi.

Trois tentatives de rapprochement avaient été faites par le tiers.

Le 7 mai, sur les propositions de Malouet et de Mounier, le tiers avait fait inviter les deux autres ordres à venir à lui.

Le 12, Rabaud Saint-Étienne propose une conférence entre le tiers et les autres ordres. Le désir du tiers est transmis à la noblesse et au clergé. Le tiers propose la tenue de ces conférences sur un terrain neutre. Les conférences ont lieu, mais ne font qu'envenimer les choses.

Le 27 mai, Mirabeau propose une dernière adjuration au nom du *Dieu de paix*. C'était un appel aux curés, et, on le sait, les curés avaient l'oreille ouverte.

L'adjuration fut puissante ; elle ébranla toute la partie populaire du clergé : il fallut l'influence des prélats pour arrêter une défection qui paraissait instante le jour même.

Le soir, la nouvelle en est portée au comité Polignac. Necker propose un avis. L'avis de Necker va peut-être tout concilier. Chaque ordre s'en remettra aux autres ordres pour vérifier ses pouvoirs. Le peuple et le clergé vérifieront les pouvoirs de la noblesse ; la noblesse et le tiers vérifieront les pouvoirs du clergé ; enfin, la noblesse et le clergé vérifieront les pouvoirs du tiers.

En cas de discussion, le roi jugera.

Le tiers frissonna de crainte ; si les deux autres ordres acceptaient, son refus était de la rébellion.

La noblesse, folle et insensée, la noblesse, qui subissait Dieu, refusa.

Ce refus eut lieu le 6 juin.

Il y avait un mois tout entier perdu à ces débats, depuis l'ouverture des états généraux.

Un mois perdu, en pleine famine, en plein discrédit ! un mois

pendant lequel les travailleurs, de qui le travail se retire, n'ont d'autres ressources que la mendicité ou le vol !

On parlait de bandes, de gens armés courant les campagnes, tuant, pillant, brûlant.

Les uns accusaient l'Angleterre, les autres le duc d'Orléans de pousser ces bandes.

Celle qui les poussait, en réalité, c'était la pâle, la mauvaise conseillère du peuple : la faim.

Pendant ce temps, les élections de Paris se sont achevées et les députés de la capitale sont venus rejoindre leurs frères.

C'est un renfort qui leur arrive dans la lutte, car la position du tiers est terrible. Cette ouverture des états tant attendue, c'est lui qui la retarde par son implacable patience ; pour faire la France heureuse dans l'avenir, il faut qu'il prolonge sa misère dans le présent ; il faut qu'il ferme ses yeux aux angoisses, ses oreilles aux cris.

Du côté de la noblesse et du clergé, les discussions sont orageuses.

Un jour, un prélat tira de sa robe violette un morceau de pain noir.

— Voilà, dit-il, le pain du paysan.

À l'instant même, le clergé s'émeut et propose de former une commission pour venir en aide au peuple.

On rapporte au tiers l'effet produit par la vue de ce pain noir et la décision qui a clos la séance. Les membres du tiers se regardent les uns les autres ; ils commencent à chanceler dans leur foi. Ils se demandent s'ils n'auront pas un jour à rendre compte de ce retard affamant.

Alors, du milieu de l'Assemblée, une voix aigre s'éleva.

— Les anciens canons, dit-elle, autorisent pour soulager le pauvre à vendre jusqu'aux vases sacrés.

On cherche qui a prononcé ces paroles qui sont, à la fois, pour le clergé, un conseil et une menace.

C'est un homme de trente ans, petit, grêle, pâle, aux yeux couverts, au front fuyant, poudré avec recherche ; il se nomme Maximilien Robespierre et est député d'Arras.

L'Assemblée est raffermie par cette voix, elle attendra.

Le 10, Siéyès entre.

Siéyès a une grande influence sur l'Assemblée ; il a tout calculé, tout prévu ; c'est un de ces hommes à qui Dieu a donné l'opportunité.

— Coupons le câble, dit-il, il est temps.

On lui demande de s'expliquer.

— Je propose, dit-il, de sommer une dernière fois la noblesse et le clergé. — Je propose de les avertir que l'appel se fera dans une heure. — Je propose de donner *défaut* contre les non comparants.

Cela avait été proposé, à peu de chose près, le 12 mai, par le Breton Chapelier, mais refusé : le 12 mai, il n'était pas temps encore.

Le 10 juin, la notification était terrible parce qu'elle venait juste à son heure.

Déjà, Siéyès avait dit dans sa brochure :

Le tiers seul, dira-t-on, ne peut pas former les états généraux, tant mieux ! Il composera une assemblée nationale.

Invitation fut faite, en conséquence, à la noblesse et au clergé de se rendre dans la salle des états pour y assister à la vérification qui aurait lieu tant en leur absence qu'en leur présence.

À partir de ce moment, comme l'a dit Siéyès, le câble est coupé, et le vaisseau de la révolution est à flot.

Ce mathématicien révolutionnaire inquiète Mirabeau.

Mirabeau est l'homme du premier mouvement ; c'est le sang qui fait faire les grandes actions et les grandes fautes.

Il court chez Necker, son ennemi.

Necker ne comprend pas la force du tiers, il croit qu'on arrêtera le flot qui monte. Mirabeau veut lui tremper les pieds dans la

marée.

Le comte plébéen s'est fait marchand de draps, mais il n'a pu se défaire d'être gentilhomme.

Cette royauté qui trois fois lui a ôté sa liberté est encore quelque chose qui lui semble inviolable.

Si l'on veut, il se fera son défenseur.

Malheureusement, la royauté ne connaît pas encore Mirabeau.

Necker le remercie, mais refuse.

Après la persécution, le mépris.

Le 13, trois curés du Poitou quittent la chambre du clergé et viennent se joindre aux députés des communes.

Des cris de joie les accueillirent, tous les bras leur furent ouverts. Les habitants de l'Arche, perdus sur l'océan du doute, voyaient enfin apparaître la colombe au rameau d'olivier.

Le 15, Siéyès propose une seconde motion, il demande que le tiers s'intitule Assemblée des représentants *connus et vérifiés* de la nation française.

En effet, les cinq jours qui viennent de s'écouler ont été employés à reconnaître et à vérifier publiquement les pouvoirs, et, comme la noblesse et le clergé n'ont rien fait qu'à huit clos, le tiers se trouve le seul pouvoir *connu et vérifié*.

Cette fois, Mirabeau s'effraie et court à Siéyès, et lui reproche de pousser l'Assemblée en avant sans lui montrer le but où il veut la conduire.

Siéyès sourit : ce but que ne voit pas Mirabeau, il le voit, lui ; c'est une énigme dont il tient le mot, un problème dont il a la solution.

À partir de ce jour, Mirabeau ne perdra point de vue Siéyès. Il faut qu'il sache où va le meneur qui a changé sa robe violette pour l'habit noir du tiers et qui sape à la fois noblesse et royauté.

Deux autres motions sont présentées à la suite de celle de Siéyès.

Mounier propose de s'intituler représentants de la *majeure* partie de la nation.

Mais cela suppose une mineure partie, cela suppose un schisme dans la nation, cela crée une chambre basse et une chambre haute.

Mirabeau propose de s'intituler : Représentants du *peuple* français.

— *Plebis aut populi*, lui crient à la fois les légistes Target de Paris et Thouret de Rouen.

Il est évident, en effet, que le roi, la noblesse et le clergé prendront le mot *plebs* dans son acception inférieure.

Mirabeau soutient son opinion : Il ne faut pas lutter ainsi de front contre la royauté, il ne faut pas forcer le roi de lancer son veto sur une décision du tiers.

— Qu'importe le veto du roi, répond le janséniste Camus ; le veto du roi peut-il nous empêcher d'être ce que nous sommes ? le veto du roi peut-il empêcher la vérité d'être une et immuable ? pas plus que la sanction royale ne peut altérer l'ordre des choses et changer leur nature.

Ce langage froid irrite Mirabeau ; il croit que l'on va dépouiller cette royauté, à laquelle il est religieux dans le cœur, de son dernier droit, de sa suprême défense.

— Le veto, s'écrie-t-il, vous ne vous inquiétez pas du veto ! vous méprisez le veto ! Mais je le crois tellement nécessaire que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France si le roi n'avait pas le veto.

— Pourquoi cela ? crie-t-on de toutes parts.

— Parce que je ne connais rien de plus terrible que l'aristocratie souveraine de six cents personnes, qui demain peut se faire inamovible, après-demain héréditaire, et qui, comme toutes les aristocraties du monde, finira pour tout envahir.

Cette réponse souleva une tempête. Mirabeau débuta par l'impopularité.

Les trois questions furent posées à l'Assemblée.

Le tiers, comme le proposait Mounier, prendrait-il le titre de *Représentant la majeure partie de la nation* ?

Le tiers deviendrait-il, comme insistait Siéyès, la représentation *connue et vérifiée* de la nation française ?

La proposition de Siéyès l'emporta.

Le 17 arriva. La séance se prolongea dans la nuit, sombre et solennelle. Une nouvelle motion de Siéyès occupait encore les esprits.

Il proposait de décréter que le tiers prendrait le titre d'*Assemblée nationale*, et que cette assemblée était la seule réunion légitime, attendu qu'il ne pouvait exister entre le trône et elle aucun pouvoir négatif.

La motion passa à la majorité de quatre cent quatre-vingts voix contre soixante-dix neuf.

C'était un homme d'une logique terrible que ce Siéyès. Le 10, il propose de *donner défaut* à la noblesse ; le 15, il propose de prendre le titre de *Députés vérifiés* ; le 17, il propose de se constituer *en Assemblée nationale*.

Chaque pas qu'il fait est un degré qu'il monte. Le premier acte de l'Assemblée nationale fut de déclarer, séance tenante, que les contributions telles qu'elles se percevaient dans le royaume étaient illégalement perçues et établies, n'ayant point été consenties par la nation. Néanmoins, on les autorise provisoirement, mais seulement jusqu'au jour de la séparation de l'Assemblée, de quelque cause que cette séparation puisse provenir.

Ainsi, que le roi y prenne garde : s'il dissout l'Assemblée, le peuple est relevé de ses impôts.

Le décret fit grand bruit ; il se répandit par toute la France, aux applaudissements de la nation.

La cour était furieuse : le roi et la reine ne pouvaient pas revenir de l'audace de ce tiers qui, non-seulement faisait des lois, mais qui encore employait la formule royale – ENTEND ET DÉCRÈTE.

Necker était furieux ; il avait en quelque sorte garanti l'Assemblée ; il avait répondu qu'elle serait bonne fille ; et voilà l'Assemblée qui, tout à coup, brisait les lisières par lesquelles il croyait

la tenir. C'était à renverser tous les calculs, à dérouter toutes les probabilités. L'Assemblée, qu'on avait crue une simple machine à faire des lois, avait pris âme, exprimait sa pensée, imposait sa volonté.

Le cardinal de La Rochefoucauld et l'archevêque de Paris apprirent la décision au moment même où elle venait d'être prise. Ils n'attendirent pas au lendemain, ils coururent sur l'heure même à Marly.

Un décret royal pouvait encore paraître le lendemain en même temps que le décret national ; ce décret casserait celui de l'Assemblée, lui enlèverait son nom d'Assemblée nationale et proclamerait le roi législateur provisoire de la France.

La journée se passa en fluctuations, le roi ne pouvant se décider à prendre un parti.

Le 19, le duc d'Orléans propose à la noblesse de se réunir au tiers ; M. de Montesquiou propose de se réunir au clergé.

Les deux motions sont repoussées.

Le soir, le cardinal de La Rochefoucauld et l'archevêque de Paris retournèrent au roi, se jetèrent à ses pieds et, pour la seconde fois, le supplièrent de dissoudre les états.

Même hésitation : le roi s'arrête à un demi-moyen. Il ordonne que la salle du tiers sera fermée sous prétexte de préparatifs à faire pour la séance royale qui doit avoir lieu le 23.

L'arrêté pris dans la nuit est affiché dans la nuit. En outre, le matin à sept heures un quart, c'est-à-dire trois quarts d'heure avant l'ouverture de la séance, un billet de M. de Brézé prévient Bailly de l'accident qui prive les membres du tiers de leur salle.

Bailly lit et relit le billet. Ce n'est pas même au président du tiers qu'il est adressé, c'est à M. Bailly.

Rien d'officiel par conséquent. À l'heure marquée, Bailly, qui possède au plus haut degré le courage civil, qu'on peut appeler le courage du devoir, Bailly se rend à la salle des états comme s'il n'avait reçu aucun avis. Beaucoup de députés attendent déjà à la

porte.

La salle est envahie par la force armée.

Bailly, en face de la sentinelle qui croise la baïonnette, déclare que la séance tient. Le local seul manque ; à défaut de la salle des états, toute autre salle assez grande pour contenir douze cents députés sera bonne.

Les uns crient : *À la salle d'armes* ; les autres : *à Marly sous les yeux du roi* ; les autres : *à Paris sous la protection du peuple*.

Le docteur Guillotin propose le Jeu de paume : sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Là, entre quatre murailles, ayant pour tous meubles une table, des bancs et quelques chaises, l'Assemblée nationale, que le peuple a suivie, que quelques soldats ont escortée, l'Assemblée nationale, les yeux au ciel, la main sur le cœur, avec cette voix frémissante qui est l'harmonie de toutes les fibres du corps, l'Assemblée nationale jure qu'elle ne se séparera pas sans avoir achevé la constitution.

Le lendemain était un dimanche. Les fêtes du dimanche étaient encore fort respectées à cette époque : il n'y eut donc pas assemblée.

Les princes, profitant de ce jour de relâche, annoncèrent une partie de paume et firent fermer le jeu pour le lendemain 22.

L'Assemblée se rendit à l'église Saint-Louis.

À peine y était-elle que cent quarante-huit membres du clergé se détachent de leur ordre et viennent se réunir au tiers.

Paris apprend la nouvelle en frémissant de joie ; la noblesse reste seule comme dernier rempart de la cour. On bat des mains aux prêtres que l'on voit paraître dans les rues, on illumine les fenêtres, et l'on chante sur l'air de *Calpigi* :

Vive le tiers état de France :
Il aura la prépondérance
Sur le prince et sur le prélat,
Ahi ! povera nobilità !

Je vois s'agiter sa bannière,
 J'entends partout son cri de guerre :
 Vive l'ordre du tiers état,
Ahi ! povera nobilità !

Ce n'est pas le tout, on frappe des médailles en l'honneur du tiers.

Dans quels ateliers monétaires frappe-t-on ces médailles, on l'ignore ; qui les frappe, c'est un mystère.

L'une d'elles, en plomb, trahit son origine encore plus par la défectuosité de l'orthographe que par l'humilité de la matière.

Elle représente d'un côté le portrait du roi, jeune, et beau même, plus beau que ne l'était Louis XVI, avec cette exergue :

LES ÉTATS ONT COMMENCÉ LE 3 MAY.

De l'autre, c'est un bras qui soutient une couronne avec cette légende :

LE TIR ETA LA SOUTIENDRA. —
 VIVE LE ROI POUR LE BONHEUR DE PEUPLE, 1789.

Il y a ceci de remarquable, c'est qu'à cette époque encore, 17 juin 1789, tout est royaliste en France, noblesse, clergé et peuple.

Quelques représentants obscurs et inconnus, élèves de Rousseau, sectateurs de Weeshaupt, disciples de Swedemborg, affiliés aux sociétés secrètes d'Allemagne ou de France, rêvent peut-être autre chose, mais aucun signe ne trahit leur espérance.

En attendant, l'Assemblée nationale chassée de la salle du tiers, chassée du Jeu de paume, est réunie dans l'église Saint-Louis, où viennent de se joindre à elle cent quarante-huit membres du clergé ; voici comment la chose s'accomplit :

C'est l'évêque de Chartres qui porte la parole :

— Messieurs, dit-il, la majorité de l'ordre du clergé ayant pris la délibération de se réunir pour la vérification des pouvoirs, nous venons vous en prévenir et vous demander sa place dans l'Assem-

blée.

Cette majorité se composait de cent trente-cinq curés, cinq évêques ou archevêques, deux grands vicaires, six chanoines et un abbé commandataire.

Derrière l'évêque de Chartres, annonçant sa venue, s'avancait cette majorité du clergé.

L'évêque de Vienne la précède et prononce le discours suivant :

— Messieurs, nous venons avec joie exécuter l'arrêté pris par la majorité de l'ordre du clergé aux états généraux. — Cette réunion, qui n'a aujourd'hui pour objet que la vérification des pouvoirs, est le signal, et, je puis le dire, le prélude de l'union constante qu'il désire avec tous les ordres et particulièrement avec celui des communes.

On vérifia les pouvoirs de seize députés du clergé, et la séance fut levée.

La séance royale était fixée au 23 juin. Le soir de cette réunion du clergé au tiers, qui avait eu lieu le 22, les députés convinrent que, l'Assemblée n'ayant rien à dire au roi dans la séance du lendemain, le président ne ferait aucun discours.

À peine cette résolution fut-elle prise que Bailly recevait un message du garde des sceaux lui annonçant que le roi désirait que l'Assemblée ne fît aucune réponse au discours royal.

Cela, comme on le voit, tombait à merveille.

La séance du 23 était le va-tout de la royauté. Louis XVI espérait que l'appareil de la majesté et de la puissance monarchique mettrait fin à toute discussion, arrêterait les empiétements du tiers état et amènerait la clôture de la session des états généraux.

Jusqu'au dernier moment, des distinctions avaient été établies.

La noblesse et le clergé devaient entrer par la porte de l'avenue.

Le tiers devait entrer par la porte de la rue du Chantier.

La cour se fit attendre ; c'était le seul moyen qui lui restait de faire sentir au tiers son infériorité ; il était entassé dans une étroite galerie communiquant par une porte à la salle des séances royales,

dans laquelle on entendait bourdonner la noblesse et la prélature ; seulement, cette porte était fermée, et la galerie trop exigüe ne pouvait contenir que les trois cinquièmes des députés ; les autres étaient obligés de se tenir dehors, exposés à une pluie d'orage.

Bailly, impatienté, frappa à la porte ; les gardes du cors entrebâillèrent cette porte.

— Prenez patience, dirent-ils, vous allez bientôt entrer.

La réponse fut communiquée par Bailly à ses voisins, et de proche en proche elle alla jusqu'à la rue. La majeure partie des députés la trouva peu polie, quelques murmures s'élevèrent ; on parlait même de se retirer.

Bailly frappa de nouveau.

On ouvrit une seconde fois.

Il demanda le maître des cérémonies.

On répondit qu'on ignorait où il était.

Alors la manifestation hostile devint plus grande ; ce ne furent plus quelques députés seulement qui parlèrent de se retirer, ce furent presque tous les députés.

Aux cris qui s'élevaient de tous côtés, Bailly frappa de nouveau et cette fois demanda l'officier commandant.

M. le duc de Guiche parut.

On le sait, c'était un duc de nouvelle création.

— Monsieur, lui dit Bailly, vous avez la faculté de circuler dans l'intérieur ; joignez M. de Brézé, je vous prie, et prévenez-le que les députés des communes ne peuvent rester plus longtemps où ils sont et vont se retirer si l'on n'entre à l'instant même.

C'était plus qu'un avis, c'était une menace.

M. de Guiche se retira, promettant de prévenir M. de Brézé.

Sur cette promesse, le tiers prit patience.

Cinq minutes après, la porte s'ouvrit.

Le tiers entra.

Bailly passa le premier, marchant entre le grand maître et le maître des cérémonies.

Il était suivi de tous les membres de l'Assemblée, rangés deux par deux, sombres et silencieux, mais grondant intérieurement comme cet orage dont les éclairs illuminaient les vitraux de la salle des séances.

Bailly se plaignit, tout en marchant, à M. de Brézé de cet inconvenant retard. Mais M. de Brézé donna une raison :

M. Paporet, l'un des secrétaires du roi, venait de mourir subitement, et, dans la confusion qu'avait occasionnée cette mort, on avait un peu oublié messieurs du tiers. Bailly voulut transmettre cette raison à ceux qui le suivaient, mais ils lui firent observer qu'on avait bien eu le temps de faire entrer la noblesse et le haut clergé. On eût donc fait entrer le tiers si l'on n'eût craint qu'entrant le premier, il ne prît la première place.

L'aigreur demeura donc dans les esprits et la menace sur les visages.

Bientôt le roi entra à son tour, prit place, ôta son chapeau et dit :

— Messieurs, je croyais avoir assez fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler, lorsque j'avais surmonté toutes les difficultés dont votre convocation était entourée, lorsque j'étais allé pour ainsi dire au-devant des vœux de la nation, en manifestant à l'avance ce que je voulais faire pour son bonheur.

» Il semblait que vous n'aviez qu'à finir mon ouvrage, et la nation attendait avec impatience le moment où, par le concours des vues bienfaisantes de son souverain et du zèle éclairé de ses représentants, elle allait jouir des prospérités que cette réunion devait lui procurer.

» Les états généraux sont ouverts depuis près de deux mois, et ils n'ont point encore pu s'entendre sur les préliminaires de leurs opérations. Une parfaite intelligence aurait dû naître du seul amour de la patrie ! et une funeste division jette l'alarme dans tous les esprits. Je veux le croire, et j'aime à le penser, les Français ne sont point changés. Mais, pour éviter de faire à aucun de vous des

reproches, je considère que le renouvellement des états généraux, après un si long terme, l'agitation qui l'a précédé, le but de cette convocation, si différent de celui qui rassemblait vos ancêtres, les restrictions dans les pouvoirs, et plusieurs autres circonstances ont dû nécessairement amener des oppositions, des débats et des prétentions exagérées.

» Je dois au bien commun de mon royaume, je me dois à moi-même de faire cesser ces funestes divisions. C'est dans cette résolution, Messieurs, que je vous rassemble de nouveau autour de moi ; c'est comme le père commun de tous mes sujets, c'est comme le défenseur des lois de mon royaume, que je viens en retracer le véritable esprit et réprimer les atteintes qui ont pu y être portées.

» Mais, Messieurs, après avoir établi clairement les droits respectifs des différents ordres, j'attends du zèle pour la patrie des deux premiers ordres, j'attends de leur attachement pour ma personne, j'attends de la connaissance qu'ils ont des maux urgents de l'État, que, dans les affaires qui regardent le bien général, ils seront les premiers à proposer une réunion d'avis et de sentiments, que je regarde comme nécessaire dans la crise actuelle, qui doit opérer le salut de l'État.

Ce discours prononcé, le roi fit lire une première déclaration, trop longue pour que nous la reproduisions ici. Mais, avant de faire lire cette déclaration, le garde des sceaux était monté sur les marches du trône, et, ayant selon l'usage parlé au roi à genoux, il se retourna vers les députés et dit :

— Le roi ordonne qu'on se couvre.

Aussitôt Bailly mit son chapeau, ainsi qu'un grand nombre de membres des communes ; mais la noblesse et le clergé, voyant le tiers couvert, pour établir une distinction entre eux et les gens des communes, ne se couvrirent pas.

En mettant son chapeau, Bailly avait voulu consacrer un droit dénié jusqu'alors au tiers.

Voyant la majorité découverte, il se découvrit à son tour.

Cette déclaration que venait de faire lire le roi cassait les arrêtés de cette prétendue Assemblée nationale comme illégaux et inconstitutionnels. Elle cassait les mandats impératifs, elle exhortait les ordres à se réunir dans cette tenue d'états seulement pour délibérer en commun, réglait les cas où cela devait être ainsi et les cas qui devaient être exceptés. Elle déterminait, en outre, plusieurs autres formes à observer dans cette même tenue des états.

Puis le roi reprit la parole.

— J'ai voulu aussi, Messieurs, dit-il, vous faire mettre sous les yeux les différents bienfaits que j'accorde à mes peuples. Ce n'est pas pour circonscrire votre zèle dans un cercle que je vais tracer ; car j'adopterai avec plaisir toute autre vue de bien public qui sera proposée par les états généraux. Je puis dire, sans me faire illusion, que jamais roi n'en a autant fait pour aucune nation. Mais quelle autre peut l'avoir mieux mérité que la nation française ? Je ne craindrai pas de l'exprimer : ceux qui, par des prétentions exagérées ou par des difficultés hors de propos, retarderaient encore l'effet de mes intentions paternelles, se rendraient indignes d'être regardés comme Français.

Après ces mots, le roi fit lire une seconde déclaration intitulée : *Déclaration des intentions du roi*.

Cette déclaration contenait la liste *des bienfaits qu'il accordait à ses peuples*.

Elle offrait un plan de réforme des abus ;

Enfin, un plan d'administration et *l'énumération des droits accordés à la nation*.

Deux choses firent bondir Mirabeau :

Les bienfaits accordés par le roi à ses peuples.

Et les droits accordés à la nation.

Le roi, dit-il dans sa treizième lettre adressée à ses commettants, le roi a prononcé un discours dans lequel on a remarqué cette phrase singulière : « J'ai voulu aussi, Messieurs, vous faire remettre sous les yeux les *différents bienfaits* que j'accorde à mes peuples. » – Comme

si les droits des peuples étaient des bienfaits des rois !

Cette déclaration des intentions du roi fut suivie d'un troisième discours, qui fut écouté avec plus d'impatience encore que les deux premiers.

Le voici :

— Vous venez, Messieurs, d'entendre le résultat de mes dispositions et de mes vues ; elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public ; et si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul je ferai le bien de mes peuples ; seul je me considérerai comme leur véritable représentant ; et, connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie ; je marcherai vers le but auquel je veux atteindre, avec tout le courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer.

» Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. Ainsi, je suis le garant naturel de vos droits respectifs, et tous les ordres de l'État peuvent se reposer sur mon équitable impartialité. Toute défiance de votre part serait une grande injustice. C'est moi jusqu'à présent qui fais tout pour le bonheur de mes peuples, et il est rare peut-être que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits.

» Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite et de vous rendre demain matin dans la chambre affectée à votre ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne en conséquence au grand maître des cérémonies de faire préparer les salles.

Et le roi s'est retiré.

— Malheureux prince ! s'écrie Bailly, où vous engage-t-on, et combien on vous a trompé !

Ainsi, dit Mirabeau après avoir entendu ce troisième discours ; ainsi, le roi, non content de prescrire des lois aux états généraux et même leur

police, soit intérieure, soit extérieure, le roi ne parle que par cette formule : *Je veux ! je défends ! j'ordonne !* de sorte qu'un monarque ne s'est jamais plus formellement arrogé tous les pouvoirs sans limites et sans partage.

Ainsi, on le voit, l'impression produite par les discours du roi était la même sur le calme Bailly et sur l'impétueux Mirabeau.

Aussi, quand sur l'ordre du roi la noblesse et une partie du clergé se furent retirées, s'aperçut-on avec étonnement que les communes demeuraient à leurs places, mornes et silencieuses.

Alors le grand-maître des cérémonies, voyant cette immobilité, s'approcha de Bailly.

— Monsieur, dit-il, vous avez entendu l'ordre du roi ?

— Oui, Monsieur, répondit Bailly. Mais l'Assemblée s'est ajournée après la séance royale, et je ne puis la séparer sans qu'elle en ait délibéré.

— Est-ce là votre réponse, continua M. de Brézé, et dois-je en faire part au roi ?

— Oui, Monsieur.

Puis, se retournant vers les députés ses collègues :

— N'est-ce pas, Messieurs, dit Bailly, que votre avis comme le mien est que la nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordre.

Alors Mirabeau sortit des rangs, et faisant trois pas vers M. de Brézé :

— Allez dire à ceux qui vous envoient, s'écria-t-il, que la force des baïonnettes ne peut rien contre la volonté de la nation.

Nous en sommes fâché pour les rhéteurs qui ont arrangé cette phrase et qui l'ont arrondie par une antithèse ; mais nous la rapportons telle qu'elle sortit de la bouche de Mirabeau.

Telle qu'elle était, la réponse ébouriffa le maître des cérémonies, peu habitué à en entendre de pareilles. Il sortit à reculons, comme il fût sorti devant le roi.

C'était la première fois que le peuple était traité à l'égal de la royauté par un grand maître des cérémonies.

Derrière M. de Brézé entrèrent trente ou quarante ouvriers qui, armés de leurs outils, se mirent en devoir de démeubler la salle. Les députés se regardaient, on voyait qu'ils étaient eux-mêmes étonnés de leur audace. C'était la première fois que le peuple jouait avec ce lion, tant de fois muselé, qu'on appelait la royauté.

Cependant tous les yeux se tournaient vers le président. Mirabeau pérorait au milieu d'un groupe, Siéyès se faisait remarquer au milieu d'un autre ; la démolition des estrades allait son train.

— Citoyens, dit Bailly aux ouvriers, je vous prie, et, au besoin, je vous ordonne de vous arrêter.

Les ouvriers relevèrent la tête à cette voix douce et ferme à la fois ; ils regardèrent Bailly, qui leur fit un signe impératif de la main. Ils obéirent.

Alors un député proposa de remettre au lendemain de discuter sur les délibérations du roi.

Il y eut un moment d'hésitation.

Une voix s'éleva, c'était celle de Camus.

— Renvoyons la séance à demain – soit, dit-il, – mais avant tout déclarons que l'Assemblée persiste dans ses précédents arrêtés.

On hésitait encore.

— Messieurs, dit Siéyès, n'êtes-vous donc pas aujourd'hui ce que vous étiez hier ?

— Messieurs, s'écria un jeune député encore inconnu, les arrêtés de l'Assemblée ne dépendent que d'elle : le premier de nos arrêtés a déclaré ce que nous sommes ; le second statue sur les impôts, que vous seuls pouvez consentir ; le troisième est un serment qui dicte votre devoir. Ce n'est point là le cas de la sanction, le roi ne peut anéantir ce qu'il ne peut sanctionner.

Ce jeune député, c'était Barnave.

Alors toute discussion fut terminée.

L'Assemblée, dans un ordre admirable, en présence de ces mêmes ouvriers qui étaient venus pour interrompre la délibération

et qui écoutaient saisis de respect, l'Assemblée, adoptant la motion du député Camus, déclara à l'unanimité qu'elle persistait dans ses précédents arrêtés.

La nation venait véritablement de faire son premier acte de souveraineté.

Aussi Mirabeau s'effraya lui-même de ce qui venait d'arriver.

Il fit la motion de déclarer l'inviolabilité des députés.

— Gardons-nous-en bien, s'écria Bailly.

— Et pourquoi cela ?

— Parce qu'en nous déclarant inviolables, nous aurions l'air d'avoir mis aux voix si nous l'étions.

— Vous ne savez pas ce que vous faites, dit Mirabeau ; vous ne vous doutez pas du péril auquel vous vous exposez. Si vous ne rendez pas ce décret, soixante députés, et vous tout le premier, serez arrêtés cette nuit.

En effet, pendant que Mirabeau prononçait ces paroles, les gardes du corps avaient reçu l'ordre de marcher et de se former dans l'avenue de la salle.

Cette nouvelle fut-elle connue, ne le fut-elle pas ? en tous cas, les députés adoptèrent la motion de Mirabeau et prirent l'arrêté suivant :

« L'Assemblée nationale déclare que la personne de chacun de ses députés est inviolable ; que tous particuliers, toutes corporations, tribunal, cour ou commission qui oseraient, pendant ou après la présente session, poursuivre, rechercher ou faire arrêter, détenir ou faire détenir un député pour raison d'aucunes propositions, avis, opinions ou discours par lui faits aux états généraux ; de même que toutes personnes qui prêteraient leur ministère à aucun desdits attentats, de quelque part qu'ils fussent donnés, sont infâmes et traîtres envers la nation et coupables de crime capital ; l'Assemblée nationale arrête que dans les cas susdits elle prendra toutes les mesures nécessaires pour faire rechercher, poursuivre et punir ceux qui en seront les auteurs, instigateurs ou exécuteurs. »

Puis, cette décision prise, l'Assemblée s'ajourna au lendemain, et le président leva la séance.

Pendant les graves événements que nous venons de raconter, la reine a perdu son premier-né ; ce pauvre enfant royal dont la naissance a été une calomnie pour sa mère ; le dauphin tant désiré et auquel le duc d'Orléans refuse son obéissance, sous prétexte qu'il ne veut pas reconnaître pour maître l'enfant de Coigny.

Hélas ! sa vie a été assez oubliée pour que nous donnions quelques détails sur sa mort !

Le jeudi 29 mai, jour de la Fête-Dieu, à l'une des portes ouvrant sur l'esplanade, on voyait un enfant de huit ans assis dont la tête affaissée retombait sur sa poitrine ; une robe de chambre de basin enveloppait ses membres endoloris ; cet enfant, prêt à remonter vers Dieu, dont son agonie venait célébrer la fête, attendait la procession qui sortait de l'église paroissiale de Meudon et qui venait faire sa station à un magnifique reposoir élevé sous le vestibule du Château neuf.

Lorsque la procession passa devant lui, deux valets de pied à la livrée du roi soulevèrent l'enfant, qui reçut debout la bénédiction du prêtre ; après quoi, on le reporta dans ses appartements, où, six heures après, la mort venait le chercher.

Cet enfant, c'était Louis-Joseph-Xavier de France, depuis trois ans miné par une maladie de langueur qui en avait fait un squelette.

Le surlendemain, son cadavre fut exposé en chapelle ardente ; mais à peine si quelques serviteurs vinrent remplir près de lui ces devoirs qu'on rend aux dépouilles mortelles des enfants de France.

Après trois jours d'exposition, c'est-à-dire le 9 juin, les obsèques eurent lieu ; le tiers envoya une députation à Meudon pour jeter de l'eau bénite sur le corps du jeune prince.

Siéyès et Mirabeau étaient de cette députation.

On en conviendra, l'héritier de la couronne ne pouvait mourir plus à propos qu'il ne venait de le faire.

Ce fut le soir que les funérailles eurent lieu, vers huit heures et demie : le corps fut placé dans un corbillard aux armes de France, mais très-simple d'ailleurs. Il était accompagné de dix ou douze hommes à cheval, gardes du corps, piqueurs, valets de pied, voilà tout.

À neuf heures moins un quart, on partit au grand galop ; le clergé se dirigea vers la porte Dauphine afin d'éviter Bellevue, où Mesdames étaient venues se fixer depuis l'ouverture des états généraux pour veiller de plus près sur le roi et sur la reine ; toujours au grand galop, comme si l'on craignait de n'avoir pas le temps d'arriver à Saint-Denis, on traversa le village de Sèvres, le bois de Boulogne, le chemin de la Révolte, et, trois quarts d'heures après, les portes de la vieille basilique s'ouvraient pour recevoir le nouveau dépôt que lui confiait la mort.

Ainsi fut enterré le dauphin de France, la nuit, sans pompe, presque en cachette ; on eût dit un simple courrier annonçant aux rois ses ancêtres la mort prochaine de la monarchie ; seulement, une chose étrange arriva : quand le cadavre de l'enfant royal fut couché à la place qui lui avait été préparée, on s'aperçut que cette place était la dernière qui fût vide. Comme s'il eût fermé la série des rois de France, le dauphin s'emparait du sépulcre qui restait encore à prendre – de même que le dernier empereur élu avait rempli de son buste la dernière niche vide de la salle des empereurs à Aix-la-Chapelle ; de même que Grégoire XVI devait remplir le dernier tombeau de pape vacant dans l'église de Saint-Pierre de Rome.

Quand cette observation fut faite à la cour, le roi et la reine se regardèrent en frissonnant ; ils étaient cependant loin de deviner encore, en perdant le premier dauphin, mort au moins sous les voûtes d'un château royal, que le second mourrait sous la voûte d'une prison.

Chapitre XVI

M. Necker. — Les visites de la noblesse. — Craintes de la reine. — Les gardes à l'Assemblée. — La lettre du roi. — M. de Luxembourg. — La cause de la couronne. — La foule au château. — Chez Necker et chez Bailly. — Les troupes étrangères. — Le maréchal de Broglie. — Un mot du roi. — Les gardes françaises. — Le Palais-Royal. — *Vive le Tiers-État*. — Les gardes à l'Abbaye. — La députation à l'Assemblée. — La réponse. — Conduite du roi. — Paris est calme.

Au milieu des graves événements qui s'étaient passés dans la journée du 23 juin, on avait remarqué une chose, c'est que M. Necker n'avait point assisté à la séance. On présuma que, sachant ce qui allait s'y passer, il n'avait pas voulu que sa présence consacraît les empiétements que la royauté se proposait de faire sur les droits du peuple. On parlait même de disgrâce arrêtée, de départ prochain ; la moitié de Versailles assiégeait déjà sa porte en criant : *vive Necker !* quand les députés du tiers vinrent en corps chez lui ; il recevait ces félicitations populaires, quand on vint lui dire que le roi le demandait. Il se rendit aussitôt au château, accompagné de plus de deux mille personnes qui s'arrêtèrent aux grilles.

La noblesse avait précédé M. Necker au château ; elle avait trois visites à faire.

D'abord une visite à M. de Provence, qui, toujours prudent, ne se trouva pas chez lui.

Puis à M. le comte d'Artois, qui, toujours chevalier, mit la main à son épée et déclara que la noblesse pouvait compter sur lui.

Puis à la reine, qui, cachant à la fois sa douleur et son inquiétude, présenta son second dauphin à la noblesse en lui disant :

— Messieurs, c'est à vous que je le confie.

Le premier, nous l'avons dit, venait d'être confié au tombeau.

Mais une première nouvelle vint troubler cet enthousiasme, c'est

que le tiers était resté dans la salle et délibérait.

On vint annoncer la chose au roi, qui regarda le messenger d'un air étonné.

Puis apparut Brézé, qui confirma la nouvelle.

— Quels ordres donne Votre Majesté ? demanda le maître des cérémonies.

Le roi se promena quelque temps sans répondre.

— Ma foi ! dit-il, qu'on les laisse.

Et il envoya chercher M. Necker.

Tout à coup, on entendit un grand bruit pareil à celui d'une inondation qui serait venue battre les murs du château de Versailles. La reine se mit à la fenêtre et vit tout ce peuple qui montait, flot menaçant qui, cette fois encore, voulut bien s'arrêter aux grilles qu'il devait bientôt franchir.

Alors elle courut chez le roi.

— Sire, lui dit-elle, au nom du ciel ! rappelez M. Necker, il n'y a que lui qui puisse arrêter tout cela.

— Cela tombe à merveille, répondit le roi, je viens de l'envoyer chercher.

Le roi lui annonça que c'était à tort qu'il avait pu croire que l'opposition qu'il avait faite était une cause de défaveur ; que, tout au contraire, il venait de le faire appeler pour le prier de vive voix de demeurer au ministère.

Necker était trop content pour faire le difficile vis-à-vis du roi ; son triomphe l'avait tant soit peu enivré ; il ne demanda donc au roi aucune garantie, ne fit aucune condition.

— Oui, oui, mes enfants, cria-t-il en sortant du château, oui, tranquillisez-vous, je reste.

Et il alla se jeter en fondant en larmes dans les bras de sa femme et de sa fille.

Il y avait un fonds de sentimentalisme étrange, presque allemand, dans le cœur de ce banquier genevois.

La situation était étrange.

L'Assemblée n'avait pas obéi, mais le roi n'avait rien cédé.

Seulement, il s'était raccommodé avec M. Necker : c'était une concession.

Le lendemain 24 juin, l'Assemblée rentra dans la salle des séances ; l'intérieur était rétabli dans son premier état ; seulement, une véritable armée campait à l'extérieur de la salle.

Bailly demanda à M. de Rennecourt, officier des gardes de la prévôté de l'hôtel, ce que signifiait ce déploiement de forces.

M. de Rennecourt répondit que c'était pour empêcher les étrangers d'entrer dans la salle des séances.

L'Assemblée ne se contenta point de cette réponse : elle envoya trois de ses membres, MM. de Rostaing, de Gercy et Pison du Galand, pour lui faire un rapport exact des faits. Ils parlèrent à M. de Bellay, officier aux gardes, qui leur fit la même réponse que M. de Rennecourt ; il ajouta en outre que les gardes placés aux différentes avenues n'étaient placés là que pour indiquer les divers accès des salles particulières.

Bailly se contenta de cette réponse, quoiqu'il fût convaincu que ces soldats, au contraire, étaient placés là de peur que les étrangers ne pénétrassent dans la salle des délibérations et qu'il ne s'établît une trop facile communication entre le peuple et les députés.

Ce fut ce jour-là, 24, que les cent quarante-huit membres du clergé, auxquels s'étaient joints trois ecclésiastiques qui portaient le nombre à cent cinquante-un, se joignirent définitivement à l'Assemblée nationale.

Bailly les reçut et compara leur réunion à la jonction de deux grands fleuves qui mêlent leurs eaux pour aller ensemble fertiliser les campagnes.

Le soir, la minorité du clergé, faisant dissidence avec l'Assemblée, fut huée à la sortie de la salle de ses séances, et la voiture de l'archevêque de Paris fut assaillie à coups de pierres.

Le jeudi 25 juin, l'Assemblée nationale s'était encore accrue de huit ecclésiastiques, et le bruit d'un renfort bien autrement impor-

tant commençait à se répandre dans la salle, lorsque ce renfort parut. Il se composait de quarante-sept membres de la noblesse, parmi lesquels se trouvait M. le duc d'Orléans.

Le surlendemain 27, le roi, vaincu, écrivit aux députés non réunis.

Bailly nous conserve la lettre adressée au clergé.

Elle fut remise à M. le cardinal La Rochefoucauld. En voici copie :

Mon cousin,

Uniquement occupé de faire le bien général de mon royaume, désirant par-dessus tout que l'Assemblée des états généraux s'occupe des objets qui intéressent la nation, d'après l'acceptation volontaire de ma déclaration du 23 de ce mois, j'engage mon fidèle clergé à se réunir sans délai aux deux autres ordres, pour hâter l'accomplissement de mes vues paternelles. Ceux qui sont liés par leurs pouvoirs peuvent y aller sans donner de voix jusqu'à ce qu'ils en aient de nouveaux. Ce sera une nouvelle marque que mon clergé me donnera.

Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Quant à la noblesse, ce fut non pas à la suite d'une lettre du roi, mais d'une conversation entre Louis XVI et M. de Luxembourg, que sa réunion eut lieu à l'Assemblée nationale.

Ce fut le vendredi 26 juin que cette conversation eut lieu. Dès sept heures du matin, Monsieur et le comte d'Artois avaient été mandés par le roi ; peu après, M. de Luxembourg arriva, et le roi le fit entrer dans son cabinet.

Nous rapporterons toute la conversation, qui peint admirablement les bonnes intentions de Louis XVI, bonnes intentions avec lesquelles ceux qui l'entouraient le conduisirent à l'échafaud.

— Monsieur de Luxembourg, dit le roi à peine entré, j'attends de la fidélité et de l'affection de ma noblesse que vous présidiez sa réunion aux deux autres ordres.

— Sire, répondit M. de Luxembourg, l'ordre de la noblesse sera toujours empressé de donner à Votre Majesté des preuves de

son dévouement pour elle ; mais j'ose dire que, si elle obéit, elle ne lui en aura jamais donné de plus éclatantes qu'à cette occasion ; car ce n'est point sa cause, mais celle de la couronne, qu'elle défend aujourd'hui.

— La cause de la couronne ? s'écria le roi.

— Oui, Sire ! la cause de la couronne. La noblesse n'a rien à perdre, elle, à la réunion que Votre Majesté désire : Une considération établie par des siècles de gloire et transmise de génération en génération, d'immenses richesses et aussi les talents et les vertus de plusieurs de ses membres lui assurent dans l'Assemblée nationale toute l'influence dont elle peut être jalouse, et je suis certain qu'elle y sera reçue avec transport. Mais a-t-on fait observer à Votre Majesté les suites que cette réunion peut avoir pour elle ? La noblesse obéira, Sire, si vous l'ordonnez ; mais, comme son président, comme fidèle serviteur de Votre Majesté, j'ose la supplier de me permettre de lui présenter encore quelques réflexions sur une demande aussi décisive.

Le roi lui ayant témoigné qu'il l'écouterait avec plaisir, il continua ainsi :

— Votre Majesté n'ignore pas quel degré de puissance l'opinion publique et les droits de la nation décernent à ses représentants ; elle est telle, cette puissance, que l'autorité souveraine elle-même dont vous êtes revêtu demeure comme muette en sa présence. Ce pouvoir sans borne existe avec toute sa plénitude dans les états généraux, de quelque manière qu'ils soient composés ; mais leur division en trois chambres enchaîne leur action et conserve la vôtre. Réunis, ils ne connaissent point de maître ; divisés, ils sont vos sujets. Le *déficit* de vos finances et l'esprit d'insubordination qui a infesté l'armée arrêtent, je le sais, les délibérations de vos conseils ; mais il vous reste, Sire, votre fidèle noblesse. Elle a dans ce moment le choix d'aller, comme Votre Majesté l'y invite, partager avec ses co-députés l'exercice de la puissance législative, ou de mourir pour défendre la prérogative du

trône. Son choix n'est pas douteux, elle mourra ; et elle n'en demande aucune reconnaissance, c'est son devoir. Mais, en mourant, elle sauvera l'indépendance de la couronne et frappera de nullité des opérations de l'Assemblée nationale, qui certainement ne pourra être réputée complète lorsqu'un tiers de ses membres aura été livré à la fureur de la populace et au fer des assassins. Je conjure Votre Majesté de daigner réfléchir sur les considérations que j'ai l'honneur de lui présenter.

— Monsieur de Luxembourg, reprit le roi avec fermeté, mes réflexions sont faites ; je suis déterminé à tous les sacrifices, je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour ma querelle. Dites donc à l'ordre de la noblesse que je le prie de se réunir aux deux autres. Si ce n'est pas assez, je le lui ordonne comme son roi : *Je le veux !* Que s'il est un seul de ses membres qui se croie lié par son mandat, son serment et son honneur à rester dans la chambre, qu'on vienne me le dire, j'irai m'asseoir à ses côtés et je mourrai avec lui s'il le faut.

Ainsi, tout se faisait, mais ne se faisait pas à son heure, mais se faisait mal. Le roi gardait Necker parce qu'il ne pouvait faire autrement ; le roi permettait la réunion à l'Assemblée quand deux cents membres, tant du clergé que de la noblesse, étaient déjà réunis.

Tout le peuple, au reste, à cette nouvelle, se porta en force au château et demanda à grands cris le roi et la reine. Tout était confondu dans les cours : femmes, prélats, officiers, soldats, députés, peuple. Le roi et la reine parurent ; mais ce n'était point assez : on demanda le dauphin, pauvre enfant de quatre ans qu'épouvanta fort tout ce tumulte et qui se prit à pleurer. Puis la foule se porta chez M. Necker et chez Bailly.

De tous ceux que la foule demande ce soir-là et applaudit, un seul échappe à la foule, et encore parce qu'il se sauve.

Qui dira jamais le caprice du flux et du reflux de ces flots qu'on appelle une révolution ? Qui décrira les tempêtes de cet océan

qu'on appelle le peuple ?

Tout paraissait donc calmé à Versailles, quand Paris se sentit remué par une nouvelle secousse. Dans les circonstances où l'on se trouvait et au milieu de la fermentation qui allumait tous les esprits, les moindres événements faisaient sensation, comme cette parcelle de neige détachée du sommet d'un mont par l'aile d'un aigle fait une avalanche.

Voici cet événement qui causa l'orage qui éclatait à Paris et qui retentit jusqu'à Versailles.

Tout en autorisant la réunion des trois ordres, le roi, sans cesse tiraillé par la camarilla de Marie-Antoinette, toujours flottant entre son amour pour son peuple et sa faiblesse pour les courtisans, le roi avait donné ou laissé donner l'ordre à un certain nombre de régiments de se concentrer sur Versailles. Soit hasard, soit calcul, on remarqua que ces régiments étaient, pour la plupart, suisses, allemands ou irlandais. Il résulta que cette concentration, préparée dès les premiers troubles que nous avons racontés, amena trente mille hommes et des trains d'artillerie considérable entre Paris et Versailles.

Vingt autres mille hommes, disait-on encore, étaient attendus ; de plus, le maréchal de Broglie avait été mandé de la Lorraine, et l'on racontait qu'à son arrivée à Versailles, le roi s'était jeté tout en pleurs dans ses bras en s'écriant :

— Oh ! maréchal, que je suis malheureux ! J'ai tout perdu. Je n'ai plus le cœur de mes sujets, et je suis à la fois sans finances et sans armée.

Le pauvre roi disait la vérité. Il était sans finances ; le cœur de ses sujets n'était pas perdu, mais il s'éloignait peu à peu de lui ; et quant aux soldats, le contact de Paris devait faire un renfort au peuple de la plupart de ceux que la royauté avait appelés pour la défendre.

Le régiment des gardes françaises, tenant de plus près que les autres, sinon au peuple, du moins à la bourgeoisie parisienne, le

régiment des gardes françaises fut le premier à donner des preuves de son patriotisme. Dès le 23 juin, deux compagnies de grenadiers, à qui l'ordre avait, assure-t-on, été donné de tirer sur leurs concitoyens, refusaient d'obéir à cet ordre, et, depuis ce jour, un de leurs officiers nommé Valadi allait de caserne en caserne pour éclairer les soldats, et sur les intentions réelles de la cour, et sur l'intérêt qu'ils avaient, étant sortis du peuple, de se réunir au peuple.

Les chefs s'aperçurent de cette propagande et en prévinrent le gouvernement. Ils en reçurent l'ordre de consigner les troupes dans les casernes dès le samedi 20 juin ; mais, les 25 et 26 du même mois, les soldats consignés s'échappèrent des casernes et accoururent au Palais Royal en criant : *vive le tiers état !*

Le Palais-Royal était le centre de l'opposition parisienne ; c'était le palais du duc d'Orléans. On venait d'y ouvrir le Cirque ; le Cercle social y tenait ses séances et s'y occupait de l'*Avenir du genre humain* ; la *Bouche de fer* y était rédigée par les *Francs-Frères* ; enfin, le jardin était toujours plein de *motionnaires* prêts à amener le peuple à la moindre occasion.

On juge donc que les gardes françaises furent bien reçus en se présentant au Palais-Royal aux cris de *vive le tiers état !*

L'exemple était contagieux : les *motionnaires* du Palais-Royal avaient, dans leur enthousiasme, fouillé jusqu'au plus profond de leur gousset ; et le vin et les rafraîchissements de toute espèce avaient été, aux cris de *vive la nation !* cris encore bien nouveaux et bien inaccoutumés en France, distribués aux soldats patriotes. Il en résulta que des dragons, que des suisses, que des hussards, que des compagnies d'artillerie tout entières, attirés par ces largesses, prirent part à l'enthousiasme public et présentèrent bientôt un mélange d'uniformes et un assortiment de couleurs on ne peut plus agréable à la vue.

Cette matinée de joie et cette soirée de délire s'écoulèrent sans que rien vînt troubler l'épanchement fraternel qui se faisait du

peuple à l'armée et de l'armée au peuple.

Mais, le 30 juin, vers les sept heures du soir, un commissionnaire entra tout courant par la grille du Palais-Royal, traversa le jardin et, entrant au café de Foy, remit collectivement à tous ceux qui se trouvaient dans ce café une lettre dans laquelle on donnait avis au *zélateurs de la liberté* que onze soldats aux gardes françaises, détenus à l'abbaye de Saint-Germain pour avoir refusé de tirer sur le peuple, allaient, à la faveur de la nuit, être transférés à Bicêtre, *lieu*, ajoutait la correspondance anonyme, *destiné à de vils scélérats et non à de braves gens comme eux*.

Aussitôt, celui qui a pris la lettre des mains du commissionnaire sort du café, monte sur une chaise et relit à haute voix dans le jardin la lettre déjà lue au café ; aussitôt, quelques jeunes gens élèvent leurs chapeaux au bout de leurs cannes en criant : *À l'Abbaye ! à l'Abbaye !* Un cri unanime répond à ces cris isolés : un groupe, composé de plus de six cents personnes, se dirige vers les ponts, se grossit en chemin, s'arrête chez un ferrailleur des quais, dont on pille la boutique, et se présente aux portes de la prison.

Arrivé là, le groupe s'était fait armée : six mille personnes criaient : *liberté !* en agitant des fusils, des hallebardes et des épées.

À sept heures et demie, la première porte était enfoncée. De la rue, ceux qui ne pouvaient entrer et agir entendaient le bruit des leviers et des marteaux, et répondaient à ce bruit par des cris d'encouragement. À huit heures, neuf soldats aux gardes, six soldats de la garde Paris et deux ou trois officiers enfermés pour divers motifs étaient mis en liberté. À huit heures et demie, l'expédition était achevée ; mais une compagnie de dragons, suivie d'un détachement de hussards, se présentait le sabre à la main. Aussitôt que le peuple aperçoit les premiers cavaliers, au lieu de fuir, il va droit à eux, saisit les chevaux à la bride, en appelle à la fraternité qui doit unir le peuple et les soldats. Les gardes françaises s'élancent, appellent les dragons et les hussards leurs camarades ; ceux-ci ne

peuvent résister aux interpellations qui leur sont faites : ils remettent leurs sabres aux fourreaux ; quelques-uns ôtent leur casque en signe de paix ; les embrassements et les poignées de main s'échangent ; on apporte du vin, et chacun boit à la santé du roi et de la nation.

Presque jusqu'au dernier moment, nous verrons ces deux mots accolés l'un à l'autre.

Alors les prisonniers délivrés sont conduits en triomphe par les bourgeois, leurs libérateurs, dans le Palais-Royal. Des tables sont dressées dans le jardin ; on soupe à la lueur des flambeaux, et tandis que, fatigués de tant d'émotions, ils vont dormir dans la salle des Variétés, les citoyens veilleront sur leur repos.

En même temps, on reconduisait à la prison un soldat prévenu de vol, le peuple n'ayant pas voulu que la même part fût faite au crime honteux qu'à la désobéissance patriotique.

Le lendemain, les prisonniers furent conduits à l'hôtel de Genève, et des paniers suspendus aux fenêtres à l'aide de rubans sollicitaient les offrandes des patriotes.

Le lendemain de ce lendemain, une députation fut envoyée à l'Assemblée ; elle avait pour mission de solliciter sa recommandation près du roi en faveur des prisonniers délivrés.

L'Assemblée nationale rendit l'arrêté suivant :

Il sera répondu aux personnes venues de Paris qu'elles doivent rapporter dans cette ville le vœu de la paix et de l'union, seul capable de seconder les intentions de l'Assemblée nationale, et les travaux auxquels elle se consacre pour la félicité publique.

L'Assemblée nationale gémit des troubles qui agitent en ce moment la ville de Paris ; et ses membres, en invoquant la clémence du roi pour les personnes qui pourraient être coupables, donneront toujours l'exemple du plus profond respect pour l'autorité royale, de laquelle dépend la sécurité de l'empire. Elle conjure donc les habitants de la capitale de rentrer sur-le-champ dans l'ordre, et de se pénétrer de sentiments de paix qui peuvent seuls assurer les biens infinis que la France est près de recueillir de la réunion volontaire de tous les représentants de la nation.

Il sera fait au roi une députation, pour l'instruire du parti pris par l'Assemblée nationale, et pour le supplier de vouloir bien employer pour le rétablissement de l'ordre les moyens infailibles de la clémence et de la bonté qui sont si naturelles à son cœur, et de la confiance que son bon peuple méritera toujours.

Le soir même, le roi admit à son audience cette députation, à la tête de laquelle était M. l'archevêque de Paris.

Le roi promettait aux députés que la grâce des soldats suivrait immédiatement le rétablissement de l'ordre.

En conséquence, les soldats rentrèrent en prison dans la nuit du 4 au 5 juillet.

Le jour suivant, ils reçurent leur grâce.

Paris, en tumulte toute une semaine, rentra aussitôt ou plutôt parut rentrer dans le repos. Mais, sous cette apparence de calme, battait dans les artères de l'immense capitale la fièvre brûlante qui allait éclater à la première occasion.

Chapitre XVII

Les troupes autour de Paris. – Inquiétudes qu'elles donnent. – Leurs sujets de mécontentement. – Kléber. – Jourdan. – Victor. – Joubert. – Augereau. – Hoche. – Soult. – Marceau. – Alexandre Dumas. – La dissolution des États projetée. – Mirabeau. – Le duc d'Orléans. – Adresse de l'Assemblée. – Réponse du roi. – Foulon. – MM. de Broglie et de Bezenval. – Déclaration des Droits de l'Homme. – La Fayette. – Le docteur Guillotin. – M. Necker. – Marat. – Camille Desmoulins. – *Auxz armes !* – M. de Lambesc. – Les Tuileries. – Le vieillard. – Les gardes françaises. – Les dragons. – Retraite du Royal-Allemand. – Aux Invalides. – Le duc d'Aumont. – M. de Flesselles. – M. de Crosne. – Les électeurs. – L'abbé d'Ormesson et les barils de Poudre. – Les deux députations de l'Assemblée. – Réponse du roi. – Les Suisses au pont de Sèvres. – La cocarde verte. – Encore M. de Flesselles et les caisses d'armes. – MM. de Corny et Sombreuil. – Récit de Humbert, horloger. – *À la Bastille !*

Restaient les soldats campés aux environs de la capitale ; et, quoiqu'on ait vu que la cour ne pouvait guère compter sur ces soldats, ces soldats inquiétaient.

Pourquoi la cour ne pouvait-elle pas compter sur eux ? c'est qu'outre cette fraternité qui commençait à s'établir entre eux et le peuple, et dont l'affaire de l'Abbaye venait de donner une preuve, il existait un grand mécontentement produit par la déclaration faite par le roi, le 23, et dans laquelle il affirmait de la façon la plus positive *qu'il ne changerait jamais l'institution de l'armée*.

Or, que signifiait cette affirmation ? que la noblesse continuerait d'avoir tous les grades, et que le soldat mourrait soldat ; que quarante-six millions continueraient à être répartis parmi les officiers, tandis que toute l'armée ne coûterait, comme par le passé, que quarante-quatre millions au gouvernement.

Aussi, voyez quels noms avaient quitté la carrière militaire, qui

ne leur offrait aucun avancement.

Kléber, Jourdan, Victor, Joubert.

Augereau était sous-officier ; Hoche et Soult, sergents ; Marceau et mon père, soldats.

Mais quelques-uns ne se rebutaient pas : Hoche, pour acheter des livres, brodait des gilets d'officier et les faisait vendre dans un café.

Ils se trompaient donc, ceux-là qui, ainsi que nous l'avons dit, croyaient l'ordre rétabli, qui à tous ces mouvements ne voyaient que leurs petites causes et qui, ces petites causes détruites, s'endormaient dans la sécurité de l'ignorance.

Tous ces mouvements, c'était l'aspiration d'une nation vers la liberté ; c'étaient les mouvements partiels de cet océan immense qu'on appelle peuple, calme ici, là tempétueux ; les troubles du Dauphiné, les troubles de Rennes, les troubles de Paris, les troubles de Versailles, les troubles de la place Dauphine, les troubles de l'Abbaye : c'était toujours le même vent qui soufflait, faisant un orage partout où il rencontrait la résistance.

Or, la résistance, en ce moment-là, la cause ou plutôt le prétexte de l'orage qui allait éclater, c'était cette agglomération de troupes que la cour avait faite entre Versailles et Paris.

Trente régiments marchaient sur Paris, dit le marquis de Ferrières dans ses Mémoires.

Le prétexte était la tranquillité publique ; l'objet réel, la dissolution des états généraux.

L'Assemblée nationale sentait instinctivement que tout ce grand déploiement de forces se faisait contre elle. Le 27 juin, Mirabeau avait lu, au milieu du tumulte et sans être écouté, une adresse en faveur de la paix ; le 9 juillet, il en lut une pour l'éloignement des troupes. Cette adresse, admirablement faite, fut fort goûtée de l'Assemblée, qui, néanmoins, ne la vota qu'après en avoir effacé la demande d'une garde bourgeoise qu'elle contenait.

Qui avait poussé Mirabeau à parler ? le duc d'Orléans, dit-on ;

selon M. Droz, du commencement de juillet 1789 daterait le premier argent que Mirabeau aurait reçu de Laclos, l'homme du prince.

C'est que le prince voyait avec effroi le peu qu'il était devenu depuis quelque temps ; le prince était à peine un homme, un chiffre, une unité au milieu de cette Assemblée où commençaient à s'inscrire les génies révolutionnaires de 91, 92 et 93.

Le duc d'Orléans était avare : « Je donnerais l'opinion publique pour un écu, » avait-il dit ; « pour un écu de six livres bien entendu, » ajoutait-il – on sait qu'il y en avait de trois ; aussi, pour faire face à tout l'or qu'il devait dépenser, des charlatans essayaient-ils de lui faire de l'or dans ses greniers ; on a déjà vu qu'aucun moyen d'arriver à son but ne répugnait au prince, même la magie. Eh bien, pour faire de l'or, il lui fallait un squelette humain ; non-seulement un squelette humain, mais nominativement celui de Pascal.

Les gardiens de Saint-Étienne-du-Mont avaient été gagnés, et les os calcinés de l'auteur des *Provinciales* servaient de poudre magique pour convertir le vif-argent en or.

Le jour où les communes avaient pris le titre d'*Assemblée nationale*, les partisans du prince l'avaient poussé à faire un discours qui provoquât la réunion de la noblesse au tiers ; le duc d'Orléans avait fait ce discours ; mais, à la quatrième ligne, il s'était trouvé mal ; alors on déboutonna son habit, on ouvrit sa chemise, et sous sa chemise on trouva cinq ou six gilets cousus en plastron.

Si vous doutez, lisez Ferrières.

Le duc d'Orléans avait donc compris que ce n'était pas le moment de lésiner, et il achetait Mirabeau, en attendant qu'il achetât Danton.

Revenons à l'adresse de l'Assemblée, qui demandait l'éloignement des troupes.

Elle fut présentée au roi le 10 juillet et lue par M. de Clermont-Tonnerre.

Mais le roi était trop puissamment circonvenu pour céder ; il

répondit :

Personne n'ignore les désordres et les scènes scandaleuses qui se sont passées et renouvelées à Paris et à Versailles, sous mes yeux et sous ceux des états généraux. Il est nécessaire que je fasse usage des moyens qui sont en ma puissance pour remettre et maintenir l'ordre dans la capitale et les environs ; c'est un de mes devoirs principaux de veiller à la sûreté publique. Ce sont ces motifs qui m'ont engagé à faire un rassemblement de troupes autour de Paris. Vous pouvez assurer à l'Assemblée des états généraux, qu'elles ne sont destinées qu'à réprimer ou plutôt à prévenir de nouveaux désordres, à maintenir le bon ordre et l'exercice des lois, à assurer et à protéger même la liberté qui doit régner dans vos délibérations ; toute espèce de contrainte doit en être bannie, de même que toute appréhension de tumulte et de violence doit en être écartée. Ce ne pourraient être que des gens mal intentionnés qui pourraient égarer mes peuples sur les vrais motifs des mesures de précaution que je prends ; j'ai constamment cherché à faire tout ce qui pourrait tendre à leur bonheur, et j'ai toujours eu lieu d'être assuré de leur amour et de leur fidélité.

Si pourtant la présence nécessaire des troupes dans les environs de Paris causait encore de l'ombrage, je me porterais, sur la demande de l'Assemblée, à transférer les états généraux à Noyon ou à Soissons, et alors je me rendrais à Compiègne, pour maintenir la communication qui doit avoir lieu entre l'Assemblée et moi.

C'était une triste réponse pour l'Assemblée. La proposition faite par le roi de la transporter à Noyon ou à Soissons rappelait les anciens exils des Parlements. Où voulait-on en venir ? jusqu'où se proposait-on d'aller ?

Écoutez M. Necker, alors ministre. Il n'en savait rien lui-même, et peut-être le roi n'en savait-il pas plus que lui.

Je n'ai jamais connu d'une manière certaine, dit-il dans son ouvrage sur la révolution, le but où l'on voulait aller : il y eut des secrets et des arrière-secrets, et je crois que le roi lui-même n'était pas de tous. On se proposait peut-être, selon les circonstances, d'entraîner le monarque à des mesures dont on n'osait lui parler.

Foulon, dont le nom allait bientôt recevoir la consécration d'une sanglante célébrité, Foulon proposait deux plans au roi : le premier était de diriger la révolution en la secondant ; le roi se faisait le premier révolutionnaire de son époque ; il prenait communication des cahiers afin de connaître les vœux du peuple et sacrifiait tout pour y satisfaire.

L'autre moyen, au contraire, donnait tout à la violence : on arrêtait le duc d'Orléans, à qui l'on faisait faire son procès ; on chassait Necker, on renversait l'Assemblée, on envoyait à la Bastille les quarante-sept députés de la noblesse qui avaient passé dans le camp ennemi ; on leur adjoignait Mirabeau, Target, une centaine de députés du tiers, les plus entreprenants, bien entendu, et l'on faisait entrer dans Paris le maréchal de Broglie avec trente mille hommes.

Plusieurs députés connaissaient le complot, ils le disaient tout haut ; mais l'Assemblée semblait s'être épuisée dans ses délibérations précédentes.

Cependant les préparatifs étaient patients.

Il y avait même plus, on savait qu'il y avait dissidence entre les deux chefs : Broglie et Bezenval ; Broglie feignait de ne pas savoir contre qui il était appelé.

— Je vois bien mon armée, disait-il, mais je ne vois pas mes ennemis.

Bezenval est plus franc, lui ; ouvrez ses Mémoires et lisez :

Mes arrangements tendaient à garnir le pont de Neuilly, Saint-Cloud, les Moulineaux, d'infanterie et de canon, et à porter le régiment des chasseurs de Lorraine sur les hauteurs de Clamart, afin de barrer la plaine d'en haut.

M. de Broglie prit un système différent, en accumulant les troupes autour de Versailles et à Versailles même, conduite bien mal calculée.

Que faisait l'Assemblée pendant ce temps-là ? elle discutait la déclaration des droits de l'homme que lui présentait La Fayette, ce

grand endosseur de révolutions.

Ce n'est pas le tout. Elle était si tranquille qu'elle s'occupait à tranquilliser les autres. Le docteur Guillotin, le même qui avait proposé le Jeu de Paume, le docteur Guillotin venait exprès à Paris pour assurer aux électeurs que tout allait bien et que M. Necker, ce palladium de la liberté, était plus solide que jamais.

Ce jour-là même, et tandis que le docteur Guillotin faisait sur M. Necker un discours fort applaudi, M. Necker venait de recevoir son congé et était déjà à vingt lieues sur le chemin de Bruxelles.

Tout cela se faisait contre l'avis des véritables amis de la monarchie : contre l'avis du maréchal de Broglie, qui ne voulait point qu'on renvoyât Necker ; contre l'avis de M. de Breteuil, qui voulait bien qu'on le renvoyât, mais qui demandait alors cent mille hommes et cent millions.

— Eh bien ! soit, avait répondu la reine, qui ne doutait de rien : vous les aurez.

Et comme la cour n'avait point, comme M. le duc d'Orléans, la prétention de faire de l'or, elle se mit à faire du papier.

« Plusieurs de mes collègues m'ont affirmé avoir vu de ce papier imprimé, » dit Bailly.

Pauvre M. Necker ! on avait de lui une idée terrible et qu'il était bien loin de mériter ; on craignait qu'il ne se jetât dans Paris et ne renouvelât les scènes du coadjuteur. Il était à table quand on lui signifia l'ordre du roi ; il se contraignit devant ses convives, mais tout pleurant son ministère il partit après le dîner, tout seul avec sa femme, sans même avertir sa fille.

Au reste, qu'avait-on à craindre ? n'était-ce pas une espèce d'invasion autrichienne, et Marie-Antoinette n'était-elle point parfaitement tranquille quand elle savait que Royal-Cravate était à Charenton, Reinach et Diesbach à Sèvres, Nassau à Versailles, Salis-Samade à Issy, les hussards de Bercheny à l'École-Militaire, Estherazy et Rœmer aux environs ?

Ce n'était pas le tout : la Bastille, cette reine de Paris, venait de

recevoir un renfort de Suisses, elle avait de la poudre à faire sauter la moitié de la ville, et depuis le 30 juin les canons allongeaient le cou entre les créneaux pour regarder ce qui se passait sur les boulevards et dans le faubourg.

Le 12 juillet au matin, tout le monde ignorait encore à Paris le renvoi de Necker ; seulement, on eût dit que le temps était à l'orage : on respirait un air lourd et tout chargé d'électricité. Des cris d'alarme retentissaient tout à coup aujourd'hui : c'était Bonneville qui criait *Aux armes !* Demain, c'était un jeune médecin philanthrope nommé Marat qui écrivait : *Prenez garde !*

Aux armes, contre qui ? Prenez garde, à quoi ?

Aux armes contre une armée ! – Prenez garde à la cour.

Dès le matin, on avait affiché au coin de chaque rue de grands placards avec ces mots : *De par le roi*, en grosses lettres, pour exhorter les citoyens à rester chez eux et à ne point se rassembler.

Ces placards avaient produit l'effet ordinaire à ces sortes de défense : tout le monde était dans les rues.

Vers midi, un homme entre tout effaré dans le jardin du Palais-Royal et annonce le renvoi de Necker. C'était une nouvelle si inattendue, si insensée qu'on le traite d'*émissaire des ennemis de la chose publique* – il n'y avait pas loin de la chose publique à la république – et qu'on veut le jeter dans les bassins du cirque ; mais bientôt arrivent un second, un troisième message. Il n'y a plus de doute, le roi fait un coup d'État, et la première explosion de ce coup d'État est le renvoi de Necker.

Alors, du Palais-Royal, comme d'un centre révolutionnaire organisé, partent à l'instant même des ordres qui vont sillonner tout Paris. Qui donnait ces ordres auxquels chacun s'empressait d'obéir ? Nul ne le savait – cet être de raison qu'on appelle l'*opinion publique*. – À ces ordres, les spectacles se ferment, les jeux sont suspendus, les citoyens s'ameutent et accourent, le Palais-Royal s'encombre ; tout à coup, au milieu des cris et des menaces, un jeune homme s'élance du café Foy, monte sur une table, tire

son épée d'une main, montre un pistolet de l'autre et crie : *Aux armes !*

Aux armes ! aux armes ! répètent vingt mille voix. Mais comment se reconnaître tous ? comment distinguera-t-on les amis des ennemis ? À une cocarde verte. Le vert est la couleur de l'espérance ; seulement, où se procurer vingt mille, trente mille, cinquante mille cocardes ? Les arbres du Palais-Royal les fourniront. Le jeune homme arrache une feuille et la met à son chapeau. Chacun en fait autant, les arbres sont dépouillés au bruit du tocsin qui sonne. On se demande quel est ce jeune homme qui s'est fait tout à coup chef d'insurrection, et un nom inconnu circule de bouche en bouche.

Ce jeune homme, c'est Camille Desmoulins.

Le cri qu'il a poussé : *Aux armes !* chacun le répète.

Mais, en le poussant, on se demande : Pourquoi aux armes ?

— Parce que les Allemands entreront ce soir dans Paris, s'écrie Camille Desmoulins en s'élançant hors du Palais-Royal pour suivre même dans les quartiers de Paris la traînée de poudre qu'il a allumée.

Alors une idée passe dans l'esprit de la foule et l'illumine.

Un groupe de citoyens se précipite chez le sculpteur Curtius et, de son consentement, y prend les bustes de Necker et du duc d'Orléans.

On couvre ces bustes d'un crêpe, on les porte à travers Paris. Dix mille, puis quinze mille, puis vingt mille hommes suivent les bustes en criant : *Vive d'Orléans ! vive Necker !*

La nuit vient ; on allume des torches, et le cortège prend un aspect plus terrible et surtout plus fantastique.

À la lueur des torches, on voit reluire aux mains des hommes du cortège la lame des épées, les canons des pistolets, les fers des haches.

Le cortège prend la rue de Richelieu, puis remonte les boulevards, puis descend la rue Saint-Martin, puis enfile la rue Saint-

Honoré et arrive à la place Vendôme.

C'est là que devait s'arrêter le triomphe et commencer la déroute.

Là, devant l'hôtel du fermier général Stahosment, on trouve un détachement de Royal-Allemand et un piquet de dragons de Noailles.

Royal-Allemand est en tête ; les dragons, auxquels on se fie un peu moins depuis qu'ils ont fraternisé avec le peuple à l'Abbaye, les dragons sont en arrière.

L'ordre de la charge est donné, et, tandis que les gardes suisses accourent au jardin des Tuileries, traînant leurs lourds canons, les cavaliers chargent le sabre haut sur toute cette foule.

Au milieu de la bagarre, le buste de Necker tombe et est mis en morceaux. Un garde française sans arme est tué, plusieurs citoyens sont blessés par les sabres des dragons ou foulés aux pieds de leurs chevaux.

Dans ce moment même, les Champs-Élysées et les Tuileries s'encombraient de promeneurs qui avaient profité d'une magnifique journée pour aller soit au bois, soit à la guinguette.

En passant, chacun s'informe : on apprend le coup d'État, le renvoi de Necker, les charges de la place Vendôme.

M. de Lambesc et les restes de Royal-Allemand stationnent sur la place Louis XV.

On se montre du doigt ces soldats étrangers qui viennent de rougir leurs sabres du sang de ceux qui les paient.

Les murmures commencent, les insultes suivent, les menaces éclatent.

Les officiers de la fin du dix-huitième siècle n'étaient pas habitués, comme ceux du dix-neuvième, à la guerre des rues ; ils étaient, par conséquent, bien autrement susceptibles.

D'ailleurs, M. de Lambesc était prince.

Il perdit patience, se mit à la tête du régiment et chargea.

Emporté par la colère, le prince entre dans les Tuileries avec

quelques cavaliers.

Un homme qui ne peut fuir à cause de son âge, M. Chauvel, maître de pension, âgé de soixante-quatre ans, se trouve sur son chemin.

Il le blesse d'un coup de sabre et le renverse avec le poitrail de son cheval.

Au même moment, quelques coups de fusil pétillent ; puis, dominant tout ce tumulte, un coup de canon retentit.

Alors hommes, femmes, enfants se précipitent par toutes les issues du jardin : ceux qui ne peuvent pas sortir par les portes escaladent les grilles.

Les uns crient : *Aux armes !* les autres : *au meurtre !*

Tous crient : *Vengeance !*

La ville, déjà chaude, bouillonne ; le tocsin éparpille ses plaintes du haut de tous les clochers de Paris. Ces cris de bronze sont ceux qui émeuvent le plus violemment le peuple.

Les gardes françaises, commandés par M. le duc du Châtelet, mais de la fidélité desquels leur colonel ne pouvait pas répondre, sont consignés ; mais ils s'échappent de leurs casernes et commencent à se mêler aux citoyens.

Leur uniforme populaire est salué d'acclamations partout où il paraît.

Tout en courant, les soldats, habitués à la discipline, se donnent à eux-mêmes un point de ralliement.

Ce point de ralliement, c'est le Dépôt, sur le vieux boulevard.

Armés de fusils pris chez les armuriers, les gardes françaises se reconnaissent, s'assurent, se rangent et marchent au pas de charge sur Royal-Allemand.

À la première décharge, trois cavaliers tombent.

Cette fois, les soldats de M. de Lambesc gardent tout leur sang-froid. Ils reculent pas à pas, sans riposter, bravement, comme reculent des hommes de cœur qui ne veulent pas combattre, et vont se rallier, sur le boulevard, au reste de leur régiment.

Les gardes françaises vainqueurs accourent de leur côté au Palais-Royal.

C'est là, nous l'avons dit, le centre de l'opposition.

Le Palais-Royal, ardemment illuminé, jette la lumière par toutes ses fenêtres.

Les gardes françaises sont reçus avec enthousiasme.

Sur les onze heures du soir, on vient leur dire qu'Allemands et dragons s'entassent sur la place Louis XV.

Les gardes françaises se comptent : ils sont douze cents à peu près.

— Aux dragons ! aux Allemands ! crient deux ou trois voix.

— Aux dragons ! aux Allemands ! crient toutes les voix.

Et, sans officiers, sans artillerie, par la rue Saint-Honoré, les gardes françaises s'élancent sur la place Louis XV.

Bon nombre de citoyens, armés à la hâte, les accompagnent ou les suivent.

L'esprit de tout un peuple est en eux. C'est la révolution qui se réveille, qui se lève, qui marche, armée et le front haut, dans les rues de Paris.

M. de Lambesc apprend que deux mille hommes marchent sur lui. Il fait sa retraite par le Cours-la-Reine.

Citoyens et soldats arrivent à la place de la Révolution, qu'ils trouvent vide.

Là, on salue les gardes françaises du cri de *Soldats de la patrie*.

Minuit sonne à l'horloge des Tuileries. Le dimanche 12 juillet a accompli son œuvre.

Chaque jour, désormais, va faire la sienne.

Dans la nuit, on apprend que ce n'est point le prince de Lambesc qui s'est retiré, mais bien ses soldats qui se sont soulevés contre lui et qui ont refusé d'obéir.

Désespéré, le prince est parti au point du jour pour Versailles.

La nuit se passe pleine de trouble et d'agitation à Paris. À chaque instant, des coups de fusil isolés éclatent et s'éteignent après

avoir fait croire à quelque engagement.

Le jour arrive.

Dans cette nuit, disent les deux amis de la liberté, auteurs anonymes de la *Révolution française*, dans cette nuit désastreuse, le sommeil ne descendit que sur les yeux des enfants : seuls ils reposèrent en paix ; tandis que leurs pères pleins d'alarmes et leurs mères éplorées veillaient auprès de leurs berceaux.

De son côté, Versailles n'était que trouble d'un côté, que colères de l'autre. Necker, disparu, semblait l'âme enlevée de ce grand corps. MM. de Breteuil, de Broglie, de Laporte et Foulon étaient bien là, pauvres et mauvais conseillers qu'on avait trop écoutés la veille et qu'on n'écoutait pas assez le lendemain. Le bruit leur arriva de la charge des dragons et de Royal-Allemand sur la place Vendôme ; puis ils apprirent que M. de Lambesc était entré, avec ses cavaliers tout ensellés, aux Tuileries, et que tout avait fui devant eux. C'était un triomphe : aussi se réjouit-on. Cette joie fut doublée par la présence du duc d'Orléans au château. Il venait faire amende honorable pour son buste. On l'invita à coucher à Versailles ; ce n'était pas un honneur, c'était une précaution : à Versailles, on l'avait sous la main.

Pour donner du courage aux cœurs affaiblis, on ordonna aux musiques des régiments allemands de jouer sous les fenêtres du château ; on fit distribuer du vin aux musiciens. La reine et les dames de sa suite descendirent, parlèrent aux officiers, même aux soldats : on comprenait que le moment de faire sa cour, même aux plus petits, était venu.

Une seule chose troubla un peu cette joie générale et momentanée : M. le comte d'Artois fit la plaisanterie d'enlever le portrait de Louis XV et d'y substituer celui de Charles I^{er}.

Mais, tout à coup, des bruits sinistres se répandent à Versailles. On dit que les barrières de Paris sont brûlées depuis le faubourg Saint-Antoine jusqu'au faubourg Saint-Honoré.

On dit que M. de Bezenval a été obligé d'évacuer Paris et s'est

retiré aux Invalides.

Bientôt ce bruit devient une certitude. Une lettre arrive de M. de Bezenval lui-même. Il demande des ordres, un plan de conduite, un fil qui le guide dans ce labyrinthe encore inconnu des révolutions.

Il annonce qu'une députation de deux districts est venue demander trente mille fusils qu'on sait être en dépôt aux Invalides. Il a éludé en disant qu'il allait en écrire à Versailles.

Les députés éloignés, il est descendu dans les caves et s'est fait montrer ce dépôt. Alors le gouverneur, M. de Sombreuil, lui a dit qu'effrayé dès la veille de l'usage qu'on pouvait faire des armes qui lui étaient confiées, il avait imaginé d'en faire dévisser les chiens et enlever les baguettes, mais qu'en six heures, vingt invalides qu'il a employés à cette besogne n'ont désarmé que vingt fusils.

C'est qu'un esprit d'insubordination inconnu a pénétré dans l'hôtel. Depuis six jours, on sème l'argent devant les soldats. Un cul-de-jatte, agent déguisé sans doute de quelque comité révolutionnaire, a été surpris introduisant dans l'hôtel des paquets de chansons mutines ; enfin, quelques artilleurs auraient dit que plutôt de faire feu sur le peuple, ils tourneraient leurs canons contre le gouverneur.

Deux heures après l'arrivée du courrier de M. de Bezenval, on apprend que les communications sont interrompues entre Versailles et Paris ; que les voitures ne peuvent plus franchir les barrières ; que les gens de pied eux-mêmes n'en sortent qu'à grand'peine. Aussitôt, le chemin de Versailles est couvert de troupes, les gardes du corps passent la nuit en bataille ; le pont de Sèvres est gardé avec du canon, et l'ordre est donné de le rompre si l'on s'aperçoit qu'on ne peut le défendre.

À trois heures du matin, une fausse alerte se répand, on dit le pont attaqué. À six heures, on assure que cent mille citoyens armés marchent sur Versailles.

Il n'était rien de tout cela. Paris, loin de songer à attaquer, ne

s'occupait que de sa défense. Ce n'est pas seulement ses ennemis, dont la révolution qui se dresse doit repousser les coups, ce sont ses amis qu'il faut qu'elle désarme. Un tas d'hommes inconnus, sans aveu, sans but déterminé sont apparus tout à coup. D'où sortent-ils ? on n'en sait rien. D'où sort l'écume que la tempête pousse au rivage ? Ils invoquent la liberté et sont tout prêts à dés-honorer la déesse qu'ils proclament. À la vue de ces hommes passant dans les rues avec les flambeaux dont ils ont incendié les barrières, avec les haches dont ils viennent d'enfoncer Saint-Lazare et la Force, à leurs cris mille fois répétés : *De la farine et du pain !* les citoyens répondirent par ce seul cri : *De la poudre et des armes !*

Vers onze heures du matin, le comité des électeurs décrète l'établissement d'une garde bourgeoise pour maintenir l'ordre dans la ville.

En effet, de minute en minute le péril devient plus imminent. Non-seulement cette troupe de bandits qui s'intitule le peuple a enfoncé les portes des Lazaristes, accusés de cacher du blé, mais on a tout pillé ; on a jeté par les fenêtres meubles, livres, tableaux ; le vin a coulé des tonneaux défoncés à profusion dans les caves ; une trentaine d'hommes et de femmes ont été noyés dans cette inondation souterraine.

Alors toutes les boutiques se ferment avec ce bruit et cette rapidité qui n'apparaissent qu'aux jours d'émeute. Ce vent qui fait courir les populations effrayées comme des tourbillons de feuilles mortes souffle dans les rues de Paris. Les tocsins sonnent dans tous les clochers de la capitale comme si les cloches se balançaient d'elles-mêmes. On comprend qu'un danger immense plane sur l'existence commune. Tout le monde s'aborde, qu'on se connaisse ou qu'on ne se connaisse pas : on se devine, c'est tout ce qu'il faut. Paris se divise en amis de l'ordre et en fauteurs de désordres ; en honnêtes gens et en bandits. On apprend que le comité des électeurs a décrété la formation d'une milice bourgeoise, et l'on court

se faire inscrire à l'Hôtel-de-Ville. Les citoyens de tout rang et de tout âge demandent à être reçus soldats de la patrie ; une femme, envoyée on ne sait par qui, distribue des milliers de cocardes vertes – souvenir de la feuille de tilleul arborée au chapeau de Camille Desmoulins. D'où vient cette femme ? qui lui a donné un millier de cocardes vertes ou l'argent pour les acheter ? On l'ignore. Les clercs du Palais, les clercs de la basoche, les clercs du Châtelet et les élèves en chirurgie viennent offrir leurs services ; ces services sont acceptés, et ces volontaires sont inscrits, classés, organisés à l'instant même.

Il ne manque plus qu'un chef et des armes : on a une armée ; ce chef, c'est le principal ; c'est de ce chef que viendra l'impulsion. On offre le commandement au duc d'Aumont, qui demande vingt-quatre heures pour se décider, ou plutôt pour prendre les ordres de la cour. L'Américain Moreau de Saint-Méry, président des électeurs, montre alors un buste de La Fayette ; le buste est fort applaudi, mais la multitude n'en flotte pas moins entre lui et le duc d'Aumont.

En attendant qu'il y ait un commandant en premier, on nomme un commandant en second : c'est le marquis de La Salle, écrivain patriote.

Ainsi, on le voit, la noblesse jouit encore du privilège de commander, même quand le commandement découle de l'élection. On parle de trois chefs pour la milice parisienne ; ces trois chefs sont le duc d'Aumont, le marquis de La Fayette, le marquis de La Salle.

Pendant ce temps, les bandits, comme on les appelait, enlevaient les armes du Garde-Meuble.

C'était M. de Flesselles qui était prévôt des marchands ; il reçut à la fois, du roi, l'ordre de se rendre à Versailles ; du peuple, l'ordre de se rendre à l'Hôtel-de-Ville.

Il obéit au peuple, vint à l'Hôtel-de-Ville et fut fort applaudi en traversant la Grève, surtout lorsqu'il eut dit qu'il ne voulait

présider par élection du peuple.

Cependant les vivres et les armes manquaient.

M. de Crosne, lieutenant de police, vint à l'Hôtel-de-Ville pour offrir aux électeurs tous les renseignements que sa position lui permettait de leur donner.

Un instant après l'arrivée de M. de Crosne, le commandant du guet, M. de Ruhlières, vint se mettre, lui et sa troupe, sous les ordres de l'assemblée.

D'abord, les électeurs, qui ne savent où trouver des armes, décident et votent que chacun des soixante districts élira deux cents hommes : ces deux cents hommes seront armés.

Le reste de la milice bourgeoise sera désarmé.

C'est une armée de notables, une armée de douze mille hommes, voilà tout.

On sent qu'une pareille force ne répond pas aux besoins du moment ; aussi, le même jour, dans l'après-midi, l'effectif de la milice parisienne est porté à quarante-huit mille hommes et, sur l'observation d'un citoyen que la livrée de M. le comte d'Artois est verte, la cocarde verte est abolie et la cocarde rouge et bleue, qui, plus tard, sur la proposition de La Fayette, sera changée en cocarde tricolore, est adoptée.

Alors le prévôt hasarde une grave question.

— À qui prêtera-t-on serment, demande-t-il ?

— À l'assemblée des citoyens, répond un électeur.

Dans ce moment, on annonce à l'Hôtel-de-Ville que deux citoyens viennent de découvrir, sur le port Saint-Nicolas, un bateau chargé de cinq mille livres de poudre. Le bateau renferme en outre cinq mille livres de salpêtre et cinq mille cinq cents livres de potasse.

Derrière ce messenger de bonne nouvelle monte l'abbé Lefèvre d'Ormesson, un électeur.

Il annonce que la foudroyante capture vient d'être déposée dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et que le peuple veut défoncer les ton-

neaux.

En ce moment, un coup de fusil est tiré, on ne sait par qui, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville ; par miracle, l'Hôtel-de-Ville ne saute pas.

L'abbé d'Ormesson se précipite par les degrés, il trouve la foule épouvantée et fuyant. Ce coup de fusil a fait plus que tous les discours ; les gardes de la ville seuls sont restés et gardent les barils avec leurs épées nues.

Alors on roule les barils dans un magasin voûté, et l'on charge l'abbé de faire la distribution ; cette distribution avait lieu dans la salle même des électeurs.

À la nuit, l'abbé voulut interrompre cet effrayant débit, et, comme il fermait la porte, un homme passa sa main par l'ouverture et tira un coup de pistolet.

La balle n'atteignit point l'abbé ; le feu n'atteignit pas les poudres.

C'était un homme héroïque que cet abbé d'Ormesson : il ne voulut pas quitter son magasin et coucha sur les barils défoncés ; à onze heures du soir, une troupe d'hommes à moitié ivres frappe à la porte et vient demander qu'on lui ouvre. L'abbé refuse ; deux de ces hommes ont des haches et frappent à coups redoublés ; chaque fois que le fer de la hache porte sur une tête de clou, une gerbe d'étincelles jaillit ; enfin, la porte est enfoncée malgré les efforts de l'abbé ; une vingtaine d'hommes se précipitent ; celui qui est à leur tête est ivre et tient à sa bouche une pipe allumée ; l'abbé veut lui arracher cette pipe, mais lui ne veut pas la rendre ; alors l'abbé a l'idée de lui offrir un petit écu : pour ce petit écu offert, l'abbé devient acquéreur de la pipe et la jette dans la cour.

La nuit s'écoule pour lui dans des angoisses du genre de celle-ci.

Pendant ce temps, voici ce qui se passait :

Sur les cinq heures et demie de l'après-midi, le comité de la ville nomma une députation pour aller rendre compte à l'Assemblée nationale de ce qui se passait à Paris.

Alors l'Assemblée arrête deux députations :

L'une qui se rendra chez le roi, l'autre à Paris.

La députation destinée au roi part la première ; elle rapportera à l'Assemblée les paroles du souverain. La députation destinée à Paris l'entendra de sa bouche et la rendra fidèlement à la capitale.

Pendant que l'archevêque de Vienne et les députés nommés pour l'accompagner se rendent chez le roi, on s'occupe de choisir les députés à envoyer à Paris. Toutes les provinces, a dit M. de Custine, doivent partager l'honneur et le danger de la députation de la capitale.

Cette motion a été approuvée, et il est décidé que chaque députation provinciale fournira son député.

Sur ces entrefaites, la députation revient du château.

Voici la réponse qu'elle a reçu du roi :

— Messieurs, je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont déjà forcé de prendre ; c'est à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne puis à cet égard apporter aucun changement : quelques villes se gardent elles-mêmes, mais l'étendue de la capitale ne permet point une pareille surveillance ; je ne doute pas de la pureté des motifs qui vous portent à m'offrir vos soins dans cette affligeante circonstance, mais votre présence à Paris ne ferait aucun bien ; elle est nécessaire ici pour l'accélération des importants travaux dont je ne cesserai de vous recommander la suite.

M. de Bezenval avait raison : on s'obstinait à regarder trois cents hommes mutins comme un attroupement, et la révolution comme une émeute.

À peine l'archevêque de Vienne a-t-il reproduit cette réponse du roi que M. de La Fayette demande que la responsabilité du nouveau ministère sur les événements présents et sur leur suite soit décrétée.

La motion est appuyée par Target et Gleizen, et l'Assemblée prend à l'unanimité l'arrêté suivant :

Il a été rendu compte, par les députés envoyés au roi, de la réponse faite par Sa Majesté ; sur quoi l'Assemblée nationale, interprète des sentiments de la nation, déclare que M. Necker ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés emportent avec eux son estime et ses regrets ; déclare qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement assemblées près de Paris et de Versailles et sur l'établissement des gardes bourgeoises ; déclare de nouveau qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le roi et l'Assemblée nationale ; déclare que les ministres et les agents civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de l'Assemblée ; déclare que les ministres actuels et les conseils de Sa Majesté, quelque état, quelque rang qu'ils puissent avoir, sont personnellement responsables des malheurs présents et de tous ceux qui pourront suivre ; déclare que la dette publique ayant été mise sous la garde de l'honneur et de la loyauté française, que la nation ne refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de banqueroute, sous quelque forme et dénomination que ce puisse être. Enfin, l'Assemblée nationale déclare qu'elle persiste dans ses précédents arrêtés, et notamment dans ceux des 17, 20 et 23 juin dernier.

Et la présente délibération sera remise au roi par le président, publiée par la voie de l'impression, et adressée par ordre de l'Assemblée à M. Necker et aux ministres (MM. de Montmorin et de Puységur), que la nation vient de perdre.

Après ce décret rendu, l'Assemblée nationale se déclare en permanence. La lutte était dès lors ostensiblement ouverte entre le pouvoir royal, qui ne pouvait croire à sa faiblesse, et le pouvoir populaire, qui ne pouvait croire encore à sa force.

Les deux envoyés retournèrent alors à Paris ; ils allaient porter à l'Hôtel-de-Ville la réponse du roi et la décision de l'Assemblée.

L'Hôtel-de-Ville reçut une nouvelle force de cette communication : ainsi l'Assemblée nationale approuvait en tout la conduite des électeurs ; aussi électeurs et élus, animés d'un même esprit, n'avaient rien perdu de leur homogénéité.

Leur récit terminé, on leur demanda ce qu'ils avaient vu sur la route de Versailles, car à Paris on était aussi inquiet de Versailles qu'à Versailles on était inquiet de Paris.

En allant à Versailles, c'est-à-dire vers midi, ils avaient rencontré des détachements considérables de hussards dans la plaine, entre le chemin et la rivière, en avant du pont de Sèvres ; une partie de ces hussards était à cheval, une autre partie était descendue et tenait les chevaux par la bride ; quelques piquets faisaient patrouille le long du chemin.

Le pont de Sèvres était gardé par les Suisses ; ils n'avaient rien demandé et n'avaient mis aucun obstacle au passage des électeurs.

Ceux-ci avaient, en outre, rencontré des patrouilles de Suisses à revers jaunes dans le bourg de Sèvres.

Au bureau de Sèvres, on avait appris que tout le monde avait pris la cocarde verte : en effet, tous ceux que l'on rencontrait portaient cette cocarde.

Au retour, en effet, presque toutes les voitures qu'avaient rencontrées les électeurs avaient des cochers à cocardes ou à rubans verts.

Il faisait nuit lorsque les électeurs avaient repassé au Point-du-Jour ; mais les hussards y étaient encore et dans la même position.

Tout était donc à la guerre à Versailles comme à Paris ; aussi fut-ce avec une grande joie qu'entre cinq et six heures du soir on vit arriver à l'Hôtel-de-Ville plusieurs caisses étiquetées *artillerie*. On ne douta point que ce ne fussent les fusils annoncés par M. de Flesselles ; aussitôt renseigné par ce qui se passait à propos de la poudre, on prit les plus grandes précautions pour que cette distribution d'armes se fît avec prudence et sécurité. En conséquence, on envoya deux députations dans les diverses casernes occupées par les gardes françaises pour les inviter à protéger la distribution et le transport des fusils ; enfin, pour que tout se fît religieusement, en présence du colonel des gardes de la ville et de plusieurs autres personnes, on procéda à l'ouverture des premières caisses.

Les caisses, au lieu de fusils, contenaient des lambeaux de vieux linge, des bouts de chandelles.

D'où venait cette sanglante plaisanterie ou cette infâme trahison, que le prévôt devait payer si cher ? Nul ne le sait. À la vue des objets tirés des caisses fatales, il s'effraya le premier, battit la campagne, indiqua comme dépôts d'armes les couvents des Chartreux et des Célestins.

Pendant douze heures on pillà les deux couvents, comme on avait pillé Saint-Lazare, mais sans y trouver ni un fusil ni un pistolet.

— Je me suis trompé, je me suis trompé ! répondit Flesselles embarrassé.

Puis, pressé par les députés du district de Saint-André-des-Arcs de donner un ordre pour faire cesser les recherches : « Les chartreux, écrivit-il, ayant déclaré qu'ils n'avaient aucune arme, le comité révoque l'ordre qu'il a donné hier. »

En attendant, les fusils toujours promis et n'arrivant jamais, les districts faisaient fabriquer cinquante mille piques. Des voitures prises sur ce qu'on appelait déjà *l'ennemi* étaient conduites sur la place de l'Hôtel-de-Ville et brûlées ; à travers les soupiraux des caves où il gardait ses poudres, le brave abbé d'Ormesson voyait voler les flammèches. L'auto-da-fé dura une partie de la nuit ; la voiture de M. de Lambesc fut une de celles qui alimenta le bûcher. La malle néanmoins fut sauvée, et l'on porta sur le bureau des électeurs les effets qu'elle contenait.

Paris présentait un merveilleux spectacle. C'était un immense cratère où bouillonnait la lave des révolutions. Sur la place de Grève, un bûcher gigantesque éclairait de ses lueurs tremblantes les sombres tours de Notre-Dame, qui semblaient vaciller sur leurs bases. Partout, le bruit des marteaux, les fers rouges des forges aux enclumes, les étincelles jaillissant jusque sur les quais par les portes et par les fenêtres. Dans les rues, des promenades étranges, menaçantes, terribles d'hommes armés de piques, de faux. De

temps en temps, de grandes clameurs s'élevant du Palais-Royal, ce centre révolutionnaire, et se répandant sur Paris comme des volées d'oiseaux de tempêtes ; puis, dominant tout cela, la voix lugubre, lamentable, incessante du tocsin répondant avec son monotone tintement aux cris mille fois répétés : *Aux armes !*

À deux heures du matin, on vient donner l'alarme à l'Hôtel-de-Ville ; quinze mille hommes, dit-on, descendent du faubourg Saint-Antoine et marchent sur l'Hôtel-de-Ville, qui ne peut manquer d'être forcé.

— Il ne le sera pas, répond aux messagers de mauvaises nouvelles M. Legrand de Saint-René.

— Et comment l'empêcherez-vous ?

— En le faisant sauter à temps. Faites demander à l'abbé d'Ormesson cinq barils de poudre et faites-les placer dans le cabinet contigu à la salle.

L'ordre est exécuté, les barils arrivent, et, au premier baril qui paraît, les mal intentionnés pâlisent et se retirent.

Le jour paraît, se levant sur ce désordre vivifiant, sur ce tumulte organisateur.

M. de Bezenval est toujours aux Invalides.

À cinq heures du matin, un homme entre chez lui, les yeux enflammés, la parole brève et rapide, la tête splendide d'audace.

— Monsieur le baron, dit-il, il faut que vous soyez averti que toute résistance est inutile : les barrières de Paris sont brûlées à cette heure ou vont l'être ; je n'y puis rien ni vous non plus. N'essayez pas de l'empêcher : vous sacrifieriez des milliers d'hommes sans éteindre un seul flambeau.

Je ne me rappelle point ce que je répondis à cet homme, ajoute M. de Bezenval ; mais il pâlit de rage et sortit précipitamment. J'aurais dû le faire arrêter, je n'en fis rien.

Cependant les compagnies se forment ; on dirait qu'il flotte dans l'air une puissance d'agglomération qui presse les hommes les uns contre les autres. On a les volontaires de l'artillerie, les volontaires

de la basoche, les volontaires de l'arquebuse ; on a de la poudre, on a du salpêtre, on a même de l'artillerie, celle des gardes françaises ; mais on manque de fusils.

M. Éthis de Corny, procureur de la ville, est chargé par le comité de demander à M. de Sombreuil les fusils en dépôt aux Invalides.

Il part, suivi de plus de trente mille citoyens.

Arrivé aux grilles, il est introduit ; les citoyens restent au dehors.

Il s'acquitte de sa mission ; mais M. de Sombreuil nie avoir des armes. M. de Corny n'insiste pas, se laisse reconduire ; mais, au moment où on lui ouvre la porte et où le peuple devine ce qui vient de se passer, la porte est repoussée, trente ou quarante mille hommes se précipitent, les fossés sont franchis, les sentinelles désarmées, et l'on procède à la recherche des armes.

Écoutez le récit de l'horloger Humbert, acteur et témoin de cette scène incroyable :

J'appris dans la matinée qu'on délivrait aux Invalides des armes pour les districts. Je retournai aussitôt en avertir les bourgeois de Saint-André-des-Arts, qui étaient assemblés vers midi et demi. M. Poirier, commandant, sentit la conséquence de cette nouvelle et se disposait à y conduire des citoyens. Je l'amenai comme de force avec cinq ou six bourgeois.

Nous arrivâmes aux Invalides environ à deux heures, et nous y trouvâmes une grande foule qui nous obligea de nous séparer. Je ne sais ce que devint le commandant ni sa troupe. Je suivis la foule pour parvenir au dépôt où étaient les armes.

Sur l'escalier du caveau, ayant trouvé un homme muni de deux fusils, je lui en pris un et remontai. Mais au haut de l'escalier, la foule était si grande que tous ceux qui remontaient furent forcés de se laisser tomber à la renverse jusqu'au fond du caveau. Ne me sentant que froissé et non blessé par cette chute, je ramassai mon fusil qui était à mes pieds, et je le donnai à l'instant à une personne qui n'en avait point.

Malgré cette horrible culbute la foule s'obstinait à descendre. Comme personne ne pouvait remonter, on se pressait tant dans le caveau que

chacun poussa les cris affreux de gens qu'on étouffe.

Beaucoup de personnes étaient déjà sans connaissance. Alors, tous ceux qui, dans le caveau, étaient armés, profitèrent d'un avis donné de forcer la foule non armée, de faire volte-face en lui présentant la baïonnette dans l'estomac. L'avis réussit : alors nous profitâmes d'un moment de terreur et de reculée pour nous mettre en ligne et forcer la foule de remonter.

La foule remonta, et l'on parvint à transporter les personnes étouffées sur un gazon, près du dôme et des fossés. Après avoir aidé et protégé le transport de ces personnes, voyant l'inutilité de ma présence, armé de mon fusil, je cherchai, mais vainement, mon commandant. Alors je pris le chemin de mon district. J'appris en route qu'on délivrait de la poudre à l'Hôtel-de-Ville ; j'y portai mes pas : on m'en donna en effet un quarteron, sans me donner de balles, n'y en ayant point, disait-on.

À peine canons et fusils sont-ils aux mains du peuple que l'on songe à les utiliser.

Vingt-six mille fusils sont répartis dans le peuple ; des canons sont traînés à chaque poste ; quatre sont conduits à la Bastille.

Au milieu de tout ce tumulte, les bruits les plus étranges, annonçant les nouvelles les plus impossibles, continuent de circuler.

On dit que le régiment Royal-Allemand est rangé en bataille à la barrière du Trône.

On dit que les régiments placés à Saint-Denis se sont avancés jusqu'à La Chapelle et menacent le faubourg.

On dit que *l'ennemi* est dans le faubourg ; qu'il y massacre tout, femmes et enfants, et que le sang coule à ruisseaux dans la rue de Charonne.

On dit enfin que le gouverneur de la Bastille, M. de Launay, vient de mettre ses canons en batterie, et que l'on voit leurs gueules béantes menacer à la fois le faubourg Saint-Antoine, le faubourg Saint-Marcel et les boulevards.

Alors un cri retentit, qui, pareil à une traînée de poudre, court d'une extrémité à l'autre de Paris :

— *À la Bastille ! à la Bastille !*

Qui donc, ô mon Dieu ! quand l'heure des révolutions a sonné, qui donc porte ces nouvelles insensées qui donnent le frissonnement à tout un peuple ?

Qui donc pousse le premier un de ces grands cris répétés par toute une nation ?

Vous seul le savez, mon Dieu !

Tout Paris, d'une seule voix, cria donc :

— *À la Bastille ! à la Bastille !*

Chapitre XVIII

La Bastille. – Un mot de madame Duhausset. – Les prisonniers. – Les prisons. – Châteauneuf. – Saint-Florentin. – Les lettres de cachet. – Le trafic des lettres. – Les jésuites. – Marchiali. – Lauzun. – Latude. – Haine populaire. – M. de Launay. – M. de Bezenval. – Le tocsin. – Les coups de fusil. – De Launay. – Les députés. – Thuriot et La Rozière. – *Le peuple le veut !* – Les canons retirés. – Le factionnaire. – L'erreur du peuple. – L'arrêt du comité. – M. Clouet. – Lettres de M. de Bezenval. – M. de Flesselles ; sa mort. – Préparatifs du gouverneur. – Les victimes. – Élie. – Les prisonniers.

Il y avait depuis plus de cinq siècles un monument qui pesait à la poitrine de la France comme le rocher infernal aux épaules de Sisyphe.

Seulement, moins confiante que le Titan, la France n'avait jamais essayé de le soulever.

Ce monument, cachet de la féodalité imprimé sur le plan de Paris, c'était la Bastille.

Certes, le roi était trop bon, comme disait madame Duhausset, pour faire couper une tête.

Mais le roi faisait mettre à la Bastille.

Une fois qu'on était à la Bastille par ordre du roi, on était un homme oublié, séquestré, enterré, anéanti.

On y restait jusqu'à ce que le roi se souvînt de vous, et les rois ont toujours tant de choses nouvelles auxquelles il faut qu'ils pensent qu'ils oublient souvent de penser aux vieilles choses.

D'ailleurs, il n'y avait pas en France qu'une seule bastille ; il y avait vingt bastilles, qu'on appelait le For-l'Évêque, Saint-Lazare, le Châtelet, la Conciergerie, Vincennes, le château de La Roche, le château d'If, les îles Sainte-Marguerite, Pignerol, etc., etc., etc.

Seulement, la forteresse de la porte Saint-Antoine s'appelait *la Bastille*, comme Rome s'appelait LA VILLE.

C'était la Bastille par excellence, elle valait à elle seule toutes les autres bastilles.

Pendant près d'un siècle, le gouvernement de la Bastille demeura dans une seule et même famille.

Cette famille régna presque aussi longtemps qu'une dynastie.

À Châteauneuf succéda son petit-fils Saint-Florentin.

La dynastie s'était éteinte en 1777.

Pendant ce triple règne, nul ne peut dire le nombre de lettres de cachet qui fut signé.

Saint-Florentin en signa, à lui seul, cinquante mille.

Ce fut un grand revenu aboli que la suppression des lettres de cachet.

On en vendait aux pères qui voulaient se débarrasser de leurs fils ; on en vendait aux femmes qui voulaient se débarrasser de leurs maris.

Plus les femmes étaient jolies, moins les lettres de cachet se vendaient cher.

Depuis la fin du règne de Louis XIV, toutes ces prisons d'État, et surtout la Bastille, étaient aux mains des jésuites.

En 1775, six de ces prisons seulement renfermaient trois cents prisonniers.

On se rappelle les principaux parmi ces prisonniers :

Le Masque de fer.

Lauzun.

Latude.

Les jésuites étaient confesseurs ; ils confessaient les prisonniers pour plus grande sûreté.

Pour plus grande sûreté encore, une fois morts, on les enterrait sous de faux noms.

Le Masque de fer, on se le rappelle, fut enterré sous le nom de Marchiali.

Il y était resté quarante-cinq ans.

Lauzun y resta quatorze ans, lui.

Latude, trente-quatre.

Mais, au moins, le Masque de fer et Lauzun avaient commis de grands crimes, eux.

Le Masque de fer, frère ou non du roi Louis XIV, ressemblait, assure-t-on, au roi Louis XIV de façon à s'y tromper.

C'est bien imprudent que d'oser ressembler à un roi.

Lauzun avait failli épouser ou peut-être même avait épousé la Grande Mademoiselle.

C'est bien hardi d'épouser une princesse.

Mais Latude, pauvre diable, qu'avait-il fait ?

Oh ! ce n'était donc pas pour rien que la Bastille était haïe.

Le peuple en avait fait comme une chose vivante, comme une de ces tarasques gigantesques, comme une de ces bêtes du Gévaudan colossales qui dévorent impitoyablement les hommes.

Aussi, à ce cri : *À la Bastille ! à la Bastille !* un frisson électrique courut-il par le corps de tout le monde.

On se précipita vers le géant de pierre.

C'était une chose insensée que d'avoir cette idée de prendre la Bastille.

La Bastille avait des vivres, une garnison, de l'artillerie.

La Bastille avait des murs de quinze pieds d'épaisseur à son faîte, de quarante pieds d'épaisseur à sa base.

La Bastille avait un gouverneur exécré pour ses exactions ; un gouverneur qui vendait au poids de l'or aux prisonniers le pain, l'eau et jusqu'à l'air.

Ce gouverneur était prévenu qu'un jour où l'autre il serait fait quelque tentative sur la Bastille.

Prévenu par M. de Bezenval, qui lui écrivait le 3 juillet :

Je vous envoie, Monsieur, M. Berthier, officier de l'état-major, pour prendre des renseignements sur la Bastille, et voir avec vous les précautions qu'il y a à prendre tant pour le local que pour l'espèce de garnison dont vous pouvez avoir besoin. Ainsi, je vous prie de lui donner toutes les connaissances relatives à cet objet. J'ai été tranquille sur les pre-

mières inquiétudes que vous m'avez données, parce que j'étais sûr de mon fait, et vous voyez, en effet, qu'il ne vous est rien arrivé ; mais l'avenir est différent, et c'est pour cela que je cherche à être instruit du poste.

Baron DE BEZENVAL.

M. Berthier avait donc visité la Bastille avec le gouverneur, et toutes les précautions avaient été prises.

On a vu qu'à huit heures du matin le bruit s'était répandu que les canons de la Bastille étaient braqués sur le faubourg Saint-Antoine, sur le faubourg Saint-Marcel et sur les boulevards.

En apprenant cette nouvelle, le comité, à qui elle n'était point venue et à qui ne vint jamais cette idée que la Bastille pouvait être prise ; le comité, disons-nous, envoya au gouverneur, M. de Launay, M. Bellon, officier de l'arquebuse, Billefod, sergent-major d'artillerie, et Chaton, ancien sergent des gardes françaises, afin de l'engager à retirer ses canons et à ne commettre aucune hostilité.

Ainsi, l'Hôtel-de-Ville ne pensait pas à prendre la Bastille.

Le Palais-Royal, ce grand centre d'initiative, n'y pensait pas non plus ; il pensait à dresser une liste de proscription ; il condamnait à mort la reine, madame de Polignac, le comte d'Artois, le prévôt des marchands.

Mais à prendre la Bastille, il n'y songeait pas.

Qui pouvait songer à prendre la Bastille ? une seule puissance.

Le peuple, c'est-à-dire un élément.

Il n'y eut point de plan, il y eut un cri ; ce ne fut point une action de guerre, ce fut une action de foi.

À peine une voix eut-elle crié : *À la Bastille !* que toutes les voix crièrent : *À la Bastille !* À peine une voix eut-elle dit : *Prenons la Bastille !* que tous les cœurs répondirent : *Nous la prendrons !*

Aussi, sur les quais, par les rues, par les boulevards, par les faubourgs, tout le monde se rua-t-il sur la Bastille. On courait là comme à un cirque où chacun devait être acteur et spectateur ; on courait là comme à une fête terrible, et chacun criait en traînant

après soi tous ceux qui entendaient ce cri : *À la Bastille !*

Et, au-dessus de toutes ces voix humaines, vibrait la voix de bronze du tocsin ; elle planait sur tout ce peuple prêt à combattre, prêt à vaincre, prêt à mourir, et elle criait à elle seule plus haut que tout le monde : *À la Bastille ! À la Bastille !*

Déjà, vers minuit, première déclaration de guerre : sept coups de fusils avaient été tirés sur la Bastille.

Le gouverneur, alors, était monté sur la plate-forme avec son état-major. Il n'avait rien vu de bien menaçant, sinon cet incendie des barrières, et encore allait-il s'éteignant.

Il écouta longtemps, la tête penchée en dehors des créneaux, et il lui sembla que la ville s'endormait comme d'habitude ; alors il redescendit.

À huit heures un quart, les députés de l'Hôtel-de-Ville lui arrivent ; ils viennent le prier humblement de retirer ses canons, et ils promettent qu'on n'attaquera pas.

Dans un autre moment, cette promesse que faisaient les électeurs à la Bastille de ne point l'attaquer eût bien fait rire le gouverneur.

Mais, cette fois, il y avait un pressentiment fatal dans le cœur de M. de Launay : il ne rit pas ; il promet de tirer ses canons en arrière et retint les députés à déjeuner avec lui.

Tant qu'ils étaient là, il se sentait tranquille.

Au moment où ils sortaient, un homme entra.

Cet homme qui entra était envoyé par son district, le district de Saint-Louis-la-Culture.

Cet homme se nommait Thuriot de La Rozière.

Il ne venait déjà plus traiter avec la Bastille ; il venait la sommer de se rendre.

C'était, dit Michelet, le poétique chroniqueur, le profond historien, c'était un dogue de la race de Danton, qui portait en lui le génie colérique de la révolution. Aussi le retrouvons-nous deux fois : une fois au commencement, une fois à la fin ; et, à ces deux fois, sa parole est mortelle.

À la première fois, il tue la Bastille.

À la seconde fois, il tue Robespierre.

Le gouverneur est prévenu : il ordonne que Thuriot ne passe pas le pont ; mais Thuriot l'a passé.

Il ordonne que Thuriot ne franchisse pas la seconde cour ; mais Thuriot l'a franchie.

À la seconde tour, on va l'arrêter : Thuriot passe. Restent les fossés. On lèvera le pont-levis ; le pont-levis se lève trop tard : Thuriot est de l'autre côté du pont-levis.

Là, il se trouve en face de la grille qui donne dans la dernière cour ; dans la cour intérieure, dans celle qui sert de promenade aux prisonniers.

Elle est gardée par ses huit tours, c'est-à-dire par huit géants.

Derrière la grille est le gouverneur.

Sur un mot du gouverneur, quatre pièces de canon en batterie peuvent vomir la mitraille.

— Monsieur, dit Thuriot en montrant cette artillerie comme il eût fait de jouets d'enfants, retirez vos canons et rendez la Bastille ; le peuple le veut.

C'était la première fois que la volonté du peuple pénétrait, même par ambassadeur, dans la forteresse royale.

Aussi ces paroles : *Le peuple le veut !* durent-elles bien étonner les échos de la sombre prison.

Les de Launay étaient comme les Châteauneuf, les La Vrillière et les Saint-Florentin. Ils avaient la Bastille de père en fils.

Ce de Launay-là ne devait pas être un vrai soldat, car, s'il eût été un vrai soldat, il eût mis lui-même le feu à un canon et eût foudroyé Thuriot.

D'ailleurs, les places de la Bastille s'achetaient : ce n'était pas le ministre de la guerre qui nommait là, c'était le lieutenant de police. Le gouverneur de la Bastille était un concierge en grand, un gargotier à épauettes qui ajoutait à ses soixante mille francs d'appointements soixante mille francs d'extorsions et de rapines.

C'était en somme un misérable qui méritait d'être pendu par un jugement, et non d'être décapité par la foule.

À l'abri de ses murailles, entouré de sa garnison, il eut peur d'un homme seul ; il est vrai que cet homme n'avait pas peur, lui, et le regardait en face.

Il obéit.

Il fit reculer les canons, jura et fit jurer à la garnison qu'elle n'attaquerait point si elle n'était point attaquée.

Ce serment fait, il croit être débarrassé de Thuriot.

Erreur, il y a des canons sur les tours ; Thuriot veut s'assurer que, comme ceux d'en bas, ils sont retirés.

Le gouverneur monte avec lui : on dirait un hôte complaisant qui fait à un illustre visiteur les honneurs de son château.

Arrivés sur les tours, Thuriot et le gouverneur dominant tout Paris ; Paris plein d'hommes armés.

Vu ainsi de haut en bas, Paris était effrayant à voir, surtout lorsqu'on regardait du côté du faubourg Saint-Antoine.

De ce côté s'avançaient dix mille ouvriers aux intentions desquels il n'y avait point à se tromper.

Autant du côté du faubourg Saint-Marcel ; le doute du côté des boulevards.

Le gouverneur pâlit et s'appuie au bras de Thuriot.

— Vous avez cru que j'étais seul, lui dit Thuriot en riant, vous voyez maintenant que vous vous étiez trompé.

Le gouverneur pouvait passer son épée au travers du corps de Thuriot, qui était sans armes ; il pouvait en descendant le pousser dans quelque oubliette.

Il en eut l'idée.

Thuriot lut son intention sur son visage, et comme le gouverneur ouvrait la bouche pour parler à la sentinelle :

— Un mot, un seul, lui dit Thuriot en lui saisissant le bras, et je vous jure qu'un de nous deux tombera dans le fossé.

Mais le gouverneur avait eu tort de compter sur la sentinelle.

Tout le monde tremblait, à la Bastille, excepté celui qui eût dû trembler.

La sentinelle posa son fusil sur le parapet et s'approcha de Thuriot.

— Que me voulez-vous ? demanda celui-ci.

— De grâce, Monsieur, montrez-vous ! dit la sentinelle.

— Et pourquoi me montrerais-je ?

— Parce que, ne vous voyant pas, ils vous croiront prisonnier, et que, vous croyant prisonnier, ils nous attaqueront.

Thuriot se montra.

Cent mille voix applaudirent. C'était Thuriot qui était le véritable gouverneur de la Bastille.

Thuriot descendit, traversa les fossés, la seconde cour, puis la première, puis le pont.

Il ne se doutait pas qu'il venait de faire une chose inouïe.

Il est vrai qu'en sortant il faillit être tué : le peuple se figurait, après avoir vu Thuriot avec le gouverneur, que Thuriot allait lui ouvrir les portes de la Bastille.

Voyant que les portes demeuraient fermées, il prit Thuriot pour un traître.

Puisque le gouverneur n'ouvre pas les portes, disait le peuple, pourquoi n'a-t-il pas fait fusiller Thuriot ?

Et ce raisonnement était parfaitement logique.

Thuriot, pendant ce temps, s'acheminait vers l'Hôtel-de-Ville, où il allait faire son rapport.

En écoutant le récit du terrible ambassadeur, en apprenant que le peuple, de tous côtés, marche sur la forteresse, en entendant retentir les premiers coups de canon, le comité s'épouvante des malheurs qui peuvent arriver et rend l'arrêt suivant :

Le Comité permanent de la milice parisienne, considérant qu'il ne doit y avoir à Paris aucune force militaire qui ne soit sous la main de la Ville, charge les députés qu'il envoie à M. le marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, de lui demander s'il est disposé à recevoir dans

cette place les troupes de la milice parisienne, qui la garderont de concert avec les troupes qui s'y trouvent actuellement et qui seront aux ordres de la Ville.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, ce 14 juillet 1789.

Signé DE FLESSELLES,
Prévôt des marchands et président du Comité.
DELAVIGNE.
Président des Électeurs.

L'arrêté fut remis à l'abbé Fauchet et à MM. Delavigne et Chignard.

Au moment où ils allaient partir, on amena trois invalides pris en dehors de la Bastille et accusés d'avoir tiré sur le peuple ; l'un d'eux haussait dédaigneusement et froidement les épaules : *Comment puis-je avoir tiré sur vous, demandait-il, puisque je n'ai point d'armes ?*

Le peuple les poursuivait et demandait leur mort : les électeurs s'en emparèrent, affectant de les traiter en coupables ; mais, à peine furent-ils hors de la vue du peuple, qu'on leur expliqua que la prison où on les conduisait n'était qu'un abri.

Un instant après, on entendit crier que le gouverneur de la Bastille était pris, et l'on vit aux mains de la foule un homme au visage ensanglanté et aux vêtements en désordre. Il avait été battu, maltraité, il était couvert de contusions. M. de Saudray et M. de La Salle, au péril de leur vie, sauvèrent la sienne.

Cet homme, c'était non pas M. de Launay, commandant de la Bastille ; c'était M. Clouet, régisseur des poudres.

Au milieu de ce tumulte, la seconde députation s'était éloignée, mais laissant derrière elle les germes d'un tumulte plus grand que celui qu'elle venait de voir s'apaiser.

Deux lettres venaient d'être saisies, toute deux signées Bezenval, adressées l'une à M. du Puget, major de la Bastille, l'autre à M. de Launay.

Voici ces deux lettres ou plutôt ces deux billets :

Je vous envoie, mon cher monsieur du Puget, l'ordre que vous croyez nécessaire : vous le remettrez.

Paris, ce 14 juillet 1789.

BEZENVAL.

M. de Launay tiendra jusqu'à la dernière extrémité. Je lui ai envoyé des forces suffisantes.

Ce 14 juillet 1789.

BEZENVAL.

Déjà deux fois la vengeance populaire avait été trompée.

Les trois invalides avaient été sauvés.

Le régisseur des poudres avait été sauvé.

La Bastille allait tenir, les lettres de Bezenval en faisaient foi.

Si M. de Launay tenait, c'est qu'il était sûr d'avoir des appuis au dehors.

Quel devait être un de ces appuis, et même des plus puissants ?

Le prévôt des marchands Flesselles, qui tant de fois avait trompé le peuple :

Tantôt en lui faisant ouvrir pour des caisses d'artillerie des caisses contenant de vieux linges ;

Tantôt en l'envoyant, avec un ordre de lui, prendre aux Célestins et aux Chartreux des armes qui n'y existaient pas.

Une sourde colère s'amassait donc contre lui, et à son aspect le mot « Trahison » circulait dans les groupes.

Aux premiers murmures que Flesselles entendit autour de lui, il voulut quitter la place : on sait qu'il était président du comité.

— Que faites-vous ? lui demanda-t-on.

— Puisque je suis suspect à mes concitoyens, répondit-il, il est indispensable que je me retire.

À ces mots, il voulut descendre de son estrade ; mais on l'en empêcha.

À ce premier obstacle opposé à sa volonté, le prévôt pâlit et comprit qu'il y avait un danger pour lui.

Au même instant, un homme s'approcha qui lui redemanda

impérieusement les clés du magasin de la ville. Quelques voix alors proposèrent de le conduire au Châtelet ; mais la majorité s'y opposa et proposa de le mener au Palais-Royal pour y être jugé. Cet avis étant devenu général, le prévôt n'essaya pas même de faire résistance.

— Soit, Messieurs, dit-il d'une voix assez calme. J'y consens. Allons au Palais-Royal.

Et, à ces mots, il descendit de l'estrade et traversa la salle. À la porte de l'Hôtel-de-Ville, la foule, le reconnaissant, se précipita sur lui, mais par curiosité plutôt que par menace. Il traversa cette place, suivi, entouré même par cette multitude.

Mais, en arrivant au coin du quai Pelletier, un inconnu s'élança et lui tira à bout portant un coup de pistolet qui lui fit sauter la cervelle.

Cet inconnu pour l'histoire, M. Naigeon, dans ses notes sur les Mémoires de Bailly, nous révèle son nom. C'était, assure-t-il, un des frères Morin de Charleville, marchand de bijoux demeurant cloître Saint-Germain-l'Auxerrois.

Au premier moment, on revint dire à l'Hôtel-de-Ville que Flesselles avait été massacré par le peuple, et cette nouvelle produisit une profonde sensation.

On apprit ensuite qu'il avait été assassiné, ce qui était bien différent.

Cependant la députation s'acheminait vers la Bastille.

Mais il était déjà trop tard, la Bastille était attaquée.

Disons quels étaient ses moyens de défense.

La Bastille avait quinze pièces de canon sur ses terrasses et trois pièces de campagne dans sa grande cour, en face de sa porte d'entrée. Elle avait quatre cent biscaïens, quatorze coffrets de boulets sabotés, quinze cents cartouches, une grande quantité de boulets de calibre et deux cent cinquante barils de poudre pesant cent vingt-cinq livres chacun.

Cette poudre avait été transportée de l'Arsenal à la Bastille par

les Suisses de Salis-Samade, dans la nuit du 12 au 13 juin.

En outre, dès le 10, M. de Launay avait fait monter sur ces tours six voitures de pavés, de ferrements et de boulets qui n'étaient pas de calibre. Le tout destiné à défendre les approches du pont, au cas où les assaillants s'approcheraient trop pour qu'on pût employer le canon contre eux.

Ce n'était pas le tout. Les garde-fous avaient été détruits, et les ponts, une fois levés, rendaient plus difficile le passage du fossé. Douze fusils de remparts, appelés les *amusettes du comte de Saxe*, avaient été mis en batterie et protégeaient l'entrée de son appartement à lui, dans lequel des meurtrières cachées par des jalousies avaient été préparées.

Quatre-vingt-deux invalides et trente-deux Suisses du régiment de Salis-Samade, commandés par M. Louis de Flue, composaient la garnison, qui, au reste, n'avait pour se nourrir, et c'était là le côté faible de la place, que deux sacs de farine et un peu de riz.

Dès le 13, c'est-à-dire le lundi, M. de Launay avait fait prendre les armes à la garnison et fait fermer les portes du quartier. La compagnie y avait laissé tous ses effets. Deux soldats invalides, sans armes, avaient été chargés de veiller à l'ouverture et à la fermeture des portes donnant sur l'Arsenal et sur la rue Saint-Antoine. On avait établi des factionnaires à tous les postes, et douze hommes avaient été placés sur les tours pour observer ce qui se passait au dehors.

C'est sur ces douze hommes qu'avaient été tirés, pendant la nuit du 13 au 14, les sept coups de fusil dont nous avons déjà parlé.

Le matin, nous avons vu entrer la première députation chez le commandant, puis nous avons suivi M. de Launay dans sa promenade avec Thuriot.

Dix minutes après la sortie de Thuriot de la Bastille, deux ou trois cents citoyens se présentèrent devant l'entrée principale, demandant des armes et des munitions.

Dans tous les grands mouvements révolutionnaires qui ont eu

lieu jusqu'à aujourd'hui et dans lesquels le peuple s'est trouvé en lutte avec son souverain, il y a toujours un moment où un nuage passe sur les deux camps, qu'il plonge dans l'obscurité ; puis de ce nuage jaillit un éclair, précurseur des grandes catastrophes.

Voici où passe le nuage ; voici, par conséquent, où les historiens ne sont pas d'accord, attendu que leurs yeux ne sauraient percer l'obscurité.

Alors chaque parti accuse l'autre ou d'avoir rompu la trêve, ou d'avoir commencé les hostilités ; et, de même que chacun accuse chacun, tous sont accusés.

Qui peut dire, au 10 août, qui a tiré le premier coup de fusil, des Suisses ou des citoyens ?

Qui peut dire, au 27 juillet, qui a fait luire le premier éclair, de la garde royale ou des bourgeois de Paris ?

Qui peut dire, au 23 février, d'où vient le coup de pistolet auquel le 14^e de ligne prétend avoir répondu par la fusillade du boulevard des Capucines.

Voici le fait tel que le raconte Prudhomme, tel que l'affirment les auteurs de *la Révolution de la France*.

L'un était contemporain ; les autres étaient témoins oculaires. Seulement, les uns et les autres sont ennemis de la cour.

Deux ou trois cents citoyens se seraient donc présentés à la porte de la Bastille pour demander des armes et des munitions. Les voyant sans défense, M. de Launay les aurait accueillis ; le pont-levis se serait baissé devant eux ; ils seraient entrés dans la première cour ; le pont se serait levé derrière eux, et alors un massacre effroyable aurait commencé.

Aux cris que poussent ceux qu'on égorge, une grande rumeur court par cette foule qui ondule un instant avec une apparente hésitation, puis, montant tout à coup comme une marée, se précipite vers le château en criant :

— *À bas la troupe ! à bas la Bastille !*

À bas la Bastille ! Étrange confiance qu'avait ce peuple ! Il

comprenait qu'il fallait se hâter et prendre la Bastille d'un coup de main.

Si l'on eût proposé la chose à Condé, à Turenne ou au maréchal de Saxe, comme ils se fussent mis à rire en grands capitaines !

Mais le peuple ne riait pas ; il rêvait les moyens les plus étranges, les inventions les plus fantastiques.

On appela d'abord les pompiers pour qu'ils mouillassent les lumières des canons et éteignissent les mèches.

La pompe la plus forte n'allait pas au tiers de la hauteur des murailles.

Il y avait un gros brasseur qui offrait de mettre le feu à la Bastille en l'inondant d'huile et en mettant le feu à cette huile avec du phosphore.

Cette proposition fut faite par l'illustre Santerre, et elle est consignée au procès-verbal des électeurs.

Pendant que les pompiers déclarent l'impossibilité où ils sont de noyer les pièces avec leurs pompes, tandis que Santerre pérore, deux hommes agissent.

L'un se nomme Louis Tournay : c'est un ancien soldat au régiment Dauphin.

L'autre se nomme Aubin Bonnemère : c'est un ancien soldat au régiment Royal-Comtois.

Tous deux montent sur le toit d'un petit corps de garde placé près du pont-levis. Tournay descend, pénètre dans le corps de garde pour y prendre les clés, et, ne les trouvant pas, remonte sur le toit, demande une hache qu'on lui apporte, et avec cette hache, au milieu d'une grêle de balles, brise les verrous et les serrures du pont-levis, tandis que de l'autre côté on travaille à enfoncer les portes. Enfin, les chaînes se brisent ; le pont tombe, et en tombant écrase un homme et en blesse un autre.

Alors les boulevards, les faubourgs, la place de la Bastille prennent un aspect effrayant. Femmes, abbés, journaliers, artisans, soldats, la plupart de ces derniers sans autres armes que leurs

sabres, encombrant les abords de la forteresse. Ceux qui ont des fusils font feu ; ceux qui n'en ont pas crient : *Courage !* De Lounay commence à comprendre qu'il usera sur cette masse compacte jusqu'à sa dernière charge de poudre et jusqu'à son dernier biscaien sans en avoir abattu la dixième partie.

Cependant l'attaque la plus vive était aux environs du pont-levis. Du haut des tours, on voyait la seconde députation, puis une troisième qui faisait ses efforts pour obtenir une trêve et accomplir sa mission pacificatrice. Enfin, on entend du côté de l'Arsenal le bruit du tambour et de grands cris poussés ; puis on voit entrer dans la cour de l'Orme, par la cour des poudres et salpêtres, un drapeau escorté par un grand nombre de citoyens armés. Une troupe considérable s'avance vers la cour du Gouvernement et crie de suspendre le feu. Aussitôt le feu s'arrête, un drapeau blanc est arboré sur une des tours, les chapeaux voltigent au bout des mains en signe de trêve.

Alors MM. de Corny, de Francontay, Lafleury, Milly, de Beaubourg, Piquot de Sainte-Honorine, Boucheron, Coutans, Six et de Jouannon, ce dernier précédé d'un tambour et portant le drapeau, se mettent en marche et pénètrent sous la voûte qui conduit au pont de l'avancée. Au même moment, un homme du peuple qui veille sur eux leur fait remarquer une pièce de canon dont le col s'allonge à travers l'embrasure des tours et que l'on pointe sur la cour de l'Orme, où ils s'apprêtent à pénétrer.

À cette vue, retenus par le peuple, M. de Corny et ses collègues restent sous la voûte ; mais rien ne peut arrêter M. de Francontay. Seul avec le tambour et le drapeau, il s'avance jusqu'au bord du fossé ; une dizaine d'hommes ne veulent pas l'abandonner et se précipitent à ses côtés en criant : « Nous périrons avec vous ou nous mangerons tous ces b.....-là. » Au même instant, la pièce de canon s'enflamme, deux hommes tombent à ses côtés ; et, renonçant à un courage inutile, il va rejoindre la députation sous la voûte et reprend avec elle le chemin de l'Hôtel-de-Ville.

Alors les assaillants comprennent qu'ils useront leurs forces contre ces terribles murailles, que le fer est impuissant, et qu'ils doivent appeler le feu à leur secours. Ils amènent trois voitures de paille et mettent le feu au corps de garde, au Gouvernement et aux cuisines.

Au moment où l'incendie éclate dans toute sa force arrive un détachement de grenadiers de Ruffeville ;

Une trentaine de fusiliers de la compagnie de Lubersac commandés par MM. Vagnier et Labarthe ;

Enfin, une nombreuse troupe de bourgeois commandés par un nommé Hullin.

Hullin a été nommé commandant de cette troupe d'une voix unanime ; c'est lui qui a décidé la marche des gardes françaises qui le suivent et qui accourent armés de trois pièces de canon qu'ils renforcent bientôt de deux autres rencontrées près de l'Arsenal ; deux pièces de quatre, un canon plaqué en argent venant du Garde-Meuble et un mortier sont alors dressés en batterie et dirigés sur les embrasures de la forteresse, d'où les amusettes du comte de Saxe font un tel carnage qu'un seul homme tombe criblé de trente-deux balles.

Deux autres pièces sont placées près de la pompe et du passage de Lesdiguières. Peu à peu on les pousse jusqu'à la porte qui communique au jardin de l'Arsenal, et, une fois là, malgré le feu des assiégés, on pénètre dans la dernière cour.

C'est alors que les charrettes dans lesquelles on a amené la paille se trouvent fermer l'entrée du fort et couper le passage aux assiégeants, et qu'Élie, dont ce grand jour devait illustrer le nom, s'avance résolument avec deux ou trois hommes, et, au milieu d'une grêle de balles, parvient à en écarter une ; la seconde, plus lourde, résiste ; mais un vigoureux marchand mercier nommé Réole s'attelle à cette voiture tout enflammée et parvient à la tirer à l'écart, après avoir vu tomber à sa droite et à sa gauche ceux qui l'aident dans cette périlleuse besogne. Aussitôt la place libre, deux

canons sont braqués en face du grand pont, et l'attaque recommence plus ardente que jamais ; en même temps, une autre colonne forçait l'hôtel de la régie des poudres et salpêtres, et s'empare d'une jeune fille que l'on prend pour la fille du gouverneur. Or, la rage contre M. de Launay est telle qu'on propose de brûler cette enfant si le commandant ne rend pas la place. Vainement elle crie qu'on se trompe, qu'elle n'est point la fille du gouverneur mais de M. de Monsigny. On apporte une paille enflammée, on va l'y jeter vivante, quand Aubin Bonnemère, ce brave escaladeur de toits que nous avons déjà nommé, s'élance sur elle, l'arrache des mains de ses bourreaux, tandis que son père, qui voit du haut de la plate-forme le danger qu'elle court, tend les bras, prêt à se précipiter du haut des tours, où deux balles l'atteignent en même temps et le renversent deux fois blessé. La jeune fille voit tomber son père, jette un cri et s'évanouit dans les bras d'Aubin, qui l'emporte.

Quelque chose de plus terrible encore se passe à l'Arsenal ; un perruquier y a pénétré armé de deux tisons. L'arme est singulière, on en conviendra, pour prendre un magasin à poudre. Un homme nommé Humbert, qui deux heures plus tard devait avoir la gloire de monter le premier sur les tours de la Bastille, aperçoit l'insensé, le renverse d'un coup de crosse au milieu de la poitrine au moment où il vient de jeter un de ses tisons dans un tonneau de salpêtre, qu'il éparpille à terre et qu'il éteint ; puis, laissant la garde de l'Arsenal à quelques citoyens plus calmes, il s'élance parmi les assiégeants et disparaît dans leur foule.

Cependant il régnait un grand trouble dans la forteresse. M. de Launay, qui comprenait qu'il n'y avait point de quartier pour lui, poussait la garnison à une défense désespérée. L'officier des Suisses, Louis de Flue, était décidé à le seconder de son mieux dans cette résolution.

— Ferez-vous feu sur les invalides, demanda-t-il à ses soldats, si les invalides refusent d'exécuter les ordres du gouverneur ?

— Oui, répondirent laconiquement ceux-ci.

En effet, les invalides chancelaient, ne pouvant, à cause de la herse, faire passer les canons par le grand pont-levis ; les assiégés les avaient démontés et portés à bras par le petit. On était arrivé ainsi dans la cour du Gouvernement ; on avait remonté les deux canons et on les avait traînés jusqu'au pont dormant de la forteresse. À quatre heures, cette manœuvre qui devait livrer la Bastille aux assiégeants était achevée.

Ce fut alors que ce qu'avait prévu M. de Flue arriva et que les invalides, sans refuser encore d'obéir, firent observer au gouverneur, par l'intermédiaire de leurs bas officiers, que toute résistance était inutile ; alors M. de Launay ordonne une distribution de vin aux soldats, et, tandis qu'ils boivent, il saisit une mèche d'un canon et s'élance vers la sainte-barbe.

Heureusement, un caporal nommé Ferrand était de garde à la porte ; il croise la baïonnette sur lui et le repousse.

Alors il descend vers les caves de la tour de la Liberté, où a été déposée une partie des poudres apportées dans la nuit du 12 au 13 juin ; là encore il rencontre un invalide nommé Béquart qui le force à se retirer.

Alors il demande par grâce un seul baril de poudre qui lui est refusé.

Désespéré, M. de Launay remonte sur les remparts, convoque la garnison, lui déclare que rien ne peut la sauver et que, pour lui et pour elle, mieux vaut mourir en combattant que de se rendre et d'être égorgé sans se défendre.

Mais les soldats répondirent qu'ils étaient décidés à tout risquer plutôt que de prolonger une défense qui, légitime et glorieuse devant l'ennemi, devenait sacrilège au moment où Français se battaient contre Français.

— Que voulez-vous donc que je fasse alors ? s'écria M. de Launay.

— Faites monter un tambour sur la plate-forme et arborer le

drapeau blanc.

— Le drapeau blanc n'existe plus, répondit M. de Launay : il a déjà été arboré une fois, j'ai trouvé que c'était trop, et je l'ai brûlé.

— Eh bien ! votre mouchoir, dit l'invalides Roullard.

Et, leur jetant son mouchoir, il alla s'asseoir sur une borne dans un angle de la cour.

Les soldats appelèrent aussitôt un tambour que l'on fit monter sur la plate-forme pour battre la chamade ; un soldat l'accompagnait, faisant flotter le mouchoir blanc à la baïonnette de son fusil.

Quand on vit flotter le mouchoir, quand on entendit le roulement du tambour, un grand cri de joie s'éleva de la foule.

Mais restait l'officier suisse et ses trente hommes, qui ne voulait pas, lui, se rendre ainsi sans condition ; aussi, voyant à la tête des assaillants un officier en uniforme, s'adressa-t-il directement à lui pour lui proposer une capitulation. Cet officier, c'était Élie.

La négociation s'entama à travers une espèce de créneaux placés près du pont-levis.

M. Louis de Flue demanda que lui et ses hommes pussent sortir avec les honneurs de la guerre.

Mais, à cette proposition, les assiégeants se révoltèrent et répondirent négativement : ils voulaient la victoire complète, le triomphe tout entier.

Alors M. de Flue écrivit quelques mots sur un papier qu'il passa par la même ouverture.

Ce n'était pas chose commode que de venir prendre ce papier d'un côté à l'autre du fossé.

Réole se dévoua.

Il fit jeter une longue planche d'un côté à l'autre du fossé et se hasarda sur le pont tremblant.

Un homme qui le suivit tomba dans le fossé et se tua.

Mais Réole atteignit sans accident le pied des murailles ; il prit le papier et le rapporta à Élie, qui le lut tout haut.

Voici ce qu'il contenait :

Nous avons vingt milliers de poudre : nous ferons sauter la garnison et tout le quartier, si vous nous refusez la capitulation que nous vous avons demandée.

Élie montra le billet à ses voisins, et, de proche en proche, on se dit l'un à l'autre ce qu'il contenait.

Alors on se mit à crier de toute part :

— Abaissez vos ponts et il ne vous arrivera rien.

— Acceptez-vous ? répondit la voix du capitaine suisse de l'intérieur de la forteresse.

— Oui, dit Élie, foi d'officier, nous acceptons.

Alors le gouverneur, sommé de donner la clé du petit pont-levis, la tira de sa poche et la donna.

Cinq minutes après, le pont s'abaissait.

La porte ne fut pas plutôt ouverte que la foule se précipita.

Les premiers qui entrèrent furent :

Élie, cet officier au régiment de la reine qui avait reçu et lu la capitulation ;

Hullin, qui fut depuis lieutenant général et gouverneur de Paris, lors de la conspiration Mallet ;

Maillard, fils d'un huissier à cheval, huissier ou procureur lui-même ; Maillard, à qui les journées des 5 et 6 octobre, et celles des 2 et 3 septembre, ont fait une si terrible célébrité, sur laquelle l'impartiale histoire commence à revenir ;

Tournay, qui avait enfoncé le toit du corps de garde ;

Réole, qui avait été chercher la capitulation à l'aide de cette planche tremblante jetée sur les fossés ;

Louis Morin, garçon boulanger ;

Humbert, horloger ;

Un nommé François ;

Puis quelques gardes françaises ;

Puis un flot de bourgeois.

Les premiers qui entrèrent songeaient bien à tenir la capitula-

tion ; ils entraient bien plus en frères qu'en ennemis. Ils sautèrent au cou des officiers et de l'état-major en signe de paix et de réconciliation, et firent tout ce qui dépendait d'eux pour faire tenir les articles de la capitulation. Mais il n'en fut pas de même de ceux qui suivirent.

Ceux qui entrent les premiers dans un retranchement, dans une ville, dans une forteresse, ce sont les plus braves et par conséquent les plus généreux ; on peut toujours compter sur ceux-là.

Les premiers entrés voulaient tout sauver, les autres voulaient tout tuer.

Ils se jetèrent sur les invalides, reconnaissables à leurs uniformes et qui avaient déposé leurs armes le long du mur, à droite, en entrant.

Quant aux Suisses, ils échappèrent au premier mouvement, revêtus qu'ils étaient de sarreaux de toile grise : on les prit pour des prisonniers ; d'ailleurs, on ne les avait pas vus, ils n'étaient pas montés sur les tours, ils étaient restés dans les cours, d'où ils avaient fait un feu continuel, tant par les créneaux que par les trous qu'ils avaient pratiqués dans les ponts-levis.

Il y en avait trente-deux. Aucun ne fut tué pendant le combat ; un seul le fut après. Le hasard voulut que ce fût celui-là même qui avait chargé et pointé le fusil de rempart qui avait fait tant de mal parmi les assiégeants. Il avait été embarqué et avait appris la manœuvre du canon sur les vaisseaux du roi. Plus coupable que ses camarades, dès que le pont fut baissé, il voulut fuir ; mais il fut blessé dans la cour du passage d'un coup de baïonnette, et la blessure se trouva mortelle.

Outre celui-là, un seul homme avait été tué pendant le siège : c'était un invalide nommé Fortuné ; trois ou quatre de ses compagnons avaient été légèrement blessés.

Tout ce second flot de peuple qui arrivait était tellement furieux qu'il se rua dans le logement des officiers de l'état-major, en brisa les meubles, les portes, les croisées. Pendant ce temps, ceux qui

étaient dans les cours continuaient de tirer, par amusement, par forfanterie, par peur même. Réole raconte que, rencontrant un de ses amis au haut des tours, il se jeta dans ses bras. Au moment où cet ami plein de joie et d'enthousiasme ouvrait la bouche pour crier *Vive la liberté !* une balle venant d'en bas lui entra dans la bouche, lui traversa le palais et lui fit sauter la cervelle.

La méprise était dure : aussi fit-on monter un garde française sur un canon afin que l'on reconnût les vainqueurs et que l'on cessât le feu.

Quant aux invalides, ils furent moins heureux que les Suisses ; la foule les maltraita, en blessa plusieurs. La foule était ivre, elle s'en prenait à tout ce qu'elle trouvait ; elle brisa les deux enclaves qui soutenaient le cadran.

On emmena les invalides comme un trophée vivant ; le principal groupe, composé de vingt-deux, fut conduit à l'Hôtel-de-Ville. Ce ne fut pas dans ce trajet que les vaincus coururent le moindre péril : nous avons vu ceux qui arrivaient les premiers, bons et généreux ; ceux qui arrivaient les seconds, déjà plus portés à la destruction et au meurtre. Restaient ceux qui n'étaient pas arrivés du tout : ceux-là voulaient absolument avoir part à la victoire, ne fût-ce que par l'assassinat. Un des prisonniers fut tué à la rue de la Tournelle, un autre sur le quai. Des femmes échevelées, pleurant, venaient chercher leurs fils ou leurs maris parmi les morts, et quand elles les avaient reconnus, elles quittaient les cadavres pour se retourner contre ceux qui les avaient faits ; une femme folle de colère suivait l'escorte en criant : *Un couteau ! un couteau !*

Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, la première chose qu'aperçurent les invalides furent deux de leurs camarades que l'on venait de pendre : l'un d'eux était pendu à une branche de réverbère au-dessous duquel était le buste de Louis XIV. Étrange spectacle pour le révocateur de l'édit de Nantes, si par hasard il a pu voir ce qui se passait par les yeux de son buste.

En les apercevant, la rage de la foule redoubla. La pendaison de

ces deux malheureux leur avait fait venir l'eau à la bouche et le sang aux yeux.

Quand la foule voit rouge, malheur à ce qu'elle voit : c'est comme le taureau, il faut qu'il déchire et tue.

C'était une jolie tuerie, vingt-deux invalides et onze petits Suisses.

Aussi la foule criait-elle à tue-tête aux gardes françaises :

— Donnez-les-nous, donnez-les-nous que nous les tuions.

Mais ces gardes françaises, braves gens s'il en fut, étaient commandés par un brave homme nommé Marqué ; il fit tant, lui et ses compagnons, pérora si bien au nom de l'humanité et de la nation qu'il obtint la grâce de ses trente et un ou trente-deux prisonniers.

À peine la foule eut-elle fait grâce qu'elle battit des mains.

Chose insaisissable que la foule !

Seulement, elle voulait qu'on promenât les invalides et les Suisses par les rues, et surtout qu'on les conduisît au Palais-Royal. Marqué comprit le danger, il refusa net et conduisit les prisonniers à la caserne de la Nouvelle-France, où il leur donna à souper et où ils passèrent la nuit tranquillement.

Le lendemain matin, ils furent reconduits à l'Hôtel.

Quant à M. de Launay, il était, ainsi que nous l'avons dit, sur une borne, dans la cour de la Bastille, vêtu d'une redingote grise, portant le simple ruban de Saint-Louis sans la croix. La foule le cherchait, car c'était à lui qu'elle en voulait particulièrement.

D'abord elle prit pour lui le lieutenant du roi, du Puget, qui était en uniforme, et, se jetant sur lui, faillit le mettre en pièces.

Du Puget, pour se débarrasser de ceux qui l'entouraient, se hâta d'indiquer le gouverneur. Aussitôt un nommé Cholat, natif de Grenoble, marchand de vins, rue des Noyers-Saint-Jacques, se jeta sur lui. Deux gardes françaises suivirent cet exemple, mais eux, dans le but de le sauver.

Hullin vit ce groupe bouillant, il entendit les cris : *À mort le gouverneur de la Bastille ! à mort !* et il s'élança pour prêter à de

Launay sa force d'Hercule. Un autre homme dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous avait aussi entrepris de conduire de Launay sain et sauf jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où l'on conduisait les prisonniers ; mais, au Petit Saint-Antoine, un tourbillonnement de la foule l'emporta. Hullin resta donc seul, luttant contre tous, tournant autour de de Launay, écartant, au risque d'en être frappé, sabres, épées, baïonnettes. De Launay avait la tête nue, ce qui le désignait aux coups. Hullin prit son propre chapeau et le mit sur la tête du prisonnier afin que les coups tombassent sur lui.

On arriva ainsi à l'arcade Saint-Jean ; si de Launay franchissait l'arcade, s'il montait les degrés, si Hullin parvenait à le pousser sous la voûte béante, il était sauvé. Il le savait, et il redoubla d'efforts, mais le peuple s'en aperçut de son côté, ce peuple qui avait déjà dévoré Flesselles et les deux malheureux invalides : aussi donna-t-il un de ces furieux coups de queue de baleine à l'agonie qui renversent les vaisseaux. Hullin, comme Antée, perdit terre, fut lancé à quatre ou cinq pas de distance, tomba, se sentit perdu lui-même s'il restait sous les pieds de cette foule, se releva ; mais il était déjà trop tard pour celui qu'il protégeait. Pendant cette demi-minute où il l'avait quitté, le meurtre s'était accompli ; vingt sabres, vingt baïonnettes s'étaient plongés, altérés, dans la poitrine du gouverneur, et sa tête coupée s'élevait déjà au bout d'une pique.

Le massacre ne s'arrêta point là ; de pareilles journées seraient trop resplendissantes dans l'histoire des peuples, si elles n'étaient pas souillées de quelques taches de sang.

Outre Flesselles assassiné sur le quai, outre les deux invalides Asselin et Requart pris pour des canonniers et pendus au réverbère, outre M. de Launay décapité à l'arcade Saint-Jean, le major, M. Sorblay de Losmes, fut tué à la Grève ; M. de Miray, aide-major, fut tué rue des Tournelles ; M. Person, lieutenant de la compagnie, fut tué sur le Port-au-Blé ; le nommé Dumour, invalide, fut massacré dans le château ; enfin, M. Caron, lieutenant, fut

blessé en quatre endroits et conduit à l'Hôtel-Dieu, où il guérit de ses blessures.

Au milieu des noms de tous les morts, on a remarqué celui de Béquart. Béquart était l'invalidé qui avait arraché la mèche des mains de M. de Launay et empêché le baril de sauter.

Pendant ce temps, l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville n'était guère moins agité, moins tumultueux que ne l'était la place de Grève. Les électeurs, qui apprenaient à chaque instant quelque nouvel assassinat, demeuraient dans la salle Saint-Jean, ne sachant eux-mêmes ce qui allait advenir d'eux : chacun criait, hurlait, proposait un avis, demandait une chose, menaçait si elle n'était point accordée ; puis, de temps en temps, par les fenêtres, non pas ouvertes mais brisées, on voyait tourbillonner un grand flot, puis, du centre, jaillir des cris et du sang, puis monter une tête pâle, sanglante, coupée qui dominait toute cette multitude et à laquelle toute cette multitude battait des mains.

Tout à coup le cri retentit : *La Bastille est prise !* La dernière tête que l'on venait de voir apparaître était celle de de Launay.

Au même moment, dans cette salle où l'on aurait cru impossible de faire entrer dix personnes, mille personnes entrent, poussées par dix mille ; les barrières craquent et sont jetées sur le bureau ; le bureau est poussé sur les électeurs, on se retourne, on regarde, on eût dit, aux armes de tous ces hommes empruntées aux divers musées de Paris, une invasion des siècles passés.

Un homme était porté sur les épaules, couronné de lauriers, applaudi, triomphant, sans esclave derrière lui qui lui criât : *Souviens-toi que tu es mortel !* C'était Élie le vainqueur, celui qui, avec Hullin, méritait les honneurs de la journée. Quant à Hullin, on sait où il était : maltraité, broyé, foulé aux pieds pour avoir tenté de sauver son ennemi.

Devant Élie marchait un homme portant les clés de la Bastille, ces clés forgées en 1383, clés grossières, informes, rougies par la rouille, comme si les larmes des prisonniers avaient coulé sur elles

pendant cinq siècles. C'était un prisonnier qui les portait ; il les remit à l'Assemblée nationale, qui les plaça dans l'armoire de fer des Archives de France, où elles sont encore.

À côté de celui qui portait les clés marchait un jeune homme portant au bout de sa baïonnette le règlement de la Bastille. Celui-là aussi, on le conserve comme une chose trois fois impie ; il avait été trouvé dans le corps de garde intérieur du château, avait été en partie rédigé par Phelippeaux de Saint-Florentin et avait été imprimé en 1761, pendant qu'il était ministre à Paris¹.

1. Voici le règlement :

CONSIGNE DU CORPS DE GARDE AU CHÂTEAU.

I. – Le commandant du poste ne laissera entrer l'épée au côté que le roi, monseigneur le dauphin, les princes du sang et légitimés, les ministres de Sa Majesté qui sont secrétaires d'État, MM. les maréchaux de France, les capitaines des gardes du corps, les ducs, l'état-major, le directeur du génie ou ingénieur, l'officier d'artillerie et les gardes des archives.

II. – On aura soin de faire entrer sans retard M. le commissaire de Rochebrune toutes les fois qu'il se présentera.

III. – Les bas-officiers doivent s'appliquer à connaître la figure et le nom de tous les domestiques et autres personnes qui entrent et sortent journellement dans le château.

IV. – Ils doivent aussi savoir le nom des tours pour pouvoir, quand ils sont de faction dans la nuit, dire ponctuellement dans laquelle ils auront remarqué quelque chose de nouveau.

V. – La sentinelle de la porte de la cage du côté du corps de garde ouvre et ferme la porte. Il ne doit laisser entrer ni sortir personne qu'il ne connaisse parfaitement ; il arrêtera tous ceux et celles qu'il ne connaîtra pas.

VI. – La sentinelle de dedans la cage qui est dans la cour intérieure doit en user de même et surtout bien s'assurer des personnes qui sortent de l'intérieur, et, au moindre doute, arrêter ceux qui se présenteront et faire venir un officier de l'état-major pour lever la difficulté ; de plus, il sonnera l'heure à tous les quarts d'heure pendant la nuit depuis dix heures du soir jusqu'à six heures du matin, et trois coups de cloche seulement à chaque heure du jour depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir. De plus, la sentinelle sonnera pour la messe, et après avoir sonné la messe, il se retirera au corps de garde, en fermera la fenêtre et attendra qu'on l'avertisse pour aller en faction à la porte du cabinet de la chapelle, où il demeurera jusqu'à ce que la messe soit finie.

VII. – Après la messe, il entrera dans le corps de garde jusqu'à ce qu'on

En ce moment même et au milieu de l'enthousiasme produit par l'avertisse pour retourner en faction à la porte du devant de ladite cage.

VIII. – Il ne doit point perdre de vue les prisonniers qui se promènent dans la cour. Il faut qu'il ait une attention continuelle à remarquer s'ils jettent ou laissent tomber papier, billet ou autres choses quelconques : il empêchera qu'ils n'écrivent sur les murailles et rendra compte de tout ce qu'il aura remarqué pendant sa faction.

IX. – Il est expressément défendu aux sentinelles et à tous autres qu'ils puissent être, excepté les officiers de l'état-major et les porte-clés, d'adresser la parole ni même de répondre aux prisonniers, sous quelque prétexte que ce soit.

X. – Les corps de garde fourniront quatre fusiliers pour poser au bas des escaliers lorsqu'on servira les prisonniers à dîner à onze heures du matin et à souper à six heures du soir, de même que dans d'autres cas si on en a besoin.

XI. – Les sentinelles, lorsque la nuit sera fermée, crieront : *Qui va là ?* à tous ceux qui se présenteront, et ne laisseront passer personne sans l'avoir bien reconnu.

XII. – Avant de faire lever les ponts pour la fermeture des portes, le commandant du poste fera avertir, dans le Gouvernement, tous ceux qui doivent coucher dans l'intérieur des ponts-levés, il remettra les clefs à M. le lieutenant du roi et reviendra les chercher à l'arrivée des ordres du roi ou à l'ouverture des portes.

XIII. – À l'arrivée d'un prisonnier, soit de jour, soit de nuit, le commandant du poste fera entrer toute sa troupe dans le corps de garde et aura attention qu'il ne soit vu de personne.

XIV. – L'ouverture des portes aura lieu le matin à cinq heures en été et à six heures en hiver, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement.

XV. – Lorsqu'il y aura des ouvriers qui travailleront dans l'intérieur, il faudra une sentinelle, et quelquefois plusieurs pour veiller sur ces personnes avec la même attention et vigilance que si on leur avait confié un prisonnier, pour qu'il ne puisse, contre le service du roi, approcher d'intelligence avec aucun prisonnier.

XVI. – Lorsque le caporal de garde ou autre bas-officier sera commandé pour aller au jardin ou sur les tours avec un prisonnier, il n'aura aucun entretien avec lui ; il le fera rentrer à l'heure ordonnée, le remettra à l'officier d'état-major ou à un porte-clés.

XVII. – Lorsqu'il arrivera des ordres du roi pour la liberté d'un prisonnier, la sentinelle ne les laissera sortir qu'avec un officier de l'état-major ; il en sera de même pour les prisonniers qui auront la promenade du jardin, et s'il ne se trouve pas d'officier de l'état-major au château, les prisonniers ne se promèneront pas.

cette nouvelle, on amène ou plutôt l'on apporte, car leurs pieds ne touchent pas la terre, M. de Montbarrey et sa femme. Ils ont été arrêtés à la barrière : on le croit encore ministre, tandis que depuis longtemps il ne l'est plus ; c'est ce qu'il explique, courbé sur le bureau, essayant de résister à l'effort de douze hommes qui le tiennent plié en deux.

Quant à sa femme, elle est évanouie.

Le commandant de La Salle parle pour lui, le prend sous sa protection, explique son innocence ; puis, saisissant un instant où un incident nouveau attire les regards de la foule, il enlève M. de Montbarrey dans ses bras et l'emporte dans une autre chambre.

Au même moment, Élie, debout sur une table, la tête couverte d'un casque du moyen âge, tenant à la main son épée faussée en trois endroits, tout entouré d'ennemis qu'il a vaincus, pour lesquels il implore, Élie aperçoit au milieu des prisonniers les enfants de service à la Bastille.

— Grâce, crie-t-il, grâce pour les enfants !

Ce cri parti du cœur eut un écho dans tous les cœurs ; le cri de grâce répété à l'intérieur fut répété par dix mille à l'extérieur, et, pour ce jour-là du moins, le massacre cessa.

On avait trouvé en tout sept prisonniers à la Bastille ; c'étaient :

Les nommés Béchade, Lacaurège, Laroche et Pujade ;

Le comte de Solages ;

Tavernier ;

Un Irlandais nommé de Wythe.

Les quatre premiers étaient des faussaires qui avaient contrefait les signatures de MM. Tourton et Ravel, et Gallet de Santerre, banquiers à Paris.

Le comte de Solages avait été arrêté en 1782 à Toulouse, sa patrie, d'après un ordre du ministre Amelot et à la réquisition de son père, pour dérangement, pour égarement de jeunesse, comme il le dit lui-même ; il avait d'abord été conduit à Vincennes, et de là transféré à la Bastille, lorsqu'en 1784 on évacua le donjon. Pen-

dant les sept ans de captivité qu'il venait de subir, M. de Solages n'avait subi aucun interrogatoire, n'avait pas reçu une seule lettre de sa famille et de ses amis. Il ignorait que M. Lenoir ne fût plus lieutenant de police, qu'il y eût une assemblée de notables, que les états généraux se tenaient à Versailles. Il ignorait tout, jusqu'à la mort de son père, qui avait oublié de le réclamer avant de mourir, et il fût probablement resté jusqu'à sa propre mort sans l'événement qui le mit en liberté.

Aux premiers coups de fusil qu'il entendit, il demanda ce que c'était, et on lui dit que le peuple était révolté à cause de la cherté du pain. Lorsqu'on entra à la Bastille, sa chambre était ouverte et son porte-clés Guyon s'était réfugié chez lui sous prétexte de lui porter son dîner, mais en réalité pour lui demander sa protection contre le peuple.

Tavernier était un fils naturel de Pâris-Duvernay et frère de Pâris-Montmartel. Celui-là était fou et ne voulait pas sortir de son cachot ; les électeurs furent obligés de le faire conduire à Charenton.

De Wythe, celui-là était plus fou encore que le précédent, et il fut impossible d'en rien tirer. On le promena pendant plusieurs jours dans Paris, où on le montrait comme une bête curieuse. Malgré toutes les recherches que l'on fit sur son origine, il fut impossible de rien découvrir de positif ; chaque semaine, il racontait une histoire nouvelle, et cette histoire variait. Il parlait parfaitement anglais ; seulement, à un léger accent, on pouvait croire qu'il était né en Irlande. Le porte-clés Guyon prétendit qu'il était parent de M. de Sartine.

La Bastille prise, ce n'était pas le tout : il fallait réaliser la prophétie de Cagliostro, qui, en 86, avait prédit qu'avant cinq ans on danserait sur l'emplacement de la forteresse.

Or, pour qu'on y dansât, il fallait la démolir. La démolition fut décrétée et confiée à l'architecte Palloy, l'un des vainqueurs du 14 juillet. Le pauvre Palloy avait déjà la tête un peu échauffée par sa

victoire ; elle lui tourna tout à fait quand il sut la mission dont il était chargé. À partir de ce moment, cette mission fut convertie en sacerdoce. La révolution, comme les anciens mélodrames, a son niais, sa queue rouge : c'est Palloy. Palloy se fait faire un cachet avec les tours de la Bastille ; Palloy se fait faire une voiture avec les tours de la Bastille ; Palloy fait faire, en plâtre, un bon creux d'une petite Bastille, et il vend des Bastilles sur le boulevard ; il fait tailler les pierres de la forteresse, et il en fait des Bastilles qu'il envoie dans chaque département ; il envoie des pierres aux frontières, et il en marque les limites du territoire de la liberté ; il en sculpte des bustes de Mirabeau et de Rousseau. Enfin, du fer, du plomb, du cuivre, il fait frapper des médailles, quatre mille de fer seulement ; du reste de la démolition, il voulait faire un pont de la liberté. Il proposa d'élever une colonne de la liberté, de planter un jardin de la liberté ; il fit même le plan de la colonne, qui, il faut le dire à sa louange, était aussi laide au moins que celle que nous y avons élevée après la révolution de 1830.

La démolition dura un an, c'est-à-dire du 15 juillet 1789, jour auquel elle commença, jusqu'au 21 mai 1790. Palloy fit établir des cartes particulières pour les entrepreneurs, pour les inspecteurs et pour les employés. Les cartes des entrepreneurs étaient rouges, celles des inspecteurs étaient bleues, et celles des employés étaient blanches ; les trois cartes réunies correspondaient, comme on le voit, aux trois couleurs nationales : Palloy était homme d'imagination.

À chaque fête populaire, Palloy plaçait à ses fenêtres un transparent éclairé avec les fourneaux de la Bastille et sur lequel était écrit en découpures :

RÉVEIL DE LA LIBERTÉ.

Nous retrouverons Palloy rimeur, motionnaire, prisonnier lui-même, sous le poids de certaines accusations qui indiqueraient qu'il n'avait pas employé à faire des médailles tout le fer, tout le

cuivre et tout le plomb de la Bastille ;

Mais toujours patriote.

Palloy mourut à Sceaux-Penthièvre le 19 janvier 1835.

Chapitre XIX

Travaux de l'Assemblée. – Effet du renvoi de Necker. – M. de Broglie. – La reine. – Le roi. – Déclaration de permanence. – Responsabilité des ministres. – Demande de l'éloignement des troupes. – Nouvelle de la prise de la Bastille. – Ignorance du roi. – *C'est donc une révolte ? — Non, Sire, c'est une révolution !* – M. le duc de La Rochefoucauld. – Bailly. – Le comte d'Artois et le duc d'Orléans. – Mirabeau. – La députation. – Le roi à l'Assemblée. – Une femme du peuple. – La musique des Suisses. – Le roi à la chapelle. – Une alarme à Paris. – Bailly, maire de Paris. – Retraite des troupes. – M. de Lally-Tollendal. – Moreau de Saint-Méry. – Fuite du comte d'Artois et de ses fils. – Commencement de l'émigration. – Madame de Polignac. – Les adieux. – Le roi à Paris. – Les canons et les bouquets. – La nouvelle cocarde. – Rappel de Necker. – Retour à Versailles.

Retournons à l'Assemblée nationale, que nous avons perdue de vue, et voyons ce qu'elle a fait pendant les trois jours qui viennent de s'écouler.

Le dimanche 12, l'Assemblée nationale n'a pas tenu séance ; ses membres étaient dispersés dans Paris, Versailles et les environs. Chacun, dans ces grandes journées, allait comme un chien qui quête, le nez au vent, cherchant des nouvelles et attrapant au vol celles qui se croisaient pour ainsi dire dans l'air.

Vers le soir, sur la nouvelle du renvoi des ministres, et particulièrement de M. Necker, tous les députés qui se trouvaient à Versailles se rassemblèrent spontanément ; mais, comme la séance n'était point régulière, tout se passa plutôt en causeries qu'en délibérations.

Tous les visages étaient sombres, tous les esprits étaient inquiets ; on eût dit que le sort de la France entière reposait sur l'exil ou le rappel de M. Necker. Mirabeau lui-même, et l'on sait qu'il était loin d'être l'ami de ce ministre, Mirabeau lui-même

disait tout haut qu'il ne mesurait qu'avec terreur l'abîme où le changement de ministère en un pareil moment pouvait entraîner la royauté.

En effet, le renvoi du ministère de M. Necker prouvait que la royauté était décidée à risquer un coup d'État ; le roi, du reste, ne se cachait guère de cette intention. M. de Broglie avait dit à la reine :

— Donnez-moi cent mille hommes et cent millions, et je répons de tout.

— Vous les aurez, avait répondu la reine.

Et, de fait, il les avait : cent mille hommes par la concentration des troupes sur Paris ; cent millions par les billets d'État que l'on venait de fabriquer.

Le 10, le roi avait dit :

— Il est nécessaire que je fasse usage des moyens qui sont en ma puissance pour remettre et maintenir l'ordre dans la capitale et les environs.

Le 13, il avait ajouté :

— Je vous ai fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre. C'est à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne puis, à cet égard, apporter aucun changement.

Le roi persistait donc dans son dessein de compression.

Le 12 au soir, le bruit courait qu'une séance royale devait avoir lieu le 13, et que l'intention bien arrêtée de la cour était de s'emparer de Paris dans la nuit du 14 au 15. Aussitôt Paris occupé, on eût dissous l'Assemblée.

Le 13, l'Assemblée ouvrit sa séance sans se douter que cette séance devait durer soixante heures consécutives. Cependant, à tout hasard, elle commença par se déclarer en permanence, ce qui était une mesure toute révolutionnaire que l'on adoptait pour la première fois et qui fut depuis adoptée à chaque révolution qui s'opéra.

Après une longue discussions sur le droit qu'avait le roi de garder ou de renvoyer ses ministres, l'Assemblée décida qu'il serait envoyé une députation au roi pour lui représenter tous les dangers qui menaçaient la capitale et le royaume, la nécessité de renvoyer les troupes, dont la présence irritait le désespoir du peuple, et celle de confier la garde de la ville à la milice bourgeoise.

Nous avons vu quelle avait été la réponse du roi ; il persistait dans ses projets d'hostilité et refusait de donner son consentement à la formation de la garde nationale.

Alors M. de La Fayette, qui, le 11, avait proclamé que l'insurrection était le plus saint des devoirs, proposa de décréter la responsabilité des ministres, et, sur la conclusion des discours prononcés au commencement de la séance par MM. Morisset, Target et Lally-Tollendal, l'Assemblée déclara :

Que M. Necker, ainsi que les autres ministres, c'est-à-dire MM. de Montmorin, de La Luzerne et de Saint-Priest, emportaient avec eux son estime et ses regrets ; qu'effrayée des suites funestes que pouvait entraîner la réponse du roi, elle ne cesserait d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et de Versailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises ; qu'il ne pourrait exister d'intermédiaire entre le roi et l'Assemblée nationale ; que les ministres et les agents civils et militaires de l'autorité royale étaient responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de l'Assemblée ; que les ministres actuels et les conseillers de Sa Majesté, de quelque rang et état qu'ils puissent être, ou quelques fonctions qu'ils pussent avoir, étaient personnellement responsables des malheurs présents et de tous ceux qui pourraient suivre ; que la dette publique ayant été mise sous la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté française, et la nation ne refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'avait le droit de prononcer l'infâme mot de *banqueroute*, nul pouvoir n'avait le droit de manquer à la foi publique, sous quelque forme et dénomination que ce pût être.

Cet arrêté pris, on nomma La Fayette président pour la nuit, en l'absence de M. l'archevêque de Vienne, à qui son grand âge ne

permettait point de supporter une pareille fatigue.

Une centaine de députés gardèrent la salle des séances et passèrent la nuit étendus sur les tables ou couchés sur les banquettes.

Le lendemain, l'archevêque de Vienne, qui avait communiqué la veille la délibération de l'Assemblée au roi, passa au château ; mais, avec quelque insistance qu'il pressât le roi, il n'en put obtenir que ces mots :

— J'examinerai.

Il rapporta vers neuf heures du matin cette réponse à l'Assemblée ; elle était loin de la satisfaire, comme on le pense bien. Alors on passa à autre chose : on s'occupa de la suite de la vérification des pouvoirs et de la formation d'un comité chargé de présenter les bases d'une constitution nouvelle.

Mais Mirabeau rappela l'Assemblée à l'ardente question qui la tenait en ce moment ; il avait proposé la motion du renvoi des troupes, il revint sur cette motion et demanda qu'elle fût adoptée. La proposition fut repoussée, tant était grand encore le respect à la royauté ; mais, pour la seconde fois, on envoya au château le président et les membres qui avaient composé la députation du matin.

Sur ces entrefaites, le vicomte de Noailles, le baron de Wimpfen et deux électeurs de l'Hôtel-de-Ville informèrent l'Assemblée du pillage de l'hôtel des Invalides et de cette grande et terrible nouvelle si inattendue :

La prise de la Bastille.

Quant au roi, on lui cachait tout. À neuf heures du soir, M. Berthier, intendant de Paris, se présenta au château ; il était impossible qu'il ne fût point informé de ce qui s'était passé, et cependant, lorsque le roi, allant au-devant de lui, lui demanda :

— Eh bien ! monsieur Berthier, quelle nouvelle ? que fait-on à Paris ? où en sont les troubles ?

— Mais, Sire, répondit-il, tout va assez bien. Il s'est manifesté quelques légers mouvements qu'on est bien vite parvenu à réprimer et qui n'ont pas eu de suites.

On sait quels étaient ces légers mouvements sans suites : la prise de la Bastille et l'assassinat d'une dizaine d'individus.

Celui qui cachait ainsi la vérité au roi était loin de se douter que lui aussi, comme Flesselles et comme de Launay, devait, avant huit jours, tomber assassiné.

Ce soin de tout cacher au roi était si bien un parti pris que, quoique les spectacles fussent fermés, on lui en envoyait tous les jours la feuille. Il avait, en conséquence, reçu la liste des pièces jouées le dimanche, le lundi et le mardi, quoique les pièces n'eussent point été jouées. En outre, on faisait imprimer un cours des effets publics où le roi pouvait, quoiqu'ils baissassent effroyablement, les voir augmenter tous les jours.

La première nouvelle de la prise de la Bastille fut regardée à Versailles comme une imposture. La Bastille prise, c'était chose impossible : et c'était vrai, la Bastille était véritablement imprenable ; aussi la Bastille s'était-elle rendue comme un criminel troublé par sa mauvaise conscience et qui se livre lui-même. Il fallut plusieurs courriers dépêchés les uns après les autres pour que l'Assemblée se décidât à croire.

Et cependant M. de Noailles était venu dire :

— La Bastille est prise, je l'ai vu prendre.

M. de Wimpfen était venu dire :

— Le gouverneur est mort, je l'ai vu tuer.

À dix heures du soir, on ignorait encore au château tous les événements de la journée ; le roi s'était couché de bonne heure, selon son habitude. M. de Liancourt arriva à Versailles.

Sa charge de grand-maître de la garde-robe lui donnait accès à toute heure auprès de la personne du roi ; il exigea que le roi fût éveillé.

Le roi se souleva sur son coude et attendit.

M. de La Rochefoucault entra, raconta au roi la défection totale de ses gardes, la prise de la Bastille, les massacres qui avaient eu lieu et le soulèvement de Paris tout entier, qui venait de jeter deux

cent mille hommes armées dans ses rues et sur ses places.

— Mais, s'écria le roi après quelques instants d'un silence causé par la stupéfaction, c'est donc une révolte ?

— Non, Sire, répondit le duc, c'est une révolution.

Le roi lui donna l'ordre de la retraite des troupes.

Il y avait à Versailles deux princes qui tremblaient fort : l'un était le comte d'Artois, l'autre le duc d'Orléans.

Le premier tremblait à cause de son impopularité.

Le second, au contraire, à cause de sa popularité.

Un député alla le trouver : c'était un de ses familiers, un de ses menins presque. Bailly, qui raconte l'anecdote, ne le nomme point ; nous le nommerons, nous : c'était M. de La Rochefoucauld-Liancourt. Il alla donc le trouver et lui dit :

— Monseigneur, vous êtes inculpé et fortement dans le public : innocent comme je vous crois, vous devez vous justifier ; coupable, il est digne de vous de tout réparer. Un moyen remplit ces deux objets et rétablit la paix dans le royaume : c'est d'engager le roi à aller demain à l'Assemblée nationale et à se réunir à elle.

Le comte d'Artois accueillit l'avis et courut chez le roi, promettant de l'amener à cette démarche.

Pendant ce temps, M. de La Rochefoucauld se rendit à l'Assemblée nationale ; il y cherchait et il y trouva le bonhomme Bailly, son ami, qui, lui aussi, avait bien quelque peur, et qui se serait bien gardé dans de telles circonstances de se coucher et de dormir comme le roi.

Il lui raconta ce qu'il venait de faire et l'engagement pris par M. le comte d'Artois et dont il devait le lendemain avoir la solution à sept heures et demie, c'est-à-dire au lever du prince.

Puis :

— Écoutez, dit-il à Bailly, je voudrais demain, en allant chez le prince, lui indiquer quelles sont les choses qu'il conviendrait que le roi dît à l'Assemblée ; et comme vous connaissez mieux que personne, continua-t-il, l'état des esprits, puisque vous avez présidé

cette Assemblée devant laquelle le roi va se présenter, je voudrais que nous arrêtaissions d'avance ce que le roi aura à lui dire.

— Alors, fit Bailly, c'est un projet de discours que vous me demandez ?

— Eh bien, oui.

— Alors, venez.

Ils passèrent dans un cabinet, et, dix minutes après, M. de La Rochefoucauld s'en alla avec son projet de discours.

Bailly ne nous dit pas si ce fut celui que le roi prononça effectivement le lendemain.

Quant au duc d'Orléans, nous l'avons dit, il tremblait par la raison opposée à celle du comte d'Artois. Le comte d'Artois craignait le peuple, le duc d'Orléans craignait la cour. Deux jours auparavant, son buste, on se le rappelle, avait été triomphalement porté dans les rues de Paris avec celui de Necker. Le lendemain, on avait parlé de la lieutenance générale : il est vrai que la proposition était morte sans écho ; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils se regardait, et à juste raison, comme véritablement compromis. Aussi, après s'être engagé le 14 avec Mirabeau et quelques autres à s'offrir comme médiateur entre le roi et le peuple, se présenta-t-il le 15, non pour réclamer cette médiation, mais pour assurer le roi qu'il n'avait pas de plus loyal sujet que lui et pour lui offrir de passer en Angleterre si les temps devenaient plus fâcheux. Mirabeau apprit cette démarche et, furieux, lança contre lui cette fameuse boutade si sublime qu'elle cesse d'être obscène.

On sait que le comte d'Artois s'était engagé à faire venir le roi à l'Assemblée. C'était une bonne démarche, et qui pouvait rallier à lui beaucoup de malveillants. Un homme songea à lui ôter ce mérite en faisant adopter un projet d'adresse dans lequel le roi était prié de venir à l'Assemblée.

Cet homme, c'était l'âme damnée du duc d'Orléans, Sillery Gellis, lequel secondait de son mieux sa femme, qui envoyait, avec sa Paméla, un laquais rouge au milieu de l'émeute.

— Venez, lui disait-il, venez, Votre Majesté verra la consternation de l'Assemblée ; mais, en même temps, elle sera peut-être étonnée de son calme.

Le même projet d'adresse annonçait que les farines qui remontaient vers Paris avaient été arrêtées à Sèvres.

Ce discours insidieux exaspéra Mirabeau.

— Eh bien ! s'écria-t-il, s'adressant aux députés que l'on envoyait au château, dites au roi que ces hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes et des princesses, des favoris et des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs présents ; dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés de vin et d'or, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale ; dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leur danse au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy ; dites-lui, enfin, que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il affectait de vouloir prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté qu'il assiégeait en personne, et que ses féroces conseillers font rebrousser les farines que le commerce apportait dans Paris affamé et fidèle.

Au moment où la députation sortait, le roi arriva, comme l'avait promis le comte d'Artois, sans gardes et accompagné seulement de ses frères. Là, au nom de la monarchie forcée d'abaisser son front après seize siècles de puissance, devant cette autorité d'un jour formée par l'autorité du prince, mais constituée d'elle-même, debout, découvert, sans cérémonial, sans faire usage même d'un fauteuil élevé sur une estrade et qui, à ses yeux peut-être, figurait trop mal le trône pour qu'il daignât s'en servir, il prononça le discours suivant :

— Messieurs, je vous ai assemblés pour vous consulter sur les affaires les plus importantes de l'État. Il n'en est pas de plus instante et qui affecte le plus spécialement mon cœur que les dés-

ordres affreux qui règnent dans la capitale. Le chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses représentants leur témoigner sa peine et les inviter à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme. Je sais qu'on vous a donné d'injustes préventions ; je sais qu'on a publié que vos personnes n'étaient point en sûreté. Serait-il donc nécessaire de vous rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu ? Eh bien ! c'est moi, qui ne suis qu'un avec la nation, c'est moi qui me fie à vous : aidez-moi dans cette circonstance à amener le bien de l'État. Je l'attends de l'Assemblée nationale. Le zèle des représentants de mon peuple réunis pour le salut commun m'en est un sûr garant. Comptant sur l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai donné l'ordre aux troupes de s'éloigner de Versailles. Je vous autorise, je vous invite même à faire connaître mes dispositions à la capitale.

L'Assemblée, qui de son côté craignait peut-être tout autant que la cour, accueillit le discours du roi avec enthousiasme. D'ailleurs, le discours du roi, c'était la reconnaissance du droit national, c'était le premier triomphe moral du peuple sur la royauté : aussi chacun se précipita-t-il sur les pas de Louis XVI et tous le reconduisirent-ils à pied jusqu'au château.

Au milieu du chemin, une femme se fait jour à travers les députés, dérange brusquement le comte d'Artois qui marchait devant le roi et, se jetant aux pieds de Louis XVI :

— Ah ! Sire, s'écria-t-elle, ah ! mon roi, ce que vous venez de faire est-il bien sincère, et n'en sera-t-il point comme de ce que vous avez fait il y a quinze jours ?

— Oui, ma bonne, répondit le roi, oui, cela durera toujours, et jamais je ne changerai plus d'avis jusqu'à mon dernier soupir.

En traversant la place d'Armes, la musique des Suisses joua l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* cet air qui commence les révolutions avec celui qui va s'en aller et qui les achève avec celui qui arrive.

En arrivant au château, les serviteurs empressés fermèrent la porte sur lui : il y a toujours derrière les rois qui font une bonne chose des laquais qui en font une mauvaise. Le roi daigna s'apercevoir qu'on laissait l'Assemblée dehors ; il fit ouvrir les portes ; seulement, il s'excusa de recevoir.

Il devait aller à la chapelle avec sa famille *remercier Dieu de ce qui venait d'arriver*.

Voyez-vous Louis XVI remerciant Dieu de ce que le peuple a pris la Bastille et de ce qu'il a été obligé de retirer ses troupes des environs de Paris !

Quant à la reine, elle parut au balcon avec ses enfants et ceux du comte d'Artois ; seulement, elle n'osa ou ne voulut point dire, elle, qu'elle rendît grâces à Dieu de ce qui venait de se passer.

Le roi avait invité l'Assemblée à faire connaître ses dispositions à Paris, et il avait eu raison : Paris avait grand besoin de les connaître. Le soir même de la prise de la Bastille, Paris avait tressailli d'une chaude alarme.

À l'entrée de la nuit, le bruit s'était répandu que les ennemis – c'était ainsi qu'on appelait les soldats de la cour – se présentaient aux portes de Paris. Des gens effarés et courant par les rues, comme il y en a toujours en pareille circonstance, les avaient vus à la barrière d'Enfer.

Quinze cents bourgeois accoururent aussitôt à cette barrière, conduits par les gardes françaises et précédés de quelques pièces de canon. Aussitôt tous les premiers étages sont illuminés ; les femmes, les enfants et les vieillards s'arment et gardent les maisons. Tout ce qu'il y a d'hommes valides court aux corps de garde et se répand sur les quais et sur les places publiques.

Tout Paris veillera sur son enfant d'un jour, sur sa liberté au berceau.

À minuit, un grand cri retentit par toute la ville. Qui poussa ce cri ? Demandez aux matelots d'où viennent les voix qui hurlent dans les tempêtes.

— *Aux armes ! l'ennemi est dans les faubourgs !* criait-on.

En une demi-heure, tout fut sur pied ; le tocsin sonne sans interruption dans toutes les paroisses et n'est interrompu que par le roulement lugubre de l'artillerie qui passe et par le cri :

— Ne vous couchez pas ! illuminez vos fenêtres ! nous avons besoin de voir clair cette nuit.

En une heure les rues sont barricadées, des fossés profonds coupent les rues, et les pavés sont transportés aux troisième et quatrième étages des maisons.

Si *l'ennemi* entre, sa tombe est prête, on le poussera dans ces fossés profonds et on le couvrira de pavés.

Grâce à toutes ces précautions, à tout ce bruit qui témoignait que le géant veillait, les troupes n'osèrent attaquer Paris.

Le matin arriva, brillant comme la veille ; un véritable soleil de victoire se leva tout étonné de voir Paris levé avant lui. Par un reste de frénésie, de vengeance, ivres de sang, quelques misérables promenaient encore aux premières lueurs de l'aube ces têtes coupées de la veille. On en fit justice, on leur arracha ces débris humains, et on les jeta dans la Seine.

Les électeurs étaient assemblés à l'Hôtel-de-Ville ; une chose était née, une chose était morte.

Cette chose qui était née, c'était la milice bourgeoise ; cette chose qui était morte, c'était la prévôté des marchands.

Il fallait enterrer l'une et consacrer l'autre.

Bailly fut élu maire de Paris.

La Fayette, commandant général de la garde nationale.

Il y avait beaucoup de joie, mais en même temps beaucoup de deuil sur la ville. On criait victoire, mais on enterrait les morts. Presque tous ces martyrs appartenaient à des familles pauvres qu'ils laissaient sans ressources ; les camarades mettaient un chapeau près du cadavre, et à ceux qui passaient :

— Monsieur, disaient-ils, quelque chose pour la famille de ce pauvre diable qui s'est fait tuer pour la nation.

— Madame, quelque chose pour ce pauvre diable qui s'est fait tuer pour la nation.

Et chacun donnait une humble et simple offrande à cette humble et simple oraison.

Il va sans dire que personne ne travaillait plus ; Paris se gardait et n'avait pas le temps de s'occuper d'autre chose. L'Hôtel-de-Ville disait hardiment qu'on avait des vivres pour quinze jours, et on n'en avait point pour trois. À chaque instant, la nouvelle qu'on attaquait Paris courait par les rues ; le bruit s'était répandu qu'on avait voulu, pendant la nuit qui venait de s'écouler, reprendre Paris par surprise. Deux régiments de hussards étaient venus reconnaître les barrières. À deux heures de l'après-midi, les électeurs autorisaient le peuple à dépaver Paris.

Tout à coup, un homme arrive, haletant, épuisé, en sueur : c'est le Grec de Marathon ; il a couru depuis Sèvres, où les troupes ont inutilement voulu l'arrêter. Peut-être mourra-t-il de cette course insensée, mais n'importe : le premier il annoncera à Paris la grande nouvelle.

Tout est fini, – la révolution est terminée, – l'avenir est sûr, magnifique, splendide ; le roi est venu trouver les députés et leur a dit : « *Je me fie à vous.* »

On ne voulait pas le croire, c'était trop de joie, trop de bonheur, trop de triomphe. Deux autres nouvelles succèdent à celle-là, qui la confirment.

Les troupes campées au Champ-de-Mars se sont retirées pendant la nuit, laissant leurs tentes et la plus grande partie de leurs bagages.

Quatre-vingts députés s'avancent vers Paris au milieu d'une haie de citoyens qui s'est étendue de Paris à Versailles, renforcée par des espèces de députations envoyées par tous les villages voisins. Ils sont venus en toute hâte ; Bailly le dit dans ses Mémoires, il n'a pas pris le temps de dîner.

Les électeurs courent au-devant d'eux, comme ils sont, c'est-à-

dire tout en désordre, tout débraillés de trois nuits passées à l'Hôtel-de-Ville, sans repos, sans sommeil. Ils les rencontrent à la barrière, ils vont leur faire les honneurs de Paris.

Paris est bien beau, bien étrange, bien grandiose dans les jours de fêtes révolutionnaires : nous l'avons vu le 29 juillet ; ce devait être quelque chose de pareil, tout un peuple armé de faux, de piques, de haches, de croissants, de sabres, de fusils à peine, avec ses bras et ses lèvres encore noirs de poudre ; toutes les fenêtres vivantes, laissant passer des têtes joyeuses, des bras agités, des cris, des rumeurs, des applaudissements, la vie, la liberté !

Aussi ces députés, précédés des gardes françaises, des gardes nationales, des Suisses, accompagnés des électeurs, tous ces députés pleuraient de joie, de bonheur, d'espérance ; ils baisaient les drapeaux des gardes françaises.

— Drapeaux de la patrie, drapeaux de la liberté, s'écriaient-ils, soyez bénis !

On ne sait trop ce qu'on dit dans de pareils moments ; mais, aussi, dans de pareils moments, le désordre, c'est l'éloquence.

On descendit la barrière de la Conférence ; on arriva, à pied, à l'Hôtel-de-Ville ; on fit des discours, et l'on décerna des couronnes. La Fayette discourut et fut couronné. Bailly, l'archevêque de Paris et M. de La Rochefoucauld discoururent et furent aussi couronnés. Clermont-Tonnerre et Lally-Tollendal eurent des palmes.

Voyez cette Révolution qui commence, et remarquez comme la noblesse y joue le rôle principal. De toutes ces couronnes, de toutes ces palmes, il n'y a que celle donnée à Bailly qui soit donnée au tiers état.

Veut-on un échantillon de cette éloquence qui soulevait des cris, des pleurs, des applaudissements, qui faisait décerner des couronnes et des palmes ? Voici le discours de La Fayette :

Messieurs, voici, enfin, le moment le plus désiré par l'Assemblée nationale. Le roi était trompé, et il ne l'est plus. Il est venu aujourd'hui au milieu de nous, sans cet appareil imposant dont les princes s'en-

vironnement, et qui est si inutile aux bons rois. Il nous a dit qu'il avait donné ordre aux troupes de se retirer ; oublions nos malheurs, ou plutôt ne nous les rappelons que pour en éviter à jamais de pareils.

Puis voici le discours de Lally-Tollendal. Nous l'avons connu personnellement : c'était un gros homme, gros outre mesure, toujours prêt à pleurer. Madame de Staël l'appelait *le plus gros des hommes sensibles*.

Messieurs, ce sont vos concitoyens, vos amis, vos frères, vos représentants qui viennent vous donner la paix. Dans les circonstances désastreuses qui viennent de s'effacer, nous n'avons pas cessé de partager vos douleurs ; mais nous avons partagé votre ressentiment : il était juste. Si quelque chose nous console au milieu de l'affliction publique, c'est l'espérance de vous préserver des malheurs qui nous menacent.

On avait séduit notre bon roi ; on avait empoisonné son cœur du venin de la calomnie ; on lui avait fait redouter cette nation qu'il a l'honneur et le bonheur de commander.

Nous sommes allés lui dévoiler la vérité, son cœur a gémi ; il est venu se jeter au milieu de nous, il s'est fié à nous, c'est-à-dire à vous. Il nous a demandé des conseils, c'est-à-dire les vôtres ; nous l'avons porté en triomphe, et il le méritait. Il nous a dit que les troupes étrangères allaient se retirer, et nous avons eu le plaisir inexprimable de les voir s'éloigner. Le peuple a fait entendre sa voix pour combler le roi de bénédictions ; toutes les rues retentissent des cris d'allégresse. Il nous reste une prière à vous adresser : nous venons vous apporter la paix de la part du roi et de l'Assemblée nationale. Vous êtes généreux, vous êtes Français ; vous aimez vos femmes, vos enfants, la patrie ; il n'y a plus de mauvais citoyens parmi vous : tout est calme, tout est paisible. Nous avons admiré l'ordre de votre police, de vos distributions, le plan de votre défense ; mais maintenant la paix doit renaître parmi vous, et je finis en vous adressant, au nom de l'Assemblée nationale, les paroles de confiance que le souverain a déposées dans le sein de l'Assemblée : *Je me fie à vous !*

C'est là notre vœu ; il exprime tout ce que nous sentons.

Moreau de Saint-Méry, un des électeurs qui depuis trois jours

avait eu le plus de part aux délibérations prises, répondit :

Dites au roi, au nom de la ville, qu'il acquiert aujourd'hui le titre de père de ses sujets ; que ceux qui lui ont inspiré des terreurs l'ont trompé ; dites-lui que nous sommes prêts à tomber à ses pieds ; enfin, que le premier roi du monde est celui qui a l'honneur de régner sur des Français.

Puis on se rendit à Notre-Dame, où l'archevêque de Paris chanta un *Te Deum*.

L'archevêque de Paris chantant un *Te Deum* pour la prise de la Bastille !... Ne vous semblent-ils pas bien peu sincères, ces remerciements à Dieu de la monarchie et du clergé ?

Et la preuve, c'est que dans son discours à l'Hôtel-de-Ville, un mot naïf avait échappé à M. de Liancourt : Le roi *pardonne* volontiers, avait-il dit aux gardes françaises ; alors ceux-ci, qui n'avaient que faire du pardon du roi, comme Valère de la bénédiction d'Harpagon, ceux-ci, ceux du moins qui étaient présents, s'étaient avancés et avaient dit :

— Nous n'avons pas besoin de ce pardon que le roi nous offre si généreusement. En servant la nation, nous servons le roi ; les intentions qu'il manifeste aujourd'hui prouvent assez que nous seuls peut-être avons été fidèles au roi et à la patrie.

C'était déjà beaucoup que cette démarche du roi à l'Assemblée nationale ; mais on en promettait une autre bien plus importante, bien plus décisive : c'était la visite du roi à Paris. Le peuple ne pouvait croire à cette visite ; il supposait à la cour quelque mauvais dessein, quelque noir complot ; il ne pouvait comprendre que, vaincue, elle acceptât cette défaite et, en l'honneur de cette défaite, fît chanter des *Te Deum*. Ce qui n'était qu'un bruit à l'endroit de la Bastille s'était confirmé. Un sergent des gardes, à la tête de deux compagnies, s'était présenté à la porte de la forteresse, présumant qu'il n'y avait qu'à se présenter pour entrer, et qu'à entrer pour la reprendre. Mais l'officier bourgeois qui commandait le château fit croiser la baïonnette sur lui et ses hommes, et il avait été forcé de

se retirer. Dès lors, sous le nom de volontaires de la Bastille, un corps de citoyens se voua à la garde de cette forteresse.

L'ordre avait été donné aux troupes de se retirer. Elles s'étaient retirées, en effet, mais ne s'éloignaient pas. M. de Falkenheim commandait à Saint-Denis et ne quittait pas Saint-Denis, disant qu'il n'avait pas d'ordres. On avait arrêté à la barrière deux de ses officiers envoyés en observation. Pourquoi eussent-ils observé si les troupes du roi n'eussent pas eu l'intention de rentrer dans Paris ?

On avait annoncé le roi pour le 15. Le roi, venant le 15, attirait à lui toutes ces passions encore flottantes et, de ce reste d'émotion et de tempête, se faisait une auréole d'enthousiasme et de popularité. Toujours indécis, toujours craintif, le roi ne vint pas le 15 et, comme d'habitude, remit au lendemain ce qu'il eût dû faire le jour même.

Pendant ce temps, on apprenait que le lieutenant de police, M. Lenoir, avait donné sa démission ; que l'intendant Berthier avait fui, et avec lui tous les préposés de l'administration des subsistances.

Le roi ne pouvait venir le 15, en effet. Le 15, après sa visite à l'Assemblée, il était enfermé avec ses ministres et délibérait. La reine voulait fuir, voulait à l'instant même jeter à la guerre civile un terrible appel de ce qui s'était passé. On l'eût fait si on eût été sûr de l'armée comme on était sûr des mercenaires ; mais les gardes françaises avaient donné un méchant exemple. Qu'arriverait-il si l'armée se mettait du côté du peuple ? et c'était probable.

On décida ce que l'on décide quand on ne sait que décider, c'est-à-dire que l'on attendrait, que l'on amuserait le peuple, que l'on prendrait conseil des événements.

Les événements étaient graves, moins peut-être encore par la prise de la Bastille, qui n'était, à tout prendre, qu'un coup de main, que par l'organisation immédiate que la révolte s'était donnée.

Bailly, maire ; La Fayette, commandant de la milice citoyenne,

donnant à cette milice citoyenne le nom de garde nationale, que lui avait déjà donné Siéyès, et étendant cette organisation à toutes les communes de France : il y avait de quoi faire réfléchir.

Le peuple, de son côté, avait, outre les raisons que nous avons déjà dites, mille autres raisons de douter encore de la cour. On avait surpris des amas d'armes enfouies dans la paille de deux chariots ; des grands seigneurs avaient été arrêtés rôdant, déguisés en gens du peuple ; de prétendues laitières, emportant de Paris des vases à lait remplis d'or, avaient été retenues aux barrières ; des dragons et des hussards, enfin, s'étaient introduits dans Paris sous des habits de paysans, prêts à revêtir des uniformes de gardes françaises dont on avait découvert une fabrique. Le jeudi matin, on attendait le roi : le roi ne vint pas ; on l'attendit toute la journée, et le soir arriva sans que le roi fût venu. Pendant la nuit, on apprend que ce sera pour le lendemain vendredi ; mais, cette fois, on n'en croit rien. Seulement, dans les districts, les bourgeois se dirent froidement entre eux :

— C'est bien, si le roi ne vient pas demain, nous n'avons qu'un parti à prendre, c'est de nous former en quatre corps de vingt mille hommes chacun et de marcher droit à Versailles ; nous prendrons le roi, nous lui ferons un rempart de notre corps, nous chasserons cette troupe d'aristocrates qui le trompe et qui s'enrichit de nos dépouilles ; et, pour qu'il n'y puisse pas retourner, nous ne laisserons pas pierre sur pierre au château de Versailles.

Aussi les districts, invités à joindre leurs députés aux députés de l'Hôtel-de-Ville qui devaient aller remercier le roi, répondirent-ils qu'il n'y avait point lieu à le remercier encore.

Le 16 au soir seulement, Bailly vit le médecin de la reine, Vicq d'Azir ; il lui dit les dispositions de Paris ; comment le roi y était attendu et ce que comptaient faire les Parisiens si le roi ne venait pas. Alors seulement, il fut décidé que le roi rappellerait M. Necker et irait à Paris le 17.

À deux heures du matin, une députation de l'Assemblée,

annonçant cette décision, arriva à l'Hôtel-de-Ville. Elle y fut reçue avec des cris de joie. À trois heures, les ordres étaient donnés dans tous les districts. À sept heures du matin, plus de cent cinquante mille citoyens étaient sous les armes.

Pendant ce temps, le roi renvoyait ses ministres, et l'émigration commençait.

Le comte d'Artois était le plus exposé, et la haine contre lui était grande. Tout au contraire de Monsieur, qui avait paru adopter les idées nouvelles, il s'était déclaré, lui, le défenseur des anciennes lois de l'État et des prérogatives de la noblesse. Malgré cela, il avait offert à Louis XVI de se rendre à Paris à sa place, ou tout au moins de l'y accompagner ; mais le roi, qui n'ignorait point que dans les journées précédentes la tête du comte d'Artois avait été mise à prix, le roi fut le premier à conseiller, à ordonner même à son frère de quitter la France et d'aller attendre à l'étranger les événements qu'il allait affronter en restant.

En conséquence, dans la soirée du 16, et comme la seconde députation partait, annonçant pour le lendemain l'arrivée du roi à Paris, M. le comte d'Artois et MM. les ducs d'Angoulême et de Berry, ses deux fils, M. le duc de Bourbon, M. le duc d'Enghien et M. le prince de Conti prirent congé du roi pour sortir du royaume.

Ce n'était déjà plus chose facile, tant l'éveil était donné aux populations par l'instinct du danger. Il fallut prendre les plus minutieuses précautions pour que le comte d'Artois pût sortir de Versailles : on craignait quelque assassinat. Ce ne fut qu'au point du jour qu'il y parvint, lorsque la ville, fatiguée, commença de s'endormir. Un régiment tout entier escorta ses voitures, qui furent en outre accompagnées de deux pièces de canon.

Quant au prince de Condé, il partit de Chantilly ; mais, son départ ayant été connu, les paysans se précipitèrent vers Pont-Saint-Maxence avec l'intention bien arrêtée de le jeter à la Seine. Heureusement, lorsqu'ils arrivèrent, les voitures du prince étaient

déjà passées depuis dix minutes.

Le même soir partirent aussi le maréchal de Broglie et le maréchal de Castries.

Mais la fuite qui fit le plus d'effet, lorsqu'elle fut connue, fut celle de la duchesse de Polignac. Instruite de toutes les motions qui avaient été faites contre elle, le 16 juillet à huit heures du soir, la reine l'avait envoyé chercher ainsi que le duc son mari.

Elle les conjura de partir dans la nuit même.

Madame de Polignac, il faut lui rendre cette justice, refusa d'abord ; elle ne voulait abandonner ni la reine ni les enfants royaux, dont elle avait l'éducation ; mais la reine fut inébranlable dans son insistance.

— Le roi, lui dit-elle, va demain à Paris ; peut-être lui demandera-t-on votre exil : n'attendez pas ; je crains tout. Au nom de notre amitié, partez.

En ce moment, le roi entra.

— Venez, Monsieur, lui dit la reine, venez persuader à ces honnêtes gens, à ces fidèles amis, qu'ils doivent nous quitter.

Alors le roi s'approcha du duc et de la duchesse de Polignac :

— Mon cruel destin, leur dit-il, me force d'éloigner de moi tous ceux que j'estime et que j'aime. Je viens d'ordonner au comte d'Artois de partir ; je vous donne le même ordre : plaignez-moi ; mais ne perdez pas un seul moment. Emmenez votre famille ; comptez sur moi dans tous les temps : je vous conserve vos charges.

On se sépara en pleurant, et à minuit la duchesse de Polignac reçut ce dernier billet de la reine :

Adieu, la plus tendre des amies, adieu ! que ce mot est affreux ! mais il est nécessaire. Adieu, je n'ai que la force de vous embrasser.

Ce billet reçu, M. et madame de Polignac, la comtesse Diane de Polignac et madame la duchesse de Guiche, leur fille, prirent la route de Bâle, où ils arrivèrent au bout de trois jours. Ils y trou-

vèrent M. Necker, qui s'y était rendu de Bruxelles et qui ignorait encore les événements de Paris.

Ce fut par eux que l'ex-ministre en connut la première nouvelle.

Vers huit heures du matin, le roi partit pour Paris. Ses gardes du corps l'accompagnaient, ainsi que MM. de Beauvau, de Villeroy, de Villequier et d'Estaing. À la barrière de la Conférence, il fut forcé de renvoyer son escorte et de se fier aux gardes françaises et aux gardes nationales.

Le corps électoral, représenté par une nombreuse députation, attendait le roi à la barrière ; et, comme les habitants de Versailles qui l'avaient accompagné ne le voyaient se livrer qu'avec crainte à leur nouvelle escorte, cette députation, dit l'Autrichien Weber, que cette proposition indigne, cette députation *eut l'insolence* de faire proposer aux habitants de Versailles de leur donner huit bourgeois de Paris pour otages, comme si, ajoute-t-il, le roi n'avait appartenu qu'à Versailles, et comme si huit bourgeois inconnus pouvaient représenter le chef de la nation.

Les premiers pas que fit le cortège furent signalés par un douloureux accident : un fusil partit par maladresse et tua une femme.

Le roi avait mis près de dix-sept heures à venir de Versailles à Paris.

C'était être maladroit jusqu'au bout que de montrer si peu d'empressement : aussi les soupçons commençaient-ils à renaître et les mauvais bruits à circuler, lorsqu'un cavalier revint au grand galop, annonçant que le roi était au Point-du-Jour, qu'il l'avait vu.

À trois heures, un tourbillon de poussière annonçait son arrivée.

Nous avons dit ce qui s'était passé à la barrière.

À la barrière, le roi fut reçu par le corps municipal ayant à sa tête le bonhomme Bailly, qui, pour cette circonstance, avait trouvé dans son cœur une phrase d'une éloquence suprême.

— Sire, dit-il en présentant à Louis XVI les clés de Paris sur un plat d'argent, j'apporte à Votre Majesté les clés de sa bonne ville de Paris ; ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri

IV ; il avait reconquis son peuple : ici, c'est le peuple qui a reconquis son roi.

Bailly eût dû se borner là, car c'est tout ce qui reste de son discours. Faisons comme l'histoire, rendons-lui le service d'en supprimer ce qui était inutile.

Après ce discours, on se remit en marche.

La garde à cheval marchait la première.

Trois mille cavaliers à peu près, Parisiens, jeunes gens de la bourgeoisie, noyau de ce qui fut depuis la garde nationale à cheval ; puis venaient les gardes françaises, précédés des drapeaux et des canons pris à la Bastille, c'est-à-dire des trophées conquis sur la royauté ; puis les députés défilant deux à deux sur une double colonne ; puis un corps nombreux d'infanterie bourgeoise marchant après les députés ; puis venait M. de La Fayette, à qui tout obéissait, vrai roi de Paris depuis deux jours, s'avancant à cheval, l'épée nue à la main ; puis la garde de Paris ; puis la musique de la ville ; puis les dames de la Halle, vêtues de blanc, couvertes de rubans tricolores et portant dans leurs mains des fleurs et des branches de laurier.

Le roi venait après ; il n'avait que deux voitures à huit chevaux, y compris la sienne, qui marchait la première. Les quatre cents gardes du corps qu'il avait amenés de Versailles avaient, comme nous l'avons dit, été consignés à la barrière.

Le roi était pâle, triste, presque sombre ; il répugnait fort à ce commencement de fourches caudines. La musique avait beau jouer à tout rompre le fameux air : « *Où peut-on être mieux*, » il sentait au fond du cœur que, ennemi à toute cette population, cette population lui deviendrait un jour ennemie.

En traversant le Pont-Neuf, le roi trouva sur son passage une nombreuse artillerie : seulement, chaque canon tenait à sa gueule un bouquet de fleurs ; mais on sentait que les fleurs étaient là pour la décoration seulement, qu'en un jour les fleurs seraient fanées et que les canons resteraient.

Le roi parcourait une haie de cent cinquante mille citoyens armés. C'était la première fois qu'un roi de France voyait un pareil spectacle ; tout cela avec des armes différentes, des habits divers, mais avec le même cœur, mais poussant le même cri : *Vive la Nation !*

Tous les honneurs de la journée étaient à La Fayette et à Bailly ; seulement, La Fayette, jeune et beau, caracolait sur le fameux cheval blanc déjà sorti de ses écuries ; tandis que Bailly, vieux et pâle, marchait à pied au milieu des gardes et, avec son sourire triste, disait :

— En vérité, je me fais l'effet d'un criminel que l'on mène en prison.

À l'Hôtel-de-Ville, le roi descendit. Bailly lui présenta la nouvelle cocarde nationale, devenue celle de la France. Le roi la prit et la mit à son chapeau.

Puis il s'engouffra seul, séparé de sa suite, sous la sombre voûte de l'Hôtel-de-Ville, où les épées croisées au-dessus de sa tête lui firent un berceau d'acier.

Au reste, rien de tout cela n'était fait à mauvaise intention ; tout au contraire, chacun pleurait d'attendrissement. Quand le roi entra dans la grande salle et monta sur le trône qui lui était préparé, tous ceux qui, dans la foule, avaient eu la chance de tenir les premiers rangs se mirent à genoux pour ne point empêcher ceux qui étaient derrière eux de voir.

Seulement, ce n'était point abaissement devant le roi, c'était complaisance pour leurs concitoyens.

Lorsque le roi fut monté sur le trône, de grandes acclamations se firent entendre.

Puis on fit lecture du procès-verbal des délibérations de la Ville, contenant la création de la garde bourgeoise de Paris, la nomination de La Fayette au commandement général et celle de Bailly comme maire.

Puis vinrent les discours, auxquels le roi ne répondit rien ou peu

de chose. Après celui de Lally-Tollendal, il s'attendrit cependant et laissa tomber ces mots :

— *Mon peuple peut toujours compter sur mon amour.*

Le roi confirma la création de la garde nationale, la nomination de La Fayette et de Bailly, promit de rappeler la *vertu exilée*, comme avait dit M. Moreau de Saint-Méry, et qui n'était autre que Necker.

Puis il sortit de l'Hôtel-de-Ville.

Mais, cette fois, tant il fallait peu de chose à ce bon peuple pour revenir à lui, son départ fut un véritable triomphe ; les Parisiens étaient ivres d'amour. Il trouva sa voiture entourée de citoyens ; ils avaient profité de l'absence des gardes pour se rapprocher de lui autant qu'il avait été possible ; il y en avait derrière, sur l'impériale, sur le siège du cocher et jusque sur les marchepieds. Les députés de l'Assemblée nationale l'accompagnaient, disant au peuple :

— Chérissez-le, ce bon roi qui a dit que ses sujets pouvaient toujours compter sur son amour.

D'autres venaient et disaient :

— Prenez confiance dans notre bon prince qui nous rend M. Necker : nous avons vu nous-mêmes la lettre qu'il lui écrit.

Et le peuple répondait en criant de toutes ses forces : *Vive le roi ! Vive la Nation ! Vive la liberté ! Vive M. Necker ! Vive Louis, notre ami, notre père !*

Et lui souriait à tout le monde, car peut-être un instant son cœur prit-il part à cette fête générale.

Et cependant ce cœur, pressé de craintes, ne se dilata que lorsqu'il retrouva à Sèvres ses gardes du corps bien-aimés dont quelques-uns se détachèrent aussitôt pour aller porter à Versailles la nouvelle du retour du roi.

Il était tard. Ce n'était qu'à neuf heures du soir que le roi était parvenu à se débarrasser de Paris. D'heure en heure, des courriers avaient été envoyés à Marie-Antoinette, qui s'obstinait à croire que

son mari courait le plus grand danger.

Sur l'escalier, le roi trouva la reine et ses enfants tout en larmes, qui vinrent se jeter dans ses bras.

Nous l'avons dit, le roi, se sentant l'ennemi de ce peuple, comprenait que ce peuple devait devenir son ennemi.

Chapitre XX

Foulon et Berthier. – Haine du peuple contre Foulon. – Motifs de cette haine. – Craintes de Foulon. – Sa fuite. – Sa mort simulée. – Il est arrêté par ses domestiques. – Son arrivée à l'Hôtel-de-Ville. – On demande sa tête. – Bailly. – Le peuple dans la salle. – La Fayette. – Supplice de Foulon. – La corde casse deux fois. – Un homme la coupe. – Déchirement des membres. – La tête au bout d'une pique. – Berthier arrêté à Compiègne. – La barrière. – Les écriteaux. – Sang-froid de Berthier. – La tête de Foulon. – L'interrogatoire. – Bailly et La Fayette. – Un mot de Berthier. – Sa résolution. – Le cœur. – Le dragon. – Propositions faites à l'Assemblée. – La Bastille. – Les craintes du peuple. – Les Anglais et Brest. – Aux armes. – Une lettre de Necker. – Son arrivée. – Versailles. – Paroles de Necker à l'Assemblée. – M. de Liancourt. – La visite à l'Hôtel-de-Ville. – Les discours. – L'École des larmes. – M. de Bezenval. – Lettre de Louis XVI à M. Necker. – Nouveau ministère. – On néglige Mirabeau. – Déclaration des Droits de l'Homme. – Le 4 août. – Effet de cette déclaration. – Le duc d'Aiguillon. – Le vicomte de Noailles. – Le Quen de Kerengal. – Beauharnais. – Montmorency. – Mortemart. – Le clergé. – Le refus de l'Assemblée. – Résumé des sacrifices de la nuit du 4 août. – La France nouvelle.

Au nombre des personnes qui avaient fui dans la nuit du 15 au 16, il en était deux que nous avons oublié de nommer : c'étaient le ministre Foulon et l'intendant Berthier, le beau-père et le gendre.

Le peuple haïssait Foulon de longue main. Intendant de l'armée durant les guerres de 1755, il avait déshonoré le nom français dans la Hesse et dans la Westphalie. On citait de lui des mots terribles : « Un royaume bien administré, avait-il dit, est celui dont le peuple broute l'herbe. » Puis, un autre jour : « Je veux faucher Paris comme un pré, » avait-il dit encore. À chaque changement de ministère, le peuple demandait avec terreur : « Foulon est-il ministre ? » On lui disait : Non, et il conservait quelque espoir.

Lorsqu'il fut adjoint à M. de Broglie, le peuple trembla ; il crut

que le jour des calamités était venu.

Aussi, la Bastille prise, Foulon comprit qu'il était perdu. Il abandonna l'hôtel sur l'emplacement duquel est bâti aujourd'hui le Théâtre Historique, fit répandre le bruit de sa mort et s'enterra magnifiquement lui-même dans la personne d'un de ses laquais nommé Picard, trépassé pendant la nuit du 14 au 15 juillet. Puis, voyageant dans les ténèbres, il partit pour Véry, terre appartenant à M. de Sartine, et résolut de s'y tenir caché ; mais, comme il était détesté de ses gens, ceux-ci se mirent à sa poursuite, le rejoignirent, l'arrêtèrent et expédièrent aussitôt un courrier à Paris pour demander une escorte, et, cette escorte venue, l'acheminèrent vers Paris avec un collier d'orties au cou, un bouquet de chardons au côté et une botte de foin derrière le dos. Ce fut dans cet état que, le 22, il arriva à l'Hôtel-de-Ville.

Le comité était assemblé et commença l'interrogatoire.

Pendant cet interrogatoire, le bruit de l'arrestation de Foulon se répandit, et la foule commença de s'amasser sur la place de Grève. Cette foule, les électeurs et le prisonnier apprirent sa présence par les rumeurs terribles qui montèrent jusqu'à eux : bientôt ces rumeurs se changèrent en cris, et ces cris demandaient la tête de Foulon.

On connaissait à l'Hôtel-de-Ville ces cris et ces rumeurs : c'étaient les mêmes qui avaient accompagné les massacres du 14. On comprit que Foulon était perdu si on le faisait sortir, et qu'il en arriverait de lui comme du prévôt des marchands. On le garda donc toute la matinée et une partie de l'après-midi ; mais la colère de la foule, au lieu de se calmer, allait s'irritant. On comprit qu'il fallait aborder cette colère, et plusieurs membres du comité descendirent et essayèrent de calmer ces furieux ; mais tout fut inutile. Bailly descendit alors sur le perron et harangua le peuple ; sa harangue fut perdue. Le peuple demandait Foulon, le peuple voulait Foulon : Foulon était condamné ; il n'y avait plus pour lui de grâce à attendre.

Aussi, à la suite d'une de ces rumeurs terribles comme il s'en élève au-dessus de l'Océan et de la foule, un flot de peuple, montant jusqu'à l'assemblée et brisant les portes, vint-il prendre et emporter Foulon au milieu de ses gardes, en face de ses juges.

Ce fut alors le tour de La Fayette de prier, de supplier ; mais sa voix fut aussi impuissante que celle de Bailly.

— Ils sont de connivence, cria la foule : ils veulent le sauver !
Et personne n'écoula plus La Fayette.

D'ailleurs, tout le monde était occupé de Foulon, que l'on entraînait pâle et éperdu sous le fameux réverbère, changé depuis en potence permanente.

Arrivé là, on lui ordonna de se mettre à genoux et de demander pardon à Dieu, au peuple et au roi. Il n'y avait pas moyen de résister ; il obéit. Un homme du peuple lui donna sa main à baiser, et il la baisa.

Alors, au milieu de ses supplications, au milieu de ses prières, qui demandaient une réclusion éternelle mais grâce pour la vie, on commença d'apprêter sa corde en le forçant de regarder tous les détails de son supplice.

Enfin, il crut le moment suprême arrivé. On lui passa le nœud coulant au cou ; mais la corde était vieille, elle cassa, et Foulon tomba sur ses genoux. Alors il put encore prier, supplier encore, tandis qu'on raccommodait la corde et qu'on l'attachait une seconde fois ; mais, comme la première, la corde cassa.

Un quart d'heure se passa. On prolongeait le temps à dessein pour doubler le supplice ; un quart d'heure se passa pendant lequel on se procura une corde neuve. Celle-ci, enfin, fit son office, et Foulon apparut au-dessus de la foule dans les convulsions de l'agonie.

Mais la foule était bien impatiente ; ce n'était pas une mort qu'il lui fallait, c'étaient mille morts ; ce n'était point un cadavre qu'elle voulait déchirer, c'était un corps tout palpitant. On n'attendit pas que l'agonie fût terminée ; un homme coupa la corde avec un

croissant, et Foulon, vivant encore, retomba sur les sabres, sur les baïonnettes, sur les piques tendues vers lui.

Cinq minutes après, on traînait ses membres déchirés dans la boue, tandis qu'on portait au bout d'une pique sa tête qui mordait une poignée de foin.

À peine cette terrible exécution était-elle achevée que l'on apprit que le gendre de Foulon, l'intendant Berthier, venait d'être arrêté à Compiègne : c'étaient des gens de Compiègne même qui accouraient à Paris et venaient annoncer cette nouvelle au comité.

Bailly et La Fayette répondirent qu'il n'y avait aucune raison de détenir M. Berthier ; que leur avis était donc qu'on le laissât continuer tranquillement sa route. Mais les messagers répondirent qu'il serait certainement tué à Compiègne, et qu'on ne pouvait le sauver qu'en l'amenant à Paris.

On envoya à Compiègne un électeur, M. Rivière, et quatre cents cavaliers.

On reprochait beaucoup de choses à Berthier. Il est vrai que c'étaient de ces choses vagues comme on en reproche en temps de révolution aux gens qu'on veut perdre. On lui reprochait d'être un des principaux agents des conspirateurs. Par *conspirateurs*, on sait que l'on entendait la cour. Son portefeuille avait été surpris, disait-on, et l'on y avait trouvé le signalement des citoyens les plus zélés à la cause publique. On lui reprochait d'avoir eu la direction du camp de Saint-Denis et d'avoir fait distribuer à ses agents huit mille cartouches et douze cents livres de poudre. Quelques-uns ajoutaient même qu'il avait fait couper les blés verts pour affamer la France et faire hausser le prix du grain, hausse à laquelle il était intéressé comme accapareur. Quand un homme est arrivé à voir planer de pareilles accusations sur sa tête, il est jugé et condamné d'avance.

Berthier arriva à la barrière à quatre heures de l'après-midi, au moment même où, sur la place de Grève, le peuple écartelait son beau-père. Les outrages, les menaces, les imprécations l'avaient

accompagné tout le long de la route. À chaque ville, à chaque village, on le faisait descendre de sa voiture pour que le peuple pût le voir, le toucher, lui faire sentir sa griffe. En approchant de Paris, on trouva une charrette qui barrait le chemin. Cette charrette était chargée de perches portant des écriteaux ; sur ces écriteaux étaient consignés les faits principaux de la vie de Berthier.

Il a volé le roi et la France. – Il a dévoré la substance des peuples. – Il a été l’esclave des Suisses et le tyran des pauvres. – Il a bu le sang de la veuve et de l’orphelin. – Il a trompé le roi. – Il a trahi sa patrie.

Chacun s’empara d’un de ces étendards infâmes, et la voiture continua son chemin vers la barrière, précédée, suivie, entourée d’hommes portant ces écriteaux.

Au milieu de toutes ces tortures, Berthier était fort tranquille, conservait ce sang-froid qui exaspère les bourreaux et causait avec M. de Rivière ; et cependant c’était une chose effrayante pour tout cœur, fût-il de bronze, que ce cortège de cavaliers et d’hommes aux bras nus, de femmes chantant qui l’entourait.

Lui s’avançait tranquille dans sa voiture dont on avait enlevé le dessus, entre deux hommes armés de fusils dont chacun lui tenait la baïonnette sur la poitrine.

En arrivant à Saint-Merry, Berthier aperçut une grande foule qui venait au-devant de lui. Une tête coupée et placée au bout d’une pique dominait cette foule. Cette tête, c’était celle de son beau-père : on voulut la lui faire baiser ; mais M. Rivière l’écarta de la main.

Berthier lui sourit en signe de remerciement, et la tête, passant derrière la voiture, suivit le malheureux intendant : elle faisait désormais partie de son cortège.

Arrivé à la place de Grève, Berthier put croire un instant qu’il était arrivé à l’endroit de son supplice ; mais, grâce à un effort de son escorte, il fut conduit à l’Hôtel-de-Ville.

Alors commença l’interrogatoire, alors se renouvela la scène du

matin ; seulement, pas un seul instant son sang-froid n'abandonna le prisonnier.

— J'ai obéi à des ordres supérieurs, se contentait-il de répondre ; vous avez mes papiers, vous avez ma correspondance : par conséquent, vous en savez autant que moi.

Puis, comme on insistait :

— Écoutez, Messieurs, répondit-il, je suis très-fatigué ; depuis deux jours, je n'ai pas fermé l'œil ; faites-moi donner un endroit où je puisse dormir.

Dans ce moment, les clameurs redoublent, et le comité décide qu'on va le conduire à l'Abbaye.

— Conduisez-moi où vous voudrez, dit Berthier ; mais, d'une façon ou de l'autre, finissons-en.

Conduire Berthier à l'Abbaye, c'était le conduire à la mort. Cependant Bailly renouvelle ses tentatives du matin ; mais la voix de Bailly est couverte par les clameurs de la multitude. La Fayette arrive à son tour ; et comme sa voix est impuissante, il s'agenouille, prie, conjure. C'était prier la foudre, c'était conjurer la tempête. Les rumeurs deviennent des imprécations. Bailly et La Fayette eux-mêmes sont menacés.

Dans ce moment, Berthier descend au milieu de son escorte. Du haut du perron, il plane sur cette foule ; puis, haussant les épaules :

— Que ce peuple est bizarre avec ses cris ! dit-il.

À peine achevait-il que la foule se rue, enveloppe, étreint, disperse l'escorte et emporte Berthier dans ses mille bras.

Le chemin est tracé désormais. On va droit au réverbère, où se balance une corde neuve. À cette vue, Berthier arrache un fusil des mains d'un de ses bourreaux et attaque ses bourreaux. En un instant, son corps n'est qu'une blessure : c'est ce qu'il voulait. Il n'a été que tué et n'a pas été pendu.

Mais ce n'est point ce qu'a voulu la foule, qui se venge sur son cadavre. Un homme lui ouvre la poitrine, y plonge la main, lui

arrache le cœur et apporte tout battant, tout frissonnant encore, le hideux trophée sur la table du comité.

Celui qui avait commis cette abominable action était un soldat, un dragon. Il donna pour excuse que Berthier avait causé la mort de son père ; mais l'excuse parut insuffisante à ses camarades, qui décidèrent qu'on se battrait avec lui jusqu'à ce qu'il succombât ; au troisième duel, il fut tué.

La Fayette et Bailly étaient désespérés. Au pouvoir depuis huit jours, l'un comme maire de Paris, l'autre comme commandant de la garde nationale, c'était la seconde fois que ce pouvoir devenait impuissant entre leurs mains et que, sous leurs yeux, deux assassinats terribles étaient commis.

La Fayette voulait donner sa démission ; il fallut toutes les supplications de Bailly pour le décider à garder le commandement général de la garde nationale. Les mauvaises langues du temps dirent que ce qu'il avait refusé au mari, il l'accorda à la femme.

C'est un bien mauvais programme à la Révolution que tous ces massacres. Ces hommes, ces Flesselles, ces de Launay, ces Foulon, ces Berthier, qui avaient fait tant de mal à la France pendant leur vie, lui en faisaient plus encore après leur mort. Ces coupables dont on faisait des martyrs, ces infâmes qu'on réhabilitait par leur supplice, ce rebut du mépris public, comme les appelait Mirabeau, redevenaient non-seulement des hommes, mais des victimes intéressantes et dignes de pitié.

Aussi, le lendemain de ce terrible 22 juillet, que proposaient Lally-Tollendal, Mounier, Malouet ? de rendre le pouvoir au roi, de rendre l'armée au roi, d'ôter la garde nationale au peuple.

Mounier n'avait-il pas proposé déjà d'élever une statue au roi sur l'emplacement de la Bastille ? Une statue élevée par les vainqueurs aux vaincus ! cela fit beaucoup rire l'Assemblée, et surtout la France.

En attendant, on l'éventrait, cette terrible Bastille ; chacun y pouvait entrer maintenant : on voyait ces cachots au niveau du sol,

ces caves au-dessous du niveau de la rivière, où l'eau s'amassait goutte à goutte pour ne se vider que tous les mois ; où les prisonniers étaient forcés de disputer leur pain noir aux reptiles qui les assiégeaient ; où se montrait cette gigantesque échelle de Latude, chef-d'œuvre d'audace et de patience. On cherchait ces inscriptions à demi effacées tracées sur la muraille avec la pointe d'un clou et que le temps, jaloux et complice, rongait de ses dents humides. Un jour, pendant que Mirabeau se promenait là, on effondra une espèce de tombe placée sous un escalier, et l'on y trouva deux squelettes liés avec une chaîne et un boulet.

— Tiens, dit Mirabeau, ils n'ont pas mangé les os.

Qu'était-ce que ces prisonniers ? on ne le sut jamais. Les jésuites étaient à la fois les confesseurs de la Bastille et de la royauté. Quand un prisonnier mourait, on l'emportait au cimetière Saint-Paul et on l'enterrait sous le nom d'un domestique. Ces deux squelettes n'avaient donc pas été enterrés, mais probablement murés vivants.

Les ouvriers qui les découvrirent leur firent un pieux cortège : douze d'entre eux les conduisirent et les inhumèrent à la paroisse.

Cette découverte donna le désir de creuser plus profondément. On croyait que cette terrible Bastille pénétrait, par ses souterrains, jusqu'aux entrailles de la terre. Les ouvriers s'arrêtaient de temps en temps, cessaient leurs travaux, appliquaient leur oreille au sol, car ils prétendaient entendre des plaintes et des gémissements.

Puis on disait aussi que la Bastille était minée, qu'on y pénétrait par une voûte percée de Vincennes et qui passait sous le faubourg. Cette menace, jetée par de Launay, de faire sauter la moitié de Paris, on s'attendait d'un moment à l'autre à ce qu'une vengeance de la cour en fît une terrible réalité.

Puis cette menace de Foulon s'était réalisée, si ne s'était pas réalisée celle de de Launay. Ces quarante mille cavaliers appelés autour de Paris avaient en réalité fauché les blés verts. Après une mauvaise année allait venir une année plus mauvaise encore. On

parlait de brigands détruisant les moissons, apparaissant tantôt sur un point, tantôt sur un autre : on ne les voyait pas quand on les cherchait, quand on voulait les combattre ; mais un tel les avait vus ; mais une telle les avait vus. Les villes, et surtout les villages, demandaient des secours contre ces fantastiques apparitions, contre ces combattants qui se heurtaient dans les nuages comme au temps de César.

Tout à coup, on parla d'une chose bien autrement réelle, d'un fait et non d'une hypothèse, d'un bel et bon complot qui consistait à livrer Brest aux Anglais ; complot qui échoua cette fois et qui, quatre ans plus tard, se réalisa à Toulon.

Cette fois, pourquoi en fut-il ainsi ? L'Angleterre se fit elle-même la dénonciatrice : elle révéla le complot aux ministres de Louis XVI, c'est-à-dire, selon toute probabilité, à ceux qui l'avaient tramé. Selon toute probabilité, Louis XVI en était innocent, lui. Il avait, dans ce côté du cœur du moins, un sentiment bien national : il ne pouvait souffrir les Anglais.

Tout cela faisait grande émotion en France. Ce qu'avait fait Paris, la province commença de le faire : elle s'arma. L'Assemblée nationale, qui n'avait pas mille hommes à ses ordres quinze jours auparavant, recevait courrier sur courrier. Un jour, elle avait deux cent mille hommes, le lendemain, cinq cent mille, une semaine après, un million ; à la fin de juillet, trois millions.

Tout cela plein de force, de vigueur, de jeunesse et d'enthousiasme, demandant : *Que faut-il faire ?* et tout prêt à obéir, quel qu'il fût, à l'ordre qui lui serait donné.

Sur ces entrefaites arriva, le jour même où venait d'entrer en fonctions le comité de la Constitution, une lettre de M. Necker qui annonçait son prochain retour.

Voici cette lettre :

Messieurs, terriblement ému par de longues agitations, et considérant déjà de près le moment où il est temps de songer à la retraite du monde et des affaires, je me préparais à ne suivre plus que de mes vœux

ardents le destin de la France et le bonheur d'une nation à laquelle je suis attaché par tant de liens, lorsque j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré. Il est hors de mon pouvoir, Messieurs, il est au-dessus de mes faibles moyens de répondre dignement à cette marque si précieuse de votre estime et de votre bienveillance. Mais je dois au moins, Messieurs, vous aller porter l'hommage de ma respectueuse reconnaissance. Mon dévouement ne vous est pas nécessaire ; mais il importe à mon honneur de prouver au roi et à la nation française que rien ne peut ralentir un zèle qui fait depuis longtemps l'intérêt de ma vie.

Bâle, le 23 juillet 1789.

Signé NECKER.

M. Necker avait hésité un instant, ou plutôt ses amis avaient hésité pour lui : on lui faisait observer le péril qu'il y avait à venir reprendre le ministère dans un pareil moment ; mais M. Necker avait répondu :

— Mieux vaut s'exposer aux périls qu'aux remords.

Et il partit.

Le surlendemain de l'arrivée de son courrier à Paris, il y arrivait lui-même.

Le voyage avait été une marche triomphale ; l'arrivée à Paris fut le triomphe. En effet, c'était pour la nation une victoire éclatante remportée sur ses ennemis : en faisant triompher Necker, elle triomphait elle-même.

Une seule chose attrista ce voyage, ce furent ces dévastations causées par des agents inconnus, ces incendies anonymes qui se commettaient en Bourgogne et en Franche-Comté.

Enfin, il arriva à Versailles et se présenta à l'Assemblée nationale, où il fut introduit par quatre huissiers comme les présidents de cours souveraines, et où on le força de s'asseoir sur un fauteuil au milieu du parquet.

Dès que les applaudissements lui permirent de se faire entendre :

— Monsieur le président, dit-il, je viens avec empressement témoigner à cette auguste Assemblée ma respectueuse reconnaissance des marques d'intérêt et de bonté qu'elle a bien voulu me

donner. Elle m'a imposé ainsi de grands devoirs ; et c'est en me pénétrant de ses sentiments et en profitant de ses lumières qu'au milieu de circonstances si difficiles je puis conserver un peu de courage.

M. de Liancourt, chargé de répondre à Necker, s'acquitta de sa mission en ces termes :

— Monsieur, vous aviez, en vous retirant des affaires, emporté l'estime et les regrets de l'Assemblée nationale.

» Elle l'a consigné dans ses arrêtés ; et, en exprimant ainsi les sentiments dont elle était pénétrée, elle n'a été que l'interprète de la nation.

» Le moment de votre retraite a été celui d'un deuil général dans le royaume.

» Le roi, dont le cœur généreux et bon vous est connu plus qu'à qui que ce soit, est venu dans cette Assemblée s'unir à nous. Il a daigné nous demander nos conseils ; nos conseils devaient être ceux de la nation ; ils étaient de rappeler à lui le ministre qui l'avait servie avec autant de dévouement, de fidélité et de patriotisme.

» Mais déjà le cœur du roi avait pris de lui-même ce conseil salutaire ; et, quand nous pensions à lui exprimer nos vœux, il nous remettait la lettre qui vous invitait à reprendre vos travaux.

» Il désirait que l'Assemblée nationale y joignît ses instances, et il voulait, pour gage de son amour, se confondre encore avec la nation pour rendre à la France celui qui en causait les regrets et qui en faisait toute l'espérance.

» Vous vous étiez, en partant, dérobé aux hommages du peuple ; vous aviez employé, pour éviter l'expression de son estime, les mêmes soins qu'un autre eût employés pour fuir les dangers de son mécontentement et les cruautés de sa haine.

» Vous touchiez au moment où, après une longue et pénible agitation, vous alliez trouver le calme et le repos. Vous avez connu les troubles qui agitaient ce royaume ; vous avez connu les vœux

ardents du souverain et ceux de la nation, et, sans vous aveugler un seul instant sur l'incertitude du succès dans la carrière que vous aviez déjà parcourue et qui s'ouvrait une seconde fois devant vous, vous, toujours généreux, patriote et dévoué, vous n'avez pensé qu'à nos malheurs.

» Vous vous êtes, dans ce moment suprême, rappelé seulement ce que vous deviez à la France pour l'attachement et la confiance qu'elle vous donne, et vous n'avez plus pensé à votre repos, et, d'après vos propres expressions, vous avez, sans hésiter, préféré le péril aux remords.

» L'empressement des peuples qui se portaient sur votre route ; la joie pure et sincère qu'a reçue le roi de votre retour ; les mouvements joyeux que fait naître votre personne dans cette salle, où votre éloge était, il y a quelques jours, honoré avec tant d'éloquence et entendu avec tant d'émotion, tout vous est garant des sentiments de la France entière.

» La première nation du monde voit en vous celui qui, ayant particulièrement contribué à la réunion de ses représentants, a le plus efficacement préparé son salut et peut seul, dans un moment d'embarras, faire disparaître les obstacles qui pourraient s'opposer encore à sa régénération. Quel homme avait le droit de prétendre à une si haute destinée, et quel titre plus puissant pouvait assurer la France de votre dévouement le plus absolu ?

» Peut-il être donc offert à la nation un présage plus certain du bonheur que la réunion des volontés du roi prêt à tout sacrifier pour l'avantage de son peuple, d'une Assemblée nationale qui fait à l'espoir de la félicité publique l'hommage des intérêts privés de tous les membres qui la composent, et d'un ministre éclairé qui, aux sentiments d'honneur et de justice qui lui rendent le bien nécessaire, joint encore la position particulière d'un bien qui lui devient indispensable ?

» Et quelle époque, Monsieur, fut jamais plus heureuse pour établir la responsabilité des ministres, cette responsabilité, pré-

cieuse sauvegarde de la liberté, ce rempart certain contre le despotisme, que celle où le premier qui s'y soumettra n'aura de compte à rendre à la nation que celui de ses talents et de ses vertus !

» C'est après ce salutaire établissement que vous avez sollicité vous-même, dont vous aurez été le premier exemple, que l'homme portant un cœur droit, des intentions pures, un caractère ferme, une conscience à l'abri de tout reproche, pourra, s'il est doué de quelque talent, aspirer au ministère.

» Glorieux alors de l'idée qu'aucune action mauvaise, qu'aucune complaisance funeste, qu'aucune intrigue sourde ne pourront être dérobées au jugement de la nation, il bravera les atteintes obscures de la haine et de l'envie, et portera dans son cœur l'heureuse confiance que la vérité est toujours plus forte et plus convaincante que la calomnie, quand l'une et l'autre ne peuvent élever la voix que devant une nation généreuse et éclairée.

» C'est en vous soumettant aujourd'hui, Monsieur, à cette honorable épreuve, c'est en reprenant la place que vous avez consenti d'accepter que l'exercice de vos talents, que votre fidélité inviolable aux intérêts de la nation et du roi, désormais indissolublement liés, sauront prouver à l'Europe, sans l'étonner, combien étaient justes les regrets publics et l'allégresse universelle dont il appartenait à vous seul d'être l'objet.

» Si, dans cette circonstance, il pouvait m'être permis de laisser échapper l'expression d'un sentiment qui ne m'est que personnel, je dirais combien il m'est doux de lier l'époque glorieuse pour moi d'une fonction honorable que je ne dois qu'à l'extrême indulgence de cette auguste Assemblée, et que je ne puis justifier que par mon zèle, à l'époque tant désirée de votre retour à un ministère que vous signalerez par votre attachement à une Constitution qui va bientôt assurer le bonheur de l'empire.

La sortie de M. Necker fut accompagnée des mêmes applaudissements qui avaient salué son entrée.

Restait la ville de Paris, à laquelle il devait bien une visite, ne

fût-ce que pour avoir fait fermer les spectacles à la nouvelle de son exil. Il annonça donc pour le 30 juillet sa visite à l'Hôtel-de-Ville.

Le ministre traversa Paris aux cris de : *Vive la nation ! Vive M. Necker !* et arriva vers une heure de l'après-midi dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où il fut reçu par Bailly et La Fayette.

Là, les discours recommencèrent, interrompus par les applaudissements de l'assemblée ; on s'attendrit, on pleura. Il y avait, à cette époque, toute une école d'hommes d'État sentimentaux qui versaient des larmes avec une étonnante facilité ; et Necker méritait à bon droit le chef de cette école.

Néanmoins, cette fois, les larmes de l'assemblée eurent un bon résultat. Encore ému des assassinats de Foulon et de Berthier, tremblant qu'il n'en arrivât autant à M. de Bezenval, qui, malgré la permission qu'il avait reçue du roi de quitter la France et de se retirer en Suisse, sa patrie, avait été arrêté à Vellenaux, le ministre profita d'un des moments les plus pathétiques de cette réception pour crier :

— Grâce ! Pardon ! Amnistie générale !

À peine ces mots eurent-ils été prononcés au dedans qu'ils retentirent au dehors : le peuple est ainsi fait. C'est un champ d'épis qui se courbe sous le souffle du vent ; tantôt il incline à la vengeance, tantôt à la miséricorde : ce jour-là, il fut pour le pardon.

À l'instant même, l'ordre fut envoyé à Villenaux de mettre M. de Bezenval en liberté et de le reconduire jusqu'aux frontières de Suisse, sa patrie.

Le roi avait écrit à M. Necker :

J'ai été trompé sur votre compte. On a fait violence à mon caractère ; me voilà enfin éclairé : venez, Monsieur, reprendre sans délai vos droits à ma confiance, qui vous est acquise à jamais. Mon cœur vous est connu ; je vous attends avec toute ma nation, et je partage bien sincèrement son impatience. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur, jusqu'à votre retour, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Signé LOUIS.

Après une pareille lettre, il n'y avait pas de discussion à avoir sur la formation d'un ministère. N. Necker eut toute liberté de composer le sien. M. de Montmorin fut remplacé aux affaires étrangères ; M. de La Luzerne reprit le ministère de la marine ; M. de Saint-Priest eut le ministère de l'intérieur, qu'on appelait alors le ministère de Paris ; l'archevêque de Bordeaux fut nommé garde des sceaux ; le comte de la Tour-du-Pin fut nommé ministre de la guerre.

Mirabeau fut oublié, soit que M. Necker ne le jugeât point utile, soit même, ce qui est plus probable, qu'il le crût dangereux ; de ce jour date la haine du député pour le ministre.

Cependant on était arrivé à la journée du 4 août. Dans sa séance du matin, l'Assemblée nationale avait décrété que la Constitution serait précédée de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Voici cette Déclaration :

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut conserver d'autorité qui n'en émane directement.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice du droit naturel de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent à chaque autre membre de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa

formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et dans les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires ; et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Tout homme étant supposé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La libre communication des pensées et des opinions est un droit des plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, exprimer librement, sauf à répondre librement de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi.

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité de ceux à qui elle est confiée.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Toute société dans laquelle la garantie du droit n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Cette déclaration avait fort monté tous les esprits : on en était au degré suprême du sacrifice et du dévouement dans le club breton, un des premiers qui eût été fondé. Le jeune duc d'Aiguillon, un des plus riches seigneurs après le roi, avait fait la proposition d'offrir aux paysans de racheter les droits féodaux à des conditions modérées.

La nouvelle de cette proposition arriva au vicomte de Noailles. Le vicomte de Noailles était un cadet de famille, et par conséquent n'avait rien à perdre : aussi proposa-t-il non-seulement l'autorisation du rachat des droits, mais encore l'abolition sans rachat.

C'était trop, le but était dépassé : il fallut y revenir.

Ce fut un député inconnu, qui n'avait jamais parlé, qui parla cette fois, puis se tut, qui tira à lui la clé de la voûte féodale et qui fit écrouler l'édifice.

Il se nommait Le Quen de Kerengal.

Il demandait qu'on dressât un bûcher et qu'on y brûlât les infâmes parchemins, monuments de la barbarie, qui par la corvée ravalent l'homme à la hauteur de la bête et qui attelaient à la même charrette le paysan et le bœuf.

Alors on cita tous ces droits étranges : droit de corvée et droit de cuissage. Un seigneur breton, entre autres, avait celui, au retour de la chasse, d'ouvrir le ventre à deux de ses vassaux et de s'y réchauffer les pieds.

Alors M. de Foucault se lève. C'est un gentilhomme de province presque aussi inconnu que M. Le Quen de Kerengal. Il demande qu'on frappe sans ménagement sur les pensions et les places de la cour, presque toujours accordées aux basses intrigues.

M. de Beauharnais propose qu'à l'avenir, non-seulement tout Français, tout citoyen puisse arriver aux emplois, mais encore que

les peines soient pareilles pour tous les coupables, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent.

M. de Montmorency demande que l'on arrête sur-le-champ toutes ces dispositions afin qu'elles aient force de loi.

M. de Mortemart s'écrie qu'il n'y a qu'un vœu de la part de la noblesse, c'est de hâter le décret qui consomme tous les sacrifices.

Alors le dévouement devient de l'enthousiasme, l'enthousiasme devient presque de la folie. Comme les joueurs jetteraient leur or dans un gouffre, chacun s'avance à son tour et jette dans l'abîme révolutionnaire, qu'il croit fermer par ce sacrifice, rang, parchemins, droits, privilèges. M. de Virieu, député de la noblesse du Dauphiné, est ruiné ; il n'a rien que son colombier dont les pigeons vivent aux dépens des terres des paysans : il offre *le moineau de Catulle* et demande la destruction du colombier féodal.

On pressait le président Chapelier de faire voter l'Assemblée, tant chacun semblait craindre que son voisin et lui-même ne revînt sur ses pas.

— Pardon, répondit le malicieux président, mais aucun de ces messieurs du clergé n'a encore pu se faire entendre, et je me reprocherais de leur fermer la tribune.

En effet, au milieu de cet abandon de ces prérogatives, de ces droits de la fortune, le clergé reste égoïste. L'évêque de Nancy, par exemple, demande que le prix du rachat du droit ne revienne point au propriétaire, mais profite au bénéficiaire.

L'évêque de Chartres fait mieux, il demande l'abolition du droit de chasse.

— Ah ! s'écrie le duc du Châtelet, l'évêque nous ôte nos chasses ; eh bien, moi, je vais lui ôter ses dîmes.

Et il propose que les dîmes en nature soient converties en redevances pécuniaires, rachetables à volonté.

Puis, après les évêques, vint le tour des pauvres ecclésiastiques ; ils furent généreux comme tout ce qui est pauvre. Les uns déclarèrent que leur conscience leur défendait d'avoir plus d'un bénéfice.

Les autres offrirent leur casuel.

Pour le coup, l'Assemblée refusa.

Ce fut peut-être le spectacle le plus curieux qu'offrit pendant toute sa durée l'Assemblée nationale.

La séance, commencée à huit heures du soir, ne fut close qu'à une heure du matin. Mille ans de féodalité avaient disparu en cinq heures.

Les étrangers qui assistaient à la séance n'y comprenaient rien et demandaient à leurs voisins ce que cela voulait dire ; et leurs voisins répondaient :

— Regardez et écoutez : vous verrez ce que c'est qu'un peuple qui se fait libre.

Voici le sommaire des sacrifices faits par la noblesse et le clergé pendant la nuit du 4 août, depuis huit heures du soir jusqu'à une heure après minuit :

1° Suppression de tous les droits féodaux, consentie unanimement ;

2° Renonciation par les privilégiés à tous leurs droits et privilèges pécuniaires ;

3° Acquiescement par le clergé et la noblesse de supporter tous les impôts généralement quelconques, chacun suivant sa fortune ;

4° Suppression des justices seigneuriales, etc. : la justice sera rendue gratuitement dans tout le royaume ;

5° Renonciation générale et suppression de toutes les capitaineries et droits de chasse ;

6° Abolition des droits de francs-fiefs et de mainmorte ;

7° Suppression du cens et rentes féodales, de telles natures qu'elles soient, garennes ou colombiers ;

8° Abolition des droits d'annates en cour de Rome et près les évêchés pour les curés ;

9° Chaque ecclésiastique ne pourra posséder qu'un seul bénéfice ou rente sur icelui ;

10° Suppression du cumul des curés ;

- 11° Suppression des jurats et maîtrises des villes ;
 - 12° Renonciation faite par Lyon, Bordeaux, Marseille, Paris et autres, à leurs droits et privilèges pécuniaires ;
 - 13° La vénalité des charges supprimée ;
 - 14° Les citoyens de tous les ordres admis dans tous les emplois civils ou militaires ;
 - 15° Le parlement de Besançon supprimé ;
 - 16° Renonciation faite par les grands seigneurs à leurs titres de premiers barons et autres. Ils en font hommage à la nation, ainsi que d'une partie de leurs pensions ;
 - 17° Pour manifester un si grand bienfait pour la France, l'Assemblée a permis à M. le duc de Noailles de faire frapper une médaille qui représentera la destruction de la féodalité et la réunion de toute la France ;
 - 18° L'Assemblée va annoncer au roi qu'elle lui a donné le titre de *Restaurateur de la liberté en France* ;
 - 19° Le *Te Deum* sera chanté à Versailles, en présence du roi, par tous les députés, au son de toutes les cloches et de toute l'artillerie.
- Cette nuit fut jugée fort différemment selon les intérêts qu'elle lésait ou favorisait. À la cour, on l'appela la nuit des dupes, la Saint-Barthélemy des propriétés ; chez le peuple, on l'appela la nuit du dévouement et de la délivrance.
- À partir de ce moment, la vieille France a disparu, et l'on entre dans une France nouvelle. Necker, parti le 11 juillet, ne reconnaît plus la France le 6 août, et Dussault, le vieux Dussault, écrit :

Tout est changé : la démarche, le costume, l'aspect des rues, les enseignes. Les couvents sont pleins de soldats, les échoppes sont des corps de garde ; partout des jeunes gens qui s'exercent aux armes ; les enfants tâchent d'imiter, ils suivent et se mettent au pas ; des octogénaires montent la garde avec leurs petits-fils. « Qui l'aurait cru, disent-ils, que nous aurions le bonheur de mourir libres. »

Chapitre XXI

M. de Belzunce à Caen. – Sa mort. – MM. Kersalaun et de Quincey. – Saint-Germain. – Poissy. – Les députés. – Bordier. – Son patriotisme exalté. – Il est au Palais-Royal au 12 juillet. – Agent des approvisionnements de Paris. – Sa manière d’opérer. – Le Parlement de Rouen. – Bordier arrêté. – Dispositions du peuple en faveur de Bordier. – Triomphe de Bordier. – Sa fuite. – Les Suisses. – Bordier arrêté. – Il est pendu. – Travaux de l’Assemblée. – Effets de la nuit du 4 août. – Les deux camps. – Les Bretons. – Les aristocrates. – La constitution. – La discussion individuelle des articles demandée par Pétion. – MM. Wimpfen et Rounier. – La sanction royale. – Débats. – Discours. – L’inviolabilité du roi. – Lettre de Louis XVI. – Son mauvais effet. – Opposition. – Sanction pure et simple.

Les troubles qui se manifestèrent par toute la France à cette époque sont encore aujourd’hui un mystère, non-seulement pour l’historien, mais pour les rares contemporains qui ont survécu.

À plusieurs des hommes de cette époque nous avons demandé : qu’étaient-ce que ces brigands ? D’où venaient-ils ? Pour qui agissaient-ils ? Détruisaient-ils pour leur propre compte ? Étaient-ils des agents de la vengeance princière ?

Était-ce un moyen providentiel de mettre à chacun les armes à la main au moment où il fallait que tout le monde fût armé ?

Nul n’a pu répondre.

Disons donc le fait purement et simplement, et les malheurs qui en furent la suite.

Nous l’avons dit, il y avait une grande défiance du peuple contre la cour ; nous disons contre la cour, parce que cette défiance existait moins contre le roi que contre ses conseillers, ses anciens ministres, la reine surtout.

D’abord, il y eut émeute à Saint-Denis dans la nuit du samedi 1^{er} août. Le prétexte fut la cherté du pain, la cause réelle une de ces

émotions aux sources inconnues. M. Chatel était lieutenant de maire ; soit qu'il fût trompé, soit qu'il trompât, il assurait que depuis deux jours le blé manquait à Paris et que l'on y mangeait du pain semblable à celui que les boulangers allaient cuire. Ce pain, fait avec un mélange de farine d'orge, de seigle et de froment, se trouvant assez mal confectionné, cette négligence des boulangers excita quelques murmures. Néanmoins, dans sa croyance que la disette était générale, le peuple parut prendre assez facilement son parti sur un malheur qui atteignait les Parisiens tout les premiers ; mais, le soir même où ce pain fut distribué, plusieurs habitants de Saint-Denis en apportèrent de Paris, très-bon et très-blanc, annonçant que cette prétendue disette, affirmée par le lieutenant de maire, était un mensonge, et que Paris était en parfaite abondance.

À l'instant même, et comme si un seul cri avait fait sortir deux ou trois mille ouvriers de leurs maisons, un roulement général s'opère : une troupe armée entoure la maison du lieutenant de maire et le force à mettre à huit sous le pain de quatre livres. Ce n'est pas le tout ; comme il vient de céder, trois soldats de Provence enfoncent la porte de sa maison. Le peuple les suit en criant : *À la lanterne !* Il était deux heures du matin. D'abord, M. Chatel résiste, et vigoureusement ; enfin, voyant qu'il va être forcé, il fuit par une porte de derrière et se réfugie dans un clocher. Un enfant l'y découvre, le dénonce, et il est égorgé.

De son côté, Caen avait fait sa révolution et avait pris la Bastille. La tour *Lévi* avait exigé la réduction du prix du pain et avait formé une garde bourgeoise. Peu de jours après ce mouvement accompli, des soldats du régiment d'Artois, en garnison à Rennes, viennent en permission à Caen. Ils portaient des insignes patriotiques, comme faisaient à cette époque les militaires qui avaient adopté la cause du peuple. Cela déplut à quelques dragons du régiment de Bourbon, qui, profitant de ce que les soldats du régiment d'Artois étaient sans armes, se jetèrent sur eux et leur arra-

chèrent ces insignes. Les soldats d'Artois se plaignirent hautement, et l'on accusa M. de Belzunce, major en second des dragons, d'avoir, à prix d'or, provoqué cette insulte. M. de Belzunce était un bel officier, mais hautain, mais violent : il avait bon nombre d'ennemis. Son nom retentit avec des menaces ; les soldats se renferment dans leurs casernes, tandis qu'un piquet de grenadiers tente de s'emparer d'un pont ; mais ce pont est gardé par une sentinelle bourgeoise, qui fait feu et qui se replie en criant : *Aux armes !* À l'instant, le tocsin sonne, éveillant de proche en proche les villages voisins. Les paysans s'informent ; on leur dit que les soldats de la garnison égorgent les habitants. À minuit, vingt mille hommes sont arrivés de tous côtés, encombrement la ville et investissent le quartier avec du canon.

Enfin, un peu de calme se fait ; des pourparlers s'échangent entre les officiers municipaux et les officiers du régiment. M. de Belzunce, ignorant tout ce qui s'est passé, proteste de son innocence et offre de descendre à l'Hôtel-de-Ville pour en donner des preuves. Le régiment demande des otages, on les donne, et, à l'instant même, Belzunce se livre à la garde nationale, qui le conduit à la citadelle comme au lieu le plus sûr. En même temps, M. d'Haucourt, commandant de la province, envoie ordre au régiment de sortir de la ville, espérant que son départ ramènera le calme. Le régiment, en quittant la ville, rend ses otages, mais néglige de se faire rendre le major. Alors rien ne garantit plus le malheureux Belzunce, et la sédition éclate plus violente que jamais. Une troupe de furieux se porte à la citadelle, s'en empare malgré la résistance de la garde nationale, traîne Belzunce sur la place, le tue à coups de fusils, puis le déchire, s'en dispute les morceaux. Une femme s'empare de son cœur et le mange.

Il faut dire aussi que, de leur côté, les ennemis du peuple montraient une grande audace. À Quimper, un M. de Kersalaun, royaliste ardent, aristocrate furieux, se promenait aux endroits les plus populeux, au milieu des ouvriers qui le huaient, mais qui

n'osaient le toucher, et, nommant tout haut ses ennemis, c'est-à-dire les partisans de la révolution, il disait :

— Je les jugerai sous peu, et je laverai mes mains dans leur sang.

M. Mesmay de Quincey fit mieux. M. Mesmay de Quincey était conseiller au parlement de Besançon, seigneur de Quincey près Vesoul. Il invita tous les patriotes demeurant dans son voisinage à une fête qu'il voulait donner, disait-il, en l'honneur de la réunion des trois ordres. Paysans, bourgeois, citadins, officiers, soldats accourent à cette bonne nouvelle ; ils trouvent des tables dressées et une musique qui les attend dans un bosquet voisin. Ils se mettent à table tout joyeux, boivent, mangent, portent la santé de leur amphitryon. Tout à coup, la terre tremble, une mine éclate : un cratère s'ouvre, tue, brise, blesse au hasard et jonche tout le parc de membres sanglants.

Le 25 juillet, la connaissance de ce crime, attesté par le curé qui a confessé les moribonds, arrive à l'Assemblée nationale ; et l'Assemblée obtient du roi qu'on fera à l'instant même écrire aux puissances étrangères pour obtenir l'extradition.

On écrit ; mais les puissances se gardèrent bien de livrer M. de Mesmay, qui n'avait fait d'ailleurs que ce que de Launay avait menacé de faire, et qui fut réhabilité depuis.

Quelques jours plus tard, des députés de Saint-Germain se présentaient à l'Assemblée nationale, humbles et la honte au front : Saint-Germain avait eu aussi son massacre. Un malheureux, nommé Sauvage, était tombé dans une émeute sous les coups de meurtriers inconnus.

À Poissy, il y a aussi émeute. Cette émeute est dirigée contre un nommé Thomassin. À la nouvelle du danger que court ce citoyen que l'on conduit à la prison comme au lieu le plus sûr, l'Assemblée demande qu'une députation se rende à Poissy et le protège. Aussitôt tous les députés se lèvent. Cinq cents s'offrent pour cette dangereuse mission. MM. de Lubersac, évêque de Chartres, Mas-

sieu, Lhoppier, de La Touche, de Mancelle, de Véchery, Perrier, Camus, Milon de Montherlaud, Hell, Smith et Ulri réunissent les suffrages, partent sur-le-champ et pénètrent dans la prison à travers une foule d'hommes et de femmes qui demandent la tête du prisonnier.

Un instant la présence des députés calme la sédition ; ils se font amener l'accusé dans la salle d'audience, l'interrogent, s'assurent de son innocence, demandent et obtiennent de la multitude un sursis de deux jours : pendant ces deux jours, le prisonnier s'évadera.

La députation, tranquille sur son sort, se remet en route ; mais à peine a-t-elle franchi les portes de la ville qu'elle apprend que l'opinion est pour que l'on traîne à la potence celui qu'elle a cru sauvé. Elle rentre aussitôt dans la ville, se précipite vers l'endroit qu'on lui désigne et voit la victime les mains liées à vingt pas déjà de la potence.

Cette fois, l'insistance des députés est vaine. Malgré la sainteté de leur mission, malgré leur titre de représentants de la France, ils sont honnis, hués, repoussés. Le patient est traîné jusqu'au gibet, on lui passe la corde au cou, et, sur sa prière, on suspend l'exécution pour aller chercher un curé.

C'est dans cet intervalle, pendant ce sursis accordé, que les députés parviennent, en se glissant au milieu des furieux, à envelopper le condamné. Une fois près de lui, ils lui font un rempart de leur corps, prient, supplient, demandent à mourir avec lui, finissent enfin par le délier et par le ramener à la prison, à la porte de laquelle ils s'établissent en déclarant que cette fois les meurtriers n'arriveront à leur victime qu'en leur marchant sur le corps.

Enfin, l'évêque de Chartres obtient que l'accusé sera remis entre ses mains pour être conduit par lui à Versailles, où son procès lui sera fait.

Le procès est fait, et Thomassin est reconnu innocent.

Bordier n'eut pas le même bonheur. Le pauvre Bordier était un

acteur du théâtre des Variétés de bois. Ce théâtre était situé où est aujourd'hui le Théâtre Français. C'était un garçon de talent qui faisait courir tout Paris, vers cette époque, dans une farce intitulée *Arlequin empereur dans la lune*, et d'où il disait de la façon le plus piteusement comique et sans se douter le moins du monde que c'était la fin qui lui était réservée :

— Vous verrez qu'avec tout cela je finirai, moi, par être pendu.

Bordier était fort patriote, homme à tête exaltée. En outre, comme tous les vrais artistes, il s'était, dès 1788, mêlé à tous les mouvements qui avaient signalé la chute du ministère Brienne, s'était signalé au premier rang de ceux qui avaient, à défaut d'autre chose, jeté des pierres au chevalier du guet et marché à l'assaut du corps de garde du Pont-Neuf, où il avait reçu un coup de baïonnette. En avril 89, il avait été reconnu rue de Montreuil regardant le pillage de la maison Réveillon en homme qui trouve que la chose va peut-être un peu loin, mais qui n'est pas le moins du monde disposé à l'arrêter ; enfin, au Palais-Royal – le Palais-Royal, c'était les foyers de Bordier –, enfin, au Palais-Royal, le 12 juillet, il avait, lors de l'insurrection, donné un vigoureux coup d'épaule à Camille Desmoulins. Aussi la commission d'approvisionnements de Paris n'hésita-t-elle pas à l'envoyer à Rouen comme agent chargé de veiller aux approvisionnements de Paris.

Or, Paris s'approvisionnait mal, et Bordier, en vertu de ses pouvoirs, se croyait permis, pour approvisionner Paris, d'employer certains moyens extra-légaux qui consistaient à prendre à ceux qui avaient pour envoyer à ceux qui n'avaient pas. En conséquence, à la tête d'une bande de gens armés, il avait parcouru les campagnes, avait pris le grain et les farines où il les avait trouvés, et envoyait le tout à Paris.

Un tel état de choses ne pouvait durer avec un parlement aussi méticuleux que celui de Rouen. Il fit arrêter Bordier sans s'inquiéter ni de ses pouvoirs ni de ceux dont il les avait reçus, et le fit conduire à la prison, où on le mit à la geôle.

Il devait être jugé séance tenante, et la sentence rendue pour le lendemain.

C'était donc en tout une affaire de vingt-quatre heures.

Mais vingt-quatre heures, c'est bien long quand on attend, et le peuple attendait ; il attendait, cette fois, comprenons-nous bien, non pas la condamnation de Bordier, mais son acquittement. Le peuple avait bien senti que Bordier, en prenant les grains où il les trouvait, faisait l'affaire des pauvres ; et, par la même raison qu'il aurait voulu pendre Flesselles, de Launay, Foulon et Berthier, il ne voulait pas qu'on pendît Bordier.

Aussi, dans la soirée, la prison fut-elle enfoncée, et Bordier délivré avec son agent – son confident, comme on dit au théâtre –, confident dont l'histoire injuste n'a pas conservé le nom.

Tous deux furent portés en triomphe.

Ils auraient bien voulu se soustraire à cet honneur ; ils connaissaient le parlement de Rouen comme un des plus entêtés de la France, et ils se doutaient bien qu'il ne laisserait pas s'accomplir ainsi le triomphe sous leurs yeux. Mais, comme toute la force armée manquait aux magistrats, comme toute la ville était soulevée en faveur de Bordier, le Parlement, momentanément du moins, se vit réduit à l'impuissance, et, vers minuit, Bordier et son compagnon parvinrent à quitter la ville.

Malheureusement pour les deux fugitifs, le hasard voulut que le régiment de Salis-Samade, un des plus dévoués à la cour, renvoyé du Champ-de-Mars où il avait campé pendant les journées des 12, 13 et 14 juillet, entrât à Rouen deux heures après qu'ils en étaient sortis.

On savait quelle route avaient prise Bordier et son compagnon : c'était celle de Fleury. À la vue de Salis-Samade, les magistrats reprennent courage, font courir après eux et les atteignent à Magny, à l'hôtel de la diligence, au moment où ils vont monter en voiture.

Une fois pris, Bordier et son compagnon étaient condamnés

d'avance. Aussi la sentence ne se fit-elle point attendre : elle fut rendue le même jour ; et, le lendemain, les deux malheureux furent pendus à deux potences dressées à l'entrée du pont de bateaux, du côté du quai du Havre.

Pendant ce temps, l'Assemblée continuait son œuvre et abordait l'une après l'autre les grandes questions sociales qu'elle était appelée à résoudre, c'est-à-dire la définition des pouvoirs, leur action réciproque, l'organisation du corps législatif, la sanction royale.

Mais les besoins de l'État, le vœu du peuple, l'instinct politique de l'Assemblée, tout portait les députés à s'occuper sans relâche de la Constitution. Seulement, l'Assemblée commençait à se partager en deux camps.

La nuit du 4 août avait fait faire un grand pas à la France. Mais, comme tous les mouvements accomplis d'enthousiasme, celui-là n'avait point tardé à avoir sa réaction. Quelques membres de la noblesse, beaucoup de membres du clergé n'avaient pas adopté ce grand désintéressement qui ruinait les deux ordres de l'État, dans lesquels, depuis six cents ans, se concentraient toutes les richesses : ceux-là admettaient le droit que les députés avaient personnellement de se dépouiller de leurs richesses et de leurs privilèges ; mais ils niaient qu'ils eussent reçu de la nation le droit d'en dépouiller les autres.

Un dernier espoir restait à ceux-là, c'est que le roi refuserait sa sanction aux actes accomplis pendant cette nuit.

Dès la réunion des ordres, on avait remarqué que les membres de l'Assemblée, même ceux qui composaient le tiers, étaient divisés en deux sections entre lesquelles s'élevait, comme pour les séparer, le bureau du président. On remarqua aussi que les patriotes avaient adopté le côté gauche de la salle, tandis que les réactionnaires s'étaient retirés du côté droit. Dès lors, comme c'était du Palais-Royal qu'était sortie la révolution, le côté gauche fut appelé le coin du *Palais-Royal*, et, comme parmi les patriotes,

les Bretons surtout se faisaient remarquer par leurs idées avancées, on appela les arrêtés républicains les *arrêtés bretons*.

Les patriotes rendirent la pareille à leurs ennemis en les appelant *aristocrates*.

Telle, d'après la situation des esprits, se présentait la situation physique de la Chambre et l'ouverture des débats sur la Constitution.

Ce fut une raison de plus pour que l'on arrêtât bien positivement les bases sur lesquelles on allait discuter. Ces bases furent six articles primordiaux, littéralement extraits de tous les cahiers, hommage rendu à la sagesse des provinces, témoignage de respect pour la volonté du pouvoir constituant.

Voici ces articles tels qu'ils furent présentés à la rédaction du comité :

ARTICLE I^{er}. – Le gouvernement français est monarchique. Il n'y a point en France d'autorité supérieure à la loi. Le roi ne règne que par elle ; et quand il ne commande pas au nom de la loi, il ne peut exiger l'obéissance.

ART. II. – Aucun acte de législation ne pourra être considéré comme loi, s'il n'a été fait par les députés de la nation, et sanctionné par le monarque.

ART. III – Le pouvoir exécutif réside exclusivement dans les mains du roi.

ART. IV. – Le pouvoir judiciaire ne doit jamais être exercé par le roi, et les juges auxquels il est confié ne peuvent être dépossédés de leur office pendant le temps fixé par la loi, autrement que par les voies légales.

ART. V. – La couronne est indivise et héréditaire de branche en branche et de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Les femmes et leurs descendants en sont exclus.

ART. VI. – La personne du roi est inviolable et sacrée ; mais les ministres et autres agents de l'autorité sont responsables de toutes les infractions qu'ils commettent envers les lois, quels que soient les ordres qu'ils aient reçus.

En masse, ces différents articles semblaient parfaitement correspondre au vœu de la nation ; aussi, au premier abord, quelques membres proposèrent-ils de les présenter en masse à la discussion. Mais Pétion se leva contre cette motion. Il fit remarquer, l'un après l'autre, l'importance de chacun de ces articles et réclama la discussion individuelle.

Le fait vint en preuve à l'avis de Pétion.

Au premier article, la discussion s'engagea sur le mot *monarchique*.

Le gouvernement français est *monarchique*, disait ce premier article.

L'Assemblée ne crut pas devoir laisser passer ce mot dont on avait si souvent abusé pour couvrir tous les excès du despotisme.

Aussitôt chacun se hâta de faire sa proposition. Et l'on en déposa plus de quarante sur le bureau du président.

Deux seulement parmi ce grand nombre attirèrent l'attention de la Société.

L'une était de M. Wimpfen, l'autre de M. Rounier.

La première appelait le gouvernement français une *démocratie royale*.

La seconde était ainsi conçue :

La France est un état monarchique dans lequel la nation fait la loi, et où le roi est chargé de la faire exécuter ; cette distinction et séparation des pouvoirs exécutif et législatif constitue essentiellement la monarchie française.

Cette rédaction eut un grand succès et fut fort applaudie ; une grande partie de l'Assemblée se leva pour l'appuyer. Mais bientôt on s'aperçut qu'elle excluait la sanction royale et privait le roi de tout pouvoir législatif. La proposition fut donc repoussée.

Le rejet d'une rédaction qui avait d'abord paru si conforme au vœu de l'Assemblée produisit une grande agitation, dans le côté gauche surtout ; et les débats s'élevèrent à un grand degré de violence et presque d'animosité. Enfin, un député nommé Lacroix

proposa que trois jours entiers fussent consacrés à la discussion des six articles, afin que l'Assemblée, se sentant le loisir de la discussion, ne s'inquiétât point des escamotages de scrutin.

Mais on s'aperçut bientôt que la question principale de toutes ces questions soumises à la Chambre par les six articles était la sanction royale ; qu'on ne s'accorderait sur aucun tant que celui-là ne serait point coulé à fond. Il fut donc décidé que l'on statuerait avant tout sur *la sanction*, sur *la permanence de l'Assemblée* et sur *l'organisation du corps législatif*. Après quoi, sur la motion de Mirabeau, il fut décidé, vu l'importance de la matière, que l'on irait aux voix par appel nominal.

La discussion s'engagea, et trois avis principaux divisèrent l'Assemblée.

On fut assez généralement d'avis d'accorder au roi la sanction, c'est-à-dire le droit d'apposer aux décrets du corps législatif le sceau de la loi, qui la consacre et lui soumet les volontés. Mais, selon les uns, cette sanction ne devait être considérée que comme un acte matériel qui découlait naturellement de la loi, une fois la loi faite. Les autres soutenaient que c'était une portion de la puissance législative qui donnait au prince le droit de concourir à la confection de la loi par son adhésion volontaire, ou d'en empêcher l'effet par son refus.

Mais sur ce droit de refus et de veto les opinions étaient fort divisées : les uns voulaient qu'il fût absolu et illimité ; les autres demandaient qu'il fût borné au pouvoir de suspendre l'exécution des lois afin de mieux s'assurer de la volonté générale.

Comme c'est sur cette question de veto que reposera la monarchie, comme c'est le refus de la sanction du décret sur les prêtres assermentés qui amènera le 20 juin, comme c'est le 20 juin qui amènera le 10 août, comme c'est le 10 août, enfin, qui amènera le 21 janvier ; comme la question qui se discute est par conséquent une question de vie ou de mort pour le roi et même pour la monarchie, nous emprunterons à l'*Histoire de la révolution*, par deux

amis de la liberté, les principaux passages des discours de MM. Mounier, Lally-Tollendal, Treilhard, d'Entraigues, Mirabeau et de Liancourt, qui réclamaient l'intégrité de la sanction royale et le veto absolu du roi.

Deux pouvoirs, disaient-ils, sont nécessaires à l'existence et aux fonctions du corps politique, celui de vouloir et celui d'agir. Par le premier, la société établit les règles qui doivent la conduire au but qu'il se propose, et qui est incontestablement le bien de tous. Par le second, ces règles s'exécutent, et la force publique sert à faire triompher la société des obstacles que cette exécution pourrait rencontrer dans l'opposition des volontés individuelles.

Chez une grande nation, les deux pouvoirs ne peuvent être exercés par elle-même. De là, la nécessité des représentants du peuple pour l'exercice de la faculté de vouloir ou de la puissance législative ; de là encore la nécessité d'une autre espèce de représentants pour l'exercice de l'autre faculté, celle d'agir, ou de la puissance exécutive.

L'une et l'autre de ces puissances sont également nécessaires, également précieuses et également chères à la nation. Si, d'un côté, le maintien de la liberté exige que le corps législatif soit hors des atteintes du pouvoir exécutif, il ne l'est pas moins que le pouvoir exécutif soit hors des atteintes du pouvoir législatif, et il ne l'est pas moins que tous deux aient constamment en main les moyens de se maintenir contre des usurpations qui pourraient être essayées par l'un ou l'autre de ces pouvoirs.

Or, ce moyen existe dans le droit attribué au chef suprême de la nation, d'examiner les actes de la puissance législative, et de leur donner ou de leur refuser le caractère sacré de la loi.

Si le peuple réuni exposait sa volonté, il serait absurde de penser que cette volonté doit être subordonnée à une sanction royale.

Mais, dans un État où par la nature des choses il est forcé de confier ses pouvoirs à des représentants sur lesquels des circonstances particulières de fortune et de position personnelles, plutôt que la prééminence des vertus et des talents, peuvent réunir les suffrages, cette prérogative du monarque est absolument essentielle pour combattre une espèce d'aristocratie de fait, qui, tendant sans cesse à acquérir une constance légale, deviendrait également hostile au prince auquel elle voudrait s'é-

galer, et pour le peuple qu'elle chercherait à tenir dans l'abaissement.

De là, cette alliance naturelle et nécessaire entre le peuple, alliance fondée sur ce qu'ayant les mêmes intérêts et les mêmes craintes, ils doivent avoir un même but, et par conséquent une même volonté.

Ce n'est donc point pour son avantage particulier que le monarque intervient dans la législation, mais pour l'intérêt même du peuple, et c'est dans ce sens que l'on peut et doit dire que la sanction royale n'est point la prérogative du monarque, mais bien la propriété et le domaine de la nation.

En effet, supposons le prince dépouillé du droit de *veto* sur toutes les propositions que pourrait lui faire l'Assemblée, n'est-il pas évident qu'il est possible que par une erreur funeste ou une coalition criminelle de représentants ambitieux ou peu éclairés, il soit forcé d'exécuter des volontés contraires à la volonté générale, et même de déployer la force publique contre la nation elle-même ?

Si le prince n'a pas le *veto*, qui empêchera les représentants de prolonger, d'éterniser leur députation et de renverser la liberté politique, comme le Long-Parlement le fit autrefois dans la Grande-Bretagne ? Qui les empêchera d'envahir peu à peu toutes les branches de la puissance exécutive, de réunir en eux tous les pouvoirs, de réduire l'autorité royale à n'être qu'un instrument passif de leurs volontés et de replonger le peuple dans la servitude ?

Si le prince est forcé de sanctionner une mauvaise loi, il ne reste au peuple que la terrible ressource de l'insurrection, aussi funeste pour lui que pour ses indignes représentants, et qui ouvrirait une nouvelle carrière au despotisme des ministres et aux ennemis de la paix publique, surtout dans un État où une révolution si nécessaire, si rapide, a laissé des germes de division et de haine que l'affermissement de la Constitution par les travaux successifs et importants de l'Assemblée peut seul étouffer.

On ne peut supposer que deux cas où le prince pourrait refuser la sanction :

1° Celui où, trompé par ses ministres, il résisterait à des lois contraires à ses vues personnelles :

2° Celui où il jugerait que la loi proposée blesse les intérêts de la nation.

Dans le premier cas, ce serait assurément un bien pour l'État. Dans

le second, l'effet de la loi ne serait que suspendu, car il est impossible que le roi résiste à la volonté connue de la nation, et son *veto*, quelque absolu qu'il soit, n'est de fait qu'une suspension d'un acte du corps législatif et un appel porté par le prince de la législation au peuple.

En effet, la puissance législative peut refuser l'impôt, peut refuser l'armée, et frapper de paralysie le pouvoir exécutif, à qui il ne reste d'autre moyen que celui de la dissoudre.

Mais si le retour annuel de l'Assemblée nationale est aussi solidement assuré que la couronne sur la tête du prince qui la porte, c'est-à-dire par une loi constitutionnelle qui défende, sous peine de conviction d'imbécillité, de proposer ni la concession d'aucune espèce d'impôt, ni l'établissement de la force armée pour plus d'une année, si le peuple renvoie à l'Assemblée les mêmes députés, ne faudra-t-il pas que le prince obéisse ? car c'est le vrai mot, quelque idée qu'on lui ait donnée jusqu'alors de sa prétendue souveraineté. Lorsqu'il cesse d'être uni d'opinion avec son peuple, et que ce peuple est éclairé, la liberté de la presse et l'opinion publique élèveront contre le despotisme des barrières insurmontables.

Le *veto* royal est donc nécessairement limité dans le *fait*. Mais il y a les plus grands inconvénients à ce qu'il soit également limité dans le droit. Assigner un terme au *veto*, c'est forcer le chef de la puissance exécutive à prendre l'engagement solennel de faire exécuter une loi qu'il désapprouve ; c'est ne lui donner qu'une autorité dégradée qui contrasterait avec la grande puissance dont l'intérêt public force à le revêtir ; c'est l'engager à adopter avec indifférence les lois qui ne seraient nuisibles qu'au peuple.

Par suite de ces considérations puisées dans le cœur humain et dans l'expérience, le roi doit avoir le pouvoir d'agir sur l'Assemblée nationale en la faisant réélire. Cette sorte d'action est nécessaire pour laisser au roi un moyen paisible et légal de faire agréer à son tour les lois qu'il jugerait utiles à la nation, à laquelle l'Assemblée nationale résisterait. Rien ne serait moins dangereux, car il faudrait bien que le roi comptât sur le vœu de la nation si, pour faire agréer une loi, il avait recours à une élection de nouveaux membres : et quand la nation et le roi se réunissent à désirer une loi, la résistance du corps législatif ne peut plus avoir que deux causes, ou la corruption de ses membres, et alors leur remplacement est un bien ; ou un doute sur l'opinion publique, et alors

le meilleur moyen de l'éclairer est assurément une élection de nouveaux membres.

En un mot, annualité de l'Assemblée nationale, annualité de l'armée, annualité de l'impôt, responsabilité des ministres, sanction royale sans restriction écrite, mais parfaitement limitée de fait, voilà le palladium de la liberté française et le plus précieux exercice de la liberté du peuple.

Mirabeau fut un des défenseurs les plus éloquents de ce système du *veto* absolu. Il s'éleva dans la discussion à une telle hauteur qu'il arracha des applaudissements à ses ennemis mêmes. Mais alors se levèrent Garat jeune, Landine, Sales, Beaumetz, qui répondirent avec non moins d'ardeur et peut-être avec plus de logique :

Il est faux de dire que le roi est le représentant continuel de la nation. La réunion de ces deux idées implique contradiction, car tout représentant est révocable, et s'il n'est pas révocable il n'est pas représentant. Comment donc le droit de représenter la nation pourrait-il être héréditaire ? En accumulant sur la tête du roi des titres contradictoires, on s'expose à les affaiblir et l'on nuit à sa légitime autorité. Il ne peut à la fois être chef et représentant, législateur et exécutif : car, s'il est représentant, il n'est pas chef, s'il est chef, il n'est pas représentant ; s'il est législateur, il ne doit pas être exécutif. Puisqu'il est contre les principes que ces deux pouvoirs soient réunis, s'il est exécutif, il n'est pas représentant. Il répugne qu'un mandataire soit exécutif de la loi qu'il a faite.

Le pouvoir législatif est essentiellement un et doit être exercé tout entier par tous et au nom de tous. Il doit donc toujours être républicain, lors même que le pouvoir exécutif ou le gouvernement est monarchique. Une seule différence distingue un chef d'un maître, et un monarque d'un despote, c'est que le chef et le monarque dirigent les volontés particulières par la volonté générale, et que les maîtres et les despotes veulent soumettre la volonté de tous à leur volonté personnelle.

C'est donc faire du chef des Français leur maître, et de leur monarque un despote, que de leur accorder le droit de faire intervenir sa

volonté personnelle pour arrêter, anéantir, ou même suspendre la volonté d'une nation, exprimée par ses représentants.

Et qu'on ne se laisse pas abuser ici par les termes : le droit d'empêcher n'est pas différent du droit de faire. Dans cette assemblée même, ce n'est pas autre chose que fait la majorité, à qui le droit de faire n'est pas contesté. Lorsqu'une motion est soutenue seulement par la minorité, la majorité exprime le vœu national en la refusant ; elle exerce son pouvoir législatif sans limites.

Le droit d'empêcher, dans les mains du pouvoir exécutif, serait bien plus pressant encore, car la majorité du corps législatif n'arrête que la minorité, au lieu que le ministère arrêterait la majorité elle-même, c'est-à-dire le vœu national que rien ne doit arrêter ; et le *veto* entre ses mains deviendrait une lettre de cachet lancée contre la volonté nationale tout entière.

Le *veto* suspensif ou l'appel à la nation serait encore plus funeste que le *veto* absolu. Celui-ci arrête tout au lieu que l'autre peut tout ébranler. Il change entièrement le principe du gouvernement et substitue la démocratie pure au gouvernement représentatif. La France n'est point et ne peut être une démocratie. Vingt-six millions d'hommes, dont les neuf dixièmes sont privés d'instruction et réduits par les besoins qui les pressent à n'être que des machines de travail, ne peuvent concourir immédiatement à la formation des lois.

Six millions de citoyens actifs, dispersés sur une surface de vingt-cinq mille lieues carrées, ne peuvent se réunir en une seule assemblée. Or, l'appel au peuple renvoie le pouvoir législatif du représentant à la nation, c'est-à-dire de l'Assemblée législative où l'on discute et où l'on délibère, à deux ou trois cents législateurs où, dans l'état actuel des choses, on ne peut ni délibérer ni discuter ; il met la nation aux prises avec ses représentants, avec son roi, avec elle-même. C'est donc pour la sûreté du roi autant que pour la liberté du peuple qu'il faut proscrire tout *veto* royal.

Mais on affecte de craindre que le pouvoir législatif ne parvienne un jour à envahir la puissance exécutive, comme s'il était si facile à un pouvoir sans armes de renverser un pouvoir toujours armé ; comme si une armée de douze cents hommes, toujours rivaux d'influence, lors même qu'ils ne peuvent pas l'être de talent, et revêtus pour un temps très-court, d'une portion de l'autorité nationale, mais sans aucune puis-

sance individuelle, pouvait avoir assez de moyens pour concerter et exécuter dans un petit nombre d'années des plans d'invasions contre le dépositaire perpétuel et héréditaire de la force publique ! Ouvrez l'histoire, et partout vous verrez les représentants des peuples sans cesse occupés à contenir le pouvoir exécutif et jamais à l'usurper. Le Long-Parlement lui-même a été injustement accusé des violences de Fairfax et des crimes de Cromwell. S'il garda trop longtemps son pouvoir, c'est que jamais en Angleterre la Constitution n'a protégé ni partagé le pouvoir constituant du peuple ; c'est que la loi y accorde au prince le droit absurde de dissoudre le parlement à sa fantaisie – ce funeste *veto royal* qui fit couler le sang des Anglais sur les champs de bataille, et celui de leur roi sur l'échafaud.

Ce n'est pas dans les ressources désespérées du licenciement de l'armée et du refus de l'impôt qu'il faut chercher une barrière contre l'ambition du monarque, c'est dans la Constitution elle-même ; c'est dans votre prudence à ne l'armer que du degré de puissance nécessaire pour le maintien des lois et de la tranquillité publique. Une assemblée permanente ne peut nous rassurer contre un *veto* qui peut être aussi permanent. Sans doute, qu'un bon roi se rendra au vœu de la nation ; mais un roi violent et opiniâtre exposera, s'il le faut, pour défendre cette prérogative, et sa couronne et sa vie.

Si vous devez chercher un frein contre les manœuvres impétueuses d'une Assemblée législative très-nombreuse, réunie en une seule chambre, ce n'est pas dans le *veto royal*. Lorsque le mal est dans l'Assemblée, ce n'est pas hors de l'Assemblée qu'il faut chercher le remède. Quand un habile mécanicien veut imprimer un mouvement régulier aux roues de sa machine, c'est dans sa machine elle-même qu'il place son régulateur. Or, le *veto* ne sera pas dans l'Assemblée législative, mais en dehors. Il ne ralentira pas la fougue des délibérations, il anéantira arbitrairement celles qui seront prises avec lenteur, comme celles qui seront prises avec précipitation.

C'est encore moins dans l'insurrection.

Ces secousses violentes, souvent répétées, frapperaient de mort le corps politique.

C'est dans la séparation des pouvoirs, c'est dans le renouvellement fréquent des membres de l'Assemblée nationale, c'est dans l'exercice souvent répété du pouvoir constituant du peuple, que vous pourrez pla-

cer un rempart que ne pourra renverser ni l'audace des despotes, ni l'esprit ambitieux de représentants indignes de leurs augustes fonctions.

Tous ces discours, fort éloquents de part et d'autre, embarrassaient encore la question qu'ils devaient éclairer.

Enfin, pour embrasser la question dans toute son étendue et se diriger dans son travail, l'Assemblée, sur la proposition de Guillotin, adopta la série de questions suivantes :

1° Le roi peut-il refuser son consentement à la Constitution ?

2° Le roi peut-il refuser son consentement aux actes du corps législatif ?

3° Dans le cas où le roi refuserait son consentement, ce consentement sera-t-il suspensif ou indéfini ?

4° Dans le cas où le refus du roi aura lieu comme suspensif, pendant combien de temps ce refus pourra-t-il durer ? Sera-ce pendant une ou plusieurs législatures ?

Une longue discussion s'ouvrit sur cette nouvelle proposition ; puis, comme dans toutes les situations graves et compliquées, on s'en tira par un ajournement.

On résolut d'éviter toute discussion sur la prérogative royale jusqu'à ce que le roi eût sanctionné les décrets du 4 août.

Ceci ressemblait beaucoup à un sentiment de défiance qu'il fallait maintenir en l'adoucissant ; aussi, M. de Guigné ayant demandé que, d'abord, on reconnût l'inviolabilité de la personne du roi, l'indivisibilité du trône et l'hérédité de la couronne, toute l'Assemblée se leva et rendit par acclamation le décret suivant :

L'Assemblée nationale a déclaré par acclamation et reconnu à l'unanimité des voix, comme points fondamentaux de la monarchie française, que la personne du roi est inviolable et sacrée, que le trône est indivisible, que la couronne est héréditaire dans la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Alors se présenta une question qui, au commencement du siècle, soixante-dix ans auparavant, avait excité de grands troubles, à

savoir si la branche régnante en Espagne, et qui avait renoncé au trône de France par le traité d'Utrecht, serait exclue ou non.

L'Assemblée délibéra trois jours et se contenta, après ces trois jours de délibération, d'ajouter au décret que nous avons cité plus haut cette simple phrase, amendement de M. Target :

Sans entendre rien préjuger sur l'effet des renonciations.

Mieux eût valu, comme on le voit, oublier l'Espagne, que de la faire se souvenir en se souvenant soi-même.

Cependant la sanction du roi sur les articles du 4 août se faisait attendre. Elle lui avait été demandée par un décret du 12 septembre ; il avait paru les approuver lui-même lorsqu'ils lui avaient été présentés par le président de l'Assemblée. Aussi fut-on fort étonné, lorsqu'au lieu d'une sanction pure et simple du roi, on reçut de lui la lettre suivante, accompagnée, comme on le verra, d'observations détaillées sur chaque article.

Il faut que nous expliquions les journées des 5 et 6 octobre, qui paraissent inexplicables à beaucoup, et dont cette lettre, symbole de réaction, peut donner la clé.

La voici :

Vous m'avez demandé, Messieurs, de revêtir de ma sanction les articles arrêtés par votre assemblée, le 4 du mois dernier, et qui ont été rédigés dans les séances suivantes. Plusieurs de ces articles ne sont que le texte des lois dont l'Assemblée nationale a dessein de s'occuper, et la convenance ou la perfection de ces dernières dépendra nécessairement de la manière dont les dispositions subséquentes que vous annoncez pourront être remplies. Aussi, en approuvant l'esprit général de vos déterminations, il est cependant un petit nombre d'articles auxquels je ne pourrais donner en ce moment qu'une adhésion conditionnelle. Mais comme je désire de répondre autant qu'il est possible à la demande de l'Assemblée nationale, et que je veux mettre la plus grande franchise dans mes relations avec elle, je veux lui faire connaître le résultat de mes premières réflexions et de celles de mon conseil.

Je modifierai mes opinions, j'y renoncerai sans peine, si les observations de l'Assemblée nationale m'y engagent, puisque je ne m'éloignerai jamais qu'à regret de sa manière de voir et de penser.

ARTICLE PREMIER. – *Relatif aux droits féodaux.*

J'ai donné le premier exemple des principes généraux posés par l'Assemblée nationale lorsqu'en 1779 j'ai détruit, sans exiger aucune compensation, les droits de mainmorte dans l'étendue de mes domaines. Je crois donc que la suppression de tous les assujettissements qui dégradent la dignité de l'homme peuvent être abolis sans indemnités.

Les lumières du siècle et les mœurs de la nation française doivent absoudre de l'illégalité qu'on pourrait apercevoir encore dans cette disposition. Mais il est des redevances personnelles qui, sans participer à ce caractère, sans porter aucun sceau d'humiliation, sont d'une utilité importante pour les propriétaires de terres. Ne serait-ce pas aller bien loin que de vouloir les abolir sans aucune indemnité justement évaluée ? Et vous opposerez-vous à placer le dédommagement qui serait jugé légitime au rang des charges de l'État ? Un affranchissement qui deviendrait l'effet d'un sacrifice national ajouterait au mérite de la délibération de l'Assemblée.

Enfin, il est des devoirs personnels qui ont été convertis dès longtemps, et souvent depuis des siècles, dans une redevance pécuniaire. Il me semble qu'on peut encore moins avec justice abolir sans indemnités de pareilles redevances. Elles sont fixées par des contrats légalement rédigés, ou par des usages auxquels leur ancienneté a pour ainsi dire donné force de loi. Elles forment depuis longtemps des propriétés transmissibles vendues et achetées de bonne foi ; et comme la première origine de ces redevances se trouve confondue avec d'autres titres de possession, on introduirait une inquisition embarrassante si on voulait les distinguer des autres rentes seigneuriales. Il serait donc juste et raisonnable de ranger ces sortes de redevances dans le nombre de celles que l'Assemblée a déclarées rachetables au gré de ceux qui y sont assujettis.

J'offre ces premières réflexions à la considération de l'Assemblée nationale ; ce qui m'importe, ce qui m'intéresse, c'est de concilier autant qu'il est possible le soulagement de la partie la moins fortunée de mes sujets avec les règles de la justice.

Je ne dois pas négliger de faire observer à l'Assemblée nationale que l'ensemble des dispositions applicables à la question présente est d'autant plus digne de réflexion, que dans le nombre des droits seigneuriaux dont l'Assemblée voudrait déterminer l'abolition sans aucune indemnité, il en est qui appartiennent à des princes étrangers qui ont de grandes possessions en Alsace ; ils en jouissent sous les garanties de traités solennels ; et en apprenant le projet de l'Assemblée nationale, ils ont déjà fait des réclamations dignes de la plus sérieuse attention.

J'adopte sans hésiter la partie des arrêtés de l'Assemblée nationale qui déclare rachetables tous les droits féodaux, réels ou fonciers, pourvu que le prix du rachat soit fixé d'une manière équitable, et j'approuve aussi, comme une justice parfaite, que, jusqu'au moment où ce prix sera payé, ces droits soient constamment exigibles. L'Assemblée verra sans doute, lors de la rédaction de la loi, que certains droits ne peuvent être rachetés séparément les uns des autres, et qu'ainsi, par exemple, on ne devrait pas avoir la faculté de se rédimer du cens qui constate et conserve le droit seigneurial, si l'on ne rachetait pas en même temps les droits casuels, et tous ceux qui dérivent de l'obligation censitaire.

J'invite de plus l'Assemblée nationale à réfléchir si l'extinction du cens et des droits de lods et ventes convient véritablement au bien de l'État. Ces droits les plus simples de tous détournent les plus riches d'accroître leurs possessions de toutes les propriétés qui environnent leurs terres, parce qu'ils sont intéressés à conserver le revenu honorifique de leurs seigneuries. Ils chercheront, en perdant cet avantage, à augmenter leur consistance extérieure par l'étendue de leurs possessions foncières, et les petites propriétés diminueront chaque jour.

Cependant il est généralement reconnu que leur destruction est un préjudice pour la culture, que leur destruction circonscrit et restreint l'esprit du citoyen en diminuant le nombre des personnes attachées à la glèbe ; que leur destruction enfin peut affaiblir les principes de morale en bornant de plus en plus les devoirs des hommes à ceux de serviteurs et gagistes.

ART. II. – *Concernant les pigeons et les colombiers.*

J'approuve les dispositions adoptées par l'Assemblée.

ART. III. – *Concernant la chasse.*

Je consens à la restriction du droit de chasse, mais en permettant indistinctement à tous les propriétaires de faire détruire le gibier, chacun sur ses domaines. Il convient d'empêcher que cette liberté ne multiplie le port d'armes d'une manière contraire à l'ordre public.

J'ai détruit mes capitaineries par l'arrêt de mon conseil du 10 août dernier, et avant cette époque mes intentions étaient déjà connues.

J'ai donné les ordres nécessaires pour la cessation des peines infligées à ceux qui avaient enfreint jusqu'à présent les droits de chasse.

ART. IV. – *Concernant les justices seigneuriales.*

J'approuverai la suppression des justices seigneuriales, dès que j'aurai connaissance de la sagesse des dispositions générales que l'Assemblée se propose d'adopter relativement à l'ordre judiciaire.

ART. V. – *Relatif aux dîmes.*

Il m'en coûte de faire quelques observations sur cet article, puisque toutes les dispositions de bienfaisance, dont une partie du peuple est appelée à jouir, entraînent toujours mon suffrage. Mais si le bonheur général repose sur la justice, je crois remplir un devoir plus étendu en examinant aussi sous ce rapport la délibération de votre Assemblée.

J'accepte d'abord comme vous, Messieurs, et avec un sentiment particulier de reconnaissance, le généreux sacrifice offert par les représentants de l'ordre du clergé. La disposition qu'on en doit faire est le seul de mes doutes.

J'ignore si l'Assemblée nationale a cherché à s'instruire de l'étendue numérique de la valeur des dîmes ecclésiastiques : on ne la connaît pas exactement, mais on peut raisonnablement l'estimer de soixante à quatre-vingts millions. Si donc, on se bornait à la suppression pure et simple des dîmes au profit de ceux qui y sont assujettis, cette grande munificence de soixante à quatre-vingts millions se trouverait uniquement dévolue aux propriétaires de terres, et la répartition s'en ferait moyennant une proposition relative à la mesure respective de leurs possessions. Or une telle proposition, très-juste lorsqu'il est question d'impôt, ne l'est pas de même lorsqu'il s'agit de la répartition d'un bienfait.

Je dois vous faire observer encore que la plupart des habitants des villes, les commerçants, les manufacturiers, ceux qui sont adonnés aux arts et aux sciences, et tous les citoyens rentiers ou autres qui n'auraient pas la double qualité de citoyens et de propriétaires de terres, enfin, ce qui est plus important, les nombreux habitants du royaume dénués de toute propriété n'auraient aucune part à cette immense libéralité ; que, si l'État avait un grand superflu, et qu'une faveur importante envers les uns n'altérât pas le sort des autres, la munificence projetée, devenant un simple objet de la jalousie, serait moins susceptible d'objection.

Mais lorsque les finances sont dans une situation qui exige toute l'étendue des ressources de l'État, il conviendrait d'examiner sérieusement si, au moment où les représentants de la nation disposent d'une grande partie des revenus du clergé, ce n'est pas au soulagement de la nation tout entière que ces revenus doivent être appliqués. Que, dans une distribution faite avec soin et maturité, les cultivateurs les moins aisés profitassent en grande partie des sacrifices du clergé, je ne pourrais qu'applaudir à cette disposition, et je jouirais pleinement de l'amélioration de leur sort. Mais il est tel propriétaire à qui l'affranchissement des dîmes vaudrait peut-être un accroissement de revenus de dix, vingt et jusqu'à trente mille livres par an. Quel droit lui verrait-on à une concession si grande et si inattendue ?

L'arrêt de l'Assemblée nationale ne dit pas que l'abolition des dîmes sera remplacée par un impôt à la charge des terres soumises à cette redevance. Mais en supposant que ce fût votre dessein, je ne pourrais avoir une opinion éclairée à cet égard sans connaître la nature du nouvel impôt qu'on voudrait établir en échange. Il en est tels, même parmi ceux existants, qui sont beaucoup plus onéreux au peuple que la dîme. Il serait encore important de connaître si, le produit des dîmes mis à part, le reste des biens du clergé suffirait aux dépenses de l'Église et d'autres dédommagements indispensables, et si quelque supplément à charge aux peuples ne deviendrait pas alors nécessaire.

Il me paraît donc que plusieurs motifs de sagesse inviteraient à prendre en nouvelle considération l'arrêt de l'Assemblée relatif à la disposition des dîmes ecclésiastiques, et que cet examen pourrait s'unir raisonnablement à la discussion prochaine des besoins et des ressources de l'État.

Les réflexions que je viens de faire sur les dîmes en général s'appli-

quent à celles proposées par les commandeurs de Malte ; mais on doit y ajouter une considération particulière, c'est qu'une partie des revenus de l'ordre était composée des redevances que les commanderies envoient à Malte. Il est des motifs politiques qui doivent être mis en compte avant d'adopter les dispositions qui réduiraient trop sensiblement le produit de ces sortes de biens et les ressources d'une puissance à qui le commerce du royaume doit chaque jour de la reconnaissance.

ART. VI. – *Concernant les rentes rachetables.*

J'approuve les dispositions avancées dans cet article.

ART. VII. – *Concernant la vénalité des officiers.*

Je ne mettrai aucune disposition à cette partie des délibérations de l'Assemblée nationale. Je désire seulement que l'on recherche et que l'on propose les moyens propres à m'assurer que la justice sera toujours exercée par des hommes dignes de ma confiance et de celle de mes peuples.

La finance des charges des magistrats était une propriété qui garantissait au moins une éducation honorable ; mais on y peut suppléer par d'autres précautions. Il est convenable aussi que l'Assemblée prenne connaissance de l'étendue du capital des charges de judicature. Il est considérable, et ne coûte à l'État qu'un modique intérêt ; aussi, on ne peut l'acquitter sans un grand sacrifice.

Il en faudra d'autres également importants, si les émoluments des juges doivent être payés par des contributions générales. Ces divers sacrifices ne doivent pas l'emporter sur des considérations d'ordre public, qui seraient universellement appréciées par la nation. Mais la sagesse de l'Assemblée l'engagera sans doute à examiner mûrement et dans son ensemble une disposition d'une importance si majeure.

Je rappellerai aussi à l'Assemblée que la suppression de la vénalité des offices ne suffirait pas pour rendre la justice gratuite. Il faudrait encore supprimer tous les droits relatifs à son exercice, et qui forment aujourd'hui une partie du revenu de l'État.

ART. VIII. – *Concernant les droits casuels des curés.*

J'approuve les dispositions déterminées par cet article. Tous ces petits droits contrastent avec la décence qui doit servir à relever aux

yeux du peuple les respectables fonctions des ministres des autels.

ART. IX. – *Concernant les privilèges en matière de subsides.*

J'approuve en entier cet article, et je loue le clergé et la noblesse de mon royaume de l'honorable empressement que ces deux ordres de l'État ont apporté à l'établissement d'une égalité de contribution conforme à la justice et à la saine raison.

ART. X. – *Concernant les privilèges des provinces.*

J'approuve également cet article et je désire infiniment qu'il puisse se réaliser sans opposition. J'aspire à voir toutes mes provinces se rapprocher dans leurs intérêts, comme elles sont unies dans mon amour, et je seconderai de tout mon pouvoir un si généreux dessein.

ART. XI. – *Concernant l'admission de tous les citoyens aux emplois ecclésiastiques, civils et militaires.*

J'approuve cette disposition. Je désire que mes sujets indistinctement se rendent dignes des places où l'on est appelé à servir l'État, et je verrai avec plaisir rapprochés de mes regards tous les hommes de mérite et de talent.

ART. XII. – *Concernant les annates.*

Cette rétribution appartient à la cour de Rome, et se fondant sur le concordat de la France avec le saint siège, une seule des parties non-contractantes ne doit pas l'annuler. Mais le vœu de l'Assemblée nationale m'engagera à mettre cette affaire en négociation avec tous les égards dus aux princes souverains et au chef de l'Église en particulier.

ART. XIII. – *Concernant les prestations de bénéficiers à bénéficiers.*

La disposition arrêtée par l'Assemblée ne souffrira pas de difficulté de ma part, mais elle doit observer que l'abolition des droits de ce genre obligerait à des indemnités, parce qu'ils forment souvent le revenu principal des évêchés, et l'on ne pourrait pas s'en dédommager en assujettissant ceux qui acquittent ces droits à une taxe équivalente, si dans le même temps on supprimait les dîmes.

ART. XIV. – *Concernant le visa des pensions et autres grâces.*

Je ne m'opposerai à aucun des exemples que l'Assemblée nationale jugera convenable de faire ; elle considérera seulement si une inquisition détaillée d'une pareille étendue n'assujettira pas un travail sans fin, ne répandrait pas beaucoup d'alarme, et si une réduction fondée sur divers principes généraux ne serait pas préférable.

Je viens de m'expliquer, Messieurs, sur les divers arrêtés que vous m'avez fait remettre. Vous voyez que j'approuve en entier le plus grand nombre, et que j'y donnerai ma sanction dès qu'ils seront rédigés en lois. J'invite l'Assemblée nationale à prendre en considération les réflexions que j'ai faites sur deux ou trois articles importants. C'est par une communication franche et ouverte de nos sentiments et de nos opinions, qu'animés du même amour du bien nous parviendrons au but qui nous intéresse également. Le bonheur de mon peuple, si constamment cher à mon cœur, et la protection que je dois au principe de justice détermineront toujours mes démarches, et puisque des motifs semblables doivent servir de guides à l'Assemblée nationale, il est impossible qu'en nous éclairant mutuellement nous ne nous rapprochions pas en toutes choses. C'est l'objet de mes vœux, celui de mes espérances.

LOUIS.

La lecture de cette lettre fit le plus mauvais effet à l'Assemblée. Plusieurs réclamations l'interrompirent, et elle fut suivie de signes visibles de mécontentement. Puis, comme si la Chambre semblait craindre de s'être trompée ou croyait avoir mal entendu, elle demanda sur-le-champ une seconde lecture, qui ne fit qu'augmenter les mauvaises dispositions dans lesquelles on se trouvait.

En effet, les députés qui étaient contre le *veto* disaient avec raison qu'en admettant même que le *veto* fût admis, il ne pouvait s'exercer sur des arrêtés qui contenaient bien plutôt des principes que des lois ; que les réflexions de Sa Majesté ne portaient pas et ne pouvaient pas porter sur le fond, mais seulement sur les détails de la législation ; et que l'Assemblée aurait tous les égards qui étaient dus à ces réflexions, au moment où elle transformerait ces

décrets en lois. Inutilement MM. Goupil et Lally-Tollendal demandèrent-ils un comité de soixante membres pour examiner la réponse de Sa Majesté et proposèrent-ils qu'il fût sursis à toute délibération ultérieure sur cet objet ; l'Assemblée arrêta, sur la motion de Chapellier, appuyée par Mirabeau et La Rochefoucauld, que le président se rendrait à l'instant même près du roi pour le supplier d'ordonner incessamment la promulgation des arrêtés du 4 août et des jours suivants, assurant à Sa Majesté que l'Assemblée nationale prendrait dans la plus grande et la plus respectueuse considération les réflexions et observations que le roi avait bien voulu lui communiquer.

Trois jours après, le roi envoya à l'Assemblée nationale sa sanction pure et simple.

Quant à l'affaire du veto, elle ne fut résolue qu'à la proclamation de la Constitution.

Chapitre XXII

L'emprunt. — Les dix-huit francs. — La misère. — M. de Saint-Priest. — Les dons patriotiques. — L'argenterie du roi. — Bailly. — Les rassemblements des corps d'état. — Les soixante mille passeports. — Madame de Biron. — Les mots. — La garde nationale. — Les officiers. — Le *patrouillotisme*. — Le *Veto*. — Mirabeau. — Le Palais-Royal. — M. de Saint-Huruge. — Mademoiselle Lemercier. — La députation. — Ses voyages. — Un discours à la Commune. — Les conclusions. — À Versailles ! — M. de Lally. — Les lettres anonymes. — Mirabeau. — M. de Chanet. — État de Paris. — Le *Veto* défini par Siéyès. — La révolte de Liège. — Necker. — Loustalot. — La presse. — La Fayette et l'amiral d'Estaing. — Le projet de fuite. — Metz. — L'argent du clergé. — Le projet de Necker. — Mirabeau. — M. de Jessé. — Mirabeau. — Ses paroles. — La banqueroute. — Le régiment de Flandres. — Son arrivée. — Le banquet des gardes. — La reine. — Le roi. — Pauvre reine !

Pendant ce temps, d'autres actes s'accomplissaient. L'Assemblée nationale décrétait un emprunt de trente millions, à quatre et demi pour cent, sans retenue.

Elle lançait une proclamation pour rétablir la tranquillité publique.

Elle arrêtait que chacun de ses membres recevrait une indemnité de dix-huit francs par jour.

La misère était toujours profonde, et la cour ne faisait rien pour la combattre. À un homme qui lui demandait du pain, M. de Saint-Priest répondait :

— Sous un roi vous aviez du pain ; maintenant que vous avez douze cents rois, allez leur en demander.

Comment payer un impôt de trente millions au sein d'une pareille misère ? Aussi cet impôt qui, au dire de M. Necker lui-même, devait faire aller la France un mois, ne fut-il pas payé. On eut recours aux dons patriotiques, et les grands cœurs donnèrent.

Mais, d'ordinaire, les grands cœurs sont les cœurs pauvres : les artistes et leurs femmes donnaient tout ce qu'ils avaient ; un jeune homme envoyait cent livres d'économies, sa seule fortune ; une jeune femme, sa parure de mariage ; un écolier, deux louis qu'il avait reçus de ses parents pour ses menus plaisirs ; une fille publique déposa cette lettre dans le tronc consacré à recevoir les offrandes :

Messieurs, j'ai un cœur pour aimer ; j'ai amassé quelque chose en aimant : j'en fais offrande à la patrie. Puisse mon exemple être imité par mes compagnes de tous les rangs.

Le roi et la reine envoyèrent leur argenterie à la Monnaie. Tout cela fit deux millions à peu près.

Quant à la proclamation, elle eut le résultat de ces sortes de choses, c'est-à-dire qu'elle ne calma rien du tout.

D'abord, il n'y avait plus de police ; la police était aux mains du bonhomme Bailly, mains impuissantes s'il en fut. Comme nous l'avons dit, le lieutenant de police avait donné sa démission et n'avait pas été remplacé.

Tous les jours, il y avait de grands rassemblements au Louvre et aux Champs-Élysées ; c'étaient, en général, les corps de métiers dont l'industrie était en souffrance qui composaient ces rassemblements : les perruquiers, les cordonniers, les tailleurs, tous gens vivant de ce luxe qui disparaît aux révolutions.

En trois mois, soixante mille passe-ports avaient été signés à l'Hôtel-de-Ville ; c'étaient évidemment soixante mille pratiques que la fuite enlevait à ces trois corps d'états.

Il y avait donc tous les jours, comme nous le disons, des rassemblements au Louvre et aux Champs-Élysées ; la garde nationale les dissipait, mais ce n'était pas sans collision, sans désaffection, sans impopularité. C'était surtout dans ces occasions que La Fayette était admirable et qu'il trouvait dans son cœur de merveilleuses conjurations : eh bien ! La Fayette échouait. La Fayette se mettait à genoux sur les marches de l'Hôtel-de-Ville

pour supplier que l'on épargnât Berthier, et l'on égorgeait Berthier sous les yeux de La Fayette.

Puis l'impopularité venant d'en bas était arrosée par celle qui tombait d'en haut.

La duchesse de Biron, étant au spectacle, dans un de ces combats si fréquents entre le parterre et les galeries, avait reçu une pomme.

Le lendemain, elle l'envoya à La Fayette avec ce petit billet :

Permettez, Monsieur, que je vous offre le premier fruit de la Révolution qui soit venu jusqu'à moi.

L'ambassadrice de Suède, qui traitait la popularité de La Fayette de populacerie, avait dit de lui :

La réputation du grand général ressemble à une chandelle qui ne brille que chez le peuple, et qui pue en s'éteignant.

Une autre femme, je ne sais laquelle, fit l'anagramme de son nom. On y trouva ces deux mots :

Déité fatale.

Il faut dire aussi que cette grande institution de la garde nationale, rêve de La Fayette, avait eu dès cette époque tous les inconvénients et tous les ridicules qui ont été signalés à chacune de ses réorganisations. D'abord, tout le monde voulait être officier, et personne ne voulait être soldat. Un certain district était composé rien que d'officiers et fut obligé un jour d'emprunter des soldats aux districts voisins. Il y avait certains abus qui ressemblaient fort à celui du cordon du Saint-Esprit déposé dans le berceau des princes au moment de leur naissance. Un district avait nommé sous-lieutenant le fils aîné de La Fayette, âgé de dix ans. Celui de Saint-Roch avait nommé le duc de Chartres capitaine d'honneur. Nul ne quittait plus l'uniforme, qu'il fût de service ou non. Tout le temps s'écoulait en parades et en exercices. À toutes les échoppes de librairie étaient établis par milliers des manuels pour l'instruction de l'infanterie nationale parisienne, l'exercice à feu surtout. Cet

amusement, qui simule la guerre, était devenu une grande distraction de la milice bourgeoise. À une bénédiction de drapeaux, un feu de pelotons fut exécuté à Notre-Dame, au grand effroi de sept ou huit mille spectateurs. La patrouille, surtout, se croyait investie d'un pouvoir sans bornes, et son commandant tranchait parfois du dictateur. Un jour, un officier voulut faire entrer sa patrouille au café Procope ; un autre officier arrêta de son autorité privée, sans réquisition, sans mandat d'amener, un jeune homme qui lisait tout haut le *Courrier de Versailles* au café de Foy. Cette arrestation donna naissance à une caricature qui eut le plus grand succès et qui avait pour titre : « Le patrouillotisme chassant le patriotisme du Palais-Royal. »

Toute cette question du *veto* absolu vint jeter une irritation nouvelle dans les esprits. On craignait, grâce à ce *veto* absolu accordé au roi, de retomber, comme par le passé, sous le joug des prêtres et de la noblesse. On disait qu'il y avait coalition entre quatre cents membres de l'Assemblée nationale pour rétablir le despotisme. On disait que la vie des représentants patriotes était menacée. Mirabeau venait, disait-on, de recevoir un coup d'épée ; on assurait qu'il avait, dans une lettre, déclaré la patrie en danger et dénoncé quatorze personnes coupables de lèse-nation. On veut lui donner une garde de deux cents hommes, et cela, chose étrange, incompréhensible, qui semble une conspiration contre sa popularité qui, comme celle de La Fayette, de Bailly, de Necker, commence à s'entamer ; et cela au moment où il vient de se déclarer pour le *veto* absolu, au moment où il vient de dire à la tribune : « Messieurs, je crois le *veto* tellement nécessaire que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France, si le roi ne l'avait pas. Oui, je le déclare, je ne connaîtrais rien de plus terrible que l'aristocratie souveraine de six cents personnes, qui demain pourraient se rendre inamovibles, après-demain, héréditaires, et qui finiraient, comme les aristocrates de tous les pays du monde, par tout envahir. »

C'est inutilement qu'au milieu de cette multitude effarée, mourant de faim, qui, dès le matin, fait queue à la porte des boulangers, on essaie, non pas de rétablir la paix, mais de faire entendre la raison : on ne voit que trahison, on ne rêve que perfidie. Les uns veulent qu'on rassemble les districts, les autres que l'on marche sur Versailles. Le café de Foy, ce centre du cratère, bouillonne incessamment ; on y rédige arrêts sur arrêts : un, entre autres, porte en substance qu'il sera envoyé à l'instant même une députation à Versailles, à l'effet de déclarer que l'on n'ignore pas quelles sont les menées de l'aristocratie pour faire passer le veto absolu ; que l'on connaît tous les complices de cet odieux complot ; que s'ils ne renoncent dès cet instant à leur ligue criminelle, quinze mille hommes sont prêts à marcher ; que la nation sera suppliée de révoquer les représentants infidèles et de les remplacer par de bons citoyens ; qu'enfin le roi et son fils seront également suppliés de se rendre au Louvre pour y demeurer en sûreté au milieu des fidèles Parisiens.

Le marquis de Saint-Huruge est nommé avec plusieurs autres citoyens pour aller porter à Versailles cette singulière adresse.

Le marquis de Saint-Huruge ! le choix est significatif. Voici ce que c'est que le marquis de Saint-Huruge dont nous prononçons pour la première fois le nom.

Il est né dans le Mâconnais, est entré au service à l'âge de treize ans, a voyagé en France et dans les différentes cours de l'Europe, a dissipé sa fortune, s'est fait des ennemis par la violence de son caractère, a été enfermé au château de Dijon par décision du tribunal des maréchaux de France. Bachaumont, dans ses *Mémoires secrets*, le cite en 1778 comme l'amant d'une actrice, mademoiselle Lemercier, qu'il épouse ensuite, qui obtient contre lui une lettre de cachet, le fait arrêter et enfermer à Charenton, d'où il ne sort qu'en 1784 ; de là, il se rend en Angleterre, y attaque de sa plume et de ses propos l'ancien régime, auquel, en 1789, il revient par sa présence à Paris faire une guerre plus efficace. Sa taille

élevée, sa voix puissante lui ont valu une certaine considération au milieu des émeutes populaires, quoiqu'on dise qu'en plein jardin du Palais-Royal, un jour, en présence de tous, il a reçu une volée de coups de cravache sans en demander raison.

M. de Saint-Huruge fut donc nommé, comme nous l'avons dit, pour porter à Versailles la motion du Palais-Royal.

À dix heures du soir, le 30 août, toute la députation partit. Quinze cents personnes, sans armes, les accompagnaient pour protéger leur marche, à laquelle, disait-on, les aristocrates devaient faire obstacle. En effet, la députation trouva les passages fermés, mais par la garde nationale, et la députation fut forcée de revenir à Paris.

Aussitôt cette même députation s'achemine vers l'Hôtel-de-Ville, elle demande que les chemins de Versailles lui soient ouverts ; mais, à l'Hôtel-de-Ville comme à Versailles, on refuse de recevoir des hommes dont rien ne légalise le caractère et qui sont tout au plus les mandataires d'hommes à demi factieux attroupés dans un café. On les laisse donc à la porte de l'Hôtel-de-Ville sans autrement s'inquiéter d'eux ; mais, sur ces entrefaites, une seconde députation reparaît ; celle-ci se compose de cinq citoyens domiciliés ; elle a à sa tête un capitaine commandant la garde nationale, elle vient appuyer les réclamations de la première, et est reçue.

Alors elle s'adresse à Bailly et à La Fayette, à la Commune entière ; elle expose les craintes que le veto absolu inspire aux citoyens ; elle supplie les autorités municipales de donner un caractère légal à la députation, ou, à défaut d'un caractère légal, tout au moins une autorisation de présenter à l'Assemblée les doléances des Parisiens. Enfin, elle demande qu'avant tout cette première députation, qui n'a pu être introduite auprès de l'Assemblée, soit admise à l'Hôtel-de-Ville.

Cette faveur lui est accordée, et la députation est admise.

Il est vrai que c'est pour lui mettre sous les yeux le danger de la démarche dont elle est chargée. Que l'Assemblée soit dissoute par

la cour, ce n'est rien, le patriotisme la réunira. Mais que les députés soient proscrits et dispersés par la violence du peuple, c'était bien différent. Si ceux qui se présentent veulent s'établir en censeurs de la Constitution et des lois, s'ils ont de bonnes, de grandes, de larges idées à présenter à l'Assemblée, que ne communiquent-ils ces idées à leurs districts, au lieu de troubler l'ordre public comme ils le font par des attroupements ? S'ils récusent l'intermédiaire naturel des districts, s'ils veulent directement s'adresser à l'Assemblée nationale, ils ont la voie du Mémoire ; et l'on autorisera deux d'entre eux à porter à Versailles ce mémoire rédigé par tous. Mais les représentants de la Commune ne peuvent, le voulussent-ils, donner un caractère public à des hommes qui n'ont point de mission légale.

La députation mécontente se divise : deux des envoyés retournent à Versailles, les autres reviennent au Palais-Royal, où ils rendent compte du peu de succès de leur mission. La nuit a passé, mais le jardin n'a pas désempli. Il en résulte que les députés retrouvent la réunion tout aussi ardente que lorsqu'ils l'ont quittée. Les motions de la veille se renouvellent avec une chaleur croissante. Toutes ces voix qui crient en même temps, tous ces bras qui s'agitent et menacent ressemblent fort à un commencement d'insurrection. Heureusement, un citoyen demande à parler. On le reconnaît pour être celui qui a déjà ramené le calme dans l'affaire des gardes du corps enlevés de l'Abbaye. On demande le silence pour lui. On l'obtient. On écoute.

— Citoyens, dit-il, tous les partis que j'entends proposer sont ou déraisonnables ou violents. On vous dénonce l'opinion des partisans du veto comme un attentat contre votre liberté, et l'on vous engage à vous rendre en armes à Versailles pour signifier vos volontés à l'Assemblée nationale. Certes, c'est un moyen nouveau d'établir la liberté d'un peuple que de l'ôter à ses représentants ! Ignorez-vous donc que c'est dans leur force que réside la force de la nation, que toute leur force réside dans leur liberté, que leur

liberté réside dans le combat des opinions, et que quand les opinions seront esclaves, la nation sera asservie ! Ignorez-vous qu'il ne peut émaner d'acte légitime d'une Assemblée délibérante sans la liberté des suffrages, et qu'un décret arraché les armes à la main ne peut jamais être appelé une loi ? D'ailleurs quels sont vos droits sur les députés des provinces ? Vous n'en avez aucun, et ceux que vous avez sur les vôtres se bornent à les surveiller, à leur retirer leurs mandats s'ils se montrent indignes de votre confiance, et à leur expliquer vos cahiers s'ils en ont mal saisi le sens.

» Mais il y a, dit-on, entre plus de quatre cents députés une coalition criminelle pour ramener l'aristocratie. Eh bien, Messieurs, donnez un grand exemple aux provinces, en révoquant de perfides représentants. Mais ce n'est pas au Palais-Royal que vous pouvez modifier légalement vos opinions sur le *veto* et examiner si vos députés sont infidèles à leur mandat. C'est dans vos districts, c'est dans des assemblées légales qu'il appartient à des hommes libres d'énoncer leurs vœux, et non dans le tumulte des attroupements, au milieu des places et des jardins publics.

» J'entends dire qu'il est difficile d'obtenir une assemblée générale des districts, qu'il est plus difficile encore d'obtenir que tous les districts s'occupent comme par inspiration des mêmes objets.

» Je crois, Messieurs, que si vous vous adressiez aux représentants de la Commune pour les prier d'indiquer une assemblée générale des districts à l'effet de délibérer sur le *veto* et sur vos sujets de mécontentement contre vos députés, vous obtiendriez facilement ce que vous désirez sans doute sur une demande aussi conforme à la justice et à l'intérêt général ; et alors vos délibérations seraient très-simples :

» 1^o *La Commune veut-elle ou ne veut-elle pas accorder au roi le VETO, pour la portion qu'il a dans le pouvoir exécutif ?*

» 2^o *Quelle plainte a-t-elle à former contre ses députés ?*

» 3^o *De quoi les accuse-t-elle ?*

» 4° *Les révoque-t-elle ou les confirme-t-elle ?*

Ce discours est vivement applaudi. De tous côtés retentissent les cris : *À la Ville ! à la Ville ! pour l'assemblée générale des districts. Point de VETO ! Point d'aristocratie ! Point de tyrans !*

Puis on charge l'auteur du discours d'aller lui-même présenter à l'Hôtel-de-Ville la demande qu'il a lui-même proposée.

Sept autres personnes lui sont adjointes pour appuyer sa motion au nom de tous les citoyens réunis au Palais-Royal. Ils partent, et la foule attend avec impatience, mais sans tumulte, sans désordre, le retour de ses députés.

Elle attendit jusqu'à dix heures du soir. Il n'y avait pas eu d'assemblée le matin ; la députation avait profité de cela pour se rendre chez La Fayette.

La Fayette l'avait reçue avec son affabilité ordinaire qu'une première révolution, dix ans d'exil et quinze ans de lutte n'avaient pas encore usée en 1830. Le résultat de cette visite fut qu'il les détourna d'aller à Versailles et les présenta lui-même à la Commune, à laquelle l'un d'eux tint le discours suivant :

— Messieurs,

» Nous n'ignorons pas avec quelle défaveur vous recevez les députations des citoyens qui fréquentent le Palais-Royal, et que vous regardez leur concours comme dangereux. Cependant, Messieurs, si les citoyens du Palais-Royal eussent strictement observé les lois contre les attroupements, la Bastille subsisterait encore, et vous n'auriez pas l'honneur d'être nos représentants. Gardez-vous donc, Messieurs, de considérer ceux qui vous parlent au nom des citoyens assemblés en ce moment au Palais-Royal comme des mercenaires. Il est nécessaire que des citoyens quelque peu instruits se jettent dans le tourbillon pour en diriger les mouvements vers un but utile.

» Chacun de nous porte dans son cœur, avec moins de gloire, il est vrai, mais avec autant de zèle, le patriotisme d'un Bailly et d'un La Fayette.

» Nous savons, Messieurs, que l'Assemblée nationale s'occupe en ce moment de la question de savoir si dans la Constitution on accordera au roi le pouvoir négatif ou le *veto*.

» Nous savons que plusieurs des députés de cette ville regardent leurs cahiers comme impératifs pour le *veto*. Cependant, Messieurs, il n'est pas un membre de la Commune qui ne regarde le *veto* comme un sacrilège national. Nous avons entendu ce matin vingt mille citoyens crier : *Point de veto ! Point de tyrans !*

» Le moyen, Messieurs, de prévenir les fureurs du peuple, c'est de lui ouvrir les voies légales. Il veut scruter la conduite de ses députés à l'Assemblée nationale ; il veut révoquer ceux qui ne sont plus dignes de sa confiance, car la confiance veut être libre ; il veut expliquer son cahier et déclarer qu'il n'a point entendu accorder au roi le *veto* ; il veut, enfin, rétracter cette erreur, s'il est vrai qu'il y soit tombé.

Ce discours achevé, l'orateur lut ses conclusions.

Ces conclusions réclamaient la convocation immédiate d'une assemblée générale des districts pour délibérer sur le *veto*, sur le rappel ou la confirmation des députés de Paris, et sur la nécessité de faire un nouveau cahier interprétatif du premier sur cette grave question du *veto* qui troublait à cette heure, non-seulement la tranquillité de Paris, mais encore celle de la France.

La Commune répondit simplement :

— Messieurs, l'Assemblée nationale a annoncé par des placards l'intention irrévocable de ne point recevoir de députation qui ne vînt d'un corps légalement constitué. Nous ne vous avons admis que parce que l'on nous avait assuré de votre part que vous veniez proposer des moyens de rétablir la paix et le calme au Palais-Royal. Nous n'avons rien de plus à vous répondre.

La députation, à son retour, trouva le Palais-Royal plein de groupes bruyants et animés. Le marquis de Saint-Huruge y maintenait la tranquillité, quelle tranquillité ! à la tête d'une patrouille. Mais, quel que fût le degré d'émotion de toute cette foule, à la

réponse calme et ferme de l'Hôtel-de-Ville, cette émotion se calma, et il ne fut plus question du voyage de Versailles.

Ce voyage devait avoir lieu un mois après, lors des fameuses journées des 5 et 6 octobre.

En attendant, un vigoureux arrêté de la Commune parut le lendemain, qui, pour un instant, bâillonna les motionnaires et suspendit tout mouvement : le commandant général de la garde nationale avait pouvoir de réunir toutes les forces de la cité contre les perturbateurs du repos public, de les faire arrêter et conduire aux prisons, dans lesquelles leur procès serait instruit.

Le lendemain de cette proclamation, le marquis de Saint-Huruge et plusieurs autres citoyens qui, comme lui, s'étaient fait remarquer par la violence de leurs opinions étaient arrêtés et conduits au Châtelet.

Cependant tout n'était pas fini encore. On se rappelle les deux envoyés du Palais-Royal qui, ne se croyant point battus par un premier refus, étaient retournés à Versailles. Ces deux envoyés s'étaient présentés chez M. de Lally-Tollendal et lui avaient exposé l'objet de leur mission.

— Monsieur, lui avaient-ils dit, Paris ne veut plus de *veto* et regarde comme traîtres ceux qui en veulent ! or, qu'on y fasse attention, Paris punit les traîtres.

C'était là une menace que la mort de Flesselles, de de Launay, de Berthier et de Foulon rendait sérieuse.

Aussi M. de Lally-Tollendal ne dédaigna-t-il point de leur répondre :

— Les véritables traîtres sont ceux qui remplissent le peuple de terreurs aussi injustes que fausses ; qui lui font regarder comme ses ennemis ses plus zélés défenseurs. Pour moi, que vous venez d'appeler bon citoyen et qui crois en avoir mérité le titre, je m'estimerai heureux d'égaliser en lumières et en vertus les proscrits que vous m'avez nommés. Au surplus, je vous déclare que je regarde moi-même la sanction royale comme un des premiers remparts de

la liberté nationale, et que, si vous voulez aller m'entendre à la salle de l'Assemblée, vous serez témoins de mes efforts pour faire triompher cette sanction et du compte fidèle que je vais rendre de votre message.

Le moment était mal choisi pour les députés du Palais-Royal. Plusieurs membres avaient déjà reçu des menaces anonymes du genre de la menace publique qu'ils venaient de faire. Le président lisait ce jour-là même un billet ainsi conçu :

Les perfides auteurs d'une cabale criminelle doivent s'attendre, aussitôt qu'ils ne seront plus garantis par l'inviolabilité de leur caractère, à toutes les vengeances nationales. Deux cents torches iront *éclairer* leurs châteaux, et feront foi des intentions de ceux qui s'apprêtent à les punir.

Deux autres membres de l'Assemblée avaient, de leur côté, reçu des lettres anonymes.

C'étaient MM. de Mirabeau et de Chanet.

Voici la première, adressée à M. de Mirabeau :

Mirabeau, infâme scélérat, ton projet ne réussira point ; nous aurons toujours un roi et même une monarchie ; nous aurons toujours une religion catholique, et tu seras puni des crimes que tu ne cesses d'accumuler. Je te déclare que, si ton ambition infernale réussit, je vengerai moi-même la patrie, le roi, la religion et la nature. Ta conspiration est connue, et elle le sera bientôt assez pour ne plus la craindre, et pour te punir de tes forfaits.

Au bas de cette lettre, à défaut de signature, étaient dessinés une coupe et un poignard, un pistolet, une corde et une potence.

Voici la seconde, adressée à M. de Chanet :

J'avais canonicat, prieuré, bénéfice, etc. ; tout le revenu que me produisaient mes places était en dîmes. Tu m'as tout enlevé : tu ne m'as laissé que le désespoir ; tremble ! Je t'attends au moment où tu décideras de mon sort ; et s'il n'est pas tel que j'ai le droit de le demander, tu me connaîtras à ma vengeance, car tu périras de ma main.

On le voit, l'Assemblée nationale était menacée à la fois par les révolutionnaires qui la trouvaient trop royaliste et par les royalistes qui la trouvaient trop révolutionnaire.

Toute menace est mauvaise, sans doute, mais, il faut cependant le dire, cette fois, c'était Paris qui avait raison contre Versailles. Paris vivait au hasard ; son existence prolongée était un problème : de bons marchands, des industriels, des merciers, des orfèvres sollicitaient des cartes de mendiants pour aller remuer la terre à Montmartre. Tous les jours, l'approvisionnement de Paris, si mal approvisionné, s'ouvrait et se fermait par quelque lutte ; on achetait et l'on vendait à main armée ; les fermiers ne voulaient plus battre le grain, les meuniers ne voulaient plus moudre, les boulangers ne voulaient plus cuire ; des hommes honorables se faisaient dénonciateurs. Camille Desmoulins désignait les frères Leleu, qui avaient le monopole des moulins royaux de Corbeil, à la vengeance publique.

Et c'était quand le peuple attendait un changement favorable de la seule abolition des abus, de la seule suppression des privilèges, que l'on voulait mettre aux mains du roi, sinon le chef de ses ennemis, du moins l'instrument de ses ennemis, le veto absolu ou même suspensif ; car quelle différence y avait-il pour ce malheureux peuple qui mourait d'inanition, qui ne savait pas s'il vivrait le lendemain, entre ces deux mots ? Et n'était-ce pas pour lui un veto absolu, c'est-à-dire éternel, que celui qui, tout suspensif qu'il était, avait droit d'ajournement pour deux ans, trois ans, quatre ans peut-être !

Les députés, eux, pouvaient attendre, avec leurs terres, leurs rentes, leurs pensions, ne fût-ce même qu'avec les dix-huit francs qu'ils venaient de se voter par jour ; mais le peuple !

Le peuple sentait bien cela, lui, que tout était changé à Paris, mais que rien n'était changé à Versailles ; et nous le verrons tout à l'heure. Le vrai ministre était toujours M. de Breteuil ; le vrai roi, c'était toujours la reine. Louis XVI et M. Necker n'étaient là

que pour l'apparence, que pour la montre. M. Necker masquait le roi, le roi masquait la reine.

Aussi Siéyès, l'implacable logicien qui votait contre le *veto*, le définissait-il de la façon la plus claire par ces quelques mots :

— Le *veto*, c'est une lettre de cachet lancée par un individu contre la volonté générale.

Sur les entrefaites arriva la discussion sur les deux Chambres.

Il y eut cinq cents voix pour une chambre unique.

C'était un nouveau coup porté à la cour.

Aussi la reine, les yeux tournés du côté de Metz, n'attendait-elle que le moment de la fuite, et elle aurait fui effectivement, selon toute probabilité, si Liège, en se révoltant le 18 août, n'eût donné de la besogne à l'empereur, son frère.

Il y a des événements providentiels ; Liège se révolta donc, se donna pour souverain le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Cambrai, qui accepta, au grand étonnement de l'Europe.

Cette insurrection dura jusqu'au 12 janvier 1791, époque à laquelle les troupes autrichiennes occupèrent Liège, y rétablirent le prince-évêque et en chassèrent le prince Ferdinand de Rohan, qui sera plus tard aumônier de Napoléon.

Revenons au *veto*. La question est si ardente qu'au milieu des hésitations de l'Assemblée nationale Necker croit devoir se prononcer. Il assembla le conseil, et le conseil déclara que le roi se contenterait du *veto* suspensif ; mais, comme l'arrêté avait été pris en dehors des influences de la cour, Mounier, membre du comité de constitution, empêcha la lecture à la Chambre de cette décision.

Sur quoi, M. Necker, le lendemain, fit imprimer un mémoire dans lequel il se prononçait pour le *veto* suspensif.

Ce fut une action que ne lui pardonna jamais la cour.

Nous avons parlé d'un citoyen qui avait harangué au Palais-Royal, à propos des gardes françaises détenus à l'Abbaye, puis, à propos de cette députation, à l'Hôtel-de-Ville ; ce citoyen, c'est Loustalot.

Loustalot, l'auteur des *Révolutions de Paris* dont Prudhomme n'est que l'imprimeur ; seulement, comme imprimeur, Prudhomme signe : aussi Prudhomme est-il connu, et Loustalot inconnu ou à peu près.

C'est cependant Loustalot qui a écrit :

Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux.

Levons-nous.

Nous verrons Loustalot, le plus honnête, le plus ferme, le plus consciencieux des journalistes qui aient jamais existé, mourir de douleur lors des massacres de Nancy, quelque temps avant que son antagoniste Suleau mourût assassiné au 10 août.

Nous avons parlé de tous ces corps de métiers qui mouraient de faim ; un seul prospérait parmi eux, c'était la corporation des imprimeurs.

La presse avait pris un développement dont nos révolutions de 1830 et de 1848 peuvent nous donner une idée. Tous les désirs se concentraient dans un seul désir, celui de savoir les nouvelles.

Aussi, en 1789, y avait-il eu irruption de journaux.

Mirabeau avait fondé le *Courrier de Provence*.

Gorsas, le *Courrier de Versailles*.

Brissot, le *Patriote français*.

Barrère, le *Point du jour*.

Enfin, le 13 juillet, avaient paru les *Révolutions de Paris*, de Loustalot.

Eh bien ! tout cela présentait un singulier spectacle, celui d'une presse royaliste luttant contre le roi.

— Nous n'étions pas dix républicains en France, dit Camille Desmoulins.

Il a raison, il n'y avait alors en France que deux républicains, lui et Brissot.

Nous avons parlé de cette conspiration permanente de la cour contre la révolution : de ce projet arrêté de fuir à Metz. Revenons-

y. Ce qui manquera cette fois s'effectuera plus tard ; il est vrai que les fugitifs n'iront que jusqu'à Varennes.

Le 22 septembre, Loustalot augmentait encore l'émotion populaire en annonçant le projet de la cour.

Ce projet, La Fayette le connaissait dans tous ses détails ; le 13 septembre, en dînant avec le vieil amiral d'Estaing, il le lui racontait. Celui-ci, qui avait eu rarement peur, eut peur cette fois ; il regarda autour de lui si aucun domestique n'avait pu entendre.

Puis tout bas :

— Prenez garde, général, lui dit-il, un mot prononcé sur un pareil sujet peut devenir un signal de mort.

C'était curieux, au reste, de voir comme la cour jouait légèrement avec ce projet qui devait mettre le feu à l'Europe.

On rapprochait de Versailles neuf mille hommes de la maison du roi, dont les deux tiers gentilshommes.

On s'emparait de Montargis, où se rendait le baron de Viomenil, compagnon de La Fayette dans les guerres de l'Amérique et qui s'est fait contre-révolutionnaire par jalousie contre La Fayette.

Dix-huit régiments, spécialement choisis parmi les carabiniers et les dragons, c'est-à-dire parmi les armes aristocratiques, fermeront les routes, couperont les convois et affameront Paris.

Quant à l'argent, il ne faut pas s'en inquiéter : on en a, on est sûr d'un million et demi par mois ; le clergé se charge du reste. Un seul procureur de bénédictins offre pour son compte cent mille écus¹.

Ce complot, raconté dans le plus grand secret le 13 par La Fayette à l'amiral d'Estaing, commençait au reste à se faire jour le 14 ; le 15, il courait les rues ; le 22, comme nous l'avons dit, Loustalot le dénonçait.

Wéber, auquel il faut avoir recours pour toutes les menées intérieures auxquelles il se trouve mêlé, Wéber qui les avoue à une époque où elles sont un titre à la reconnaissance du gouvernement,

1. Michelet.

c'est-à-dire pendant la Restauration, Wéber va nous dire comment tout cela s'arrangeait.

Dans l'état de fermentation et d'inquiétude où l'on était, chaque parti cherchait à s'assurer la victoire. Les membres du comité de constitution, M. de Malouet et tout ce qui plus tard forma le parti des modérés désiraient que le roi et l'Assemblée nationale se transportassent à Tours, afin d'y être à l'abri de l'influence désastreuse à laquelle le voisinage de Paris les soumettait. Les révolutionnaires concurent de leur côté le projet de transférer l'Assemblée nationale à Paris, au milieu de l'agitation populaire. Le roi, *qui ne voyait pas de véritables amis de l'autorité royale* dans le parti modéré, se refusa à la proposition de s'éloigner, qui lui fut faite par M. Necker et M. de Montmorin. Il se contenta de faire assurer ces prétendus amis qu'il serait pris des mesures pour mettre la famille royale et l'Assemblée nationale à l'abri de toute entreprise. Ces mesures consistèrent à faire venir à Versailles un régiment de ligne. Afin de moins exciter les soupçons, on fit choix du régiment de Flandres, dont le colonel, M. de Lusignan, ne devait donner aucune inquiétude, puisqu'il appartenait plutôt au parti qui dominait l'Assemblée qu'à tout autre : on prit la précaution de faire demander cette troupe auxiliaire par la municipalité de Versailles elle-même. La garde nationale de cette ville, occupée de garder tous les postes du château qu'occupaient autrefois les quatre compagnies de service des gardes françaises, chargée de fournir des sentinelles aux portes de l'Assemblée et dans les nombreux postes de Versailles, réduite à acheter, disputer, escorter les approvisionnements de la ville la baïonnette à la main, la garde nationale, dis-je, était écrasée de fatigue, et avait besoin d'être soulagée par un régiment de ligne.

On le voit, les mesures étaient bien prises. Qui pouvait soupçonner la garde nationale et la municipalité de Versailles de donner la main aux complots de la cour ?

Personne, bien certainement ; aussi ne furent-elles point soupçonnées, et le régiment de Flandres, dont les officiers n'avaient pas prêté serment, fut-il appelé à Versailles. Tandis qu'il se met en marche pour s'y rendre, jetons encore un coup d'œil sur la misère publique.

L'emprunt de trente millions en avait produit deux ; l'emprunt de quatre-vingt millions en avait produit dix. M. Necker, l'habile financier sur lequel reposaient toutes les espérances du peuple, était au bout de ses ressources ; alors il se jeta, non plus comme un praticien, mais comme un utopiste, dans les choses impossibles.

M. Necker proposa une contribution extraordinaire en raison du revenu annuel et qui devait être portée au quart de ce revenu.

Un délai de quinze à dix-huit mois était accordé pour le paiement de cette taxe.

Ce projet fut vivement approuvé par le comité des finances, et surtout par Mirabeau. Quant à l'Assemblée, elle n'avait aucune des connaissances financières nécessaires pour se faire une idée exacte et des besoins et des ressources de l'État. Examiner le projet de M. Necker, c'était chose impraticable : la seule vérification de ses chiffres eût consumé des mois entiers ; et c'était demain, c'était aujourd'hui, c'était à l'instant même qu'on avait besoin d'argent. Alors on demanda un vote de confiance.

L'Assemblée tout entière fut debout à l'instant même, et, dans le premier moment d'enthousiasme, le décret faillit passer par acclamation.

Mais, le président ayant demandé qu'on allât aux voix dans la forme ordinaire, et Mirabeau s'étant retiré pour rédiger le projet d'acceptation qu'il avait proposé, M. de Jessé monta à la tribune, et réclamant pour un instant l'attention de l'Assemblée :

— Messieurs, dit-il, l'enthousiasme est un des plus beaux mouvements du cœur humain ; mais la justice doit passer avant lui, et ce n'est point par ses mouvements, mais par ses réflexions que doit se conduire une assemblée de législateurs.

Puis, ayant attiédi par ces paroles le bouillonnement de l'Assemblée, il exposa que c'était un mauvais moyen de sauver l'État que d'écraser les citoyens. Il prouva que la contribution au quart du revenu ne pouvait être exigée du peuple plongé presque partout dans la misère, et que, si l'on en arrivait là, fallait-il au moins n'y

arriver qu'après avoir épuisé toutes les ressources imaginables.

Alors il osa porter la main sur une arche sainte, et un instant, à l'étonnement de l'Assemblée, on put croire qu'il allait être frappé de mort.

Il proposa que toute l'argenterie des églises et des couvents, peu nécessaire à une religion qui n'a pas besoin de luxe pour être toute divine, fût convertie en numéraire et employée au soulagement des pauvres.

— Un habile calculateur, dit-il, fait monter à un milliard l'argent orfèvré du royaume, ce qui est assurément le calcul le plus modéré. Évaluons l'argenterie des églises au septième de cette somme, et nous aurons plus de cent quarante millions.

Il y eut, comme nous l'avons dit, un instant de silence et de doute. Chacun se regardait comme si les paroles prononcées renfermaient un sacrilège. Tous les yeux se fixaient sur l'archevêque de Paris. Il se leva et déclara qu'en son nom et en celui du clergé, il adhérerait à la demande de M. de Jessé et demandait que les églises ne réservassent des vases sacrés que ce qui était absolument nécessaire à la décence du culte.

Il se fit alors un revirement si rapide que le retour de Mirabeau, rapportant sa rédaction, fut accueilli avec un murmure. Mirabeau regarda autour de lui, s'informa et apprit ce qui s'était passé en son absence.

Aussitôt il monta à la tribune :

— Je n'ai pas l'honneur, dit-il, d'être l'ami du premier ministre des finances ; mais je serais son ami le plus tendre que, citoyen avant tout et représentant de la nation, je n'hésiterais pas un moment à le compromettre plutôt que l'Assemblée nationale. On m'a deviné, ou plutôt on m'a entendu, car jamais je n'ai prétendu me cacher ; je ne crois pas en effet que le crédit de l'Assemblée nationale doive être mis en balance avec celui du premier ministre des finances. Je ne crois pas que le salut de la monarchie doive être attaché à la tête d'un mortel quelconque. Je ne crois pas que le

royaume fût en péril quand M. Necker se serait trompé ; et je crois, au contraire, que le salut public serait très-compromis si une ressource vraiment nationale avait avorté, si l'Assemblée avait perdu son crédit et manqué une opération vraiment décisive.

» Il faut donc, à mon avis, que nous autorisions une mesure profondément nécessaire à laquelle nous n'avons, quant à présent, rien à substituer. Il ne faut pas que nous l'épousions, que nous en fassions notre œuvre propre, quand nous n'avons pas le temps de la juger. Mais, de ce qu'il me paraît profondément impolitique de nous rendre les garants du succès de M. Necker, il ne s'ensuit pas qu'il ne faille, à mon sens, seconder son projet de toutes nos forces et tâcher de lui rallier tous les esprits et tous les cœurs. Malheur à qui ne souhaite pas au premier ministre des finances tous les succès dont la France a un besoin si imminent ! Malheur à qui pourrait émettre des opinions et des préjugés en balance avec la patrie ! Malheur à qui n'abjurerait pas toute rancune, toute méfiance, toute haine sur l'autel du bien public ! Malheur à qui ne seconderait pas de son influence les propositions et les projets de l'homme que la nation elle-même semble avoir appelé à la dictature !

» Et vous, Messieurs, qui plus que tous les autres avez et devez avoir la confiance des peuples, vous devez plus particulièrement, sans doute, au ministre des finances votre concours et vos recommandations patriotiques. Écrivez une adresse à vos commettants, où vous leur montriez ce qu'ils doivent à la chose publique, l'évidente nécessité de leurs secours et leur irrésistible efficacité, la superbe perspective de la France, l'ensemble de ses besoins, de ses ressources, de ses droits, de ses espérances, ce que vous avez fait, ce qui vous reste à faire, et la certitude où vous êtes que tout est possible, que tout est facile à l'enthousiasme français. Composez, Messieurs, publiez cette adresse, j'en fais la motion spéciale ; c'est, j'en suis sûr, un grand ressort, un grand mobile de succès pour le chef de vos finances ; mais avant tout, donnez-lui des bases

positives, donnez-lui celle qu'il vous demande par une adhésion de confiance à ses propositions, et que par votre fait, du moins, il ne recontre plus d'obstacles à ses plans de liquidation et de prospérité.

Ce discours de Mirabeau raviva la discussion que l'on croyait éteinte ; M. de Lally se réunit à lui et proposa d'accepter à l'instant même, sans discussion, le plan de M. Necker, et, quant à la rédaction, de la renvoyer au comité des finances.

Alors s'éleva une de ces discussions qui deviennent un véritable combat.

Cette discussion dura huit heures. Chacun des deux partis, harassé, semblait demander une trêve ; on croyait avoir épuisé toutes les armes, on croyait qu'il n'y avait plus rien à dire sur le sujet qui occupait l'Assemblée, on en était enfin à ce moment de lassitude où, d'un accord unanime, deux armées campent sur le champ de bataille et se donnent une nuit de repos avec cette convention tacite de reprendre le lendemain le combat avec plus d'acharnement que la veille, lorsque Mirabeau, saisissant ce moment suprême, s'élance à la tribune, aussi frais, aussi reposé que s'il n'avait pas été un des plus ardents soldats de ces huit heures.

On fit silence, et sa voix tonna comme un de ces orages qui s'amassent le soir et qui doivent durer une partie de la nuit.

— Messieurs, dit-il, au milieu de tant de débats tumultueux, ne pourrai-je donc pas ramener à la délibération du jour par un petit nombre de questions bien simples ? Daignez, Messieurs, daignez me répondre : le premier ministre des finances ne vous a-t-il pas offert le tableau le plus effrayant de votre situation actuelle, ne vous a-t-il pas dit que tout délai aggravait le péril, qu'un jour, une heure, un moment pouvaient le rendre mortel ?

» Avons-nous un plan à substituer à celui qu'il nous propose ?

» *Oui*, a crié quelqu'un dans l'Assemblée.

» Je conjure celui qui répond *oui* de considérer que son plan

n'est pas connu, qu'il faut du temps pour le développer, le démontrer, l'examiner ; que, fût-il immédiatement soumis à notre délibération, son auteur a pu se tromper ; que fût-il exempt de toute erreur, on peut croire qu'il s'est trompé ; que quand tout le monde a tort tout le monde a raison ; qu'il se pourrait donc que l'auteur de cet autre projet, même en ayant raison, eût tort contre tout le monde, puisque, sans l'assentiment de l'opinion publique, le plus grand talent ne saurait triompher des circonstances.

» Et moi aussi je ne crois pas les moyens de M. Necker les meilleurs possibles ; mais le ciel me préserve, dans une situation si critique, d'opposer les miens aux siens. Vainement je les tiendrais pour préférables. On ne rivalise pas un instant une popularité prodigieuse, conquise par des services éclatants, une longue expérience, la réputation du premier talent financier connu, et, s'il faut tout dire, des hasards, une destinée telle qu'elle n'échut en partage à aucun mortel.

» Il faut donc en revenir au plan de M. Necker. Mais avons-nous le temps de l'examiner, de sonder ses bases, de vérifier ses calculs ? Non ! non ! mille fois non ! d'insignifiantes questions, des conjectures hasardées, des tâtonnements infidèles, voilà tout ce qui dans ce moment est en notre pouvoir. Qu'allons-nous donc faire pour le renvoi de la délibération ? manquer le moment décisif, acharner notre amour-propre à changer quelque chose à un ensemble que n'avons pas même conçu, et diminuer par notre intervention indiscrete l'influence d'un ministre dont le crédit financier est et doit être plus grand que le nôtre.

» Messieurs, certainement il n'y a là ni sagesse, ni prévoyance ; mais du moins y a-t-il de la bonne foi.

» Oh ! si des déclarations moins solennelles ne garantissaient pas notre respect pour la foi publique, notre horreur *pour l'infâme mot de banqueroute*, j'oserais scruter les motifs secrets et peut-être, hélas ! ignorés de nous-mêmes, qui nous font si imprudemment reculer au moment de proclamer l'acte d'un grand dévouement,

certainement inefficace s'il n'est pas rapide et vraiment abandonné. Je dirai à ceux qui se familiarisaient peut-être avec l'idée de manquer aux engagements publics par la crainte de l'excès des sacrifices, par la terreur de l'impôt : Qu'est-ce donc que la banqueroute, si ce n'est le plus cruel, le plus inique, le plus inégal, le plus désastreux des impôts ? Mes amis, écoutez un mot, un seul mot.

» Deux siècles de déprédations et de brigandages ont creusé le gouffre où le royaume est près de s'engloutir. Eh bien ! voici la liste des propriétaires français. Il faut combler ce gouffre effroyable. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier le moins de citoyens ; mais choisissez, car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple ! Allons, les deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos finances, la paix et la prospérité dans le royaume ; frappez, immolez sans pitié ces tristes victimes ; précipitez-les dans l'abîme : il va se refermer. Vous reculez d'horreur... hommes inconséquents, hommes pusillanimes ; et ne voyez-vous pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel ! car, enfin, cet horrible sacrifice ferait au moins disparaître le déficit.

» Mais croiriez-vous, parce que vous n'aurez pas payé, que vous ne devriez plus rien ? croyez-vous que les millions d'hommes qui perdraient en un instant par cette explosion terrible ou par ses contrecoups tout ce qui faisait la consolation de leur vie, et peut-être leur unique moyen de la sustenter, vous laisseront paisiblement jouir de votre crime ? Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France, impassibles égoïstes qui pensez que les convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer les mets

dont vous n'aurez voulu ni diminuer le nombre ni la délicatesse ? Non, vous périrez ; et dans la conflagration universelle que vous ne frémissiez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une de vos détestables jouissances.

» Voilà où nous marchons. J'entends parler de patriotisme. Ah ! ne prostituez pas ces mots de patrie et de patriotisme. Il est donc bien magnanime l'effort de donner une partie de son revenu pour sauver ce que l'on possède ! Eh ! Messieurs, ce n'est là que de la simple arithmétique, et celui qui hésitera ne peut désarmer l'indignation que par le mépris que doit inspirer sa stupidité. Oui, Messieurs, c'est la prudence la plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est votre intérêt le plus grossier que j'invoque.

» Je ne vous dis plus comme autrefois : Donnez-vous les premiers aux nations le spectacle d'un peuple assemblé pour manquer à la foi publique ? Je ne vous dis plus : Et quels titres avez-vous à la liberté ? quels moyens vous resteront pour la maintenir si, dès le premier pas, vous surpassez les turpitudes des gouvernements les plus corrompus ? Je vous dis : Vous serez tous entraînés dans la ruine universelle, et les premiers intéressés au sacrifice que le gouvernement vous demande, c'est vous-mêmes.

» Votez donc ce subside extraordinaire, et puisse-t-il être suffisant ! Votez-le parce que si vous avez des doutes sur les moyens, doutes vagues et non éclaircis, vous n'en avez pas sur la nécessité et sur notre impuissance à le remplacer, immédiatement du moins. Votez-le parce que les circonstances publiques ne souffrent aucun retard, et que nous serions comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps : le malheur n'en accorde jamais. Eh ! Messieurs, à propos d'une ridicule motion du Palais-Royal, d'une risible insurrection qui n'eut jamais d'importance que dans les imaginations faibles ou dans les desseins pervers de quelques hommes de mauvaise foi, vous avez entendu naguère ces mots forcenés : *Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère*. Et certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, ni péril, ni factions,

ni Rome. Mais aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là ; elle menace de vous consumer, vous, vos propriétés, votre honneur. — Et vous délibérez.

Sous l'impression de ce splendide discours, l'Assemblée vota : elle avait vu la banqueroute, la hideuse banqueroute avec son gouffre ouvert, au fond duquel était la honte aux yeux ternes. Elle vota ; et, chose étrange, fait observer Michelet, si l'argent était venu, si tout le monde avait fait comme le ministre, qui se taxait pour son compte à cent mille francs, Necker relevait ceux qui demandaient des forces pour le chasser, l'Assemblée soldait l'armée qui devait la dissoudre.

Revenons au régiment de Flandres qui entrait à Versailles pour y accomplir cette mission cachée qu'il portait en lui sans la connaître, comme le nuage porte la foudre.

Il fallait donner au régiment qui entrait malgré tout le monde, excepté malgré la cour, la consécration d'un accueil populaire. M. d'Estaing, commandant de la garde nationale, se charge de ce soin. Il va au-devant du régiment et invite les officiers de la garde nationale à le suivre : pour les entraîner à cette démarche, il annonce que la liste de ces officiers sera mise sous les yeux du roi. Le rendez-vous est à la municipalité, où se trouvera le nouveau président de l'Assemblée, Mounier, que la majorité royaliste vient d'élire à cet effet. De la municipalité, on passe aux Menus-Plaisirs, où l'on s'arrête dans les bureaux de l'Assemblée nationale ; là, M. d'Estaing écrit son nom au haut d'une page blanche, invite les officiers à en faire autant que lui ; puis, comme beaucoup d'officiers manquent à cet appel de leur chef, M. d'Estaing termine son adresse au roi en disant :

— Au reste, Sire, tous les officiers présents en ce moment à Versailles m'ont accompagné.

Cette liste envoyée au roi, comme avait promis de le faire M. d'Estaing, cause une vive joie à Sa Majesté.

Le même jour, M. d'Estaing reçut cette lettre écrite tout entière

de la main du roi :

Je vous charge, mon cousin, de remercier la garde nationale de ma ville de Versailles de l'empressement qu'elle a mis à aller au-devant de mon régiment de Flandres. J'ai vu avec plaisir la liste *que je vous avais demandée*, et que tous vous ont accompagné. Témoignez à la municipalité combien je suis satisfait de sa conduite. Je n'oublierai pas son attachement et sa confiance en moi. – Et les citoyens de Versailles le doivent à mes sentiments pour eux. *C'est pour l'ordre et la sûreté de la ville que j'ai fait venir* le régiment de Flandres, qui *s'est si bien conduit à Douai* et ailleurs. Je suis persuadé qu'il en fera de même à Versailles, et je vous charge de m'en rendre compte.

Cette fois, on ne dira pas que la chose s'est faite à l'insu du roi ; *il a demandé la liste à M. d'Estaing ; il a fait venir pour l'ordre et la sûreté de la ville* le régiment de Flandres qui *s'est si bien conduit à Douai*.

À cinq heures du soir, en effet, le régiment entra, traînant après lui deux pièces de canon de quatre, huit barils de poudre, six caisses de balles pesant chacune cinq cents livres, un caisson de balles pour la chasse, un caisson de mitraille et environ sept mille cartouches, sans compter celles qui garnissaient les gibernes.

Il marche droit à la place d'Armes, s'arrête sur cette place et y prête serment entre les mains de la municipalité et en présence des officiers de la garde nationale.

On comprend l'effet que produisit l'entrée de ce régiment aux opinions bien connues sur les deux partis. Les patriotes s'inquiètent et envoient à Paris prévenir la municipalité de ce qui se passe. Les royalistes relèvent la tête, détachent de leur drapeau la cocarde tricolore offerte à la nation par La Fayette, acceptée par le roi, qui l'a mise lui même à son chapeau à l'Hôtel-de-Ville, et mettant la cocarde à une seule couleur.

Seulement, les uns la portent blanche en symbole de fidélité à l'ancien régime, les autres la portent noire, en signe de deuil, disent-ils !

Ce n'est pas le tout : il faut renforcer ce régiment de Flandres si bien disposé à entamer la contre-révolution. Tous les gardes du corps dont le service finit au 1^{er} octobre sont retenus près de ceux qui entrent en service le même jour. Une foule de jeunes gens de famille qui ambitionnent d'entrer dans les gardes, qui n'ont pas encore prononcé le serment constitutionnel, afflue à Versailles, et douze cents officiers en congé de semestre entrent dans la ville, du 20 septembre au 1^{er} octobre, comme à un rendez-vous donné.

Voici les bruits qui se répandent :

Le roi partira pour se rendre à Metz ; on y rassemblera tous les serviteurs fidèles à Sa Majesté ; on y introduira, si besoin est, les troupes étrangères ; de là, on dissoudra l'Assemblée ; dans le premier moment de trouble que causera ce départ, des hommes adroits, intrépides au besoin, encloueront les canons de Paris et feront sauter les poudrières, dussent-ils faire sauter avec elles la moitié de la ville ; en même temps, on continuera, comme on le fait, d'arrêter les subsistances, et Paris sera pris entre la famine et le feu des troupes fidèles auquel il ne pourra pas répondre.

C'étaient les gardes du corps qui étaient chargés de l'enlèvement du roi, et douze ou quinze cents uniformes que l'on faisait faire en cachette devaient, grâce aux nouveaux enrôlés, doubler le nombre de ces gentilshommes sur lesquels on pouvait compter jusqu'à la mort.

Jamais on n'avait vu tant d'uniformes dans les rues, jamais tant de croix de Saint-Louis aux boutonnières ; mais aussi non plus tant de rumeurs sourdes dans ce peuple qui regardait passer ces croix de Saint-Louis et ces uniformes, jamais tant d'audace et d'insolence chez ceux qui les portaient.

D'ailleurs, au milieu de ces uniformes, on en voyait beaucoup de verts à parements rouges qui n'appartenaient à aucun régiment.

À qui appartenaient donc ces hommes ? – À la cour.

Ce fut dans cette disposition que commença, pour messieurs les gardes, le service du quartier d'octobre.

En arrivant à Versailles, les officiers du régiment de Flandres avaient été reçus par des émissaires de la cour invités au jeu de la reine, ce qui n'était pas dans les habitudes du château, et à un repas donné par messieurs les gardes.

Ce repas était le premier que les gardes eussent jamais donné à Versailles en pareille occasion.

Plusieurs officiers de la garde nationale, ceux qui ont signé la liste de M. d'Estaing, reçoivent des invitations pour ce banquet.

Il en est de même des chasseurs de l'évêché et de la prévôté.

Ce sera une fête toute fraternelle ; on y accueillera jusqu'à de simples dragons.

Un capitaine des gardes assistera à cette fête : ce capitaine sera M. de Guiche.

Enfin, la salle de spectacle sera convertie ce jour-là en salle de festin, afin que les visiteurs puissent circuler sur l'estrade et stationner dans les loges.

C'était le 1^{er} octobre, un jeudi, que devait avoir lieu ce repas : on se réunissait dans le salon d'Hercule ; puis, du salon d'Hercule, on passait dans la salle de l'Opéra.

La musique des gardes du corps et celle du régiment de Flandres complétaient la fête.

Pendant le premier service, tout se passa à merveille ; le vin n'avait pas encore eu le temps d'exalter les opinions et de doubler les courages.

Au second service, on porta quatre santés : celle du roi, celle de la reine, celle de M. de dauphin et celle de la famille royale.

La santé de la nation fut alors proposée et repoussée.

Pourquoi la proposait-on ? La réponse est facile : pour qu'on la repoussât.

À l'entremets, on fait entrer les simples soldats dont nous avons déjà parlé, les dragons, les grenadiers de Flandres, les cent-suisse, les chasseurs de la prévôté.

Des verres pleins les attendent ; ces verres seront remplis aus-

sitôt que vidés. Aux éclairs du vin se joindront l'éclat des mille lumières et le reflet des glaces.

Pour ces hommes étrangers au luxe, c'est un palais des *Mille et une Nuits* que cette salle de l'Opéra. Ce n'est plus un roi, une reine, des enfants royaux qui habitent Versailles, c'est un dieu, une déesse, un Olympe tout entier.

Et il y a en France des sacrilèges qui osent porter la main sur ces divinités !

Aussi est-ce un spectacle charmant d'enthousiasme et de loyauté ; si charmant qu'une dame se détache des loges et court aux appartements de la reine pour la supplier de venir voir le banquet. Cette dame trouve Marie-Antoinette triste, préoccupée, la presse, la supplie de venir. Cette joie de ses fidèles serviteurs lui fera du bien. Elle emmènera avec elle M. le dauphin, cela le divertira. Sur ces entrefaites, le roi arrive de la chasse. Rien ne distrait Louis XVI de la chasse, et la chasse le distrait de tout. La reine lui propose de l'accompagner tel qu'il est ; un chœur de prières et de flatteries le pousse : il cède. La reine apparaît à la porte, tenant à la main M. le dauphin.

Un cri universel, une acclamation unanime saluent cette apparition. Alors la reine prend feu à cette flamme : elle soulève l'enfant dans ses bras et fait le tour de la table au milieu des applaudissements frénétiques. C'est Marie-Thérèse elle-même, Marie-Thérèse proscrire, errante, montrant son fils à ses fidèles Hongrois. — *Moriamur pro nostro rege Mariâ-Theresâ*, crièrent les Hongrois. — Mourons pour notre reine Marie-Antoinette, crièrent les gardes du corps, les officiers du régiment de Flandres, les dragons, les Suisses et les chasseurs.

En ce moment, le roi paraît à la porte, et la musique, d'un seul accord, commence l'air si national et si populaire de *Ô Richard, ô mon roi ! l'univers t'abandonne*.

Alors ce n'est plus de l'enthousiasme, c'est de l'ivresse, c'est de la folie.

Un jour, la reine avait mis dans sa coiffure une plume du casque de Lauzun : ce n'était qu'une imprudence de femme. Ce jour-là, elle met à son bonnet la cocarde noire, la cocarde noire de l'Autriche ; ce jour-là, c'était une trahison de reine.

Un officier des gardes demande cette cocarde, la reine la lui donne ; il la lève comme une hostie sainte :

— Messieurs, dit-il, voilà la vraie cocarde française ; c'est celle que porte notre reine. — À bas la cocarde tricolore !

Et la cocarde tricolore est foulée aux pieds.

À l'air de *Richard* succède la *Marche des Houlans*.

Après la *Marche des Houlans*, on sonne la charge. — La charge contre qui ? Contre l'ennemi absent, contre le peuple.

Alors on escalade les loges que les dames se gardaient bien de défendre, on s'élance dans la cour de marbre, et l'on prend d'assaut les balcons. M. de Perseval, aide-de-camp de M. d'Estaing, a escaladé celui de l'appartement de Louis XVI ; puis on s'empare des postes intérieurs des gardes du corps en criant : « Ils sont à nous, qu'on nous appelle désormais *gardes royales*. »

Un grenadier de Flandres a suivi M. de Perseval et est arrivé après lui sur le même balcon. M. de Perseval décroche une croix de sa boutonnière et le décore. Il est vrai que c'est une croix de Limbourg, presque pas une croix.

Un dragon ivre veut les suivre ; mais la tête lui tourne et les pieds lui manquent : il tombe, et, désespéré d'être moins adroit que son compagnon, il tire son sabre et essaie de se tuer. On lui arrache son sabre des mains, et on l'envoie cuver son vin sur une botte de paille.

Un autre aussi, plus ivre encore que le premier, veut se tuer, disant qu'il est un émissaire du duc d'Orléans, et qu'on l'a chargé d'assassiner le roi.

Celui-là, on ne se contente pas de le jeter sur une botte de paille, on l'assomme à coups de pied.

C'est la fin de la fête. Le 3, elle recommencera, et les mêmes

désordres s'y renouvelleront.

La reine vient d'inoculer la guerre civile à la France : une des dames présentes à cette fête, celle qui est assise près des tantes du roi, cette jolie blonde, ce sera madame de Lescure et madame de La Rochejaquelein.

Puis, comme si la Providence, qui devait si cruellement punir la pauvre Marie-Antoinette de ses fatales légèretés, craignait qu'on doutât de sa présence à cette orgie, elle aura soin que la reine consacre elle-même cette présence dans un discours à la garde nationale.

Le lendemain du repas, la garde nationale va remercier la reine des drapeaux qu'elle lui a donnés.

— Messieurs, dit la reine, je suis fort aise d'avoir donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles. — La nation et l'armée doivent être attachées au roi comme nous leur sommes attachés nous-mêmes.

» *J'ai été enchantée de la journée d'hier.*

Ainsi, malheureuse femme ! ainsi, pauvre reine ! la journée d'hier, ce n'était point une surprise. — Vous ne regrettez pas la journée d'hier, vous ne vous en repentez pas ; non, bien loin de vous en repentir, au contraire, *vous en êtes enchantée.*

Oh ! malheureuse femme, oh ! pauvre mère ! — Il y a plus près que vous ne croyez du 2 aux 5 et 6 octobre.

Chapitre XXIII

Paris apprend les nouvelles de Versailles. – La cocarde noire. – Les dames. – Lecointre. – M. de Cartouzière. – M. de Mettereau. – Danton. – Disette. – Froid. – Pluies. – Une femme au café de Foy. – Le tambour battu par une jeune fille. – La cocarde arrachée. – Les menaces. – Les *trois cents*. – La femme et le soufflet. – Madeleine. – Théroigne de Méricourt. – À Versailles ! – Le tambour. – Hullin. – Les armes. – La Grève. – L'Hôtel-de-Ville. – L'abbé Lefèvre et la potence. – Maillard. – Le suisse des Tuileries. – Chapelier. – La Fayette. – Les districts. – Les grenadiers. – Le discours. – Bailly. – La décision. – *Vive Henri IV !* – Mirabeau. – M. de Cubières. – Retour du roi. – Maillard à l'Assemblée. – La charge des gardes. – Louison Chabry. – Les gardes du corps. – On veut quitter le château. – Incertitude du roi. – Les voitures. – Cromwell. – Le cheval mangé. – Deux vers de Delille. – M. d'Aiguillon. – L'abbé Maury. – La seconde troupe. – Les gardes. – La famille royale. – Le calme. – Le roi au balcon. – Le roi à Paris. – La reine. – Le garde du corps et La Fayette. – La royauté vaincue.

Ce fut le 3 au soir et le 4 au matin seulement que l'on sut à Paris ce qui s'était passé à Versailles.

On ne se cachait plus dans les corridors du château, ni à l'Œil-de-Bœuf ; les dames de la cour y attendaient les officiers pour leur demander le sacrifice de la cocarde tricolore et pour y attacher, aux lieu et place de celle-ci, avec leurs belles mains blanches qu'elles donnaient à baiser, la cocarde noire, car la cocarde noire l'emportait sur toutes les autres.

En effet, elle était plus significative : c'était la cocarde de l'étranger. Or, dès cette époque, pour la cour, l'Autriche, c'était l'amie, la France, c'était l'ennemie.

On racontait des faits :

Des dames, en décorant leurs chevaliers de la cocarde blanche ou noire, leur avaient dit :

— Gardez-la bien, c'est la seule bonne, la seule triomphante.

Un jour, une scène de ce genre se passe devant le colonel de la garde nationale de Versailles, un brave marchand de toiles nommé Lecointre ; il en est indigné.

— Il est bien étonnant, s'écrie-t-il, qu'on ose se permettre une telle conduite chez le roi : ou ces deux cocardes disparaîtront dans huit jours – et il montrait la corde blanche et la cocarde noire –, ou tout est perdu.

Alors M. de Cartouzière, chevalier de Saint-Louis, gendre de la bouquetière de la reine, avait pris fait et cause, et avait menacé Lecointre.

Lecointre avait quitté le château, où il se sentait déplacé.

Une insulte à peu près pareille avait été faite à M. Mettereau, aide-de-camp de M. d'Estaing : il entre au château pour y chercher son commandant ; mais à peine y est-il entré qu'un officier des gardes du corps examine par-dessus son épaule la cocarde tricolore, et, dédaigneusement :

— C'est donc là, lui dit-il, la cocarde que vous adoptez ?

— Sans doute.

— Croyez-vous que cette cocarde soit celle de la majeure partie de votre régiment ?

— Oui, je le crois, répond M. Mettereau, et je suis étonné que vous me fassiez cette question et teniez une pareille conduite chez le roi.

Et, à chaque jour, à chaque heure, ces provocations s'échangent, soit hors du château, soit dans l'intérieur du château.

Le 3 au soir, comme nous l'avons dit, ces nouvelles se répandent dans Paris. Danton parle aux Cordeliers, s'en indigne et tonne contre la cour.

Le premier mouvement des Parisiens fut la surprise, le second la colère. Les bruits qui circulent à Versailles sur le départ du roi, la dissolution de l'Assemblée commencent à circuler à Paris. Joignez à cela les farines de Corbeil qui n'arrivent plus que de deux

jours l'un ; les pluies d'hiver qui tombent froides et glaçantes et qui, disposant le cœur au malaise, disposent l'esprit à la violence ; les femmes qui souffrent triplement de la faim, pour leurs enfants d'abord, pour leurs maris ensuite, puis pour elles en dernier.

Les femmes avaient fait les 1^{er} et 3 octobre à Versailles, les femmes firent les 5 et 6 octobre à Paris.

Une femme court au café de Foy, centre des motions, comme on sait ; elle y dénonce les cocardes blanches et noires, elle proclame le danger public.

C'était le samedi 3.

Le lundi 5, une jeune fille prend un tambour, bat la générale dans les halles : au bruit de ce tambour battu par une femme, toutes les femmes se rassemblent et la suivent, lui demandant où elle va ; où elle va, elles iront.

Parmi ces femmes pâles, hâves, désespérées, il y en avait qui n'avaient pas mangé depuis trente heures ! — Ce n'est pas vrai, me dira-t-on. — Eh ! mon Dieu ! lisez au *Moniteur* la déposition des témoins. On mangeait peu à cette époque, et de mauvais pain, et encore ce mauvais pain manquait-il. Dès quatre heures du matin, la foule assiégeait les boutiques des boulangers : hommes, femmes, vieillards, enfants, tous devançaient le jour pour s'armer contre la famine. — Ce mot est du temps. Vous le trouverez dans *l'Histoire de la révolution*, par deux amis de la liberté. — Un pain acheté à prix d'argent était une victoire. Le malheureux journalier obligé de combattre de quatre heures du matin à quatre heures du soir, douze heures, comprenez-vous bien, pour obtenir ce pain après lequel attendait sa famille, perdait le prix de sa journée, et le lendemain, sans argent et sans force, tombait sous les pieds de ceux qui pouvaient encore se tenir debout. Nos mères nous ont raconté à nous autres, hommes de cette génération, que lorsqu'on allait dîner en ville, à cette époque, il était sous-entendu qu'on apporterait son pain ; celui ou celle qui eût négligé cette précaution eût rogné la portion de tout le monde.

Jugez un peu l'effet que produisit sur cette foule affamée le récit de cette double orgie. Il y avait donc des riches qui avaient trop quand le pauvre n'avait pas assez, et encore ce riche insultait le pauvre, il voulait lui reprendre tout ce qu'il possédait, ce peu de liberté qu'il avait conquise. Cette cocarde qu'on arbore effrontément devant le peuple, la blanche, c'est l'absolutisme ; la noire, c'est l'étranger. Aux Champs-Élysées, un volontaire sort des rangs, va arracher la cocarde à celui qui la porte et la foule aux pieds ; au Luxembourg et au Palais-Royal, on en arrache non pas une, mais cinq. Un homme qui ramasse et qui baise une cocarde noire qu'on vient de lui arracher manque de périr sous le bâton.

Cette haine contre une cocarde, on la comprend bien. Cette cocarde, c'est un principe. Le parti patriote a été perdu en Hollande, par qui et par quoi ? par une femme et par une cocarde.

Les gens qui portent cette cocarde, ce sont ceux qui affament Paris, ce sont ceux qui veulent la mort des patriotes. Eh bien, soit, s'écrient les motionnaires, la guerre ! puisque vous voulez la guerre, messieurs de la cour, on pendra tous ceux qui portent une cocarde autre que la cocarde nationale, à moins qu'ils ne soient au service de l'étranger.

L'orateur qui a fait cette motion terrible l'a achevée à peine qu'un jeune homme est arrêté avec la cocarde noire, conduit au corps de garde de Saint-Germain-l'Auxerrois, en face du Louvre. On veut commencer par lui les exécutions. Le commandant de la patrouille le sauve à force de courage et de sang-froid.

Les *trois cents* s'assemblent à l'Hôtel-de-Ville et défendent de porter une autre cocarde que la cocarde aux trois couleurs devenue, disent-ils, un signe de fraternité pour tous les citoyens.

Au milieu de ces émeutes, de ces souffrances, de ces motions, les femmes continuaient de faire leur œuvre, car cette œuvre étrange, instinctive, presque incompréhensible des 5 et 6 octobre, ce furent les femmes qui la firent.

Le dimanche au soir, une femme, qu'importe son nom ? on

l'ignore – elle représentait la souffrance, voilà tout – ; le dimanche au soir, une femme court du quartier Saint-Denis au Palais-Royal ; c'est une femme de trente-six ans, bien mise, forte et hardie ; elle veut que les femmes aillent à Versailles ; elle marchera en tête des femmes.

— Voilà un beau général ! dit un plaisant.

Elle lui donne un vigoureux soufflet, et l'on cesse de plaisanter.

Le lendemain, en effet, elle allait à Versailles, à cheval sur un canon et le sabre à la main.

Ce jour-là, nous l'avons dit, ce furent les femmes qui donnèrent l'élan.

Il y avait d'abord celle que nous venons de dire et dont nous ne savons pas le nom.

Puis il y avait Madeleine Chabry, celle qui sera choisie pour orateur, belle fille qui sculptait en bois pour les églises et les appartements, mais que les émeutes ont ruinée et qui s'est faite bouquetière au Palais-Royal. Celle-là est trop jolie pour mourir de faim ; aussi ne parlera-t-elle point pour elle, mais pour les autres.

Puis il y avait encore la terrible amazone liégeoise, à la robe rouge et au sabre rouge aussi plus d'une fois, la belle Théroigne de Méricourt, si diversement jugée, si cruellement punie. Elle a été mère, a refusé de la faire épouse, et elle a juré de verser tant de sang qu'elle y laverait sa honte.

Ce jour-là, rien ne prouve, malgré la gravure qui la représente caracolant à cheval près d'une pièce de canon, rien ne prouve qu'elle soit partie en même temps que les autres ; peut-être, et c'est probable, n'est-elle arrivée que le soir à Versailles, où d'ailleurs nous la trouverons.

Les autres étaient des portières, des femmes de la Halle, des filles publiques ; la plupart étaient royalistes et n'avaient, bien au contraire, l'intention de faire du mal ni au roi, ni à la reine.

— Pauvre cher homme ! dirent-elles au roi quand elles furent en face de lui.

— Bon gros papa, va !

Et à la reine, plus tristement :

— Allons, Madame, ouvrons-nous, ouvrons nos entrailles !

Ce qui signifiait : Est-ce bien vrai, ce qu'on nous rapporte ? on nous rapporte que vous ne voulez pas absolument être Française, mais demeurer Autrichienne.

Comment partirent ces femmes ? comme part la trombe ; qui les poussa ? le vent !

Le lundi 5 octobre, à sept heures du matin, elles entendirent battre la caisse ; elles coururent au bruit ; c'était, nous l'avons dit, une jeune fille qui s'était emparée d'un tambour.

— À Versailles, à Versailles ! criait-elle.

Et toutes répétèrent :

— Oui, à Versailles ! à Versailles ! nous en ramènerons le *boulangier* et la *boulangère*, et nous aurons l'agrément d'entendre notre petite mère Mirabeau.

Cependant elles ne veulent point partir seules ; elles vont chercher les volontaires de la Bastille ; Hullin, qui est sergent-major, qui deviendra général, et qui, né d'une émeute, manquera périr dans une émeute. Puis on essaie de se mettre en route ; mais les canons, sans lesquels les femmes ne veulent point marcher, sont des canons de marine et roulent mal ; alors elles arrêtent les voitures qui passent, les chargent de leurs canons, qu'elles assurent avec des câbles : les unes traînent des boulets, les autres portent de la poudre ; celles-ci brandissent des fusils, des sabres, des pistolets, celles-là des mèches allumées. Une étincelle peut tout faire sauter ; mais Dieu est grand et veille, à tout prendre, sur ce peuple français qui porte la pensée providentielle en lui, c'est-à-dire la liberté du monde.

Mais, avant de partir, avant de se mettre en route, si l'on brûlait l'Hôtel-de-Ville ? c'est une idée, cela. On s'avance vers la Grève en criant : *Du pain ! du pain !* On veut parler aux représentants de la Commune.

— Puisque les hommes n'ont pas assez de courage et de force pour nous nourrir, disent-elles, c'est à nous de faire nos affaires nous-mêmes.

Il était huit heures du matin, la garde était faible à l'Hôtel-de-Ville. Ce qu'il y en avait était occupé à sauver de la corde un boulanger convaincu d'avoir vendu pour un pain de deux livres un pain qui ne pesait qu'une livre et demie. Les assaillantes forcent donc facilement les portes ; elles veulent que tout brûle, les représentants et les arrêtés qu'ils ont pris.

— Mais La Fayette ? mais Bailly ?

— La Fayette et Bailly, tous les premiers.

Les portes sont brisées. On s'empare de sept à huit cent fusils ; on pille les faisceaux d'armes ; on pénètre dans le dépôt des balances, jauges et mesures ; sur trois sacs d'argent qui s'y trouvent, on en prend un. L'abbé Lefèvre, ce brave patriote qui, dans la nuit du 13 au 14 juillet, au péril de sa vie, a distribué les poudres, l'abbé Lefèvre veut faire quelque remontrance.

— À la lanterne, l'abbé Lefèvre !

On lui passe la corde au cou ; on le pend à un morceau de bois. Heureusement, une femme coupe la corde et le sauve. On est dans la salle des délibérations : tous les papiers condamnés à être brûlés sont là, il ne manque que du feu pour que l'auto-da-fé sacrilège commence. Deux femmes accourent avec des torches ; un homme les arrête et leur arrache les torches des mains.

— À mort, cet homme ! à mort, le traître !

Ce traître, c'est un des vainqueurs de la Bastille, c'est Stanislas Maillard.

Il se nomme, il est reconnu ; on crie : *Vive Maillard !* car on se souvient que cet huissier à l'habit noir, à la mine froide et sévère, est entré l'un des premiers dans la forteresse. Dès lors, il a compris tout le bien qu'il peut faire, ou plutôt tout le mal qu'il peut empêcher. Les vrais initiés à la Révolution savent que Maillard n'est pas ce scélérat, n'est pas ce buveur de sang que disent ceux qui

répètent sans savoir, qui jugent sans approfondir. Nous le retrouverons aux massacres de septembre, président d'un de ces tribunaux de sang où il sauvera plus de quarante personnes.

Il va trouver le major-général. Notez bien que, pendant tout ce tumulte, La Fayette et Bailly sont absents ; il va trouver le major-général, M. d'Erminy ; il lui propose de conduire toutes ces femmes à Versailles : il répond d'elles ou à peu près. M. d'Erminy n'ose prendre cette responsabilité sur lui, lui dit de faire ce qu'il voudra. Maillard hausse les épaules ; il sera fort pour les faibles. Il descend, prend un tambour, bat le rappel ; toutes les femmes l'entourent, l'acceptent pour conducteur, pour guide : il se met à leur tête et sort avec elles de Paris.

Elles sont sept mille à peu près.

Tout ce qu'elles rencontrent de femmes sur leur route, elles les emmènent avec elles. Plusieurs passaient dans leurs voitures, qu'elles font descendre, et qu'elles forcent à les suivre à pied.

Et cependant elles obéissent à Maillard : voyez plutôt la déposition.

Seulement, arrivées aux Tuileries, malgré Maillard qui veut suivre le quai, elles veulent, elles, traverser les Tuileries.

— Impossible, leur crie Maillard ; les Tuileries, c'est la maison du roi, c'est le jardin du roi ; les traverser sans permission du roi, c'est insulter le roi ; c'est plus que cela, c'est attenter à la liberté.

— Eh bien ! demande la permission au suisse.

Maillard s'approche du suisse :

— Les citoyens désirent traverser les Tuileries, lui dit-il.

Le suisse tire son épée et court sur Maillard.

Maillard tire la sienne et croise le fer.

Heureusement, une portière de l'escorte de Maillard est armée d'un balai ; elle frappe le suisse avec le manche. Le suisse tombe ; un homme va lui crever la poitrine d'un coup de baïonnette. Maillard désarme l'homme de son fusil, le suisse de son épée, et continue tranquillement son chemin.

Au Cours-la-Reine, on rencontre une voiture, on l'entoure ; elle renferme un homme en noir. Qu'est-ce que peut être un homme en noir dans une voiture au Cours-la-Reine ? un espion des royalistes qui va rendre compte à Versailles de ce qui se passe à Paris ? Il faut le tuer. On ouvre la portière, et on le fait descendre.

— Morbleu ! prenez garde à ce que vous allez faire, s'écrie un patriote ; c'est un de nos meilleurs députés, c'est M. Chapelier.

Le nom de Chapelier est connu et est populaire. On crie : *Vive Chapelier !* et on lui donne toute liberté de continuer sa route.

À Chaillot, à Auteuil, à Sèvres, on a grand'faim. Les maisons sont belles sur cette route de Versailles : pourquoi ne pillerait-on pas un peu ? Mais Maillard est là qui le défend ; la sombre et grave figure est obéie. On a faim, c'est vrai ; mais Maillard ne veut pas que l'on pille : on ne pillera pas.

Voyons, pendant ce temps, ce qui se passe à Paris.

Ces sept mille femmes n'avaient pas failli brûler l'Hôtel-de-Ville et pendre deux hommes sans faire un certain bruit.

À ce bruit était arrivé La Fayette ; il n'avait plus trouvé de femmes sur la place de l'Hôtel-de-Ville, mais bon nombre d'hommes ; ces hommes faisaient partie de la garde nationale soldée ou non soldée : des anciens gardes françaises qui avaient cédé à regret aux gardes du corps et aux Suisses leur privilège de garder le roi.

D'ailleurs, au bruit que faisaient les femmes avait succédé celui du tocsin et de la générale.

Les compagnies du centre s'étaient mises en bataille et marchaient vers l'Hôtel-de-Ville : partout sur leur passage, et surtout à leur arrivée, on battait des mains.

— Ce ne sont point des applaudissements que nous demandons, dirent ces compagnies ; la nation est insultée ; prenez les armes et venez avec nous recevoir les ordres des chefs.

Et, sur cette invitation, des détachements de tous les districts les suivirent.

Au milieu de ces applaudissements, de ces menaces, La Fayette,

toujours calme, dictait une lettre au roi et à l'Assemblée nationale sur l'insurrection qui avait eu lieu le matin.

Tout à coup, la porte s'ouvre, et une députation de grenadiers se présente.

— Mon général, dit celui qui est chargé de porter la parole, nous sommes députés par les dix compagnies de grenadiers. Nous ne vous croyons pas un traître ; mais nous croyons que le gouvernement vous trahit : il est temps que tout ceci finisse. Nous ne pouvons tourner nos baïonnettes contre des femmes qui nous demandent du pain. Le comité des subsistances malverse ou est incapable d'administrer un gouvernement. Dans les deux cas, il faut le changer. Le peuple est malheureux : la source du mal est à Versailles. Il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris ; il faut exterminer le régiment de Flandres et les gardes du corps qui ont osé fouler aux pieds la cocarde nationale. Si le roi est trop faible pour porter sa couronne, qu'il la dépose ; nous couronnerons son fils ; on nommera un conseil de régence, et tout ira mieux.

Un pareil langage étonne La Fayette ! c'est la première fois que la volonté du peuple se manifeste aussi clairement à lui. À ce souffle de la révolution qui le frappe au visage, il commence à comprendre qu'on s'en est pris d'abord aux monuments, ensuite aux principes, et qu'enfin on s'en prendra aux hommes.

— Eh quoi ! s'écrie-t-il, avez-vous le projet de faire la guerre au roi et de le forcer à nous abandonner ?

— Mon général, répond l'orateur avec une fermeté qui prouve qu'il a reçu un mandat impératif, nous serions bien fâchés que le roi nous quittât, car nous l'aimons beaucoup ; mais, enfin, s'il nous quittait, nous avons le dauphin.

La Fayette insiste ; mais l'orateur s'incline, et, avec une fermeté que rien ne peut démentir :

— Mon général, dit-il, nous donnerions pour vous jusqu'à la dernière goutte de notre sang ; mais le peuple est malheureux ; la source du mal est à Versailles : il faut aller chercher le roi et

l'amener à Paris ; tout le peuple le veut.

La Fayette voit qu'il n'y a rien à obtenir des individus ; il veut essayer de son influence sur les masses. Il descend au milieu de la place de l'Hôtel-de-Ville ; il harangue les grenadiers ; mais sa voix est couverte par les cris sans cesse renaissants : *À Versailles ! à Versailles !* En ce moment, Bailly traverse de son côté la foule ; il se rend à l'Hôtel-de-Ville. Un cortège immense de misère et de famine le suit en criant : *Du pain !* et *À Versailles !* La Fayette, à pied et perdu dans la foule, se fait amener son cheval, monte dessus. De cette position qui lui permet de dominer toute cette houle, il voit arriver des torrents d'hommes armés de haches et de piques que lancent les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Les murmures augmentent, les cris redoublent ; la vague menaçante vient battre le poitrail du cheval blanc.

— Mes amis, dit La Fayette, les membres de la Commune délibèrent ; je vais remonter près d'eux pour presser la délibération.

Et il fait tourner son cheval du côté du perron.

Mais le chemin s'est refermé derrière lui.

— Morbleu ! mon général, crient les grenadiers du centre, vous resterez avec nous !

C'était le moment suprême. La Fayette commence à sentir que la terre lui manque sous les pieds, lorsqu'un homme perce la foule : une lettre lui arrive de la Commune ; cinquante mille voix crient : *La lettre ! la lettre !* La Fayette la lit à haute voix ; c'est une décision des *trois cents* ordonnant que :

Vu les circonstances et le désir du peuple, et *sur la représentation* de M. le commandant général qu'il était impossible de s'y refuser, elle autorise M. le commandant général et même lui ordonne de se transporter à Versailles.

Quatre commissaires de la Commune l'accompagneront.

Le commandant général n'a rien représenté ; s'il eût représenté quelque chose, c'est qu'il désirait ne pas aller à Versailles ; mais il est trop tard, l'ordre est donné, la lettre est connue, et, tout

pâlissant, La Fayette redit comme les autres :

— À Versailles !

Quinze mille hommes le suivirent. Sur son passage retentissaient les bravos et les applaudissements ; les hommes faisaient sauter leurs chapeaux, les femmes agitaient leurs mouchoirs.

Mais, disent les *deux amis de la liberté* dans leur *Histoire de la Révolution*, dès qu'on eut cessé de voir flotter les étendards et d'entendre le son des tambours, un morne silence succéda aux acclamations, et une sombre tristesse aux éclats bruyants de la joie.

Pendant que La Fayette partait de Paris, les femmes arrivaient à Versailles.

À moitié chemin, elles s'étaient séparées : les unes avaient pris par Saint-Cloud, les autres par Sèvres.

Avant de se séparer, on avait partagé huit pains : c'était tout ce qu'on avait trouvé à Sèvres. Trente-deux livres de pain pour sept mille personnes ! Aussi, en arrivant à Versailles, à peine si les malheureuses créatures pouvaient se traîner ; les plus fatiguées avaient jeté leurs armes en route ; Maillard obtint des autres qu'elles laissassent les leurs à un quart de lieue de Versailles.

— Vous voulez, disait-il, faire une visite pacifique au roi et à l'Assemblée, vous voulez les toucher, les attendrir : il ne faut donc pas arriver avec cet appareil menaçant.

Les armes légères furent jetées, et les canons mis à la queue.

Puis, à l'entrée de Versailles, aux premières maisons :

— Allons, dit-il à toutes ces femmes qui se traînaient à peine et qui d'une voix mourante demandaient du pain ; allons, pour qu'on ne doute pas que nous sommes des amis de la royauté, chantons *Vive Henri IV*.

Et elles entrèrent à Versailles en chantant *Vive Henri IV*.

L'Assemblée n'avait aucune idée de ce qui se passait : les femmes avaient arrêté tous les courriers de Paris qui eussent pu porter la nouvelle de leur marche à Versailles. Elle discutait fort orageusement : le roi ne voulait sanctionner ni la déclaration des

droits de l'Homme, ni les décrets de la nuit du 4 août pendant laquelle avait eu lieu cette fameuse Saint-Barthélemy des privilégiés.

Quant au roi, il chassait comme toujours.

Tout à coup, on vient dire à Mirabeau qu'une foule immense apparaît au bout de l'avenue.

Mirabeau devine tout, se penche à l'oreille du président Mounier et lui dit :

— Paris marche vers nous ; il n'y a qu'un parti à prendre, faites semblant de vous trouver mal, sortez et courez au château les prévenir.

Mounier regarde Mirabeau, le soupçonne d'être l'auteur du mouvement qu'il lui annonce, et sèchement :

— Paris marche vers nous, dit-il, tant mieux : nous serons plus tôt en république.

Pendant ce temps, l'Assemblée décidait qu'on enverrait vers le roi pour demander l'acceptation pure et simple de la déclaration des droits.

Trois heures sonnent ; Target entre et annonce qu'une grande foule se présente par l'avenue de Paris.

À la vue de cette armée de femmes et malgré les intentions pacifiques manifestées par elles, on bat la générale, la municipalité s'assemble, les gardes du corps montent à cheval, au nombre de trois cent vingt, et se forment en escadrons sur la place d'Armes ; enfin, tous les ministres se rendent chez M. Necker, tous les chefs de corps y sont mandés, et M. d'Estaing se présente muni d'une délibération de la municipalité qui l'autorise à *accompagner le roi dans sa retraite*, en lui enjoignant cependant *de ne rien négliger pour le ramener le plus tôt possible*.

Seulement, où est le roi ?

À la chasse au tir dans les bois de Meudon.

On lui dépêche M. de Cubières, qui le rejoint et lui remet une lettre.

Le roi ouvre la lettre et la lit.

Cette lettre lui annonce l'arrivée à Versailles d'une foule de femmes qui demandent du pain.

— Hélas ! si j'en avais, du pain, dit le roi, je n'attendrais pas qu'elles vinssent à Versailles pour m'en demander.

Alors il remonte à cheval, arrive au château et court aux fenêtres.

Des fenêtres, il voit la place encombrée. Les femmes se cramponnent à la grille et demandent qu'on ouvre.

— Que voulez-vous ? leur fait demander M. de Saint-Priest, ministre de Paris.

— Du pain, et parler au roi.

— Du pain ! du pain ! s'écrie M. de Saint-Priest avec impatience ; quand vous n'aviez qu'un maître vous n'en manquiez pas, de pain ; à présent vous en avez douze cents, et vous voyez où vous en êtes.

Et la grille reste fermée.

Mais une députation s'avance, devant laquelle il faudra bien que la grille s'ouvre.

Les femmes se sont présentées avec Maillard à l'Assemblée nationale ; Maillard a été introduit avec douze d'entre elles.

L'entrevue a été orageuse ; mais, enfin, il a obtenu que le président de l'Assemblée se rendrait au château avec les femmes et que cinq d'entre elles seraient introduites avec lui près du roi.

C'est ce cortège qui s'avance, le président de l'Assemblée nationale en tête.

Cependant un détachement de gardes qui arrivait de Meudon, où il servait d'escorte au roi, voit ce cortège, qu'il prend pour un rassemblement, et, sans crier gare, charge tout au travers ; Mounier, près d'être écrasé, tout président de l'Assemblée nationale qu'il est, échappe par la fuite ; le cortège s'éparpille dans la boue, deux femmes sont blessées.

Les gardes reconnaissent leur méprise, mais trop tard : la dépu-

tation se reforme, et Mounier est introduit près du roi, les uns disent accompagné de cinq, les autres de douze femmes.

Louison Chabry devait porter la parole. Après une courte harangue de Meunier au roi, elle s'approcha de Louis XVI ; mais, en ouvrant la bouche, elle ne peut dire que ces mots : *Du pain !* et elle tombe évanouie.

À cette vue, le roi parut réellement ému ; il fit secourir la pauvre enfant, qui revint à elle et voulut lui baiser la main.

Mais le roi l'embrassa en lui disant :

— Ma belle enfant, laissez-moi vous embrasser, vous en valez bien la peine.

Ce peu de mots l'avait gagnée : elle sortit en criant *Vive le roi !* Les femmes qui attendaient à la porte crurent qu'on l'avait achetée et voulurent l'étrangler avec leurs jarretières.

On la tira de leurs mains, mais à grand'peine ; alors elle remonta au château et obtint du roi un ordre écrit de faire venir les blés.

Ce même ordre levait tous les obstacles à l'approvisionnement de Paris.

Si le roi levait les obstacles, c'était donc lui qui les y avait mis. Abîme ! que tout cette révolution.

Presque au même moment, une nouvelle charge s'exécute sur la place d'Armes.

Un second groupe de femmes s'avancait, conduit par un jeune soldat de la garde parisienne nommé Brunout : les gardes du corps se lancent au galop, et, tandis que les uns dispersent les femmes, M. de Savonnières, lieutenant, et deux autres officiers s'acharnent à Brunout ; assailli par trois hommes, il est obligé de fuir, il se réfugie contre une baraque ; acculé, il tire son épée pour se défendre ; mais le sabre de M. de Savonnières est levé sur lui ; tout à coup, le bras qui le menace retombe sans force, une balle vient de briser ce bras.

C'est le signal d'un combat ; quelques coups de carabines partent du côté des gardes : deux ou trois femmes sont blessées ; on

riposte des rangs du peuple, deux gardes du corps tombent de leurs chevaux. Alors arrive une centaine d'hommes du faubourg Saint-Antoine, traînant leurs pièces : elles sont mises en batterie et pointées ; la mèche s'approche inutilement de la lumière, la pluie empêche la poudre de prendre.

Mais, pour ces sorties des gardes, les grilles ont été ouvertes ; les femmes pénètrent dans les cours, se jettent au milieu des rangs : elles menacent, elles prient, elles caressent, elles redeviennent femmes, enfin : Téroigne, surtout ; elle séduit à elle seule tout le régiment de Flandres. Des fenêtres du château, la cour voit cette défection de ses défenseurs.

La reine se décide à partir pour Rambouillet ; mais elle exige que le roi la suive : elle le connaît faible, incertain, elle ne veut pas le laisser derrière elle. M. Necker ne le pousse-t-il pas à aller à Paris, à se confier au peuple, à se livrer à la révolution !

Sur ces entrefaites, on apprend l'arrivée de La Fayette à la tête de la garde nationale.

M. de Saint-Priest vient au roi :

— Sire, lui dit-il, il faut partir sans attendre l'arrivée des Parisiens : à la tête des soldats, vous passerez partout.

Le roi secoue la tête. Il reste, non point parce qu'il a le courage de rester, mais parce qu'il n'a pas la force de partir.

Il croit que, lui parti, l'Assemblée fera le duc d'Orléans roi ; il se promène à grand pas ; il perd un temps précieux et se contente de répéter :

— Un roi fugitif ! un roi fugitif !

Deux fois, pendant ce temps, des voitures de la cour essayèrent de sortir du parc de Versailles, deux fois elles furent arrêtées aux grilles.

Une fois, on dit à ceux qui gardaient la grille que c'était la reine qui allait à Trianon.

— La reine est plus en sûreté à Versailles qu'à Trianon, dirent-ils ; que la reine rentre.

Les voitures rentrèrent.

À onze heures du soir, un messenger de La Fayette vint avertir le roi de son arrivée.

Jamais le roi n'eut un instant de confiance en La Fayette : il se disait que La Fayette, enchanté au fond et près de profiter des circonstances, faisait hypocritement le désolé.

La Fayette entra seul au château ; au moment où il mettait le pied dans l'Œil-de-Bœuf, un courtisan dit assez haut pour être entendu :

— Voilà Cromwell.

La Fayette se retourna de son côté.

— Cromwell ne fût pas venu seul ici, dit-il.

En ce moment, une grande lueur se répandit dans les cours.

— Est-ce un incendie ? demanda le roi.

On s'informa.

C'était le peuple à moitié mort de faim qui faisait rôtir le cheval d'un garde tué dans la bagarre. Seulement, la faim était si atroce que les affamés ne prirent pas le temps d'attendre.

Le cheval fut mangé à peu près cru.

Le roi donna à la garde nationale les postes extérieurs, laissant les postes intérieurs aux gardes du corps. Jusqu'à une heure du matin, tout le parc fut occupé par les troupes : elles croyaient toujours que le roi allait fuir et l'attendaient.

À deux heures du matin seulement, le roi prit une résolution ferme, celle de rester. Il fit alors dire aux troupes de se retirer sur Rambouillet.

À trois heures seulement, l'Assemblée leva la séance.

Maillard, Louison Chabry et une partie des femmes, sept à huit cents peut-être, étaient parties pour Paris à l'arrivée de La Fayette ; elles apportaient le décret sur les grains et la nouvelle que la déclaration des droits de l'Homme était acceptée par le roi.

Tout paraissait tranquille : les postes extérieurs étaient aux mains de la garde nationale, les postes intérieurs aux mains des

gardes du corps.

La Fayette se retira à l'hôtel de Noailles, se coucha et s'endormit.

C'est ce sommeil qu'on a tant calomnié et dont l'abbé Delille, doux accuser, a dit :

Veille pour les brigands et dort contre son roi.

À ceci La Fayette se contenta de répondre :

— Tout était tranquille, j'étais à cheval depuis douze heures, et il y en avait vingt que je n'avais dormi.

Malheureusement, beaucoup ne dormaient pas.

Il y avait Marat ; il y avait un méchant avocat bossu nommé Verrière qui montait à la surface de la société dès qu'on en troublait le fond ; il y avait M. d'Aiguillon, déguisé en femme, disait-on.

Qui disait cela ?

Tout le monde.

Quinze jours après, sur la terrasse des Feuillants, il voulut accoster l'abbé Maury.

— Passe ton chemin, s....., lui dit celui-ci.

Un vers terrible courut sur lui : était-ce aussi du bon abbé Delille ? C'est bien possible :

En homme c'est un lâche, en femme un assassin.

Il y avait dans la seconde troupe survenue un orage plus réel, plus menaçant, plus terrible que dans la première. Les femmes avaient tout simplement faim, et elles venaient demander du pain.

La seconde troupe venait par haine, et elle demandait vengeance.

Puis il y avait autre chose que les gens haineux, il y avait les pillards et les voleurs, ceux qui n'avaient fait aucun profit à la Bastille et qui comptaient se rattraper à Versailles.

Vers cinq heures et demie du matin, tout ce qui est mal intentionné se groupe, se réunit, s'excite ; cinq ou six cents hommes à

la fois, d'un seul effort, escaladent ou forcent les grilles ; un coup de fusil part, un de ces assaillants tombe mort. C'est une excitation de plus : maintenant ces hommes ont presque un prétexte de tuer à leur tour.

Ils se divisent en deux flots, en deux torrents, l'un qui va battre l'appartement de la reine, l'autre qui monte vers l'escalier de la chapelle, c'est-à-dire vers l'appartement du roi. Un Parisien qui courait en tête, sans armes, mais criant comme crient les Parisiens en pareille occasion, reçoit un coup de couteau d'un garde du corps et tombe en criant : *Au meurtre !* Le garde du corps est tué sur-le-champ.

La foule se presse autour du blessé et du mort. Elle s'irrite à la vue du sang. Enfin, les deux torrents reprennent leur cours. La foule monte le grand escalier, hurlant d'affreuses menaces contre la reine. Les gardes du corps se présentent pour lui faire face. Un d'eux, M. Miomandre Sainte-Marie, descend quatre marches :

— Mes amis, dit-il, vous aimez votre roi, et cependant vous venez l'inquiéter jusque dans son palais.

Pour toute réponse, un serrurier, avec les yeux enfoncés et menaçants, peu de cheveux sur la tête, les mains gercées par la flamme de la forge et appartenant à la milice de Versailles, le prend par son baudrier, le tire à lui, veut le jeter à la foule qui vient derrière. M. Miomandre se dégage à l'aide d'un de ses camarades en laissant une poignée de cheveux aux mains de son antagoniste. Les gardes se replient, partie dans la salle du roi, partie dans la grande salle. On essaie d'en briser les portes. Le panneau d'en bas de la grande salle est enfoncé. Par l'ouverture, et pour que les gardes ne puissent plus défendre cette partie, on darde des coups de piques, des coups de lances, des coups de baïonnettes ; mais les assiégés poussent contre la porte un coffre de bois. La résistance s'accroît en raison de l'attaque.

Aussitôt les assaillants prennent par la porte de la reine, pénètrent dans la grande salle et chargent ceux qui se défendaient.

Alors les gardes se retirent et se retranchent dans l'Œil-de-Bœuf. M. Tardenet Durepaire comprend alors que c'est à la reine qu'on en veut, et que c'est cet appartement qu'il faut défendre. Il s'élançe ; mais il trouve toute une masse sur son passage. Vingt coups le frappent à la fois, et il tombe presque assommé. Un homme, armé d'une pique, va lui en percer la poitrine. Il rassemble ses forces, saisit la pique à deux mains, se relève par l'effort même que fait son adversaire, lui arrache son arme, qui devient la sienne, pare avec cette pique les coups de baïonnettes qu'on lui porte ; mais il est acculé à la salle du roi contre une porte, cette porte s'ouvre, deux de ses camarades le saisissent par l'habit, l'attirent à eux et referment la porte sur lui. En même temps, entre un garde de la reine qu'on entraîne et M. Durepaire qui se défend, passe M. Miomandre de Sainte-Marie, frappant, frappé, tout sanglant ; il arrive jusqu'à l'appartement de Marie-Antoinette, en entr'ouvre la porte, aperçoit une femme de la reine et lui crie :

— Madame, sauvez Sa Majesté ! C'est à sa vie qu'on en veut. Je suis ici seul contre mille ; mais n'importe, je tiendrai le plus longtemps possible. Hâtez-vous ! hâtez-vous !

Puis, comme ceux qui le poursuivaient l'ont rejoint, il tire la porte à lui en criant :

— Fermez le verrou en dedans !

Comme il l'a promis, il défend seul le passage, reçoit un coup de pique, est terrassé d'un coup de crosse de fusil sur la tête, roule à terre évanoui. En voyant le sang qui coule de sa poitrine et de son front, les assaillants le croient mort, le fouillent, le volent et retournent à la grande salle ; lui, pendant ce temps, revient à lui, voit qu'il n'a plus affaire qu'à quatre assassins, rassemble toutes ses forces, se relève, passe au milieu d'eux, traverse la salle du roi, la salle des gardes, l'Œil-de-Bœuf, et s'échappe.

M. de La Roque de Saint-Virieu était en sentinelle dans la salle de la reine. Au lieu de songer à lui, il réunit quatre ou cinq de ses camarades, se jette dans ses appartements et parvient jusqu'à ses

antichambres ; là, on hésite à ouvrir, car on ignore si ce ne sont point des assassins déguisés en gardes du corps. Enfin, ils se font reconnaître ; une femme ouvre, tombe à genoux, les supplie de sauver la reine.

— Nous verserons jusqu'à la dernière goutte de notre sang, répond M. de Saint-Virieu, et nous sommes en état de faire assez de résistance à nous six pour donner le temps à la reine de se lever et de fuir.

— Alors entrez chez la reine et rassurez-la.

M. de Virieu entre, renouvelle à Marie-Antoinette son serment de mourir pour elle, sort pour lui donner le temps de s'habiller et rejoint ses camarades.

La reine saute à bas de son lit, s'habille, aidée par madame Hugué et madame Thibaut. À moitié vêtue, les deux femmes la poussent chez le roi par un corridor dérobé. Pendant qu'elles traversent l'Œil-de-Bœuf, elles entendent des voix qui crient : « À mort, la Messaline ! elle a trahi l'État ! elle a juré la perte des Français ! il faut la pendre ; il faut l'étrangler !... » En même temps, un coup de fusil et un coup de pistolet, dont les balles traversent les portes, se font entendre. Elle arrive enfin dans l'appartement du roi ; elle y trouve madame de Tourzel, le dauphin et quelques gardes.

— Mes amis ! mes amis ! s'écrie-t-elle tout éperdue, sauvez-moi ! sauvez mes enfants !

Puis elle demande où est le roi. Le roi est sorti et la cherche ; le roi est allé chez elle tandis qu'elle venait chez lui.

Il voit M. de Virieu et ses compagnons, se rassure au nouveau serment qu'ils lui font et revient près de la reine.

La famille royale est réunie. On se réfugie dans l'Œil-de-Bœuf ; on y fait entrer tous ceux qu'on trouve ; on se fortifie à l'aide de meubles ; on se retranche à l'aide de bancs, de tabourets, de chaises. À peine ces mesures sont-elles prises qu'une effroyable rumeur se fait entendre.

Les assassins ont éventé la retraite ; ils frappent à coups redoublés. Un panneau de la porte craque, s'enfoncé, laisse apercevoir des bras nus et sanglants. À moins d'un miracle, le roi, la reine, les enfants royaux, tout est perdu.

Tout à coup le calme succède au tumulte. On ne comprend rien au silence qui se fait. Puis on entend les pas d'une troupe nombreuse qui s'approche : c'est la garde parisienne qui envahit les appartements à son tour. Un officier se présente ; et, sans savoir précisément à qui il parle :

— Messieurs, dit-il à travers la porte, bas les armes ! Nous venons ici pour sauver le roi : soyons frères, et en sauvant le roi nous vous sauverons aussi.

Toutes les poitrines se desserrent ; on respire.

— Oui ! oui ! crient toutes les voix.

On renverse chaises, tables, bancs, tabourets, fauteuils ; on ouvre la porte, et l'on se trouve sous la protection du capitaine Gondran, commandant la compagnie du centre de Saint-Philippe-du-Roule.

En même temps, la voix bien connue de La Fayette retentit dans les appartements.

— Messieurs, crie-t-il à la garde parisienne, j'ai donné ma parole d'honneur au roi qu'il ne serait fait aucun tort à tout ce qui appartient à Sa Majesté. Si vous laissez égorger ses gardes, vous me ferez manquer à ma parole d'honneur, et je ne serai plus digne d'être votre chef.

Et, à ces mots, les Parisiens chassent les derniers assassins encore épars dans les appartements, enveloppent les gardes du corps et les placent sous les drapeaux de la nation comme sous une égide.

Le danger a été grand, terrible, presque mortel ; mais, enfin, il est passé.

Seulement, dans la cour, quelque chose d'horrible continue à s'accomplir.

Un homme à longue barbe, un modèle nommé Nicolas – rendons à César ce qui appartient à César, et lavons Jourdan de cette atrocité –, un modèle qui, pour cette circonstance, avait pris le costume d'un esclave antique, coupait à coups de hache les têtes de deux gardes du corps, MM. Deshuttet et Varicourt, tués à la porte de la reine.

Puis ces têtes sanglantes furent mises au bout de deux piques et firent les étendards du cortège sanglant qui précéda le roi à son retour à Paris.

En ce moment-là, la famille royale n'accusait pas La Fayette. Lorsqu'il parut à la porte de l'Œil-de-Bœuf, madame Adélaïde, tante du roi, lui jeta les bras au cou en s'écriant :

— Ah ! vous nous avez sauvés !

La Fayette cherchait des yeux quelqu'un.

— Qui cherchez-vous ? lui demanda-t-on.

— Le roi.

— Il est dans son cabinet.

La Fayette s'avança vers ce cabinet.

Un officier l'arrêta.

— Avez-vous vos grandes entrées, Monsieur ? lui demanda-t-il.

— Oui ! cria madame Adélaïde ; et s'il ne les a pas, le roi les lui accorde.

Les premiers rayons du jour commençaient à paraître ; vingt-cinq mille Parisiens et Parisiennes et toute la population de Versailles se pressaient dans les cours.

— Sire, dit respectueusement La Fayette, je crois qu'il serait bon que Votre Majesté se montrât au balcon.

— Vous croyez, Monsieur ?

La Fayette s'inclina.

Le roi ouvrit la fenêtre et se montra au peuple.

Un grand cri, un cri unanime retentit :

— *Vive le roi !*

Puis un second cri le suivit immédiatement :

— LE ROI À PARIS !

Puis plusieurs voix formidables crient :

— La reine ! la reine !

La reine, pâle, les lèvres serrées, les sourcils froncés, était debout près d'une fenêtre. Madame Royale était contre elle ; devant elle était le dauphin, sur la tête duquel elle appuyait sa main blanche et polie comme un marbre.

— La reine ! la reine ! continua-t-on de crier.

— Le peuple désire vous voir, Madame, lui dit La Fayette.

— Eh quoi ! toute seule, dit-elle en frissonnant.

— Oh ! ne craignez rien.

Et il poussa doucement au balcon la reine et ses deux enfants.

C'était un spectacle propre à donner le vertige que cette cour de marbre transformée comme elle était en une mer houleuse pleine de vagues hurlantes.

Mais La Fayette était près d'elle ; il répondait de tout, excepté de lui-même, car il risquait sa popularité, c'est-à-dire une balle ou la lanterne à la première émeute.

La reine lui tendit la main, et il la baisa.

La chose pouvait mal tourner : elle réussit. Quarante mille spectateurs éclatèrent en applaudissements.

— Et mes gardes, dit timidement la reine, mes gardes qui m'ont sauvé la vie, ne pourrez-vous rien faire pour eux ?

— Donnez-m'en un, dit La Fayette.

Et il prend le premier garde qui se présente, l'amène au balcon, lui fait prêter serment, met sa propre cocarde tricolore au chapeau du garde et l'embrasse.

— *Vive La Fayette ! Vivent les gardes du corps !* crient toutes les voix.

— Sire, dit La Fayette en rentrant, il vous reste une dernière chose à faire.

— Oui, dit le roi pensif ; quitter Versailles, n'est-ce pas ?

— Venir à Paris ; oui, Sire.

C'était la terrible chose pour le roi : quitter Versailles, c'était rompre avec la monarchie ; venir à Paris, c'était pactiser avec la révolution.

Ce ne fut qu'à onze heures du matin que le roi se décida et que l'on annonça au peuple, résolu à ne pas se retirer sans la réponse qu'il voulait avoir, qu'à une heure, le roi et la famille royale partiraient pour Paris.

La royauté était vaincue ; et, bon gré, mal gré, il lui fallait passer sous les fourches caudines du peuple.

Chapitre XXIV

Le roi est revenu à Paris. – Cocarde nationale. – La nation. – Le lion et le chien. – Marat. – L'Assemblée suit le roi. – L'archevêché. – La guerre aux mots. – Abandon de Versailles. – Mademoiselle de Montansier. – Mirabeau. – La loi martiale. – Le boulanger François. – *Le boulanger à la lanterne*. – Ses défenseurs. – Sa mort. – Sa femme. – Son enfant. – La loi martiale demandée, discutée et décrétée. – Fleur-d'Épine. – Secours à la veuve François. – Texte de la loi martiale. – Loustalot et Marat. – Mirabeau. – Sa crainte. – La Fayette. – Le duc d'Orléans exilé. – Mirabeau. – Le serf du Jura. – Sa réception à l'Assemblée. – Visites aux prisons civiles et ecclésiastiques. – Les vœux. – Les juifs. – Les comédiens. – Les protestants. – Rabaud-Saint-Étienne. – Erreurs de l'Assemblée. – Électorat. – Éligibilité. – Citoyens *actifs* et *passifs*. – Robespierre et Grégoire. – Prieur de la Marne. – Camille Desmoulins. – Les caricatures. – Les biens du clergé. – L'évêque d'Autun. – Vacance des Parlements. – Les lettres de mort. – Le manège. – Les chevaux. – L'affiche de théâtre. – Les acteurs. – Les Bais. – Les Noirs. – Les Impartiaux.

Au moment où nous sommes arrivés, 16 octobre 1789, Louis XVI se trouve sérieusement en présence de la révolution.

En effet, le retour du roi à Paris, au milieu de ce peuple qui *l'a reconquis*, comme dit Bailly, est le complément logique du mouvement insurrectionnel qui a pris la Bastille et force le roi de quitter momentanément Versailles pour venir à l'Hôtel-de-Ville reconnaître la cocarde tricolore comme la cocarde de la nation.

Remarquez la valeur que prennent les mots : – la cocarde tricolore n'est pas la cocarde de la France, c'est la cocarde nationale ; c'est-à-dire la cocarde de la nation.

Il commence donc à exister en France quelque chose de plus avancé que la France, quelque chose qui existait et dont on ignorait l'existence, quelque chose qui point, qui sort de terre, qui apparaît et dont on salue l'apparition.

Ce quelque chose, c'est la nation.

Puis, au sein de la nation, autre chose encore. Un pouvoir qui grandit en un instant, qui, inconnu la veille, sera le lendemain l'égal de la royauté, qui, le surlendemain, sera son maître.

Ce pouvoir, c'est l'Assemblée nationale.

Aussi, quand le roi quitte Versailles, vous allez voir l'Assemblée suivre le roi.

Ce terrible pouvoir qui grandit ne quittera plus ce faible pouvoir qui tombe.

Assemblée nationale, elle le protège.

Assemblée législative, elle lutte contre lui.

Convention nationale, elle l'étouffe.

Tant que la royauté avait séjourné à Versailles avec les Broglie, les Bezenval et les Lambesc, la royauté était retranchée contre le peuple.

Et le peuple était le serf de la royauté.

Mais le peuple a pris Versailles, comme il a pris la Bastille, comme il prendra les Tuileries.

Le roi est le mandataire du peuple.

Vous rappelez-vous avoir vu au Jardin-des-Plantes, enfermé dans la même cage, ce lion fier et puissant qui caressait de la patte un pauvre petit chien tout tremblant ? car il ne pouvait croire à la clémence de son terrible compagnon.

Eh bien ! c'est le peuple et la royauté.

Seulement, comme ce lion, quand on lui donna ce chien, le peuple fut enchanté ; quand il fut maître de son roi, il commença par jouer avec lui, par le caresser, par hurler d'aise aux caresses qu'il en reçut.

En effet, le roi installé aux Tuileries, le jardin fut encombré non pas de curieux, mais de fidèles sujets voulant voir leur roi.

À cette époque, tout le monde est encore royaliste, excepté Camille Desmoulins, qui est déjà républicain, et Marat, qui se transforme.

Soyez tranquille, nous allons parler de Marat, cette puissante individualité qui, pendant ses quatre ans de royauté démagogique, n'a voulu s'allier avec aucun homme ni avec aucun principe, et qui fait répondre à Camille Desmoulins et à Fréron, qui lui proposent de fondre l'*Ami du peuple* avec la *Tribune des Patriotes* :

— L'aigle est toujours seul, mais le dindon fait troupe.

Seulement, son tour n'est pas encore arrivé, et il faut que nous revenions d'abord à l'Assemblée nationale.

Le roi parti, l'Assemblée s'occupa de le suivre.

Le 8, elle envoie une députation pour choisir le local provisoire de ses séances jusqu'à ce que le manège des Tuileries, qui lui est destiné, soit prêt à la recevoir.

La députation choisit pour son local provisoire la salle de l'archevêché.

En attendant, l'Assemblée fait la guerre aux mots.

Elle change par un décret le titre de *roi de France et de Navarre* en celui de *roi des Français*.

Elle proscriit les formules royales de *notre science certaine et pleine puissance*, et *car tel est notre bon plaisir*, et décide qu'à ces formules seront substituées celles-ci :

Louis, par la grâce de Dieu, et par la loi constitutionnelle de l'État.

Puis, le 19, elle vient s'établir dans la salle de l'archevêché, tant elle a hâte de se rapprocher de son roi, ou plutôt de veiller sur son prisonnier.

De ce moment commence l'agonie de *ce favori sans mérite* qu'on appelle Versailles. Versailles vivait de la royauté, la royauté le quitte, et Versailles s'en va mourant. La planète entraîne les satellites, les courtisans s'en éloignent, les familles riches l'abandonnent, et mademoiselle de Montansier elle-même, directrice du théâtre, se déclare, comme l'Assemblée nationale, inséparable de Sa Majesté et accompagne Sa Majesté à Paris.

Ainsi, voyez, voici les deux pouvoirs à Paris : le roi dans son

château, l'Assemblée dans son archevêché ; tous deux ont une garde.

Consignons ici les événements qui surgirent entre le 19 octobre, jour de l'entrée de l'Assemblée nationale à l'archevêché, et le 9 novembre, jour de son installation au manège.

Le retour *du boulanger, de la boulangère, du petit mitron* et des soixante voitures de farine qui les suivaient n'avait pas, comme on le pense bien, suffi pour faire disparaître la famine ; des attroupements avaient eu lieu à la porte des boulangers, mais il n'y avait rien à faire contre ces attroupements, le droit de réunion étant consacré par la *déclaration des droits de l'Homme*.

Déjà, le 14 octobre, Mirabeau, en relation avec la cour au parti de laquelle il allait passer, Mirabeau, disons-nous, avait proposé la loi martiale, mais cette loi martiale portait une grave atteinte à l'esprit de la révolution, et l'Assemblée nationale n'avait point osé l'adopter.

Cependant la cour avait grand besoin que cette loi passât.

Maintenant, quels furent les instigateurs de l'événement qui fit passer cette loi ? c'est ce qu'il est impossible d'affirmer, et c'est ce qu'il faut laisser décider au lecteur en lui mettant sous les yeux cependant cet axiome de droit : « Il faut imputer le crime à celui qui a intérêt au crime. »

En tout cas, voici le fait :

Le 21 octobre au matin, un boulanger nommé Denis François, âgé de vingt-huit ans, marié depuis quinze mois, demeurant rue du Marché-Palu, district de Notre-Dame, avait déjà délivré six fournées de pain et commençait à cuire la septième, lorsqu'une femme qui n'avait pu en avoir encore demande à visiter la boutique pour voir s'il n'a pas de pain caché.

François, qui n'a rien à craindre, la fait entrer et l'invite à faire des recherches. Malheureusement, dans une armoire elle trouva trois pains rassis de quatre livres chacun, que les garçons avaient conservés pour eux.

Elle en prend un, sort dans la rue et ameute le peuple, en disant que le malheureux a caché une partie de sa fournée.

Aussitôt le peuple force la faible garde que la police avait mise à la porte de François comme à celle des autres boulangers.

Et, outre les trois autres pains rassis, il trouve dix douzaines de petits pains frais réservés pour messieurs de l'Assemblée nationale qui, siégeant à l'archevêché, ne sont qu'à quelques pas de la rue du Marché-Palu.

Aussitôt s'élève une voix qui crie :

— Le boulanger à la lanterne.

C'était un cri terrible et qui commençait à retentir dans les rues de Paris.

Le malheureux boulanger comprend le danger qu'il court ; il demande à être conduit à son district ; on ne l'écoute pas ; on veut l'entraîner à la Grève ; les officiers du district accourent, et il est conduit au comité de police.

François était fort aimé et fort estimé dans son quartier. Aussi ses voisins le suivent ; et, appelés en témoignage, constatent qu'il a donné depuis le commencement de la révolution les plus grandes preuves de zèle, qu'il a fait habituellement dix fournées par jour ; que, lorsqu'ils en manquaient, il a souvent cédé de la farine à ses confrères ; que, la veille encore, par exemple, il a cédé trois sacs aux sieurs Patrigeon et Morrelier ; enfin, que pour servir plus promptement le public, outre son four, il loue le four d'un pâtissier, où il fait sécher son bois. Cet homme méritait une récompense.

On continue à demander sa tête.

Trois citoyens se jettent entre lui et les forcenés qui le menacent.

Disons leurs noms. C'est toujours bon d'écrire le nom de trois honnêtes gens. C'étaient : MM. Garran de Coulon, Guillot de Blancheville et Dameune fils.

Mais ils ont beau répéter à haute voix les témoignages qu'ils ont entendus, les clameurs mortelles parlent plus haut qu'eux ; le

boulangier est pris au milieu des gardes nationaux, tiré de leurs mains malgré les efforts qu'ils font pour le défendre. À peine est-il aux mains de ses ennemis qu'il est mort, et qu'en deux secondes sa tête, séparée du corps, s'élève au bout d'une pique.

Rien n'était plus facile que d'empêcher ces hommes de commettre le crime ; rien n'était plus facile que d'arrêter l'assassin qui portait cette tête et les quelques misérables qui lui faisaient escorte. Mais on s'en garde. Paris a besoin d'être épouvanté pour recevoir la loi martiale comme un bienfait. Les assassins peuvent donc en toute liberté s'amuser à renouveler les sanglantes facéties du retour de Versailles.

Un boulanger passe. On lui prend son bonnet, dont on coiffe la tête du malheureux François.

Sa femme, grosse de trois mois, apprenant à son retour à la maison que son mari a été conduit à l'Hôtel-de-Ville, s'empresse de courir à son secours.

Sur le pont Notre-Dame, elle rencontre quelques amis qui font ce qu'ils peuvent pour l'empêcher d'aller plus loin. Elle insiste ; elle se débat. Une troupe hurlante apparaît à l'extrémité du pont. Elle porte pour étendard une tête sanglante : elle reconnaît celle de son mari.

On l'emporte évanouie.

Quant à son enfant, il est mort.

Aussitôt la Commune envoie une députation à l'Assemblée nationale pour que la loi martiale soit votée d'urgence.

Foucaut veut qu'elle soit votée dans la même journée.

Barnave appuie Foucaut.

Mirabeau, qui l'avait proposée, revient à la charge et démontre l'urgence de sa loi.

Buzot la repousse.

Robespierre fait contre elle une de ses plus logiques improvisations.

Une nouvelle députation de la Commune, encore plus pressante

que la première, arrive pendant la discussion. La loi est décrétée le même jour, sanctionnée le soir par le roi et proclamée le lendemain.

Il faut le dire, au reste, la première application de cette loi fut faite contre les assassins de la veille. Deux furent pendus en Grève le jour même de sa promulgation, et un troisième, ancien recruteur de dragons nommé Fleur d'Épine, fut dégradé et conduit au Châtelet pour y être jugé.

C'était lui qui avait coupé la tête du malheureux François.

Cette aventure fut pendant huit jours la nouvelle de la cour et de la ville. Chacun s'intéressa à la veuve du malheureux boulanger qui laissait une jeune femme veuve et un enfant au berceau.

La reine fit passer à cette infortunée, de moitié avec le roi, six billets de mille francs ; la municipalité lui envoya une députation pour lui apprendre qu'elle et son fils étaient sous la sauvegarde de la Commune et qu'il serait pourvu à tous leurs besoins.

Cependant on proclamait la loi martiale.

Elle disait :

Lorsque la tranquillité publique sera en péril, les officiers municipaux seront tenus de déclarer que la force militaire va être déployée pour rétablir l'ordre.

Cette déclaration se fera en arborant un drapeau rouge dans les rues, et, à partir de ce moment, tout attroupement sera criminel ; faute par les personnes attroupées de se retirer, il leur sera fait par les officiers municipaux trois sommations en ces termes :

On va faire feu, que les bons citoyens se retirent.

Après la troisième sommation, la force des armes sera déployée sans que personne soit responsable de ce qui pourra en résulter.

Après le feu, toutes les personnes attroupées seront punies d'emprisonnement, et celles qui auront commis quelque violence seront punies de mort.

Deux journalistes seulement protestèrent contre cette loi. Lous-talot dans les *Révolutions de Paris*, et Marat dans l'*Ami du Peu-*

ple.

En même temps qu'elle décrétait la loi martiale, l'Assemblée nationale renvoyait les crimes de lèse-nation au tribunal royal du Châtelet.

Nous allons voir tout à l'heure comment ce tribunal devait s'acquitter de sa mission.

Buzot et Robespierre le savaient d'avance : aussi demandaient-ils qu'on créât une haute cour nationale.

Mirabeau, qui s'enhardissait dans son royalisme, alla jusqu'à dire que toutes ces mesures étaient impuissantes, *et qu'il fallait rendre sa force au pouvoir exécutif.*

Qu'on jette les yeux sur les quinze jours qui viennent de s'écouler, et qu'on voie le chemin que le roi a fait du 6 au 21 octobre.

Il est vrai que la conquête n'est que factice. Toutes les fois qu'un peuple recule, c'est qu'il prend son élan.

C'est que la peur du 6 octobre avait fait une foule de royalistes ardents de ceux qui n'étaient que royalistes modérés.

Cent cinquante députés prirent des passe-ports.

Lally et Monnier se sauvèrent.

La Fayette s'en prit à Murat. La Fayette était furieux d'avoir été trop royaliste pour les uns et pas assez pour les autres.

Un instant il fut près d'écouter une proposition de Mirabeau.

Mirabeau avait perdu son patron. Le duc d'Orléans était parti pour Londres ; il allait *en ambassade*. Lisez en exil.

Mirabeau se tourna du côté de la cour.

— Voulez-vous renverser Necker et gouverner à nous deux ? écrivait-il à La Fayette.

Malheureusement pour le roi, La Fayette méprisait Mirabeau.

Il refusa.

Qui sait ce qu'eussent fait le génie et la popularité réunis.

Nous disions que la mort du boulanger François avait eu le privilège d'occuper Paris pendant près de huit jours.

Nous nous trompions. Un paysan arrivé du Jura vint faire diversion à cette sanglante affaire.

C'était un serf main-mortable du Jura. Il avait cent vingt ans. Il était né en 1668, pendant la jeunesse de Louis XIV : il était amené par ses enfants et venait remercier l'Assemblée de son décret du 4 août.

On se rappelle cette nuit où chacun brûla ses titres de noblesse et renonça à ses droits féodaux.

Ce vieillard était probablement le doyen de l'humanité. Il venait en députation au nom de l'humanité.

L'Assemblée tout entière se leva devant ce vieillard, le fit asseoir et couvrir. Il avait été serf un demi-siècle sous Louis XVI, un autre demi-siècle sous Louis XV, vingt ans sous Louis XVI. Il l'était encore, car le servage ne fut aboli de fait qu'en mars 1790.

Il mourut deux mois après sa présentation à l'Assemblée, le pauvre vieillard. Il mourut donc serf comme il avait vécu.

Mais, en mourant, il avait vu la lumière, et de sa main glacée il avait touché la liberté.

Il se nommait Jean Jacob.

C'était le 23 octobre que cet hommage était rendu par la vieillesse à l'Assemblée et par l'Assemblée à la vieillesse. Un de ses membres, M. de Castellane, demanda, puisque la Bastille était détruite, que l'on visitât les trente-cinq prisons de Paris, et surtout les cachots ecclésiastiques, les plus profonds de tous les cachots.

Le 25, une religieuse écrivit, priant l'Assemblée de statuer sur les vœux ecclésiastiques.

L'Assemblée tressaillit presque de crainte. Ne touchait-on point là quelque marbre sacré, quelque arche sainte.

L'Assemblée suspendit l'émission des vœux, mais n'osa les rompre.

Comme Hercule enfant, elle s'essayait à étouffer les serpents sans savoir encore qu'elle était de force à étouffer des lions.

Puis vinrent les réclamations des juifs, des comédiens et des

protestants.

Les juifs étaient encore souffletés annuellement à Toulouse, et, quand on pendait un juif, il en coûtait la vie à deux chiens qu'on pendait en même temps que lui, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche.

Ils venaient demander s'ils étaient hommes.

Après eux, les comédiens, les comédiennes, excommuniés, privés de droits civils, enterrés sans cierges ni prêtres.

Ils venaient demander au nom des deux grands esprits de l'Angleterre et de la France, ils venaient demander au nom de Shakespeare et de Molière s'ils étaient citoyens.

L'Assemblée n'osa leur répondre.

À propos des protestants, elle rendit aux *non catholiques* l'accès des emplois civils.

Les protestants rentrèrent après plus d'un siècle d'exil.

Rabaud-Saint-Étienne, fils du vieux docteur des Cévennes, de ce martyr de la foi qui passa cinquante ans à errer proscrit dans les bois sans autre toit que la pierre des cavernes ou les feuilles des arbres, rentra lors de ce rappel.

Élu membre de l'Assemblée nationale, puis élu président de cette même Assemblée, il écrivit à son père octogénaire :

Mon père, le président de l'Assemblée nationale est à vos pieds.

Ainsi tout reprenait sa place ou allait la reprendre, ainsi les injustices s'effaçaient peu à peu, ainsi l'aube du dix-neuvième siècle commençait à luire.

Cependant, trébuchant à ces premiers pas qu'elle faisait dans le crépuscule, de temps en temps l'Assemblée tombait dans quelque grave erreur.

Ainsi elle fixe des conditions à l'électorat et à l'éligibilité. Elle décrète que pour voter aux assemblées primaires et de canton il faudra être âgé de vingt-cinq ans accomplis, domicilié dans le canton au moins depuis un an, payer une contribution directe de la

valeur de trois journées de travail, n'être pas en état de domesticité et être inscrit au rôle de la garde nationale.

Ceux qui réuniront toutes ces conditions seront appelés *citoyens actifs*.

Ceux qui ne les réuniront pas seront appelés *citoyens passifs*.

Ce n'est pas tout.

Pour être éligible, il faut d'autres conditions encore que pour être électeur.

Pour être éligible aux assemblées électorales et aux administrations du département et du district, il faut payer une contribution directe de la valeur de dix journées de travail.

Pour être éligible à l'Assemblée nationale, il faut payer un marc d'argent, et de plus être propriétaire foncier.

C'était encore de la réaction.

À l'Assemblée nationale, Robespierre et Grégoire soutinrent avec chaleur la cause du peuple.

— Les hommes et non la propriété sont l'objet de la représentation nationale, dit Robespierre, il ne faut pas considérer les biens, mais les qualités personnelles, la confiance du peuple doit être le seul, le véritable titre à consulter.

— Substituez la confiance au marc d'argent ! s'écria Prieur de la Marne.

Et comme le clergé avait appuyé la loi, Camille Desmoulins s'écrie :

— Ô prêtres misérables, ô bonzes fourbes et stupides, ne voyez-vous pas que votre Dieu n'était pas éligible, et que vous venez de reléguer Jésus-Christ parmi la canaille ?

Le marc d'argent fut attaqué non-seulement à la tribune, non-seulement par les journalistes, mais par des caricatures et par des chansons. On fit le portrait d'un futur député, dont un marc d'argent remplaçait la tête, et au-dessous l'on écrivit les deux vers de Boileau :

Et souvent tel y vient qui sait pour tout secret
Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept.

Une autre caricature intitulée *la Romaine aristocratique* portait cette légende ou plutôt se carrait au-dessus de ce quatrain :

Le marc d'argent préside en France
Esprit, talents ! dons superflus,
Au diable vertus sans finances,
Beaucoup d'appelés, peu d'élus.

Le 3 novembre, l'Assemblée, pour se populariser, décrète que les biens du clergé *sont mis à la disposition de la nation*. Ce qu'il y a de curieux, c'est que, dès le 10 octobre, la question est posée par l'évêque d'Autun qui, ainsi que le dit Michelet, se hasarde sur ce terrain glissant et rompt la glace d'un pied boiteux en disant que le clergé n'était pas propriétaire comme les autres propriétaires.

Il est assez curieux que le décret qui dépouille le clergé de ses biens soit daté de l'archevêché.

Le même jour, l'Assemblée nationale décide que, jusqu'à l'époque où elle réglera définitivement l'organisation du pouvoir judiciaire, les Parlements resteront en vacance.

Et voilà les Parlements suspendus.

— Nous les avons enterrés tout vifs, dit Lameth en sortant de la séance.

Deux caricatures sortirent de ces deux décisions.

L'une représentait l'enterrement du très-haut, très-puissant et très-magnifique seigneur Clergé, décédé en la salle de l'Assemblée nationale, le jour des Morts 1789.

Son corps, disait la lettre de faire part, sera porté au trésor royal, en caisse nationale, par MM. de Mirabeau, Thouret, Chapelier et Alexandre de Lameth.

Il passera devant la Bourse et la caisse d'escompte, qui lui jeteront de l'eau bénite.

L'abbé Siéyès et M. l'abbé Maury suivront le deuil en grandes pleu-

reuses. M. l'abbé de Montequiou prononcera l'oraison funèbre. Un *De profundis* sera chanté en faux bourdon par les dames de l'Opéra, revêtues de l'habit de veuve.

Enfin le deuil se rendra chez M. Necker, où les créanciers de l'État seront invités à se trouver.

Quant à la caricature relative aux parlementaires, elle représentait ceux-ci fuyant dans toutes les directions et en butte à un vent de bise qui leur enlevait leurs perruques.

— Il fait un vent à décorner les bœufs, disait un passant.

Enfin, le 9 novembre, le local étant achevé, les députés prirent possession de la salle du manège.

Le lendemain, on lisait à tous les coins de rue l'affiche suivante :

LES CHEVAUX AU MANÈGE.

Le Pétulant.	Mirabeau.
L'Ombrageux.	Clermont-Tonnerre.
La Rusée.	L'abbé Montesquiou.
La Cabreuse.	L'abbé Maury.
La Nonchalante.	Boisgelin.
Le Terrible.	Le duc du Châtelet.
L'Inconstant.	Le comte d'Entraigues.
Le Rétif.	La Luzerne.
Le Mignon.	Le duc de Coigny.
L'Intrépide.	L'abbé Grégoire.
Le Joyeux.	Le Chevalier de Boufflers.
Le Rhinocéros.	Moreau de Saint-Méry.
Le Somnambule.	Cazalès.
L'Impayable.	Alexandre Lameth.
Le Foudroyant.	Thouret.
L'Heureux.	Bailly.
L'Indocile.	Target.
Le Bon.	Rabaud-Saint-Étienne.
L'Intraitable.	D'Esprémenil.
Le Sûr.	Malouet.
Le Chancelant.	D'Aiguillon.

Le Beau.	Le prince de Poix.
Le Superbe.	M. de Montesquiou.
L'Étonnant.	Barnave.

Le lendemain, un journal annonça la séance en ces termes :

Les grands comédiens de la salle du manège donneront aujourd'hui le *Roi dépouillé*, ancienne pièce redemandée.

La seconde pièce sera l'*Honnête criminel*, en deux actes et en prose, d'États généraux, laquelle vaut bien des vers.

M. de Mirabeau remplira le principal rôle, son confident sera l'étonnant Barnave, jeune homme de la plus grande espérance.

Puis, après avoir désigné personnellement les députés, on les plaça par catégories.

Ceux qui siégèrent au côté gauche furent appelés les Bais.

Ceux qui siégèrent au côté droit furent appelés les Noirs.

Ceux qui siégèrent au centre furent appelés les Impartiaux.

Chapitre XXV

Le tribunal du Châtelet. – Origine du Châtelet. – Ordonnance de Louis IX. – Le Châtelet tribunal suprême. – L'appel au Parlement. – Les trois accusés. – Augeard et Bezenval acquittés. – Le quatrain de Camille Desmoulins. – Le marquis de Favras. – Son portrait. – Accusation portée contre lui. – Ses accusateurs. – Monsieur, frère du roi. – Sa conduite. – La circulaire Barreaux. – Monsieur à l'Hôtel-de-Ville. – Son triomphe. – Favras devant ses juges. – Sa contenance. – L'arrêt. – L'heure de l'exécution. – Joie dans Paris. – Le pourboire. – Les apprêts du supplice. – Notre-Dame. – Testament. – Bourreau, fais ton devoir. – Bis. – L'inhumation. – Une phrase du Mémoire de Favras. – L'égalité dans le supplice.

Nous avons parlé du Châtelet, érigé en tribunal de lèse-nation ; à peine eut-il son brevet de juge qu'il se mit à la besogne.

Un mot sur l'origine du Châtelet.

Philippe-Auguste était, comme chacun sait, un grand bâtisseur. Il bâtit Notre-Dame, ou à peu près. Il fonda les hôpitaux de la Trinité, de Sainte-Catherine et de Saint-Nicolas-du-Louvre. Il pava les rues de Paris, dont la puanteur l'empêchait de rester à sa fenêtre.

Enfin, au moment de partir pour la croisade, voulant que les bourgeois ne perdissent pas leur temps pendant qu'il allait si bien employer le sien, il leur ordonna de se mettre incontinent à bâtir une enceinte à leur ville, enceinte dont il donnait lui-même le programme et qui devait être composé d'une muraille solide garnie de tourelles et de portes.

Cette enceinte fut la troisième qui environna Paris.

Comme on le comprend bien, les ingénieurs ne prirent pas juste la mesure de leur capitale. Paris avait grossi assez vite pour faire comprendre qu'un jour il ferait craquer la troisième ceinture, comme il avait fait craquer les deux autres.

On lui tint donc la ceinture lâche, et, dans cette ceinture, on renferma, par précaution pour l'avenir sans doute, une foule de pauvres hameaux et de petits villages destinés à devenir plus tard des portions de ce grand tout.

Ces hameaux et ces villages, tout pauvres qu'ils fussent, avaient leur justice seigneuriale comme Louis IX avait la sienne.

Car il est bon qu'on sache ceci : c'est que, quand Louis IX rendait justice sous le fameux chêne devenu proverbial, il rendait justice comme seigneur et non comme roi.

Or, toutes ces justices seigneuriales, qui, la plupart du temps, se contredisaient l'une l'autre, enfermées dans la même enceinte, rendirent l'opposition plus sensible et finirent par se heurter si singulièrement qu'elles mirent une grande confusion dans cette étrange capitale.

Cette confusion nécessitait l'intervention de Louis IX.

Aussi Louis IX ordonna-t-il que toutes les causes jugées par ces petites justices seigneuriales seraient portées par voie d'appel devant son Châtelet de Paris, dont la juridiction se trouva ainsi toute-puissante, chargée qu'elle était de juger en dernier ressort.

Le Châtelet demeura ainsi le tribunal suprême jusqu'à l'heure où le Parlement, devenu sédentaire, connut à son tour, par voie d'appel, des causes jugées au Châtelet.

Mais, le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale, ayant, comme nous venons de le dire, suspendu le Parlement, le Châtelet reprit non-seulement son ancienne importance, mais encore une importance nouvelle, chargé qu'il était de connaître non-seulement de tous les crimes qui lui avaient été soumis jusque-là, mais encore du crime de lèse-nation.

Or, pour le moment, trois hommes étaient accusés de ce crime :

Le fermier général Augeard,

Le baron de Bezenval,

Et le marquis de Favras.

Le Châtelet débutait aristocratiquement, comme on voit.

Le fermier général était accusé d'avoir fourni à la cour les fonds avec lesquels la camarilla de la reine payait les troupes rassemblées au Champ-de-Mars. Augeard était peu connu ; la populace ne lui en voulait aucunement ; les juges furent indulgents, et Augeard, qui devait plus tard et avec les autres fermiers généraux payer son tribut à la guillotine, fut acquitté.

Bezenval venait après lui.

Il n'en était point de Bezenval comme d'Augeard. Bezenval était connu, lui. Il était colonel-général des Suisses et avait commandé le Champ-de-Mars en juillet 1789 ; le peuple se souvenait qu'il avait chargé, et le peuple n'était pas fâché de prendre sa revanche.

Aussi, au moment où Bezenval parut devant ses yeux, des cris s'élevèrent de tous les coins de la salle :

— À la lanterne, Bezenval ! Bezenval à la potence !

Puis, comme le tribunal avait réclamé un moment de silence, profitant de cette trêve, un assistant s'écria :

— Je demande qu'on le coupe en treize morceaux et qu'on en envoie un à chaque canton !

Malgré la culpabilité bien constante de Bezenval, au point de vue du peuple devenu son juge, bien entendu, malgré les vociférations des assistants, Bezenval fut acquitté.

Aussi Camille Desmoulins, indigné de ce double acquittement, envoya-t-il aux juges ce flamboyant quatrain :

Magistrats qui lavez Augeard,
Qui lavez Bezenval, qui laveriez la peste,
Vous êtes le papier brouillard :
Vous enlevez la tache, et la tache vous reste.

C'est dans ces fâcheuses circonstances que se présenta le procès Favras.

Après les deux impopulaires acquittements qui venaient d'avoir lieu, le troisième accusé devait nécessairement être un coupable.

Ce troisième était Thomas Mahi, marquis de Favras.

Le marquis de Favras était un homme de quarante-cinq ans,

véritable type de l'ancien gentilhomme et réunissant à la fois en lui noblesse, élégance, dignité.

Il était entré au service dans les mousquetaires. Il avait fait la campagne de 1761, était devenu capitaine-aide-major dans le régiment de Belzunce, puis lieutenant des Suisses de la garde de Monsieur, frère du roi ; mais il s'était, en 1775, démis de cette charge pour se rendre à Vienne, où il avait fait reconnaître sa femme comme fille légitime du prince d'Anhalt-Schaunembourg.

En 1787, après avoir pris part à l'insurrection de Hollande, il revint à Paris, et, vers la fin de 89, fut accusé d'avoir tramé contre la révolution en essayant d'introduire, la nuit, dans Paris, des gens armés, afin de se défaire des trois chefs principaux de l'administration, d'attaquer la garde du roi, d'enlever le sceau de l'État et d'entraîner le roi et sa famille à Péronne.

Favras était accusé par trois misérables racoleurs nommés Morel, Turcati et Marquies.

La dénonciation portait que le marquis avait proposé à la cour de lever sur les frontières de France une armée de cent cinquante mille hommes pour renverser la nouvelle Constitution.

Favras s'y prenait à l'avance, comme on voit, la nouvelle Constitution n'était pas encore faite.

Mais ce n'était point là le crime principal.

Le crime principal, c'était la tentative sur le roi, sur la reine et sur les enfants de France.

Cette tentative consistait à entrer dans Paris avec douze cents cavaliers portant chacun un fantassin en croupe. Ces deux mille quatre cents hommes, bien armés, bien résolus, prêts à tout, devaient assassiner le général La Fayette, le maire Bailly ; enlever, comme nous avons dit, le roi et sa famille et les conduire à Péronne, où une armée de cent vingt mille hommes les attendait.

Toute cette conspiration avait été tramée, disait-on, entre Monsieur et son ancien lieutenant des gardes.

Monsieur ne dédaigna point de répondre ; les accusations qui

atteignaient la noblesse commençaient à monter jusqu'au peuple.

Monsieur répondit donc que depuis quinze ans il avait absolument perdu de vue le marquis de Favras, qu'il n'avait retrouvé que dans une circonstance absolument étrangère à la politique, c'est-à-dire, à propos d'un emprunt qu'il désirait contracter et en faveur duquel il aliénait pour deux millions de contrats de rentes.

La dénégation de Monsieur n'empêcha point que le lendemain du jour où le marquis de Favras fut arrêté avec sa femme, on ne fît courir dans Paris cette circulaire :

M. le marquis de Favras a été arrêté avec madame son épouse, pour un plan qu'il avait formé de soulever trente mille hommes, chargés d'assassiner M. de La Fayette et le maire de Paris, et ensuite de nous couper les vivres. Monsieur, frère du roi, était à la tête.

Signé BARREAUX.

Barreaux n'existait pas, selon toute probabilité, mais le moyen de prouver la non existence de Barreaux ! Il en résulta que l'accusation dirigée contre Monsieur prit dans les vingt-quatre heures une telle importance que Monsieur crut devoir se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où il désavoua publiquement le marquis de Favras, et ce, dans les mêmes termes, à peu près, qu'il l'avait déjà désavoué devant ses amis et ses familiers.

Cette humilité de Monsieur désarma le peuple, qui accueillit sa dénégation par des applaudissements frénétiques.

C'était déjà beaucoup qu'on lui livrât la noblesse, il ne demandait pas encore les princes du sang.

Monsieur, sain et sauf, et ne craignant plus pour lui, essaya alors de faire de la générosité ; il demanda la grâce de *ceux qui l'avaient offensé*. Mais, avec la même unanimité qu'on l'avait applaudi, on cria :

— Pas de grâce ! pas de grâce !

Monsieur fut reconduit en triomphe au Luxembourg ; le triomphe de Monsieur, c'était la condamnation de Favras.

Le procès, un moment interrompu, fut repris avec une activité

sans égale, et, le 19 février 1790, Favras comparut devant ses juges.

En entrant, M. de Favras dut comprendre, à la contenance du tribunal et surtout à celle des assistants, qu'il était condamné d'avance ; et, cependant, il est impossible de demeurer plus calme et plus assuré que ne demeura M. de Favras. Il répondit avec précision et courtoisie aux questions qui lui étaient adressées, demandant avec instance qu'on le confrontât avec ses accusateurs. Ce qui était son droit, et ce qui, cependant, lui fut constamment refusé.

Ce ne fut pas tout ; après avoir entendu les témoins à charge, le tribunal refusa d'entendre les témoins à décharge.

Ce refus n'éveilla qu'un sourire de mépris sur les lèvres dédaigneuses de l'accusé.

— Je croyais être jugé par le Châtelet de Paris, dit-il, je me trompais, je suis jugé, à ce qu'il paraît, par l'inquisition d'Espagne.

La seule accusation qui se produisit contre lui fut une lettre d'un M. de Foucault qui lui demandait :

Où sont vos troupes ? par quel côté entreront-elles à Paris ? je désirerais y être employé.

Une seule séance suffit pour mener l'affaire à bout ; introduit devant ses juges à neuf heures du matin, le lendemain à dix heures du matin, Favras entendit la lecture de son arrêt.

Il devait faire amende honorable devant Notre-Dame, et ensuite être pendu en Grève.

Le marquis écouta cet arrêt avec le plus grand calme, quoiqu'il y eût, pour un homme de noblesse, un mot terrible dans l'arrêt : *Pendu !*

— Oh ! Monsieur, dit-il, je vous plains d'être obligé de condamner un homme sur de pareilles preuves.

Le rapporteur lui ayant dit alors :

— Monsieur, vous savez qu'il ne vous reste plus d'autres consolations que celles de la religion.

— Vous vous trompez, Monsieur, répondit le condamné, il me reste encore celle que je puise dans ma conscience.

Au reste, le temps qui devait s'écouler entre l'arrêt et son exécution était court. Il s'agissait pour messieurs du Châtelet de reconquérir leur popularité perdue, et, puisque Favras était condamné, autant valait l'exécuter tout de suite.

D'ailleurs, le peuple n'était pas disposé à laisser passer la nuit sur le jugement, il savait trop ce qu'on peut faire pendant une nuit.

L'exécution fut donc annoncée pour le jour même.

La nouvelle, il faut l'avouer, répandit une grande joie dans Paris. On eût dit d'un triomphe.

Il y avait dans les rues des gens qui demandaient des pourboires aux passants.

— À quel propos ? répondaient les passants.

— À propos de l'exécution de M. de Favras.

À trois heures de l'après-midi, la potence était dressée, et le tombeau attendait le condamné à la porte du Châtelet.

Le marquis y monta en chemise, tête et pieds nus. Il portait à la main un cierge de cire jaune et avait déjà au cou la corde avec laquelle il devait être pendu.

Le bourreau en tenait le bout.

Arrivé devant Notre-Dame, le patient descendit et se mit à genoux.

Comme il accomplissait le mouvement, l'église s'ouvrit à deux battants, et de la place on put voir le fond du maître-autel éclairé par une multitude de cierges.

Le greffier du Châtelet s'apprêtait à lire le jugement, mais Favras le lui prit des mains et le lut à haute voix.

Puis, après l'avoir lu :

— Prêt à paraître devant Dieu, dit-il d'une voix ferme, je pardonne aux hommes qui, contre leur conscience, m'ont accusé de

projets criminels. J'aimais mon roi, je mourrai fidèle à ce sentiment, mais il n'y a jamais eu en moi ni moyen ni volonté d'employer des mesures violentes contre l'ordre nouvellement établi.

» Je sais que le peuple demande ma mort à grands cris. Eh bien ! puisqu'il lui faut une victime, je préfère que son choix tombe sur moi que sur quelque innocent faible, peut-être, et que la présence d'un supplice, non mérité, jetterait dans le désespoir. Je vais donc expier des crimes que je n'ai pas commis.

Puis, s'étant incliné devant l'autel qu'il avait en perspective, il remonta d'un pas ferme dans le tombereau.

Arrivé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en face de l'instrument du supplice, qui pouvait faire naître en lui de nouvelles idées, le condamné, d'habitude, était conduit dans une chambre pour y faire ses dernières déclarations.

Mais le marquis de Favras n'était pas de ces hommes à qui la crainte descelle le cœur. Sa déclaration, nous devrions dire son testament de mort, reçu par Jean-Nicolas Quatremère, conseiller du roi en son Châtelet de Paris, et qui fut imprimé quelques jours après, est un modèle de dignité.

Cette déclaration dictée, Favras prit la plume des mains du greffier et corrigea trois fautes d'orthographe faites par ce dernier.

Lorsqu'il reparut sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, le peuple battit des mains, comme il avait fait à sa sortie du Châtelet, comme il avait fait devant Notre-Dame.

Cette joie du peuple ne parut ni l'irriter ni l'affliger, sa contenance était celle d'un homme parfaitement calme.

Cependant la nuit était survenue, et l'on avait distribué des lampions sur la place de Grève ; on en avait mis jusque sur la potence, qui dessinait dans la nuit sa silhouette de feu.

Favras marcha d'un pas ferme vers l'échelle ; au moment où il l'atteignit, une voix cria :

— Allons, saute, marquis.

Favras demeura insensible à la raillerie comme il était resté insensible à l'injure ; au pied du gibet seulement, il éleva la voix en disant :

— Citoyens ! je meurs innocent ; priez Dieu pour moi.

Au second échelon, il s'arrêta, et d'un ton aussi ferme et aussi élevé que la première fois :

— Citoyens ! répéta-t-il, je vous demande le secours de vos prières, je meurs innocent.

Enfin, arrivé au dernier échelon :

— Citoyens ! reedit-il une troisième fois, je suis innocent, priez Dieu pour moi !

Puis au bourreau :

— Fais ton devoir, dit-il.

À peine Favras avait-il prononcé ces paroles que le bourreau le poussa et que son cadavre se balançait dans le vide.

Le peuple cria : *Bis !*

Ainsi, ce n'était point assez pour le peuple, tant sa haine contre l'aristocratie était grande, qu'un aristocrate innocent fût pendu une fois.

L'exécution faite, le cadavre fut livré aux sieurs Mahi, baron de Connere, et Mahi de Chitenay, ses frères. Mais il fallut soutenir une lutte terrible. Le peuple voulait traîner par les rues ce cadavre, comme il avait traîné ceux de Flesselles et de Launay.

On se hâta de l'inhumer dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, tandis qu'à la porte de l'église, la garde nationale contenait le peuple.

Une phrase du mémoire de Favras est restée, accusation terrible contre Monsieur.

Voici cette phrase :

Une main invisible, je n'en doute pas, se joint à mes accusateurs pour me poursuivre ; mais n'importe ! celui qu'on m'a nommé, mon œil le suit partout : il est mon accusateur et je ne m'attends pas à un remords de sa part. Un Dieu vengeur prendra ma défense, je l'espère du moins,

car jamais, non jamais, des crimes comme les siens ne sont restés impunis.

La marquise de Favras, enfermée dans les prisons de l'Abbaye, y demeura jusqu'après l'exécution de son mari, quoiqu'il ne fût présenté aucune charge contre elle.

Nous avons souligné le mot *pendu*.

En effet, c'était une grande nouveauté que la pendaison d'un noble ; c'était l'application du décret de l'Assemblée nationale, en date du 21 janvier 1790, qui proclamait l'égalité dans le supplice.

Cette séance de l'Assemblée fut assez curieuse pour que nous lui consacrons quelques lignes.

Chapitre XXVI

Séance du 21 janvier 1790. – Duport et Robespierre. – Le docteur Guillotin. – Sa machine. – Le rire de l'Assemblée. – La chanson. – Le pot-pourri. – Histoire de la guillotine. – Ancienneté de la machine. – Le maréchal de Montmorency. – Décret du 3 juin 1791. – Peines. – Triomphe de Guillotin. – Retrait du droit de grâce. – La matinée du 17 avril 1792. – Pinel Cabanis. – Maître Guidon. – Sanson. – M. de Paris. – Le docteur Louis. – Le citoyen Giraut. – Les trois cadavres. – On applaudit l'insuccès. – Le premier guillotiné. – Louis XVI corrige la machine.

DISCUSSION SUR LA PEINE DE MORT. – LE DOCTEUR GUILLOTIN.

– LA GUILLOTINE.

Séance du 21 janvier 1790.

Après les dons patriotiques et la lecture des adresses, parmi lesquelles on a remarqué celle des citoyens patriotes de la ville de Grenoble, on a entendu le rapport relatif aux acquits à caution sur lesquels l'Assemblée a déclaré n'y avoir lieu à délibérer.

Puis on a repris la motion de M. Guillotin sur les peines, et l'on a décrété les articles suivants :

Les délits et les crimes étant personnels, le supplice du coupable et les condamnations infamantes quelconques n'impriment aucune flétrissure à sa famille. L'honneur de ceux qui lui appartiennent n'est nullement entaché, et tous continueront d'être admissibles à toutes sortes de professions, d'emplois et de dignités.

La confiscation des biens du condamné ne pourra jamais être prononcée en aucun cas.

Le corps du supplicié sera délivré à sa famille si elle le demande. Dans les cas, il sera admis à la sépulture ordinaire, et il ne sera fait sur les registres aucune mention du genre de mort.

(RÉVOLUTION DE PRUDHOMME. – Séance du lundi 21 janvier.)

N'est-ce pas curieux que ce soit justement le lundi 21 janvier

1790 que soit proclamée cette égalité dans le supplice, égalité à laquelle le roi, qui approuvait et signait le décret, devait être soumis trois ans après, jour pour jour.

N'est-ce pas curieux aussi de voir que les deux représentants qui se levèrent contre la peine de mort furent Duport et Robespierre.

Les deux orateurs motivèrent ainsi leur opinion :

1° La société n'a pas le droit de mettre à mort un de ses membres quoique coupable et dangereux ;

2° La peine de mort n'est pas la plus dure de toutes les peines.

Quant au mode dont la mort serait donnée, ce serait probablement à l'aide d'une machine de l'invention du docteur Guillotin.

C'était la seconde fois que le nom du docteur Guillotin revenait à la surface de la publicité.

La première fois, ce fut lorsqu'il proposa le Jeu de Paume comme local que devait adopter l'Assemblée.

On y prononça le serment qui devait tuer la royauté.

La seconde fois, il proposait la guillotine.

C'était l'instrument qui devait tuer le roi.

Et, chose étrange, Guillotin, savant praticien, était médecin par quartier de la cour.

Il y avait longtemps que Guillotin travaillait à sa machine : c'était son idée fixe que d'ôter à l'homme la vie *sans douleur*.

Aussi était-il convaincu qu'il avait réussi.

Il avait dans ses poches un assortiment de ces petites machines de diverses grandeurs, avec lesquelles, chez ses amis, il décapitait des poupées de différentes tailles.

Du zèle il avait passé à l'enthousiasme.

— Avec ma machine, s'écriait-il dans la séance du 1^{er} décembre, avec ma machine, je fais sauter votre tête en un clin d'œil, et vous ne souffrez point ; à peine sentez-vous une légère fraîcheur sur le cou.

On comprend qu'une pareille assertion trouva bon nombre d'incrédules.

L'Assemblée se prit à rire.

Combien de ceux qui rirent alors devaient à leur tour essayer la machine du docteur Guillotin et sentir cette légère fraîcheur qu'elle imprimait sur le cou.

Du moment où l'Assemblée, grave aérorage, avait ri de la motion du docteur Guillotin, tout en l'adoptant, notez cela, rien d'étonnant à ce que les plaisants chansonnassent le docteur et sa machine.

Il y avait alors deux journaux qui chansonnaient tout à Paris : l'un s'appelait le *Nouveau Journal*, et l'autre les *Actes des Apôtres*.

Ils chansonnèrent la guillotine.

Voici celle que nous copions dans les *Actes des Apôtres* ; on la chantait sur l'air du *Menuet d'Exaudet* :

Guillotin,
Médecin
Politique,
Imagine un beau matin
Que pendre est inhumain
Et peu patriotique ;
Aussitôt
Il lui faut
Un supplice,
Qui sans corde, ni poteau,
Supprime du bourreau
L'office.
C'est en vain que l'on publie
Que c'est pure jalousie
D'un suppôt
Du tripot
D'Hippocrate,
Qui donne impunément,
Même exclusivement
Se flatte,
Le Romain,

Guillotín
Qui s'apprête,
Consulte gens du métier :
Barnave et Chapelier,
Même le coupe tête,
Et sa main
Fait soudain
La machine
Qui simplement nous tuera,
Et que l'on nommera
Guillotine.

Maintenant voici celle du *Nouveau Journal*. Elle se chantait en pot-pourri :

AIR : *Paris est au Roi.*

Monsieur Guillotin,
Ce grand médecin,
Que l'amour du prochain
Occupe sans fin
S'avance soudain,
Prend la parole enfin,
Et d'un air bénin
Il propose
Peu de chose
Qu'il expose
En peu de mots ;
Mais l'emphase
De sa phrase
Obtient les bravos
De cinq ou six sots.

AIR : *En amour c'est au village.*

Messieurs, dans votre sagesse,
Si vous avez décrété
Pour toute humaine faiblesse,
La loi de l'égalité,

Pour peu qu'on daigne m'entendre,
On sera bien convaincu,
Que s'il est cruel de pendre,
Il est dur d'être pendu.

AIR de la *Baronne*.

Comment donc faire
Quand un honnête citoyen,
Dans un mouvement de colère,
Assassinera son prochain ?
Comment donc faire
En rêvant à la sourdine,
Pour vous tirer d'embarras,
J'ai fait une machine
Qui met les têtes à bas.

Air : *Quand la mer Rouge apparut.*

C'est un coup que l'on reçoit
Avant qu'on s'en doute,
À peine on s'en aperçoit,
Car on n'y voit goutte ;
Un certain ressort caché,
Tout à coup étant lâché,
Fait tomber,
Ber, ber,
Fait sauter,
Ter, ter,
Fait tomber,
Fait sauter,
Fait voler la tête,
C'est bien plus honnête.

On voit que c'était bien malheureux pour le pauvre marquis de Favras que cette machine philanthropique, adoptée par l'Assemblée, ne fût pas encore en usage.

Suivons un peu l'histoire de la guillotine. Comme toutes les découvertes nouvelles, il lui restait, avant de triompher de ses anta-

gonistes, bien des difficultés à surmonter.

La guillotine, car le nom que lui avait donné dans sa chanson le pauvre Suleau, directeur du journal les *Actes des Apôtres*, lui resta. La guillotine, disons-nous, n'était pas précisément une invention de M. Guillotin ; et si l'histoire du moyen âge eût été aussi présente à l'esprit des critiques de 1790 qu'elle l'est à ceux de 1850, M. Guillotin eût, certes, été accusé de plagiat.

Que voulez-vous ! il est difficile à une imagination, si riche qu'elle soit, de ne pas emprunter quelque chose aux imaginations ses devancières : l'homme a toujours été jusqu'à la prodigalité riche d'inventions mortelles.

On retrouve quelque chose de pareil à la guillotine en Écosse, en Allemagne et surtout en Italie, où la *mannaja* se perd dans la nuit des temps.

Le maréchal de Montmorency lui-même, cet illustre rebelle qui fut reconnu par les ennemis parce que, ayant renversé six de leurs rangs, il avait encore eu la force de tuer un homme au septième, le maréchal de Montmorency fut décapité à Toulouse à l'aide d'une machine qui, si nous en croyons Puysegur, avait de grandes ressemblances avec l'invention du docteur Guillotin.

En ce pays-là, dit l'historien, on se sert d'une doloire qui est entre deux morceaux de bois ; quand on a la tête posée sur le bloc, quelqu'un lâche la corde, et cela descend et sépare la tête du corps.

D'abord, ce ne fut que le 3 juin 1791, c'est-à-dire dix-huit jours avant la fuite du roi, que la machine de M. Guillotin fut définitivement adoptée par l'Assemblée nationale.

Voici le texte du décret :

ARTICLE I^{er}. – Les peines qui seront prononcées contre les accusés trouvés coupables par le jury, sont :

La peine de mort ;

La chaîne ;

La réclusion dans une maison de force ;

La gêne ;

La détention ;
 La déportation ;
 La dégradation civique ;
 Le carcan.

ART. II. – La peine de mort consistera dans la simple privation de la vie, sans qu'il puisse jamais être exercé aucune torture envers les condamnés.

ART. III. – Tout condamné aura la tête tranchée.

Au moment où l'Assemblée nationale avait décidé que tout condamné aurait la tête tranchée, le triomphe de la machine du docteur Guillotin était assuré.

Le 4, un décret de l'Assemblée retire au roi le droit de grâce.

Maintenant, ce n'était pas tout : la peine de mort était votée.

Le condamné devait avoir la tête tranchée.

Cette tête tranchée devait l'être à l'aide de la machine du docteur Guillotin.

Restait à exécuter et à essayer la machine.

Si partisan qu'il fût de son invention, si confiant qu'il fût dans la douceur de ce genre de supplice, le philanthrope docteur ne pouvait essayer sa machine sur lui-même.

Et cependant il fallait que la machine fût essayée.

Voici ce qu'il imagina :

Mais, pour assister au spectacle, il faut que nous introduisions nos lecteurs dans une des cours de Bicêtre.

Ce sera, s'ils le veulent bien, le 17 avril 1792 que nous les y conduirons.

Il est sept heures du matin. Une petite pluie tombe fine comme un crêpe, tandis que cinq ou six ouvriers charpentiers, sous la direction d'un maître, s'occupent à dresser dans cette cour une machine d'une forme inconnue et étrange.

C'était une plate-forme en bois surmontée de deux poteaux de dix à douze pieds de hauteur.

Ces deux poteaux étaient ornés d'une rainure dans laquelle glis-

sait, au moyen d'un ressort qui, en s'ouvrant, lui donnait toute liberté de se précipiter avec la force de son propre poids, multiplié par un poids étranger, une espèce de couperet en forme de croissant.

Une petite ouverture était pratiquée entre ces deux poteaux ; les deux battants de cette ouverture, à travers laquelle un homme pouvait passer sa tête, se rejoignaient de façon à lui prendre le cou comme dans un collier.

Une bascule était établie de façon à se redresser tout à coup et à se présenter horizontalement à la hauteur de cette fenêtre.

En regardant aux ouvertures grillées pratiquées dans les quatre murailles qui formaient cette cour, on pouvait voir quelques têtes pâles et inquiètes dont les regards plongeaient sur la machine qui allait s'élevant toujours.

C'étaient les têtes des prisonniers réveillés par les coups de marteau.

On a le sommeil léger en prison, et ils regardaient quel événement inattendu allait se passer dans cette cour.

Quelques personnes entraient les unes après les autres ; et, malgré la pluie qui commençait de tomber, ils examinaient cette machine avec curiosité.

Ce furent d'abord le docteur Philippe Pinel, puis le célèbre Cabanis, dans les bras duquel Mirabeau venait de mourir il y avait quinze jours.

On demandait naturellement des explications au maître charpentier, qui s'appelait Guidon, et qui, il faut le dire, s'empressait de donner ces explications avec une complaisance parfaite.

Et maître Guidon expliquait de son mieux les vertus de la machine, pour laquelle il paraissait avoir une prédilection toute particulière et qu'il appelait en riant sa demoiselle, attendu, disait-il, qu'elle était vierge.

Dans un coin de la cour se tenait un autre groupe de quatre personnes.

Celles-là étaient vêtues fort simplement et portaient des cheveux non poudrés.

Le chef de ces quatre hommes était un homme de cinquante à cinquante-cinq ans dont la taille était haute, le sourire bienveillant, la physionomie ouverte.

Cet homme s'appelait Charles-Louis Sanson. Il était né le 15 février 1738 et exerçait depuis vingt ans, sous la direction de son père, les fonctions de bourreau de Paris.

Les trois autres hommes étaient son fils et ses deux aides.

Cette présence de M. de Paris, comme on appelait alors l'exécuteur des hautes œuvres du département de Seine¹, donnait une terrible éloquence à la machine en question qui, dès lors, parlait toute seule.

Aussi, nous l'avons dit, le bourreau, son fils et ses deux valets formaient-ils un groupe à part qui ne se mêlait point aux autres groupes.

Vers huit heures, deux hommes apparurent à la grille qui s'ouvrit devant eux.

D'un âge de soixante-dix ans, pâle, souffrant de la maladie dont il devait mourir bientôt, était le docteur Louis, médecin par quartier du roi.

L'autre était l'inventeur de la fameuse machine, le citoyen Joseph-Ignace Guillotin.

Tous deux s'approchèrent, Louis lentement, Guillotin avec cette vivacité qui faisait le côté remarquable de sa personne.

Ce dernier parut enchanté de la manière dont maître Guidon avait traduit sa pensée, aussi lui demanda-t-il combien l'instrument pouvait coûter.

— Foi d'homme, dit Guidon, dont c'était le serment habituel, je ne puis pas le livrer à moins de cinq mille cinq cents francs.

— Oh ! oh ! fit Guillotin un peu étourdi du chiffre, cela me paraît bien cher.

1. La France était divisée en départements depuis le 16 février 1790.

— Oh ! répondit Guidon, c'est que ce n'est point de l'ouvrage comme les autres ouvrages, celui-là.

— Quelle différence y a-t-il donc entre cet ouvrage et un autre ?

— Il y a que les ouvriers répugnent à exécuter ces sortes de travaux, foi d'homme.

— Ah bah ! dit en s'approchant du docteur Louis un des assistants, il y a un ouvrier qui m'a offert, il y a huit jours, de me confectionner la même machine pour six cents francs.

La guillotine était au rabais, un homme avait trouvé une guillotine à quatre mille neuf cents francs de moins que maître Guidon, ce n'était pas la peine de s'en priver.

Cet homme, c'était le citoyen Giraut, architecte de la ville de Paris.

Une discussion très-vive s'éleva, on comprend bien, entre maître Guidon et le citoyen Giraut.

On frappa à la grille, et une petite voiture traînée à bras fut introduite dans la cour.

— Ah ! voilà ce que nous attendons, s'écria le docteur Guillotin tout joyeux.

Cette voiture contenait trois sacs, et les trois sacs trois cadavres envoyés par la direction des hospices.

Le bourreau, son fils et les deux valets s'emparèrent d'un des cadavres et le couchèrent sur la bascule.

Puis on fit jouer le ressort.

Le ressort se détendit, le couperet se précipita avec la rapidité de la foudre, et la tête du cadavre, séparée du corps, roula sur le pavé de la cour.

Guillotin poussa un cri de joie.

Quant à la guillotine, elle pouvait être appelée madame, car elle venait de perdre sa virginité.

Quelques applaudissements se firent entendre.

Le docteur salua.

Un second essai fut tenté avec un succès égal.

Mais, au troisième, le couperet glissa mal ou tomba à faux. La tête ne fut tranchée qu'aux trois quarts, et il fallut achever de la détacher avec un couteau.

Ce petit accident, que l'on attribua à une cause indépendante de l'homme et de la machine, ne nuisit heureusement ni à l'un ni à l'autre. Cabanis, enchanté, fit son rapport et écrivit au général La Fayette, l'invitant à prendre des mesures pour que les curieux ne dégradassent point la machine.

De son côté, le capitaine de la gendarmerie nationale, qui n'avait pu assister à l'expérience que nous venons de raconter, écrivit pour demander si, vu l'impatience du peuple, on ne pourrait pas arranger une exécution capitale pour le lundi suivant.

Il fut fait droit à la requête de ce digne fonctionnaire, et, le 25 avril 1792, la tête de Jacques-Nicolas Pelletier, condamné comme voleur et comme assassin, tomba en place de Grève.

Nous enregistrons ici le nom du premier supplicié ; espérons que nous vivrons assez pour enregistrer dans cette même histoire le nom du dernier.

Maintenant, nous avons dit comment, au troisième essai, le fer de la guillotine taillé en croissant n'avait fait que les trois quarts de la besogne.

Disons comment se fit la modification qui conduisit l'instrument de mort à la perfection qui le distingue aujourd'hui.

Le roi Louis XVI entendit parler de l'essai qui avait été fait dans la cour de Bicêtre, et l'on n'avait pu lui cacher le désagrément qu'avait éprouvé le docteur Guillotin.

Le roi, nous l'avons dit, était assez bon mécanicien, et surtout assez habile serrurier.

La première fois qu'il eut occasion de se trouver avec le docteur Louis, il se fit expliquer par lui le mécanisme de la machine.

Le docteur Louis prit une plume et, tant bien que mal, fit un dessin de l'instrument.

Le roi examina le dessin avec attention, et arrivé au couperet :
— Le défaut est là, dit-il, le couperet, au lieu d'être façonné en croissant, devrait être de forme triangulaire et taillé en biais comme une scie.

Et, joignant l'exemple à la démonstration, Louis XVI prit à son tour une plume et dessina l'instrument comme il l'entendait.

Neuf mois après, la tête du malheureux Louis XVI tombait sous l'instrument que lui-même avait dessiné.

Chapitre XXVII

Coup d'œil en arrière. – Mort de Joseph II. – Léopold II, empereur. – *Le livre rouge*. – Bruits populaires. – Les courtisans cherchent à garder leurs richesses. – Insistances de l'Assemblée. – Le roi cède. – Restrictions. – MM. Necker, de Montmorin et les commissaires. – Façon de ce livre. – Total des sommes inscrites depuis l'avènement de Louis XVI. – Les dettes du comte d'Artois. – Les biens du clergé. – Les émigrations. – Mirabeau jeune. – *L'Étoile du matin*. – Retour du duc d'Orléans. – Bailly. – La fédération générale. – La reine. – Craintes de Mirabeau. – Discussion sur l'initiative de la guerre. – La défection. – *La grande conspiration*. – Barnave.

Nous nous sommes laissé entraîner à la suite de la terrible machine, et nous avons fait avec elle une pointe dans l'avenir. Laissons son voile retomber devant nous et revenons au 19 février, c'est-à-dire à la date de l'exécution du pauvre Favras.

Le lendemain mourut l'empereur Joseph II, frère de la reine. Il laissait le trône impérial à Léopold II.

Le 5 mars suivant, l'Assemblée, qui commence à s'immiscer dans les affaires du roi, demande la communication du *Livre rouge*.

Nous avons dit dans quel déplorable état financier se trouvait la France. Nous avons dit ce qu'avaient coûté madame de Châteauroux, madame de Pompadour, madame du Barry, le Parc-aux-Cerfs, mesdames Jules et Diane de Polignac, MM. de Coigny, M. de Vaudreuil et tous les courtisans vivants de la royauté.

Nous l'avons dit justement parce que le fameux Livre rouge a été publié, et que nous l'avons vu dans le Livre rouge. Mais, à l'époque où nous sommes arrivés, époque à laquelle aucun œil profane n'avait encore osé sonder les pièces officielles de ce terrible déficit, on ne savait rien de positif.

On se disait seulement que, depuis vingt ans, les ministres

exploitaient la France comme une mine inépuisable, que les favoris, convaincus que tant de prodigalités ne pouvaient durer ou craignant que quelque ministre honnête homme ne les forçât un jour à dégorger l'or reçu, se mettaient par tous les moyens possibles à couvert d'une restitution.

En effet, les uns faisaient convertir leurs pensions en un capital payé par le trésor royal ; d'autres les faisaient recevoir comme argent comptant dans les nombreux emprunts qui se négociaient à cette époque. D'autres enfin poussaient l'impudence jusqu'à faire des soumissions pour ces emprunts et, quoiqu'ils n'eussent rien payé, se faire servir l'intérêt des sommes qu'ils avaient promises, mais voilà tout. On ne savait où chercher les traces de toutes ces déprédations, lorsqu'on apprit enfin qu'il existait un registre particulier sur lequel étaient consignées toutes ces impuretés, et que ce registre s'appelait le Livre rouge.

Les premières instances de l'Assemblée furent inutiles ; cependant, comme l'Assemblée insistait d'autant plus qu'elle sentait une résistance, le roi finit par céder.

Il fut convenu qu'il donnerait connaissance du Livre rouge aux commissaires que lui enverrait l'Assemblée, mais à cette condition qu'ils ne rechercheraient pas les dépenses du règne précédent.

Petit-fils pieux, il ne voulait pas laisser lever le linceul qui mettait à nu les ulcères de Louis XV.

La première communication de ce fameux registre fut faite aux commissaires le 15 mars, après midi, chez M. Necker, en présence de M. de Montmorin.

Mais, ainsi que la chose avait été convenue, on se borna à examiner les dépenses de Louis XVI ; toute la portion qui avait rapport au règne de Louis XV fut scellée d'une bande de papier.

Le livre était composé de cent vingt-deux feuillets et était relié en marocain rouge ; on avait, pour sa confection, employé du papier de Hollande de la belle fabrique de D. et C. Blaw. Et, à travers le papier exposé à la lumière, on pouvait lire la devise

étrangère, souillée par ce qui avait été écrit aux deux surfaces : *Pro patria et Libertate*.

Les dix premières feuilles renfermaient les dépenses relatives au règne de Louis XV, et celles-là, comme nous l'avons dit, étaient sous les scellés ; les trente-deux suivantes appartenaient au règne de Louis XVI, les autres étaient encore en blanc.

Le premier article, en date du 19 mai 1774, portait deux cent mille livres pour une distribution faite aux pauvres à l'occasion de la mort du feu roi.

Le dernier article, à la date du 16 août 1789, énonce la somme de sept mille cinq cents livres pour un quart de la pension de madame d'Ossun.

Le total des sommes portées sur le Livre rouge, sommes puisées en dehors des pensions et des apanages du roi et des princes sur le trésor royal, montait, du 10 mai 1774 au 16 août 1789, au chiffre effrayant de deux cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix-sept livres.

Sur cette somme, les dettes de Monsieur et de M. le comte d'Artois, payées deux fois par le roi, avaient enlevé celle de vingt-huit millions trois cent soixante-quatre mille deux cent onze livres.

En même temps qu'on creusait cet abîme, on mettait en vente les biens du clergé, évalués à quatre cents millions de livres ; la seule ville de Paris en acheta pour deux cents millions.

Ces biens servirent d'hypothèques à l'émission du papier monnaie créé par l'Assemblée.

Comme si l'on eût compris déjà que l'avenir s'obscurcissait, les députés continuaient à émigrer de leur côté, comme de leur côté faisaient aussi les nobles. Nous avons signalé la fuite de Lally et de Mounier. Mirabeau jeune les rejoignit bientôt ; il avait eu si grande hâte de partir, et était parti avec tant de trouble, qu'il avait emporté les cravates du régiment qu'il commandait, aussi l'appela-t-on Riquetti-Cravate.

Aussi un journal se fâche ; c'est l'*Étoile du matin*, ou les *Petits*

mots de madame Verte-Allure.

Chaque jour, dit l'ex-religieuse, quelque membre de l'Assemblée, soit sous prétexte de maladie, soit en alléguant des affaires, demande un congé ; mille noms d'un amour, si les femmes se conduisaient ainsi, on les traiterait d'inconséquentes. Une femme sera déshonorée, pour au bout de dix mois et souvent davantage, donner une légère atteinte au serment conjugal ; et des députés de la nation, des législateurs français ne rougissent pas d'oublier le fameux serment du Jeu de Paume.

Il est vrai que, si les députés s'en vont, le 5 juin le duc d'Orléans revient. Le jour où il paraît à l'Assemblée, Bailly propose le plan d'une grande fédération générale, laquelle fédération est votée d'enthousiasme.

Est-ce pour combattre le retour du prince son ennemi que la dédaigneuse Marie-Antoinette fait un pas vers cet homme qu'elle méprise et qu'elle hait si fort, et qu'elle appelle Mirabeau ?

Pauvre reine ! c'est que le peuple a été toujours se désaffectionnant. C'est qu'elle a su que l'Assemblée nationale avait discuté, lorsqu'il avait été question de lui faire la visite du jour de l'an, si on l'appellerait Majesté, reine ou tout simplement madame. C'est qu'elle a compris que l'inspection du Livre rouge a brisé les derniers liens des derniers cœurs qui tenaient encore à elle.

Pauvre femme ! il faut qu'elle soit bien désespérée pour tourner à Mirabeau.

Mais, quelle que fût la sympathie de Mirabeau pour la royauté, car, au fond, Mirabeau était un aristocrate, Mirabeau n'était pas très-rassuré ; Mirabeau, très-bien payé par le duc d'Orléans, s'il se vendait au roi, voulait se bien vendre ; et Mirabeau réfléchissait qu'en même temps que la cour lui faisait des ouvertures, elle livrait à l'Assemblée le fameux Livre rouge.

Quelle assurance avait-il que quelque Livre noir où serait inscrit son contrat avec la royauté ne serait pas confié un jour à trois commissaires, comme il venait d'être fait pour le Livre rouge ?

Au lieu de se vendre au roi, Mirabeau eût presque autant aimé

se donner à la reine.

D'ailleurs, Mirabeau commençait à perdre de sa popularité. Pour qu'il reprît son influence sur l'Assemblée, il lui fallait de ces coups de foudre comme lui seul en savait lancer. La question de la guerre préoccupait Paris. La France avait tendu la main à la Belgique, ou plutôt la Belgique avait tendu la main à la France, et l'Angleterre s'était alarmée. L'Irlandais Burke, élève des jésuites de Saint-Omer, avait lancé aux Chambres anglaises une terrible philippique contre la révolution.

L'Angleterre abandonna la Belgique à Léopold et s'en alla chercher querelle à l'Espagne.

Le roi prévint l'Assemblée nationale qu'il armait quatorze vaisseaux.

Il s'agit de savoir alors à qui appartiendrait désormais l'initiative de la guerre.

Serait-ce au roi, serait-ce à l'Assemblée ? La discussion dura quatre jours.

Mirabeau attendit quatre jours avant de parler.

Le quatrième jour, il soutint les prétentions de la cour contre les patriotes.

Cette défection – on traita ainsi le discours de Mirabeau –, cette défection souleva un effroyable orage contre lui.

Deux hommes qui l'attendaient à sa sortie de l'Assemblée lui montrèrent, l'un une corde, l'autre deux pistolets.

Mirabeau haussa les épaules.

Le lendemain, en se rendant à l'Assemblée, Mirabeau entendit crier partout sur son chemin : « La grande trahison découverte du comte de Mirabeau ! »

Barnave, l'avocat des avocats, monta à la tribune et l'attaqua corps à corps. Mirabeau trouva le discours long, sortit et s'en alla aux Tuileries faire la cour à madame de Staël.

Puis il rentra, et, inspiré comme toujours par le danger, il fut sublime.

— Oh ! je le savais bien, dit-il, qu'il n'y avait pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne !

Il était au bord de cette roche, il suffisait de le pousser pour qu'il tombât. Nul, après son magnifique discours, n'osa plus porter la main sur lui, et le colosse resta debout.

Ce fut après ce sacrifice de sa popularité fait à la cour que la reine se décida à le voir.

La reine était à Saint-Cloud, observée moins étroitement là-bas qu'elle ne l'était aux Tuileries. Le roi et elle s'aventuraient parfois en voiture jusqu'à trois ou quatre lieues du château. S'essayaient-ils déjà à la fuite de Varennes ? C'est probable.

Ce n'était pas au château, comme on le comprend bien, que la reine pouvait recevoir Mirabeau : elle le fit prévenir qu'elle l'attendrait au point le plus élevé du parc réservé, dans le kiosque qui couronne le jardin d'Armide.

Mirabeau vint à cheval : c'était vers la fin de mai. Mirabeau était déjà malade de la maladie dont il devait mourir, de la désaffection du peuple ; et puis, tant de tempêtes d'amour avaient passé dans ce cœur gonflé, tant d'orages politiques avaient grondé dans ce cerveau brûlant qu'il était bien permis au colosse de se courber au double ouragan.

Et la reine, la reine encore belle, encore hautaine, encore forte à l'extérieur, mais toute brisée au dedans ; la reine, dont les joues violacées ne peuvent effacer, le jour, la trace des larmes de la nuit ; la reine malade aussi, d'autant plus malade qu'elle doit vivre, elle ; la reine qui a tant souffert déjà et qui va plus souffrir encore qu'elle n'a jamais souffert, car elle va sourire à Mirabeau !

Il y eut un moment de surprise pour elle ; cependant, lorsqu'elle se trouva en face de ce terrible ami, elle s'attendait à voir, non pas un lion – elle ne faisait pas l'honneur au député de Marseille de le comparer au roi des animaux –, mais quelque chose de pareil à un ours, à un sanglier ou à un dogue.

Elle trouva un gentilhomme parfaitement poli, parfaitement

courtois ; elle ne pouvait comprendre une telle énergie alliée à une telle délicatesse.

Ils restèrent une heure ensemble.

Ce qui fut dit pendant ce tête-à-tête, nul ne peut le répéter ; Dieu seul, devant qui se discute la vie et la mort des royaumes, Dieu seul était en tiers dans cette sombre conversation ; et ce que madame Campan en apprit de la bouche de la reine fut ce que celle-ci voulut en perdre.

Seulement, ce qu'il est facile de deviner, c'est que l'entrevue fut inutile et ne conduisit à rien. Chacun parlait sa langue, qui n'était pas celle de l'autre, et le moment de la séparation arriva, laissant chacun dans le cercle qu'il avait d'avance tracé autour de lui.

Tout ce que l'on sut, et ce fut la reine qui le répéta, c'est qu'au moment où ils allaient se séparer, Mirabeau, s'adressant autant à la femme qu'à la reine, lui dit :

— Madame, lorsque votre auguste mère admettait un de ses sujets à l'honneur de sa présence, jamais elle ne le congédiait sans lui donner sa main à baiser.

La reine présenta à Mirabeau sa main froide et blanche comme de l'ivoire, et Mirabeau, de ses lèvres, toucha la main royale.

C'en fut assez pour cette tête pleine de flamme, pour ce cœur plein de poésie ; il crut avoir reçu une grande faveur de celle qui eût dû, si elle eût su plier le genou, tomber à ses pieds et demander grâce. Il releva le front, et, d'une voix pleine de la confiance de sa force :

— Il suffit, Madame, dit-il, la monarchie est sauvée !

Hélas ! il se trompait, la monarchie était déjà sur une pente si rapide que lui-même, tout géant qu'il était, ne pouvait l'arrêter dans sa course.

Et puis, cette femme qui l'avait reçu sur les obsessions de Lameth, cette femme qui, sur sa demande, venait de lui donner sa main à baiser, cette femme, de la même main que venaient de toucher les lèvres de Mirabeau, cette femme, rentrée au château de

Saint-Cloud, écrivait en Allemagne à M. de Flaslanden :

Je me sers de Mirabeau, mais il n'y a rien de sérieux dans les rapports que je noue avec lui.

On se rappelle que la Fédération avait été votée.

La cérémonie fut fixée au 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Le lieu désigné fut le Champ-de-Mars.

Le 19 juin, Anacharsis Clootz, ce baron prussien qui devait prendre plus tard le titre d'orateur du genre humain, vint demander à ce que les patriotes de toutes les nations pussent assister à la solennité. La chose, bien entendu, fut accordée ; non-seulement accordée, comme nous le disons, mais ce singulier patriote qu'on appelait Alexandre Lameth s'écria :

— Eh quoi, citoyens, vous allez recevoir des députés de l'Alsace et de la Franche-Comté, souffrirez-vous qu'ils voient dans nos places publiques les figures de leurs ancêtres enchaînés aux pieds de nos rois ? Je demande que ces symboles de la servitude soient enlevés, et que les inscriptions de la vanité qui les accompagnent soient effacées.

Il va sans dire que la motion fut adoptée.

L'exemple était entraînant ; aussi, sur le même mode que son ami Alexandre Lameth, le marquis de Lambel s'écria-t-il à son tour :

— C'est aujourd'hui le tombeau de la vanité, je demande la suppression de tous les titres de ducs, comtes, vicomtes, marquis.

La phrase n'était pas très-française, mais elle était de mise ce jour-là, elle eut le plus grand succès. Barnave et La Fayette appuyèrent cette motion ; Noailles et Lepelletier parlèrent dans le même sens ; le duc de Montmorency s'aperçut qu'on avait oublié les armoiries et sacrifia ses armes *d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur*.

Alors, au milieu de cris d'enthousiasme, l'Assemblée rendit un décret qui abolissait pour toujours en France la noblesse hérédi-

taire et les titres de monseigneur et d'excellence.

Il était en outre, par le même décret, défendu aux citoyens de prendre d'autres noms que leurs noms de famille.

Ainsi, plus de comte de Mirabeau, plus de marquis de La Fayette : M. Riquetti et M. Mottier, voilà tout.

Ce fut alors que Camille Desmoulins, rangeant le roi dans la catégorie commune, l'appela M. Capet.

Une chose curieuse, c'est que la cause de cette noblesse qui se dépouillait ainsi elle-même ne fut guère soutenue que par l'abbé Maury, fils d'un cordonnier.

On remarquera que l'Assemblée, en même temps qu'elle abolissait la transmission, du même coup abolissait la transmission de la honte, la noblesse du père n'honorait plus le fils, le supplice du coupable ne tachait plus la famille. Cependant le mouvement fédératif s'opérait.

Jamais peut-être rien n'avait plus profondément pénétré dans les entrailles de la France que cet appel de Paris à la province. Les jacobins, les premiers – nous dirons plus tard, quand nous ouvrirons la porte des clubs pour y faire entrer nos lecteurs ; nous dirons quelle différence il y eut avec les premiers et les seconds –, les jacobins disaient :

— La Fédération va *royaliser* la France.

Les royalistes disaient :

— C'est une haute imprudence d'amener ces masses brutales à Paris. C'est risquer une épouvantable mêlée, le pillage, le massacre, l'incendie.

Aveugles qu'étaient royalistes et jacobins, et qui ne voyaient rien de ce qui était réellement, à plus forte raison de ce qui devait être.

D'autres espéraient que l'affluence serait moins grande qu'on ne le disait ; l'époque était bien rapprochée, et certains départements étaient bien loin. Comment feraient ces pauvres gens pour franchir à pied une pareille distance !

Ceux-là comptaient sans l'enthousiasme, sans l'enthousiasme

qui, pareil à la foi, transporte les montagnes ; la dépense fut mise à la charge des localités, on se cotisa, les riches payèrent pour les pauvres, on donna ce qu'on avait : du pain, de l'argent, des habits ; toutes les portes étaient ouvertes, l'hospitalité faisait de chaque maison de la route une hôtellerie gratuite, toute la France ne faisait plus qu'une seule famille ; jamais croisade du onzième ou du douzième siècle ne présenta un pareil spectacle, même quand la princesse Commène disait : Est-ce que l'Occident s'arrache à sa base pour se ruer sur l'Orient ?

Et sous ce beau soleil d'été marchaient, marchaient sans relâche les hommes portant les enfants, les jeunes gens soutenant les vieillards ; chacun faisait sa partie dans un immense chœur à l'aide duquel on bravait la fatigue de la route ; on chantait :

Le peuple en ce jour sans cesse répète
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira.
Suivant les maximes de l'Évangile,
Ah ! ça ira, ça ira, ça ira,
Du législateur tout s'accomplira.
Celui qui s'élève on l'abaissera,
Celui qui s'abaisse on l'élèvera.

Les premières vagues de cette immense marée commençaient à battre les murailles de Paris lorsqu'on s'aperçut que l'emplacement qui devait les recevoir n'était encore aucunement préparé.

On envoya douze cents ouvriers pour y travailler.

C'était le 7 juillet, la réunion avait lieu le 14 ; à ces douze cents ouvriers il fallait plus de trois ans pour accomplir leur tâche.

C'était chose impossible que cela fût, mais Paris, ce grand faiseur de lumières dit : je veux que cela soit, et cela fut.

En sept jours, le Champ-de-Mars, tel qu'il est aujourd'hui, avec son terrain nivelé et ses talus qui l'encadrent, en sept jours, le Champ-de-Mars fut prêt et offert à la Fédération.

Toute la population de Paris s'était mise à la besogne, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, depuis le comédien jusqu'au prêtre,

depuis la courtisane jusqu'à la mère de famille ; toutes les classes de la société, à part quelques aristocrates boudeurs, s'étaient fondues dans un immense amour de la patrie, dans une sainte communion de sentiments.

La fête de la Fédération, qui devait, selon les uns, royaliser les provinces, selon les autres, troubler Paris, nationalisa la France. Chacun comprit ce qu'était son unité en la joignant à ce grand total ; les esprits les plus craintifs comprirent qu'un homme est quand il veut être, et que le tout n'est que de vouloir.

Les esprits les plus avancés virent plus encore dans cet acte : ils virent qu'il était non-seulement la protestation d'un peuple, mais la protestation de tous les peuples. Chaque pays fut représenté le 14 juillet par un proscrit ; et, en même temps que par les lèvres de ses concitoyens, les mains de La Fayette, le héros de cette journée, furent baisées par des lèvres autrichiennes, anglaises et prussiennes, et cela au moment où les souverains qui les avaient proscrits rêvaient sourdement de nous faire la guerre.

Et, dans ce moment même, Léopold donnait à ce rêve toute la consistance de la réalité. En conférence directe avec le roi de Prusse, de concert avec l'Angleterre et la Hollande, en dehors des lenteurs de la diplomatie, l'empereur tenait congrès à Reichenbach.

Au dedans, nous l'avons vu, la cour corrompait, elle corrompait Mirabeau et Siéyès, et par eux le club de 89. Après la lecture du Livre rouge, après son impression, le roi obtenait une liste civile de vingt-cinq millions, et la reine un douaire de quatre.

Le grand jour arriva, tout le monde était arrivé avant lui.

La France tout entière avait répondu à l'appel.

Depuis quinze jours, le temps était mauvais, des torrents d'eau avaient inondé les travailleurs, et cependant ils avaient continué de travailler ; le 14 juillet, le ciel fut aussi pluvieux que le 13 ; à chaque instant passaient de lourdes rafales de vent, à chaque instant tombaient de véritables torrents de pluie ; on eût dit que Dieu voulait voir jusqu'où pouvait aller la patience, ou plutôt l'entête-

ment du peuple.

Le ciel est aristocrate, disait-on gaiement ; et cette gaieté bien soutenue bravait tout, même la pluie. Cette pluie si antipathique aux Français qu'elle faisait dire à Pétion : Il pleut, il n'y aura rien.

Il est incroyable ce que les Français peuvent faire avec de la gaieté.

Cent soixante mille personnes purent s'asseoir sur les tertres du Champ-de-Mars ; cent cinquante mille restèrent debout, cinquante mille manœuvrèrent dans le Champ lui-même, deux cent mille regardaient des amphithéâtres de Chaillot et de Passy.

Le rendez-vous des fédérés était à la Bastille. La pluie tombait, comme nous l'avons dit, par torrents, tous étaient trempés, beaucoup mouraient de faim.

On cria :

— Du pain ! et du vin !

Aussitôt toutes les portes s'ouvrirent pour laisser passer des femmes avec des paniers pleins de provisions ; on descendait des fenêtres avec des cordes des bouteilles et des jambons.

Chacun put boire un verre de vin et manger une bouchée.

On se mit enfin en marche pour le Champ-de-Mars.

Au milieu du terrain nouvellement nivelé se levait l'autel de la patrie.

Devant l'École Militaire étaient dressés les gradins où devaient s'asseoir le roi et l'Assemblée.

Le peuple, naturellement, arriva avant le roi ; la pluie tombait toujours, il fallait combattre cette pluie désorganisatrice ; on y réussit par des danses et par des chants. Une immense farandole commença, à laquelle sans cesse et au fur et à mesure que les fédérés arrivaient venaient se joindre de nouveaux anneaux.

Chaque anneau était un département, et chaque cercle une province.

Tout à coup, il se fit un grand silence et les danses cessèrent ; le roi et la reine venaient d'arriver.

Le roi avec l'Assemblée sur les gradins élevés pour ces deux grands pouvoirs.

La reine dans une tribune où l'accompagnaient les quelques courtisans qui ont survécu à leurs passions et qui sont restés fidèles à l'espérance.

La Fayette et son cheval blanc s'avancent jusqu'au pied du trône. La Fayette met pied à terre, prend les ordres du roi.

Talleyrand, avec son sourire équivoque et son pied boiteux, véritable représentant d'une fête où de la part du peuple tout est joie et loyauté, où de la part de la cour tout est tristesse et feinte, Talleyrand monte à l'autel au milieu de deux cents prêtres ceints de ceintures tricolores et vêtus d'aubes blanches.

Mais le ciel est implacable ; jamais l'eau n'est tombée si pressée.

Plus de cent mille femmes vêtues de robes blanches sont trempées de pluie. La pluie déforme tout : chapeaux, plumes, cheveux ; n'importe, pas une ne se retire.

Ce jour-là, les femmes consentent à être moins jolies, pourvu qu'elles voient et qu'elles écoutent ce qui va se passer.

D'ailleurs, les parapluies sont là ; des fenêtres du Champ-de-Mars, on ne voit qu'un immense dôme de soie de toutes couleurs ; aussitôt que la pluie cesse pendant une seconde, les parapluies se referment.

Douze cents musiciens jouent, mais on ne les entend pas ; le canon tonne, et l'on écoute.

Il donne le signal du service divin.

La messe commence et s'achève au milieu d'un silence d'un demi-million d'hommes.

C'est La Fayette qui, le premier, doit prononcer le serment.

Il monte les marches de l'autel l'épée à la main en appuyant la pointe contre le tabernacle, et à haute voix :

— Nous jurons, dit-il, d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi.

» De maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

» De protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la circulation des grains et des subsistances dans l'intérieur du royaume, la perception des contributions publiques sous quelques formes qu'elles existent.

» De demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité.

À ces dernières paroles, le drapeau tricolore est agité sur l'autel, les salves d'artillerie éclatent, les cris prolongés de : *Vive le roi ! vive la nation !* leur répondent ; le signal de la confédération universelle est donné.

Alors le président de l'Assemblée nationale se lève à son tour.

— Je jure, dit-il, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi ; de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

Le bruit du canon et les acclamations de la foule accueillent ce second serment à l'égal du premier ; tout ce qu'il y a de vieux soldats parmi les fédérés tire l'épée et vient, par un seul mouvement, répéter le serment l'épée étendue vers l'autel de la patrie.

C'est le tour du roi. Il jurera de sa place, il ne jurera pas sur l'autel de la patrie. C'est un chemin de traverse qui lui est ouvert au cas où il voudrait manquer à son serment.

Jurez haut, bien haut, Sire ! au moins, que tout le monde vous entende.

Sire, prenez garde, les nuages viennent de s'ouvrir, un rayon de soleil a passé par cette déchirure, Dieu vous regarde, Dieu vous écoute, il vous coûtera cher si vous manquez à votre serment ; quelque part que vous ayez juré, son autel à lui est partout.

Le roi étend la main et dit :

— Moi, roi des Français, je jure d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par

moi, à faire exécuter les lois.

Cette fois, tout le monde se penche, on dirait un vaste champ de prés courbé par le vent ; cette fois, tout le monde écoute, cette fois, tous les cœurs battent.

Puis, quand la voix a cessé, une immense acclamation se fait entendre, le drapeau tricolore s'agite de nouveau, le canon retentit, les tambours battent, des cris s'élancent de toutes les bouches, les épées s'agitent, les bonnets des grenadiers se lèvent au bout des baïonnettes, toutes les mains se cherchent, se serrent.

Il y a là un demi-million d'hommes ; en ce moment, pas un ne refuserait de mourir pour le roi qui vient de jurer la Constitution.

Ô roi ! de ton côté, la main sur le cœur, es-tu prêt à mourir pour ton peuple ?

À ce spectacle, une lueur fauve passa dans les beaux yeux de la reine.

— Voyez-vous la magicienne ? s'écrie le comte de Virieu, député de la noblesse du Dauphiné, en la montrant du doigt.

De toute cette grande époque de la Révolution, un seul monument est resté.

Le Champ-de-Mars !

Ces grands niveleurs qui, pendant six ans, ont été à l'œuvre n'ont rien bâti de visible. Leur monument à eux devait grandir tout seul et dans l'avenir.

Le Champ-de-Mars seul est visible. Souvenir gigantesque de ce que peuvent, lorsqu'ils sont réunis, les bras et le cœur d'un peuple.

Chapitre XXVIII

Fuite de Necker. – M. de Montmorin. – Nouveau ministère. – Affaire de Nancy. – L'état-major et les soldats. – L'augmentation de solde. – M. de Brouillé. – Réclamations des soldats. – *Elles sont justes*. – Les bourgeois. – Les querelles. – Les rencontres. – Le maître d'armes. – *Judas*. – Émigration. – Léopold II. – Le passage. – Fermentation. – Les régiments du roi, de Mestre-de-Camp et Châteaueux. – Le décompte. – Les Suisses. – Le fouet. – La députation. – Rébellion. – L'Assemblée. – Le décret. – M. de Noue. – Pommier. – Les deux Suisses. – La réparation. – Les congés. – Les officiers prisonniers. – Décret de l'Assemblée. – La Fayette. – Craintes des soldats. – Le voyage. – L'arrestation. – Bailly. – MM. de Malsaigne et Cérissier. – Rumeurs publiques. – Événements. – M. de Bouillé – Le jeune Désilles. – La défaite. – Le supplice. – Conduite de l'Assemblée et du roi. – Loustalot. – Route de Necker.

Passons par-dessus les événements secondaires, et parmi ces événements secondaires, chose étrange, nous rangeons la retraite ou plutôt la fuite de M. de Necker.

M. de Necker dont la retraite a fait une révolution en 1789, il y a un an à peine, M. de Necker que tout un peuple a redemandé à grands cris, M. de Necker s'est usé, annihilé, perdu au milieu des grands événements qui se succèdent tous les jours ; le banquier, l'agiotier, l'homme de Bourse est resté, mais l'homme politique a disparu.

Il donne sa démission, et sa démission est reçue avec froideur par l'Assemblée, avec insouciance par le public, avec joie par le parti patriote et par le parti de la cour.

De tout son ministère, un seul ministre reste debout, M. de Montmorin.

M. de la Luzerne est remplacé par Fleuriau.

M. Champion de Cède, par Duport du Tertre.

M. de La Tour du Pin, par Duportail.

M. de Saint-Priest, par Delenare.

Arrêtons-nous un instant à l'affaire de Nancy et aux troubles du Midi.

Ils ont leur signification.

Voici l'affaire de Nancy :

Nous avons dit quelque part que les officiers de l'armée absorbaient quarante-quatre millions, et l'armée entière quarante-deux. Étrange répartition, comme on voit.

En février, l'Assemblée s'aperçut de cette injustice et, timide encore, se contenta d'augmenter la solde du soldat de quelques deniers.

En mai, les soldats n'avaient rien reçu encore de cette augmentation.

En effet, on l'avait fait passer dans une prétendue amélioration du pain ; les soldats avaient mangé le pain et ne s'étaient pas aperçus de l'amélioration.

Les soldats crièrent qu'ils étaient volés ; il y avait longtemps qu'ils s'en apercevaient, seulement, c'était la première fois qu'ils osaient le dire tout haut.

Voyant qu'on ne s'inquiétait point de leurs réclamations, les soldats, dit M. de Bouillé, retenez bien ce nom que nous avons déjà écrit une ou deux fois, et qui va grandir en fatale célébrité, les soldats, dit M. de Bouillé, formèrent des comités, choisirent des députés qui réclamèrent auprès de leurs supérieurs, d'abord avec assez de modération, des retenues qui avaient été faites. *Leurs réclamations étaient justes*, on y fit droit.

M. de Bouillé n'est pas partial en pareille matière, on peut donc croire M. de Bouillé. — Les soldats réclamèrent ; donc, du moment où les soldats réclamaient, ils accusaient ; et qui accusaient-ils ? leurs officiers.

Nancy fut le principal théâtre de cet étrange procès où la ville était juge.

Naturellement amis du soldat, les bourgeois donnèrent raison au soldat contre l'officier qui les vexa avec ses plumets flottants, qui les étourdit avec ses éperons et qui se fait des maîtresses avec ses femmes et ses filles.

Les officiers trouvèrent mauvais qu'on voulût leur contester ce qu'ils regardaient comme d'impérissables privilèges.

Ils cherchèrent querelle aux bourgeois, ne négligeant aucune occasion d'insulter ou de battre.

Les soldats, à leur tour, prirent parti pour leurs amis les bourgeois.

Les officiers ne pouvaient tirer l'épée contre leurs soldats, mais il y avait de par la ville et dans les environs des maîtres d'armes qui pouvaient mettre les drôles à la raison.

À Metz, par exemple, il y en eut un qui, payé par les officiers, déguisé par eux, tantôt en bourgeois, tantôt en garde national, amassait chaque soir deux ou trois querelles qu'il rendait le lendemain ; trois ou quatre soldats furent tués ou blessés dans ces duels inégaux. Et cependant tout homme portant uniforme était forcé de demander satisfaction de l'insulte reçue, ou il y avait le lendemain les railleries du corps de garde, pires que la mort.

Heureusement, les soldats reconnurent le piège, ils prirent le spadassin et le forcèrent d'avouer sa mission.

Ils pouvaient le tuer à leur tour, les représailles eussent été justes. Ils se contentèrent de lui attacher les mains derrière le dos et de le promener par la ville avec un bonnet de papier sur lequel était écrit le nom de *Judas*.

Puis ils le conduisirent hors des portes et le lâchèrent dans les champs, en l'invitant à aller se faire pendre où bon lui semblerait.

Les officiers dénoncés émigrèrent et s'engagèrent dans les troupes que l'Autriche dirigeait sur le Brabant.

L'empereur Léopold, sur ces entrefaites, avait demandé le passage pour une armée autrichienne qui allait soumettre les Pays-Bas.

Il y avait un antécédent : Charles-Quint n'avait-il pas demandé passage à François I^{er} pour le même motif, et François I^{er} ne lui avait-il pas accordé ce passage ?

Il était vrai que c'était le passage d'un homme et non d'une armée.

Louis XVI ne vit point la différence, ou la vit trop, il accorda le passage à l'armée autrichienne.

De là, comme on le comprend bien, grande fermentation dans tous les départements de l'est et du nord. Les Autrichiens, entrés à Mézières ou à Givet, en sortiraient-ils une fois entrés ?

N'était-ce pas le cas de dire à l'oreille du roi la fable de la *Lice et de sa compagne* du bon La Fontaine.

Le roi fit le sourd ; heureusement, l'Assemblée avait l'oreille fine.

Au moment où la population des Ardennes mettait trente mille hommes sur pied pour marcher contre les Autrichiens si les Autrichiens, sous un prétexte quelconque, entraient en France, l'Assemblée nationale leur refusa le passage.

Les paysans avaient bien raison de ne s'en rapporter qu'à eux de repousser l'ennemi. L'armée, par la division qui s'était introduite entre les soldats et leurs chefs, était complètement désorganisée. Les duels continuaient ou plutôt s'augmentaient dans une progression effrayante à Nancy ; les soldats allaient se battre quinze cents contre quinze cents, lorsque l'éloquence fraternelle d'un soldat parvint à faire remettre tous ces sabres au fourreau. Une autre tactique avait encore été employée à l'approche des Autrichiens ; on croyait encore au passage de l'empereur Léopold, on donna tous les congés qui furent demandés.

Il est vrai que beaucoup de ces congés n'étaient autre qu'une cartouche jaune, c'est-à-dire une note infamante.

Sur ces entrefaites, un des trois régiments qui se trouvaient à Nancy – le régiment du roi, les deux autres étaient Mestre de camp et Châteaueux, ce dernier Suisse –, sur ces entrefaites, disons-

nous, le régiment du roi demanda ses comptes à ses officiers.

Les officiers rendirent les comptes et payèrent ; chaque homme eut soixante-treize livres quatre sous.

L'eau en vint à la bouche de Châteaueux, qui avait des comptes très-embrouillés ; le pauvre régiment suisse se crut français, et, fils d'une République, il crut qu'il pouvait prendre exemple sur les fils de la monarchie.

Il envoya deux députés pour apprendre du régiment du roi comment il s'y était pris pour se faire rendre ses comptes.

Les deux envoyés remplirent leur mission, reçurent les renseignements et les transmirent à leurs camarades.

Les officiers apprirent la démarche et, en pleine parade, firent sortir des rangs les deux soldats et les firent passer par les courroies.

Les officiers français avaient été invités à la fête et battirent des mains.

Mais il n'en fut pas de même des soldats ; ils comprirent qu'ils venaient de recevoir le fouet sur le dos des Suisses.

Il y avait d'ailleurs un vieux motif de sympathie entre ce régiment et les nôtres, c'était Châteaueux qui tenait le Champ-de-Mars lorsque, le 14 juillet de l'année précédente, les Parisiens avaient été prendre les fusils des Invalides ; sommé de tirer sur le peuple, il avait refusé.

Que serait-il arrivé si, au lieu de refuser, il eût obéi !

Puis il faut encore remarquer autre chose : Châteaueux était recruté, non pas dans les cantons allemands, mais dans la Suisse française, à Vaud, à Lausanne, à Genève, c'était notre France en Suisse. La France qui nous a donné Calvin et Rousseau.

C'étaient donc deux Français que l'on venait de fouetter publiquement.

Cette sévérité révolta tout le monde, les officiers furent insultés pour avoir commandé cette exécution, les soldats furent hués pour l'avoir laissé faire.

Mestre de camp et le régiment du roi envoyèrent une députation aux casernes de Châteaueux.

Cette députation fait émeute, les soldats se soulèvent, les portes de la prison sont forcées, les deux Suisses sont tirés de leurs cachots, on les promène en triomphe par la ville ; on donne à l'un asile dans les rangs du régiment du roi ; à l'autre, dans ceux de Mestre de camp : l'insubordination monte sans cesse ; un souffle sur la flamme qui fait bouillir cette colère, et elle débordera.

Le 6 août, l'Assemblée nationale, apprenant à la fois, et la justesse des plaintes des soldats, et la pénurie des caisses, avait fait un règlement provisoire ; dans ce règlement, elle cherchait à concilier ce qu'elle devait aux soldats, hommes et citoyens tous soldats qu'ils étaient, avec la discipline militaire et la sûreté de l'État ; elle ordonnait le maintien de l'ancien régime jusqu'à la promulgation du nouveau, dont elle promettait de s'occuper avec activité ; elle cassait tous les comités de soldats, incompatibles avec la subordination due par des inférieurs ; elle introduisait une forme de comptes propres à rassurer les soldats sur les droits ; elle assujettissait les cartouches jaunes, c'est-à-dire les congés infamants, à un règlement qui ne laissait plus rien au caprice ni à l'arbitraire ; enfin, elle ôtait à toutes celles qui avaient été distribuées depuis le 1^{er} mai 1789 le caractère flétrissant qu'elles imprimaient à leurs porteurs.

Les officiers décidèrent que ce décret serait lu le 12 aux deux régiments *dans leurs quartiers*.

Malgré cet ordre du jour, le régiment du roi se met sous les armes, ouvre les portes des casernes et, tambours en tête, se rend sur la place Royale, où les deux autres régiments viennent le rejoindre au bout de dix minutes.

Les deux Suisses punis du fouet étaient dans les rangs, l'un, comme nous l'avons dit, dans ceux du régiment du roi, l'autre dans ceux de Mestre de camp.

Qui avait amené cette infraction nouvelle aux ordres des offi-

ciers ?

Une lettre de M. de Noue, commandant de la place, écrite à M. de Balivière, colonel du régiment du roi, et tombée entre les mains des soldats.

M. de Noue disait dans cette lettre que l'Assemblée prenait des mesures pour réprimer les *brigandages des troupes*.

Les soldats se sont mis sous les armes pour demander une réparation.

Le commandant comprend qu'il y va de sa tête, se réfugie à la municipalité et se met sous sa sauvegarde.

Cependant, après quelques pourparlers, les soldats déclarent que le commandant sera respecté, mais qu'ils exigent de lui des explications sur sa lettre.

Sur cette promesse, il descend avec les administrateurs du département et les municipaux en écharpe.

Alors un soldat sort des rangs – on l'appelait Pommier – et lit à haute voix la lettre de M. de Noue.

M. de Noue dit qu'il a servi lieutenant dans le régiment du roi, qu'il a toujours été on ne peut plus satisfait de ce régiment, et qu'il est impossible qu'on lui suppose l'intention d'avoir voulu lui appliquer l'expression *de brigands* ; au contraire, il a toujours regardé et regardera toujours les soldats du régiment du roi comme des militaires *pleins d'honneur*.

Malheureusement, il en était de cette explication comme de celles qui se donnent sur le terrain lorsque l'un des adversaires lâche pied ; elles ne satisfont ni celui qui les donne, ni celui qui les reçoit.

Aussi, cette explication donnée et reçue, aussi, la loi proclamée, tous les esprits demeurèrent-ils dans le même état.

Les rangs rompus, on promène dans les rues de Nancy les deux Suisses condamnés ; on force le lieutenant-colonel de Châteauvieux à délivrer à chacun six louis pour son décompte et cent louis d'indemnité pour les coups reçus ; puis on les incorpore succes-

sivement dans le régiment du roi, dans Mestre de camp, dans la garde nationale, et ils partent munis des congés des trois corps.

Le même soir, les officiers de Châteaueux sont consignés au quartier et gardés par leurs propres soldats ; le lendemain, on les force à délivrer provisoirement une somme de vingt-sept mille francs, qu'ils cautionnent et que prête M. de Vaubecourt ; enfin, le même jour, les cavaliers de Mestre de camp demandent de l'argent, se saisissent du quartier-maître, mettent une garde à la caisse et tiennent leurs officiers prisonniers jusqu'au 15.

Le 15, les officiers se lassent et consentent à payer une somme de vingt-quatre mille livres qui leur est avancée par la municipalité.

De son côté, le régiment du roi continue à demander son compte ; le commandant, effrayé, réclame un poste de gendarmes pour garder la caisse ; c'était traiter les soldats en voleurs. Ceux-ci ne gardent plus de mesure, ils déclarent que si leurs officiers se défient, ils se défient bien autrement ; que les officiers ne gardent les caisses avec tant de soin que pour passer avec elles à l'ennemi, mais qu'il n'en sera pas ainsi de la leur ; en conséquence, deux cents soldats vont prendre cette caisse, la trouvent presque vide, et, après en avoir constaté l'état par un procès-verbal, après l'avoir scellée, la portent chez le major, qui la refuse, et de là au quartier, où elle reste en dépôt.

La chose prenait une effrayante gravité : au dehors l'ennemi, au dedans l'indiscipline et l'insurrection ; on envoie un courrier à l'Assemblée nationale, qui rend, le 16 août, un décret dont la substance suit :

A décrété et décrète d'une voix unanime, que la violation à main armée, par les troupes, des décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le roi, étant un crime de lèse-nation au premier chef, ceux qui ont excité la rébellion de la garnison de Nancy, devaient être poursuivis et punis comme coupables de ce crime, à la requête du ministère public, devant les tribunaux chargés par les décrets de la poursuite, instruction

et punition de semblables crimes et délits.

Que ceux qui, ayant pris part à la rébellion, de quelque manière que ce soit, n'aient pas dans vingt-quatre heures, à compter de la publication du présent décret, déclaré à leurs chefs respectifs, même par écrit si les chefs l'exigent, qu'ils reconnaissent leurs erreurs et s'en repentent, seront également après ce délai écoulé, poursuivis et punis comme fauteurs et participants d'un crime de lèse-nation.

Ce fut La Fayette qui poussa l'Assemblée à cette mesure violente. Il y avait dans l'ex-marquis beaucoup plus de l'officier que du soldat.

Mirabeau, au contraire, proposait la seule chose praticable, dissoudre l'armée et la recomposer.

On était donc armé d'un second décret, celui qu'on vient de lire.

Dès l'apparition du premier, deux jours après, La Fayette écrit au marquis de Bouillé qu'il faut *frapper le coup*.

C'est donc une détermination prise, quelque chose qui arrive, on frappera le coup.

Les pauvres diables qui s'étaient laissé entraîner à ce mouvement d'erreur et qui l'avaient poussé bien autrement loin qu'ils n'avaient jamais cru aller au moment où ils l'avaient entrepris avaient jugé eux-mêmes la position dans laquelle ils venaient de se mettre. La population, qui les avait encouragés tant qu'un mouvement généreux en faveur de leurs camarades les avait poussés en avant, la population avait été frappée de leur dernier acte, elle avait vu passer avec étonnement, presque avec terreur, cette caisse enlevée par les soldats des bureaux du quartier-maître, et le silence qui avait accompagné l'escorte avait été si éloquent pour les mutins que, le lendemain, ils avaient rapporté chez le quartier-maître la caisse intacte ; les officiers eux-mêmes l'avouèrent.

De leur côté, les Suisses de Châteaueux témoignent de leur repentir. Ils vont trouver les officiers, les supplient de leur pardonner, rentrent sous la discipline et prononcent un nouveau serment d'être fidèles au roi, à la loi et à la nation.

Puis ils font un comité de huit membres qui partent pour Paris avec l'agrément de leurs officiers et qui reçoivent trois mille livres pour leur voyage.

Tout cela s'était fait sans que les mutins eussent eu connaissance du décret de l'Assemblée.

L'admission des députés était plus dangereuse qu'ils ne croyaient eux-mêmes. La Fayette, par l'intermédiaire de son ami, le député Émery, avait fort monté la tête à l'Assemblée.

Le ministre de la guerre, apprenant que des envoyés des régiments révoltés sont arrivés à Paris, demande à Bailly l'ordre de les arrêter. Bailly cède, comme toujours, et, au moment où les envoyés franchissent la barrière, leur arrestation s'opère.

Cette arrestation fit grand bruit. La garde nationale parisienne était prête à prendre parti pour les régiments. Elle s'interpose, engage les trois régiments à signer un acte de repentir et de soumission qui implore l'indulgence de l'Assemblée et qui sera porté à Nancy par une députation de la garde parisienne.

En conséquence, le 21, M. Pécheloché, aide-major de la garde parisienne, arrive à Nancy avec deux des soldats arrêtés à Paris.

On attendait donc avec calme le retour des envoyés de la garde nationale, et l'on espérait que, grâce à leur intervention, tout allait s'arrêter là.

Point du tout. Le 24, un officier arrive, il se nomme M. de Malsaigne ; c'est un homme brave jusqu'à la témérité, violent jusqu'à la folie, c'est un homme d'action et non de médiation.

À peine arrivé, il se rend tout droit au quartier des Suisses, travaille avec leurs députés, accorde quelques articles de leurs réclamations, mais chicane sur les autres. Pas moyen de s'entendre.

M. de Malsaigne fera son mémoire, M. Cérissier celui des soldats. On se quitte plus mal qu'on ne s'était joint.

Le lendemain, la fermentation de Châteaueux est telle qu'on invite M. de Malsaigne à tenir sa séance à l'Hôtel-de-Ville ; il y a

danger, danger réel ; raison, puisqu'il y a danger, et danger réel, pour que M. de Malsaigne le brave.

Il se rend au quartier, apprend que le mémoire n'est pas fait, s'empporte et dit aux soldats qu'ils ne sont pas dignes de porter l'uniforme et de manger le pain du roi.

La rumeur devient générale ; le régiment tout entier est insulté. M. de Malsaigne se dirige vers la porte : cette porte est barrée par quatre soldats qui croisent la baïonnette sur leur général. Celui-ci tire son épée, en blesse deux. Son épée se brise entre ses mains, il s'empare de celle du prévôt, et avec cette épée il se fraie un passage et se trouve dans la rue.

Soixante hommes sortent du quartier et se précipitent derrière lui. M. de Malsaigne, toujours l'épée nue, toujours en défense sans faire un pas plus vite que l'autre, arrive chez M. de Noue, dans l'escalier duquel M. Pécheloché, le député parisien, et des officiers du régiment du roi arrêtent ceux qui poursuivent M. de Malsaigne.

La garde nationale, commandée, accourt à la défense du général, et, sous son escorte, M. de Malsaigne se rend à la municipalité.

Le régiment, de son côté, députe un homme par compagnie. Ces députés exposent leurs réclamations, ces réclamations sont repoussées.

L'exaspération est telle qu'on est obligé de donner une garde à M. de Malsaigne pour qu'il ne soit pas enlevé pendant la nuit. Cette garde se compose mi-partie de bourgeois, mi-partie de soldats du régiment du roi.

Le lendemain, M. de Malsaigne donne aux Suisses l'ordre de partir pour Sarrelouis ; les Suisses refusent.

Refus de ce départ est dressé, et M. Desmortes, aide-de-camp de La Fayette, envoie dans la nuit aux gardes nationaux de Nancy plusieurs courriers porteurs d'une dépêche signée de La Fayette. Cette dépêche est une invitation aux gardes nationaux de prêter force à l'autorité.

Le 27 se passe en négociations inutiles ; la fermentation continue

de croître ; Malsaigne renouvelle l'ordre de partir le lendemain pour Sarrelouis.

Pendant ce temps, la nouvelle qu'on arme les gardes nationaux des environs et que ces gardes nationaux ont l'ordre de marcher sur la ville se répand. Malsaigne est un faux général qui conspire avec les ennemis de la nation, il veut éloigner Châteaueux pour que le passage des Autrichiens soit plus facile. Des attroupements forcent la municipalité à publier une défense de s'attrouper. Alors des soldats de Châteaueux et du régiment du roi montent dans deux fiacres et déchirent deux stores rouges qu'ils font flotter par la portière.

Le 28 au matin, le lieutenant-colonel et le major de Châteaueux se rendent au quartier pour exécuter l'ordre de départ qu'ils ont reçu de M. de Malsaigne.

— Payez-nous, répondent les soldats, et nous vous suivrons au bout du monde.

À midi, un caporal de la garde nationale s'approche de M. de Malsaigne et lui dit tout bas :

— Général, cela va mal, on complotte de vous arrêter, le régiment du roi prend ou va prendre les armes.

Ce premier avis impressionne peu M. de Malsaigne ; mais le caporal revient à la charge d'une façon plus positive. M. de Malsaigne prétexte une course, prend quatre cavaliers, sort de la ville, en laisse trois à distance, et, accompagné d'un seul nommé Canone, il prend le chemin de Lunéville.

À peine cette nouvelle circule-t-elle dans la ville que le cri de trahison y retentit plus ouvertement que jamais ; M. de Malsaigne est un agent de l'Autriche. Cent cavaliers de Mestre de camp montent à cheval et se lancent à sa poursuite.

En ce moment, on reçoit dans la ville le numéro 327 des *Annales patriotiques* qui annonce que le gouvernement envoie des agents patentés dans les départements pour corrompre les municipalités, dissoudre l'armée et livrer le royaume aux brigands des forêts de

Sarrebruck et des bruyères de Trèves.

Plus de doute, M. de Malsaigne était un de ces envoyés.

On se porte chez M. de Noue qui l'a reçu, qui sans doute est son complice, on se rend maître de lui après une espèce de combat dans lequel quelques hommes sont tués ou blessés, on le dépouille de son uniforme, on le couvre d'un sarrau de toile et on le met au cachot.

Un nouveau grief vient se mêler à tous ceux que l'on a déjà ou que l'on croit avoir.

Deux cavaliers du régiment du roi ont arrêté à la porte Notre-Dame un cavalier de maréchaussée porteur de trois lettres écrites par M. Mueis, prévôt général, l'une à M. de Bouillé, les deux autres au prévôt général de Toul et à celui de Pont-à-Mousson ; ces lettres, portées à l'Hôtel-de-Ville, sont ouvertes. Elles contiennent des ordres données à la maréchaussée pour conduire les soldats de Châteaueux hors du royaume ; ces lettres tombent comme de l'huile sur la flamme : les Suisses sont vendus, Malsaigne est un traître, il a fui quand il s'est vu découvert, le projet de contre-révolution est certain.

Au milieu de ce tumulte, deux cavaliers de Mestre de camp rentrent poudreux, ensanglantés ; ils reviennent seuls, M. de Malsaigne les a fait écharper par les carabiniers de Lunéville.

Les autres sont blessés ou prisonniers.

En moins de dix minutes, trois mille hommes sont sous les armes, et, à onze heures du soir, ils campent à une lieue de Lunéville, sur les hauteurs de Fleirval.

Le lendemain à la pointe du jour, ils entreront dans la ville et n'en sortiront que quand Malsaigne leur sera livré.

La nuit se passe en négociations, et le matin il est convenu :

Que M. de Malsaigne se rendra à Nancy dès qu'il en sera requis par la municipalité ;

Qu'il s'y rendra escorté par douze carabiniers et douze fusiliers choisis dans chacun des trois régiments de Nancy ;

Que trois heures après son départ l'armée de Nancy se mettra en marche pour y retourner, et qu'il ne sera attenté ni à la personne ni à la liberté de M. de Malsaigne jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait statué sur les griefs respectifs qui ont amené le conflit.

M. de Malsaigne se mit en route.

Au premier pont, un officier qui commande une compagnie de carabiniers, laquelle est restée en arrière, demande à M. de Malsaigne :

— Général, est-ce de votre bonne volonté que vous retournez à Nancy ?

M. de Malsaigne répond un *oui* qui ressemble fort à un *non*.

L'officier retourne à sa compagnie.

Un peu plus loin, un carabinier se détache de cette compagnie et passe près de M. de Malsaigne.

— Il est temps, lui dit-il tout bas.

— Ne me perds pas de vue, répond celui-ci.

Quelques pas plus loin, au tournant d'une route, M. de Malsaigne fait un signe à M. de Beaurepaire, met le sabre à la main, baisse la tête sur le cou de son cheval, lui enfonce les éperons dans le ventre et s'élance à travers la campagne.

M. de Beaurepaire détache quatre carabiniers qui l'escortent et, avec le reste de ses hommes, soutiendra la retraite du général.

Une décharge furieuse se fait sur lui, vingt-cinq carabiniers sont tués ou blessés, M. de Malsaigne lui-même reçoit une balle dans son buffle, passe la rivière, rentre à Lunéville et se replace au milieu des carabiniers.

On comprend à l'instant même quels dangers ce retour amasse sur la tête du régiment ; ses chefs le divisent et laissent cinquante hommes de garde avec lui au château.

Mais là circulent, se propagent, grossissent les bruits de trahison qui ont déjà poursuivi Malsaigne ; il est entouré par vingt carabiniers, pris, placé sous la garde de quatre sentinelles, mis dans une

voiture et envoyé à Nancy.

Un détachement de carabiniers l'accompagne, mais, cette fois, non comme un général, comme prisonnier.

Les carabiniers sont reçus à bras ouverts par les trois régiments, M. de Malsaigne est conduit au quartier, puis du quartier à la Conciergerie.

À la nouvelle de tous ces troubles, M. de Bouillé était parti.

M. de Bouillé, c'est l'homme de la cour ; il a deux fils, le comte et le vicomte de Bouillé ; tous trois se feront tuer sur un mot du roi, la royauté, c'est leur religion, la royauté les rendra cruels, fanatiques, insensés.

Nous les retrouverons plus tard à Varennes. Pour le moment, La Fayette lui a dit qu'il fallait *frapper le coup*, ce coup, il est en mesure de le frapper.

Il a rassemblé trois mille hommes d'infanterie, quatorze cents cavaliers, tous ou presque tous Allemands ; en outre, l'aide-de-camp de La Fayette, comme nous avons dit, a fait appel aux gardes nationales.

Il part de Metz le 28, il est le 29 à Toul, le 31 près de Nancy.

Trois députations de la ville viennent à différentes heures de la journée demander ses conditions.

Les députés sont des soldats et des gardes nationaux, ils ont forcé des municipaux de venir avec eux ; mais tout tremblait à la vue de cette armée qui apporte la foule royale, les municipaux passent dans le camp de Bouillé et se mettent sous sa protection.

Voici les conditions du marquis :

D'abord, les régiments sortiront, remettront leur otage Malsaigne, livreront quatre des leurs qui seront jugés par l'Assemblée.

C'était dur, on conviendra, demander à des soldats français de *livrer* leurs compagnons.

N'importe, Mestre de camp et le régiment du roi acceptèrent.

Resta Châteauvieux avec ses deux bataillons.

Puis quelques braves : de ces hommes de cœur qui se font tuer

pour une mauvaise cause, pensant qu'ils doivent la soutenir, du moment où ils l'ont embrassée.

Parmi ceux-là, il y avait beaucoup de gardes nationaux de la banlieue de Nancy.

Les Suisses étaient dans une telle extrémité qu'il leur fallait absolument se défendre. Un peu de miséricorde de la part de Bouillé, et tout s'arrangeait encore ; il préféra la discipline ; peut-être était-ce plus militaire, mais à coup sûr ce n'était pas si chrétien.

Comme toujours, il y a doute sur le parti qui a commencé le feu ; Bouillé dit que ce fut Châteauneuf, Châteauneuf dit que ce fut Bouillé.

Comment, dans une position si grave, pouvaient-ils l'aggraver encore en provoquant l'attaque !

Tout ce qu'on sait, c'est qu'ils voulaient tirer un canon, et que cette menace donna lieu à un fait héroïque. Un jeune officier breton s'élance sur la pièce, l'embrasse, s'y attache pendant que les soldats de M. de Bouillé avancent et n'abandonne la pièce que criblé de coups de baïonnettes ; son nom est devenu historique, on l'appelle Désilles.

Le combat fut long ; Châteauneuf, qui savait ce qui l'attendait, luttait avec le courage du désespoir ; d'ailleurs, on l'aidait bien un peu de la ville en tirant des fenêtres. À toute cette fusillade, les deux régiments français faisaient rage, voulant sortir, enfoncer les portes de la caserne, courir au secours de leurs malheureux camarades. Mais les officiers eurent la puissance de les maintenir.

Le soir, tout était fini ; Châteauneuf avait perdu cent hommes, le reste était prisonnier.

Vingt-deux furent condamnés à mort.

Vingt et un furent pendus, le vingt-deuxième fut roué. Il fallait bien varier un peu le spectacle.

Puis cinquante autres condamnés aux galères. On les envoya à Brest ; ils traversèrent la France, Paris, le Champ-de-Mars, peut-être, où ils avaient refusé de tirer sur nous.

L'Assemblée vota des remerciements solennels à M. le marquis de Bouillé, lui donnant le commandement de l'armée du Nord. Et Louis XVI eut, comme il le dit lui-même, *de cette affligeante, mais nécessaire affaire, une extrême satisfaction*.

Cette décision de l'Assemblée fut mal reçue des patriotes, cette lettre du roi produisit un mauvais effet sur le peuple.

Aujourd'hui, dit Loustalot à propos des récompenses accordées à Bouillé, aujourd'hui l'Assemblée nationale lui vote des remerciements, et la cour lui donne le commandement de l'armée destinée à protéger les frontières de l'Allemagne ! Ô liberté ! Ô Constitution, qu'allez-vous devenir entre les mains de votre plus cruel ennemi ?

Puis, à propos de la lettre du roi, qui *a une extrême satisfaction* de cette affligeante, *mais nécessaire affaire* :

Oh ! s'écrie-t-il, ce n'est pas là le mot d'Auguste. Quand, au récit du sang versé, il se battait la tête aux murs, et disait :

— Varus, rends-moi mes légions !

Quinze jours après, on lisait dans les *Révolutions* de Prud'homme, dont Loustalot était le principal rédacteur :

M. Loustalot notre ami, et l'un de nos plus estimables collaborateurs, vient de terminer sa carrière ; il a été enlevé à la patrie et aux lettres, à l'âge de vingt-huit ans, emportant les regrets de tous les véritables amis de la liberté.

Peut-être demandera-t-on quel rapport cette mort de Loustalot peut avoir avec l'affaire de Nancy.

Ces mots prononcés sur sa tombe nous le diront :

Ombre chère à tous les cœurs patriotes, en quittant cette vallée de misère pour te rendre dans le sein de l'Éternel, va dire à nos frères des régiments du roi et de Châteauneuf, qu'il leur reste encore ici-bas des amis qui pleurent sur leur sort, et que leur sang sera vengé.

Loustalot était mort le cœur brisé, l'affaire de Nancy venait de rendre suspectes les deux forces nées de la révolution et qui par

conséquent devaient soutenir la révolution :

La garde nationale et les municipalités.

La garde nationale avait marché sous les ordres de Bouillé.

La municipalité de Nancy s'était mise sous sa protection.

Dès lors le roi douta de la force de la révolution.

Nous allons voir le résultat de ses doutes dans le chapitre prochain.

Mais d'abord, consignons un fait, c'est qu'à la nouvelle de cette malheureuse affaire de Nancy, plus de quarante mille citoyens coururent aux Tuileries et à l'Assemblée nationale, demandant d'un seul et même cri le renvoi des ministres.

Les ministres avaient dès cette époque la bonne habitude de faire la sourde oreille à de pareils cris. M. de Necker, seul, les entendit, et, las d'une longue administration sans résultats satisfaisants, attristé de voir cette immense popularité qui avait fait faire une révolution en sa faveur envolée en moins de dix-huit mois, il partit le 4 septembre sans rendre ses comptes, mais laissant pour caution de sa gérance deux millions prêtés par lui au trésor, sa maison et son mobilier, qui valaient un autre million.

Maintenant, veut-on voir où en était la popularité de M. Necker un an après la prise de la Bastille ?

Tout alla bien jusqu'à Arcis-sur-Aube ; arrivé là, il avait fait halte et se reposait dans sa maison de la poste en attendant que l'on changeât ses chevaux ; tout à coup, des hommes armés entrent dans sa chambre et lui demandent ses passe-ports.

Il en avait trois et un billet particulier du roi.

Il les fit voir à la municipalité et au directoire, qui les trouvèrent en règle.

Mais, là aussi, la municipalité et le directoire n'étaient pas toujours les maîtres ; la volonté populaire l'emporta, et M. de Necker et ses gens sont conduits à travers une haie de fusiliers à une auberge qu'on leur assigne.

Là, M. de Necker comprend qu'il est prisonnier, il demande à

écrire à l'Assemblée nationale. La demande est accordée à la condition qu'aucun de ses gens ne portera la lettre, mais qu'elle sera portée par deux citoyens de la ville.

M. de Necker écrivit et les deux messagers partirent.

L'Assemblée décida que M. de Necker avait le droit de continuer sa route, ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté de nouveau à Vesoul.

Là, c'est pis encore qu'à Arcis-sur-Aube : le peuple entoure la voiture, coupe les traits des chevaux et fait entendre les plus effrayantes menaces.

Cependant, là comme à Arcis-sur-Aube, le passe-port de l'Assemblée nationale finit par lui ouvrir un chemin.

Le soir, les gens de sa suite furent pendant cinq heures entre la vie et la mort.

Ce fut ainsi que s'éteignit ces astre, que s'effaça cette destinée ; il retourna à Genève plus pauvre qu'il n'en était venu, nous laissant mieux que ses deux millions du trésor, mieux que sa maison, mieux que son mobilier, nous laissant sa fille ; un des grands hommes de notre époque.

Chapitre XXIX

Le roi. – Lettre au roi d’Espagne. – Le projet de fuite. – La question religieuse. – M. Veto. – L’évêque de Clermont. – Le pape. – Le comte de Fersen. – Traités avec les autres puissances. – L’Assemblée. – Acceptation du roi. – Le serment en séance publique. – Les refus. – Lutte des prêtres. – Leur influence. – Le maire Leperdit. – Fuite de Mesdames. – M. de Narbonne. – La *Chronique de Paris*. – Lettre du roi. – Discussion dans l’Assemblée. – Moret. – Lettre de Montmorin. – Army-le-Duc. – M. de Menou.

Revenons au roi.

En octobre, il sort de son irrésolution habituelle et fait deux démarches décisives.

Il écrit au roi d’Espagne et lui envoie d’avance sa protestation contre tout ce qu’il pourrait être forcé de sanctionner.

Puis il s’arrête à un projet de fuite que lui présente à nouveau l’évêque de Pamiers, qui obtient du roi plein pouvoir pour M. de Breteuil de traiter avec les puissances étrangères.

On devait s’entendre de cette faute avec M. de Bouillé.

M. de Bouillé venait de faire ses preuves, et l’on se fiait à lui.

Ce qui tourmentait le roi, ce qui le tourmenta toujours, ce qui fut cause de sa fuite du 21 juin, de sa chute au 10 août, ce fut non pas la question politique, mais la question religieuse.

Louis XVI fit serment à la Constitution et ne voulut pas ratifier le décret contre les prêtres assermentés.

Aussi ne cessa-t-on d’appeler le roi Sire que pour l’appeler M. Veto.

En juillet, le roi avait consulté l’évêque de Clermont, s’informant à lui pour savoir s’il pouvait, sans mettre son âme en péril, sanctionner la constitution du clergé.

Vers la fin du mois d’août, il avait envoyé quelqu’un à Rome pour faire la même question au pape.

Le pape craignait fort que l'on ne réunît à la France son comtat d'Avignon qui était non-seulement un bon revenu, mais qui était en outre un pied posé au milieu de la Provence, c'est-à-dire sur la terre la plus catholique de toutes les terres que possédait la fille aînée de l'Église.

Aussi le pape ne répondit-il rien de bien positif et se contenta-t-il de blâmer vivement les actes de l'Assemblée nationale.

Pour un homme qui ne demandait pas mieux que de comprendre à demi-mot, c'était une réponse plus que suffisante.

Il s'agissait de préparer l'Europe à cette résistance du roi à la volonté de son peuple et à la fuite que cette résistance devait amener lorsqu'on serait arrivé au terme de cette résistance.

Depuis quelque temps était revenu de la cour de Stockholm un Suédois nommé le comte de Fersen. C'était un homme de trente-huit à quarante ans, de belle taille, de manières parfaites, d'un courage éprouvé ; il avait l'esprit et le cœur aux aventures, et l'on disait qu'à son premier voyage en France il avait emporté de Marie-Antoinette un souvenir qui n'était pas étranger à son retour.

On le chargea de toute cette négociation près des puissances étrangères conjointement avec M. de Breteuil.

L'Espagne et l'Angleterre étaient brouillées, mais, en face d'un événement comme celui que leur préparait la France, elles oublièrent les causes de leur inimitié et traitèrent le 27 octobre.

De son côté, l'Autriche était en querelle avec la Turquie ; mais, à la première lettre qu'il reçut de France, l'empereur, comme on le comprend bien, arrangea les affaires.

Enfin, la Suède et la Suisse guerroyaient au grand détriment de la Suède ; mais l'affaire s'arrangea comme s'étaient arrangées les affaires de l'Angleterre avec l'Espagne, de l'Autriche avec la Turquie.

Grâce à nous, toute l'Europe était en paix et prête à nous faire la guerre.

C'était assez important, les rois comprenaient que les guerres de

rois à rois avaient fait leur temps.

La France ouvrait le champ des guerres de rois à peuple.

Si les rois avaient eu l'intelligence d'envelopper la France d'une espèce de cordon sanitaire et de la laisser à ses propres divisions, à sa guerre des rues, à ses exécutions, à ses massacres, peut-être comme le scorpion, enfermée dans un cercle de feu, la France se serait-elle tuée elle-même.

Mais on l'attaqua ; à cette vapeur bouillonnante à l'intérieur, on ouvrit une voie, la vapeur s'étendit sur le monde et devint cet orage de vingt ans aux éclairs duquel les peuples lurent sur nos drapeaux le mot : *Liberté*.

De quel assemblage de lettres ce mot est-il fait, qu'il apparaisse flamboyant au peuple, qu'il soit le labarum des nations, et qu'elles y lisent comme Constantin : PAR CE SIGNE TU VAINCRAS !

Malheureusement, les choses n'étaient pas encore arrangées au gré de la cour lorsque l'Assemblée, prévenue que le roi avait demandé au saint père une autorisation qu'il n'avait pas encore reçue, fit signifier à Louis XVI que ce n'était pas une sanction qu'elle demandait, mais une acceptation pure et simple des décrets des 14 juillet et 27 novembre qui astreignaient les prêtres à prêter serment à la Constitution.

Le 16 décembre, le roi envoya son acceptation.

Une heure après, il rencontra M. de Fersen.

— Ah ! lui dit-il, j'aimerais mieux être roi de Metz ; heureusement que cela finira bientôt.

Et qu'on remarque bien ceci en passant, ce serment que l'Assemblée avait décidé qu'on exigerait des prêtres, les hommes avancés, les hommes de la révolution ne le voulaient point. Marat ne le voulait point, Robespierre ne le voulait point ; Camille Desmoulins disait :

— S'ils se cramponnent à leur chaire, ne nous exposons pas même à déchirer leur robe de lin pour les en arracher ; cette sorte de démon qu'on appelle pharisien, calotin ou prince des prêtres

n'est chassée que par le jeûne. *Non ejicitur nisi per jejunium.*

Et il demandait seulement que l'on refusât le traitement à ceux qui refuseraient le serment à la Constitution.

Malheureusement, l'Assemblée fit une grande maladresse, elle décréta que les membres de la Chambre appartenant au clergé prêteraient serment en séance publique.

En particulier, beaucoup eussent consenti, et la preuve c'est que cinquante-huit ecclésiastiques prêtèrent serment à la tribune, mais en public, c'était une trop belle occasion de faire du martyre à bon marché.

Les prêtres ne la laissèrent pas échapper.

Pas un évêque, excepté l'évêque d'Autun, ne prêta serment.

Il est vrai que l'évêque d'Autun s'appelait Talleyrand.

On commença l'appel nominal par l'évêque d'Agen.

L'évêque d'Agen demande la parole.

— Point de parole, prêtez-vous serment, oui ou non ? crie la gauche.

— Vous avez dit, répond l'évêque d'Agen, que les refusants seraient déchus de leurs offices. Je ne donne aucun regret à ma place ; j'en donnerais à la perte de votre estime ; je vous prie d'agréer le témoignage de la peine que je ressens de ne pouvoir prêter le serment.

L'abbé Fournès se lève.

— Vous voulez, dit-il, nous ramener à la simplicité des premiers chrétiens, je m'y conforme, je me fais gloire de suivre mon évêque comme Laurent suivit son patron.

— Et moi, s'écrie l'évêque de Poitiers, à soixante-dix-ans, je ne déshonorerai pas ma vieillesse par un serment que réprouve ma conscience, je ne veux pas prêter serment.

Puis, comme on murmure :

— Je prendrai, dit-il, mon sort en esprit de pénitence.

— Et cependant, disait sous l'Empire l'évêque de Narbonne, ce que nous en faisons là, c'était la plupart de nous par pure gen-

tilhommerie, car on ne peut pas dire, *Dieu merci*, que ce fût par religion.

Et, cependant, à partir de cette heure commença cette longue guerre, tantôt souterraine, tantôt à ciel ouvert que les prêtres déclarèrent à la révolution et qui mit trois fois en feu l'Est et le Midi de la France.

Ce fut alors seulement que l'on put mesurer la place que tenait le prêtre dans la famille ; il appela à lui les femmes et les filles, c'est-à-dire cette partie faible qui relève de lui et qu'il s'est inféodée.

Il amena un divorce bien autrement terrible que ce divorce de corps qu'il combattait, il amena le divorce de l'âme entre le mari et la femme, entre le père et son enfant.

Il leur fit croire que la révolution, pour n'être pas catholique, n'était pas chrétienne. Cette révolution qui réalisait la parole du Christ, cette révolution qui créa la propriété, qui donna la liberté et la terre à ce serf à qui son seigneur avait pris sa terre et sa liberté.

Et voilà ce qu'il y avait de terrible en vérité, c'est que des deux côtés était la foi.

— Rends-moi tes armes, disait un bleu à un Vendéen blessé à mort.

— Rends-moi mon Dieu, répondait le mourant à son vainqueur.

À côté du paysan qui meurt pour son Dieu, c'est le soldat qui meurt pour la révolution.

Un Vendéen frappe un bleu d'un coup de sabre au milieu du cœur :

— Plantez-moi là l'arbre de la liberté, dit le patriote en mourant.

Laquelle de ces deux réponses est la plus belle ? dites.

Peut-être celle de Leperdit, ce maire républicain de Rennes.

La famine est dans la ville, on veut le lapider, et en effet une grêle de pierres tombe sur lui, une pierre lui ouvre le front, il la

ramasse toute sanglante, et la montrant à ses assassins :

— Je ne puis changer les pierres en pain, dit-il ; mais si mon sang peut vous nourrir, il est à vous jusqu'à la dernière goutte¹.

Qu'on dise maintenant qu'une révolution qui inspirait de semblables paroles n'était pas chrétienne !

Ô prêtres ! prêtres ! qu'il y a loin souvent de l'autel à Dieu !

Un des premiers effets des décrets de l'Assemblée à l'endroit du serment à la Constitution fut la fuite de Mesdames, tantes du roi.

Depuis les journées des 5 et 6 octobre, depuis le départ du roi de Versailles pour revenir à Paris, les pauvres créatures habitaient leur château de Bellevue, où elles essayaient de se faire oublier.

Malheureusement, avec l'année nouvelle qui venait de s'ouvrir, c'était le 4 janvier 1791 que le serment avait été déféré aux prêtres et que les évêques l'avaient refusé ; malheureusement, avec cette année nouvelle, disons-nous, venait la Pâque.

Aussi, vers la fin de février, le bruit se répandit-il que Mesdames, tantes du roi, allaient partir pour Rome.

En tout autre temps, nul en France n'eût fait attention au départ de trois vieilles filles ; d'ailleurs, quelle loi empêchait les tantes du roi de voyager ? Aucune.

Mais, dans cette circonstance, la France tout entière s' alarma, chacun craignait que, par la porte mal refermée, le roi ne sortît à son tour.

Et l'on avait raison, car d'abord le roi avait dû partir avec ses tantes.

Malheureusement, le bruit de ce futur départ s'ébruita.

Alors le roi essaya lui-même de retenir ses tantes, mais elles lui déclarèrent qu'elles ne sauraient plus vivre dans un pays où la religion de leurs pères était proscrite, et qu'elles étaient décidées à aller chercher près du souverain pontife des consolations pour elles et des indulgences pour la nation.

Le roi débattit encore, mais enfin céda.

1. Michelet.

Le départ fut fixé au 19 février 1791.

On désirait fort garder Mesdames en France ; elles y étaient assez populaires, et la petite guerre de médisance et même de calomnie qu'elles avaient faite contre la reine n'avait pas peu contribué à maintenir cette popularité.

Aussi de nombreuses députations de dames de la Halle se transportèrent-elles, à plusieurs reprises, aux châteaux de Bellevue et de Choisy pour supplier Mesdames de ne point abandonner le roi leur neveu.

À ces démonstrations d'amour populaire, Mesdames, perdues de frayeur et dont la décision était bien arrêtée, répondirent par des paroles si vagues que, malgré leurs dénégations, on ne douta pas de leur prochain départ.

Le soir du 19 février, le service fut ordonné comme de coutume, à neuf heures le souper de tout le château fut sur les tables, et l'on fit donner l'ordre au chevalier de Narbonne, un beau jeune homme élevé sur les genoux de madame Adélaïde, d'emmener les voitures de Meudon à Saint-Cloud.

On avait fait conduire les voitures à Meudon pour que les préparatifs du départ n'éveillassent point les soupçons des gens du château de Bellevue.

À neuf heures et demie, on fit dire à M. de Narbonne de se tenir prêt, et que, de leur côté, dans une demi-heure, Mesdames seraient prêtes.

Mais on eut beau chercher M. de Narbonne, M. de Narbonne ne se trouva point.

La chose était d'autant plus grave que Mesdames avaient probablement été trahies, et qu'un courrier, arrivant en toute hâte de Paris, annonçait qu'une bande d'hommes et de femmes s'était mise en marche, avait quitté Paris et était en route pour venir à Bellevue dans l'intention de s'opposer par la force, s'il le fallait, au départ de Mesdames.

L'inquiétude fut grande chez les pauvres vieilles : elles envoyè-

rent courrier sur courrier à Meudon, recommandant, si l'on ne pouvait trouver M. de Narbonne, d'amener au moins les voitures. Mais M. de Narbonne, sans doute dans l'intérêt même de la fuite, avait pris ses précautions et avait défendu que les voitures bougeassent sans un ordre spécial de lui.

Cependant le temps s'écoulait ; madame Adélaïde envoya une de ses femmes sur la terrasse du château : de cette terrasse, on découvrait toute la route de Paris ; au bout d'un instant, elle descendit fort effrayée, disant qu'à une lieue, à peu près, elle avait entendu un grand bruit et vu de grandes lueurs.

Il n'y avait plus de doute, la nouvelle donnée était certaine.

Mesdames ne savaient que faire, personne n'avait une volonté bien ferme dans cette petite cour de vieilles filles, chacun s'effarait, courait à droite, à gauche, personne n'avancait à rien.

Tout à coup on entend le galop d'un cheval, on court au perron, à la première marche duquel un cheval s'abat tout sanglant ; le cavalier se dégage des étriers et s'approche, on le reconnaît, c'est M. de Virieu, député de la noblesse du Dauphiné, le même qui, le jour de la Fédération, a surpris cet éclair fauve dans la prunelle de la reine, éclair qui a fait visible pour lui une partie de cette âme profonde.

Il a appris le danger que couraient Mesdames, il est parti à fond de train. Au *Point-du-Jour*, il a rencontré toute la bande, on s'est douté où il allait, on a voulu lui faire résistance, mais il a lancé son cheval, un homme a voulu arrêter le pauvre animal en lui enfonçant son sabre jusqu'à la garde dans le poitrail ; malgré sa blessure, soutenu par son cavalier, le cheval a franchi la distance, et, comme s'il eût senti qu'il n'avait pas besoin d'aller plus loin, il a roulé sur la première marche du perron.

On voudrait douter encore du récit de M. de Virieu, mais des fenêtres on voit les lueurs des premières torches ; toute la bande apparaît fantastique dans la nuit, se déroulant sur la montée de Bellevue, ses cris, ses chants, plus terribles encore que ses cris

peut-être ; il n'y a pas de temps à perdre, il faut fuir, gagner Meudon à pied, aller chercher les voitures, puisque les voitures ne viennent pas.

Ce dut être un terrible moment pour ces pauvres femmes lorsqu'elles franchirent, par une nuit froide et pluvieuse de février, le seuil de leur belle villa pour faire leur premier pas sur le chemin de l'exil !

Mais il n'y avait pas à hésiter, l'avant-garde faubourienne frappait à la grille de Sèvres.

Pendant que le concierge parlementait, essayant de gagner du temps, Mesdames fuyaient, traversant le parc à pied et arrivant à la grille de Meudon.

Par une fatalité singulière, la grille était fermée, le concierge absent, les clés égarées ; Mesdames se crurent perdues.

Une personne de la suite songea à faire appeler le serrurier du château ; on se mit en quête, par bonheur on le trouva ; il vint avec les instruments et ouvrit la grille.

À moitié chemin de Meudon, on rencontra les voitures qui venaient, on monta dedans, et l'on partit.

Mesdames avaient voulu emmener madame Élisabeth avec elles, mais madame Élisabeth refusa constamment de quitter le roi.

Elle eut sa récompense ; de sainte qu'elle était, on la fit martyre.

On devine que toute cette troupe venue inutilement à Bellevue fit grand bruit lorsqu'elle rentra à Paris annonçant le départ de Mesdames.

L'inquiétude était d'autant plus grande que l'on croyait qu'elles avaient été chargées par la reine d'emmener le dauphin.

Ce n'était pas le tout, assurait-on, Monsieur et Madame devaient les suivre.

Aussi, à six heures du soir, une grande affluence de peuple se porta au Luxembourg, qu'habitait Monsieur, et demanda à le voir ainsi que Madame.

Monsieur parut seul au balcon, affirma qu'il n'avait aucune

envie de partir, déclara qu'il ne voulait pas quitter ses concitoyens et jura qu'il ne se séparerait jamais de la personne du roi.

Ce qui voulait dire : Sois parfaitement tranquille, bon peuple, si le roi part, je partirai avec lui.

Le peuple prit le serment du côté loyal, fit de grands applaudissements à Monsieur, qui en récompense fit cadeau à la section du Luxembourg d'un beau drapeau tricolore.

Le jour où Monsieur, fidèle à son serment, partait en même temps que le roi, Monsieur pour Bruxelles, le roi pour Montmédy, les patriotes firent du drapeau de Monsieur une bourre et en chargèrent un canon.

Les uns prirent la chose au sérieux, comme on le voit, les autres la prirent en plaisanterie, comme on va voir.

La *Chronique de Paris*, journal écrit sous l'influence du parti constitutionnel, fit paraître au sujet du départ de Mesdames l'article suivant :

Deux princesses sédentaires par état, par âge et par goût se trouvent tout à coup possédées de la manie de courir le monde ; *c'est singulier, mais c'est possible.*

Elles vont, dit-on, à Rome ; pourquoi faire ? pour y baiser la mule du pape ; *c'est drôle, mais c'est édifiant.*

Trente-deux sections et tous les bons citoyens se mettent entre elles et Rome ; *c'est tout simple.*

Mesdames, et surtout Madame Adélaïde, veulent user des droits de l'homme ; *c'est bien naturel.*

Elles ne partent point, disent-elles, avec des sentiments opposés à la révolution ; *c'est possible, mais difficile à croire.*

Ces belles voyageuses traînent à leur suite quatre-vingts personnes qu'elles défrayent de tout ; *c'est beau.*

Mais elles emportent douze millions ; *c'est laid.*

Elles ont besoin de changer d'air ; *c'est l'usage.*

Mais ce déplacement inquiète leurs créanciers ; *c'est aussi l'usage.*

Elles brûlent de voyager. Désir de fille est un feu qui dévore ; *c'est encore l'usage.*

On brûle de les retenir ; *c'est toujours l'usage.*

Mesdames soutiennent qu'elles sont libres d'aller où bon leur semble ; *c'est juste ; elles sont majeures.*

La rumeur, menaçante ou railleuse, fut telle en tous cas que le roi ne put se dispenser de prévenir l'Assemblée.

Il écrivit en conséquence la lettre suivante :

Monsieur,

Ayant appris que l'Assemblée nationale avait donné à examiner au comité de Constitution, une question qui s'est élevée à l'occasion d'un voyage projeté par mes tantes, je crois à propos d'informer l'Assemblée, que j'ai appris le matin qu'elles étaient parties hier soir à dix heures ; comme je suis persuadé qu'elles ne pouvaient être privées de la liberté, et qu'il appartient à chacun d'aller où il veut, j'ai cru ne devoir ni ne pouvoir mettre aucun obstacle à leur départ, quoique je voie avec beaucoup de répugnance leur séparation d'avec moi.

LOUIS.

La nouvelle était sue, mais cette lettre la fit officielle.

Aussitôt une grande discussion s'éleva dans l'Assemblée, et l'on était encore au plus fort de cette discussion, quoique vingt-quatre heures eussent passé dessus, quand l'Assemblée reçut de la municipalité de Moret le procès-verbal suivant :

Le 20 février 1791, des voitures d'un train et d'une escorte qui annonçaient la magnificence, se présente à Moret, les officiers municipaux qui avaient entendu parler du départ de Mesdames et des inquiétudes qu'il avait répandues dans Paris, arrêtent ces voitures et ne veulent les laisser passer, que quand elles auront exhibé leurs passe-ports. Elles en montrent deux ; l'un pour aller à Rome, du roi, et contresigné Montmorin ; l'autre n'était précisément pas un passe-port, mais une déclaration de la municipalité de Paris qui reconnaît n'avoir pas le droit de s'opposer à ce que des *citoyens* se promènent dans les parties du royaume qui leur paraissent le plus agréables.

Les officiers municipaux de Moret, à la vue de ces deux passe-ports, entre lesquels ils croient apercevoir quelques contradictions, sont disposés à croire qu'avant d'y avoir aucun égard, il est de leur devoir de

consulter l'Assemblée nationale et d'en attendre la réponse avec Mesdames ; mais, tandis qu'ils balancent sur le parti qu'ils ont à prendre, les chasseurs du régiment de Lorraine accourent les armes à la main, et par la violence, ils font ouvrir les portes à Mesdames, qui continuent leur route.

La lecture de ce procès-verbal fit explosion : explosion contre M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, dont le dévouement au roi était connu.

Ce fut Rewbell qui l'attaqua en manifestant sa surprise que le ministre des affaires étrangères eût osé contresigner un passe-port, quand il était instruit, et bien instruit, que, sur le bruit du départ prochain de Mesdames, un nouveau décret avait été réclamé, dont le comité de Constitution s'occupait à rédiger le projet.

Soit dédain, soit prudence, M. de Montmorin ne jugea point à propos de se justifier autrement que par une lettre.

Il l'adressa au président de l'Assemblée.

La voici :

Monsieur le président,

Je viens d'apprendre que sur la lecture du procès-verbal envoyé par la municipalité de Moret, quelques membres de l'Assemblée ont paru étonnés que j'eusse contresigné le passe-port donné à Mesdames par le roi.

Si ce fait a besoin d'être expliqué, je prie l'Assemblée de considérer que l'opinion du roi et de ses ministres est assez connue sur cela. Ce passe-port sera une permission de sortir du royaume, quand une loi aura défendu d'en passer les limites, mais cette loi n'a jamais existé. Jusqu'à ce moment un passe-port ne pourra être regardé que comme une attestation de la qualité des personnes.

Dans ce sens, il était impossible d'en refuser un à Mesdames ; il fallait, ou s'opposer à ce voyage, ou en prévenir les inconvénients, au nombre desquels il était impossible de ne pas compter leur arrestation, par une municipalité qui ne les aurait pas connues.

Il existe d'anciennes lois contre les émigrations, elles étaient tombées en désuétude, et les principes de la liberté, décrétés par l'Assemblée, les

avaient entièrement abrogées.

Refuser un passe-port à Mesdames, si cette pièce eût été regardée comme une véritable permission, aurait été, non-seulement devancer, mais faire une loi ; accorder ce passe-port lorsque, sans donner aucun droit de plus, il pouvait prévenir des troubles, ne pouvait être regardé que comme un acte de prudence.

Voilà, Monsieur, les motifs qui m'ont déterminé à contresigner le passe-port de Mesdames, je vous prie de vouloir bien les communiquer à l'Assemblée. Je saisirai avec empressement toutes les occasions d'expliquer ma conduite, et je compterai toujours avec la plus grande confiance, sur la justice de l'Assemblée.

En effet, quelque chose que l'on pût dire contre le départ de Mesdames, on ne pouvait pas dire qu'il existât une loi qui les empêchât de partir. En somme, elles étaient parties, et par conséquent inutile de discuter, lorsqu'on apprend qu'après avoir forcé Moret avec l'aide des chasseurs de Lorraine, elles sont définitivement arrêtées à Arnay-le-Duc.

On comprend que la discussion recommença dès lors avec une nouvelle rage.

On proposa de blâmer la commune d'Arnay-le-Duc, qui avait arrêté Mesdames sans pouvoir s'appuyer sur aucune loi.

— Vous vous trompez, dit une voix inconnue ; vous prétendez qu'il n'existe pas de loi contre cette fuite ; moi, je soutiens qu'il en existe une.

— Laquelle ? cria-t-on de tous côtés.

— Le salut du peuple, répondit la voix.

On ne sait combien de temps ce débat aurait duré si le général Menou ne l'avait tranché avec une arme aussi coupante que l'épée d'Alexandre, avec l'arme du ridicule.

— L'Europe sera bien étonnée, dit-il, lorsqu'elle apprendra que l'Assemblée nationale a passé quatre heures entières (il aurait dû dire deux jours entiers) à délibérer sur le départ de deux dames qui aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris.

Les débats furent terminés par ces seules paroles. Mirabeau, qui avait soutenu le droit que Mesdames avaient de quitter la France et qui avait ainsi pris date pour parler sur la prochaine loi d'émigration, Mirabeau fit encore adopter la rédaction du décret.

Il fut conçu en ces termes :

L'Assemblée nationale, attendu qu'il n'existe aucune loi du royaume qui s'oppose au libre voyage de Mesdames, tantes du roi, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer et renvoie l'affaire au pouvoir exécutif.

Or, comme le pouvoir exécutif, c'était le roi, Mesdames reçurent l'autorisation de continuer leur voyage.

Seulement, l'Assemblée nationale chargea son comité de Constitution de lui présenter le projet d'une loi sur l'émigration.

Chapitre XXX

Les chevaliers du poignard. – Le 28 février. – Vincennes. – Les quinze cents patriotes. – La générale battue. – La Fayette. – L’homme au poignard. – Le maire de Vincennes. – La cavalerie. – Le peuple. – Les prisonniers. – Le faubourg Saint-Antoine. – La Fayette triomphant. – Sa déconvenue. – M. de Villequier. – Les six cents. – M. de Gouvion. – Le roi. – Les conjurés. – Mirabeau à la tribune. – Les six billets. – Le départ du roi. – Mirabeau à l’Assemblée. – Ce qui tue Mirabeau. – Auguste. – *Plaudite, cives.* – Mirabeau songe à mourir.

Le 28 février suivant fut signalé par deux événements de la plus haute importance.

Ce que l’on appela la conspiration des chevaliers du poignard, aux Tuileries.

Et la discussion de la loi sur l’émigration à l’Assemblée nationale.

Comme cette discussion devait nécessairement attirer à elle une grande partie de l’intérêt public, la journée du 28 fut choisie par le roi pour une tentative de fuite.

Il s’agissait seulement de faire entrer cinq ou six cents conjurés au château, et d’attirer l’attention de La Fayette et la présence de la garde nationale sur un autre point.

On choisit Vincennes.

Vincennes, donjon royal, prison d’État, rivale de la Bastille, fut présentée au peuple du faubourg comme une relique du despotisme qui n’avait pas le droit de rester debout quand sa sœur la Bastille était rasée.

En conséquence, une troupe de douze ou quinze cents hommes se transporta à Vincennes le 28 février, et, montant sur la plateforme, commença de démolir le donjon. Sur les deux heures de l’après-midi, elle en avait déjà fini avec les parapets lorsqu’on s’avisa enfin de battre le générale.

Trois ou quatre mille personnes remplissaient les cours ; la garde nationale de la localité n'avait point reçu d'ordre, et d'ailleurs, n'était point en force. Le général La Fayette, prévenu, arriva avec des détachements de cavalerie et d'infanterie.

Le général arrivait assez inquiet, et il fallait une aussi grave circonstance pour lui faire quitter les Tuileries. Le matin même, on avait arrêté, sortant de chez le roi, un individu qu'on avait trouvé muni d'un poignard.

Cet individu avait été conduit au comité de la section des Feuillants, où le maire l'avait interrogé : là, il avait déclaré que, les temps de trouble dans lesquels on vivait forçant souvent l'homme le plus inoffensif de repousser la force par la force, il était armé pour sa défense personnelle et pour sa propre sûreté.

Réclamé par des personnes connues et qui même appartenaient au château, l'inconnu avait été remis en liberté.

C'est au reste un chevalier de Saint-Louis, il se nomme M. Décourt Latombelle.

Néanmoins, cet événement avait éveillé quelques inquiétudes ; la garde descendante ne voulut pas quitter les Tuileries et obtint de M. La Fayette de rester avec la garde montante.

Ce fut sur ces entrefaites que le général reçut la nouvelle de l'expédition de Vincennes et se rendit au donjon.

Une partie des troupes commandées par le général y était déjà arrivée et s'y tenait en bataille.

Seulement, il y avait dissidence : beaucoup trouvaient que les citoyens qui démolissaient le château étaient tout aussi bien dans leur droit que ceux qui avaient démolì la Bastille, et ils disaient tout haut qu'ils trouvaient fort étonnant que ce qui avait été permis hier ne le fût pas aujourd'hui.

Mais, à la voix de La Fayette, les beaux parleurs se taisent, et ceux qui sont hors des rangs reprennent leur place.

Seulement, La Fayette ne peut agir qu'en vertu d'un ordre du maire, et le maire est d'avis, à ce qu'il paraît, que le peuple a le

droit de démolir le donjon.

La Fayette, alors, s'avançant vers le fonctionnaire public :

— Monsieur, lui dit-il, en qualité de commandant de la garde nationale, je suis venu ici pour prendre vos ordres, et j'y obéirai ; mais je vous avertis que si vous manquez de fermeté, je vous préviens que si vous ne faites pas respecter la loi, demain je vous dénonce à l'Assemblée nationale.

L'injonction était précise, le maire donna l'ordre de faire cesser la démolition et d'arrêter les démolisseurs.

Aussitôt le général ordonne à la cavalerie d'entrer sabre en main dans les cours.

Le peuple crie : *À bas les sabres !*

Une partie des cavaliers les remet au fourreau, mais le reste jure de ne les y remettre que lorsqu'ils auront servi et tombe sur la foule, qui en quelques minutes est dispersée.

Soixante démolisseurs sont aux mains de la garde nationale.

Les autres s'enfuient et rentrent au faubourg Saint-Antoine, qu'ils essaient de soulever, sous le prétexte de délivrer les prisonniers.

Mais comme le mouvement était un mouvement *arrangé*, et par conséquent n'avait pas grande racine dans la population, il souleva tout juste assez de monde pour que l'on vînt dire à La Fayette qu'il y avait quelque danger pour lui à traverser le faubourg avec les prisonniers.

C'était une raison pour que le général prît la résolution de le suivre dans toute sa longueur ; il forma une forte colonne, plaça les prisonniers au centre et fit marcher une avant-garde avec du canon.

Le trajet se fit comme il l'avait prévu, sans résistance sérieuse. Deux hommes seulement s'étant écartés, l'un fut blessé d'un coup de pistolet, l'autre reçut trois coups de pierre.

On gagna toujours dans le même ordre l'Hôtel-de-Ville, puis la Conciergerie, où les prisonniers furent déposés.

La Fayette, triomphant, moitié hué, moitié applaudi, comme il arrive aux popularités flottantes, était loin de se douter qu'il avait été dupe d'une fausse attaque, lorsqu'en revenant aux Tuileries, il trouva tout en fermentation.

Sur les trois heures, le château, sans qu'on sût comment, s'était empli de gens inconnus ; ces gens étaient entrés à l'insu de la garde nationale par une porte qu'avait ouverte M. de Villequier, premier gentilhomme de la chambre.

Ils étaient six cents, disait-on, et étaient tous armés de cannes à épée et de poignards.

Mais déjà M. de Gouvion, aide-de-camp du général, avait pris ses mesures ; il était monté chez le roi pour lui dire ce qui se passait.

Le roi fit semblant de tout ignorer et s'informa de ce que désiraient ces quatre cents personnes.

M. de Villequier répondit au roi que sa noblesse, inquiète de l'événement de Vincennes, s'était en hâte rendue aux Tuileries pour le défendre en cas de besoin.

Le roi alors désapprouva fort le *zèle indiscret* de ces messieurs et déclara qu'il se croyait en pleine sûreté au milieu de la garde nationale.

La garde nationale, enchantée de cette déclaration du roi, commença par s'emparer de toutes les issues et opéra le désarmement.

La Fayette arriva comme elle était occupée à cette besogne ; parmi les conjurés, La Fayette reconnut MM. d'Agoust, d'Espremesnil, de Sauvigny, de Fontelle, de La Bourdonnaie, de Lillers, de Fauget, de Douville ; et dès lors sa conviction fut acquise. Aucun, du reste, ne fit résistance ; épées et poignards, tout fut déposé sur les tapis, après quoi chacun se retira en liberté.

Mais il fallait faire un exemple, et, ne pouvant s'en prendre au roi, M. de La Fayette s'en prit à M. de Villequier ; il marcha droit à lui, et avec cet air qui n'appartenait qu'à lui et que nous lui avons encore connu :

— Je trouve bien étrange, Monsieur, lui dit-il, qu'après être convenu avec M. de Gouvion que vous ne laisseriez entrer que les gens de service, vous remplissiez les appartements d'hommes armés étrangers à la garde nationale. Si ce sont de bons citoyens, que n'ont-ils pris l'uniforme pour avoir l'honneur de servir avec nous ? s'ils ne le sont pas, je ne les souffrirai pas ici. Je réponds à la nation de la sûreté du roi, et je ne le croirai pas en sûreté tant que je le verrai entouré de gens de cette espèce.

— Mais, général, balbutia M. de Villequier, je vous assure que ces messieurs méritent toute confiance.

— C'est possible qu'ils aient la vôtre, reprit La Fayette, mais en tout cas ils n'ont point la mienne. Au reste, Monsieur, réfléchissez-y bien, continua le général, si pareille chose vous arrive à l'avenir, je déclare à l'Assemblée que je ne réponds plus de la sûreté du roi.

— Mais cependant, Monsieur, reprit de Villequier, le premier gentilhomme étant responsable...

— Responsable, interrompit La Fayette, mais, mon cher monsieur, s'il arrivait quelque chose au roi, la nation ne s'en prendrait pas à vous, attendu qu'elle ne sait pas même que vous existez. En tout cas, si les officiers de l'intérieur sont responsables, il faut vous chasser, vous et tous les aristocrates, et mettre en votre lieu et place des amis de la liberté.

Le lendemain, le général publia l'ordre du jour suivant :

Le commandant général croit devoir prévenir l'armée, qu'il a pris les ordres du roi, pour que les appartements du château ne se remplissent plus de ces hommes, dont quelques-uns sans doute par un zèle sincère, mais dont plusieurs aussi par un zèle très-justement suspect, ont osé hier se placer entre la garde nationale et le roi. Le commandant général, d'après les ordres du roi, a intimé aux chefs de la domesticité du château, qu'ils eussent à prendre des mesures pour prévenir pareille indécence. Le roi de la Constitution doit et ne veut être entouré que de soldats de la liberté. Les personnes qui auraient dans leurs mains les armes dont on a dépouillé ceux qui s'étaient glissés hier dans le châ-

teau, sont priées de les rapporter au procureur syndic de la Commune.

Cette conspiration fit grand bruit, beaucoup plus de bruit sans doute qu'elle n'en méritait. Elle reçut le nom de conspiration *des chevaliers du poignard*, parce que, assure-t-on, on trouva sur les conjurés des poignards de forme pareille.

Prud'homme, dans son livre *Des révolutions*, donne un dessin de cette arme avec une légende placée à l'entour.

L'Assemblée était occupée à discuter la loi sur l'émigration, lorsqu'elle entendit battre le rappel. Mais c'était chose si habituelle qu'elle ne s'en inquiéta point autrement et continua la discussion.

Mirabeau, nous le savons déjà, s'était inscrit d'avance contre la loi en défendant le départ de Mesdames. Amis et ennemis le poussaient donc, ce jour-là, à monter à la tribune : les uns voulaient sa gloire, les autres sa perte.

Il reçut en moins d'une demi-heure six billets dans lesquels on le sommait de proclamer une fois pour toutes ses principes. On sait que Mirabeau était pour le départ du roi, que lui-même en avait fait le plan.

Ce plan, on le lui mettait sous les yeux à chaque instant. D'après ce plan, le roi, sorti de Paris et rendu vers la frontière, y aurait trouvé une armée française rassemblée par les soins de M. de Bouillé. Après avoir annulé la Constitution de 1791, Louis XVI en eût accordé une autre dont Mirabeau eût posé les bases. De nouveaux états généraux eussent été convoqués, et Mirabeau était proclamé premier ministre.

On citait même les propres paroles de Mirabeau.

— Qu'ils partent, avait-il dit, moi je reste à Paris pour leur en ouvrir le chemin, s'ils tiennent leur serment.

— Mais s'ils y manquent, lui avait répondu un de ses amis.

— Alors je les f... en république.

Mirabeau vit qu'en effet le moment était venu, il monta à la tribune et lut une page d'une lettre que huit ans auparavant il écrivait au roi de Prusse sur la liberté d'émigrer.

Puis il demanda que l'Assemblée déclarât ne vouloir entendre le projet et passât à l'ordre du jour.

— L'Assemblée d'Athènes, dit-il, ne voulut pas même entendre le projet dont Aristide avait dit : « Il est utile mais injuste, » vous nous avez entendus. Mais le frémissement qui s'est élevé a montré que vous étiez aussi bons juges qu'Aristide.

» La barbarie du projet prouve qu'une loi sur l'émigration est impraticable... (*Murmures.*) — Je demande qu'on m'entende. S'il est des circonstances où les mesures de police soient indispensables, même contre les lois reçues, c'est le délit de la nécessité ; mais il y a une différence immense entre une mesure de police et une loi.

» Je nie que le projet puisse même être mis en délibération. — Je déclare que je me croirais délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale. (*Applaudissements.*)

» La popularité dont j'ai joui... (*Murmures à l'extrême gauche.*)

» La popularité dont j'ai eu l'honneur de jouir comme un autre n'est pas un faible roseau, c'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines, sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté. (*Applaudissements.*) — Si vous faites une loi contre les émigrés, je jure de n'y obéir jamais.

Et Mirabeau, comme nous l'avons dit, Mirabeau, poursuivi depuis quelque temps d'injures, de menaces, de provocations ; Mirabeau qui, lorsqu'il mettait maintenant la main sur son cœur, au lieu d'y trouver sa conscience, y trouvait une bourse, Mirabeau était rentré brisé.

Et, en effet, ce qu'il avait dit à sa sœur : *J'ai prononcé mon arrêt de mort, ils me tueront*, n'était pas tout à fait l'expression d'une crainte vaine : ceux qui l'aimaient sentaient vaguement sa vie en danger ; lorsqu'il sortait de Paris pour aller à la campagne, ou lorsqu'il s'aventurait nuitamment dans les rues, son neveu le suivait armé.

Deux ou trois fois on crut son café empoisonné, au goût qu'il lui trouvait ; enfin, il reçut une lettre précise dans laquelle on le menaçait d'assassinat.

La question du poison est toujours restée indécise, et nous dirons ce qu'il y a à dire pour ou contre.

Mais, à notre avis, ce qui tua Mirabeau, c'est Mirabeau lui-même ; ce qui tua Mirabeau, ce fut le dégoût.

Comme Énée, il voulut sauver ses dieux, la royauté et la liberté ; ce fut chose impossible : la royauté était un trop lourd fardeau dans un pareil moment, il succomba sous le poids.

Aussi, dès qu'il fut convaincu de l'impossibilité d'accomplir sa tâche, comprit-il que ce qu'il y avait de mieux à faire pour lui, c'était de mourir à la peine.

Ce n'est pas tout pour les hommes politiques que de bien vivre, il faut savoir bien mourir, mourir à temps, ne pas manquer sa mort.

Le meilleur acteur est sifflé s'il manque sa sortie.

Voyez Auguste, un des plus grands hommes politiques, et par conséquent un des plus grands acteurs qui aient existé.

— Ai-je bien joué mon rôle dans la comédie de ce monde ? demande-t-il, couché sur son lit d'agonie.

— Oui, répondent les assistants.

— Alors battez des mains et criez : Bravo. *Plaudite, cives*.

Ce fut une belle sortie que la sortie d'Auguste, aussi on l'applaudit encore.

Il est rare qu'un homme de génie ou un homme d'esprit meure mal ; sa mort, c'est l'affaire de toute sa vie.

D'ailleurs, Mirabeau se croyait empoisonné ; or, comme l'époque était bonne pour mourir, c'était déjà moitié chemin de fait, il ne s'agissait plus que de venir en aide au poison.

Il y songea sérieusement.

Chapitre XXXI

Le 15 mars. – L’aveugle qui veut mener le monde. – Mirabeau et Cabanis. – La foule. – M. Frochot. – Sur Pitt. – Lamark. – Théïs. – Le rayon de soleil. – Le dernier entretien. – Huit heures et demie du soir. – Mot de Robespierre. – Marnais. – *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. – Mirabeau jugé par ses contemporains.

Mirabeau avait deux passions, les femmes et les fleurs.

Le 15 mars, il passa, au milieu des femmes et des fleurs, une nuit de débauche, une de ces nuits de jeune homme défendues aux hommes de l’âge de Mirabeau, une de ces nuits qui brisent les santés les plus robustes et qui doublent les maladies.

Or, Mirabeau avait déjà, en 1788, été atteint d’une terrible maladie ; il l’appelle lui-même un choléra-morbus ; on tira au malade vingt-deux palettes de sang en l’espace de deux jours.

Cette maladie fut pour moi le passage de l’été à l’automne, dit lui-même Mirabeau.

En 1789, sa santé souffrit encore ; à l’ouverture de l’Assemblée, il était atteint d’un ictère qui disparut, mais que suivirent plusieurs indispositions négligées.

Souvent on le vit siéger avec un bandeau sur les yeux, il était affligé de tenaces ophtalmies.

— Voyez-vous cet aveugle qui veut mener le monde, disaient ses ennemis.

En outre, ses entrailles s’étaient affaiblies, il y éprouvait des douleurs sourdes, tout à coup ses jambes s’engorgeaient, les bras et la poitrine étaient attaqués d’un rhumatisme vague, il était devenu sur tous les points d’une sensibilité ou plutôt d’une irritabilité exagérée ; ses muscles, dit Cabanis, étaient ceux d’un Hercule, les nerfs ceux d’une femme.

Il y avait encore chez lui un symptôme étrange : ses cheveux frisés, presque crépus en état de bonne santé tombaient en état de

maladie ; alors toutes les ondulations cessaient de la racine à la pointe ; lorsque Cabanis venait voir Mirabeau, la première question de Cabanis au valet de chambre n'était point : Comment va Mirabeau, mais comment vont ses cheveux.

Il avait toujours eu le pressentiment d'une vie courte. « J'ai déjà franchi plus de la moitié de ma carrière, » écrivait-il de Vincennes à Sophie.

En même temps que son corps dépérissait, son âme prenait l'empreinte de cette souffrante mélancolie qui affecte les forts lorsqu'ils se sentent faiblir, il demandait des épitaphes à tous ses amis.

— C'est la mort qui embrasse le printemps, disait-il un jour en embrassant la troisième fille de madame du Saillant.

Le 27 mars, étant à sa maison d'Argenteuil, il fut saisi de coliques, de sueurs froides, d'angoisses que redoubla l'éloignement de tous secours.

Le 28, la mort sur le visage, il rentra dans l'Assemblée ; tout le monde découvrit sur ses traits ce coup de griffe du tigre qui marque d'avance l'homme pour le tombeau.

On s'occupait de mines, et dans cette question de mines, qu'il avait déjà défendue le 21 mars, il parla, ou plutôt chargea cinq fois.

La dernière charge décida de la victoire, mais il tomba sur le champ de bataille.

En sortant de l'Assemblée, il rencontra sur la terrasse des Feuillants un jeune médecin, ami de Cabanis, et qui se nommait Lachèze.

En apercevant Mirabeau, il alla à lui, et voyant le ravage qu'une nuit de douleur et une journée de lutte avaient produit sur son visage :

— Vous vous tuez, dit-il.

— Eh, mon cher, répondit Mirabeau, me tuer tous les jours un peu, c'est ma vie ; d'ailleurs, pouvais-je faire moins dans cette cause qui est celle de la justice et de l'amitié.

En effet, son ami le comte de Lamark, celui qui avait servi d'intermédiaire entre Mirabeau et la royauté, le comte de Lamark avait de grands intérêts dans les mines d'Anzin.

La foule s'amassa autour de Mirabeau, c'était ce qui arrivait toujours lorsqu'il paraissait en public ; les uns lui présentaient des mémoires, les autres lui demandaient quelques minutes d'entretien.

— Arrachez-moi d'ici, dit-il à Lachèze, et si vous n'avez pas d'engagement, venez passer la journée avec moi à Argenteuil.

Mirabeau passa à Argenteuil le reste du dimanche, et la matinée du lundi son état paraissant empirer, il revint à Paris, se croisant sur la route avec Cabanis.

Un bain qu'il prit en arrivant à son hôtel de la Chaussée-d'Antin, qu'il venait d'acheter de Talma, apporta quelque soulagement dans toute cette machine fatiguée ; alors il lui fallut aussitôt sortir, il alla passer la soirée à la Comédie italienne.

Là, les angoisses et les douleurs redoublèrent ; il descendit appuyé au bras de Lachèze, mais son cocher, prévenu pour dix heures seulement, n'était pas à la sortie.

Il lui fallut se traîner à pied jusque chez lui.

À chaque pas il s'arrêtait, la respiration était courte, haletante, on craignait la suffocation.

On prévint Cabanis ; il accourut aussitôt et trouva le malade prêt à étouffer, le visage gonflé par la stagnation du sang dans les poumons.

Mirabeau sentait parfaitement son état.

— Mon ami, dit-il à Cabanis, hâtez-vous. Je sens qu'il me serait impossible de vivre plusieurs heures dans une pareille anxiété.

À la suite d'un traitement énergique, un mieux sensible se manifesta ; mais, dans la matinée du 30, les symptômes reparurent avec plus de violence, et, sauf quelques légers retours vers un bien qui ne se soutenait, le conduisirent à la mort.

Le 29 mars, on avait su dans Paris que Mirabeau était malade.

Le 30, on sut que la maladie était mortelle.

Le 3 avril, on sut qu'il était mort.

Du moment où l'on sut que Mirabeau courait un danger réel, la foule entoura sa maison.

À chaque fois que la porte s'ouvrait, la foule interrogeait ; trois bulletins distribués par jour étaient d'abord lus à haute voix à la porte de Mirabeau, puis, copiés au crayon, couraient tout Paris, colportés par des messagers volontaires.

Lui cependant, de ce lit d'agonie où le clouait la douleur, souriait à cette démonstration ; il avait cru à sa *dépopularité* – qu'on nous permette de faire le mot –, parce qu'il sentait l'avoir méritée ; que sa popularité ait survécu à sa liaison avec la cour, c'était un triomphe.

Cabanis s'épuisait en combinaisons médicales, et Mirabeau le regardait faire comme un homme qui étudie l'impuissance du génie en face de la mort.

— Tu es un grand médecin, lui dit-il, mais il est plus grand médecin que toi, l'auteur du vent qui renverse tout, de l'eau qui pénètre tout et féconde tout, du feu qui vivifie et qui décompose tout.

Ses amis étaient autour de lui ; il demanda à M. Frochot de lui soulever la tête.

— Je voudrais te la laisser en héritage, dit-il au moment où il lui rendait ce service.

Les affaires publiques le poursuivaient sans cesse ; comme Charlemagne pleurait en prophétisant les Normands, Mirabeau gémissait en devinant l'Angleterre.

— Le Pitt, disait-il, c'est le ministre des préparatifs, il gouverne avec ce dont il menace plutôt qu'avec ce qu'il fait. Oh ! si j'eusse vécu, je crois que je lui aurais donné du chagrin.

Pendant l'après-midi du 1^{er} avril, Mirabeau songea à faire son testament.

— J'ai beaucoup de dettes, dit-il, tant de dettes que je n'en con-

nais pas la moitié ; cependant, ajouta-t-il, j'ai quelques obligations impérieuses à ma consciences ou chères à mon cœur.

M. Frochot, à qui il disait ces paroles, les reportait dix minutes après au comte de Lamark qui était arrivé sur ces entrefaites.

— Si ma succession ne suffit pas, répondit celui-ci, dites-lui de tirer sur moi. Tous les legs dont il voudra bien me charger seront fidèlement adoptés.

Et comme M. Frochot lui serrait les mains :

— Pardieu ! ajouta-t-il, c'est bien le moins qu'il ait encore un bon moment.

Aussitôt que l'aube du 2 avril parut, Mirabeau fit ouvrir sa fenêtre, et comme Cabanis hasardait quelques observations :

— Mon ami, dit-il, je mourrai aujourd'hui ; quand on en est là, il ne reste plus qu'une chose à faire, c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs et de s'environner de musique afin d'entrer agréablement dans ce sommeil dont on ne se réveille plus.

Et, en disant ces mots, il appela son valet de chambre qui, lui aussi, venait d'être assez gravement indisposé.

— Eh bien ! mon pauvre Theis, lui demanda Mirabeau, comment cela va-t-il aujourd'hui ?

— Ah ! Monsieur, répondit le valet de chambre, je voudrais bien que vous fussiez à ma place.

— Et moi, Theis, dit le malade après un instant de réflexion, je ne voudrais pas décidément que tu fusses à la mienne. Allons, fais-moi la barbe, mon ami.

En ce moment, un rayon de soleil levant vint se jouer sur son oreiller.

— Si tu n'es pas Dieu lui-même, dit-il à l'hôte céleste, tu es au moins son cousin germain.

Alors commença son dernier entretien avec Lamark et Cabanis, ses deux amis : il fut divisé en trois points et dura près de trois quarts d'heure.

La première partie comportait les affaires particulières.

La seconde partie, les affaires des personnes qui lui étaient chères.

La troisième partie, les affaires publiques.

Un homme qui ne gâtait pas Mirabeau, un homme qui représente le parti populaire dans son expression la plus démocratique, avoue que cette dernière conversation fut une merveille de calme, de simplicité et de grandeur.

Chaque phrase tombée de ses lèvres expirantes, dit-il, décelait une âme étrangère, pour ainsi dire, aux atteintes mortelles de son corps, on eût dit que cet homme extraordinaire assistait à sa propre dissolution et n'était que le témoin de son trépas.

Prud'homme avoue encore une chose, aveu précieux dans sa bouche :

Un page de la cour vint, dit-on, demander des nouvelles de Mirabeau ; il n'y avait qu'une chose à craindre, c'est que le roi ne vînt le visiter lui-même ; s'il eût fait cela, il reconquerrait pour plus d'un an de popularité.

Le roi n'avait garde de le faire, et celui qui lui eût donné ce conseil eût probablement été mal venu à le lui donner.

Bientôt Mirabeau perdit la parole et ne répondit plus que par signes ; cependant la connaissance survivait intacte ; il remerciait des yeux et des lèvres aux soins qu'on lui donnait. Quand ses amis penchaient leur visage vers le sien, il faisait, de son côté, un effort pour les embrasser.

Pendant tout ce temps, son agonie était calme.

Vers huit heures, les douleurs se réveillèrent.

Il fit signe qu'il voulait écrire.

On lui apporta de l'encre et du papier.

Il écrivit : « Dormir. »

Que voulait dire ce mot ? Interrogeait-il l'éternité, comme Hamlet ? ou bien plutôt ne rappelait-il pas à Cabanis cette promesse qu'il avait exigée de lui, de lui donner de l'opium s'il souffrait

trop ?

Oui, car voyant qu'on faisait semblant de ne pas comprendre, il continua : « Tant qu'on a pu croire que l'opium fixerait l'humeur, on a bien fait de ne pas m'en donner, mais maintenant qu'il n'y a plus de ressource que dans un phénomène inconnu, pourquoi ne pas tenter ce phénomène ? peut-on laisser mourir son ami sur la roue pendant plusieurs jours peut-être ? »

En effet, les douleurs devenaient si violentes que Cabanis répondit au malade :

— Soit, votre vœu va être accompli.

Il formula aussitôt un calmant, et comme M. Petit, qu'on avait appelé en second, entra en ce moment, il lui montra l'ordonnance ; c'était du sirop de diacode dans de l'eau distillée ; M. Petit substitua à l'eau distillée l'eau simple.

On envoya chez le pharmacien ; il y avait trois minutes à attendre, mais le temps ne se mesure pas à sa durée, mais aux douleurs ; celles de Mirabeau étaient si atroces qu'elles lui rendirent la parole.

— Oh ! s'écria-t-il, on me trompe, on me trompe.

— Non, répondit le comte de Lamark, on ne vous trompe point, le remède arrive, je l'ai vu ordonner.

— Ah ! les médecins ! les médecins, reprit-il.

Puis, se tournant vers Cabanis :

— N'étiez-vous pas mon médecin et mon ami, lui dit-il, ne m'aviez-vous pas promis de m'épargner les douleurs d'une pareille mort ? voulez-vous que j'emporte le regret de vous avoir donné ma confiance ?

Ce furent les dernières paroles qu'il prononça ; puis, se retournant par un mouvement convulsif sur le côté droit, il leva les yeux au ciel et expira.

— Il ne souffre plus, dit alors M. Petit, qui, debout et pensif, considérait cette lutte terrible de la nature avec le néant.

La pendule sonna huit heures et demie du soir.

C'était la même heure où, la veille, se réveillant au bruit du canon, il avait dit :

— Sont-ce déjà les funérailles d'Achille !

Le mot avait été rapporté à Robespierre, et quand il apprit la mort de Mirabeau :

— Bon, dit-il avec ce sourire de... de Robespierre, Achille est mort, Troie ne sera pas prise.

Mirabeau mort, toute trace de souffrance, éteinte avec la vie, disparut de son visage, qui prit un étonnant aspect de calme et de tranquillité.

« *Seque probat moriens*, » a dit Lucain.

Cependant Mirabeau était loin d'être un juste.

Pendant son agonie, Cabanis avait reçu cette lettre :

Monsieur,

J'ai lu dans les papiers publics que la transfusion du sang avait été exécutée avec succès en Angleterre dans les maladies graves ; si, pour sauver M. Mirabeau, les médecins la jugeaient utile, j'offre une partie de mon sang et je l'offre de grand cœur, l'un et l'autre sont purs.

MARNAIS.

Rue Neuve-Saint-Eustache, 52.

Le soir de la mort de Mirabeau, le peuple fit fermer les spectacles.

Il y avait un bal dans la maison voisine, il fit cesser le bal.

Le lendemain, on discuta où l'on enterrerait Mirabeau.

Les uns proposaient l'église Sainte-Genève.

Les autres, le Champ-de-Mars, avec l'autel de la patrie pour monument.

On choisit l'église Sainte-Genève, l'on décida qu'elle serait appelée le Panthéon, que Mirabeau y serait enterré le premier, et que l'on sculpterait cette phrase sur son fronton :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE !

C'est, en vérité, une étrange chose que le jugement des contem-

porains.

En 1781, il y a une dispute, comme nous l'avons dit, entre le père et l'oncle de Mirabeau.

À cette époque, Mirabeau est perdu de dettes, condamné à mort, exécuté en effigie, que sais-je, moi ?

Il a quitté sa femme et enlevé la femme d'un autre.

Le père n'en veut plus, l'oncle n'en veut plus ; tous deux le renient.

Cet homme-là n'est rien, dit le père, mais rien du tout ; il a du goût, du charlatanisme, l'air de laquais, de l'action, de la turbulence, de l'audace, du boute-en-train, de la dignité parfois ; c'est un enfant perroquet, un homme avorté qui ne connaît ni le possible, ni l'impossible, ni le malaise, ni la commodité, ni le plaisir, ni la peine, ni l'action, ni le repos qui s'abandonne dès que les choses résistent, mais dont on peut faire un excellent outil en l'empoignant par le manche de la vanité.

Voilà l'opinion du père : elle n'est pas fardée, comme on voit.

C'est un caractère qui n'est qu'un hérisson tout en pointes, avec très-peu de corps ; se colleter avec lui, c'est se colleter avec l'impossible, c'est un esprit turbulent, orgueilleux, avantageux, insubordonné ; un tempérament méchant et vicieux ; il faut l'envoyer aux colonies se faire casser la tête.

Voilà l'opinion de l'oncle : elle n'est pas meilleure que l'opinion du père.

Après celle de la famille, voyons celle des étrangers.

Neuf ans après que le père et l'oncle ont écrit cela sur leur fils et leur neveu, Rivarol dit de Mirabeau :

— Ce n'est qu'un monstrueux bavard !

Mably — C'est un gueux !

Lapoule — C'est un extravagant !

De Guillermy — C'est un scélérat, un assassin !

Target — C'est un homme mort.

Dupont. — C'est un homme enterré.

Pelletier — C'est un orateur plus hué, plus sifflé qu'applaudi !

Champcenetz — Il a la petite vérole à l'âme !

Lambesc — Il faut l'envoyer aux galères.

Marat — Il faut le pendre.

Le 2 avril, Mirabeau meurt.

Le 3 avril, on invente pour lui le Panthéon !...

Chapitre XXXII

Louis XVI songe à fuir. — Le décret sur le serment des prêtres. — Les chevaux blancs. — Le portrait de Charles I^{er}. — Le roi se regarde comme prisonnier. — Deux partis voulaient la fuite du roi. — Le roi décide son départ. — Opinion de la Sémiramis du Nord. — Le roi s'engage à suivre la procession. — Six cent mille livres à Mirabeau. — Lamark et Bouillé. — Mirabeau et La Fayette. — Les relais de poste. — La berline de voyage. — Un million en assignats à M. de Bouillé. — Le départ est fixé au 19 juin. — M. de Choiseul reçoit les ordres du roi. — Le départ est retardé de vingt-quatre heures. — Funestes conséquences de ce retard.

— J'emporte avec moi le deuil de la monarchie, avait dit Mirabeau en mourant.

Mirabeau avait dit vrai.

Aussi, Mirabeau mort, Louis XVI comprit que son dernier appui venait de descendre au tombeau, comme, Mirabeau mort, l'Assemblée nationale comprit qu'elle était vide et qu'il lui fallait se réorganiser.

Louis XVI songea à fuir, l'Assemblée à se dissoudre.

D'ailleurs, l'horizon royal se rembrunissait de jour en jour. Par sa déclaration de Paris en date du 18 avril, l'empereur Léopold jette le masque et manifeste le projet d'amener, de concert avec les autres puissances, une contre-révolution en France.

Le 3 juin se produit le décret déjà cité par nous et qui adopte la guillotine.

Le 5 juin, le décret qui retire au roi sa plus belle prérogative, celle de faire grâce.

Le 11 juin, le décret qui enjoint au prince de Condé de rentrer en France, sous peine d'être mis hors de la loi et de voir ses propriétés confisquées.

Le 19 juin, Robespierre est élu accusateur public du tribunal criminel de Paris, Pétion et Buzot sont élus vice-présidents.

Un autre phénomène se produisait, non moins effrayant pour cette cour profondément religieuse.

Elle sentait pousser l'impiété par toutes les gerçures de la société, comme les pavés doivent sentir pousser entre eux l'herbe qui les disjoint.

Ainsi le décret sur le serment des prêtres avait passé.

Ainsi le décret statuant que le Comtat venaissin et la ville d'Avignon avec leur territoire et dépendances devaient être réunis à l'empire français avait passé.

Ainsi le décret décidant que la dépouille mortelle de Voltaire, enlevée furtivement de Paris, où on lui refusait la sépulture, rentrerait triomphalement et sera déposée au Panthéon à Paris avait passé.

Il y a même plus, la reine a offert les chevaux blancs qui doivent traîner le char funéraire du dieu de l'athéisme.

Ajoutez à cela ce malheureux portrait de Charles I^{er} qui, après avoir séjourné trois ans dans le boudoir de madame du Barry, avait été donné par elle à Louis XV afin qu'il eût sans cesse sous les yeux un roi à qui son parlement avait fait couper le cou, ce qui devait naturellement lui inspirer une assez médiocre sympathie pour son parlement à lui, c'est-à-dire pour l'Assemblée nationale.

Eh bien, ce splendide portrait de Charles I^{er}, cette merveilleuse toile de Van-Dyck où, avec cette prescience du génie, le peintre a placé le roi, seul, isolé, près de la mer comme s'il essayait déjà de fuir, cette image au mélancolique regard, elle avait suivi Louis XVI à Paris avec le mobilier de Versailles, et chaque fois qu'il passait devant elle, il essuyait avec son mouchoir son front ruisselant de sueur, et il en revenait à cette idée si souvent émise, si souvent repoussée, de quitter la France.

Un événement d'ailleurs avait fait une grande impression sur lui, c'était ce qui s'était passé le 18 avril.

Le roi avait voulu aller à Saint-Cloud, et le peuple entourant les voitures l'en avait empêché. Ce bon peuple, il n'avait qu'une idée,

et le fait prouva que son idée était juste, c'est que le roi voulait fuir.

De ce moment, Louis XVI s'était regardé comme prisonnier dans son propre palais.

Puis il apprenait de l'étranger des choses qui n'étaient guère plus rassurantes que celles qui se passaient en France, et entre autres choses que les émigrés agitaient la question de le déposer et de nommer un régent.

En outre, deux partis voulaient la fuite du roi.

Le parti royaliste pour que le roi en liberté pût profiter des offres de la Prusse et de l'Autriche et rentrer avec deux cent mille étrangers.

Le parti républicain pour consigner à la frontière la dynastie régnante et abolir entièrement la royauté.

Le moyen de croire qu'un projet sympathique à Louis XVI, favorisé tout haut par les royalistes, tout bas par les républicains, ne réussira pas.

Le roi eût parti seul et à cheval ; de cette façon la fuite était facile, et sans doute il eût atteint une escorte assez puissante pour qu'elle le conduisît à la frontière ; mais, le 6 octobre, au milieu des événements de Versailles, la reine, profitant du trouble où il était, avait fait jurer à son mari qu'il ne partirait jamais seul, mais avec elle, avec ses enfants, et qu'ainsi ils se sauveraient ou ils périraient ensemble ; elle alla jusqu'à exiger du roi qu'il lui promît qu'au moment de ce départ elle ne le quitterait pas un instant, dût-elle le rejoindre à la barrière.

Le roi résolut donc de partir avec la reine, Madame et les deux enfants royaux.

Louis XVI était à peu près sûr des rois étrangers. Le souverain sur lequel il eût dû compter le plus et sur lequel cependant il comptait le moins, c'était son beau-frère Léopold, espèce de Janus à deux faces souriant d'un côté et prêt à mordre de l'autre ; puis la maison de Saxe, dont était sa mère, était payée pour ne pas

aimer la maison d'Autriche ; lui-même avait hautement accusé M. de Choiseul, ce grand ami de Marie-Thérèse, d'avoir empoisonné son père, monseigneur le Dauphin ; et en disant cela il n'avait fait que résumer le bruit public.

Mais dès 1789 la Prusse avait offert cent mille hommes. Mais Catherine II, la grande Catherine, la Sémiramis du Nord, comme disait Voltaire, écrivait à Marie-Antoinette :

Les rois doivent suivre leur marche sans s'inquiéter des cris du peuple, comme la lune suit son cours sans être arrêtée par l'abolement des chiens.

Mais Gustave III, ce roitelet de Suède qui avait transporté sur le trône de Gustave-Adolphe les vices du dernier Valois, offrait à la reine de l'attendre à Aix, où il demeurerait, sous prétexte de prendre les eaux et de lui tendre, à elle et au roi, la main de l'autre côté de la frontière.

Mais M. de Fersen, que le plus tendre intérêt liait à la reine, était là près d'elle, la poussant, l'excitant, l'entraînant à fuir, elle qui n'était déjà que trop disposée à cette fuite.

Ce fut alors que la reine offrit les chevaux qui devaient traîner le char de Voltaire, et que le roi notifia aux souverains étrangers son adhésion à la révolution française.

En outre, le roi s'était engagé à suivre la procession à la Fête-Dieu, et cependant la fuite était résolue et devait avoir lieu avant cette fête.

Dès le mois de février 1791, le roi avait écrit à M. de Bouillé qu'il avait des ouvertures à lui faire de concert avec M. de Mirabeau ; le comte de Lamark, disait le roi, sera notre intermédiaire.

Quoique ces gens-là ne soient guère estimables, ajoutait le roi, et que j'aie payé Mirabeau très-cher, je crois qu'il peut me rendre service ; écoutez sans trop vous livrer.

En effet, pour l'économe Louis XVI, qui grondait si fort quand la reine jetait ses millions dans le giron de madame de Polignac, ce

Mirabeau était bien cher. Car enfin, aux yeux du roi, Mirabeau n'était plus un noble, ce n'était plus guère qu'un avocat, et il venait de compter six cent mille livres à Mirabeau, sans compter cinquante mille francs qu'il s'était engagé à lui donner par mois.

Pauvre Mirabeau, cela avait duré près d'un an, et il avait encore trouvé moyen d'avoir des affaires dérangées à sa mort !

En effet, le comte de Lamark partit pour Metz et s'aboucha avec M. de Bouillé.

La suite de cette entrevue fut que M. de Bouillé écrivit au roi :

Couvrez d'or la défection de Mirabeau, c'est un scélérat habile qui peut réparer par cupidité le mal qu'il a fait par vengeance ; mais, ajoutait-il, défiez-vous de La Fayette, enthousiaste chimérique, ivre de la faveur populaire, capable peut-être d'être un chef de parti, incapable d'être le soutien d'une monarchie.

On voit que M. de Bouillé ne traite guère mieux La Fayette que Mirabeau ; cependant La Fayette était son cousin.

Mirabeau mort, le roi, vers la fin d'avril, écrivit de nouveau à M. de Bouillé une lettre dans laquelle il lui annonçait qu'il partirait incessamment avec toute sa famille dans une seule voiture que l'on faisait en ce moment même secrètement et pour cet usage.

En conséquence, il lui ordonnait d'établir une chaîne de postes de Châlons à Montmédy.

C'était à Montmédy que le roi était décidé de se rendre.

Or, deux chemins s'offraient à la fuite du roi :

Celui de Reims.

Celui de Varennes.

Le roi avait été sacré à Reims ; il craignit d'y être reconnu et choisit la route de Varennes.

Ce fut inutilement que la marquis de Bouillé lui fit sur cette décision toutes les objections qu'il y avait à lui faire. La première et la plus solide était l'absence de relais de poste sur certains points de cette route. Il allait donc falloir en envoyer ; ces relais de poste pouvaient éveiller la curiosité.

Les troupes ne fréquentaient point non plus ce chemin, et il fallait y placer des détachements ; ces détachements pouvaient faire naître l'inquiétude.

Cette dernière objection était peut-être plus grave encore que la première ; si ces détachements étaient nombreux ou forts, ils provoquaient la vigilance des municipalités ; s'ils étaient faibles, ils étaient insuffisants à protéger le roi.

Au lieu de cette berline faite exprès et qui devait contenir toute l'auguste famille, M. de Bouillé invitait aussi le roi à adopter deux diligences anglaises, voitures fort en usage alors. Connaissant surtout la faiblesse et l'irrésolution du roi, il insista pour qu'il eût près de lui, afin de le conseiller dans les dangers imprévus qui pouvaient surgir pendant un pareil voyage, un homme de tête et de bras, d'improvisation et d'exécution, lui désignant à cet effet le marquis d'Agoult, major des gardes françaises.

En outre, on pouvait recommander à l'empereur Léopold de faire au delà de la frontière et sur la route de Montmédy un mouvement des troupes autrichiennes, afin de motiver le mouvement des troupes à l'intérieur.

De tous ces conseils, un seul fut adopté, celui qui concernait M. d'Agoult.

Un million en assignats fut envoyé à M. de Bouillé pour subvenir aux achats secrets de rations et de fourrages, ainsi qu'aux dépenses que causerait le mouvement des troupes.

Vers le 10 juin, M. de Bouillé fit partir un officier dans l'intelligence et le courage duquel il avait toute confiance : cet officier avait mission de reconnaître la route qui s'étend entre Châlons et Montmédy ; de tout noter et de faire de cette exploration un minutieux rapport. Cet officier se nommait M. de Guoguelas.

M. de Guoguelas remplit sa mission, vit le roi et lui remit son rapport.

Pendant ce temps, le marquis de Bouillé prenait de son côté toutes les précautions nécessaires. Il avait sous son commandement

toutes les troupes de Lorraine, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Champagne. Ce commandement couvrait toute la frontière de France, de la Sambre à la Meuse. Quatre-vingt-dix bataillons et cent quatre escadrons obéissaient à ses ordres.

Mais, sur cette grande quantité de troupes, il fallait choisir. M. de Bouillé éloigna de lui tous les régiments français, c'est-à-dire tous les régiments patriotes, il ne garda que les bataillons étrangers ; de ceux-là, il en était sûr, ne fût-ce que par la haine amassée au 14 juillet.

Au jour convenu, tout se mit en marche.

Un train d'artillerie de seize pièces fila sur Montmédy.

Le régiment Royal-Allemand prit la route de Stenay.

Un escadron de hussards était à Dun.

Un autre se trouvait tout porté à Varennes.

Deux escadrons de dragons se trouveraient à Clermont le jour où le roi y passerait ; M. de Damas, qui les commandait, avait ordre de porter de là un détachement à Sainte-Menehould ; et, de plus, cinquante hussards envoyés de Varennes devaient se rendre à Pont-Sommeville entre Châlons et Sainte-Menehould.

Ainsi, Châlons une fois traversé, le roi trouvait de relais en relais des détachements dont les chefs prenaient ses ordres si le roi voulait se faire reconnaître. Si le roi, même à leurs yeux, voulait garder son incognito, les chefs et les détachements commandés par eux se repliaient secrètement derrière la voiture du roi et fermaient immédiatement le passage.

Le 27 mai, le roi écrivit à M. de Bouillé et lui fixa pour son départ le 19 du mois suivant, c'est-à-dire du mois de juin.

Le roi devait sortir de Paris dans une voiture bourgeoise ; à Bondy, première poste qui se trouvait sur son chemin, il prendrait sa berline.

Un garde du corps destiné à lui servir de courrier l'attendrait à Bondy.

S'il n'était pas arrivé à Bondy à deux heures après minuit, c'est

qu'il aurait été arrêté à la sortie des Tuileries ou à la barrière ; alors le garde partirait seul et irait à franc-étrier jusqu'à Pont-Sommevielle pour annoncer à M. de Bouillé que le coup était manqué.

M. de Bouillé alors pourvoirait à sa sûreté et à celle des officiers compromis.

M. de Bouillé reçut ces instructions et régla tout dessus.

Il fit partir à l'instant même M. de Choiseul pour Paris.

M. de Choiseul attendrait les ordres du roi et partirait douze heures avant lui.

L'ordre serait donné aux gens et aux chevaux de M. de Choiseul de se tenir à Varennes dès le 18 ; le 19, frais et reposés, ils prendraient la place des relais et conduiraient la voiture du roi.

Le roi saurait d'une manière précise à quel endroit de la petite ville de Varennes se trouveraient ces chevaux, afin que le changement puisse se faire avec rapidité et sans embarras.

Dans ce retour qui, nous l'avons dit, devait précéder de douze heures le départ du roi, M. de Choiseul avait l'ordre de prendre le commandement des hussards postés à Pont-Sommevielle, d'y attendre les fugitifs et de les escorter jusqu'à Sainte-Menehould ; là, ses cavaliers barreraient le chemin et ne laisseraient plus passer personne sur la route de Paris à Verdun et de Paris à Varennes : au bout de vingt-quatre heures, c'est-à-dire quand le roi serait en sûreté, la consigne serait levée.

M. de Choiseul reçut des ordres signés du roi qui l'autorisaient à employer la force pour la sûreté et la conservation de la famille royale.

Il reçut six cents louis en or pour les distribuer aux soldats.

M. de Bouillé, de son côté, partit de Metz et se rapprocha de Montmédy ; le prétexte de ce déplacement fut une tournée d'inspection.

Le 14, il était à Longwy ; il y reçut une lettre du roi.

Lettre fatale et qui devait tout perdre.

Elle annonçait que le départ était retardé de vingt-quatre heures.

Il fallait le cacher à une femme de chambre de la reine, démocrate fanatique et dont le service finissait le 19 seulement.

On n'avait point prévu cela.

En outre, le roi n'emmenait pas le marquis d'Agoult, madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France, ayant revendiqué les privilèges de sa charge et voulant les accompagner.

Ainsi l'étiquette était observée dans la fuite de cette reine qui avait tant raillé l'étiquette.

Quand Dieu aveugle les rois, comme il les aveugle bien !

Nous avons dit lettre fatale ; lettre fatale, en effet, car elle nécessitait des contre-ordres sur toute la ligne, chose que probablement la cour n'avait pas prévue non plus ; trois jours de stationnement pour les relais, trois jours de cantonnement pour les troupes, c'était plus qu'il n'en fallait pour éveiller la surveillance partout.

On envoya aussitôt des ordres explicatifs aux commandants des détachements ; et, de sa personne, M. de Bouillé s'avança le 20 jusqu'à Stenay.

Le Royal-Allemand s'y trouvait, c'était un des régiments sur lesquels il savait pouvoir compter.

— Messieurs, leur dit-il, le roi passera dans la nuit aux portes de Stenay et sera demain matin à Montmédy.

Puis il chargea le général Klinglin de former sous les murs de Montmédy un camp de douze bataillons et de vingt-quatre dragons ; les logis du roi étaient préparés dans un château situé derrière le camp.

Les chevaux du Royal-Allemand devaient passer la nuit tout sellés ; à la pointe du jour, les hommes monteraient à cheval ; le soir, un détachement de cinquante cavaliers se porterait entre Stenay et Dun.

Il y attendrait le roi et l'escorterait jusqu'à Stenay.

À la nuit, M. de Choiseul partit lui-même de Stenay et s'avança jusqu'aux portes de Dun.

Là, il se cacha : entrer dans la ville eût été dangereux.

Il attendit dans le silence le plus absolu et dans l'ombre la plus épaisse l'arrivée de ce courrier qui devait toujours se tenir une heure en avant du roi.

Jamais nuit d'attente ne dut être plus longue et plus anxieuse, car jamais pareil jeu ne se joua entre un peuple et son souverain.

Ce courrier ne passa point !

Qu'était-il arrivé ? Nous allons le dire.

Chapitre XXXIII

Dispositions des postes aux Tuileries. – Dissimulation du roi et de la reine. – Moyens de sortir du château. – L'appartement de M. de Villequier. – M. de Fersen. – M. Dumoustier. – Son entrevue avec le roi. – MM. de Maldent et Valori. – Difficulté des passe-ports. – Madame de Korff. – Le roi passe pour M. de Coigny. – La sentinelle. – Les deux cochers. – Fâcheux contre-temps. – La reine s'égare. – La rue de l'Échelle. – La voiture au complet. – La barrière franchie. – M. de Fersen prend la route de Flandre.

Sortir de Paris par la force était un projet absurde et auquel il n'eût point fallu songer un instant ; depuis que le roi avait été ramené de Versailles aux Tuileries par quinze mille baïonnettes et vingt pièces de canon, Louis XVI et sa famille étaient bien réellement prisonniers, et ils regardaient comme leur geôlier La Fayette, que l'Assemblée leur avait donné pour protecteur.

D'ailleurs, à Versailles, le 6 octobre, La Fayette avait montré de quelle étrange façon il protégeait.

Quant aux dispositions prises par le protecteur de la famille royale, les voici :

Six cents gardes nationaux tirés des sections de Paris montaient chaque jour la garde aux Tuileries.

Deux gardes à cheval se tenaient constamment devant la porte extérieure.

Tous les postes du dehors étaient partagés entre les Suisses et la garde nationale, dont deux corps de garde étaient placés au pont tournant ; en outre, des sentinelles étaient postées à toutes les portes du jardin et la terrasse de la rivière était garnie de sentinelles échelonnées à cent pas l'une de l'autre.

À l'intérieur, c'était bien autre chose : gardes et sentinelles étaient multipliés à l'infini, on en trouvait jusque dans les issues qui conduisaient au cabinet du roi et de la reine, jusque dans un

petit corridor noir pratiqué dans les combles et auquel aboutissaient les escaliers dérobés consacrés au service de la famille royale. Les officiers de la garde nationale avaient remplacé les gardes du corps, et ni le roi ni la reine ne pouvaient sortir qu'ils ne fussent accompagnés de plusieurs d'entre eux.

Outre cette surveillance, il y en avait une autre plus terrible encore peut-être ; c'était celle des valets de l'intérieur, qui presque tous étaient des espions.

La reine particulièrement était convaincue que, parmi toutes les personnes qui l'environnaient, elle ne pouvait compter que sur ses premières femmes de chambre, et parmi ses gens que sur un ou deux valets de pied.

Quant au roi, ses quatre premiers valets de chambre étaient les seuls auxquels il pût se fier.

Heureusement, le roi, élevé à l'école de La Vauguyon, savait dissimuler dans l'occasion. Cette fois même, il dissimula trop, et l'inquiétude était née de cet excès de précaution qui lui faisait écrire aux princes étrangers que la Constitution *faisait son bonheur*.

D'ailleurs, la reine lui donnait l'exemple.

Le 19, elle avait été se promener avec le dauphin et avait suivi les boulevards extérieurs.

Le 20, elle avait dit à M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères :

— Avez-vous vu madame Élisabeth ? elle m'afflige beaucoup. Je sors de chez elle, où j'ai fait tout au monde pour la décider à suivre avec nous la procession de la Fête-Dieu ; elle s'y refuse absolument ; elle devrait cependant faire à son frère le sacrifice de ses préjugés.

Le même jour, elle avait demandé en riant à un commandant de la garde nationale si l'on parlait encore à Paris de la fuite du roi.

— Non, Madame, avait répondu le commandant ; on est trop convaincu maintenant de l'attachement du roi à la Constitution et

de son amour pour le peuple.

— On a bien raison, avait répondu la reine, et elle avait passé en souriant.

C'était, au reste, la reine qui s'était entièrement chargée de la sortie de Paris et de l'arrivée à Châlons.

Nous allons dire comment elle espérait arriver à ce double but.

À force de chercher par où l'on pourrait, avec le moins de risque possible, sortir du château, la reine découvrit qu'une de ses femmes, madame de Rochereuil, occupait une petite chambre où il y avait une porte qui donnait dans l'appartement de M. de Villequier, situé au rez-de-chaussée et ayant une issue sur la cour des Princes et l'autre sur la cour Royale. L'appartement de M. de Villequier était libre, M. de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, ayant été forcé comme tous les grands officiers de cesser ses fonctions et ayant émigré.

La chambre de madame de Rochereuil était attenante à celle de Madame ; le roi et la reine la visitèrent le 11 juin, et, sous prétexte d'agrandir le logement de sa fille, la reine s'empara de cette pièce en faisant placer ailleurs madame de Rochereuil. Pour détourner les soupçons, la première femme de chambre fut déplacée de la même manière et mise au rez-de-chaussée dans l'appartement de madame de Chimay, dame d'honneur.

Quant à l'appartement de M. de Villequier, comme cet appartement n'était pas habité depuis plus de trois mois, il fut facile à la reine de s'en procurer la clé. Cette clé fut remise au roi le 13 juin par M. Renard, inspecteur des bâtiments.

Une fois dans l'appartement de M. de Villequier, il n'y avait plus grande difficulté à sortir du château : si nombreuses que fussent les sentinelles, on avait négligé d'en mettre une à la porte de cet appartement désert. En outre, les sentinelles des cours, onze heures sonnées et lorsque le service du château finissait, étaient habituées à voir sortir beaucoup de monde à la fois.

Il fallait, pour organiser le service des chevaux et des voitures,

un homme dans lequel la reine pût avoir toute confiance : elle choisit M. de Fersen, dont le dévouement pour elle touchait à l'idolâtrie, et M. de Fersen se chargea de faire trouver près de la barrière Saint-Martin une voiture à six chevaux et à six places pour aller jusqu'à Claye, qui est la deuxième poste sur la route de Châlons. Ce n'est pas le tout : déguisé en cocher, il devait sortir du château avec les fugitifs et conduire lui-même la voiture des Tuileries à la barrière Saint-Martin.

Quant à la date du départ, nous savons déjà quel changement survint.

Le 17, M. Dumoustier, ex-garde du corps, se promenant au jardin des Tuileries, fut abordé par un inconnu.

Cet inconnu l'invita à le suivre, lui disant que le roi avait des ordres à lui donner.

M. Dumoustier obéit et fut introduit dans la chambre à coucher du roi.

Là, le roi, le saluant par son nom, lui ordonna de dire à MM. Maldent et Valori, deux de ses anciens camarades, de se faire confectionner ainsi qu'à lui des vestes de courrier ; les vestes devaient être de couleur jaune.

De plus, il lui ordonna de se promener le soir sur le quai du Pont-Royal, où une personne qui se ferait reconnaître lui porterait ses dernières instructions. Dans la soirée du 20, une personne se fit effectivement reconnaître de M. Dumoustier et lui donna l'ordre suivant : « M. de Maldent et ses compagnons devront se trouver dans la cour du château le lendemain à neuf heures du soir : ils y apprendront ce qu'ils auront à faire. »

Restait l'affaire des passe-ports, qui n'était pas facile à arranger, la reine ne voulant point mettre dans le secret M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères.

Ce fut encore M. de Fersen qui se chargea de lever cette difficulté. Une femme de qualité, une madame la baronne de Korff était sur le point de quitter Paris : elle avait avec elle deux enfants, un

garçon et une fille, un valet de chambre et deux femmes de chambre. Elle avait son passe-port tout prêt, tout signé, devant partir le soir même. M. de Fersen le lui prit et le donna à la reine. Pour s'en procurer un autre, elle feignit que celui-là avait été jeté au feu par mégarde avec des papiers destinés à être brûlés.

Comme on n'avait aucun soupçon, un autre passe-port fut délivré à madame de Korff, sur la demande de M. de Simolin, ministre de Russie à Paris.

Le jour du départ venu, M. Dumoustier présenta au roi et à la reine les deux gardes du corps, ses compagnons, afin que, le cas échéant, ils puissent se faire reconnaître de Leurs Majestés.

Pendant cette présentation qui dura cinq minutes à peine, on s'aperçut d'une chose, c'est qu'aucun des trois gardes ne connaissait bien Paris, pas un n'y étant né et tous trois ne l'ayant habité que très-peu de temps. On passa par-dessus cet inconvénient ; il était trop tard pour s'adresser à d'autres.

À neuf heures, M. de Maldent et ses compagnons étaient à leur poste ; ils furent introduits dans les appartements du roi et enfermés dans un petit cabinet.

Rien ne fut changé au service du château. Les ordres d'usage furent donnés pour le lendemain. Le roi et la famille royale soupèrent comme à l'ordinaire et, ayant soupé, se retirèrent vers dix heures et demie, comme pour se coucher.

À onze heures, ils passèrent dans l'appartement de Madame Royale, où madame de Tourzel apporta le dauphin.

Le roi, qui devait passer pour le valet de chambre de madame de Korff, avait un habit gris et une perruque qui le déguisaient assez bien.

Les autres personnes étaient mises avec la plus grande simplicité.

Depuis quelques jours, au reste, on faisait sortir M. de Coigny tous les soirs par la porte de la cour qui donnait près de l'appartement de M. de Villequier. Il avait la même perruque et le même

habit que devait porter Louis XVI ; et comme sa taille était celle du roi, il était probable que ce soir-là le roi serait pris pour M. de Coigny.

Madame Élisabeth sortit la première avec Madame Royale ; elle était suivie à vingt pas à peu près par madame de Tourzel emmenant M. le dauphin.

L'un des trois gardes du corps accompagnait l'enfant royal et sa gouvernante.

Une des sentinelles des cours croisait le chemin par lequel les deux princesses devaient passer. En les voyant venir, la sentinelle s'arrêta.

— Ah ! ma tante, dit Madame Royale, nous sommes perdues ! cet homme nous reconnaît.

Mais elles ne continuèrent pas moins d'avancer. Ce qu'il y avait de plus dangereux, en pareil cas, c'était l'hésitation.

Tout à coup, la sentinelle tourna le dos, et les princesses purent passer.

Cet homme savait-il quelles illustres fugitives il laissait s'éloigner ? les princesses le crurent et envoyèrent en fuyant mille bénédictions à cet ami inconnu.

Au bout de cinq minutes, les deux princesses, madame de Tourzel et le dauphin furent au coin de la rue de l'Échelle, où M. de Fersen les attendait avec une voiture.

Cette voiture était une espèce de carrosse de remise ressemblant assez à un fiacre ; il l'avait louée dans un quartier éloigné, ainsi que l'habit du cocher qu'il avait revêtu. La métamorphose était si complète qu'au moment où il venait de faire monter dans la voiture Madame Royale, madame Élisabeth, madame de Tourzel et M. le dauphin, un fiacre vide passa et, voyant un confrère arrêté, s'arrêta, entamant sur les affaires de l'État la conversation avec M. de Fersen comme avec un camarade. M. de Fersen, homme d'infinitement d'esprit, soutint parfaitement la conversation ; puis, comme si la voiture était destinée à un tête-à-tête, il poussa son camarade

du coude et le congédia en lui donnant une prise de tabac dans une tabatière en carton.

— Bon ! bon ! bon ! dit le cocher nouveau venu, je comprends. Et il s'en alla.

Comme le cocher venait de s'éloigner, le roi arriva avec le second garde du corps.

Restait la reine.

On lui avait laissé le troisième garde du corps pour l'accompagner et lui donner le bras. Mais, au moment même où elle sortait, elle vit venir M. de La Fayette avec des flambeaux et une escorte : il quittait le château pour rentrer chez lui et traversait le Carrousel pour gagner le Pont-Royal. Heureusement, la reine avait un chapeau qui lui couvrait le visage ; plus heureusement encore, la nuit était des plus obscures.

La reine se rangea contre la muraille et laissa passer M. de La Fayette.

M. de La Fayette passé, on se remit en route.

Mais le guide de la reine était justement celui des trois gardes du corps qui connaissait le moins Paris. La reine ne le connaissait pas davantage : tous deux tournèrent à droite quand ils eussent dû tourner à gauche. On traversa les guichets du Louvre ; on passa le Pont-Royal ; on erra quelque temps dans la rue du Bac et sur les quais ; enfin, quelque danger qu'il y eût à demander son chemin, il fallait s'y décider. Ils s'adressèrent à la sentinelle du pont, qui le leur indiqua. C'était le même chemin à faire. Il leur fallut revenir sur leurs pas, longer les cours des Tuileries pour arriver rue de l'Échelle. Enfin, on aperçut, dans l'obscurité, la voiture. On s'en rapprocha. M. de Fersen reconnut la reine plutôt avec les yeux de l'âme qu'avec ceux du corps. Il courut à elle, la fit monter près du roi, où elle s'assit toute tremblante.

En montant, elle marcha sur le dauphin, qui eut la force de ne pas crier.

Toute l'illustre caravane était donc réunie sans autre accident

que le temps perdu. Mais ce temps perdu, c'était plus qu'un accident : c'était un malheur.

Chaque minute avait la valeur d'un jour.

Pendant ce temps, mesdames de Neuville et Brunier gagnaient la voiture à deux chevaux qui stationnait au bout du Pont-Royal et partaient pour Claye, où l'ordre leur avait été donné d'attendre la reine.

Quant à la voiture de la rue de l'Échelle, elle était au complet, et même au grand complet.

Dans l'intérieur, le roi, la reine, madame Élisabeth, Madame Royale, le dauphin et madame de Tourzel.

Sur le siège, M. de Fersen et M. Dumoustier.

Derrière, MM. de Valori et de Maldent.

M. de Fersen avait bien acheté le costume, mais n'avait pas acheté la science topographique du cocher. Il n'osa s'aventurer dans les rues qui l'eussent conduit à la barrière Saint-Martin par le trajet le plus court. Il craignait, par une pareille nuit, de se perdre dans ces petites rues détournées où si rarement il avait passé le jour. Il descendit par la rue Saint-Honoré, fit le tour par les vieux boulevards et arriva heureusement au rendez-vous.

La berline de voyage était à son poste.

La transvasion s'opéra aussitôt dans le même ordre : la famille royale à l'intérieur, les gardes du corps sur le siège ou derrière. Seulement, un véritable cocher remplaça M. de Fersen.

Cinq minutes après, les fugitifs avaient franchi la barrière.

À la première poste, un des trois gardes devait partir en courrier.

Quant au carrosse de remise, il fut laissé tout attelé dans la grande rue sans personne pour le garder ne le ramener chez son maître.

Tous les préparatifs de M. Fersen étaient faits pour partir en rentrant chez lui et gagner Bruxelles par une autre route ; mais, comme il y entra au grand jour, il eut l'idée de s'assurer, avant son départ, si rien n'avait transpiré de la fuite du roi.

En conséquence, il alla d'abord à l'Hôtel-de-Ville, puis à la Mairie, où logeait Bailly, puis à l'hôtel de M. de La Fayette.

Tout était parfaitement tranquille dans ces trois endroits.

En conséquence, M. de Fersen monta en voiture et prit la route de Flandre.

Chapitre XXXIV

Soupçons de Fréron. – Les fiacres. – Le ministre est atterré. – Les dettes du roi. – Les précautions et les fautes. – Trait rompu. – Course à pied. – Pont-Sommeville. – Le retard de vingt-quatre heures. – Ses suites. – Sainte-Menehould. – Inquiétudes des populations de la route. – On veut sonner le tocsin. – La diligence. – M. de Goguelas et ses hussards.

En effet, la soirée avait été très-calme. Camille Desmoulins raconte dans son journal qu'il revenait à onze heures du club des Jacobins avec Danton, Fréron et d'autres patriotes, et qu'il ne vit dans tout le chemin qu'une seule patrouille. Paris lui parut si abandonné qu'il ne put s'empêcher d'en faire la remarque. Fréron avait dans sa poche une lettre par laquelle on le prévenait que le roi partait cette nuit-là : il résolut d'observer le château et vit M. de La Fayette en sortir à onze heures.

On se rappelle que c'est juste en ce moment que la reine en sortait et que la voiture du commandant général de la garde nationale la força de se coller contre le mur.

Cependant de graves indices avaient soulevé quelques inquiétudes.

Cette femme dont la reine se défiait s'était aperçue de cette préoccupation qui environne les grandes entreprises quelle que soit la fermeté du cœur qui les exécute. Elle était la maîtresse de M. de Gouvion, aide-de-camp de La Fayette ; elle lui fit part de ses pressentiments. M. de Gouvion, qui savait que l'on pouvait se fier à la perspicacité et au patriotisme de cette femme, prévint le maire de Paris et son général de se tenir sur leurs gardes. Mais les dénonciations étaient si fréquentes que l'on n'y faisait plus la moindre attention.

Ce n'était pas de ce seul point que les autorités reçurent des avis : le sieur Burebi, perruquier rue de Bourbon, se transporta

chez le sieur Hucher, boulanger et sapeur du bataillon des Théatins pour lui annoncer qu'on venait de lui dire que le roi partait cette nuit même.

Le sieur Hucher ne fut pas aussi incrédule que La Fayette et Bailly ; il réveilla tous les voisins, et, bientôt assemblés au nombre d'une trentaine, ils se rendirent chez M. de La Fayette, lui annonçant que le roi s'apprêtait à partir et le sommant de prendre immédiatement des mesures pour s'y opposer.

M. de La Fayette se mit à rire et leur recommanda de retourner tranquillement chez eux : pour n'être pas arrêtés en se retirant, ils lui demandèrent le mot d'ordre. M. de La Fayette le leur donna, mais, dès qu'ils l'eurent, ils se rendirent aux Tuileries, où ils n'aperçurent aucun mouvement si ce n'est un grand nombre de cochers de fiacre qui buvaient autour de ces petites boutiques ambulantes qui se trouvaient à cette époque près du guichet du Carrousel. Ils firent alors le tour des cours jusqu'à la porte du manège où se tenait l'Assemblée et n'aperçurent rien de suspect ; mais, à leur retour, ils furent surpris de ne plus apercevoir un seul fiacre sur la place¹.

Cependant cette absence des fiacres ne leur fit naître aucun nouveau soupçon, et ils rentrèrent chez eux persuadés qu'on les avait trompés.

Nous avons vu qu'à sept heures du matin, lorsque M. de Fersen se présenta à l'Hôtel-de-Ville, chez Bailly et chez M. de La Fayette, cette fuite était encore ignorée.

Le premier qui fut instruit de l'événement, par qui, on n'en sait rien, fut M. d'André qui avait alors une position dans l'Assemblée nationale ; depuis quelque temps, il était au roi, qui, par les mains de M. de Montmorin, lui faisait une pension de mille écus par mois. Il courut chez le ministre et lui annonça la nouvelle ; le ministre fut atterré : Louis XVI, qui avait, ou plutôt qui paraissait avoir, la plus grande confiance en lui, ne lui avait pas même laissé

1. Camille Desmoulins.

entrevoir ce projet.

Mais, pendant que M. d'André était encore chez lui, on apporta une lettre que le roi avait laissée à son adresse.

Cette lettre lui annonçait simplement le départ du roi et lui disait d'attendre ses ordres.

Le premier mouvement du ministre, qui aimait sincèrement le roi, fut un mouvement de joyeuse satisfaction.

— Ah ! s'écria-t-il, le voilà donc échappé aux dangers qui le menaçaient.

Outre cette première lettre, le roi en avait laissé une seconde pour les autres ministres, dans laquelle il leur enjoignait de ne rien signer ni de ne rien expédier sans de nouveaux ordres de sa part.

Outre cette seconde lettre et y-annexée, il y avait une déclaration des motifs de son départ, écrite tout entière de la main du roi.

Ces lettres et cet écrit avaient été remis tout cachetés à M. de Laporte, intendant de la liste civile, avec ordre d'envoyer ces lettres à leur adresse dans la matinée du 21 et de faire lire la déclaration à l'Assemblée.

Cette déclaration était datée de la veille.

Monsieur était parti la même nuit pour la Flandre avec M. le duc d'Avary. Lui-même nous a laissé une relation de son voyage ou plutôt de sa fuite.

Ainsi il avait tenu son serment de ne pas quitter le roi, puisqu'il était parti avec lui.

Quant aux précautions prises par le roi et par la reine, elles consistaient à avoir brûlé leurs papiers les plus compromettants. Une somme de six cent mille francs en assignats et une centaine de mille francs en or, c'était tout ce qu'ils emportaient.

Voilà les précautions ; voyons maintenant quelles étaient les fautes.

D'abord, la reine, en exigeant que la fuite de toute la famille eût lieu ensemble et dans la même voiture, avait rendu cette fuite à peu près impossible.

Puis, trois mois d'avance, elle avait fait faire un trousseau complet aux enfants, comme si, hors de France, elle n'eût point trouvé ce qui leur était nécessaire.

Puis un nécessaire de voyage, un nécessaire princier tout en vermeil.

Puis on fait faire une grande voiture toute neuve que l'on charge de malles, de vaches, de cartons.

Puis on prend une voiture de suite qui emmènera les femmes de la reine, comme si pendant deux jours la reine ne pouvait se passer de ses femmes.

Puis trois courriers galoperont devant ou derrière la voiture, vestes jaunes, vous vous rappelez, presque la livrée du prince de Condé contre lequel l'Assemblée est occupée à rendre un décret.

Puis le roi, dont la figure est partout, jusque sur les écus de six livres qui, il est vrai, commencent à devenir rares ; le roi qu'on habille en laquais avec un habit gris et une petite perruque ; le roi qui s'appelle M. Durand et qui voyage avec sa maîtresse, madame de Korff, face à face avec elle, genoux à genoux.

Seulement, le roi a donné l'ordre que l'on mette dans la caisse de la voiture l'habit rouge brodé qu'il portait à Cherbourg.

Enfin, là où l'on a tant besoin d'un homme, et d'un homme résolu, madame de Tourzel restera parce que c'est son droit, comme gouvernante des enfants de France, de rester près du dauphin.

Cet homme qui devait monter à la place de madame de Tourzel, c'était M. d'Agoult, homme de tête, homme de cœur et désigné par M. de Bouillé ; il eût dirigé toute cette folle expédition qui sans lui s'en allait au hasard : mais l'étiquette était là ; madame de Tourzel réclama *son droit*, et il fut fait justice à sa réclamation.

Tout cela était insensé.

Cependant tout cela commença par marcher à merveille ; on partit grand train. Un garde, M. de Maldent, courait à la portière, M. Dumoustier était assis sur le siège, M. de Valori courait devant, donnant un écu de guides aux postillons !

À Montmirail, un trait se rompt ; c'est une réparation à faire ; c'est une demi-heure de perdue.

À une montée, le roi veut descendre et marcher un peu à pied : on descend. Roi, reine, enfants royaux, tout, jusqu'à la gouvernante, et l'on perd une autre demi-heure dans cette promenade.

Cette promenade, Sire, vous, la reine et votre sœur la paierez de votre tête.

Ce bel enfant rose que madame de Tourzel porte endormi dans ses bras, il la paiera par une captivité de quatre ans au Temple, par la mort dans un cachot.

— François, tout va bien, disait la reine à M. de Valori en arrivant à Châlons ; si nous devons être arrêtés, nous le serions déjà.

Oui, tout avait bien été jusque-là, on n'avait point été obligé de s'arrêter pour manger, la voiture contenant des provisions ; nulle part on n'avait demandé de passe-port, nulle-part on n'avait fait de difficultés pour fournir les chevaux.

Mais à Chalons, où tout allait bien, comme disait la reine, allait s'éveiller le premier soupçon : un homme de la ville qui se trouvait par hasard à la poste au moment où le roi relaya crut reconnaître le roi et courut aussitôt chez le maire. Heureusement, le maire était peu républicain ; il eut l'air de croire à la possibilité de la fuite du roi, à la vérité de la relation ; mais il effraya l'homme par les conséquences que pourrait avoir une pareille arrestation pour ceux qui arrêteraient.

L'homme finit par avouer avec le maire que le mieux était de se tenir tranquille, et tous deux fermèrent les yeux !

À une demi-lieue de Châlons, un inconnu, ce maire peut-être, arrête la voiture, passe sa tête à la portière qui est du côté de madame de Tourzel et dit :

— Vos mesures sont mal prises, vous serez arrêtés.

Puis il fit un signe, et la voiture continua sa route.

Jusque-là, on se le rappelle, toutes les dispositions de la route avaient été soumises à la sagesse de la reine, et, malgré les impru-

dences que nous avons signalées, tout avait réussi.

Les précautions prises pour le reste de la route appartenaient à M. de Bouillé.

C'était à Pont-Sommevielle qu'on rencontrerait la première escorte. C'était là, on se le rappelle, que devaient se trouver MM. de Choiseul et de Goguelas ; l'un l'homme de la reine, l'autre l'homme de M. de Bouillé.

Le roi y arriva vers six heures du soir : pas d'escorte, rien.

Sur la grande route, rien ni à droite ni à gauche, aussi loin que la vue peut s'étendre.

— Oh ! dit la reine à madame Élisabeth, cet inconnu avait raison, et nous sommes perdus, ma sœur.

C'est ici que chaque détail devient important, car chaque détail est un chapitre d'une grande et terrible histoire.

Disons donc comment avait manqué cette première escorte.

M. de Goguelas, instruit par M. de Bouillé de ce retard de vingt-quatre heures apporté dans la fuite du roi pour laisser finir le service de la femme suspecte, et aussi – le roi se charge de nous le dire lui-même –, et aussi pour qu'il eût le temps de toucher son quartier de la liste civile, ne trouvant pas que cette somme de sept cent mille francs fût assez forte, M. de Goguelas avait quitté M. de Bouillé à Stenay, le 17, pour aller prendre le commandement des quarante hussards commandés par M. Boudet.

Il voulait, le 21 juin dans la matinée, être à Pont-Sommevielle, où devait le rejoindre M. de Choiseul et où tous deux attendraient le roi.

Le 20, il arriva avec ses hommes à Sainte-Menehould.

Tout était événement à cette époque ; le commandant n'avait pas prévenu la municipalité de Sainte-Menehould de son passage, de sorte que l'arrivée inattendue du détachement commença d'exciter la fermentation dans la ville.

Ce fut au milieu de cette fermentation que M. de Goguelas quitta la ville vers cinq heures du matin pour se rendre à la station de

Pont-Sommevielle, où il fut rejoint une heure après son arrivée par M. de Choiseul.

Tout avait été réglé minute par minute, et le passage du roi devait avoir lieu à Pont-Sommevielle vers trois-heures de l'après-midi : non-seulement cette heure était passée depuis longtemps et le roi ne paraissait point, mais encore le courrier qui devait toujours le précéder de deux heures n'était point arrivé.

Or, comme il était quatre heures, que le courrier ne s'était pas montré, qu'il devait toujours marcher deux heures avant le roi, le roi, le courrier se montrât-il, ne pouvait être à Pont-Sommevielle que dans deux heures.

Mais il y avait une chose plus probable encore, c'est qu'il y avait eu dans le départ de Sa Majesté un second retard dont M. de Bouillé sans doute avait été averti, mais dont il n'avait pu avertir tout le monde.

À six heures, pas de courrier ; on était en retard de cinq heures, et le roi ne pouvait plus arriver qu'à huit.

Ce n'était rien que d'attendre ; mais d'attendre au milieu des attroupements qui se formaient, au milieu de doutes naissants, au milieu des menaces qui accompagnaient ces doutes, là était le terrible de l'attente.

On commençait à dire tout haut que le prétendu trésor que les hussards devaient escorter n'était qu'un prétexte.

Malheureusement, ce n'était pas Pont-Sommevielle seul qui était en fermentation, c'étaient les villes environnantes.

Châlons, qui était au-dessous de Pont-Sommevielle et que le roi avait si heureusement traversé quoiqu'il eût été reconnu, Châlons venait d'envoyer une partie de sa garde nationale pour s'enquérir des causes qui amenaient ces quarante hussards à Pont-Sommevielle.

Sainte-Menehould, qui est au-dessus, subissant la même inquiétude, en faisait autant.

L'arrivée successive de ces envoyés augmentait l'agitation ;

chacun faisait ses commentaires, tous criaient à la trahison. On parlait de sonner le tocsin dans les campagnes, et déjà MM. de Choiseul et de Goguelas avaient tressailli au son lointain de quelque cloche plus pressée que les autres et qui donnait le signal de l'alarme.

Enfin, vers huit heures, et au moment où la nuit s'avance, au moment où l'attroupement devient plus nombreux, au moment où l'obscurité va le rendre plus menaçant, du milieu de la foule qui presse les chevaux du détachement, un homme s'avise de dire :

— Si c'est un trésor que vous attendez, il a, ma foi, passé ce matin une diligence qui pouvait bien être cela, car elle était lourde à faire trembler le pavé.

C'était une merveilleuse réplique donnée à M. de Choiseul ; il s'en empara.

— Êtes-vous sûr de ce que vous dites, mon ami ? demanda-t-il.

— Pardieu ! si j'en suis sûr, je l'ai vue comme je vous vois.

M. de Choiseul échangea un regard avec M. de Goguelas.

— Oui, oui, répondirent plusieurs voix, nous l'avons vue aussi, nous.

Dans les foules, il y a toujours dix, vingt, cent personnes qui ont vu ce qu'une personne a vu ou même n'a pas vu.

— Alors, s'écria M. de Choiseul, que ne disiez-vous cela ? vous nous auriez épargné quatre heures de faction.

Puis, se retournant vers M. de Goguelas :

— Allons, dit-il, il est clair que la diligence nous a devancés, l'argent que nous devons escorter est passé, et nous n'avons plus rien à faire ici.

L'effet de ces mots est magique, les esprits s'apaisent, le tocsin cesse, l'attroupement se dissipe, et MM. de Choiseul et de Goguelas peuvent sortir de Pont-Sommevielle avec leurs hussards.

TABLE DES MATIÈRES

I. Louis XVI. – Sa naissance. – Devient dauphin en 1763. – Son caractère. – Ses goûts. – Un mot de madame Adélaïde. – Son précepteur. – Son gouverneur. – Mot de Louis XV. – Son mariage. – Louis le Sévère. – Passion pour la chasse. – Les petits appartements. – Mémoire de Louis XVI. – Justice et honnêteté. – Économie. – Modération au jeu. – Le comte d’Artois et le petit écu. – *Resurrexit*. – La dauphine Marie-Antoinette. – Son éducation. – M. de Rohan. – Les fêtes du mariage. – Question d’étiquette. – Conduite de Louis XV dans l’affaire de mademoiselle de Lorraine. – *Je m’en souviendrai*. – Madame de Noailles. – *Madame l’Étiquette*. – Les Choiseul. – Les trois portraits. – Mort de Louis XV. – Réponse de Louis XVI aux anciens ministres. – Les trois partis. – MM. de Machault et de Maurepas. – Mesdames, tantes du roi. – Le page de la grande écurie. – M. de Maurepas. – Le parlement Maupeou. – Les ministres. – Turgot. – Noël populaires. – Retour des exilés. 7

II. La cour et la ville. – Levée des scellés chez Louis XV. – Testament du feu roi. – Le grand Trianon. – Le *petit Vienne*. – L’Autrichienne. – Haines contre la reine. – Mesdames, tantes du roi. – Les deux belles-sœurs. – M. le comte de Provence. – Portrait de ce prince. – L’éventail. – Le comte d’Artois et le duc de Chartres. – Le luxe de M. de Provence. – Portrait et mœurs du comte d’Artois. – Le duc d’Orléans et son fils. – La duchesse d’Orléans. – Madame de Montesson. – M. de Lamballe. – Les orgies de Monceaux. – L’anglomanie. – Les clubs. – Le jardin du Palais-Royal. – *J’aime mieux un écu que l’estime publique*. – Mademoiselle de Penthièvre. – Position de la jeune reine. – Ses favorites. – Mesdames de Pecquigny, de Saint-Mégrin, de Cossé, de Mailly, le beau Dillon. – Gluck. – Mademoiselle Arnoult. – Le prince d’Hénin. – Clément XIV et Carlo Bertinazzi. – Le pape et Arlequin. – Carlin et son spectateur. – Soulèvements dans les provinces. – Dijon, Pontoise, Versailles. – Le roi au balcon. – Le pain à *deux sous*. – Pillage des boulangeries de Paris. – Lille, Amiens, Auxerre. – Le sacre de Louis XVI. – Les pièces d’or et les soldats. – M. de Malesherbes. – M. de la

Vrillière. – MM. de Muy et de Saint-Germain 38

III. Le ministère Turgot. – Les Parlements. – Le monopole. – Abolition des corvées. – Les six actes de législation. – Lit de justice. – Couplets. – Chute de Turgot. – Louis XVI. – Madame de Canini. – M. de Pezay. – Son mot à Dorat. – Les campagnes de Maillebois. – La première lettre de Louis XVI. – Le mouchoir à l'élévation. – M. de Pezay connu du roi. – La présentation à M. de Maurepas. – Le renvoi de l'abbé Terray. – M. Necker. – Effet de la chute de Turgot. – Les rêves bucoliques. – M. Bertin. – Lettre de Maurepas. – Réponse de Turgot. – Mot de Louis XVI. – Portrait de Necker. – Madame Necker. – Sa fille. – M. Clugny de Nuis. – L'anagramme. – Le clergé et M. de Maurepas. – La cour de Louis XVI. – La reine. – Son entourage. – Mot du roi. – Le bal de l'Opéra. – Le masque et la reine. – Mesdames de Polignac et de Lamballe. – Le roi époux sans être mari. – La grille du château. – La grossesse de la reine. – Effet qu'elle produit à la cour. – Les pamphlets. – Les Coigny. – Louis XVI. – Les Maurepas. – La reine. – Madame Campan et la *reine de France*. – Influence de Marie-Antoinette. – Le mot de Monsieur, frère du roi. – Les goûts champêtres. – *Les saturnales*. – Les deux millions au comte d'Artois. – Les cadeaux faits à la reine. – Le comte d'Artois et le duc de Bourbon. – Le duel. – Les Vaudreuil. – Les Polignac. – Deuxième grossesse de la reine. – Naissance du dauphin. – Le comte de Provence pamphlétaire 75

IV. Coup d'œil en arrière. – Voltaire. – Rousseau. – Les derniers travaux de Voltaire. – L'avocat des morts. – Le marquis de Villette. – Joseph II et le seigneur de Ferney. – *Irène*. – Voltaire à Paris. – M. d'Argental. – La visite des comédiens. – Turgot chez Voltaire. – Vernet le peintre. – Franklin et son fils. – *God and Liberty*. – Madame Denis. – L'Académie. – Répétitions d'*Irène*. – Le curé de Saint-Sulpice. – La visite de l'abbé Gauthier. – La confession publique. – L'archevêque de Paris. – La confession. – Murmures des philosophes. – Voltaire maçon à la loge des *Neuf-Sœurs*. – Le journal de Bachaumont. – L'acteur Molé. – Les princes au théâtre. – Madame de Villemenne 104

V. La première représentation d'*Irène*. – La déclaration de foi. – L'épigramme. – L'Académie et le théâtre. – Le couplet. – Compte-rendu. – La loge maçonnique. – Voltaire, son confesseur et son curé. – Quelques

anecdotes sur Voltaire. – Voltaire amoureux. – Émilie de Breteuil, marquise du Châtelet. – Madame du Maine. – Madame du Châtelet à la cour. – La perte au jeu. – Le propos. – Voltaire à Sceaux. – La comédie et la science. – Le roi Stanislas. – Saint-Lambert. – Madame de Boufflers, Émilie de Saint-Lambert. – Madame du Châtelet devient mère. – Le mot de madame de Boufflers. – Mort d'Émilie. – Douleur de Voltaire. – Le secrétaire du seigneur de Ferney 113

VI. Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville. – Sa lettre à un ami. – Vie de Rousseau chez M. de Girardin. – Mort de Rousseau. – Deux versions sur sa mort. – Son entretien avec sa femme. – Thérèse chez M. de Girardin. – Paroles de Rousseau à madame de Girardin et à sa femme. – Procès-verbal des deux chirurgiens. – Le corps de Rousseau embaumé. – Son tombeau dans l'île. – Son épitaphe 135

VII. Rupture entre l'Angleterre et l'Amérique. – Situation de cette dernière. – Étendue ; population blanche et noire. – Industrie des habitants de l'Amérique du Nord. – Commerce. – Anciennes possessions transatlantiques de l'Angleterre. – Accroissement de puissance coloniale. – L'impôt du timbre. – *Insurrection de Boston*. – Retrait de l'impôt. – Les garnisaires. – New York. – Boston. – Soulèvement général. – Congrès. – Craintes de l'Angleterre. – Transaction proposée. – Franklin. – Son portrait. – Bachaumont et le duc de Lévis. – Encouragement de la France. – Intérêts du commerce. – Opinion du roi. – Traité d'alliance. – Joie en Amérique. – L'Angleterre attaque nos navires et nos possessions dans l'Inde. – Escadres françaises : le comte d'Estaing, M. d'Orvilliers. – Les amiraux anglais Byron, Howe et Keppel. – Combat de la *Belle-Poule*. – M. de la Clochetterie. – Fuite de Keppel. – Combat d'Ouessant. – Le duc de Chartres. – La reine. – Paris. – L'Opéra. – Quatrain. – Vaudeville. – Lettre de Louis XVI. – Washington. – Howe. – Burgoyne. – Revers et succès. – La France. – La Fayette. – Lameth. – Kosciusko. – Rochambeau. – Défaite de Cornwallis. – M. Necker. – M. de Maurepas. – Démission de Necker. – Mort de M. Maurepas et de M. Turgot 145

VIII. Voyage de Joseph II en France. – L'empereur est peu goûté. – Mort de l'électeur de Bavière. – Projets de l'empereur. – Craintes des puissances de l'Europe. – Le roi de Prusse. – Traité entre la Prusse et

l'empereur, conclu à Teschen. – L'archiduc Maximilien installé à Cologne. – La conduite de Joseph II vis-à-vis de la France excite la haine contre sa sœur Marie-Antoinette. – Paix de Versailles. – Statue de Louis XVI à Philadelphie 168

IX. La société en souffrance. – Aspiration vers l'inconnu. – Les mystérieuses découvertes. – Les miracles négligés pour les sortilèges. – Double existence de la société en France. – Pressentiments d'une révolution. – Le duc d'Orléans. – Lavater. – Son école. – Succès qu'elle obtient. – Cazotte. – Son origine, ses débuts dans le monde. – Ses grandes tristesses. – Une soirée chez madame de Vaudreuil. – Mesmer. – Le magnétisme animal. – Les cures de Mesmer. – MM. Bergasse, d'Espréménil, de La Fayette, le marquis de Puységur. – Un extrait des *Nouvelles à la main*. – Le Père Hervier à Bordeaux. – Cagliostro. – La pierre philosophale. – La maison de la rue Saint-Claude. – Althotas. – Lorenza Feliciani. – Les sociétés secrètes. – L. P. D. – Montgolfier. – Anciennes recherches sur les aérostats. – Expériences. – Le chevalier d'Éon. – Sa dispute avec Beaumarchais sur le *Mariage de Figaro* 175

X. Mirabeau 191

XI. Froid terrible. – Feux allumés devant les hôtels. – M. Lenoir, lieutenant de police. – Distributions de secours. – Le roi et la reine. – Le comte de Sanois. – Craintes de disette. – M. de Caumartin. – Obélisques et colonnes élevés avec de la neige. – MM. de Boufflers et Ducis. – Mise en liberté de Latude. – Un mot du docteur Quesnay. – Latude arrive à Paris. – Madame de Pompadour. – La lettre à la favorite. – Entrevue. – Effet de la lettre. – Latude arrêté. – M. Berryer. – Latude à Vincennes. – Première évasion. – Mémoire au roi. – Latude repris. – Un quatrain. – Cochar. – D'Alègre. – Tentative d'évasion. – Récit de Latude. – Le dictionnaire. – Quatorze cents pieds de corde. – L'évasion. – Le fossé de la Bastille. – M. Silhouette. – Voyage de d'Alègre et de Latude 211

XII. Latude découvert à Amsterdam. – Il est arrêté. – Retour à la Bastille. – Rapport du chirurgien à M. de Sartines. – Latude changé de cachot. – Mémoire de Latude à Louis XV. – Ses projets. – Son industrie. – Il fait de l'encre. – Les blanchisseuses. – L'écriveau : madame de

Pomadour est morte. – Joie de Latude. – Latude transféré à Vincennes. – Seconde évasion de Vincennes. – Il est repris. – Il va de Charenton à Bicêtre. – Le Mémoire. – Le concierge ivre. – Madame Legros trouve le mémoire. – Dévouement de madame Legros. – Ses démarches. – L’entrevue avec M. Lenoir. – Le prix de vertu. – Latude est libre. – Le bailli de Suffren. – Instructions données par Louis XVI. – Portrait du bailli. – Ses victoires. – Son retour. – La médaille des états de Raven-
nes. 238

XIII. État de la cour de France en 1785. – Phases de la vie de la reine. – M. de Maurepas. – Coalition contre la reine. – MM. de Dillon et de Coigny. – Mesdames Bertin, Guimard, Renaudet, Gentil. – Les Polignac. – Leur faveur. – Mesdames Jules et Diane. – Le garde du corps à Trianon. – Le duc de Chartres. – Ouessant. – Le *fils de Coigny*. – Les francs-maçons. – M. de Calonne aux finances. – Les abus. – Les achats. – Le collier. – Bœhmer et Bassange. – Jeanne de Saint-Remy Valois, comtesse de Lamotte. – Le cardinal de Rohan. – La comtesse chez les joailliers. – M. de Rohan trompé. – Il achète le collier à conditions. – La reine. – M. de Rohan rentre en grâce. – M. de Calonne. – Économie du roi. – Le collier rendu. – Jeanne de Lamotte garde le collier. – Le cardinal compromis. – Mademoiselle Oliva. – Le rendez-vous aux bains d’Apollon. – M. de Breteuil. – Le roi. – La reine. – Le jour de l’Assomption. – L’entrevue à Versailles. – Le cardinal arrêté. – M. de Crosne. – Arrestation de madame de Lamotte. – Cagliostro. – Lettres-patentes du roi. – Le jugement 259

XIV. Influence du procès du collier sur l’existence de la reine. – Progrès de l’esprit révolutionnaire. – Théorie de M. de Calonne. – Il demande la convocation des notables. – Mort de M. de Vergennes, de Frédéric II, de Marie-Thérèse. – Mot de Louis XVI. – Les notables convoqués. – Caricatures et chansons. – M. de Calonne reconnaît son erreur. – Sa chute. – Couplets. – M. Loménie de Brienne. – Travaux de l’Assemblée. – Exil du Parlement. – Cour plénière. – Troubles. – Chute de Brienne. – Joie dans Paris. – Les deux mannequins. – Lutte armée contre le guet. – La peste *Brienne*. – Résumé de la situation. – Les gilets et les chapeaux. – Le comte d’Albon. – Necker. – La grêle. – Le froid. – Dons du roi et des princes. – Les *Folies*. – Le comte d’Entraigues. – M. de Kersaint. – Le docteur Guillotin. – Premier club. – Les

états généraux. – Les trois ordres. – Affaire Réveillon. – Enquête. – La voix de Dieu 283

XV. Ouverture des états généraux. – Procession. – Sentiment qui agitait les masses. – Ordre de marche. – Mirabeau. – La noblesse de Provence. – Mirabeau *marchand de draps*. – Vive le roi ! – Vive le duc d'Orléans ! – Bailly. – Le tiers se couvre. – Les trois discours. – Les curés. – Vérification des pouvoirs. – Le comte d'Artois. – MONSIEUR. – La noblesse. – Famine. – Robespierre. – Les motions. – *Assemblée nationale*. – La salle du tiers. – Bailly. – Le Jeu de Paume. – Le clergé. – Discours du roi. – Le tiers ne veut pas se séparer. – M. de Dreux-Brézé. – L'inviolabilité des députés. – Mort du dauphin. – Ses funérailles 304

XVI. M. Necker. – Les visites de la noblesse. – Craintes de la reine. – Les gardes à l'Assemblée. – La lettre du roi. – M. de Luxembourg. – La cause de la couronne. – La foule au château. – Chez Necker et chez Bailly. – Les troupes étrangères. – Le maréchal de Broglie. – Un mot du roi. – Les gardes françaises. – Le Palais-Royal. – *Vive le Tiers-État*. – Les gardes à l'Abbaye. – La députation à l'Assemblée. – La réponse. – Conduite du roi. – Paris est calme 330

XVII. Les troupes autour de Paris. – Inquiétudes qu'elles donnent. – Leurs sujets de mécontentement. – Kléber. – Jourdan. – Victor. – Joubert. – Augereau. – Hoche. – Soult. – Marceau. – Alexandre Dumas. – La dissolution des États projetée. – Mirabeau. – Le duc d'Orléans. – Adresse de l'Assemblée. – Réponse du roi. – Foulon. – MM. de Broglie et de Bezenval. – Déclaration des Droits de l'Homme. – La Fayette. – Le docteur Guillotin. – M. Necker. – Marat. – Camille Desmoulins. – *Auxz armes !* – M. de Lambesc. – Les Tuileries. – Le vieillard. – Les gardes françaises. – Les dragons. – Retraite du Royal-Allemand. – Aux Invalides. – Le duc d'Aumont. – M. de Flesselles. – M. de Crosne. – Les électeurs. – L'abbé d'Ormesson et les barils de Poudre. – Les deux députations de l'Assemblée. – Réponse du roi. – Les Suisses au pont de Sèvres. – La cocarde verte. – Encore M. de Flesselles et les caisses d'armes. – MM. de Corny et Sombreuil. – Récit de Humbert, horloger. – *À la Bastille !* 341

XVIII. La Bastille. – Un mot de madame Duhaussset. – Les prisonniers. – Les prisons. – Châteauneuf. – Saint-Florentin. – Les lettres de cachet.

– Le trafic des lettres. – Les jésuites. – Marchiali. – Lauzun. – Latude. – Haine populaire. – M. de Launay. – M. de Bezenval. – Le tocsin. – Les coups de fusil. – De Launay. – Les députés. – Thuriot et La Rozière. – *Le peuple le veut !* – Les canons retirés. – Le factionnaire. – L’erreur du peuple. – L’arrêt du comité. – M. Clouet. – Lettres de M. de Bezenval. – M. de Flesselles ; sa mort. – Préparatifs du gouverneur. – Les victimes. – Élie. – Les prisonniers 366

XIX. Travaux de l’Assemblée. – Effet du renvoi de Necker. – M. de Broglie. – La reine. – Le roi. – Déclaration de permanence. – Responsabilité des ministres. – Demande de l’éloignement des troupes. – Nouvelle de la prise de la Bastille. – Ignorance du roi. – *C’est donc une révolte ? — Non, Sire, c’est une révolution !* – M. le duc de La Rochefoucauld. – Bailly. – Le comte d’Artois et le duc d’Orléans. – Mirabeau. – La députation. – Le roi à l’Assemblée. – Une femme du peuple. – La musique des Suisses. – Le roi à la chapelle. – Une alarme à Paris. – Bailly, maire de Paris. – Retraite des troupes. – M. de Lally-Tollendal. – Moreau de Saint-Méry. – Fuite du comte d’Artois et de ses fils. – Commencement de l’émigration. – Madame de Polignac. – Les adieux. – Le roi à Paris. – Les canons et les bouquets. – La nouvelle cocarde. – Rappel de Necker. – Retour à Versailles 397

XX. Foulon et Berthier. – Haine du peuple contre Foulon. – Motifs de cette haine. – Craintes de Foulon. – Sa fuite. – Sa mort simulée. – Il est arrêté par ses domestiques. – Son arrivée à l’Hôtel-de-Ville. – On demande sa tête. – Bailly. – Le peuple dans la salle. – La Fayette. – Supplice de Foulon. – La corde casse deux fois. – Un homme la coupe. – Déchirement des membres. – La tête au bout d’une pique. – Berthier arrêté à Compiègne. – La barrière. – Les écriteaux. – Sang-froid de Berthier. – La tête de Foulon. – L’interrogatoire. – Bailly et La Fayette. – Un mot de Berthier. – Sa résolution. – Le cœur. – Le dragon. – Propositions faites à l’Assemblée. – La Bastille. – Les craintes du peuple. – Les Anglais et Brest. – Aux armes. – Une lettre de Necker. – Son arrivée. – Versailles. – Paroles de Necker à l’Assemblée. – M. de Liancourt. – La visite à l’Hôtel-de-Ville. – Les discours. – L’École des larmes. – M. de Bezenval. – Lettre de Louis XVI à M. Necker. – Nouveau ministère. – On néglige Mirabeau. – Déclaration des Droits de l’Homme. – Le 4 août. – Effet de cette déclaration. – Le duc d’Aiguillon. – Le

vicomte de Noailles. – Le Quen de Kerengal. – Beauharnais. – Montmorency. – Mortemart. – Le clergé. – Le refus de l'Assemblée. – Résumé des sacrifices de la nuit du 4 août. – La France nouvelle 421

XXI. M. de Belzunce à Caen. – Sa mort. – MM. Kersalaun et de Quincy. – Saint-Germain. – Poissy. – Les députés. – Bordier. – Son patriotisme exalté. – Il est au Palais-Royal au 12 juillet. – Agent des approvisionnements de Paris. – Sa manière d'opérer. – Le Parlement de Rouen. – Bordier arrêté. – Dispositions du peuple en faveur de Bordier. – Triomphe de Bordier. – Sa fuite. – Les Suisses. – Bordier arrêté. – Il est pendu. – Travaux de l'Assemblée. – Effets de la nuit du 4 août. – Les deux camps. – Les Bretons. – Les aristocrates. – La constitution. – La discussion individuelle des articles demandée par Pétion. – MM. Wimpfen et Rounier. – La sanction royale. – Débats. – Discours. – L'inviolabilité du roi. – Lettre de Louis XVI. – Son mauvais effet. – Opposition. – Sanction pure et simple 441

XXII. L'emprunt. – Les dix-huit francs. – La misère. – M. de Saint-Priest. – Les dons patriotiques. – L'argenterie du roi. – Bailly. – Les rassemblements des corps d'état. – Les soixante mille passeports. – Madame de Biron. – Les mots. – La garde nationale. – Les officiers. – Le *patrouillotisme*. – Le *Veto*. – Mirabeau. – Le Palais-Royal. – M. de Saint-Huruge. – Mademoiselle Lemercier. – La députation. – Ses voyages. – Un discours à la Commune. – Les conclusions. – À Versailles ! – M. de Lally. – Les lettres anonymes. – Mirabeau. – M. de Chanet. – État de Paris. – Le *Veto* défini par Siéyès. – La révolte de Liège. – Necker. – Loustalot. – La presse. – La Fayette et l'amiral d'Estaing. – Le projet de fuite. – Metz. – L'argent du clergé. – Le projet de Necker. – Mirabeau. – M. de Jessé. – Mirabeau. – Ses paroles. – La banqueroute. – Le régiment de Flandres. – Son arrivée. – Le banquet des gardes. – La reine. – Le roi. – Pauvre reine ! 468

XXIII. Paris apprend les nouvelles de Versailles. – La cocarde noire. – Les dames. – Lecointre. – M. de Cartouzière. – M. de Mettereau. – Danton. – Disette. – Froid. – Pluies. – Une femme au café de Foy. – Le tambour battu par une jeune fille. – La cocarde arrachée. – Les menaces. – Les *trois cents*. – La femme et le soufflet. – Madeleine. – Théroigne de Méricourt. – À Versailles ! – Le tambour. – Hullin. – Les

armes. – La Grève. – L’Hôtel-de-Ville. – L’abbé Lefèvre et la potence. – Maillard. – Le suisse des Tuileries. – Chapelier. – La Fayette. – Les districts. – Les grenadiers. – Le discours. – Bailly. – La décision. – *Vive Henri IV !* – Mirabeau. – M. de Cubières. – Retour du roi. – Maillard à l’Assemblée. – La charge des gardes. – Louison Chabry. – Les gardes du corps. – On veut quitter le château. – Incertitude du roi. – Les voitures. – Cromwell. – Le cheval mangé. – Deux vers de Delille. – M. d’Aiguillon. – L’abbé Maury. – La seconde troupe. – Les gardes. – La famille royale. – Le calme. – Le roi au balcon. – Le roi à Paris. – La reine. – Le garde du corps et La Fayette. – La royauté vaincue . . 499

XXIV. Le roi est revenu à Paris. – Cocarde nationale. – La nation. – Le lion et le chien. – Marat. – L’Assemblée suit le roi. – L’archevêché. – La guerre aux mots. – Abandon de Versailles. – Mademoiselle de Montansier. – Mirabeau. – La loi martiale. – Le boulanger François. – *Le boulanger à la lanterne*. – Ses défenseurs. – Sa mort. – Sa femme. – Son enfant. – La loi martiale demandée, discutée et décrétée. – Fleur-d’Épine. – Secours à la veuve François. – Texte de la loi martiale. – Loustalot et Marat. – Mirabeau. – Sa crainte. – La Fayette. – Le duc d’Orléans exilé. – Mirabeau. – Le serf du Jura. – Sa réception à l’Assemblée. – Visites aux prisons civiles et ecclésiastiques. – Les vœux. – Les juifs. – Les comédiens. – Les protestants. – Rabaud-Saint-Étienne. – Erreurs de l’Assemblée. – Électorat. – Éligibilité. – Citoyens *actifs* et *passifs*. – Robespierre et Grégoire. – Prieur de la Marne. – Camille Desmoulins. – Les caricatures. – Les biens du clergé. – L’évêque d’Autun. – Vacance des Parlements. – Les lettres de mort. – Le manège. – Les chevaux. – L’affiche de théâtre. – Les acteurs. – Les Bais. – Les Noirs. – Les Impartiaux 524

XXV. Le tribunal du Châtelet. – Origine du Châtelet. – Ordonnance de Louis IX. – Le Châtelet tribunal suprême. – L’appel au Parlement. – Les trois accusés. – Augeard et Bezenval acquittés. – Le quatrain de Camille Desmoulins. – Le marquis de Favras. – Son portrait. – Accusation portée contre lui. – Ses accusateurs. – Monsieur, frère du roi. – Sa conduite. – La circulaire Barreaux. – Monsieur à l’Hôtel-de-Ville. – Son triomphe. – Favras devant ses juges. – Sa contenance. – L’arrêt. – L’heure de l’exécution. – Joie dans Paris. – Le pourboire. – Les apprêts du supplice. – Notre-Dame. – Testament. – Bourreau, fais ton

devoir. – Bis. – L’inhumation. – Une phrase du Mémoire de Favras. –
L’égalité dans le supplice 538

XXVI. Séance du 21 janvier 1790. – Duport et Robespierre. – Le doc-
teur Guillotin. – Sa machine. – Le rire de l’Assemblée. – La chanson.
– Le pot-pourri. – Histoire de la guillotine. – Ancienneté de la machine.
– Le maréchal de Montmorency. – Décret du 3 juin 1791. – Peines. –
Triomphe de Guillotin. – Retrait du droit de grâce. – La matinée du 17
avril 1792. – Pinel Cabanis. – Maître Guidon. – Sanson. – M. de Paris.
– Le docteur Louis. – Le citoyen Giraut. – Les trois cadavres. – On
applaudit l’insuccès. – Le premier guillotiné. – Louis XVI corrige la
machine 548

XXVII. Coup d’œil en arrière. – Mort de Joseph II. – Léopold II, empe-
reur. – *Le livre rouge*. – Bruits populaires. – Les courtisans cherchent
à garder leurs richesses. – Insistances de l’Assemblée. – Le roi cède. –
Restrictions. – MM. Necker, de Montmorin et les commissaires. –
Façon de ce livre. – Total des sommes inscrites depuis l’avènement de
Louis XVI. – Les dettes du comte d’Artois. – Les biens du clergé. – Les
émigrations. – Mirabeau jeune. – *L’Étoile du matin*. – Retour du duc
d’Orléans. – Bailly. – La fédération générale. – La reine. – Craintes de
Mirabeau. – Discussion sur l’initiative de la guerre. – La défection. –
La grande conspiration. – Barnave 560

XXVIII. Fuite de Necker. – M. de Montmorin. – Nouveau ministère.
– Affaire de Nancy. – L’état-major et les soldats. – L’augmentation de
solde. – M. de Brouillé. – Réclamations des soldats. – *Elles sont justes*.
– Les bourgeois. – Les querelles. – Les rencontres. – Le maître d’armes.
– *Judas*. – Émigration. – Léopold II. – Le passage. – Fermentation. –
Les régiments du roi, de Mestre-de-Camp et Châteaueux. – Le
décompte. – Les Suisses. – Le fouet. – La députation. – Rébellion. –
L’Assemblée. – Le décret. – M. de Noue. – Pommier. – Les deux Suis-
ses. – La réparation. – Les congés. – Les officiers prisonniers. – Décret
de l’Assemblée. – La Fayette. – Craintes des soldats. – Le voyage. –
L’arrestation. – Bailly. – MM. de Malsaigne et Cérissier. – Rumeurs
publiques. – Événements. – M. de Bouillé. – Le jeune Désilles. – La
défaite. – Le supplice. – Conduite de l’Assemblée et du roi. – Loustalot.
– Route de Necker 575

XXIX. Le roi. – Lettre au roi d’Espagne. – Le projet de fuite. – La question religieuse. – M. Veto. – L’évêque de Clermont. – Le pape. – Le comte de Fersen. – Traités avec les autres puissances. – L’Assemblée. – Acceptation du roi. – Le serment en séance publique. – Les refus. – Lutte des prêtres. – Leur influence. – Le maire Leperdit. – Fuite de Mesdames. – M. de Narbonne. – La *Chronique de Paris*. – Lettre du roi. – Discussion dans l’Assemblée. – Moret. – Lettre de Montmorin. – Army-le-Duc. – M. de Menou 594

XXX. *Les chevaliers du poignard*. – Le 28 février. – Vincennes. – Les quinze cents patriotes. – La générale battue. – La Fayette. – L’homme au poignard. – Le maire de Vincennes. – La cavalerie. – Le peuple. – Les prisonniers. – Le faubourg Saint-Antoine. – La Fayette triomphant. – Sa déconvenue. – M. de Villequier. – Les six cents. – M. de Gouvion. – Le roi. – Les conjurés. – Mirabeau à la tribune. – Les six billets. – Le départ du roi. – Mirabeau à l’Assemblée. – Ce qui tue Mirabeau. – Auguste. – *Plaudite, cives*. – Mirabeau songe à mourir 608

XXXI. Le 15 mars. – L’aveugle qui veut mener le monde. – Mirabeau et Cabanis. – La foule. – M. Frochot. – Sur Pitt. – Lamark. – Théïs. – Le rayon de soleil. – Le dernier entretien. – Huit heures et demie du soir. – Mot de Robespierre. – Marnais. – *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. – Mirabeau jugé par ses contemporains. 616

XXXII. Louis XVI songe à fuir. – Le décret sur le serment des prêtres. – Les chevaux blancs. – Le portrait de Charles I^{er}. – Le roi se regarde comme prisonnier. – Deux partis voulaient la fuite du roi. – Le roi décide son départ. – Opinion de la Sémiramis du Nord. – Le roi s’engage à suivre la procession. – Six cent mille livres à Mirabeau. – Lamark et Bouillé. – Mirabeau et La Fayette. – Les relais de poste. – La berline de voyage. – Un million en assignats à M. de Bouillé. – Le départ est fixé au 19 juin. – M. de Choiseul reçoit les ordres du roi. – Le départ est fixé au 19 juin. – M. de Choiseul reçoit les ordres du roi. – Le départ est retardé de vingt-quatre heures. – Funestes conséquences de ce retard 626

XXXIII. Dispositions des postes aux Tuileries. – Dissimulation du roi et de la reine. – Moyens de sortir du château. – L’appartement de M. de Villequier. – M. de Fersen. – M. Dumoustier. – Son entrevue avec

le roi. – MM. de Maldent et Valori. – Difficulté des passe-ports. – Madame de Korff. – Le roi passe pour M. de Coigny. – La sentinelle. – Les deux cochers. – Fâcheux contre-temps. – La reine s'égare. – La rue de l'Échelle. – La voiture au complet. – La barrière franchie. – M. de Fersen prend la route de Flandre 636

XXXIV. Soupçons de Fréron. – Les fiacres. – Le ministre est atterré. – Les dettes du roi. – Les précautions et les fautes. – Trait rompu. – Course à pied. – Pont-Sommevielle. – Le retard de vingt-quatre heures. – Ses suites. – Sainte-Menehould. – Inquiétudes des populations de la route. – On veut sonner le tocsin. – La diligence. – M. de Goguelas et ses hussards 645